

Département de la Corrèze

RECUEIL DES
ACTES ADMINISTRATIFS

N° 10 - NOVEMBRE 2019



Avertissement

Le recueil comporte les délibérations du Conseil Départemental, les décisions de la Commission Permanente et les arrêtés présentant un caractère réglementaire, dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans le Recueil peut être consulté à la **Direction des Affaires Générales et des Assemblées** à l'Hôtel du Département "Marbot" - *9, rue René et Emile Fage - B.P. 199 - 19005 TUILLE CEDEX.*

S O M M A I R E

CONSEIL DEPARTEMENTAL ~ Séance du 29 Novembre 2019

pages

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

n°101 HABITAT 100 % INCLUSIF - DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF "FAMILLES GOUVERNANTES" EN CORREZE AVEC MUTUALISATION DES AIDES SOCIALES INDIVIDUELLES (PCH / APA).	CD 1
n°102 POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION - LE CONTRAT LOCAL D'INNOVATION SOCIALE	CD 38
n°103 SCHEMA DEPARTEMENTAL DES COLLEGES : ACTUALISATION ET APPROBATION DE LA SECTORISATION DES COLLEGES PUBLICS	CD 51
n°104 ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES PUBLICS - DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2020	CD 94
n°105 COLLEGES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - DOTATIONS 2020	CD 107
n°106 POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE 2020	CD 118
n°107 PROROGATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE ET DES BIBLIOTHEQUES 2015-2019	CD 153
n°108 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL COQUELICONTES EN 2020	CD 159

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

n°201 ROUTES 2025 - GRANDS PROJETS ROUTIERS EN COURS D'ETUDES BILANS DE CONCERTATIONS PUBLIQUES, POURSUITE DES ETUDES ET INSTRUCTIONS REGLEMENTAIRES	CD 171
--	--------

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

n°301 DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2019	CD 180
n°302 CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : DECISION MODIFICATIVE N° 1	CD 200
n°303 AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS DU BUDGET 2020 AVANT LE VOTE PAR L'ASSEMBLEE ET TAUX D'EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	CD 214
n°305 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2019	CD 222
n°306 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE TELEASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITE 2018.	CD 237
n°307 MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	CD 501

ARRETES

pages

DIRECTION DES ROUTES

Arrêté n°19SER121 en date du 5 Novembre 2019 - ARRÊTE CONJOINT PORTANT
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE
DEPARTEMENTALE N° 151 COMMUNE D'YSSANDON CD 515

Arrêté n°19SER122 en date du 6 Novembre 2019 - ARRÊTE CONJOINT PORTANT
REGLEMENTATION PERMANENTE DE LA CIRCULATION A L'INTERSECTION DE LA
ROUTE DEPARTEMENTALE N° 7E4 AVEC LA VOIE COMMUNALE N° 11
COMMUNE DE SAINT-SORNIN-LAVOLPS CD 517

Arrêté n°19SER123 en date du 6 Novembre 2019 - ARRÊTE CONJOINT PORTANT
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE
DEPARTEMENTALE N° 108 COMMUNE DE LIGINIAC CD 519

Arrêté n°19SER124 en date du 15 Novembre 2019 - ARRÊTE PORTANT
REGLEMENTATION PERMANENTE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE
DEPARTEMENTALE N° 70 COMMUNES DE SAINT-HILAIRE-PEYROUX ET MALEMORT CD 521

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté n°19DRH008 en date du 25 Novembre 2019 - ARRETE PORTANT
ORGANISATION DES SERVICES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES CD 523



Conseil Départemental
Séance du 29 Novembre 2019

Commission de la Cohésion Sociale

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

HABITAT 100 % INCLUSIF - DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF "FAMILLES GOUVERNANTES" EN CORREZE AVEC MUTUALISATION DES AIDES SOCIALES INDIVIDUELLES (PCH / APA).

RAPPORT

L'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est une orientation forte du Schéma Départemental de l'Autonomie avec la volonté de prendre en compte les nouvelles attentes de vie des personnes et de poursuivre le développement d'une offre alternative entre le "tout domicile" et le "tout établissement". C'est ainsi l'objectif de l'action 6 "Habitat 100% inclusif" et de l'action 10 "Fluidité du parcours de la personne handicapée" du Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023 qui doivent apporter des réponses au souhait légitime des personnes fragiles de disposer d'un "chez soi" leur permettant de disposer de services partagés, dans un environnement adapté et sécurisé qui garantit conjointement inclusion sociale et vie autonome en milieu "ordinaire".

L'habitat inclusif constitue de nouvelles formes d'habitat, plus souples et souvent plus "économiques", destinées aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes.

Dans le cadre d'un travail partenarial conduit avec le Conseil Départemental et les territoires de Haute, Moyenne et Basse-Corrèze, l'UDAF de la Corrèze a souhaité déployer le dispositif "Familles Gouvernantes" qui repose sur le principe de l'habitat regroupé en colocation.

Ce concept "Familles Gouvernantes" est né dans les années 90 à l'initiative de l'UDAF de la Marne, confrontée à un fort taux de personnes marginalisées parmi la population accompagnée sous mesure de protection. L'idée a été de pouvoir apporter une réponse construite autour de valeurs de solidarité via la création d'environnements de vie à dimension familiale pour des petits groupes de personnes qui ne peuvent pas vivre de façon autonome. Depuis, cette expérience s'est enrichie au sein du réseau de l'ensemble des UDAF et le concept s'est adapté aux besoins locaux.

"Familles Gouvernantes" constitue donc une réponse complémentaire au logement ordinaire et une alternative à l'hébergement en institution. Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par des espaces de vie individuels associés à des espaces de vie partagés, dans un environnement sécurisé au cœur de la cité avec un accompagnement adapté.

Il permet donc à des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées de partager un appartement en colocation, géré par un bailleur social. Ces appartements sont situés en proximité des services nécessaires à la vie quotidienne. Sur cette base, le dispositif "Familles Gouvernantes", géré par l'UDAF, intervient auprès des colocataires pour la gestion du logement et leur accompagnement à la vie quotidienne. Cet accompagnement incarné par "une gouvernante" peut être financé par la mutualisation consentie des prestations sociales individuelles de chaque colocataire (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap). Ce dispositif offre donc un choix de vie supplémentaire aux personnes fragilisées tout en luttant contre l'isolement et en favorisant la mixité sociale.

L'UDAF de la Corrèze peut, dès fin 2019, mettre en œuvre ce dispositif sur le secteur du handicap à partir des besoins repérés par l'ensemble des partenaires intervenant sur le champ de l'inclusion des personnes handicapées et la MDPH. Il convient de préciser que le public visé est celui des personnes en situation de handicap (mental, psychique, cérébro-lésés) ou des personnes âgées qui choisissent à titre de résidence principale, un mode d'habitation regroupé avec mutualisation possible de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), pour celles qui en sont bénéficiaires.

Je vous rappelle que le principe de la mutualisation de la PCH, qui permet de faciliter financièrement l'accès à ces logements dès lors que la personne est éligible, a été acté par la Commission Exécutive du GIP-MDPH du 13 décembre 2016.

De la même manière, il convient de valider le principe de la mutualisation possible de l'APA. En effet, la réflexion sur le secteur personnes âgées est en cours pour repérer les besoins et les corrélés à l'offre du territoire pour ensuite proposer un type d'habitat alternatif adapté aux publics vivant sur ce territoire. Ce principe de mutualisation possible de l'APA et de la PCH sera donc à inscrire dans le RDAS (Règlement Départemental d'Aide Sociale) pour une mise en œuvre dès adoption du présent rapport.

Concrètement, l'UDAF propose donc de mettre à disposition fin 2019 un logement en colocation sis Place du Colonel Monteil à Tulle. Il est composé de deux appartements de trois locataires chacun. Il est prévu la présence quotidienne d'une intervenante appelée "gouvernante" qui apporte une aide humaine en fonction des besoins identifiés des locataires. La mutualisation de la PCH permet en particulier sa rémunération.

Afin de formaliser et sécuriser les modalités de mise en œuvre, et fixer les règles de mutualisation et de versement des prestations individuelles, une convention entre le Conseil Départemental, la MDPH et l'UDAF est élaborée.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser que dans le même temps, l'article 129 de la Loi Élan du 23 novembre 2018 (Loi pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) codifie l'habitat inclusif dans le CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles).

Cet article pose les principes de l'habitat inclusif avec notamment :

- Une définition de l'habitat inclusif,
- **Un forfait pour l'habitat inclusif** des personnes âgées et des personnes handicapées financé par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) pour l'animation du Projet de Vie Sociale et Partagée (PVSP),
- Une extension de la compétence de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) en matière d'habitat inclusif (co-construction d'un diagnostic et programme coordonné de financement de l'habitat inclusif et élaboration d'un rapport annuel pour la CNSA).

De manière synthétique, l'habitat inclusif tel que réglementé aujourd'hui, peut prendre différentes formes et être constitué dans le parc public ou privé sauf dans les ESMS (Établissements Sociaux et Médico-sociaux), les résidences services, résidences hôtelières, sociales ou logements foyers.

A noter, qu'un logement peut être qualifié "habitat inclusif" sans pour autant percevoir le forfait habitat inclusif.

Ce forfait sera versé par l'ARS dans le cadre d'un appel à candidature en articulation avec le programme de la Conférence des Financeurs sur l'habitat inclusif.

Les critères d'éligibilité au forfait sont :

- Personne handicapée : bénéficiaire soit : AAH - PCH - ACTP - Orientation ESMS ou Pension d'invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie,
- Personne âgée : GIR 1 à 5.

Le forfait versé se situe entre 3 000€ et 8 000€ par an et par habitant, en fonction de l'intensité du Projet de Vie Sociale et Partagée (PVSP).

Le forfait assure la rémunération de l'animateur qui doit mettre en œuvre le PVSP, qui est un accompagnement collectif qui se distingue des aides individuelles (APA / PCH) perçues par les habitants de l'habitat inclusif au titre de leur accompagnement individuel.

En effet, ces prestations ne sont pas une dotation de fonctionnement pour l'habitat inclusif.

Pour 2019, la CNSA a délégué aux ARS (Agence Régionale de Santé) au titre du FIR (Fonds d'Intervention Régional), une enveloppe de 1,5 Millions d'€. Il a été notifié à l'ARS Nouvelle Aquitaine une enveloppe de **1 565 585 €**.

L'UDAF de la Corrèze et son dispositif "Familles Gouvernantes" répondant aux critères du forfait inclusif, a déposé le 10 octobre 2019 un dossier en vue d'obtenir le forfait inclusif pour réaliser l'animation dans ses différentes résidences, en complément de l'intervention au quotidien de la "gouvernante".

Le Conseil Départemental a bien entendu soutenu sa candidature pour cette première vague d'attribution du forfait inclusif pour le département de la Corrèze avec une décision attendue pour fin novembre 2019.

En conclusion et sans attendre la réponse qui sera apportée par l'ARS sur le forfait inclusif, je vous demande d'ores et déjà de bien vouloir autoriser l'UDAF de la Corrèze à déployer un habitat inclusif basé sur le concept "Familles Gouvernantes".

Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance des éléments de la convention élaborée à cette fin (figurant en annexe 1) et de valider les termes de cet accord qui permet la mise en œuvre d'une offre nouvelle, en cohérence avec les orientations du Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023. Je vous demande également de bien vouloir m'autoriser à signer ladite convention.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

HABITAT 100 % INCLUSIF - DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF "FAMILLES GOUVERNANTES" EN CORREZE AVEC MUTUALISATION DES AIDES SOCIALES INDIVIDUELLES (PCH / APA).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 101 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est approuvée la convention telle qu'elle figure en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Il est proposé de compléter le RDAS avec une disposition permettant la mutualisation de l'APA et de la PCH dans le cadre de "l'Habitat Inclusif" conformément à l'annexe 2 (Fiches 3 et 4).

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention visée à l'article 1^{er} et tout acte y afférent.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 2 Décembre 2019
Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20191129-lmc16c4e14085fd-DE
Affiché le : 2 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT INCLUSIF DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "FAMILLES GOUVERNANTES"

Entre :

Le Conseil départemental de la Corrèze, représenté par Monsieur Pascal COSTE, Président

La MDPH de la Corrèze, représentée par Madame Sandrine MAURIN, Vice Présidente du Conseil Départemental

L'UDAF de la Corrèze, représentée par Madame Marie Claude CARLAT, Présidente

Vu les orientations du Schéma Départemental de l'Autonomie de la Corrèze 2019-2023

Vu l'engagement du Conseil Départemental dans la démarche "Territoires 100 % inclusifs" en date du 16 novembre 2018

Il est exposé ce qui suit :

PREAMBULE :

Le développement d'une offre alternative d'habitat et d'accompagnement pour favoriser le "vivre chez soi" est inscrit dans le Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023, en adéquation avec la démarche "Territoires 100% inclusifs" dans laquelle le Conseil Départemental s'est engagé conjointement avec l'Agence Régionale de Santé.

L'UDAF de la Corrèze porte un projet "Familles Gouvernantes" qui s'inscrit dans la démarche d'habitat inclusif. Ce dispositif permet à des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap de vivre dans des appartements partagés, sur la base d'une colocation et d'une mutualisation, au moins partielle, de l'aide humaine, matérielle et des dépenses.

Ces unités, intégrées dans le parc locatif existant, au cœur des cités, supposent le partage d'un même espace de vie, chaque locataire disposant d'un espace privatif. Au sein de l'unité, un intervenant à domicile assure un accompagnement tant collectif qu'individuel.

OBJECTIFS GENERAUX

Le déploiement du dispositif "Familles Gouvernantes" auprès des personnes en perte d'autonomie vise donc à :

- offrir une alternative entre le domicile individuel et l'hébergement institutionnel,
- apporter une réponse aux risques de rupture de parcours,
- favoriser le droit au logement et l'accès à l'autonomie,
- favoriser le maintien ou l'accès au "chez soi" inséré dans la vie de la cité,
- rompre l'isolement, favoriser le lien social,
- rendre la personne acteur de son projet de vie.

Afin de concourir aux objectifs ci-dessus exposés, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre du dispositif "Familles Gouvernantes" en faveur des personnes en situation de handicap sur le territoire de la Corrèze ainsi que les engagements de chacune des parties.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

2-1 : UDAF de la Corrèze, gestionnaire du dispositif

En tant que référente du dispositif "Familles Gouvernantes", l'UDAF de la Corrèze s'engage à :

- mettre à disposition des locataires et des différents acteurs un gestionnaire référent,
- contribuer à la formalisation des partenariats et des conventions,
- planifier et animer des réunions et des commissions avec les différents acteurs, notamment avec le responsable de l'association prestataire, les référents médicaux et sociaux,
- être garante du projet vie sociale et collective.

Elle organise chaque étape de l'intégration du locataire dans le dispositif en :

- veillant au montage du dossier d'admission,
- co-animant la commission d'admission DALI (cf. schéma joint),
- veillant à l'accueil et à l'installation des nouveaux résidents,
- garantissant la qualité de la prestation en mettant en place des outils,
- proposant des enquêtes auprès des usagers et partenaires, groupes de parole, formalisation des processus d'intervention...

Elle s'engage à justifier des dépenses engagées sur demande des financeurs.

2-2 : MDPH de la Corrèze

En lien avec le référent "Familles Gouvernantes" de l'UDAF, la MDPH de la Corrèze :

- contribue à l'information et à l'orientation des personnes vers ce dispositif,
- évalue la faisabilité de l'orientation vers ce dispositif,
- participe à la commission d'admission au logement inclusif qui émet un avis sur la faisabilité du projet,
- instruit la demande et élabore la proposition ou la révision du plan de compensation précisant notamment le montant de la prestation mutualisée dans les meilleurs délais,
- présente à la CDAPH pour décision et notification de la décision relative au dispositif "Familles Gouvernantes",
- transmet le PPC à l'UDAF,
- participe aux évaluations et suivi du dispositif,
- réoriente si besoin l'utilisateur vers un autre dispositif.

2-3 : Conseil Départemental de la Corrèze

Le Conseil départemental de la Corrèze :

- contribue à l'information sur ce dispositif,
- participe aux Comités de Pilotage,
- participe à la commission d'admission "DALI",
- verse la prestation mutualisée (PCH) directement à l'UDAF et assure le contrôle des dépenses,
- évalue le dispositif au regard des situations individuelles et du suivi des parcours.

ARTICLE 4 : EVALUATION DU DISPOSITIF

Les parties s'engagent à suivre et évaluer le dispositif "Familles Gouvernantes" sur la base des tableaux de bord de suivi des situations individuelles et dans le cadre des COPIL "Habitat inclusif" déployés sur chacun des 3 territoires du Schéma Départemental de l'Autonomie de la Corrèze 2019-2023.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une période d'un an à compter de la date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 6 : DENONCIATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être dénoncée à tout moment, par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Fait à TULLE, le
en trois exemplaires

La Présidente de l'UDAF
de la Corrèze

Marie Claude CARLAT

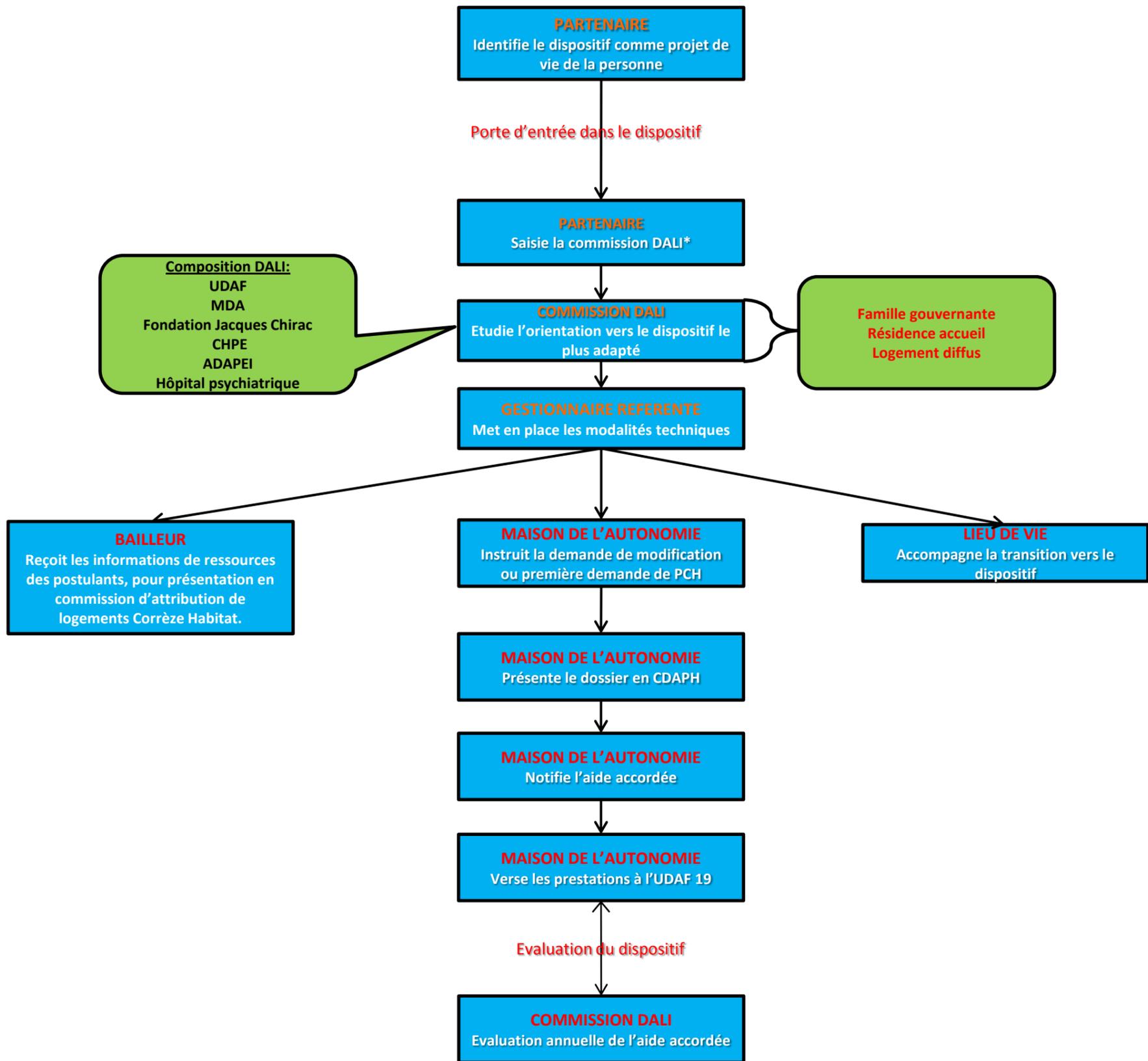
Pour le Président du GIP-
MDPH et par délégation,
La Vice Présidente du
Conseil départemental de
la Corrèze

Sandrine MAURIN

Le Président du Conseil
départemental de la
Corrèze

Pascal COSTE

Accompagnement du majeur dans le dispositif de logements inclusifs



*DALI: Dispositif d'Accompagnement en Logement Inclusif

ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE A DOMICILE (APA)



L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est une aide destinée à répondre aux besoins des personnes âgées pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. Elle est attribuée dans le cadre du maintien à domicile et repose sur l'élaboration d'un plan d'aide prenant en compte tous les aspects de la situation de la personne âgée.

Le montant maximum du plan d'aide varie selon le degré de perte d'autonomie (groupe GIR 1 à 4). Le montant de l'APA est égal au montant du plan d'aide effectivement utilisé par le bénéficiaire, diminué d'une participation éventuelle (ticket modérateur) laissée à sa charge et calculée en fonction de ses ressources.

CONDITIONS GENERALES

AGE : art. R 232-1 du CASF

Le demandeur doit être âgé de 60 ans ou plus.

NATIONALITE : cf. CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE

DOMICILE DE SECOURS : cf. CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE

DOMICILE : L'APA à domicile correspond à la situation du bénéficiaire qui habite effectivement chez lui ou au sein de sa famille. Mais la Loi assimile également aux personnes résidant à leur domicile, celles qui :

- résident, à titre onéreux, au domicile d'une famille d'accueil préalablement agréée par le Président du Conseil Départemental,
- sont hébergées en établissement pour personnes âgées dépendantes, d'une capacité d'accueil inférieure à 25 places autorisées (avec forfait soins),
- résident dans une résidence autonomie pour personnes âgées qui accueille des personnes valides.

PERTE D'AUTONOMIE : art. R 232-3 et art. R232-4 du CASF

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est accordée à toute personne remplissant les conditions de perte d'autonomie évaluée à l'aide d'une grille "AGGIR" (Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources) et classée dans l'un des groupes 1 à 4 de cette grille qui comprend 6 groupes au total.

RESSOURCES PRISES EN COMPTE POUR LE CALCUL DU TICKET MODERATEUR :

Le "ticket modérateur", appellation de la participation laissée à la charge du bénéficiaire de l'APA, dépend de ses ressources.

La loi du 28 décembre 2015 a modifié les modalités de calcul de cette participation pour diminuer le « reste à charge » et favoriser le recours à l'APA. Ainsi, l'article R. 232-11 du Code de l'action sociale et des familles, prévoit que :

- les bénéficiaires dont les ressources mensuelles sont inférieures ou égales à 0,725 fois le montant mensuel de la Majoration pour Tierce Personne (MTP) (soit 800,53€ au 1er janvier 2017) sont exonérées de toute participation financière,
- les bénéficiaires dont les ressources mensuelles sont supérieures à 0,725 fois et inférieures ou égales à 2,67 fois le montant mensuel de la MTP (soit supérieures à 800.53 € et inférieures ou égales à 2 948,13 € par mois au 1er janvier 2017), voient leur participation modulée,
- les bénéficiaires dont les ressources mensuelles sont supérieures à 2,67 fois le montant de la MTP (soit 2 948,13 € par mois, montant en vigueur au 1er janvier 2017), ont un taux de participation égal à 0,90.

Cette participation est actualisée au 1er janvier de chaque année, en fonction des ressources du bénéficiaire et de l'évolution de la majoration pour aide constante d'une tierce personne.

Art. L 232-3-1 du CASF.

Les ressources prises en compte (article R232-5 du CASF) correspondent au revenu déclaré figurant sur le dernier avis d'imposition ou de non-imposition remis lors de la demande d'APA, et aux revenus soumis au prélèvement libératoire en application des articles 125-0 A et 125-D du Code général des impôts.

À ces revenus, s'ajoutent les biens en capital qui ne sont ni exploités ni placés, censés pouvoir procurer au demandeur un revenu annuel évalué à :

- 3 % des biens en capital (essentiellement assurance vie).
- 50 % de leur valeur locative - pour des immeubles bâtis et 80 % de leur valeur locative s'il s'agit de terrains non bâtis (valeurs figurant sur les relevés de taxe foncière). Toutefois, cette disposition ne s'applique pas à la résidence principale si elle est effectivement occupée par le demandeur, son conjoint, son concubin, la personne avec qui il a conclu un PACS, ou encore ses enfants ou petits-enfants.

Les ressources du conjoint, du concubin ou de la personne avec qui le demandeur a conclu un pacte civil de solidarité (PACS) sont également prises en compte. Si l'APA est versée à l'un ou aux deux membres d'un couple résidant conjointement à domicile, les ressources de l'une ou des deux personnes sont calculées en divisant le total des revenus du couple par 1,7.

Les ressources suivantes ne sont pas prises en compte :

- ✓ les rentes viagères constituées par le résident ou son conjoint pour se prémunir contre le risque de perte d'autonomie,
- ✓ les concours financiers apportés par les enfants pour les prises en charge nécessitées par la perte d'autonomie de leurs parents (ex : pensions alimentaires),
- ✓ certaines prestations sociales,
- ✓ les revenus non déclarables : AAH - retraite du combattant, pensions attachées aux distinctions honorifiques - pensions militaires d'invalidité.

En cas de modification de la situation financière du demandeur ou du bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie à raison du décès, du chômage, de l'admission au bénéfice d'une pension de retraite ou d'invalidité du conjoint, du concubin ou de la personne avec qui il a conclu un pacte civil de solidarité, ou à raison du divorce ou d'une séparation, il est procédé à une appréciation spécifique des ressources de l'année civile de référence, telle que fixée à l'article

R. 232-6 du CSAF.

Les montants respectifs de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de la participation financière font, en tant que de besoin, l'objet d'une réévaluation à compter du premier jour du mois qui suit le changement de situation.

RECUPERATION SUR SUCCESSION : art. L 232-19 du CASF

Les dépenses engagées au titre de l'APA ne peuvent faire l'objet d'aucun recours en récupération sur la succession, donation, legs. Néanmoins, le trop perçu après décès constitue une créance auprès de la succession.

INCOMPATIBILITE: art. L 232-23 du CASF

L'APA n'est pas cumulable avec les prestations ayant un objet similaire suivantes :

- la majoration pour l'aide constante d'une tierce personne (article L355-1 du code de la sécurité sociale),
- l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et la prestation de compensation du handicap (PCH), (article L. 245-1 du CASF),
- l'allocation représentative de services ménagers ou d'une aide en nature versée par le Conseil Départemental au titre de l'aide sociale et accordée sous forme d'heures d'aide ménagère.

DROIT D'OPTION: art. R 232-61 du CASF

Passage de l'ACTP ou de la PCH à l'APA

Toute personne ayant obtenu l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) ou la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), pour la première fois avant l'âge de 60 ans peut demander à bénéficier de l'APA, dès lors qu'elle remplit les conditions d'attribution propres à cette dernière prestation. Elle peut ainsi déposer un dossier à compter des 2 mois précédant son 60ème anniversaire.

30 jours au plus tard après le dépôt du dossier de demande complet, le Président du Conseil Départemental informe l'intéressé du montant d'Allocation Personnalisée d'Autonomie dont il pourra bénéficier et du montant de sa participation financière. Dans les 15 jours, le demandeur doit faire connaître son choix au Président du Conseil Départemental par écrit. Passé ce délai, il est réputé avoir choisi le maintien de la prestation dont il bénéficie.

PROCEDURE D'INSTRUCTION :

INSTRUCTION DE LA DEMANDE :

▪ Demande :

Pour bénéficier de l'APA, il faut en faire la demande. L'intéressé ou un membre de son entourage peut retirer un dossier de demande dans différents lieux :

- les services du département (Direction Autonomie MDPH et circonscriptions d'action sociale),
- les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS) et les mairies,
- les centres locaux d'information et de coordination (CLIC),
- les services d'aide à domicile,
- les organismes régis par le code de la mutualité,
- les hôpitaux.

▪ Constitution du dossier : art. R 232-24 du CASF et annexe 2-3 du CASF

Le dossier de demande complet doit contenir un certain nombre de pièces :

- une photocopie, au choix, du livret de famille, de la carte nationale d'identité, d'un passeport de la Communauté Européenne, d'un extrait ou d'un acte de naissance, du permis de conduire ; si le demandeur n'est pas ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne, il doit remettre une photocopie de sa carte de résidence ou de son titre de séjour en cours de validité,
- une photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition au titre de l'impôt sur le revenu,
- une photocopie du justificatif des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties,
- un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP). Ce relevé doit être celui du futur bénéficiaire de la prestation et non celui d'un parent,
- un relevé annuel de la caisse de retraite principale,
- un certificat médical,
- une déclaration sur l'honneur relative au patrimoine (montants des capitaux mobiliers et biens immobiliers) avec les pièces justificatives (relevés bancaires),

- un formulaire de demande,
- l'autorisation de transmission du dossier par le Conseil départemental aux caisses de retraite en cas de rejet,
- une photocopie de la notification de retraite personnelle (attestant du versement ou non de la MTP).

La demande d'APA doit être adressée directement par le demandeur au Président du Conseil Départemental.

▪ Enregistrement de la demande : art. R 232-23 du CASF

Les services du département disposent de 10 jours pour accuser réception du dossier complet du demandeur ou informer le demandeur des éventuelles pièces manquantes. Dans ce dernier cas, et dès réception de ces justificatifs, les services ont à nouveau 10 jours pour en accuser réception et informer le demandeur que son dossier est désormais complet.

Dans tous les cas, le courrier accusant réception du dossier complet doit mentionner la date d'arrivée de ce dossier au Conseil Départemental. Cette date servira en effet de point de départ au délai maximum de deux mois imparti au Conseil Départemental pour l'instruction du dossier.

Dans le cadre de l'instruction, les services concernés peuvent vérifier les déclarations des intéressés en demandant toutes les informations utiles aux administrations publiques, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale et organismes de retraite complémentaire. Ces derniers sont tenus de les leur transmettre.

ELABORATION DU PLAN D'AIDE :

▪ Évaluation de la perte d'autonomie : art. R 232-7 du CASF

Le dossier complet est transmis à l'Équipe médico-sociale. L'évaluation du degré de dépendance du demandeur intervient dans un délai d'un mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet. Elle donne lieu à une visite à domicile d'au moins un des membres de l'équipe médico-sociale. L'intéressé est préalablement informé par les services du département de la date de cette visite. Le conjoint ou l'entourage peuvent y assister, avec l'accord express du demandeur.

Le degré de perte d'autonomie est évalué par un membre de l'équipe médico-sociale sur la base de la grille nationale AGGIR.

Si le demandeur appartient à l'un des GIR 1 à 4 : l'équipe médico-sociale lui adresse une proposition de plan d'aide indiquant le montant de sa participation dans les 30 jours qui suivent l'enregistrement du dossier complet. L'intéressé dispose alors de 10 jours, à compter de la date de réception de la proposition, pour faire connaître par écrit ses observations ou son éventuel refus de tout ou partie du plan d'aide. En cas de refus, il reçoit alors une nouvelle proposition définitive dans les 8 jours par lettre recommandée avec avis de réception. Le refus express ou l'absence de réponse de l'intéressé dans les 10 jours sont alors considérés comme un abandon de sa demande.

Si le demandeur relève des GIR 5 et 6 : le degré de perte d'autonomie ne rend pas le demandeur éligible à l'APA. Sa situation ne justifie donc pas l'élaboration d'un plan d'aide. Dans ce cas un compte-rendu de visite est établi. Il est transmis, si l'équipe médico-sociale le juge opportun et sous réserve de l'accord du demandeur, à la caisse de retraite dont celui-ci relève, assorti des éléments sur l'appréciation de son degré de dépendance, et le cas échéant l'évaluation de ses besoins.

PROPOSITION DU PLAN D'AIDE:

Le plan d'aide, cas général :

Le plan d'aide constitue une composante essentielle de l'APA à domicile, il recense précisément les besoins du demandeur et les aides nécessaires à son maintien à domicile. Son contenu est adapté à sa situation et tient compte de son environnement social et familial.

Ainsi, il dresse la liste de l'ensemble des aides nécessaires au maintien à domicile du bénéficiaire :

- heures d'aide ou de garde à domicile (de jour comme de nuit),
- service de portage de repas, téléalarme,
- aides techniques : matériel à usage unique,
- aides techniques ponctuelles : petits matériels technique pour salle de bain, WC, lit, transferts, dans la limite de 500 € par an dans le respect du plafond du GIR, après accord de principe sur la base de devis,
- accueil de jour, frais d'accueil temporaire en établissement ou famille d'accueil (cf. Fiche 2 ACCUEIL FAMILIAL),
- la proposition définitive de plan d'aide est assortie de l'indication des autres aides utiles au maintien à domicile du bénéficiaire et de son aidant (art. L. 232-6 du CASF), notamment les aides techniques et les travaux d'adaptation du logement susceptibles de faire l'objet d'une prise en charge financière dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie mentionnée à l'article L. 233-1 ou par l'Agence nationale de l'habitat.

- **Le besoin de répit des aidants** : art. D232-9-1 du CASF

Le décret 2016-210 du 26 février 2016, prend en considération la possibilité d'un temps de répit pour l'aidant. Ainsi, si la personne âgée est assistée d'un proche (par exemple : membre de sa famille), l'équipe médico-sociale doit apprécier le besoin de répit de cet aidant en même temps qu'elle évalue la situation de la personne âgée, soit à l'occasion d'une première demande ou d'une demande de révision, soit à la demande du proche aidant.

Elle propose, dans le cadre du plan d'aide et afin d'organiser ce répit, le recours à un ou des dispositifs d'accueil temporaire, en établissement ou en famille d'accueil, de relais à domicile, ou à tout autre dispositif permettant de répondre au besoin de l'aidant et adapté à l'état de la personne âgée.

Si ce proche aidant assure une présence ou une aide indispensable à sa vie à domicile, et qu'il ne peut pas être remplacé par une autre personne à titre non professionnel, la personne

âgée peut bénéficier d'une majoration du montant de son plan d'aide au-delà des plafonds en vigueur. Cette majoration annuelle ne peut pas excéder 0,453 fois le montant mensuel de la MTP (soit 500,19 € annuel au 1^{er} janvier 2017).

Le plan d'aide, cas particuliers :

- **Le besoin en cas d'hospitalisation de l'aidant :**

En cas d'hospitalisation d'un proche aidant qui ne peut être remplacé et dont la présence ou l'aide est indispensable au maintien à domicile, une majoration ponctuelle de l'APA peut être accordée à la personne âgée. Son montant peut atteindre jusqu'à 0,9 fois le montant mensuel de la MTP au-delà des plafonds de l'APA, (article D. 232-9-2 du CASF) soit 993,76 € au 1^{er} janvier 2017.

Le bénéficiaire ou son proche aidant adresse une demande au Président du Conseil Départemental indiquant la date et la durée prévisibles de l'hospitalisation, assortie des documents en attestant les caractéristiques de l'aide apportée par l'aidant, la nature de la solution de relais souhaitée et, le cas échéant, l'établissement ou le service identifié pour l'assurer.

Dans le cas d'une hospitalisation programmée, la demande est adressée dès que la date est connue, et au maximum un mois avant cette date. L'équipe médico-sociale propose alors au bénéficiaire de l'APA et à son aidant, les solutions de relais les plus adaptées pour la durée de l'hospitalisation de l'aidant.

En cas d'absence de réponse du Président du Conseil Départemental huit jours avant la date de l'hospitalisation et en cas d'urgence, la majoration est attribuée à titre provisoire jusqu'à la date de notification de la décision. La différence éventuelle entre le montant accordé à titre provisoire et le montant prévu par la décision du Président du Conseil Départemental, pour ce qui concerne la période de relais non encore effectuée, peut être récupérée par le département (art. D. 232-31 du CASF).

Dans les situations d'urgence, le Président du Conseil Départemental propose et, si nécessaire, organise et met en place la solution de relais la plus adaptée.

- **La procédure d'urgence**

En Corrèze, dans le cadre de sortie d'hôpital, ou en cas d'événement particulier (décès du conjoint, aggravation subite de la situation de dépendance...) un plan d'aide ou une révision peut être accordée dans l'urgence sur la base :

- d'une évaluation médicale selon grille AGGIR
- du rapport et des préconisations de l'assistante sociale de l'hôpital lors de la sortie d'un hospitalier.

A titre dérogatoire, si l'assistante sociale de l'hôpital ou le service de coordination ne parviennent pas à réunir les pièces nécessaires à l'examen des ressources, l'admission dans l'urgence sera néanmoins étudiée dès lors qu'il s'agit d'une personne isolée socialement. En revanche, le dossier devra être complet pour l'attribution de l'APA.

La régularisation de la participation sur ressources, quand elle existe, sera pratiquée rétroactivement lors de la décision d'attribution de l'APA.

- **Les bénéficiaires résidant:**

- **en famille d'accueil** : (cf. Fiche 2 ACCUEIL FAMILIAL), art. R 232-8 CASF

Sur proposition de l'équipe médico-sociale, le plan d'aide peut prendre en charge dans la limite des plafonds maximum attribuables par GIR :

- une partie de l'indemnité en cas de sujétions particulières : GIR 1 et 2 jusqu'à 1.46 fois la valeur horaire du SMIC par jour et GIR 3 et 4 jusqu'à 0.73 fois la valeur horaire du SMIC par jour,
- une partie de l'indemnité de frais d'entretien : GIR 1 à 4 jusqu'à 2 fois la valeur du minimum garanti.

- **dans des structures de moins de 25 lits** (avec forfait soins) : art. L232-5 du CASF

Le plan d'aide est établi sur la base des tarifs dépendance de l'établissement dans la limite du montant plafond du GIR. En Corrèze, l'APA à domicile n'est pas cumulable avec une aide sociale à l'hébergement, à ce jour.

- **dans des résidences autonomie** : art. L313-12 du CASF

Le dispositif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile s'applique pour les foyers logements n'ayant pas signé de convention tripartite avec l'État et le Président du Conseil départemental dès lors que le résident fait appel à un service de maintien à domicile pour lui assurer l'aide dont il a besoin.

La mission d'information de l'équipe médico-sociale : art. L232-6 du CASF

La Loi du 28 décembre 2015 précise que l'équipe médico-sociale informe le demandeur de l'APA de l'ensemble des modalités d'intervention existantes. Elle recommande celles qui lui paraissent les plus appropriées compte tenu des besoins. L'information fournie sur les différentes modalités d'intervention est garante du libre choix du bénéficiaire et présente de manière exhaustive l'ensemble des dispositifs d'aide et de maintien à domicile dans le territoire concerné.

Le bénéficiaire de l'APA peut ainsi choisir :

- d'employer et de rémunérer une ou plusieurs personnes intervenant à son domicile (à l'exception de son conjoint, de son concubin ou de la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité). Il devient lui-même employeur, soit directement, soit par le biais d'un service mandataire,
- de faire appel à des organismes prestataires autorisés qui mettent à sa disposition un ou plusieurs intervenants à domicile. La prestation de service donne lieu à une facturation que l'APA permet d'acquitter. Les intervenants à domicile sont salariées par l'organisme qui garantit aussi la continuité du service et le remplacement de l'aide à domicile en cas d'absences.

Sauf refus exprès du bénéficiaire, l'APA est affectée à la rémunération d'un service prestataire d'aide à domicile autorisé pour :

- les personnes nécessitant une surveillance régulière du fait de la détérioration de leur état physique ou intellectuel ou en raison de leur insuffisance d'entourage familial ou social,
- les personnes classées dans les groupes 1 et 2 de la grille nationale AGGIR.

ATTRIBUTION DE L'AIDE :

MODALITES D'ATTRIBUTION : Articles L232-12 et L232-14 du CASF

En règle générale :

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est accordée par décision du Président du Conseil Départemental et servie par le département sur proposition de l'équipe médico-sociale. Les droits à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie sont ouverts à compter de la date de la notification de la décision du Président du Conseil Départemental (article L. 232-12 du CASF) pour une période de 3 mois à 4 ans.

En Corrèze, une rétroactivité est possible, à compter de la date de dossier complet, dans le cadre de révision de prise en charge validée, sous réserve d'effectivité (avec présentation de justificatifs avant la décision) dès lors que l'aggravation de l'état de dépendance aura été validé par le médecin de l'équipe médico-sociale.

La décision notifiée, mentionne:

- la durée de validité de la décision,
- le montant mensuel de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie,
- la participation financière éventuelle du demandeur.

Le Président du Conseil Départemental dispose d'un délai de deux mois à compter de la date du dépôt du dossier de demande complet pour notifier au bénéficiaire sa décision relative à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

En cas de refus d'attribution de l'APA, la décision doit être motivée et doit mentionner les possibilités de recours ouvertes à l'intéressé.

En cas d'urgence :

Dans un délai de 48 heures à réception de la demande, après instruction rapide du dossier, le Président du Conseil départemental peut attribuer un plan d'aide APA d'une durée maximum de 2 mois et faire procéder par les services de coordination sur le territoire à la mise en œuvre effective du plan d'aide proposé.

MONTANT DU PLAN D'AIDE :

Cas général : article R232-10 CASF

Le montant maximum du plan d'aide attribuable est fixé par un barème arrêté au niveau national. Calculé à partir de la valeur de la majoration pour tierce personne (MTP), il varie selon le degré de perte d'autonomie (groupe GIR 1 à 4).

Au 1er janvier 2017, les montants maximum des plans d'aide sont plafonnés à :

Pour le GIR 1 : 1 714.79 € / mois ;

Pour le GIR 2 : 1 376.91 € / mois ;

Pour le GIR 3 : 994.87 € / mois ;

Pour le GIR 4 : 663.61 € / mois.

En cas de décision hors délai (article R232-29 CASF) :

Au terme du délai légal d'instruction, à défaut d'une notification, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie est réputée accordée pour une somme forfaitaire équivalente à la moitié du plafond du GIR 1 (soit 857,40 € au 1^{er} janvier 2017), à compter de la date d'ouverture des droits, jusqu'à ce que la décision expresse le concernant soit notifiée à l'intéressé. Cette avance s'imputera sur les montants de l'APA qui seront versés après la décision sur le fond de la demande.

En cas d'urgence (article R232-29 CASF) :

En cas d'urgence attestée, d'ordre médical ou social, le Président du Conseil Départemental attribue l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à titre provisoire soit une somme forfaitaire équivalente à la moitié du plafond du GIR 1 (soit 857,40 € au 1^{er} janvier 2017), à dater du dépôt de la demande et jusqu'à l'expiration du délai de deux mois prévu au quatrième alinéa de l'article L. 232-14.

VERSEMENT DE L'AIDE : art. R232-30 et R232-32 du CASF

Montant versé

Le montant de l'APA est égal au montant du plan d'aide effectivement utilisé par le bénéficiaire, diminué d'une participation éventuelle laissée à sa charge (le « ticket modérateur ») et calculée en fonction de ses ressources.

Modalités de versement

L'APA est versée mensuellement à son bénéficiaire, au plus tard le 10 du mois pour lequel elle est servie. Cependant, une partie de son montant peut être versée selon une périodicité différente. Cette possibilité est notamment ouverte dans le cas où l'achat d'une aide technique ou le financement de travaux d'adaptation du logement est nécessaire.

En cas d'hospitalisation :

- le versement de l'allocation est maintenu pendant 30 jours, puis repris le 1^{er} jour du mois du retour à domicile du bénéficiaire.
- le versement de l'APA est suspendu dès le 1^{er} jour d'hospitalisation si le bénéficiaire a recours à un service prestataire.

Dans le cadre de l'habitat inclusif, l'APA peut être mutualisée, sous réserve de l'accord express du bénéficiaire et versée directement au porteur de projet.

REVISION DE L'AIDE : art. R 232-28 et R 232-6 du CASF

La décision déterminant le montant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie fait l'objet d'une révision périodique dans le délai qu'elle détermine lors de l'attribution en fonction de l'état du bénéficiaire (entre 2 mois et 4 ans). Elle peut aussi être révisée à tout moment à la demande de l'intéressé, ou le cas échéant de son représentant légal, ou à l'initiative du

Président du Conseil Départemental si des éléments nouveaux modifient la situation personnelle du bénéficiaire ou de son proche aidant, au vu de laquelle cette décision est intervenue.

VOIES DE RECOURS : cf. CONSEQUENCES DE L'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE

CONTROLE D'EFFECTIVITE DE L'AIDE: art. L 232-7 et 16 du CASF

Dans le délai d'un mois à compter de la notification d'attribution de la prestation le bénéficiaire doit déclarer au Président du Conseil Départemental le ou les salariés d'aide à domicile. Sans réponse dans ce délai imparti, la prestation peut être suspendue.

En Corrèze, les justificatifs des dépenses sont réclamés trimestriellement. La mobilisation de l'allocation versée doit être justifiée, ainsi tout montant perçu par le bénéficiaire non justifié par des dépenses liées est considéré comme un indu à rembourser.

Un contrôle trimestriel est effectué au vu :

- des fiches de paye des intervenants à domicile en CESU, emploi direct
- des factures relatives aux frais engagés pour les autres dépenses prévues au plan d'aide (couches, téléassistance, accueil de jour, portage de repas...).

L'action intentée par le Président du Conseil Départemental pour la mise en recouvrement des sommes indûment versées se prescrit par deux ans. art. L 232-25 du CASF

Le Département peut également effectuer des contrôles à domicile pour mesurer que le plan d'aide prescrit est effectivement mis en œuvre. A la suite de ces visites à domicile, une révision du plan d'aide pourra intervenir pour ajuster la prescription à l'évolution des besoins.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie n'est pas versée lorsque son montant mensuel, après déduction de la participation financière de l'intéressé mentionnée à l'article L. 232-4 est inférieur ou égal à trois fois la valeur brute du salaire horaire minimum de croissance (article D232-31 du CASF) soit 29.28 € au 1^{er} janvier 2017.

Tout paiement indu est récupéré par retenues sur le montant des allocations à échoir ou, si le bénéficiaire n'est plus éligible à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, par remboursement du trop-perçu en un ou plusieurs versements. Les retenues ne peuvent excéder, par versement, 20 % du montant de l'allocation versée. Toutefois, les indus ne sont pas recouverts lorsque leur montant total est inférieur ou égal au montant mentionné ci-avant.

SUSPENSION DE L'AIDE :

Le plan d'aide pourra être suspendu (art. L232-7 CASF) :

- si la déclaration des salariés employés n'est pas adressée au Président du Conseil Départemental dans le mois suivant la notification de la décision d'attribution,
- si la participation (ticket modérateur L232-4 CASF) n'est pas acquittée,

- si les justificatifs de dépenses correspondant aux montants de l'allocation perçue et de la participation financière ne sont pas produits dans un délai d'un mois suivant la demande des services du département,
- sur rapport de l'équipe médico-sociale, soit en cas de non-respect des préconisations du plan d'aide, soit si le service rendu présente un risque pour la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral du bénéficiaire,
- en cas d'hospitalisation pour recevoir des soins, au-delà de 30 jours. Dès le 1^{er} jour d'hospitalisation si le bénéficiaire de l'APA a recours à un service prestataire.
- au jour de l'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées
- après 90 jours d'hébergement temporaire (Établissement ou famille d'accueil) dans le cadre d'un plan d'aide ne comprenant que cette prestation
- en Corrèze, en cas de décès, à la fin du mois du décès. La récupération d'indus n'est pas pratiquée dans ce cas.

PRESTATIONS EXTRA-LEGALES :

1. Dispositif télé assistance et pack domotique:

Le Département propose un service de téléassistance et domotique, au moyen d'une délégation de service public, aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes reconnues handicapées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

2. En cas de surendettement,

Une exonération de la participation sur ressources peut être accordée, en tout ou partie, sur la durée du plan d'apurement de la dette. Dans ce cadre, la date de renouvellement du plan d'aide sera inférieure ou égale à la date d'apurement de la dette.

3. En cas de décès, la prestation est maintenue du jour du décès à la fin du mois.

Néanmoins pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie ayant opté pour le paiement direct au service prestataire, la prestation est suspendue au jour du décès.

4. Versement de l'APA à la maison de retraite à domicile M@DO - dans la limite du montant plafond attribué par Groupe Iso Ressources de 1 à 4, diminué du montant dû au titre de la participation sur ressources.

Le plan d'aide est validé pour chacun des bénéficiaires par l'équipe médico-sociale du Conseil Départemental, le gestionnaire de cas et le Médecin Coordonnateur de M@DO.

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

A DOMICILE (PCH)



Créée par la Loi du 11 février 2005 et mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2006, la Prestation de compensation du handicap est un dispositif d'aides destinées à répondre aux besoins individuels des personnes reconnues handicapées.

L'ouverture du droit relève de la compétence de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). La prestation est versée par le Département et n'est pas subordonnée à l'obligation alimentaire.

La PCH est une prestation permettant la prise en charge de certaines dépenses liées au handicap. En tant que dispositif de compensation, elle est complémentaire des aides de droit commun (comme les aides de la sécurité sociale, par exemple, la majoration pour tierce personne et la prise en charge des aides techniques) ou d'aides spécifiques mobilisables par ailleurs (accompagnement par un service médico-social, aide humaine à la scolarisation des élèves en situation de handicap...). C'est une aide personnalisée, modulable en fonction des besoins.

CONDITIONS GENERALES

RESIDENCE ET NATIONALITE: art. R245-1 du CASF.

Cas général : cf. CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE

Cas particulier : S'agissant des français en séjour à l'étranger souhaitant bénéficier de la Prestation de compensation du handicap, des dispositions particulières sont prévues par l'article R245-1 du CASF.

DOMICILE DE SECOURS : cf. CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE

La Prestation de compensation du handicap est accordée par la CDAPH et servie par le département où le demandeur a son domicile de secours ou, à défaut, où il réside, dans des conditions identiques sur l'ensemble du territoire national. art. L245-2 du CASF

La PCH ne figure pas au nombre des aides sociales mises à la charge de l'Etat par l'article L. 121-7 du CASF. Elle relève donc de la compétence des départements, y compris pour les personnes sans domicile fixe.

AGE : art. L245-1 et D245-3 du CASF

Enfants et adolescents

Depuis le 1^{er} avril 2008, la Prestation de compensation du handicap peut être attribuée aux enfants de moins de 20 ans :

- s'ils sont titulaires de l'AEEH avec un droit ouvert au complément d'AEEH = cumul possible avec tous les éléments de la PCH (à l'exclusion du complément d'AEEH)
- s'ils sont titulaires de l'AEEH et du complément d'AEEH = cumul possible avec l'élément 3 de la PCH (aménagement du logement, du véhicule ou surcoût des frais de transport)

Adultes

▪ Cas Général

Être âgé d'au moins 20 ans, c'est-à-dire avoir dépassé l'âge d'ouverture du droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), et avoir été reconnu handicapé avant l'âge de 60 ans.

▪ Cas particuliers

Peuvent en bénéficier après l'âge de 60 ans :

- Les personnes dont le handicap répondait avant 60 ans aux critères d'attribution de la prestation de compensation pour toute demande formulée jusqu'à 75 ans, art. D245-3 du CASF,
- les personnes exerçant une activité professionnelle après 60 ans et répondant aux critères d'attribution, art. L245-1 du CASF,
- les bénéficiaires de la prestation de compensation choisissant de garder cette prestation plutôt que de bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie

(APA). A défaut de choix, le bénéficiaire est réputé avoir choisi la prestation de compensation du handicap, art. L245-9 CASF,

- les bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), choisissant de demander la prestation de compensation plutôt que de renouveler l'ACTP, art. R245-32 du CASF,
- les bénéficiaires de la majoration pour tierce personne (MTP) jusqu'à 65 ans.

HANDICAP : art. D245-4 du CASF

Toute personne qui présente **une difficulté absolue pour la réalisation d'une activité** ou **une difficulté grave pour la réalisation d'au moins deux activités** telles que définies dans le référentiel figurant à l'annexe 2-5 du CASF, peut prétendre à la prestation de compensation du handicap.

Ces activités concernent quatre domaines :

- la mobilité,
- l'entretien personnel,
- la communication,
- les tâches et exigences générales et les relations avec autrui.

Les difficultés doivent être définitives ou d'une durée prévisible d'au moins un an.

RESSOURCES : art. L245-6 et R245-45 du CASF

L'accès à la PCH n'est pas soumis à une condition de ressources. Cependant, il est mis en place une participation laissée à la charge du bénéficiaire en fonction de son niveau de ressources pour déterminer le taux de prise en charge.

▪ **Le taux de prise en charge**

Ce taux s'élève à 100% si les ressources annuelles sont inférieures ou égales à 26 579,92 € au 1^{er} avril 2017 (soit 2 fois le montant annuel de la majoration pour tierce personne).

Il est de 80% si elles sont supérieures.

▪ **Les ressources prises en compte**

Ce sont les ressources de l'année N-1 : art. L245-6 et R245-5 du CASF.

Ne sont pris en compte que les revenus des valeurs et capitaux mobiliers, les plus-values, les revenus fonciers du foyer fiscal tels qu'ils sont mentionnés sur l'avis d'imposition de l'année civile précédant la demande.

Lorsque la prestation de compensation est attribuée pour un enfant bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, les ressources prises en compte au titre de l'article L245-6 sont les ressources de la personne ou du ménage ayant l'enfant handicapé à charge.

Le dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu doit être fourni à l'appui de toute demande de PCH.

INCOMPATIBILITES :

◆ PCH et ACTP : art. R245-32 du CASF

La Prestation de compensation du handicap ne peut se cumuler avec l'allocation compensatrice pour tierce personne. Toutefois, les bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et l'allocation compensatrice pour frais professionnels (ACFP) conservent le bénéfice de l'allocation tant qu'ils remplissent les conditions d'attribution.

Ils peuvent opter pour le bénéfice de la prestation de compensation à tout moment (à chaque renouvellement ou en cours de droit). Ce choix est alors définitif. Lorsque le bénéficiaire n'exprime aucun choix, il est présumé vouloir désormais bénéficier de la prestation de compensation.

◆ PCH et Prestation en espèces ou en nature de la Sécurité Sociale : art. R245-40 du CASF

Lorsque le bénéficiaire de la prestation dispose d'un droit ouvert de même nature au titre d'un régime de sécurité sociale (Majoration Tierce Personne), les sommes versées à ce titre viennent en déduction du montant mensuel de la prestation de compensation au titre des divers éléments de la PCH.

◆ PCH et APA : art. L245-9 du CASF

Lorsque le bénéficiaire a obtenu le bénéfice d'une prestation de compensation avant l'âge de 60 ans et qu'il remplit les conditions d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie à 60 ans, il pourra choisir lorsqu'il atteint cet âge et à chaque renouvellement entre le maintien de la prestation de compensation et le bénéfice de l'allocation personnalisée d'autonomie. S'il n'exprime aucun choix, il est présumé souhaiter continuer à bénéficier de la PCH.

PROCEDURE D'INSTRUCTION

INSTRUCTION DE LA DEMANDE :

Demande :

Pour bénéficier de la PCH, il faut en faire la demande. L'intéressé ou un membre de son entourage peut retirer un dossier de demande dans différents lieux :

- Les services du département (Direction de l'Autonomie et MDPH et Maisons de Solidarité Départementale).
- les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale et les mairies,
- les centres locaux d'information et de coordination (CLIC)

Constitution du dossier : art. D245-25 du CASF

La demande doit être formulée à la MDPH au moyen des éléments suivants :

- formulaire unique "Cerfa n°13788*01",
- certificat médical de moins de 6 mois (art. R146-26 du CASF),
- justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité)
- justificatif de domicile daté, (copie d'une facture EDF, téléphone, quittance de loyer...)

→ ces 4 pièces sont indispensables à la recevabilité de la demande

- formulaire complémentaire, spécifique au type d'aide demandée,
- copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu
- déclaration de perception ou non d'une Majoration pour Tierce Personne, avec pièces justificatives, ou de toutes autres prestations
- déclaration du bénéficiaire ou non d'une prestation en espèce de sécurité sociale ou au titre de l'aide humaine nécessitée par son handicap.

La demande de PCH doit être déposée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Enregistrement de la demande :

La MDPH vérifie la recevabilité du dossier et en accuse réception ou informe le demandeur des éventuelles pièces manquantes.

Le silence gardé pendant plus de 4 mois par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) à partir de la date à laquelle la demande présentée auprès de la MDPH est recevable, vaut décision de rejet. art. R241-33 du CASF.

ELABORATION ET PROPOSITION DU PLAN PERSONNALISE DE COMPENSATION :

Art. L245-2 et L245-3 du CASF

La demande de PCH fait l'objet d'une évaluation des besoins par une équipe pluridisciplinaire qui élabore ensuite un plan personnalisé de compensation (PPC) et le transmet pour avis au demandeur. Celui-ci dispose de 15 jours pour faire part de ses observations et/ou demander à être reçu par la CDAPH.

Ce plan comprend des propositions de toute nature regroupées par éléments.

❖ **Élément 1 : L'aide humaine** : art. L245-4 du CASF

Elle est accordée à toute personne handicapée quand :

⇒ son état nécessite l'aide effective d'une tierce personne pour les actes essentiels de l'existence. Fixés par l'annexe 2-5 du CASF, il s'agit des actes liés :

- à l'entretien personnel (toilette, habillage, alimentation, élimination)
- aux déplacements dans et le logement
- aux déplacements à l'extérieur exigés par des démarches liées au handicap
- à la participation à la vie sociale (besoin d'aide humaine pour se déplacer ou communiquer, accéder à des loisirs)

- aux besoins éducatifs

⇒ son état demande une surveillance régulière,

⇒ des frais supplémentaires sont imposés par l'exercice d'une activité professionnelle ou élective (les représentants des associations, d'organismes de personnes handicapées, les élus d'autres institutions publiques), membres de droits dans des instances ou des organismes (art. R245-6 du CASF). L'accompagnement de la Personne Handicapée sur son poste de travail est exclu de ces frais.

Pour mettre en place les aides humaines, la personne handicapée peut recourir :

- à un service prestataire d'aide à domicile (art. L245-12 du CASF) habilité par le Président du Conseil Départemental,
- à un emploi mandataire, (art. L245-12 du CASF)
- à un aidant familial (art. R245-7 du CASF) : conjoint, concubin, personne ayant conclu un PACS, un ascendant, un descendant ainsi que le collatéral jusqu'au 4^{ème} degré (sœur, frère, nièce, neveu, petite-nièce, petit-neveu) de la personne handicapée ou de son conjoint, concubin ou partenaire de Pacs sans lien de subordination au sens du Code du Travail.
- à un emploi direct, d'un ou plusieurs salariés, notamment d'un membre de sa famille (art. D245-8 du CASF) précité ci-dessus. Toutefois le membre de la famille ne peut être le conjoint, le concubin, la personne ayant conclu un PACS, un ascendant, un descendant ainsi que le collatéral jusqu'au 4^{ème} degré, sauf si l'état de la personne handicapée nécessite une aide totale et une présence constante. Dans ce cas, la personne handicapée peut rémunérer les membres de sa famille cités par l'art. R245-7 du CASF (aidants familiaux).

Dans tous les cas, le salarié ne doit pas avoir fait valoir ses droits à la retraite et doit avoir cessé partiellement ou totalement une activité professionnelle autre.

Situations particulières : art. D245-9 du CASF

- Les personnes atteintes de cécité (si la vision centrale corrigée est nulle ou inférieure à 1/20^{ème} de la vision normale) bénéficient de l'aide humaine à hauteur minimum de 50 h/mois (forfait cécité).
- Les personnes qui ont recours au dispositif de communication et dont la perte auditive bilatérale moyenne est supérieure à 70 décibels bénéficient de 30 heures/mois minimum (forfait surdité).

Les besoins d'aide forfaits cécité et surdité ne donnent pas lieu à justificatifs.

Durée maximale de la prescription : 10 ans (D245-33 du CASF) et 5 ans en Corrèze.

❖ **Élément 2 : Les aides techniques** art. D245-10 et D245-11 du CASF et annexe 2-5 du CASF relatif au référentiel pour l'accès à la prestation de compensation.

Les aides techniques qui peuvent être prises en compte au titre de la prestation de compensation sont tout instrument, équipement ou système technique adapté ou spécialement conçu pour compenser une limitation d'activité rencontrée par une personne du fait de son handicap, acquis ou loué par la personne pour son usage personnel. Ces aides peuvent être inscrites ou non dans la liste des produits et prestations remboursables par la sécurité sociale, art. L165-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Durée maximale de la prescription : 3 ans (art. D245-33 CASF).

❖ **Élément 3 :**

1-L'aménagement du logement art. D245-14 à D245-16 du CASF

L'aménagement pris en considération au titre du logement est destiné à maintenir ou améliorer l'autonomie de la personne. Le logement concerné est le domicile personnel de la personne handicapée ou d'un membre de sa famille assurant sa prise en charge effective : conjoint, personne ayant conclu un PACS, concubin et ascendant, descendant, ou collatéral jusqu'au 4^{ème} degré (ou de son conjoint, concubin ou partenaire de PACS).

Il est possible de prendre en charge les coûts entraînés par le déménagement et l'installation des équipements si l'aménagement du logement est jugé impossible ou trop coûteux par l'équipe d'évaluation et que le demandeur fait le choix d'un logement aux normes d'accessibilité.

En cas d'évolution prévisible du handicap, le Plan prévu peut intégrer des travaux pour faciliter les adaptations ultérieures.

Durée maximale de la prescription : 10 ans (art D245-33 du CASF).

2- L'aménagement du véhicule et surcoûts liés au transport art. D245-18 à D245-22 du CASF.

Peuvent être pris en charge :

- L'aménagement du véhicule habituellement utilisé par la personne handicapée, conducteur ou passager ainsi que les options ou accessoires pour un besoin directement lié au handicap
- Les surcoûts liés aux frais de transport après déduction de la prise en charge par les organismes de sécurité sociale. Par surcoûts liés au transport s'entendent les transports réguliers ou fréquents, les départs annuels en congés.

Durée maximale de la prescription : 5 ans (art. D245-33 du CASF)

❖ **Élément 4 : Les charges spécifiques ou exceptionnelles** art. D245-23 du CASF

Ces charges correspondent à des dépenses permanentes et prévisibles ou des dépenses ponctuelles liées au handicap sans aucune prise en charge au titre des autres éléments de la PCH.

Durée maximale de la prescription : art. D245-33 du CASF

- 10 ans pour les charges spécifiques
- 3 ans pour les charges exceptionnelles.

❖ **Élément 5 : Les aides animalières** art. D245-24 du CASF

Elles concourent à maintenir ou à améliorer l'autonomie de la personne handicapée dans la vie quotidienne. Les charges relatives à un chien guide d'aveugle ou à un chien d'assistance ne sont prises en compte que si le chien a été éduqué dans une structure labellisée et par des éducateurs qualifiés.

Durée maximale de la prescription : 5 ans art. D245-33 du CASF

Par élément, le total des versements ne peut dépasser le montant maximum prévu à l'article R245-37 du CASF sur la durée maximale de la prescription.

En cas de séparation des parents, les aides ponctuelles sont octroyées sur accords écrits des deux parents. art. D245-26 du CASF

Un plan d'aide peut comprendre plusieurs éléments dont la durée de prescription de chacun diffère. Ainsi, par exemple, l'ouverture du droit à l'élément "aménagement du logement" pourra donner lieu à plusieurs prescriptions sur la durée maximale réglementaire, dans le cadre du forfait maximum octroyable.

L'aide à la vie domestique (ménage, courses, entretien du linge, préparation des repas...) n'est pas prise en compte dans le cadre de la PCH.

ATTRIBUTION DE L'AIDE

Art. R241-31 - R241-32 - L245-8 - L245-13 - R245-61 à R245-68 du CASF

MODALITES D'ATTRIBUTION :

En règle générale :

Le Plan Personnalisé de Compensation est transmis, avec les observations éventuelles du demandeur, à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), pour décision.

La décision est notifiée par le Président de la CDAPH à la personne handicapée ou à son représentant légal, au Département et aux organismes concernés.

Mentions de la décision : art. D245-31 du CASF

Elle doit mentionner :

✓ La nature des dépenses pour lesquelles chaque élément est affecté, en précisant, pour l'élément lié à un besoin d'aides humaines, la répartition des heures selon le statut de l'aidant

✓ La durée d'attribution

- ✓ le montant total attribué, sauf pour l'élément "aides humaines"
- ✓ Le montant mensuel ou ponctuel attribué sur la base de tarifs ou des forfaits réglementaires.
- ✓ les modalités de versement choisies par le bénéficiaire
- ✓ Les voies et délais de recours

Dates d'ouverture des droits : art. D245-34 du CASF

- Classiquement, le droit est ouvert au 1^{er} jour du mois du dépôt de la demande.
- Par dérogation, pour les aides techniques, les droits peuvent être ouverts à compter de la date d'acquisition ou de location de l'instrument, équipement ou système technique correspondant. Cette date est au plus tôt le premier jour du sixième mois précédant le dépôt de la demande.
- Pour le titulaire d'une AEEH faisant la demande d'un complément, la date d'attribution de la prestation est fixée par la CDAPH :

1° - Au premier jour suivant la date d'échéance du droit de cette allocation

2° - Lorsque la demande est faite en cas d'évolution du handicap ou des facteurs déterminant les charges prises en compte :

⇒ au 1^{er} jour du mois de la décision de la Commission

⇒ à une date comprise entre le 1^{er} jour du mois du dépôt de la demande et la date de la décision de la Commission, s'il est justifié par le demandeur qu'il a été exposé à des charges supplémentaires entrant dans le champ de la PCH.

En cas d'urgence : art. L245-2 et R245-36 du CASF

L'intéressé peut, à tout moment de l'instruction de sa demande de prestation de compensation demander une prestation de compensation en urgence auprès du Conseil Départemental.

Le Président du Conseil Départemental statue en urgence dans un délai de 15 jours ouvrés en arrêtant le montant provisoire de la prestation. Il dispose ensuite d'un délai de 2 mois pour régulariser cette décision.

MONTANT DU DROIT :

La décision de la CDAPH est transmise au Président du Conseil Départemental pour le calcul des montants de la prestation de compensation à verser.

La prestation de compensation du handicap est accordée sur la base de tarifs, de montants et de taux de prise en charge fixés par arrêté ministériel pour chaque nature de dépenses.

Pour fixer les montants pour chacun des éléments, la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées déduit les sommes versées correspondant à un droit de même nature au titre d'un régime de sécurité sociale (Majoration Tierce Personne), aux remboursements de l'assurance maladie, aux remboursements des complémentaires santé.

La prestation est versée mensuellement pour l'élément aide humaine ou les charges spécifiques et ponctuellement pour les autres volets (art. L245-13 - art. R245-66 du CASF).

VERSEMENT DE L'AIDE : art. R 245-61 à R245-68 du CASF.

Versement mensuel :

L'élément de la prestation de compensation lié à un besoin d'aides humaines est versé mensuellement **au bénéficiaire** :

- ◆ sur présentation des fiches de paye liées dans le cadre d'un emploi direct en service mandataire ou non,
- ◆ dans le cadre d'interventions d'un aidant familial sur attestation du lien de parenté avec cet aidant familial,
- ◆ dans le cadre d'interventions d'un service prestataire d'aide à domicile sur factures produites par ce dernier.

Dans le cadre de l'habitat inclusif, la PCH peut être mutualisée, sous réserve de l'accord express du bénéficiaire et versée directement au porteur de projet.

Versement ponctuel :

Le versement est effectué sur mobilisation des aides dans un délai plus contraint que le délai de prescription.

L'aide technique : le versement est effectué si les aides prescrites ont été acquises ou louées dans un délai maximum de 1 an suivant la notification de la décision d'attribution, art. D245-54 du CASF.

L'aménagement du logement : les travaux doivent débuter dans les 12 mois suivant la notification de la décision et être achevés dans les 3 ans. Cette prestation peut faire l'objet d'un ou plusieurs versements ponctuels, le nombre de ces versements étant limité à 3, sur présentation de factures art. D245-55 du CASF.

L'aménagement du véhicule : Il doit être effectué, au plus tard, dans un délai de 1 an, à compter de la notification de décision. art. D245-56 du CASF

Toutefois, 30% du montant total accordé au titre de l'aménagement du logement ou du véhicule peut être versé à la demande du bénéficiaire sur présentation du devis et d'une attestation de début des travaux. art. R245-67 du CASF

CONTRÔLE D'EFFECTIVITE : art. D245-52 - D245-57 - D245-58 - D245-59 - D245-60 du CASF

Le Président du Conseil départemental organise le contrôle de l'utilisation de la prestation à la compensation des charges pour lesquelles elle a été attribuée au bénéficiaire.

Il peut à tout moment procéder ou faire procéder à un contrôle sur place ou sur pièces en vue de vérifier si les conditions d'attribution de la prestation de compensation sont ou restent réunies ou si le bénéficiaire de cette prestation a consacré cette prestation à la compensation des charges pour lesquelles elle lui a été attribuée.

Pour la vérification du respect des conditions d'attribution de l'élément lié à l'aménagement du logement ou du véhicule, les travaux réalisés doivent être conformes au plan de compensation. En Corrèze, ils sont constatés par un organisme d'assistance à maîtrise d'ouvrage avant validation finale par l'ergothérapeute avant paiement.

Pour les forfaits "cécité" et "surdit " le contr le consiste   v rifier si les conditions d'attribution de la prestation de compensation sont ou restent r unies.

Les obligations du b n ficiaire

D'une fa on g n rale, la mobilisation de toute aide octroy e doit  tre justifi e.

Dans le cadre du versement d'une aide humaine, tout b n ficiaire doit d clarer au Pr sident du Conseil D partemental :

- l'identit  et le statut du ou des salari s,
- le lien de parent   ventuel avec le ou les salari s
- l'identit  et le lien de parent  avec l'aidant familial d dommag ,
- le montant des sommes vers es   chacun des salari s,
- le nom de l'organisme mandataire ou prestataire le cas  ch ant,
- la prise en charge de la d pense par d'autres aides, le cas  ch ant : MTP, s curit  sociale, compl mentaire sant .

Les pi ces justificatives des d penses pour lesquelles la PCH est affect e, doivent  tre conserv es par le b n ficiaire pendant une dur e de 2 ans. art. D245-52 du CASF

Dans le cadre du versement d'une aide technique, tout b n ficiaire doit fournir la preuve de l'acquisition ou de la location de ces aides dans les d lais  tablis ci-avant. Le paiement intervient   l'appui de justificatifs adress s par l'usager ou son

représentant légal ou l'organisme prestataire.

Toute autre aide octroyée devra être justifiée par une facture acquittée.

RENOUVELLEMENT : art. D245-35 du CASF

Le bénéficiaire est invité formellement par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées à formuler une demande de renouvellement auprès de la MDPH, 6 mois avant l'échéance du droit.

REVISION DE L'AIDE : art. R245-62 - R245-63 - R245-64 du CASF

Une révision administrative des droits intervient dans les cas suivants :

- évolution des tarifs de l'élément lié à un besoin d'aides humaines avec pour date d'effet le mois où la modification est intervenue,
- demande du bénéficiaire de changer le mode de mise en œuvre de l'aide humaine,
- évolution des revenus de la personne handicapée (modification du taux de prise en charge),
- attribution de la Majoration Tierce Personne ou suppression de cet avantage,
- changement de statut des aidants à la demande de la personne handicapée ou de son représentant après vérification des informations et sollicitation de l'avis de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Le bénéficiaire de la prestation de compensation est tenu d'informer la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et le Président du Conseil Départemental de toute modification de sa situation de nature à affecter ses droits. art. D245-50 CASF.

Par ailleurs, toute demande ayant pour effet de modifier le contenu du plan personnalisé de compensation (nombre d'heures en particulier) doit être transmise pour nouvel examen à la MDPH.

Lorsque l'élément "aide humaine" n'est plus versé à la personne handicapée mais à une autre personne physique ou morale, à un organisme, le Président du Conseil Départemental est tenu d'adresser une nouvelle notification à l'intéressé un mois avant la mise en œuvre du nouveau versement.

Toute demande portant sur un volet de la prestation peut entraîner une révision de la totalité du plan d'aide.

En cas de modification des tarifs de l'élément lié à un besoin d'aides humaines ou en cas de modification du statut du ou des aidants, le Président du Conseil Départemental procède à un nouveau calcul du montant de la prestation avec effet à compter du mois où cette modification est intervenue. art. R245-63 du CASF.

SUSPENSION DE L'AIDE : art. R245-69 et R245-70 du CASF

Le versement de la prestation peut être suspendu par le Président du Conseil Départemental en cas de manquement du bénéficiaire à ses obligations déclaratives, après que l'intéressé ait été mis en mesure de faire connaître ses observations, et après avoir informé la CDAPH. La suspension prend fin dès que le bénéficiaire justifie des éléments exigés ou s'acquitte de ses obligations déclaratives. Les sommes correspondant aux droits acquis et justifiés pendant la période de suspension lui sont alors versées.

En cas d'hospitalisation : cf. FICHE 12 - PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP EN ETABLISSEMENT

INTERRUPTION : art. R245-71 du CASF

Lorsqu'il estime que la personne handicapée cesse de remplir les conditions au vu desquelles le bénéfice de la prestation de compensation lui a été attribué, le Président du Conseil Départemental saisit la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées aux fins de réexamen du droit à la prestation et lui transmet toutes informations portées à sa connaissance relatives à l'établissement des droits de l'intéressé à cette prestation. La commission statue sans délai.

VOIES DE RECOURS : L241-9 du CASF.

✓ Après décision de la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées :

La personne handicapée ou sa famille dispose de plusieurs recours dans le délai de 2 mois à compter de la réception de la notification :

- ◆ La conciliation avec la personne qualifiée désignée par la Commission exécutive,
- ◆ Le recours administratif préalable obligatoire auprès de la MDPH,
- ◆ Le recours contentieux auprès du tribunal de Grande Instance (TGI)
- ◆ l'appel devant la Cour d'Appel

✓ Après décision du Président du Conseil Départemental de la Corrèze : cf. CONSEQUENCES DE L'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE

L'action du bénéficiaire se prescrit au bout de deux ans, ainsi que l'action en recouvrement sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration art. L245-8 du CASF.

RECUPERATION :

Récupération des indus : art. R245-72 et L245-8 du CASF

Tout paiement indu est récupéré en priorité par retenue sur les versements ultérieurs de la prestation de compensation. A défaut, le recouvrement de cet indu est poursuivi comme en matière de contributions directes, conformément aux

dispositions de l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
L'action intentée par le Président du Conseil Départemental en recouvrement des prestations indûment payées se prescrit au bout de 2 ans, sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration.

Récupération sur succession :

Les sommes versées au titre de la prestation de compensation ne font l'objet d'aucun recours en récupération.

LE FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION

art. L146-5 du CASF

Chaque Maison Départementale des Personnes Handicapées gère un fonds départemental de compensation du handicap chargé d'examiner les demandes d'aides financières destinées à permettre aux personnes handicapées de faire face aux frais restant à leur charge, liés à leur handicap, après que les intéressés aient fait valoir l'ensemble de leurs droits. Un règlement intérieur décline les modalités d'attribution.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION - LE CONTRAT LOCAL D'INNOVATION SOCIALE

RAPPORT

La politique départementale d'insertion repose sur 3 axes majeurs :

- une économie porteuse d'emplois
- un aménagement durable et équilibré du territoire
- la solidarité pour le bien vivre ensemble

Elle est déclinée annuellement au travers d'un Programme Départemental d'Insertion riche de 55 conventions financières et d'un Pacte Territorial d'Insertion avec 30 fiches action.

L'attention et les efforts constants du Département auprès des publics les plus éloignés de l'emploi, dont il a la charge et tout particulièrement les bénéficiaires du rSa, portent leurs fruits.

Le nombre de foyers corréziens relevant de ce dispositif est en décroissance constante depuis bientôt 4 ans et cette tendance départementale se consolide (- 2% sur le 1^{er} semestre 2019), là où elle est moindre en national (- 0,28% sur le 1^{er} semestre 2019).

Le taux de contractualisation, évaluant la qualité des choix d'accompagnement individualisés et internalisés par le Département, est en progression année après année avec 87,3% de Contrats d'Engagements Réciproques à jour en 2018.

Les solutions de sorties positives des publics de ce dispositif de dernier recours augmentent de façon sensible.

Ces résultats dénotent de la mobilisation au quotidien de la Collectivité départementale, de l'ensemble de ses professionnels et sa volonté sans cesse réaffirmée de recherches d'actions innovantes.

L'évaluation du Pacte Territorial et de son impact sur la politique d'insertion portée par la Collectivité a montré fin 2018 tout l'intérêt des choix pris par notre Collectivité et ont conduit au renouvellement de ces axes de travail.

Notamment la volonté réaffirmée de travailler au lien et au rapprochement entre insertion et développement économique et ce malgré les évolutions de la loi NOTRe, reste une priorité de la Collectivité départementale.

En effet, la clé d'une insertion réussie et pérenne ne peut se concevoir qu'avec l'engagement et le soutien du monde de l'entreprise.

A l'écoute des besoins de tous les territoires et de toutes leurs composantes sociales et économiques, le Département a mesuré dès le départ l'absolue nécessité d'associer et de travailler le lien entre économique et social.

Il multiplie les initiatives en ce sens avec des dispositifs novateurs tels que BOOST Emploi, les Forums BOOST, le BOOST Sénior, le bus BOOST Emploi, ou les Clés de l'Emploi...

En veille active vis-à-vis de l'évolution des chiffres de l'emploi, des besoins des chefs d'entreprise et des spécificités locales, alerté par des chefs d'entreprises dont les arboriculteurs et agriculteurs, sur des besoins récurrents notamment saisonniers non pourvus en main d'œuvre, le Département mobilise l'ensemble de ses compétences et de ses moyens afin de trouver des réponses à cette pénurie de recrutement.

En sa qualité de chef de file de l'insertion sociale et professionnelle et en concertation étroite avec le tissu économique local, le Département propose la mise en œuvre d'un nouveau dispositif favorisant grâce à du tutorat l'intégration et le maintien dans l'emploi de bénéficiaires du rSa.

Il souhaite concrétiser cet engagement en lançant une nouvelle action : le Contrat Local d'Innovation Sociale.

En s'appuyant sur un partenariat étroit avec les entreprises locales, les groupements d'employeurs, ce nouveau dispositif ciblera une action de tutorat quotidien pour des emplois d'une durée au moins égale ou supérieure à 30h par semaine ; ces contrats de travail, CDD ou CDI, seront d'une durée minimale de 6 mois.

Cette mesure va permettre, en regroupant et cumulant des besoins spécifiques actuellement non pourvus, de répondre aux attentes des employeurs. Dans le même temps, elle favorisera un retour à l'emploi plus pérenne pour les publics grâce au format et à la durée de ces contrats.

L'aide financière sera de 3 000 € pour le tutorat d'un CDD de 6 mois, et de 4 000 € pour un CDI sur les 6 premiers mois et proratisée si besoin sur le nombre effectif de mois travaillés.

La concertation et l'articulation avec les différentes branches professionnelles et des groupements d'employeurs concernés devront consolider ces recrutements en s'assurant la possibilité d'une étape supplémentaire pour la personne via la formation qualifiante en lien avec des compétences particulières requises pour des pérennisations d'emploi à l'issue de ces contrats. Ce qui sera aussi pour l'employeur un garant supplémentaire sur la sécurisation et l'accompagnement au recrutement.

Les objectifs de cette nouvelle mesure :

- faciliter un accès ou un retour à l'emploi pour les bénéficiaires du rSa avec un contrat de travail suffisamment long et un accompagnement spécifique assuré par les référents parcours du service Insertion en amont du recrutement et sur les premiers mois de l'entrée en emploi ;
- soutenir l'employeur en l'accompagnant dans la mise en place d'un tutorat au sein de l'entreprise, fonction essentielle à la bonne intégration et à la pérennisation de l'emploi.

Ce dispositif répondra à la fiche action 3 - 17 de l'Avenant 2019/2021 du Pacte Territorial d'Insertion : "Le Contrat Local d'Innovation Sociale".

Initié et construit suite aux rencontres mi-2019 avec des arboriculteurs locaux, 2020 sera l'année de lancement et de test de ce Contrat Local d'Innovation Sociale qui sera ouvert à l'ensemble des secteurs d'activité et entreprises corrèziennes.

L'évaluation faite devrait confirmer la pertinence de cette action et son intérêt pour une montée en charge rapide de ce dispositif et du nombre de contrats à activer.

Le Département avec cette nouvelle action affiche encore une fois sa volonté sans cesse renouvelée d'écoute des besoins de l'ensemble des Corrèziens et de recherche de toutes les solutions possibles pour lutter contre la précarité et faciliter l'accès à l'emploi ou la formation.

A l'heure du déploiement national de la "Stratégie d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi", la Corrèze va de nouveau mobiliser ses ressources humaines et allouer en 2020 une enveloppe financière supplémentaire de 80 000 € pour cette action de tutorat dans l'emploi.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION - LE CONTRAT LOCAL D'INNOVATION SOCIALE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 102 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Gérard SOLER, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est approuvé le modèle de convention de tutorat CLIS - Contrat Local d'Innovation Sociale tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le Président du Conseil Départemental, ou son représentant, est autorisé à signer l'ensemble des dites conventions à intervenir sur le modèle susvisé.

Article 3 : Une aide financière est attribuée à l'entreprise à hauteur de 3 000 € pour un tutorat d'un CDD de 6 mois et 4 000 € d'un CDI pour les 6 premiers mois. Le contrat de travail CDD ou CDI sera d'au moins 30 h par semaine. L'enveloppe budgétaire globale allouée au CLIS est de 80 000 €.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9356.4.

Adopté, à main levée, par 34 voix pour et 4 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 2 Décembre 2019

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20191129-lmc16c761408603-DE

Affiché le : 2 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONVENTION DE TUTORAT

En sa qualité de chef de file de l'insertion sociale et professionnelle et en concertation étroite avec le tissu économique local, le Département propose la mise en œuvre d'un nouveau dispositif favorisant l'intégration et le maintien dans l'emploi des bénéficiaires du rSa.

Il souhaite concrétiser cet engagement en lançant l'action : CLIS - Contrat Local d'Innovation Sociale.

Ce nouveau dispositif ciblera une action de tutorat quotidien pour des emplois d'une durée au moins égale ou supérieure à 30h par semaine ; ces contrats de travail, CDD ou CDI, seront d'une durée minimale de 6 mois.

1. L'entreprise

Nom de l'entreprise

Adresse.....

Inscrite au RCS deavec le n°.....

N°SIRET.....N°SIREN.....

Représentée par

L'entreprise s'engage à :

- Désigner un tuteur en charge de l'accompagnement du salarié accueilli. Il doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans une qualification correspondant à l'activité du salarié accueilli
- Prendre toutes les mesures d'organisation pour permettre au tuteur de disposer du temps nécessaire à l'accompagnement et l'encadrement du salarié accueilli
- Faciliter le bon déroulement de la période de tutorat en lien avec le salarié et le tuteur
- Réaliser un bilan final de cet accompagnement et le transmettre au Département (annexe 3)
- Ne pas bénéficier d'une autre aide publique pour l'emploi de ce salarié
- Fournir les pièces visées en annexe 1

2. Le tuteur

Nom et prénom :

Fonction au sein de l'entreprise :

Le tuteur s'engage à effectuer les missions suivantes auprès du salarié :

- L'accueillir et lui présenter l'entreprise
- Réaliser une présentation détaillée du poste de travail et des consignes notamment en matière de sécurité
- Définir et expliquer les savoir-être et les attendus relationnels et professionnels
- Accompagner l'acquisition des savoir-faire professionnels, notamment en organisant avec lui ses activités
- Réaliser un accompagnement personnalisé sur la durée du contrat de travail visé par cette convention : présentation des procédures, méthodes, outils, relations hiérarchiques et fonctionnelles, tutorat...
- Aider à la réalisation des objectifs : soutien à la montée en compétence progressive (appui technique, organisationnel, relationnel si besoin)
- Participer à la réalisation du bilan final

3. Le salarié accueilli

Nom et prénom :

Fonction au sein de l'entreprise :

Le salarié accueilli s'engage à :

- Respecter les engagements contractualisés
- Mettre en œuvre les consignes et les bonnes pratiques définies par son tuteur et son employeur
- Participer activement aux différentes actions prévues dans le cadre du tutorat

4. Le Département

Le Département s'engage à :

- Positionner et préparer en amont des contrats de travail les candidats bénéficiaires du rSa répondant aux profils recherchés
- Maintenir l'accompagnement individualisé de l'équipe du service Insertion auprès des bénéficiaires du rSa sur les 4 premiers mois de travail pour sécuriser l'entrée en emploi
- Mobiliser l'ensemble de son offre d'insertion et de son expertise pour favoriser l'entrée et le maintien en emploi
- Verser à l'entreprise une aide compensatoire sur la période des 6 premiers mois de travail en contrepartie du tutorat réalisé auprès du salarié accueilli

5. Modalités de versement

Une aide financière est attribuée à l'employeur à hauteur de 3 000 € pour le tutorat d'un CDD de 6 mois et 4 000 € d'un CDI pour les 6 premiers mois. Le contrat de travail CDD ou CDI sera d'au moins 30h semaine.

Le dossier de prise en charge et les justificatifs sont à transmettre pour validation au Service Insertion. Les interlocuteurs sont :

- Marie-Françoise CULOT : 05 55 93 74 20 - mculot@correze.fr
- Laetitia GOMES : 05 55 93 74 71 - lgomes@correze.fr
- Sylvie GRASSET : 05 55 93 72 84 - sgrasset@correze.fr

Le paiement sera réalisé sur présentation des justificatifs validés (cf 6. Adresse de facturation):

- 500 € sur présentation du contrat de travail et du premier bulletin de salaire sous réserve de la réalisation de la période d'essai
- le solde à l'issue des 6 mois travaillés sur présentation des 6 bulletins de salaires et du bilan final de tutorat.
- Le versement de ce solde sera proratisé au nombre effectif de mois travaillés en cas d'arrêt du contrat de travail avant l'échéance des 6 mois.

6. Adresse de facturation

Les demandes de versement de l'aide financière sont à adresser à:

Conseil Départemental de la Corrèze
Service Insertion
9 rue René et Émile FAGE
19 000 TULLE

Elles devront impérativement être accompagnées des justificatifs suivants :

- Contrat de travail
- Bulletins de salaire
- Convention de tutorat
- RIB de l'employeur
- Bilan final pour le solde

Le mandatement des sommes dues se fera exclusivement par virement bancaire dans les délais imposés par les règles de la comptabilité publique.

7. Rupture, suspension et modifications du contrat : conséquences sur le versement des aides

L'employeur doit signaler dans un délai de 7 jours, à l'aide du document "Fiche de liaison" (annexe2), toute suspension ou rupture de l'action de tutorat qui interviendrait avant la fin de la période des 6 mois par mail au service Insertion.

Lorsque le contrat de travail est suspendu ou rompu, le paiement de l'indemnité lié au tutorat n'est plus versé.

8. Prise d'effet et durée

La présente convention de tutorat prendra effet dès le premier jour du contrat de travail du salarié accueilli. Elle est conclue pour une durée maximale de six mois.

L'Entreprise
Nom et signature

Le Département
le Président ou son représentant

Le Tuteur
Nom et signature

Le Salarié accueilli
Nom et signature

ANNEXE 1

Pièces à fournir à l'appui d'une demande de tutorat Contrat Local d'Innovation Sociale

- L'attestation de paiement des cotisations sociales délivrées par l'organisme collecteur à l'employeur datant de moins de 3 mois
- L'extrait Kbis
- Le RIB de l'employeur

Pièces à fournir à l'appui des activations financières

- Le contrat de travail
- Les bulletins de salaire de la période du Contrat Local d'Innovation Sociale
- Le bilan final pour le versement du solde

FICHE DE LIAISON - Contrat Local d'Innovation Sociale

A transmettre en cas de rupture ou suspension de contrat

L'employeur :

Adresse :

informe que :

Mme M.

sous contrat : CDI CDD

depuis le : /__ /__ / ____ /

a rompu suspendu son contrat le /__ /__ / ____ /

MOTIFS	
RUPTURE DE CONTRAT	SUSPENSION DE CONTRAT
<input type="checkbox"/> rupture à l'initiative du salarié <input type="checkbox"/> rupture à l'initiative de l'employeur pour faute grave <input type="checkbox"/> rupture en cas de force majeure <input type="checkbox"/> accord amiable <input type="checkbox"/> rupture au titre de la période d'essai <input type="checkbox"/> rupture pour inaptitude médicale <input type="checkbox"/> autres :	<input type="checkbox"/> accident de travail <input type="checkbox"/> congé maternité <input type="checkbox"/> congé maladie

Observations/ pièces jointes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A ADRESSER PAR MAIL AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – SERVICE INSERTION

lgomes@correze.fr et mculot@correze.fr

Contrat Local d'Innovation Sociale - FICHE BILAN
TUTORAT

Entreprise :

Salarié(e) accueilli(e) :

Période de Tutorat :

- date de début : /__ /__ / ____ /
- date de fin : /__ /__ / ____ /

Modalités de mise en œuvre du tutorat :

- Actions menées pendant la période de tutorat :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Formations effectuées ou envisagées :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Solutions à l'échéance du tutorat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A renseigner à l'échéance du tutorat et à retourner au Service Insertion avec les documents nécessaires pour l'activation du versement du solde.
sgrasset@correze.fr, lgomes@correze.fr et mculot@correze.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES COLLEGES : ACTUALISATION ET APPROBATION DE LA
SECTORISATION DES COLLEGES PUBLICS

RAPPORT

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 stipule que "le Conseil Général arrête, après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, en tenant compte des critères démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves".

L'affectation des élèves, au sens propre du terme, relève de la pleine responsabilité de l'Éducation nationale en tenant compte, toutefois, des règles d'assouplissement de la carte scolaire instaurées par le législateur en 2007. En effet, comme le stipule l'article D.211-11 du Code de l'Éducation, l'inspecteur d'académie a la possibilité d'affecter dans un collège des élèves ne résidant pas obligatoirement dans la zone de recrutement de cet établissement. Si le nombre de demande de dérogations dépasse le nombre de places disponibles, une commission spéciale présidée par l'inspecteur d'académie procède aux choix d'affectation, sur la base de motifs déterminés par le Ministre de l'Éducation nationale.

L'arrête en vigueur de sectorisation des collèges publics du Conseil départemental de la Corrèze date du 4 novembre 2011. Il définit, commune par commune, ou rue par rue dans les zones les plus denses, vers quel collège est dirigé un enfant en fin de primaire. Des évolutions démographiques et administratives, intervenues depuis 2011, ont rendu nécessaire l'actualisation du Schéma départemental des collèges publics. Les propositions de modifications présentées dans ce présent rapport ont été élaborées en concertation avec l'autorité académique départementale.

Conformément à la procédure règlementaire, ce projet a été présenté au Conseil Départementale de l'Éducation Nationale lors de sa réunion du 8 octobre dernier et a reçu un avis favorable.

La volonté du Département est de placer l'éducation et la jeunesse au cœur de ses priorités et de mettre en œuvre des politiques structurantes d'aménagement et de développement des territoires, avec une attention particulière pour les collèges en zone rurale. Ces deux principes ont présidé au choix des propositions de modifications qui sont faites. Celles-ci répondent à trois objectifs :

Premièrement, dans une logique de cohérence de territoire, le Département a la volonté de rattacher chaque commune corrézienne, qui bénéficiait jusqu'alors d'une sectorisation hors département, à un collège corrézien, notamment afin de conforter les effectifs dans les établissements concernés, qui sont les collèges Simone Veil à ARGENTAT et Anna de Noailles à LARCHE.

Il s'agit, deuxièmement, de mettre en cohérence la sectorisation du département avec la fermeture du site de Bugeat intervenue à la rentrée scolaire 2012/2013.

Il s'agit enfin, de procéder à l'intégration des nouvelles voies créées depuis 2011 pour l'ensemble des communes sectorisées suivantes : ALBUSSAC, BRIVE, MALEMORT, TULLE et NAVES.

I - RATTACHEMENT DE CHAQUE COMMUNE A UN COLLEGE CORREZIEN

A - Rattachement de la commune de Cublac au collège Anna de Noailles à Larche

En 2011, la commune de CUBLAC a bénéficié d'une sectorisation "hors département" et a été rattachée au collège de TERRASSON en Dordogne, afin de prendre en compte sa proximité géographique avec cette commune. Un nouvel arrêté de sectorisation du Conseil départemental de la Dordogne, pris le 31 mars 2017, a mis fin au rattachement de la commune de CUBLAC au collège de TERRASSON, de sorte que cette commune n'appartient plus désormais à aucun secteur.

Afin de mettre un terme à cette carence administrative, je propose à la l'Assemblée Départementale de bien vouloir acter le rattachement de la commune de CUBLAC au collège Anna de Noailles à LARCHE.

L'établissement Anna de Noailles accueille actuellement 612 collégiens. La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale nous a informés, qu'à la rentrée scolaire 2020, 19 élèves de CUBLAC seront concernés par l'affectation en 6^{ème}. La capacité d'accueil du collège de LARCHE étant de 700 élèves, cette nouvelle sectorisation n'aura pas d'incidence prévisible sur le fonctionnement de l'établissement.

B - Rattachement des communes d'Auriac et Rilhac-Xaintrie au collège Simone Veil à Argentat

L'arrêté de sectorisation du Conseil départemental du Cantal, en date du 12 février 2018, précise "qu'en ce qui concerne les communes d'AURIAC et RILHAC-XAINTRIE, le Département du Cantal reconnaît l'arrêté de sectorisation pris par le Département de la Corrèze qui oriente ces deux communes vers le collège de PLEAUX".

Afin que chaque commune de Corrèze soit rattachée à un collège corrézien, je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir acter le rattachement des communes d'AURIAC et RILHAC-XAINTRIE au collège Simone VEIL à ARGENTAT.

Cette double sectorisation (rattachement aux collèges de PLEAUX et d'ARGENTAT) aura l'avantage d'offrir aux familles la possibilité d'opter pour le collège de leur choix, en fonction des contraintes et habitudes familiales.

Le collège Simone VEIL à ARGENTAT, établissement le plus en proximité de ces deux communes, accueille actuellement 274 collégiens. La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale nous a informés, qu'à la rentrée scolaire 2020, 2 élèves de la commune de RILHAC-XAINTRIE seront concernés par l'affectation en sixième. La commune d'AURIAC n'a pas d'école. La capacité d'accueil du collège d'ARGENTAT étant de 325 élèves, cette nouvelle sectorisation n'aura pas d'incidence prévisible sur le fonctionnement de l'établissement.

Les communes concernées par cette actualisation ainsi que la région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de sa compétence relative au transport scolaire, ont été informées de ce projet d'actualisation du Schéma départemental des collèges publics.

II - LA FERMETURE DU SITE DE BUGEAT EN SEPTEMBRE 2012

L'arrêté de sectorisation du Conseil départemental du 4 novembre 2011 prévoyait une double sectorisation des communes suivantes, à la fois sur le site de BUGEAT et sur le collège La Prairie à MEYMAC :

- BONNEFOND,
- PEROLS-SUR-VEZERE
- SAINT-MERD-LES-OUSSINES

Afin de régulariser la situation de ces communes, suite à la fermeture du site de Bugeat, je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir acter le rattachement de ces trois communes au seul collège La Prairie à MEYMAC.

L'arrêté de sectorisation du Conseil départemental du 4 novembre 2011 prévoyait une double sectorisation des communes suivantes, à la fois sur le site de BUGEAT et sur le collège Lakanal à TREIGNAC :

- BUGEAT
- GOURDON-MURAT
- LESTARDS
- PRADINES
- TARNAC
- TOY VIAM
- VIAM

Afin de régulariser la situation de ces communes, suite à la fermeture du site de Bugeat, je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir acter le rattachement de ces sept communes au seul collège Lakanal à TREIGNAC.

Pour information, La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale applique déjà, depuis la rentrée scolaire 2012, les affectations des élèves de ces communes sur la base des propositions faites. Cette régularisation administrative n'aura donc aucune conséquence sur les effectifs des collèges.

III - MISE A JOUR ET INTEGRATION DES NOUVELLES VOIES ET DENOMINATIONS DE VOIES

La dénomination et numérotation des voies est un élément structurant de l'aménagement du territoire.

Depuis 2011, dans le cadre du projet d'adressage, les collectivités territoriales désignent de nouvelles voies et numéros de voirie.

Dans ce contexte, afin d'actualiser les données concernant les secteurs de recrutement des collèges dans les communes sectorisées que sont ALBUSSAC, BRIVE, MALEMORT, NAVES et TULLE, un travail collaboratif s'est engagé avec ces communes pour recenser l'ensemble des nouvelles voies.

L'arrêté de sectorisation des collèges publics applicable à la rentrée scolaire 2020 concernant les secteurs de recrutement des collèges dans les communes sectorisées (joint en annexe au présent rapport) intègre l'ensemble de ces nouvelles voies et dénominations de voies.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES COLLEGES : ACTUALISATION ET APPROBATION DE LA
SECTORISATION DES COLLEGES PUBLICS

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes,
des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 103 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil
Départemental,

Sur la proposition de Madame Lilith PITTMAN, Rapporteur au nom de la Commission de la
Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est approuvée la nouvelle sectorisation des collèges publics applicable à
compter de la rentrée scolaire de septembre 2020 conformément à l'arrêté de sectorisation
annexé à la présente délibération, et après avis favorable du Conseil Départemental de
l'Education Nationale réuni le 8 octobre 2019.

Article 2 : M. le Président du Conseil départemental est autorisé à signer tout document relatif à ces décisions et notamment l'arrêté de sectorisation des collèges publics annexé à la présente délibération.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 2 Décembre 2019

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20191129-lmc16bf514085cf-DE

Affiché le : 2 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

ARRÊTÉ DE SECTORISATION DES COLLÈGES PUBLICS

Applicable à compter de la Rentrée de Septembre 2020

N° INSEE	Commune	Collège de rattachement
19001	Affieux	Collège de TREIGNAC
19002	Aix	Collège de MERLINES
19003	Albignac	Collège de BEYNAT
19004	Albussac	Voir Découpage géographique des secteurs
19005	Allassac	Collège d'ALLASSAC
19006	Alleyrat	Collège de MEYMAC
19007	Altiliac	Collège de BEAULIEU
19008	Ambrugeat	Collège de MEYMAC
19009	Les Angles sur Corrèze	Collège Victor Hugo de TULLE
19010	Argentat	Collège d'ARGENTAT
19011	Arnac-Pompadour	Collège de LUBERSAC
19012	Astaillac	Collège de BEAULIEU
19013	Aubazine	Collège de BEYNAT
19014	Auriac	Collège d'ARGENTAT OU Collège de PLEAUX (Cantal)
19015	Ayen	Collège d'OBJAT
19016	Bar	Collège de CORREZE
19017	Bassignac le Bas	Collège de BEAULIEU
19018	Bassignac le Haut	Collège d'ARGENTAT
19019	Beaulieu sur Dordogne	Collège de BEAULIEU
19020	Beaumont	Collège de SEILHAC
19021	Bellechassagne	Collège d'USSEL
19022	Benayes	Collège de LUBERSAC
19023	Beynat	Collège de BEYNAT
19024	Beyssac	Collège de LUBERSAC
19025	Beyssenac	Collège de LUBERSAC
19026	Bilhac	Collège de BEAULIEU
19027	Bonnefond	Collège de MEYMAC
19028	Bort les Orgues	Collège de BORT
19029	Branceilles	Collège de MEYSSAC
19030	Brignac la Plaine	Collège de LARCHE
19031	Brive la Gaillarde	Voir Découpage géographique des secteurs
19032	Brivezac	Collège de BEAULIEU
19033	Bugeat	Collège de TREIGNAC
19034	Camps Saint Mathurin Léobazel	Collège d'ARGENTAT
19035	Chabrignac	Collège d'OBJAT
19036	Chamberet	Collège de TREIGNAC
19037	Chamboulive	Collège de SEILHAC
19038	Chameyrat	Collège Clemenceau de TULLE
19039	Champagnac la Noaille	Collège d'EGLETONS
19040	Champagnac la Prune	Collège d'ARGENTAT
19041	Chanac les Mines	Collège Victor Hugo de TULLE
19042	Chanteix	Collège de SEILHAC
19043	La Chapelle aux Brocs	Collège Rollinat de BRIVE
19044	La Chapelle aux Saints	Collège de BEAULIEU
19045	La Chapelle Saint Géraud	Collège d'ARGENTAT
19046	Chapelle Spinasse	Collège d'EGLETONS
19047	Chartrier Ferrière	Collège de LARCHE
19048	Le Chastang	Collège de BEYNAT
19049	Chasteaux	Collège de LARCHE
19050	Chauffour sur Vell	Collège de MEYSSAC
19051	Chaumeil	Collège de CORREZE
19052	Chavanac	Collège de MEYMAC
19053	Chaveroche	Collège d'USSEL
19054	Chenailler Mascheix	Collège de BEAULIEU

N° INSEE	Commune	Collège de rattachement
19055	Chirac Bellevue	Collège de NEUVIC
19056	Clergoux	Collège Victor Hugo de TULLE
19057	Collonges la Rouge	Collège de MEYSSAC
19058	Combressol	Collège de MEYMAC
19059	Concèze	Collège de LUBERSAC
19060	Condat sur Ganaveix	Collège d'UZERCHE
19061	Cornil	Collège Victor Hugo de TULLE
19062	Corrèze	Collège de CORREZE
19063	Cosnac	Collège Rollinat de BRIVE
19064	Couffy sur Sarsonne	Collège de MERLINES
19065	Courteix	Collège de MERLINES
19066	Cublac	Collège de LARCHE
19067	Curemonte	Collège de MEYSSAC
19068	Dampniat	Collège Rollinat de BRIVE
19069	Darzac	Collège d'ARGENTAT
19070	Darnets	Collège d'EGLETONS
19071	Davignac	Collège de MEYMAC
19072	Donzenac	Collège d'ALLASSAC
19073	Egletons	Collège d'EGLETONS
19074	L'Eglise aux Bois	Collège de TREIGNAC
19075	Espagnac	Collège Victor Hugo de TULLE
19076	Espartignac	Collège d'UZERCHE
19077	Estivals	Collège Cabanis de BRIVE
19078	Estivaux	Collège d'ALLASSAC
19079	Eyburie	Collège d'UZERCHE
19080	Eygurande	Collège de MERLINES
19081	Eyrein	Collège de CORREZE
19082	Favars	Collège Clemenceau de TULLE
19083	Feyt	Collège de MERLINES
19084	Forgès	Collège d'ARGENTAT
19085	Gimel les Cascades	Collège de CORREZE OU Collège Victor Hugo de TULLE
19086	Goullès	Collège d'ARGENTAT
19087	Gourdon Murat	Collège de TREIGNAC
19088	Grandsaigne	Collège d'EGLETONS
19089	Gros Chastang	Collège d'ARGENTAT
19090	Gumond	Collège d'ARGENTAT
19091	Hautefage	Collège d'ARGENTAT
19092	Le Jardin	Collège d'EGLETONS
19093	Jugeals Nazareth	Collège Cabanis de BRIVE
19094	Juillac	Collège de LUBERSAC OU Collège d'OBJAT
19095	Lacelle	Collège de TREIGNAC
19096	Ladignac sur Rondelles	Collège Victor Hugo de TULLE
19097	Lafage sur Sombre	Collège d'EGLETONS
19098	Lagarde Enval	Collège Victor Hugo de TULLE
19099	Lagleygeolle	Collège de MEYSSAC
19100	Lagraulière	Collège de SEILHAC
19101	Laguenne	Collège Victor Hugo de TULLE
19102	Lamazière Basse	Collège de NEUVIC
19103	Lamazière Haute	Collège de MERLINES
19104	Lamongerie	Collège d'UZERCHE
19105	Lanteuil	Collège de BEYNAT
19106	Lapleau	Collège d'EGLETONS
19107	Larche	Collège de LARCHE
19108	Laroche près Feyt	Collège de MERLINES
19109	Lascaux	Collège d'OBJAT
19110	Latronche	Collège de NEUVIC
19111	Laval sur Luzège	Collège d'EGLETONS
19112	Lestards	Collège de TREIGNAC
19113	Liginiac	Collège de NEUVIC
19114	Lignareix	Collège d'USSEL
19115	Ligneyrac	Collège de MEYSSAC
19116	Liourdres	Collège de BEAULIEU
19117	Lissac sur Couze	Collège de LARCHE
19118	Le Lonzac	Collège de TREIGNAC
19119	Lostanges	Collège de MEYSSAC
19120	Louignac	Collège d'OBJAT
19121	Lubersac	Collège de LUBERSAC

N° INSEE	Commune	Collège de rattachement
19122	Madranges	Collège de TREIGNAC
19123	Malemort sur Corrèze	Voir Découpage géographique des secteurs
19124	Mansac	Collège de LARCHE
19125	Marcillac la Croisille	Collège d'EGLETONS
19126	Marcillac la Croze	Collège de MEYSSAC
19127	Marc la Tour	Collège Victor Hugo de TULLE
19128	Margerides	Collège de BORT
19129	Masseret	Collège d'UZERCHE
19130	Maussac	Collège de MEYMAC
19131	Meilhards	Collège d'UZERCHE
19132	Ménoire	Collège de BEYNAT
19133	Mercoeur	Collège d'ARGENTAT
19134	Merlines	Collège de MERLINES
19135	Mestes	Collège d'USSEL
19136	Meymac	Collège de MEYMAC
19137	Meyrignac l'Eglise	Collège de CORREZE
19138	Meysac	Collège de MEYSSAC
19139	Millevaches	Collège de MEYMAC
19140	Monceaux sur Dordogne	Collège d'ARGENTAT
19141	Monestier Merlines	Collège de MERLINES
19142	Monestier Port Dieu	Collège de BORT
19143	Montaignac Saint Hippolyte	Collège d'EGLETONS
19144	Montgibaud	Collège de LUBERSAC
19145	Moustier Ventadour	Collège d'EGLETONS
19146	Naves	Voir Découpage géographique des secteurs
19147	Nespouls	Collège Cabanis de BRIVE
19148	Neuvic	Collège de NEUVIC
19149	Neuville	Collège d'ARGENTAT
19150	Noailhac	Collège de MEYSSAC
19151	Noailles	Collège Cabanis de BRIVE
19152	Nonards	Collège de BEAULIEU
19153	Objat	Collège d'OBJAT
19154	Orgnac sur Vézère	Collège d'OBJAT
19155	Orliac de Bar	Collège de CORREZE
19156	Palazinges	Collège de BEYNAT
19157	Palisse	Collège de NEUVIC
19158	Pandrignes	Collège Victor Hugo de TULLE
19159	Péret Bel Air	Collège d'EGLETONS
19160	Pérols sur Vézère	Collège de MEYMAC
19161	Perpezac le Blanc	Collège d'OBJAT
19162	Perpezac le Noir	Collège d'UZERCHE
19163	Le Pescher	Collège de MEYSSAC
19164	Peyrelevade	Collège de MEYMAC
19165	Peyrissac	Collège de TREIGNAC
19166	Pierrefitte	Collège de SEILHAC
19167	Confolent Port Dieu	Collège de BORT
19168	Pradines	Collège de TREIGNAC
19169	Puy d'Arnac	Collège de BEAULIEU
19170	Queyssac les Vignes	Collège de BEAULIEU
19171	Reygade	Collège de BEAULIEU
19172	Rilhac Treignac	Collège de TREIGNAC
19173	Rilhac Xaintrie	Collège d'ARGENTAT OU Collège de PLEAUX (Cantal)
19174	La Roche Canillac	Collège d'ARGENTAT
19175	Roche le Peyroux	Collège de NEUVIC
19176	Rosiers d'Egletons	Collège d'EGLETONS
19177	Rosiers de Juillac	Collège d'OBJAT
19178	Sadroc	Collège d'ALLASSAC
19179	Saillac	Collège de MEYSSAC
19180	Saint Angel	Collège d'USSEL
19181	Saint Augustin	Collège de CORREZE
19182	Saint Aulaire	Collège d'OBJAT
19183	Saint Bazile de la Roche	Collège d'ARGENTAT
19184	Saint Bazile de Meysac	Collège de MEYSSAC
19185	Saint Bonnet Avalouze	Collège Victor Hugo de TULLE
19186	Saint Bonnet Elvert	Collège d'ARGENTAT
19187	Saint Bonnet la Rivière	Collège d'OBJAT
19188	Saint Bonnet l'Enfantier	Collège d'ALLASSAC

N° INSEE	Commune	Collège de rattachement
19189	Saint Bonnet les Tours de Merle	Collège d'ARGENTAT
19190	Saint Bonnet près Bort	Collège de BORT
19191	Saint Cernin de Larche	Collège de LANCHE
19192	Saint Chamant	Collège d'ARGENTAT
19193	Saint Cirgues la Loutre	Collège d'ARGENTAT
19194	Saint Clément	Collège de SEILHAC
19195	Saint Cyprien	Collège d'OBJAT
19196	Saint Cyr la Roche	Collège d'OBJAT
19198	Saint Eloy les Tuileries	Collège de LUBERSAC
19199	Saint Etienne aux Clos	Collège de MERLINES
19200	Saint Etienne la Geneste	Collège de NEUVIC
19201	Saint Exupery les Roches	Collège d'USSEL
19202	Sainte Féréole	Collège Jean Lurçat de BRIVE
19203	Sainte Fortunade	Collège Victor Hugo de TULLE
19204	Saint Frejoux	Collège d'USSEL
19205	Saint Geniez Ô Merle	Collège d'ARGENTAT
19206	Saint Germain Lavolps	Collège d'USSEL
19207	Saint Germain les Vergnes	Collège Clemenceau de TULLE
19208	Saint Hilaire Foissac	Collège d'EGLETONS
19209	Saint Hilaire les Courbes	Collège de TREIGNAC
19210	Saint Hilaire Luc	Collège de NEUVIC
19211	Saint Hilaire Peyroux	Collège Victor Hugo de TULLE OU Collège Jean Lurçat de BRIVE
19212	Saint Hilaire Taurieux	Collège d'ARGENTAT
19213	Saint Jal	Collège de SEILHAC
19214	Saint Julien aux Bois	Collège d'ARGENTAT
19215	Saint Julien le Pèlerin	Collège d'ARGENTAT
19216	Saint Julien le Vendômois	Collège de LUBERSAC
19217	Saint Julien Maumont	Collège de MEYSSAC
19218	Saint Julien près Bort	Collège de BORT
19219	Sainte Marie Lapanouze	Collège de NEUVIC
19220	Saint Martial de Gimel	Collège Victor Hugo de TULLE
19221	Saint Martial Entraygues	Collège d'ARGENTAT
19222	Saint Martin la Méanne	Collège d'ARGENTAT
19223	Saint Martin Sepert	Collège de LUBERSAC
19225	Saint Merd de Lapeau	Collège d'EGLETONS
19226	Saint Merd les Oussines	Collège de MEYMAC
19227	Saint Mexant	Collège Clemenceau de TULLE
19228	Saint Pantaléon de Lapeau	Collège de NEUVIC
19229	Saint Pantaléon de Larche	Collège de LANCHE
19230	Saint Pardoux Corbier	Collège de LUBERSAC
19231	Saint Pardoux la Croisille	Collège Victor Hugo de TULLE
19232	Saint Pardoux le Neuf	Collège d'USSEL
19233	Saint Pardoux le Vieux	Collège d'USSEL
19234	Saint Pardoux l'Ortigier	Collège d'ALLASSAC
19235	Saint Paul	Collège Victor Hugo de TULLE
19236	Saint Priest de Gimel	Collège de CORREZE
19237	Saint Privat	Collège d'ARGENTAT
19238	Saint Rémy	Collège d'USSEL
19239	Saint Robert	Collège d'OBJAT
19240	Saint Salvadour	Collège de SEILHAC
19241	Saint Setiers	Collège de MEYMAC
19242	Saint Solve	Collège d'OBJAT
19243	Saint Sornin Lavolps	Collège de LUBERSAC
19244	Saint Sulpice les Bois	Collège de MEYMAC
19245	Saint Sylvain	Collège d'ARGENTAT
19246	Saint Viance	Collège d'ALLASSAC
19247	Saint Victour	Collège de BORT
19248	Saint Ybard	Collège d'UZERCHE
19249	Saint Yrieix le Déjalat	Collège d'EGLETONS
19250	Salon la Tour	Collège d'UZERCHE
19251	Sarran	Collège de CORREZE
19252	Sarroux	Collège de BORT
19253	Segonzac	Collège d'OBJAT
19254	Segur le Château	Collège de LUBERSAC
19255	Seilhac	Collège de SEILHAC
19256	Serandon	Collège de NEUVIC
19257	Serilhac	Collège de BEYNAT

N° INSEE	Commune	Collège de rattachement
19258	Servières le Château	Collège d'ARGENTAT
19259	Sexcles	Collège d'ARGENTAT
19260	Sioniac	Collège de BEAULIEU
19261	Sornac	Collège d'USSEL
19262	Soudaine Lavinadière	Collège de TREIGNAC
19263	Soudeilles	Collège d'EGLETONS
19264	Soursac	Collège de NEUVIC
19265	Tarnac	Collège de TREIGNAC
19266	Thalamy	Collège de BORT
19268	Toy Viam	Collège de TREIGNAC
19269	Treignac	Collège de TREIGNAC
19270	Troche	Collège de LUBERSAC
19271	Tudeils	Collège de BEAULIEU
19272	Tulle	Voir Découpage géographique des secteurs
19273	Turenne	Collège de MEYSSAC
19274	Ussac	Collège Jean Lurçat de BRIVE
19275	Ussel	Collège d'USSEL
19276	Uzerche	Collège d'UZERCHE
19277	Valiergues	Collège d'USSEL
19278	Varetz	Collège d'ALLASSAC OU Collège d'OBJAT
19279	Vars sur Roseix	Collège d'OBJAT
19280	Vegennes	Collège de BEAULIEU
19281	Veix	Collège de TREIGNAC
19282	Venarsal	Collège Jean Lurçat de BRIVE
19283	Veyrières	Collège de BORT
19284	Viam	Collège de TREIGNAC
19285	Vigeois	Collège d'UZERCHE
19286	Vignols	Collège d'OBJAT
19287	Vitrac sur Montane	Collège de CORREZE
19288	Voutezac	Collège d'OBJAT
19289	Yssandon	Collège d'OBJAT
DEPARTEMENT DU CANTAL		
15020	Beaulieu	Collège de BORT
15092	Lanobre	Collège de BORT
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE		
24179	La Feuillade	Collège de LARCHE

A TULLE,
le 29 Novembre 2019

PASCAL COSTE
Président du Conseil Départemental

SECTORISATION DES COLLEGES PUBLICS
APPLICABLE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020

Secteurs de recrutement des collèges dans les communes sectorisées
(découpage géographique des secteurs)

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
ALBUSSAC		AUX CROISADES	Collège d'Argentat
		BEDAINE	Collège d'Argentat
		BERNICOU	Collège d'Argentat
		CHICOT	Collège d'Argentat
		EL PEUCH DE PREZAT	Collège d'Argentat
		JASSAT	Collège d'Argentat
		LA CHASSAGNADE	Collège d'Argentat
		LA GOUTTERIE	Collège d'Argentat
		LA MAISON GRANDE	Collège d'Argentat
		LA PLANCHE	Collège d'Argentat
		LA SALESSE	Collège d'Argentat
		LA SALESSE NORD	Collège d'Argentat
		LACHAUD	Collège d'Argentat
		LACROIX	Collège d'Argentat
		LAFFONT	Collège d'Argentat
		LAGARDELLE	Collège d'Argentat
		LAVERGNE	Collège d'Argentat
		LE BOURG	Collège d'Argentat
		LE BROS-BAS	Collège d'Argentat
		LE BROS-HAUT	Collège d'Argentat
		LE FAURE	Collège d'Argentat
		LE FAURISSOU	Collège d'Argentat
		LE MAS	Collège d'Argentat
		LE MOULIN DE PREZAT	Collège d'Argentat
		LE MOULIN DU FAURISSOU	Collège d'Argentat
		LE MUREL	Collège d'Argentat
		LE PILOU	Collège d'Argentat
		LE PONT DE LA PIERRE	Collège d'Argentat
		LE POUGET	Collège d'Argentat
		LES AIGUILLES DE LAVERGNE	Collège d'Argentat
		LES BASTIDES	Collège d'Argentat
		LES BEDAINES	Collège d'Argentat
		LES BOUTEILLES	Collège d'Argentat
		LES CHAUFFOURS	Collège d'Argentat
		LES FALLIERES	Collège d'Argentat
		LES LEVADES	Collège d'Argentat
		LES ROCHETTES	Collège d'Argentat
		MADELBOS	Collège d'Argentat
		MALBUISSON	Collège d'Argentat
		MALMAURY	Collège d'Argentat
		PREZAT	Collège d'Argentat
		RTE DE MALBUISSON	Collège d'Argentat
		AU VERT	Collège de Beynat
		AUBIAT	Collège de Beynat
		AUBIAT HAUT	Collège de Beynat
		AUDUBAL	Collège de Beynat
		CHABRIER	Collège de Beynat
		CHANLIPPE	Collège de Beynat
		CHANTAREL	Collège de Beynat
		CHASTRUSSE	Collège de Beynat
		LA BEAUVIERIE	Collège de Beynat
		LA BORIE	Collège de Beynat
		LA COMMANDERIE	Collège de Beynat
		LA COUSSIERE	Collège de Beynat
		LA SIREYGEADE	Collège de Beynat
		LACHAUD	Collège de Beynat
		LAFAGE	Collège de Beynat
		LAUMOND	Collège de Beynat
		LE BOIS DES PORCS	Collège de Beynat
		LE CHEMINOL	Collège de Beynat
		LE MOULIN DE CHASTRUSSE	Collège de Beynat
		LE MOULIN DE TEILHOL	Collège de Beynat
		LE PONT NEUF	Collège de Beynat
		LEIX	Collège de Beynat
		LES AIGUILLES	Collège de Beynat
		LES ESCURES	Collège de Beynat
		LES FAUX	Collège de Beynat
		LES GORCES	Collège de Beynat
		LES OLIVIERS	Collège de Beynat
		LES PLANTADES	Collège de Beynat
		LES QUATRE ROUTES	Collège de Beynat
		LES RIBEAUVY	Collège de Beynat
		LESTRADE	Collège de Beynat
		MARS	Collège de Beynat
	PUY TEULLIER	Collège de Beynat	
	ROCHE DE VIC	Collège de Beynat	
	ROUSSANNE	Collège de Beynat	
	TEILLOL	Collège de Beynat	

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		ALL ANTOINE BOS	College d'Arsonval
		ALL DE JOLIETTE	College d'Arsonval
		ALL DES CHARMILLES	College d'Arsonval
		ALL DES TILLEULS	College d'Arsonval
		AV ALFRED DE MUSSET	College d'Arsonval
		AV ALSACE LORRAINE	College d'Arsonval
		AV ANDRE JALINAT	College d'Arsonval
		AV BOURZAT	College d'Arsonval
		AV DE LA BASTILLE	College d'Arsonval
		AV DE PARIS	College d'Arsonval
		AV DU 11 NOVEMBRE 1918	College d'Arsonval
		AV DU 14 JUILLET	College d'Arsonval
		AV DU PRINTEMPS	College d'Arsonval
		AV EDOUARD HERRIOT	College d'Arsonval
	Jusqu'au n° 43 et numéros pairs du 48 au 62 inclus	AV EMILE ZOLA	College d'Arsonval
		AV FIRMIN MARBEAU	College d'Arsonval
	Jusqu'au n° 81 inclus	AV GENERAL LECLERC	College d'Arsonval
		AV GEORGES POMPIDOU	College d'Arsonval
		AV JACQUES LOMBARD	College d'Arsonval
		AV JEAN CHASTRE	College d'Arsonval
		AV JEAN JAURES	College d'Arsonval
	Tous numéros impairs à partir du n°13	AV LEDRU ROLLIN	College d'Arsonval
		AV LEO LAGRANGE	College d'Arsonval
		AV LEON BLUM	College d'Arsonval
		AV LOUIS PONS	College d'Arsonval
		AV MARECHAL BUGEAUD	College d'Arsonval
		AV MARECHAL FOCH	College d'Arsonval
		AV POINCARÉ	College d'Arsonval
	Tous numéros impairs jusqu'au n°17 inclus Tous numéros pairs jusqu'au n°30 inclus	AV PRESIDENT HENRI QUEUILLE	College d'Arsonval
		AV PRESIDENT ROOSEVELT	College d'Arsonval
		AV THIERS	College d'Arsonval
		AV TREILHARD	College d'Arsonval
		AV TURGOT	College d'Arsonval
		AV VICTOR HUGO	College d'Arsonval
		BD AMIRAL GRIVEL	College d'Arsonval
		BD ANATOLE FRANCE	College d'Arsonval
		BD BRUNE	College d'Arsonval
		BD CARDINAL DUBOIS	College d'Arsonval
		BD CLEMENCEAU	College d'Arsonval
		BD DE PUYBLANC	College d'Arsonval
		BD DOCTEUR MARBEAU	College d'Arsonval
		BD DU SALAN	College d'Arsonval
		BD EDOUARD LACHAUD	College d'Arsonval
		BD GENERAL KOENIG	College d'Arsonval
		BD GONTRAN ROYER	College d'Arsonval
		BD JULES FERRY	College d'Arsonval
		BD LOUIS BLANC	College d'Arsonval
		BD MARECHAL LYAUTEY	College d'Arsonval
		BD MIRABEAU	College d'Arsonval
		BD VOLTAIRE	College d'Arsonval
		CRS DU 15 AOUT 1944	College d'Arsonval
		CRS MARTIGNAC	College d'Arsonval
		IMP BECQUEREL	College d'Arsonval
		IMP CAP HORIZON	College d'Arsonval
		IMP CHARLES PEGUY	College d'Arsonval
		IMP CLAUDE BERNARD	College d'Arsonval
		IMP CLEMENCEAU	College d'Arsonval
		IMP CROZAT	College d'Arsonval
		IMP DE LA JAUBERTIE	College d'Arsonval
		IMP DE LA PASSERELLE	College d'Arsonval
		IMP DES ECHEVINS	College d'Arsonval
		IMP DES VILLAS	College d'Arsonval
		IMP DU 33 RUE BON ACCUEIL	College d'Arsonval
		IMP DU PRINTEMPS	College d'Arsonval
		IMP ELIE CHALIMONT	College d'Arsonval
		IMP ELIE CHALIMONTS	College d'Arsonval
		IMP FOCH	College d'Arsonval
		IMP FREDERIC MISTRAL	College d'Arsonval
		IMP GENERAL SOUHAM	College d'Arsonval
		IMP HENRI QUEUILLE	College d'Arsonval
		IMP JULES SAINTOYANT	College d'Arsonval
		IMP LECLERE	College d'Arsonval
		IMP NAVIER	College d'Arsonval
		IMP PIERRE BENOIT	College d'Arsonval
		IMP RENE LERICHE	College d'Arsonval
		IMP SERRES	College d'Arsonval
		IMP TIBOR PATAKI	College d'Arsonval
		IMP VOLTAIRE	College d'Arsonval
		CHEZ BLANC	College d'Arsonval
		CITE DES MONEDIERES	College d'Arsonval
		COSTE NEGRE	College d'Arsonval
		LA FORESTIE	College d'Arsonval
		LE CHAMBON	College d'Arsonval
		LES AUBAREDES	College d'Arsonval
		MAISON BLANCHE	College d'Arsonval
		PKG THIERS	College d'Arsonval
		PN 93 BIS	College d'Arsonval
		PAS ABBE LEYMONERIE	College d'Arsonval
		PAS BEAUSEJOUR	College d'Arsonval
		PAS BECQUEREL	College d'Arsonval

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		PAS DE LA FONTAINE BLEUE	College d'Arsonval
		PAS DE LA POTERIE	College d'Arsonval
		PAS DE TURENNE	College d'Arsonval
		PAS DES DOCTRINAIRES	College d'Arsonval
		PAS DU PRINTEMPS	College d'Arsonval
		PAS DUBOIS	College d'Arsonval
		PAS FERNAND BEYLIE	College d'Arsonval
		PAS FRERE J BAPTISTE BONNETBELTZ	College d'Arsonval
		PAS JEAN MARTY	College d'Arsonval
		PAS LECHERBONNIER	College d'Arsonval
		PAS LEON BOURGEOIS	College d'Arsonval
		PAS MONTCALM	College d'Arsonval
		PAS RENE DUMOITIER	College d'Arsonval
		PASS SAINT-LIBERAL	College d'Arsonval
		PL ARISTIDE BRIAND	College d'Arsonval
		PL CHARLES DE GAULLE	College d'Arsonval
		PL DE LA HALLE	College d'Arsonval
		PL DE LA LIBERTE	College d'Arsonval
		PL DE LA REPUBLIQUE	College d'Arsonval
		PL DES PATRIOTES MARTYRS	College d'Arsonval
		PL DU 14 JUILLET	College d'Arsonval
		PL DU 15 AOUT 1944	College d'Arsonval
		PL GEORGES MICHEL	College d'Arsonval
		PL GOUNOD	College d'Arsonval
		PL JEAN CHARBONNEL	College d'Arsonval
		PL JEAN MARIE DAUZIER	College d'Arsonval
		PL JEAN-MARIE DAUZIER	College d'Arsonval
		PL JEAN-PAUL LARTIGUE	College d'Arsonval
		PL LATREILLE	College d'Arsonval
		PL MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	College d'Arsonval
		PL MOLIERE	College d'Arsonval
		PL SAINT-PIERRE	College d'Arsonval
		PL WINSTON CHURCHILL	College d'Arsonval
		QU TOURNY	College d'Arsonval
		R ABBE CHARLES LAIR	College d'Arsonval
		R ADRIEN ET EVA FAURE	College d'Arsonval
		R ALBERIC CAHUET	College d'Arsonval
		R ALFRED ASSOLANT	College d'Arsonval
		R ANDRE DELON	College d'Arsonval
		R ANDRE THEURIET	College d'Arsonval
		R ANTOINE GRIVEL	College d'Arsonval
		R ARAGO	College d'Arsonval
		R ARMAND CARREL	College d'Arsonval
		R AUGUSTE COMTE	College d'Arsonval
		R AUGUSTIN THIERRY	College d'Arsonval
		R BARBECANE	College d'Arsonval
		R BARBES	College d'Arsonval
		R BARTHELEMY EYROLLES	College d'Arsonval
		R BARYE	College d'Arsonval
		R BASSE	College d'Arsonval
		R BEAUSEJOUR	College d'Arsonval
		R BECQUEREL	College d'Arsonval
		R BEDOCH	College d'Arsonval
		R BENJAMIN DELESSERT	College d'Arsonval
		R BERNARD DE VENTADOUR	College d'Arsonval
		R BERNARD DENOIX	College d'Arsonval
		R BERNARD PALISSY	College d'Arsonval
		R BERNARD PATIER	College d'Arsonval
		R BERTRAND DE BORN	College d'Arsonval
		R BLAISE RAYNAL	College d'Arsonval
		R BOILEAU	College d'Arsonval
		R BON ACCUEIL	College d'Arsonval
		R BONIS BONAL	College d'Arsonval
		R BOSCHE	College d'Arsonval
		R CAPITAINE GALINAT	College d'Arsonval
		R CARNOT	College d'Arsonval
		R CARPEAUX	College d'Arsonval
		R CECILE MARBEAU	College d'Arsonval
		R CELESTIN LAFEUILLE	College d'Arsonval
		R CHAMPANATIER	College d'Arsonval
		R CHARLES BARRAT	College d'Arsonval
		R CHARLES DE LASTEYRIE	College d'Arsonval
		R CHARLES FOURRIER	College d'Arsonval
		R CHARLES GOBERT	College d'Arsonval
		R CHARLES NODIER	College d'Arsonval
		R CHARLES PEGUY	College d'Arsonval
		R CHARLES TEYSSIER	College d'Arsonval
		R CLAUDE BERNARD	College d'Arsonval
		R CLEMENT ADER	College d'Arsonval
		R COLONEL BIAL	College d'Arsonval
		R COLONEL JEAN DELMAS	College d'Arsonval
		R COMMANDANT COTTENEST	College d'Arsonval
		R COMMANDANT MARCHAL	College d'Arsonval
		R COMMANDANT ROCHE	College d'Arsonval
		R COURTELIN	College d'Arsonval
		R CROZAT	College d'Arsonval
		R CUVIER	College d'Arsonval
		R D'ARSONVAL	College d'Arsonval
		R DAVID	College d'Arsonval
		R DE BALZAC	College d'Arsonval
		R DE BONDY	College d'Arsonval
		R DE BUFFON	College d'Arsonval
		R DE CORREZE	College d'Arsonval

Tous les numéros jusqu'au n°45 inclus

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		R DE COSTENEGRE	College d'Arsonval
		R DE FELETZ	College d'Arsonval
		R DE FRAPPE	College d'Arsonval
		R DE LA FONT SAINT MARTIN	College d'Arsonval
		R DE LA FONTAINE BLEUE	College d'Arsonval
		R DE LA GRAVE	College d'Arsonval
		R DE LA JAUBERTIE	College d'Arsonval
		R DE LA PETITE PLACE	College d'Arsonval
		R DE LA PONTERIE	College d'Arsonval
		R DE LA POTERIE	College d'Arsonval
		R DE LA REPUBLIQUE	College d'Arsonval
		R DE LA VENDEE	College d'Arsonval
		R DE L'ENTREPOT	College d'Arsonval
		R DE LEPINAY	College d'Arsonval
		R DE LESTANG	College d'Arsonval
		R DE L'HOTEL DE VILLE	College d'Arsonval
		R DE L'INDUSTRIE	College d'Arsonval
		R DE MARQUESSAC	College d'Arsonval
		R DE NOAILLES	College d'Arsonval
		R DE POLVEREL	College d'Arsonval
		R DE PRONY	College d'Arsonval
		R DE SEGUR	College d'Arsonval
		R DE SELVES	College d'Arsonval
		R DE TURENNE	College d'Arsonval
		R DE VIELBANS	College d'Arsonval
		R DES 2 PORCHES	College d'Arsonval
		R DES AUBAREDES	College d'Arsonval
		R DES CARBONNIERES	College d'Arsonval
		R DES CARMELITES	College d'Arsonval
		R DES CLOUTIERS	College d'Arsonval
		R DES EAUX MORNES	College d'Arsonval
		R DES ECHEVINS	College d'Arsonval
		R DES FRERES LUMIERE	College d'Arsonval
		R DES GAULIES	College d'Arsonval
		R DES PATISSIERS	College d'Arsonval
		R DES PRECHEURS	College d'Arsonval
		R DES RECOLLETS	College d'Arsonval
		R DES VILLAS	College d'Arsonval
		R D'ESPAGNAC	College d'Arsonval
		R DOCTEUR BARDON	College d'Arsonval
		R DOCTEUR MASSENET	College d'Arsonval
		R DOCTEUR ROUX	College d'Arsonval
		R DU BEAU VALLON	College d'Arsonval
		R DU CHAMBON	College d'Arsonval
		R DU CHAPEAU ROUGE	College d'Arsonval
		R DU CIVOIRE	College d'Arsonval
		R DU CLOCHER	College d'Arsonval
		R DU CLOS DOMENAT	College d'Arsonval
		R DU LIEUTENANT COLONEL FARRO	College d'Arsonval
		R DU LION D'OR	College d'Arsonval
		R DU PERRON	College d'Arsonval
		R DU SALAN	College d'Arsonval
		R DU TAMBOUR	College d'Arsonval
		R DUBOIS	College d'Arsonval
		R DUBOUSQUET LABORDERIE	College d'Arsonval
		R DUMYRAT	College d'Arsonval
		R EDMOND LABBE	College d'Arsonval
		R ELIE BREUIL	College d'Arsonval
		R ELIE RIVIERE	College d'Arsonval
		R EMILE AUGIER	College d'Arsonval
		R ERNEST RENAN	College d'Arsonval
		R ERNEST RUPIN	College d'Arsonval
		R ETIENNE AUBER	College d'Arsonval
		R EUGENE LECLERE	College d'Arsonval
		R FADAT	College d'Arsonval
		R FERNAND ALIBERT	College d'Arsonval
		R FERNAND DELMAS	College d'Arsonval
		R FERRIER	College d'Arsonval
		R FRANCIS POULENC	College d'Arsonval
		R FRANCOIS MIALET	College d'Arsonval
		R FRANCOIS SALVIAT	College d'Arsonval
		R FREDERIC MISTRAL	College d'Arsonval
		R GABRIEL MALES	College d'Arsonval
		R GAMBETTA	College d'Arsonval
		R GASPERI	College d'Arsonval
		R GAY LUSSAC	College d'Arsonval
		R GENERAL CAVAIGNAC	College d'Arsonval
		R GENERAL DALTON	College d'Arsonval
		R GENERAL DELMAS	College d'Arsonval
		R GENERAL SAHUGUET	College d'Arsonval
		R GENERAL SOUHAM	College d'Arsonval
		R GEORGES DESWELL	College d'Arsonval
		R GEORGES LAJOINIE	College d'Arsonval
		R GUY DE MAUPASSANT	College d'Arsonval
		R HENRI BARBUSSE	College d'Arsonval
		R HENRI BRISSON	College d'Arsonval
		R HENRI DAYMA	College d'Arsonval
		R HENRI DE BOURNAZEL	College d'Arsonval
		R HENRI GARROUX	College d'Arsonval
		R HENRI MARGERIE	College d'Arsonval
		R HENRI MARTIN	College d'Arsonval
		R HOICHE	College d'Arsonval
	Tous numéros jusqu'au n°19 inclus et numéros impairs entre 25 et 31 inclus		

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE		R JEAN ABEL LEFRANC	College d'Arsonval
		R JEAN BAPTISTE SIREY	College d'Arsonval
		R JEAN BROSSARD	College d'Arsonval
		R JEAN CASSAN	College d'Arsonval
		R JEAN CHARCOT	College d'Arsonval
		R JEAN FIEYRE	College d'Arsonval
		R JEAN LABRUNIE	College d'Arsonval
		R JEAN MAISTRE	College d'Arsonval
		R JEAN VEYSSET	College d'Arsonval
		R JOSEPH ESCANDE	College d'Arsonval
		R JOSEPH SABARDAN	College d'Arsonval
		R JULES SAINTOYANT	College d'Arsonval
		R JULES VIALLE	College d'Arsonval
		R JULIETTE ADAM	College d'Arsonval
		R KLEBER	College d'Arsonval
		R LA FONTAINE	College d'Arsonval
		R LACHAMBAUDIE	College d'Arsonval
		R LACHAUME	College d'Arsonval
		R LAGRANGE	College d'Arsonval
		R LAMARTINE	College d'Arsonval
		R LAPLACE	College d'Arsonval
		R LAPRADELLE	College d'Arsonval
		R LECHERBONNIER	College d'Arsonval
		R LEIBNIZ	College d'Arsonval
		R LEO JEAN	College d'Arsonval
		R LEON BOURGEOIS	College d'Arsonval
		R LEON BRANCHET	College d'Arsonval
		R LEON CLADEL	College d'Arsonval
		R LEON DAUTREMENT	College d'Arsonval
		R LEOPOLD LACHAUD	College d'Arsonval
		R LIDON	College d'Arsonval
		R LIEUTENANT PAUL DHALLUIN	College d'Arsonval
		R LIEUTENANT-COLONEL JEAN VERINES	College d'Arsonval
		R LITTRE	College d'Arsonval
		R LOUIS BLERIOT	College d'Arsonval
		R LOUIS CHADOURNE	College d'Arsonval
		R LOUIS JOUVET	College d'Arsonval
		R LOUIS LALUE	College d'Arsonval
		R LOUIS LATRADE	College d'Arsonval
		R LOUIS MIE	College d'Arsonval
		R MAILLARD	College d'Arsonval
		R MAILLET DE CHASSAT	College d'Arsonval
		R MAJOUR	College d'Arsonval
		R MARC SANGNIER	College d'Arsonval
		R MARCEL ROCHE	College d'Arsonval
		R MARCELIN ROCHE	College d'Arsonval
		R MARCELLIN BERTHELOT	College d'Arsonval
		R MARECHAL BRUNE	College d'Arsonval
		R MARECHAL JOFFRE	College d'Arsonval
		R MARIE ROSE GUILLOT	College d'Arsonval
		R MARTINE	College d'Arsonval
		R MASSENAT CROZAT	College d'Arsonval
		R MAURICE RAVEL	College d'Arsonval
		R MECHIN	College d'Arsonval
		R MERIMEE	College d'Arsonval
		R MILTON	College d'Arsonval
		R MIREILLE	College d'Arsonval
		R MONGE	College d'Arsonval
		R MONTAIGNE	College d'Arsonval
		R MONTCALM	College d'Arsonval
		R MONTESQUIEU	College d'Arsonval
		R MONTYON	College d'Arsonval
		R MUZAC	College d'Arsonval
		R NAVIER	College d'Arsonval
		R ORADOUR-SUR-GLANE	College d'Arsonval
		R P VERLHAC ET HENRI MONJAUZE	College d'Arsonval
		R PABLO PICASSO	College d'Arsonval
		R PACHER	College d'Arsonval
		R PARMENTIER	College d'Arsonval
		R PAUL BERT	College d'Arsonval
		R PAUL BORDIER	College d'Arsonval
		R PAUL CIPAN	College d'Arsonval
		R PAUL CLAUDEL	College d'Arsonval
		R PAUL DE SALVANDY	College d'Arsonval
		R PAUL DEJEAN	College d'Arsonval
		R PAUL LOUIS GRENIER	College d'Arsonval
		R PAUL PRADAUD	College d'Arsonval
		R PIERRE BENOIT	College d'Arsonval
		R PIERRE CHATRAS	College d'Arsonval
		R PIERRE LAUMOND	College d'Arsonval
		R PIERRE LOTI	College d'Arsonval
		R PIERRE MAIGNE	College d'Arsonval
		R POUSSIN	College d'Arsonval
		R PROFESSEUR BESSON	College d'Arsonval
		R RASPAIL	College d'Arsonval
		R REGNARD	College d'Arsonval
		R RENEE JUGE	College d'Arsonval
		R ROBERT DELORD	College d'Arsonval
		R ROBERT NADAUD	College d'Arsonval
		R ROGER TENEZE	College d'Arsonval
		R ROSA BONHEUR	College d'Arsonval
		R SAINT-AMBROISE	College d'Arsonval
		R SAINT-ANTOINE	College d'Arsonval

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		R SAINT-BERNARD	College d'Arsonval
		R SAINT-GREGOIRE	College d'Arsonval
		R SAINT-JEAN	College d'Arsonval
		R SAINT-JOSEPH	College d'Arsonval
		R SAINT-LIBERAL	College d'Arsonval
		R SAINT-MARTIN	College d'Arsonval
		R SALLES	College d'Arsonval
		R SCRIBE	College d'Arsonval
		R SEGERAL VERNINAC	College d'Arsonval
		R SERRES	College d'Arsonval
		R SEVERINE	College d'Arsonval
		R SGT LOVY	College d'Arsonval
		R SICARD	College d'Arsonval
		R SOEUR SOPHIE MAILLARD	College d'Arsonval
		R SOLIERS	College d'Arsonval
		R THOMAS EDISON	College d'Arsonval
		R TOULZAC	College d'Arsonval
		R TRAVERSIERE	College d'Arsonval
		R VERLHAC	College d'Arsonval
		R VILLEBOIS	College d'Arsonval
		R VINCENT CHASSAING	College d'Arsonval
		SQ CAP HORIZON	College d'Arsonval
		SQ DE LA LIBERATION	College d'Arsonval
		SQ FRANCOIS CHASSAGNAC	College d'Arsonval

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		AV ADRIEN ALLARD	College Cabanis
		AV CHARLES LACHAUD	College Cabanis
		AV DE MELIOPOL	College Cabanis
		AV EDMOND MICHELET	College Cabanis
	Numéros impairs du 47 au 63 inclus Tous numéros à partir du 64	AV EMILE ZOLA	College Cabanis
		AV GALLIENI	College Cabanis
	Numéros pairs jusqu'au 24 inclus	AV GUYNEMER	College Cabanis
		AV JASMIN	College Cabanis
	Tous numéros jusqu'au 21 inclus Tous numéros impairs du 23 au 55 inclus	AV JEAN JACQUES ROUSSEAU	College Cabanis
		AV PAUL DOUMER	College Cabanis
		AV PIERRE SEMARD	College Cabanis
	Tous numéros impairs au-delà du 17 Tous numéros pairs au-delà du 30	AV PRESIDENT ROOSEVELT	College Cabanis
		AV RIBOT	College Cabanis
		BD COLONEL GERMAIN	College Cabanis
		BD D'ESTIENNE D'ORVES	College Cabanis
		BD GABRIEL PERI	College Cabanis
		BD HENRI DE JOUVENEL	College Cabanis
		BD MIRABEAU	College Cabanis
		CHE BRAMEFOND AU TILLEUL	College Cabanis
		CHE DE LA GARE	College Cabanis
		CHE DES CRETES	College Cabanis
		CHE DES VIGNES	College Cabanis
		CHE DU POUGET	College Cabanis
		CHE DU TILLEUL	College Cabanis
		IMP ARMAND GALIN	College Cabanis
		IMP BENJAMIN FRANKLIN	College Cabanis
		IMP DE L'ESPLANADE	College Cabanis
		IMP DE NANY	College Cabanis
		IMP DES CHARMES	College Cabanis
		IMP DES CHENES	College Cabanis
		IMP DES COQUELICOTS	College Cabanis
		IMP DES ERABLES	College Cabanis
		IMP DES MIGNARDES	College Cabanis
		IMP DES NOISETIERS	College Cabanis
		IMP DES ROSES	College Cabanis
		IMP DES ROSES DU VIALMUR	College Cabanis
		IMP DU BLEU	College Cabanis
		IMP DU PRIEUR	College Cabanis
		IMP DU TILLEUL	College Cabanis
		IMP EMILE MAGNE	College Cabanis
		IMP GALILEE	College Cabanis
		IMP JEAN ANTOINE CHAPTAL	College Cabanis
		IMP JEAN FAUREL	College Cabanis
		IMP JEAN KEPLER	College Cabanis
		IMP LOUIS PLANTADIS	College Cabanis
		IMP MARECHAL JUIN	College Cabanis
		IMP MARTIAL BRIGOULEIX	College Cabanis
		IMP NOEL BOUDY	College Cabanis
		IMP RAOUL DESVIGNES	College Cabanis
		BRAMEFOND	College Cabanis
		CHAMP	College Cabanis
		CHANLAT	College Cabanis
		CHANLAT EST	College Cabanis
		CHEVRECUJOLS	College Cabanis
		JEAN SAVY	College Cabanis
		LA CHASSAGNADE	College Cabanis
		LA MONTADE	College Cabanis
		LE POUGET	College Cabanis
		LE PRIEUR	College Cabanis
		LE TILLEUIL	College Cabanis
		LE TILLEUL SUD	College Cabanis
		LE VIALMUR	College Cabanis
		LES CAVES	College Cabanis
		LES QUATRE-VENTS	College Cabanis
		LIGNIROUX	College Cabanis
		MARCILLAC	College Cabanis
		PAMPAN LES ROSES	College Cabanis
		PUY SARNIER	College Cabanis
		PUY-LAPORTE	College Cabanis
		PUY-L'OISEAU	College Cabanis
		SAINT-ANTOINE	College Cabanis
		PAS DE L'ESPLANADE	College Cabanis
		PAS DES LAURIERES	College Cabanis
		PAS DES MIGNARDES	College Cabanis
		PAS HENRI MATISSE	College Cabanis
		PAS NOEL BOUDY	College Cabanis
		PAS PIERRE SEMARD	College Cabanis
		R ALAIN FOURNIER	College Cabanis
		R ALBERT CAMUS	College Cabanis
		R ALBERT EINSTEIN	College Cabanis
		R ALEXANDER FLEMING	College Cabanis
		R ALEXIS BOYER	College Cabanis
		R ALEXIS JAUBERT	College Cabanis
		R ALPHONSE DAUDET	College Cabanis
		R AMBROISE PARE	College Cabanis
		R AMPERE	College Cabanis
		R ARMAND BONA CHRISTAVE	College Cabanis
		R BEAUMARCHAIS	College Cabanis
		R BENJAMIN FRANKLIN	College Cabanis

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		R BERANGER	College Cabanis
		R BERNOUILLI	College Cabanis
		R BLANCHE SELVA	College Cabanis
		R BOSSUET	College Cabanis
		R BOUGAINVILLE	College Cabanis
		R CAMILLE FLAMMARION	College Cabanis
		R CAMILLE PELLETAN	College Cabanis
		R CHANOINE ANTOINE BROQUIN	College Cabanis
		R CHARDIN	College Cabanis
		R CHARLES BAUDELAIRE	College Cabanis
		R CHARLES BRUN	College Cabanis
		R CHATEAUBRIAND	College Cabanis
		R CLAUDE FARRERE	College Cabanis
		R COLBERT	College Cabanis
		R COLETTE	College Cabanis
		R COLONEL BIAL	College Cabanis
		R COMMANDANT L'HERMINIER	College Cabanis
		R CORNEILLE	College Cabanis
		R D'ALEMBERT	College Cabanis
		R DANTON	College Cabanis
		R DARWIN	College Cabanis
		R DE L'ESPLANADE	College Cabanis
		R DE L'ILE DU ROI	College Cabanis
		R DE VERDUN	College Cabanis
		R DENIS CORDONNIER	College Cabanis
		R DENIS PAPIN	College Cabanis
		R DES ESCURES	College Cabanis
		R DES MIGNARDES	College Cabanis
		R DIDEROT	College Cabanis
		R DU 29 SEPTEMBRE 1918	College Cabanis
		R DU BRAMEFOND	College Cabanis
		R DU CAPITAINE GUY BERTRAND	College Cabanis
		R DU CLAUX	College Cabanis
		R DU VIALMUR	College Cabanis
		R EDGAR QUINET	College Cabanis
		R EDMOND ROSTAND	College Cabanis
		R EMILE BAILLELY	College Cabanis
		R EMILE LACOSTE	College Cabanis
		R EMILE MAGNE	College Cabanis
		R ETIENNE DOLET	College Cabanis
		R EUGENE LABICHE	College Cabanis
		R EVARISTE GALOIS	College Cabanis
		R FARADAY	College Cabanis
		R FENELON	College Cabanis
		R FERNAND DELMAS	College Cabanis
		R FRANCIS CARCO	College Cabanis
		R FRANCOIS TEILLET	College Cabanis
		R FRANCOIS VILLON	College Cabanis
		R FREDERIC JOLIOT CURIE	College Cabanis
		R GALILEE	College Cabanis
		R GARIBALDI	College Cabanis
		R GEORGE SAND	College Cabanis
		R GEORGES CHABANNES	College Cabanis
		R GIFFARD	College Cabanis
		R GONDOVALD	College Cabanis
		R GUY BONJOUR	College Cabanis
		R HENRI AUPERT	College Cabanis
		R HENRI BERGSON	College Cabanis
		R HENRI CHAPELLE	College Cabanis
		R HENRI DELSOL	College Cabanis
		R HENRI GERARD	College Cabanis
		R HENRI MATISSE	College Cabanis
		R HENRI SAUTET	College Cabanis
		R HERVE BAZIN	College Cabanis
		R JACQUES DAGUERRE	College Cabanis
		R JEAN AUDIAU	College Cabanis
		R JEAN BAPTISTE DELAMBRE	College Cabanis
		R JEAN BAPTISTE DUMAS	College Cabanis
		R JEAN BAPTISTE LAMARCK	College Cabanis
		R JEAN CHASSAING	College Cabanis
		R JEAN ET AMEDEE BOUYSSONIE	College Cabanis
		R JEAN FAUREL	College Cabanis
		R JEAN GIRAUDOUX	College Cabanis
		R JEAN MERMOZ	College Cabanis
		R JEAN TRAVERSAT	College Cabanis
		R JOSEPH ROUX	College Cabanis
		R JULES RENARD	College Cabanis
		R JULES VEDRINES	College Cabanis
		R JULES VERNE	College Cabanis
		R LABRUYERE	College Cabanis
		R LAFAYETTE	College Cabanis
		R LAGARIGUE	College Cabanis
		R LEONARD DE VINCI	College Cabanis
		R LIEUTENANT COLONEL FEYFANT	College Cabanis
		R LOUIS BRAILLE	College Cabanis
		R LOUIS PLANTADIS	College Cabanis
		R LUCIE AUBRAC	College Cabanis
		R MARCEAU	College Cabanis
		R MARCEL CROUZAT	College Cabanis
		R MARECHAL JUIN	College Cabanis
		R MARIE-LOUISE ET JULIA VIALLATOUX	College Cabanis
		R MARQUISE DE SEVIGNE	College Cabanis

Tous numéros pairs à partir du 20
Tous numéros impairs au-delà du 31

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		R MARTIAL BRIGOLEIX	College Cabanis
		R MARYSE BASTIE	College Cabanis
		R MAURICE GROSTIN	College Cabanis
		R MAURICE ROUEL	College Cabanis
		R MOISSAN	College Cabanis
		R NEWTON	College Cabanis
		R NICOLAS COPERNIC	College Cabanis
		R NOBEL	College Cabanis
		R NOEL BOUDY	College Cabanis
		R NUNGESSER	College Cabanis
		R PASCAL	College Cabanis
		R PAUL VERLAINE	College Cabanis
		R PERRAULT	College Cabanis
		R RABELAIS	College Cabanis
		R RAOUL DESVIGNES	College Cabanis
		R RAYMOND LABORDE	College Cabanis
		R RAYMOND MONTEIL	College Cabanis
		R REMBRANDT	College Cabanis
		R RENE ANTOINE REAUMUR	College Cabanis
		R RENE TREUIL	College Cabanis
		R ROGER VERDIER	College Cabanis
		R ROMAIN ROLLAND	College Cabanis
		R ROUGET DE L'ISLE	College Cabanis
		R SAINT-EXUPERY	College Cabanis
		R SEVERIN LAURIER	College Cabanis
		R SOUS LIEUTENANT GUY BUISSON	College Cabanis
		R STENDHAL	College Cabanis
		R STEPHENSON	College Cabanis
		R THEODORE DE BANVILLE	College Cabanis
		R THEOPHILE GAUTIER	College Cabanis
		R VICTOR LACASSIN	College Cabanis
		R VICTORIEN SARDOU	College Cabanis
		R VIOLLET LE DUC	College Cabanis
		R WALDECK ROUSSEAU	College Cabanis
		R XAVIER MOISSINAC	College Cabanis
		R YVES BERGER	College Cabanis

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		ALL AUGUSTE BLANQUI	College Jean Lurcat
		ALL BALUZE	College Jean Lurcat
		ALL DES ACACIAS	College Jean Lurcat
		ALL MAILLARD	College Jean Lurcat
		ALL MAX DORMOY	College Jean Lurcat
		ALL PIERRE BROSSOLETTE	College Jean Lurcat
		AV DE MIGOULE	College Jean Lurcat
		AV DE PARIS	College Jean Lurcat
		AV DU RIAN PORTAIL DU MIDI - LES PERRIERES	College Jean Lurcat
		AV JACQUES ET BERNADETTE CHIRAC	College Jean Lurcat
		AV MAILLARD	College Jean Lurcat
		AV MICHEL LABROUSSE	College Jean Lurcat
		AV MOZART	College Jean Lurcat
		AV PASTEUR	College Jean Lurcat
		AV PRESIDENT HENRI QUEUILLE	College Jean Lurcat
		BD DOCTEUR VERLHAC	College Jean Lurcat
		BD MAX DORMOY	College Jean Lurcat
		BD MICHELET	College Jean Lurcat
		BD PAUL PAINLEVE	College Jean Lurcat
		BD PIERRE BROSSOLETTE	College Jean Lurcat
		CHE DE BEL-AIR	College Jean Lurcat
		CHE DE FADAT	College Jean Lurcat
		CHE DES TONDERIES	College Jean Lurcat
		CHE DU BOIS DE TULLE	College Jean Lurcat
		IMP ALAIN GERBAULT	College Jean Lurcat
		IMP ANTOINE DE JUSSIEU	College Jean Lurcat
		IMP DE CORN DE PEYROUX	College Jean Lurcat
		IMP DE MIGOULE	College Jean Lurcat
		IMP DES BORDES	College Jean Lurcat
		IMP DU GENERAL MOST	College Jean Lurcat
		IMP FREDERIC CHOPIN	College Jean Lurcat
		IMP GABRIEL BEYNIÉ	College Jean Lurcat
		IMP GRANET	College Jean Lurcat
		IMP GUILLAUME AYGUEPARSE	College Jean Lurcat
		IMP INGENIEUR BRASSAUD	College Jean Lurcat
		IMP JEAN MACE	College Jean Lurcat
		IMP MAILLARD	College Jean Lurcat
		IMP MICHEL LABROUSSE	College Jean Lurcat
		IMP PIERRE LESCOT	College Jean Lurcat
		BEL-AIR	College Jean Lurcat
		CARBAO	College Jean Lurcat
		CITE MAILLARD	College Jean Lurcat
		FADAT	College Jean Lurcat
		LE BOIS DE TULLE	College Jean Lurcat
		LE PONT TUIROL	College Jean Lurcat
		LES ESCROZES	College Jean Lurcat
		LES MEYRES	College Jean Lurcat
		MIGOULE	College Jean Lurcat
		SAINT GERMAIN	College Jean Lurcat
		SOL LA PIERRE	College Jean Lurcat
		PAS HENRI QUEUILLE	College Jean Lurcat
		PAS PIERRE PEROL	College Jean Lurcat
		R ADJT CHEF J B CHEMINADE	College Jean Lurcat
		R ALAIN GERBAULT	College Jean Lurcat
		R ALEXANDRE DAUDY	College Jean Lurcat
		R ANTOINE DE JUSSIEU	College Jean Lurcat
		R AUGUSTE BLANQUI	College Jean Lurcat
		R BALUZE	College Jean Lurcat
		R BERLIOZ	College Jean Lurcat
		R CAMILLE SAINT-SAENS	College Jean Lurcat
		R CHAMPOLLION	College Jean Lurcat
		R CHANTOISEAU	College Jean Lurcat
		R CHARLES GUIEU	College Jean Lurcat
		R CLAUDE DEBUSSY	College Jean Lurcat
		R COLONEL MONTEIL	College Jean Lurcat
		R COMMANDANT AUGUSTE ROSSION	College Jean Lurcat
		R DE BEL-AIR	College Jean Lurcat
		R DE LA CONCORDE	College Jean Lurcat
		R DES 3 PROVINCES	College Jean Lurcat
		R DU GENERAL MOST	College Jean Lurcat
		R DU PETIT SAINT-GERMAIN	College Jean Lurcat
		R EDMOND PERRIER	College Jean Lurcat
		R EDOUARD BRANLY	College Jean Lurcat
		R EDOUARD LALO	College Jean Lurcat
		R ELIE MASSENET	College Jean Lurcat
		R ERNEST FEYDEAU	College Jean Lurcat
		R EUSEBE BOMBAL	College Jean Lurcat
		R FRANCOIS COPPEE	College Jean Lurcat
		R GASTON ET ALBERT GRANET	College Jean Lurcat
		R GENERAL GUEDIN	College Jean Lurcat
		R GUILLAUME AYGUEPARSE	College Jean Lurcat
		R GUTENBERG	College Jean Lurcat
		R HECTOR D'USSEL	College Jean Lurcat
		R HERVE NIZARD	College Jean Lurcat
		R JEAN BOSREDON	College Jean Lurcat
		R JEAN CLAUDE CASSAING	College Jean Lurcat
		R JEAN FILLIOL	College Jean Lurcat
		R JEAN MACE	College Jean Lurcat
		R JEAN MONTALAT	College Jean Lurcat
		R JEAN NESMY	College Jean Lurcat
		R JEAN SAULE	College Jean Lurcat
		R JOSEPH LAVAREC	College Jean Lurcat
		R JULES SANDEAU	College Jean Lurcat

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		R LEON JOUHAUD R LOUIS DE BROGLIE R LOUIS MIGINIAC R LOUIS NUSSAS R MAX DE VARS R PAUL GAUGUIN R PAUL LOUIS COURRIER R PIERRE LESCOT R PIERRE PEROL R PROFESSEUR CALMETTE R RENE AUDIERNE R SAINT-JOHN PERSE R URBAIN LE VERRIER	College Jean Lurcat College Jean Lurcat

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		ALL ANDRE GIDE	College Jean Moulin
		ALL CLEMENT MAROT	College Jean Moulin
		ALL DES CHARMILLES	College Jean Moulin
		ALL DU BOUYGUE	College Jean Moulin
		ALL JEAN BAPTISTE TOULZAC	College Jean Moulin
		ALL JEAN FERRAT	College Jean Moulin
		ALL LATREILLE	College Jean Moulin
		ALL MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE	College Jean Moulin
		ALL R COMBES	College Jean Moulin
		AV ABBE JEAN ALVITRE	College Jean Moulin
		AV ANDRE EMERY	College Jean Moulin
		AV ANDRE MALRAUX	College Jean Moulin
		AV CYPRIEN FAURIE	College Jean Moulin
		AV DESGENETTES	College Jean Moulin
		AV DU 18 JUIN 1940	College Jean Moulin
		AV DU 4 JUILLET 1776	College Jean Moulin
		AV DU GENERAL PIERRE POUYADE	College Jean Moulin
		AV DU TEINCHURIER	College Jean Moulin
		AV EMILE DUCLAUX	College Jean Moulin
		AV ERCKMANN CHATRIAN	College Jean Moulin
	Tous numéros impairs jusqu'au 15 inclus Tous numéros au-delà du 24	AV GUYNEMER	College Jean Moulin
		AV JEAN BAPTISTE FOURNIAL	College Jean Moulin
		AV JEAN CHARLES RIVET	College Jean Moulin
	Tous numéros pairs du 22 au 54 inclus Tous numéros impairs à partir du 59	AV JEAN JACQUES ROUSSEAU	College Jean Moulin
		AV PIERRE MENDES FRANCE	College Jean Moulin
		AV RIBOT	College Jean Moulin
		AV ROGER RONCIER	College Jean Moulin
		BD JEAN MOULIN	College Jean Moulin
		BD ROGER COMBE	College Jean Moulin
		CHE CHARLES TRENET	College Jean Moulin
		CHE DE BASSALER	College Jean Moulin
		CHE DE CHANOUX - ZI DE CANA	College Jean Moulin
		CHE DE CHANOUX	College Jean Moulin
		CHE DE SALOMON	College Jean Moulin
		CHE DU RECHAULIER	College Jean Moulin
		IMP ABBE JEAN ALVITRE	College Jean Moulin
		IMP ABRIZIO	College Jean Moulin
		IMP ANDRE EMERY	College Jean Moulin
		IMP ANDRE GIDE	College Jean Moulin
		IMP BASSALER	College Jean Moulin
		IMP DE LA MARQUISIE	College Jean Moulin
		IMP DE LA PLAINE DES JEUX	College Jean Moulin
		IMP DE LA SARRETIE	College Jean Moulin
		IMP DE TUJAC	College Jean Moulin
		IMP DES ARCADES	College Jean Moulin
		IMP DES CEDRES	College Jean Moulin
		IMP DES PASTOURELLES	College Jean Moulin
		IMP D'ESTAVEL	College Jean Moulin
		IMP DU RECHAULIER	College Jean Moulin
		IMP DU TEINCHURIER	College Jean Moulin
		IMP GEORGES BRAQUE	College Jean Moulin
		IMP GEORGES MOURET	College Jean Moulin
		IMP JACQUES CHAMINADE	College Jean Moulin
		IMP JACQUES MONOD	College Jean Moulin
		IMP JACQUES PREVERT	College Jean Moulin
		IMP JEAN FOUQUET	College Jean Moulin
		IMP JEAN JACQUES ROUSSEAU	College Jean Moulin
		IMP JEAN PAUL PUYDEBOIS	College Jean Moulin
		IMP JOSEPH YERNAUX	College Jean Moulin
		IMP JOSEPHINE BAKER	College Jean Moulin
		IMP JULES DALOU	College Jean Moulin
		IMP JULES ROMAINS	College Jean Moulin
		IMP LOUIS DE SAINT-GERMAIN	College Jean Moulin
		IMP MARGUERITE GAILLOT PRIOLO	College Jean Moulin
		IMP MEDECIN GENERAL DUBOUREAU	College Jean Moulin
		IMP PIERRE CHAUMEIL	College Jean Moulin
		IMP PLEIN SUD	College Jean Moulin
		IMP PROUDHON	College Jean Moulin
		IMP RENE GLANGEAUD	College Jean Moulin
		IMP ROGER COMBE	College Jean Moulin
		IMP SAINT-JUST	College Jean Moulin
		LE HAMEAU D ARVEL	College Jean Moulin
		LOT LES CHAUMIERES	College Jean Moulin
		LOT MA MAISON	College Jean Moulin
		LOT MON LOGIS	College Jean Moulin
		LOT MON TOIT	College Jean Moulin
		AU REY HAUT	College Jean Moulin
		BASSALER	College Jean Moulin
		BOUQUET	College Jean Moulin
		BOUQUET-HAUT	College Jean Moulin
		CARAMAN	College Jean Moulin
		CHABANNES	College Jean Moulin
		CHANOUX	College Jean Moulin
		CITE DU BOUYGUE BAT ANJOU	College Jean Moulin
		CITE DU BOUYGUE BAT AQUITAINE	College Jean Moulin
		CITE DU BOUYGUE BAT AUVERGNE	College Jean Moulin
		CITE DU BOUYGUE BAT BEARN	College Jean Moulin
		CITE DU BOUYGUE BAT BRETAGNE	College Jean Moulin
		CITE DU BOUYGUE BAT LIMOUSIN	College Jean Moulin
		CITE DU BOUYGUE BAT PERIGORD	College Jean Moulin
		CITE DU BOUYGUE BAT PROVENCE	College Jean Moulin

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		CITE DU BOUYGUE BAT QUERCY	College Jean Moulin
		CITE DU BOUYGUE BAT ROUSSILLON	College Jean Moulin
		CITE H L M DE GAUBRE	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT JASMIN	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT JONQUILLE	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES ACACIAS	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES AUBEPINES	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES AZALEES	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES BOULEAUX	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES CAMELIAS	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES CEDRES	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES CHARMES	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES CHATAIGNIER	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES CHENES	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES CLEMATITES	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES GLYCINES	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES HETRES	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES HORTENSIAS	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES MARRONNIERS	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES MIMOSAS	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES PEUPLIERS	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES PLATANES	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES SAPINS	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES SAULES	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES TAMARIS	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LES TILLEULS	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT LILAS	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT MUGUET	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT NARCISSE	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT PRIMEVERE	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT TULIPE	College Jean Moulin
		CITE TUJAC BAT VIOLETTE	College Jean Moulin
		CITE VAUJOUR	College Jean Moulin
		COMBE NOIRE	College Jean Moulin
		ESTAVEL	College Jean Moulin
		FRERETOUT	College Jean Moulin
		HAM DES PRES	College Jean Moulin
		HLM RIVET	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT BALZAC	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT BAUDELAIRE	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT CAMUS	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT CEZANNE	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT CHATEAUBRIAND	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT COCTEAU	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT HUGO	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT LAMARTINE	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT MATISSE	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT MAUPASSANT	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT MOLIERE	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT MUSSET	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT PAGNOL	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT PICASSO	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT RABELAIS	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT RENOIR	College Jean Moulin
		HLM RIVET BAT RONSARD	College Jean Moulin
		L AERODROME	College Jean Moulin
		LA BORIE	College Jean Moulin
		LA CHASSAGNADE	College Jean Moulin
		LA MARQUISIE	College Jean Moulin
		LABROUSSE	College Jean Moulin
		LACOMBE	College Jean Moulin
		LAGORSE	College Jean Moulin
		LANGLADE	College Jean Moulin
		LASSARTIE	College Jean Moulin
		LE MAS	College Jean Moulin
		LE MAZAUD	College Jean Moulin
		LE PRIEUR	College Jean Moulin
		LE RECHAULIER	College Jean Moulin
		LE RECHAULIER NORD	College Jean Moulin
		LE SIORAT	College Jean Moulin
		LE TILLEUIL	College Jean Moulin
		LES BEYLIES-BASSES	College Jean Moulin
		LES BIARS	College Jean Moulin
		LES FOUGERES	College Jean Moulin
		LES POYGNES	College Jean Moulin
		LES REBIERES	College Jean Moulin
		LIGNIROUX	College Jean Moulin
		PERBOUSI	College Jean Moulin
		PLANCHETORTE	College Jean Moulin
		PUY CHAUVET	College Jean Moulin
		PUY LENTY	College Jean Moulin
		PUYBARET	College Jean Moulin
		PUYJARRIGE	College Jean Moulin
		PUYMEGE BAS	College Jean Moulin
		PUYMEGE HAUT	College Jean Moulin
		RES DES JARDINS	College Jean Moulin
		RES JARDINS BAT AUBEPINE	College Jean Moulin
		RES JARDINS BAT BRUYERES	College Jean Moulin
		RES JARDINS BAT CAMELIAS	College Jean Moulin
		RES JARDINS BAT LILAS	College Jean Moulin
		RES JARDINS BAT MAGNOLIAS	College Jean Moulin
		RES JARDINS BAT TAMARIS	College Jean Moulin
		RIVET	College Jean Moulin

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		SALOMON	College Jean Moulin
		TUJAC	College Jean Moulin
		ZA DU TEINCHURIER	College Jean Moulin
		ZI DE BEAUREGARD	College Jean Moulin
		ZI DE CANA	College Jean Moulin
		PAS BOUCHARDON	College Jean Moulin
		PAS DE CHANOUX	College Jean Moulin
		PAS GEORGES CARPENTIER	College Jean Moulin
		PAS GUYNEMER	College Jean Moulin
		PAS MEDECIN GENERAL DUBOUREAU	College Jean Moulin
		PAS RENE GLANGEAUD	College Jean Moulin
		PL DES ARCADES	College Jean Moulin
		PL DES BEYLIES HAUTES	College Jean Moulin
		PL JACQUES CARTIER	College Jean Moulin
		R ABRIZIO	College Jean Moulin
		R ALEXANDRE FALGUIERE	College Jean Moulin
		R ALFRED DE VIGNY	College Jean Moulin
		R ALFRED DESHORS	College Jean Moulin
		R ALPHONSE SIGRIST	College Jean Moulin
		R ANDRE DEVAUD	College Jean Moulin
		R ANDRE GIDE	College Jean Moulin
		R ANDRE SALSAC	College Jean Moulin
		R ANTOINE DUBAYLE	College Jean Moulin
		R ARMAND SOURIE	College Jean Moulin
		R AUGUSTE BARTHOLDI	College Jean Moulin
		R BAYARD	College Jean Moulin
		R CAPITAINE DE BERNE LAGARDE	College Jean Moulin
		R CAPORAL MARCEL SICARD	College Jean Moulin
		R CELESTIN ET MARTHE SAULE	College Jean Moulin
		R CESAR GEOFFRAY	College Jean Moulin
		R CLEMENT MAROT	College Jean Moulin
		R COLONEL VAUJOUR	College Jean Moulin
		R DES ETANGS	College Jean Moulin
		R DES FRERES GONCOURT	College Jean Moulin
		R DOCTEUR FERNAND VIALLE	College Jean Moulin
		R DOCTEUR HENRI JEAN BAPTISTE LAPEYRE	College Jean Moulin
		R DOCTEUR JEAN MARIE SERRE	College Jean Moulin
		R DU QUEBEC	College Jean Moulin
		R EDME BOUCHARDON	College Jean Moulin
		R ELIE DENOIX	College Jean Moulin
		R ELISEE RECLUS	College Jean Moulin
		R ERNEST COMTE	College Jean Moulin
		R EUGENE DELACROIX	College Jean Moulin
		R EUGENE FREYSSINET	College Jean Moulin
		R EUGENE LEROY	College Jean Moulin
		R EUGENE SUE	College Jean Moulin
		R FERNAND TAURISSON	College Jean Moulin
		R FRANCOIS JANAUD	College Jean Moulin
		R FRANCOIS LABROUSSE	College Jean Moulin
		R FRANCOIS MAURIAC	College Jean Moulin
		R FRANCOIS RUDE	College Jean Moulin
		R FREDERIC DIGNAC	College Jean Moulin
		R FREDERIC SAUVAGE	College Jean Moulin
		R FRESNEL	College Jean Moulin
		R GEORGES ALBA	College Jean Moulin
		R GEORGES BRAQUE	College Jean Moulin
		R GEORGES CARPENTIER	College Jean Moulin
		R GEORGES JEAN	College Jean Moulin
		R GEORGES PEE	College Jean Moulin
		R GERARD MIALET	College Jean Moulin
		R GERMAIN QUINTEL	College Jean Moulin
		R GUSTAVE COURBET	College Jean Moulin
		R HENRI LECAT	College Jean Moulin
		R HIPPOLYTE TAINE	College Jean Moulin
		R J BAPTISTE LAUMOND	College Jean Moulin
		R JACQUES CHAMINADE	College Jean Moulin
		R JACQUES MONOD	College Jean Moulin
		R JACQUES POIRIER	College Jean Moulin
		R JACQUES PREVERT	College Jean Moulin
		R JACQUES THIBAUD	College Jean Moulin
		R JEAN ALLARY	College Jean Moulin
		R JEAN ANTOINE HOUDON	College Jean Moulin
		R JEAN BAPTISTE SIORAT	College Jean Moulin
		R JEAN BAPTISTE TOULZAC	College Jean Moulin
		R JEAN DALLEY	College Jean Moulin
		R JEAN DUTHEIL	College Jean Moulin
		R JEAN ESPINASSOUZE	College Jean Moulin
		R JEAN FRANCOIS LACOMBE	College Jean Moulin
		R JEAN GOUDOUX	College Jean Moulin
		R JEAN GUILLAUMIE	College Jean Moulin
		R JEAN MARSALES	College Jean Moulin
		R JEAN PAUL PUYDEBOIS	College Jean Moulin
		R JOSEPH YERNAUX	College Jean Moulin
		R JOSEPHINE BAKER	College Jean Moulin
		R JULES BOUCHET	College Jean Moulin
		R JULES DALOU	College Jean Moulin
		R JULES LADOMEQUE	College Jean Moulin
		R JULES ROMAINS	College Jean Moulin
		R JULES VALLES	College Jean Moulin
		R LAENNEC	College Jean Moulin
		R LATREILLE	College Jean Moulin

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		R LAVOISIER	College Jean Moulin
		R LEONCE BOURLIAGUET	College Jean Moulin
		R LOUIS DE SAINT-GERMAIN	College Jean Moulin
		R LOUIS EUGENE FELIX NEEL	College Jean Moulin
		R LOUIS RODAS	College Jean Moulin
		R LOUIS TAURISSON	College Jean Moulin
		R LOUIS THOMAS	College Jean Moulin
		R LUCIEN ROUSSET	College Jean Moulin
		R MARCEL BOUROTTE	College Jean Moulin
		R MARGUERITE GENES	College Jean Moulin
		R MAURICE ARNOUIL	College Jean Moulin
		R MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE	College Jean Moulin
		R MEDECIN GENERAL DUBOUREAU	College Jean Moulin
		R MICHEL TOURON	College Jean Moulin
		R OCTAVE MIRBEAU	College Jean Moulin
		R PAUL ET MATHILDE PEYRE	College Jean Moulin
		R PAUL VALERY	College Jean Moulin
		R PHILEMON LABAUDINIERE	College Jean Moulin
		R PHILIBERT LALANDE	College Jean Moulin
		R PIERRE BEAUPUY	College Jean Moulin
		R PIERRE CHAUMEIL	College Jean Moulin
		R PIERRE EDMOND MEAUME	College Jean Moulin
		R PIERRE FAU	College Jean Moulin
		R PIERRE MARCOU	College Jean Moulin
		R PIERRE MECHAIN	College Jean Moulin
		R PIERRE SOIGNET	College Jean Moulin
		R PIERRE VALETTE	College Jean Moulin
		R PLATON	College Jean Moulin
		R PONCELET	College Jean Moulin
		R PROUDHON	College Jean Moulin
		R RAYMOND SIORAT	College Jean Moulin
		R REMI COSTE	College Jean Moulin
		R RENE GLANGEAUD	College Jean Moulin
		R RENE JEAN	College Jean Moulin
		R ROBERT MARGERIT	College Jean Moulin
		R ROGER NAYRAC	College Jean Moulin
		R ROGER PECHEYRAND	College Jean Moulin
		R SAINTE-BEUVE	College Jean Moulin
		R SAINT-JUST	College Jean Moulin
		R SAINT-SIMON	College Jean Moulin
		R VAUBAN	College Jean Moulin
		R YVON DELVERT	College Jean Moulin
		RTE DE LISSAC	College Jean Moulin

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		ALL COURTELINE	College Rollinat
		ALL DANIEL DE COSNAC	College Rollinat
		ALL D'ENVAL	College Rollinat
		ALL MARMONTEL	College Rollinat
		ALL NORMANDIE NIEMEN	College Rollinat
		ALL PAUL GANET	College Rollinat
		ALL THERESE SIMONET	College Rollinat
		AV CAPITAINE ANDRE BUFFET	College Rollinat
		AV D'AYRAS	College Rollinat
		AV DE LA GARENNE VERTE	College Rollinat
		AV DU 8 MAI 1945	College Rollinat
	Tous numéros à partir du 82	AV GEORGES POMPIDOU	College Rollinat
		AV JEAN LURCAT	College Rollinat
	Tous numéros pairs jusqu'au 16 inclus	AV LEO LAGRANGE	College Rollinat
		AV RAOUL DAUTRY	College Rollinat
		AV RONSARD	College Rollinat
		CHE DE CASTEAUX	College Rollinat
		CHE DE COMBE-ROSIERS HAUT	College Rollinat
		CHE DE LA CIBLE	College Rollinat
		CHE DE SECHEPIERRE	College Rollinat
		CHE DE SEGONDOU	College Rollinat
		CHE DES DASTRES	College Rollinat
		CHE DES JARRIGES	College Rollinat
		CHE DES PETITES VIGNES	College Rollinat
		CHE DES VIGNES BLANCHES	College Rollinat
		CHE DU COTEAU DE MALECROIX	College Rollinat
		CHE DU ROCHER COUPE	College Rollinat
		CHE DU VARACHOU	College Rollinat
		CHE JEAN GRASSIN	College Rollinat
		IMP ALICE HILLION	College Rollinat
		IMP ANDRE CHENIER	College Rollinat
		IMP CAMILLE DESMOULINS	College Rollinat
		IMP DANIEL DE COSNAC	College Rollinat
		IMP DE L ETANG	College Rollinat
		IMP DENFERT ROCHEREAU	College Rollinat
		IMP DES FRERES DUPINET	College Rollinat
		IMP DESCARTES	College Rollinat
		IMP DU CAPITAINE ANDRE BUFFET	College Rollinat
		IMP DU CONSULAT DE BRIVE	College Rollinat
		IMP DU PILOU	College Rollinat
		IMP DU ROCHER COUPE	College Rollinat
		IMP EMILE QUINTEAU	College Rollinat
		IMP GENERAL MARCHAND	College Rollinat
		IMP GEORGES DUHAMEL	College Rollinat
		IMP GEORGES POMPIDOU	College Rollinat
		IMP INGENIEUR BRASSAUD	College Rollinat
		IMP JEAN LURCAT	College Rollinat
		IMP LANGEVIN	College Rollinat
		IMP LEON LECORNU	College Rollinat
		IMP MARCEL PAGNOL	College Rollinat
		IMP MARMONTEL	College Rollinat
		IMP MAURICE BARRES	College Rollinat
		IMP PIERRE BAUDIN	College Rollinat
		IMP RENE CASSIN	College Rollinat
		IMP SOEUR THERESE	College Rollinat
		LOT LE CLOS DES ORMEAUX	College Rollinat
		AU VARACHOU	College Rollinat
		AUSSAILLES	College Rollinat
		BELLET	College Rollinat
		CHEVRECUJOLS	College Rollinat
		CITE CHAPELIES	College Rollinat
		CITE CHAPELIES BAT LAENNEC	College Rollinat
		CITE CHAPELIES BAT LAVOISIER	College Rollinat
		CITE CHAPELIES BAT PASTEUR	College Rollinat
		COMBEROSIER	College Rollinat
		ENVAL	College Rollinat
		GALOP	College Rollinat
		L ETANG	College Rollinat
		LA COURBE	College Rollinat
		LA JARGASSE	College Rollinat
		LA SOUBRANE	College Rollinat
		LAUMONT	College Rollinat
		LE CHASTANET	College Rollinat
		LE PEUCH	College Rollinat
		LE PEUCH NORD	College Rollinat
		LE PILOU	College Rollinat
		LE ROCHER COUPE	College Rollinat
		LE VARACHOUX	College Rollinat
		LES DASTRES	College Rollinat
		LES ESCROZES	College Rollinat
		LES GARENNES	College Rollinat
		LES TREIZE-VENTS	College Rollinat
		LES VERGNES	College Rollinat
		MARCILLAC	College Rollinat
		MASLECROIX	College Rollinat
		PUY BLANC	College Rollinat
		PUY DE LA ROCHE	College Rollinat
		PUY MIALLET	College Rollinat
		RES LES GENETS RUE LECORBUSIER	College Rollinat
		RISIGNAC	College Rollinat
		ROCHELONGUE	College Rollinat
		SECHEPIERRE	College Rollinat

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		SEGONDOU	College Rollinat
		VALETTE	College Rollinat
		PAS EMILE PAGNON	College Rollinat
		PAS JEAN LURCAT	College Rollinat
		PL NELSON MANDELA	College Rollinat
		PLACE	College Rollinat
		R ABBE BREUIL	College Rollinat
		R AIME CESAIRE	College Rollinat
		R AIME COTTON	College Rollinat
		R ALBERT BRIVAL	College Rollinat
		R ALBERT SCHWEITZER	College Rollinat
		R ALBERT THOMAS	College Rollinat
		R ALEXANDRE DUMAS	College Rollinat
		R ALICE HILLON	College Rollinat
		R ANDRE CHENIER	College Rollinat
		R ANDRE MAUROIS	College Rollinat
		R ANDRE MESSAGER	College Rollinat
		R ANTOINE BOURDELLE	College Rollinat
		R ARTHUR RIMBAUD	College Rollinat
		R AUGUSTE RODIN	College Rollinat
		R BERNARD COURTOIS	College Rollinat
		R CAMILLE DESMOULINS	College Rollinat
		R CAPITAIN DEBENNE	College Rollinat
		R CESAR FRANCK	College Rollinat
		R CHANOINE J B POULBRIERE	College Rollinat
		R CHAPPE	College Rollinat
		R CLAUDE MONET	College Rollinat
		R COLI	College Rollinat
		R CONDORCET	College Rollinat
	Tous numéros à partir du 47	R COURTELINE	College Rollinat
		R DANIEL DE COSNAC	College Rollinat
		R DE GUIMARAES	College Rollinat
		R DE LA BRIQUETERIE	College Rollinat
		R DE LA CONVENTION	College Rollinat
		R DE MALECROIX	College Rollinat
		R DE SIKASSO	College Rollinat
		R DELGA	College Rollinat
		R DENFERT ROCHEREAU	College Rollinat
		R DES COLOMBES	College Rollinat
		R DES FRERES DUPINET	College Rollinat
		R DESCARTES	College Rollinat
		R DIARMID CAMPBELL JOHNSTON	College Rollinat
		R DOCTEUR CHARLES BOSCHE	College Rollinat
		R EDGAR DEGAS	College Rollinat
		R EMILE ALAIN	College Rollinat
		R EMILE PAGNON	College Rollinat
		R EMILE QUINTEAU	College Rollinat
		R FERNAND ORLHAC	College Rollinat
		R GENERAL DE BRUCHARD	College Rollinat
		R GENERAL DESBRULYS	College Rollinat
		R GENERAL GRAMAT	College Rollinat
		R GENERAL MARCHAND	College Rollinat
		R GEORGES BIZET	College Rollinat
		R GEORGES DUHAMEL	College Rollinat
		R GILBERT SARDIER	College Rollinat
		R GUILLAUMET	College Rollinat
		R GUSTAVE FLAUBERT	College Rollinat
		R GUYNEMER RICHARD	College Rollinat
		R HENRI DUNANT	College Rollinat
		R INGENIEUR BRASSAUD	College Rollinat
		R INGRES	College Rollinat
		R JEAN DUMAITRE	College Rollinat
		R JEAN MONTEIL	College Rollinat
		R JEAN PERRIN	College Rollinat
		R JEAN RICHEPIN	College Rollinat
		R JEAN SEGUREL	College Rollinat
		R JOSEPH DUBOIS	College Rollinat
		R LAURENT BRUZY	College Rollinat
		R LE CORBUSIER	College Rollinat
		R LE NOTRE	College Rollinat
		R LECONTE DE L'ISLE	College Rollinat
		R LEON LECORNU	College Rollinat
		R LOUIS ARMAND	College Rollinat
		R LOUIS DE BROGLIE	College Rollinat
		R LOUIS LEPINE	College Rollinat
		R LT COLONEL LAPORTE	College Rollinat
		R MARCEL POCALY	College Rollinat
		R MARCEL PROUST	College Rollinat
		R MARCELLE TINAYRE	College Rollinat
		R MARMONTEL	College Rollinat
		R MASSENET	College Rollinat
		R MAURICE BOURDELLE	College Rollinat
		R MAURICE ROLLINAT	College Rollinat
		R MOISE ET JACQUES DUCHE	College Rollinat
		R MONGE	College Rollinat
		R NORMANDIE NIEMEN	College Rollinat
		R PABLO CASALS	College Rollinat
		R PAUL CEZANNE	College Rollinat
		R PAUL DASPET	College Rollinat
		R PAUL FORT	College Rollinat
		R PERE POPIELUSZKO	College Rollinat
		R PIERRE BAUDIN	College Rollinat
		R PIERRE CHAUSSADE	College Rollinat

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
BRIVE			
		R PROFESSEUR DEBRE	College Rollinat
		R PUGET	College Rollinat
		R RACINE	College Rollinat
		R RENE CASSIN	College Rollinat
		R RENOIR	College Rollinat
		R SANTOS DUMONT	College Rollinat
		R SULLY PRUDHOMME	College Rollinat
		R THEODORE GERICAULT	College Rollinat
		R THERESE SIMONET	College Rollinat
		R TOULOUSE LAUTREC	College Rollinat
		R TRECH LAPLENE	College Rollinat
		RTE DE MEYSSAC	College Rollinat

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
MALEMORT			
		ALL DE PUYMARET	College Jean Lurcat
		ALL DES CHATAIGNIERS	College Jean Lurcat
		AV DE LA LIBERATION	College Jean Lurcat
		AV DE LA LIBERTE	College Jean Lurcat
		AV DE LA RIANTE BORIE	College Jean Lurcat
		AV DE L'INDUSTRIE	College Jean Lurcat
		AV DES ESCURES	College Jean Lurcat
		AV DU 15 AOUT 1944	College Jean Lurcat
		AV DU BICENTENAIRE	College Jean Lurcat
		AV DU CAPITAINE F TAURISSON	College Jean Lurcat
		AV DU PROGRES	College Jean Lurcat
		AV DU TOUR DE LOYRE	College Jean Lurcat
		AV EUGENE FREYSSINET	College Jean Lurcat
		AV JEAN JAURES	College Jean Lurcat
		AV LEO LAGRANGE	College Jean Lurcat
		AV LEONCE BOURLIAGUET	College Jean Lurcat
		AV MARIE ET PIERRE CURIE	College Jean Lurcat
		CHE DE CHABRECHAT	College Jean Lurcat
		CHE DE DOMINIQUE	College Jean Lurcat
		CHE DE DRUILLE	College Jean Lurcat
		CHE DE L'HORT	College Jean Lurcat
		CHE DE SOURIA	College Jean Lurcat
		CHE DES BESSES	College Jean Lurcat
		CHE DU BOS	College Jean Lurcat
		CHE DU GRILL	College Jean Lurcat
		CHE DU MAS	College Jean Lurcat
		CHE DU PILOU (VENARSAL)	College Jean Lurcat
		CHE DU POINTU	College Jean Lurcat
		CHE DU PUY LABORIE	College Jean Lurcat
		CHE DU SECHADOUR	College Jean Lurcat
		IMP ALBERT SAMAIN	College Jean Lurcat
		IMP ALFRED DE MUSSET	College Jean Lurcat
		IMP DE L'INDUSTRIE	College Jean Lurcat
		IMP DES BOULEAUX	College Jean Lurcat
		IMP DES CHENES	College Jean Lurcat
		IMP DES ERABLES	College Jean Lurcat
		IMP DES LILAS	College Jean Lurcat
		IMP DES MARTYS	College Jean Lurcat
		IMP DES VIEILLES PIERRES	College Jean Lurcat
		IMP DU BAC	College Jean Lurcat
		IMP DU CHAMP GRAND	College Jean Lurcat
		IMP DU LAURIER	College Jean Lurcat
		IMP DU PILOU	College Jean Lurcat
		IMP DU ROUCHOU BAS	College Jean Lurcat
		IMP JEAN PERRIER	College Jean Lurcat
		IMP LEO LAGRANGE	College Jean Lurcat
		IMP LESPERUT	College Jean Lurcat
		IMP MARIOTTE	College Jean Lurcat
		IMP OCCITANE	College Jean Lurcat
		IMPASSE DES CHAMPS	College Jean Lurcat
		LES BOLES	College Jean Lurcat
		LOT DRUILLE	College Jean Lurcat
		A LA FONT	College Jean Lurcat
		A LAUZERIE	College Jean Lurcat
		AL RIGAL	College Jean Lurcat
		ARGAUX	College Jean Lurcat
		AU MOLARD	College Jean Lurcat
		AU PIC	College Jean Lurcat
		AUX CHAMPS	College Jean Lurcat
		AUX GAS	College Jean Lurcat
		BERCHAT	College Jean Lurcat
		BOIS BAS	College Jean Lurcat
		BONDIGOU	College Jean Lurcat
		BOS CLOS	College Jean Lurcat
		BROUSSOLLES	College Jean Lurcat
		CAZAUDET	College Jean Lurcat
		CHABRECHAT	College Jean Lurcat
		CHT DE PUYMARET	College Jean Lurcat
		CLARENENT	College Jean Lurcat
		CLUZAN	College Jean Lurcat
		DRULLE	College Jean Lurcat
		GASCOU	College Jean Lurcat
		L ILE	College Jean Lurcat
		LA BASTIDE	College Jean Lurcat
		LA BOUYGE	College Jean Lurcat
		LA COMBE	College Jean Lurcat
		LA COMBE LA BARGE	College Jean Lurcat
		LA GAUTHERIE	College Jean Lurcat
		LA GUDET	College Jean Lurcat
		LA MAISON NEUVE	College Jean Lurcat
		LA MENETTE	College Jean Lurcat
		LACAMP	College Jean Lurcat
		LE GOUR	College Jean Lurcat
		LE GRIL	College Jean Lurcat
		LE JAYLE	College Jean Lurcat
		LE MAS	College Jean Lurcat
		LE NOUAL	College Jean Lurcat
		LE PILOU	College Jean Lurcat
		LE PIROU	College Jean Lurcat
		LE POUJOL BAS	College Jean Lurcat
		LE POUJOL HAUT	College Jean Lurcat
		LE PRE LACOMBE	College Jean Lurcat
		LE SECHADOUR	College Jean Lurcat

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
MALEMORT			
		LES AUBASSIERES	College Jean Lurcat
		LES BESSES	College Jean Lurcat
		LES BROUSSIERS	College Jean Lurcat
		LES ESCURES	College Jean Lurcat
		LES GORSES	College Jean Lurcat
		LES HORTS	College Jean Lurcat
		LES MALAGNACS	College Jean Lurcat
		LES TRAVERSES	College Jean Lurcat
		MAIRIE DE MALEMORT-SUR-CORREZE	College Jean Lurcat
		MEYRAT	College Jean Lurcat
		MONCHAL	College Jean Lurcat
		MONTEMART	College Jean Lurcat
		NAUVERT	College Jean Lurcat
		PEYREGUDE	College Jean Lurcat
		PIERRE GROSSE	College Jean Lurcat
		PUY CHEVREUIL	College Jean Lurcat
		PUY DE LACAMP	College Jean Lurcat
		PUY DE MEYRAT	College Jean Lurcat
		PUY L AIGUILLE	College Jean Lurcat
		PUY LABORIE	College Jean Lurcat
		PUYMARET	College Jean Lurcat
		ROUMEGOUX	College Jean Lurcat
		SERIGNAC BAS	College Jean Lurcat
		SOURIA	College Jean Lurcat
		VENARSAL	College Jean Lurcat
		PARC COMMERCIAL DU MOULIN	College Jean Lurcat
		PEUCH MAGNE	College Jean Lurcat
		PL ABBE FAURIE	College Jean Lurcat
		PL CAP FERNAND TAURISSON	College Jean Lurcat
		PL DES LILAS	College Jean Lurcat
		PL THOMAS ROUGIER	College Jean Lurcat
		R ABBE CHARLES LAIR	College Jean Lurcat
		R ALBERT SAMAIN	College Jean Lurcat
		R ALFRED DE MUSSET	College Jean Lurcat
		R ALFRED DE VIGNY	College Jean Lurcat
		R ALIENOR D'AQUITAINE	College Jean Lurcat
		R ANDREE WURTZ	College Jean Lurcat
		R AYMERIC DE MALEMORT	College Jean Lurcat
		R BERTIE ALBRECHT	College Jean Lurcat
		R CAMILLE CLAUDEL	College Jean Lurcat
		R CDT AUGUSTE ROSSION	College Jean Lurcat
		R CHARLES PERRAULT	College Jean Lurcat
		R CHATEAUBRIAND	College Jean Lurcat
		R DE BON ABRI	College Jean Lurcat
		R DE CORREZE	College Jean Lurcat
		R DE LA BASCULE	College Jean Lurcat
		R DE LA CROIX DE PIERRE	College Jean Lurcat
		R DE LA GARE	College Jean Lurcat
		R DE LA GUDET	College Jean Lurcat
		R DE LA PAIX	College Jean Lurcat
		R DE LA REPUBLIQUE	College Jean Lurcat
		R DE LA SOURCE	College Jean Lurcat
		R DE LA STATION	College Jean Lurcat
		R DE L'EGLISE	College Jean Lurcat
		R DE L'ERMITAGE	College Jean Lurcat
		R DE L'ESPLANADE	College Jean Lurcat
		R DE L'HOPITAL BODAT	College Jean Lurcat
		R DE L'OCCITANIE	College Jean Lurcat
		R DE MONTEMART	College Jean Lurcat
		R DE SAINT-XANTIN	College Jean Lurcat
		R DE SAKAL	College Jean Lurcat
		R DE SERIGNAC	College Jean Lurcat
		R DE VALMY	College Jean Lurcat
		R DENIS PAPIN	College Jean Lurcat
		R DES AUBAZINES	College Jean Lurcat
		R DES BRABANCONS	College Jean Lurcat
		R DES COMBES	College Jean Lurcat
		R DES DROITS L'HOMME ET DU CITOYEN	College Jean Lurcat
		R DES FLEURS	College Jean Lurcat
		R DES GLAIEULS	College Jean Lurcat
		R DES HAUTS DE LACAMP	College Jean Lurcat
		R DES HAUTS DE SERIGNAC	College Jean Lurcat
		R DES IRIS	College Jean Lurcat
		R DES MAGERES	College Jean Lurcat
		R DES MARGUERITES	College Jean Lurcat
		R DES MARTYRS	College Jean Lurcat
		R DES MARTYRS	College Jean Lurcat
		R DES PENSEES	College Jean Lurcat
		R DES PINS	College Jean Lurcat
		R DES PINSONS	College Jean Lurcat
		R DES ROCS	College Jean Lurcat
		R DES ROSES	College Jean Lurcat
		R DES SAULIERES	College Jean Lurcat
		R DU 19 MARS 1962 (MALEMORT-SUR-CORREZE)	College Jean Lurcat
		R DU 19 MARS 1962 (VENARSAL)	College Jean Lurcat
		R DU 8 MAI 1945	College Jean Lurcat
		R DU BAC	College Jean Lurcat
		R DU JASSOU	College Jean Lurcat
		R DU LAVOIR	College Jean Lurcat
		R DU LIEUTENANT COLONEL FARO	College Jean Lurcat
		R DU LT COLONEL VERINES	College Jean Lurcat
		R DU PUY DE LACAMP	College Jean Lurcat

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
MALEMORT			
		R DU ROUCHOU BAS	College Jean Lurcat
		R DU RUISSEAU MONTEIL	College Jean Lurcat
		R DU SABOTIER	College Jean Lurcat
		R DU SARADIS	College Jean Lurcat
		R DU TAILLEUR	College Jean Lurcat
		R DU TORTIL	College Jean Lurcat
		R DU VENT SOULLIERE	College Jean Lurcat
		R FARADAY	College Jean Lurcat
		R FERDINAND BUISSON	College Jean Lurcat
		R FOUCHET	College Jean Lurcat
		R GEORGE SAND	College Jean Lurcat
		R GERARD DE NERVAL	College Jean Lurcat
		R HENRI DE MONTHERLANT	College Jean Lurcat
		R HIPPOLYTE DE LEOBARDY	College Jean Lurcat
		R JACQUARD	College Jean Lurcat
		R JEAN KANTELIP	College Jean Lurcat
		R JEAN MOULIN	College Jean Lurcat
		R JEAN PERRIER	College Jean Lurcat
		R JEANNE RECAMIER	College Jean Lurcat
		R LAMARTINE	College Jean Lurcat
		R LEONCE BOURLIAGUET	College Jean Lurcat
		R LOUISE MICHEL	College Jean Lurcat
		R MARIE CATHERINE D'AULNOY	College Jean Lurcat
		R MARIOTTE	College Jean Lurcat
		R MARTIAL BRIGOULEIX	College Jean Lurcat
		R PASTEUR	College Jean Lurcat
		R PIERRE BROSSOLETTE	College Jean Lurcat
		R ROBERT SCHUMAN	College Jean Lurcat
		R ROUGET DE LISLE	College Jean Lurcat
		R THEOPHILE GAUTHIER	College Jean Lurcat
		RTE DE CHASTANG	College Jean Lurcat
		RTE DE MONTCHAL	College Jean Lurcat
		RTE DES TRAVERSES	College Jean Lurcat
		RTE DU PUY LABORIE	College Jean Lurcat

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
MALEMORT			
		ALL DES ACACIAS	College Rollinat
		ALL DES HORTENSIAS	College Rollinat
		ALL DES PENSEES	College Rollinat
		ALL DES ROSES	College Rollinat
		ALL DES TILLEULS	College Rollinat
		AV DE LA RIANTE BORIE	College Rollinat
		AV DES BOURIOTTES	College Rollinat
		AV GASTON BACHELARD	College Rollinat
		AV HONORE DE BALZAC	College Rollinat
		AV MARCEL JOUHANDEAU	College Rollinat
		AV MOLIERE	College Rollinat
		AV MOZART	College Rollinat
		AV SACHA GUITRY	College Rollinat
		CHE DE DOMINIQUE	College Rollinat
		CHE DU BAS PEYROUX	College Rollinat
		CHE DU PILOU	College Rollinat
		IMP BOUSSICOT II	College Rollinat
		IMP DE LA MARE	College Rollinat
		IMP DE LA POMMERAIE	College Rollinat
		IMP DES 3 ASTRONAUTES	College Rollinat
		IMP DES ARTS	College Rollinat
		IMP DES LETTRES	College Rollinat
		IMP DES SAPINS	College Rollinat
		IMP DES SCIENCES	College Rollinat
		IMP DU BESSOT	College Rollinat
		IMP DU FOUR A PAIN	College Rollinat
		IMP DU PRINTEMPS	College Rollinat
		IMP DU TOUR DE LOYRE	College Rollinat
		IMP GASTON BACHELARD	College Rollinat
		IMP LOUIS JOUVET	College Rollinat
		IMP MARCEL JOUHANDEAU	College Rollinat
		IMP NICOLAS FLAMEL	College Rollinat
		IMP OSCAR WILDE	College Rollinat
		LE PEYROUX	College Rollinat
		LA RIVIERE	College Rollinat
		PALISSE	College Rollinat
		YSSANDOULIER	College Rollinat
		ZA LA RIVIERE	College Rollinat
		R ANNA DE NOAILLES	College Rollinat
		R APOLLO XI	College Rollinat
		R BERTRAND RUSSEL	College Rollinat
		R BLAISE LAPEYRIE	College Rollinat
		R BOUSSICOT II	College Rollinat
		R BYRON	College Rollinat
		R CAMILLE SAINT-SAENS	College Rollinat
		R CHARLES BOULLE	College Rollinat
		R CHARLES DICKENS	College Rollinat
		R CLAUDE DEBUSSY	College Rollinat
		R CLAUDE NOUGARO	College Rollinat
		R DE LA PETITE BORIE	College Rollinat
		R DE LA POMMERAIE	College Rollinat
		R DE PALISSE	College Rollinat
		R DES 3 ASTRONAUTES	College Rollinat
		R DES PRADES	College Rollinat
		R DES PRAIRIES	College Rollinat
		R DES VILLAS	College Rollinat
		R DU BESSOT	College Rollinat
		R DU PRINTEMPS	College Rollinat
		R ELIE DE MALEMORT	College Rollinat
		R EMILE ZOLA	College Rollinat
		R ETIENNE DE CAZILLAC	College Rollinat
		R FRANCOIS VILLON	College Rollinat
		R GAUGUIN	College Rollinat
		R GAUVAIN	College Rollinat
		R HENRI BESSEMER	College Rollinat
		R JEAN GIRAUDOUX	College Rollinat
		R JEAN MERMOZ	College Rollinat
		R JEAN NESMY	College Rollinat
		R JEAN POULVEREL	College Rollinat
		R LANCELOT	College Rollinat
		R LOUIS JOUVET	College Rollinat
		R MAURICE RAVEL	College Rollinat
		R MELUSINE	College Rollinat
		R NICOLAS FLAMEL	College Rollinat
		R REJANE	College Rollinat
		R RODIN	College Rollinat
		R ROGER VAILLANT	College Rollinat
		R SERGE REGGIANI	College Rollinat
		R TALMA	College Rollinat
		R VICTOR HUGO	College Rollinat
		R XANTIN RAYNAL	College Rollinat
		RTE DE BEYNAT	College Rollinat
		VOI ANEMONE	College Rollinat
		VOI CHARLES TRENET	College Rollinat
		VOI GALIA	College Rollinat
		VOI GEORGES BRASSENS	College Rollinat
		VOI IRIS	College Rollinat
		VOI JACINTHE	College Rollinat
		VOI JACQUES BREL	College Rollinat
		VOI JONQUILLE	College Rollinat

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
MALEMORT			
		VOI LYS VOI PAQUERETTE VOI PRIMEVERE VOI TULIPE VOI VIOLETTE	College Rollinat College Rollinat College Rollinat College Rollinat College Rollinat

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
NAVES			
		CHAUNAC	Collège Clémenceau Tulle
		CHE DES BALADOURS	Collège Clémenceau Tulle
		CHE DES METAUX	Collège Clémenceau Tulle
		IMP ABBE MORELLAS	Collège Clémenceau Tulle
		LA CONCHE BASSE	Collège Clémenceau Tulle
		LA CONCHE HAUTE	Collège Clémenceau Tulle
		LA ROUTE	Collège Clémenceau Tulle
		LD LE BOIS LA GENDRE	Collège Clémenceau Tulle
		LD LE BOIS LA GENDRE	Collège Clémenceau Tulle
		LD LES CHASSAGNOLES	Collège Clémenceau Tulle
		LD LES COUDIEROUX	Collège Clémenceau Tulle
		LD LES COUDIEROUX	Collège Clémenceau Tulle
		LES BROCS	Collège Clémenceau Tulle
		LE MOULIN DE LEYRAT	Collège Clémenceau Tulle
		PAS ABBE MORELLAS	Collège Clémenceau Tulle
		PL DE L'EGLISE	Collège Clémenceau Tulle
		PL MARIE HUGO	Collège Clémenceau Tulle
		PL SAINT MARTIAL	Collège Clémenceau Tulle
		R ABBE NIEL	Collège Clémenceau Tulle
		R ANTOINE CUZANGE	Collège Clémenceau Tulle
		R ARNAUD DE TINTINHAC	Collège Clémenceau Tulle
		R CLEMENT PELISSIER	Collège Clémenceau Tulle
		R DE FAUGERES	Collège Clémenceau Tulle
		R DE GRANDCHAMP	Collège Clémenceau Tulle
		R DE L ESCUROL	Collège Clémenceau Tulle
		R DE LA CROIX DU FRAYSSE	Collège Clémenceau Tulle
		R DE LA CROIX DU TILLEUL	Collège Clémenceau Tulle
		R DE LA PREVOTE	Collège Clémenceau Tulle
		R DE LA VOIE ROMAINE	Collège Clémenceau Tulle
		R DE LAUTHONNYE	Collège Clémenceau Tulle
		R DE L'HOTEL DE VILLE	Collège Clémenceau Tulle
		R DES AJONCS	Collège Clémenceau Tulle
		R DES ARENES	Collège Clémenceau Tulle
		R DES BRUYERES	Collège Clémenceau Tulle
		R DES CHARDONNERETS	Collège Clémenceau Tulle
		R DES FAUVETTES	Collège Clémenceau Tulle
		R DES FRERES DUHAMEL	Collège Clémenceau Tulle
		R DES GENETS	Collège Clémenceau Tulle
		R DES HUCHIERS	Collège Clémenceau Tulle
		R DES MAITRES PAPETIERS	Collège Clémenceau Tulle
		R DES SOURCES	Collège Clémenceau Tulle
		R DU 19 MARS 1962	Collège Clémenceau Tulle
		R DU BOIS FOIRAIL	Collège Clémenceau Tulle
		R DU CHANTOISEAU	Collège Clémenceau Tulle
		R DU FOUR A PAIN	Collège Clémenceau Tulle
		R DU PRE BOURRU	Collège Clémenceau Tulle
		R DU RETABLE	Collège Clémenceau Tulle
		R GUSTAVE CLEMENT SIMON	Collège Clémenceau Tulle
		R GUSTAVE VIDALIN	Collège Clémenceau Tulle
		R JEAN BAPTISTE GUILLOT	Collège Clémenceau Tulle
		R JULES FINET	Collège Clémenceau Tulle
		R LEONARD VERDIER	Collège Clémenceau Tulle
		R PIERRE PRADOUX	Collège Clémenceau Tulle
		R SAINT-EXUPERY	Collège Clémenceau Tulle
		R VICTOR FOROT	Collège Clémenceau Tulle
		RTE DE LA CROIX DE BAR	Collège Clémenceau Tulle
		RTE DE LA JARRIGE BASSE	Collège Clémenceau Tulle
		RTE DE LA VIGNE	Collège Clémenceau Tulle
		RTE DE LE MERCIER	Collège Clémenceau Tulle
		RTE DE LE MERCIER	Collège Clémenceau Tulle
		RTE DE NAVES	Collège Clémenceau Tulle
		RTE DE SAINT-CLEMENT	Collège Clémenceau Tulle
		RTE DU PONTEIL	Collège Clémenceau Tulle
		RTE DU PRANLAT	Collège Clémenceau Tulle
		RTE DU PRANLAT	Collège Clémenceau Tulle
		RTE NATIONALE	Collège Clémenceau Tulle
		RTE TULLE	Collège Clémenceau Tulle
		SERRE	Collège Clémenceau Tulle
		VG DE MOUSSOURS	Collège Clémenceau Tulle
		A LA CHAPELLE	Collège Clémenceau Tulle
		AU COSTAL	Collège Clémenceau Tulle
		AU PONTEIL	Collège Clémenceau Tulle
		BOIS FOIRAIL	Collège Clémenceau Tulle
		BOIS LA GOUTTE	Collège Clémenceau Tulle
		BOIS PEYROU	Collège Clémenceau Tulle
		BOIS ROCHERS	Collège Clémenceau Tulle
		BOIS VIGNAUD	Collège Clémenceau Tulle
		BONNEFOND	Collège Clémenceau Tulle
		CEZARIN	Collège Clémenceau Tulle
		CEZARIN EST	Collège Clémenceau Tulle
		CHAUNAC	Collège Clémenceau Tulle
		CHAUSSEDAL	Collège Clémenceau Tulle
		COUSTELADE	Collège Clémenceau Tulle
		FACHERIVIERE	Collège Clémenceau Tulle
		FAUGERES	Collège Clémenceau Tulle
		GUILLEMY	Collège Clémenceau Tulle
		LA BORIE	Collège Clémenceau Tulle
		LA COUTAUSSE	Collège Clémenceau Tulle
		LA CROIX BLANCHE	Collège Clémenceau Tulle
		LA CROIX DE L'ETANG	Collège Clémenceau Tulle
		LA CROIX DE LEYRAT	Collège Clémenceau Tulle
		LA CROIX DU TILLEUL	Collège Clémenceau Tulle
		LA GARE	Collège Clémenceau Tulle

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
NAVES			
		LA JARRIGE	Collège Clémenceau Tulle
		LA MAISONNEUVE	Collège Clémenceau Tulle
		LA PRADE	Collège Clémenceau Tulle
		LA PRAIRIE	Collège Clémenceau Tulle
		LA RATHONIE	Collège Clémenceau Tulle
		LA TOURNARIAS	Collège Clémenceau Tulle
		LACHAUD	Collège Clémenceau Tulle
		LAS GANAS	Collège Clémenceau Tulle
		LAS GOUTAL	Collège Clémenceau Tulle
		LD LES COUDIEROUX	Collège Clémenceau Tulle
		LE BALADOUR	Collège Clémenceau Tulle
		LE BALADOUR DE CHAUNAC	Collège Clémenceau Tulle
		LE BOIS CAZON	Collège Clémenceau Tulle
		LE BOIS DES COMBES	Collège Clémenceau Tulle
		LE BOIS NEGRE	Collège Clémenceau Tulle
		LE BOS	Collège Clémenceau Tulle
		LE CHAMP DE GARAU	Collège Clémenceau Tulle
		LE CHAMP LOISEAU	Collège Clémenceau Tulle
		LE DAROCH	Collège Clémenceau Tulle
		LE FOIRAIL	Collège Clémenceau Tulle
		LE LIMONDET	Collège Clémenceau Tulle
		LE MAS	Collège Clémenceau Tulle
		LE MAUGEIN	Collège Clémenceau Tulle
		LE MERCIER	Collège Clémenceau Tulle
		LE MOULIN DE PASQUET	Collège Clémenceau Tulle
		LE PEROL	Collège Clémenceau Tulle
		LE PUY DE JOU	Collège Clémenceau Tulle
		LE PUY DES HORTS	Collège Clémenceau Tulle
		LE PUY GRAND	Collège Clémenceau Tulle
		LE RIBAUX	Collège Clémenceau Tulle
		LE TRAMOND	Collège Clémenceau Tulle
		LE VERT	Collège Clémenceau Tulle
		LES BOUYGES	Collège Clémenceau Tulle
		LES BROCS	Collège Clémenceau Tulle
		LES BRUYERES	Collège Clémenceau Tulle
		LES CABANES DE CHAUNAC	Collège Clémenceau Tulle
		LES CHANALS	Collège Clémenceau Tulle
		LES CHASSAGNOLES	Collège Clémenceau Tulle
		LES COMBES	Collège Clémenceau Tulle
		LES COSTES	Collège Clémenceau Tulle
		LES COUDIEROUX	Collège Clémenceau Tulle
		LES COUSTAUX DE LA MASSONERIE	Collège Clémenceau Tulle
		LES ESPINASSES	Collège Clémenceau Tulle
		LES HORTS	Collège Clémenceau Tulle
		LES PLANTADES	Collège Clémenceau Tulle
		LES PRADEAUX	Collège Clémenceau Tulle
		LES REBIERES	Collège Clémenceau Tulle
		L'ESCURIE HAUTE	Collège Clémenceau Tulle
		LESTRADE	Collège Clémenceau Tulle
		L'ETANG	Collège Clémenceau Tulle
		LEYRAT	Collège Clémenceau Tulle
		LEYRAT BAS	Collège Clémenceau Tulle
		MADLMONT	Collège Clémenceau Tulle
		MOUSSENADOUR	Collège Clémenceau Tulle
		NAVES	Collège Clémenceau Tulle
		PEUCH LA BAYE	Collège Clémenceau Tulle
		PEYRELEVADE	Collège Clémenceau Tulle
		PLANTE DOMIELLE	Collège Clémenceau Tulle
		PONT DE PEYRELEVADE	Collège Clémenceau Tulle
		PRAIRIE DE LAUBAR	Collège Clémenceau Tulle
		PRE BOURRU	Collège Clémenceau Tulle
		PRE CAVALIER	Collège Clémenceau Tulle
		TEMPORIEUX	Collège Clémenceau Tulle

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
NAVES			
		AV DES RESISTANTS	Collège de Seilhac
		CHE DE LA BUGEADE	Collège de Seilhac
		IMP DES ALOUETTES	Collège de Seilhac
		IMP DES PERDRIX	Collège de Seilhac
		IMP FRANCOIS NOUAILLE	Collège de Seilhac
		LA CROIX DE MARTHON	Collège de Seilhac
		LD LA COMBOTTE	Collège de Seilhac
		LD LA COMBOTTE	Collège de Seilhac
		LD LES BARBIERES	Collège de Seilhac
		LD LES BARBIERES	Collège de Seilhac
		LD LES RENARDIERES	Collège de Seilhac
		PAS DE LA VEILLEE	Collège de Seilhac
		PRIVE	Collège de Seilhac
		R COMBE EL FAURE	Collège de Seilhac
		R DE BEL ASPECT	Collège de Seilhac
		R DE L ARGILE	Collège de Seilhac
		R DES LANDES	Collège de Seilhac
		R DU CARNYX	Collège de Seilhac
		R DU PRADELOU	Collège de Seilhac
		R DU VILLAGE	Collège de Seilhac
		RTE DE LA VAREILLE	Collège de Seilhac
		RTE DE LAS POUJAS	Collège de Seilhac
		RTE DES BORIES-MONZAUGE	Collège de Seilhac
		RTE DES BORIES-MONZAUGE	Collège de Seilhac
		RTE DES COUSTEAUX-BASSALER	Collège de Seilhac
		RTE DES COUSTEAUX-BASSALER LES COUSTEAUX	Collège de Seilhac
		RTE DES COUSTEAUX-BASSALER	Collège de Seilhac
		RTE DES VERTS	Collège de Seilhac
		VEGE DE BOUYASSE	Collège de Seilhac
		AUX VARASSOUX	Collège de Seilhac
		AUX VERTS	Collège de Seilhac
		BACH	Collège de Seilhac
		BASSALER	Collège de Seilhac
		BEL ASPECT	Collège de Seilhac
		CERON	Collège de Seilhac
		CEZARIN	Collège de Seilhac
		COMBE EL FAURE	Collège de Seilhac
		CUEILLE	Collège de Seilhac
		GOURDINOT	Collège de Seilhac
		LA COSTE	Collège de Seilhac
		LA CROIX DE MARTHON	Collège de Seilhac
		LA PERUSSIE	Collège de Seilhac
		LA RATHONIE	Collège de Seilhac
		LA VAREILLE	Collège de Seilhac
		LAS GANAS	Collège de Seilhac
		LAS POUJAS	Collège de Seilhac
		LE PUY DE CUEILLE	Collège de Seilhac
		LE TREUIL	Collège de Seilhac
		LES ARRIAUX	Collège de Seilhac
		LES BORIES	Collège de Seilhac
		LES CABANES DE SOLEILHAVOU	Collège de Seilhac
		LES CHARBONNIERES	Collège de Seilhac
		LES FOURCHES	Collège de Seilhac
		LES POUGES	Collège de Seilhac
		LES RENARDIERES	Collège de Seilhac
		LES ROCHETTES	Collège de Seilhac
		MLN DU BOS	Collège de Seilhac
		MONZAUGE	Collège de Seilhac
		PEUCH DU TREUIL	Collège de Seilhac
		PEUCH REDON	Collège de Seilhac
		PRADELOU	Collège de Seilhac
		PUY L'AIGUILLE	Collège de Seilhac
		SOLEILHAVOUP	Collège de Seilhac
		SOLEILHAVOUP EST	Collège de Seilhac
		SOLEILHAVOUP NORD	Collège de Seilhac
		SOLEILHAVOUP SUD	Collège de Seilhac
		TINTIGNAC	Collège de Seilhac
		VIMBELLE	Collège de Seilhac

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
TULLE			
		ALL DE CLEIZAS	Collège Clemenceau
		ALL DE GERMAIN	Collège Clemenceau
		ALL DU BOIS MANGER	Collège Clemenceau
		AV ALBERT DE LA PRADELLE	Collège Clemenceau
		AV CHARLES DE GAULLE	Collège Clemenceau
		AV DE LA BASTILLE	Collège Clemenceau
		AV DU LIEUTENANT COLONEL FARO	Collège Clemenceau
		AV GAMBLIN	Collège Clemenceau
		AV GUYNEMER	Collège Clemenceau
		AV HENRI DE BOURNAZEL	Collège Clemenceau
		AV MALAQUIN	Collège Clemenceau
		AV PIERRE ET MARIE CURIE	Collège Clemenceau
		AV RAYMOND POINCARÉ	Collège Clemenceau
		AV VIDALIE	Collège Clemenceau
		BD DE LA ROCHE BAILLY	Collège Clemenceau
		BD DE L'AUZELOU - MAYOR	Collège Clemenceau
		BD DE L'AUZELOU	Collège Clemenceau
		BD DES VIGNOTTES	Collège Clemenceau
		BD GEORGES Collège Clemenceau	Collège Clemenceau
		BD HENRI BOUYOUX	Collège Clemenceau
		BD JEAN AUDIAU	Collège Clemenceau
		BD JEAN FRANCOIS FAUGERAS	Collège Clemenceau
		BD JOSEPH ROUX	Collège Clemenceau
		BD MARCELLE TINAYRE	Collège Clemenceau
		CAR DU TRECH	Collège Clemenceau
		CHE DE GAMOT	Collège Clemenceau
		CHE DE LA GARENNE DU CHAT	Collège Clemenceau
		CHE DE LA SOLANE	Collège Clemenceau
		CHE DE L'ENCLOS	Collège Clemenceau
		CHE DE LESPINAT	Collège Clemenceau
		CHE DE PEYRAFORT	Collège Clemenceau
		CHE DE SAQUET-BAS	Collège Clemenceau
		CHE DES VIGNOTTES	Collège Clemenceau
		CHE DU FOURET	Collège Clemenceau
		CHE DU PETIT MIRAT	Collège Clemenceau
		CHE DU STADE	Collège Clemenceau
		COTE DE POISSAC	Collège Clemenceau
		COTE DU MONTEIL	Collège Clemenceau
		ESPA COMMERCIALE DE CUEILLE	Collège Clemenceau
		IMP ANTOINE SOULIER	Collège Clemenceau
		IMP DE LA BARRIERE	Collège Clemenceau
		IMP DE LA PRAIRIE	Collège Clemenceau
		IMP DE L'ECOLE	Collège Clemenceau
		IMP DE LOURADOUR	Collège Clemenceau
		IMP DE SAQUET HAUT	Collège Clemenceau
		IMP DE SEIGNE	Collège Clemenceau
		IMP DES 4 CHEMINS	Collège Clemenceau
		IMP DES BATIGNOLLES	Collège Clemenceau
		IMP DES JARDINS	Collège Clemenceau
		IMP DES MIMOSAS	Collège Clemenceau
		IMP DES MYOSOTIS	Collège Clemenceau
		IMP DES OUILLETS	Collège Clemenceau
		IMP DES PERVENCHES	Collège Clemenceau
		IMP DES PLAINES DE LESPINAT	Collège Clemenceau
		IMP DES PRES DE LA BERONNIE	Collège Clemenceau
		IMP DES ROSES	Collège Clemenceau
		IMP DES TULIPES	Collège Clemenceau
		IMP DES VIOLETTES	Collège Clemenceau
		IMP DU 4 SEPTEMBRE	Collège Clemenceau
		IMP DU GRAND MIRAT	Collège Clemenceau
		IMP DU MUGUET	Collège Clemenceau
		IMP DU RUISSEAU	Collège Clemenceau
		IMP FRANCOIS ROUBERTOU	Collège Clemenceau
		IMP GAMBLIN	Collège Clemenceau
		IMP JEAN BAPTISTE CLEMENT	Collège Clemenceau
		IMP NOUVELLE	Collège Clemenceau
		IMP SAINT-BERNARD	Collège Clemenceau
		IMP VIDALIE	Collège Clemenceau
		JARD DE BOURBACOU	Collège Clemenceau
		LES COMBES DE BROSSARD	Collège Clemenceau
		A GAMOT	Collège Clemenceau
		A LA GARENNE MULATET	Collège Clemenceau
		A LA GIBRANDE	Collège Clemenceau
		A LANGLADE HAUT	Collège Clemenceau
		AMPEAU	Collège Clemenceau
		AU BROCK	Collège Clemenceau
		AU MONTEIL	Collège Clemenceau
		AU PETIT MIRAT	Collège Clemenceau
		AU PONTEAU DE MULATET	Collège Clemenceau
		AU PUY DE REYGNAC	Collège Clemenceau
		AU TOURON	Collège Clemenceau
		AU TREUIL	Collège Clemenceau
		BEAUREGARD	Collège Clemenceau
		BELLEVUE	Collège Clemenceau
		BESSOU	Collège Clemenceau
		BOIS-MANGER	Collège Clemenceau
		BOURBACOU	Collège Clemenceau
		BOURELOU	Collège Clemenceau
		CERICE	Collège Clemenceau
		CHANDOU	Collège Clemenceau
		CHARPENEDES BASSES	Collège Clemenceau
		CHARPENEDES HAUTES	Collège Clemenceau
		COLOMBIER	Collège Clemenceau

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
TULLE			
		COULAUD	Collège Clemenceau
		CUEILLE	Collège Clemenceau
		CUEILLE SUD	Collège Clemenceau
		DONDOUX	Collège Clemenceau
		ENC SAINT BERNARD	Collège Clemenceau
		ENGORCE	Collège Clemenceau
		ESTORGES	Collège Clemenceau
		FRAPPES COUPE GORGE	Collège Clemenceau
		HLM PIECE VERDIER	Collège Clemenceau
		LA BERONIE-BASSE	Collège Clemenceau
		LA BERONIE-HAUTE	Collège Clemenceau
		LA BITARELOTTE	Collège Clemenceau
		LA BORIE SECHE	Collège Clemenceau
		LA BROUSSE	Collège Clemenceau
		LA BUISSONNIERE	Collège Clemenceau
		LA COMBE DES ECHELLES	Collège Clemenceau
		LA CORNERIE	Collège Clemenceau
		LA CROIX DE BAR	Collège Clemenceau
		LA CROIX DE BAR NORD	Collège Clemenceau
		LA CROIX DE BAR SUD	Collège Clemenceau
		LA CROIX DU PEZAT	Collège Clemenceau
		LA GARENNE DU CHAT	Collège Clemenceau
		LA GUESPATIERE	Collège Clemenceau
		LA HAUTE COMBE	Collège Clemenceau
		LA PASCALETTE	Collège Clemenceau
		LA SALADE	Collège Clemenceau
		LA SOLANE	Collège Clemenceau
		LA VIGNOTTE	Collège Clemenceau
		LACHEZE	Collège Clemenceau
		LAFON	Collège Clemenceau
		LAGAUX	Collège Clemenceau
		LANGLADE	Collège Clemenceau
		L'ARPAILLANT	Collège Clemenceau
		LAVIALLE	Collège Clemenceau
		LDT MONTPLAISIR ECHELLES	Collège Clemenceau
		LE BALCON	Collège Clemenceau
		LE BOS DE VIREVIALLE	Collège Clemenceau
		LE CHAT	Collège Clemenceau
		LE COUPARD	Collège Clemenceau
		LE COUTAL	Collège Clemenceau
		LE GRAND MIRAT	Collège Clemenceau
		LE HAUT MONTEIL	Collège Clemenceau
		LE MASMAZEL	Collège Clemenceau
		LE MOULIN DE LA SELVE	Collège Clemenceau
		LE MOULIN DU SAC	Collège Clemenceau
		LE PEZAT	Collège Clemenceau
		LE POURCHET	Collège Clemenceau
		LE PUY BAYOUX	Collège Clemenceau
		LE PUY BRAJOU	Collège Clemenceau
		LE PUY FIALLET	Collège Clemenceau
		LE PUY MIRAT	Collège Clemenceau
		LE RODAREL	Collège Clemenceau
		LE TOURON HAUT	Collège Clemenceau
		LE TRAMADIS	Collège Clemenceau
		LE TRECH	Collège Clemenceau
		LE VERDIER	Collège Clemenceau
		LES COMBES DE BROSSARD	Collège Clemenceau
		LES DONNAREAUX	Collège Clemenceau
		LES FONTAINES	Collège Clemenceau
		LES NEUF PIERRES	Collège Clemenceau
		LES PLAINES DE LESPINAT	Collège Clemenceau
		LES PLANTADES	Collège Clemenceau
		LES RENAUTES	Collège Clemenceau
		LES VERGNES DE MAURE	Collège Clemenceau
		LES VERGNOLLES	Collège Clemenceau
		LESPINAT	Collège Clemenceau
		MAISON NEUVE	Collège Clemenceau
		MAISONNEUVE POISSAC	Collège Clemenceau
		MAURE	Collège Clemenceau
		MAURE NORD	Collège Clemenceau
		MAYOR	Collège Clemenceau
		MLN DU PEZAT	Collège Clemenceau
		MONTPLAISIR	Collège Clemenceau
		MONTPLAISIR DE SOLANE	Collège Clemenceau
		MULATET	Collège Clemenceau
		NEUPONT	Collège Clemenceau
		PEYRAFORT	Collège Clemenceau
		PONT DE PEYRELEVADE	Collège Clemenceau
		PONT HENRI DUNANT	Collège Clemenceau
		PRA DU GRIL	Collège Clemenceau
		PRES DE LA BERONNIE	Collège Clemenceau
		PUY-DES-ECHELLES	Collège Clemenceau
		RES DE LA ROCHE BAILLYE	Collège Clemenceau
		RES HENRI DUNANT	Collège Clemenceau
		RES LE Collège Clemenceau	Collège Clemenceau
		REYGNAC	Collège Clemenceau
		SAIGNE	Collège Clemenceau
		SAQUET	Collège Clemenceau
		SAQUET BAS	Collège Clemenceau
		SAULT DE MAURE	Collège Clemenceau
		SOLANE BAS	Collège Clemenceau
		SOLANE HAUT	Collège Clemenceau
		SOURIE	Collège Clemenceau

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
TULLE			
		STDE ALEXANDRE CUEILLE	Collège Clemenceau
		VIREVIALLE	Collège Clemenceau
		ZI DE MULATET	Collège Clemenceau
		PAS ANDRE MALRAUX	Collège Clemenceau
		PAS BURY	Collège Clemenceau
		PAS FRANCIS CARCO	Collège Clemenceau
		PAS JEAN ROSTAND	Collège Clemenceau
		PAS PABLO PICASSO	Collège Clemenceau
		PAS PIERRE BORELY	Collège Clemenceau
		PAS SIMONE DE BEAUVOIR	Collège Clemenceau
		PL ABBE TOURNET	Collège Clemenceau
		PL ALBERT FAUCHER	Collège Clemenceau
		PL CLEMENT SIMON	Collège Clemenceau
		PL DES MARRONNIERS	Collège Clemenceau
		PL DOCTEUR MASCHAT	Collège Clemenceau
		PL DU PRESIDENT ROOSEVELT	Collège Clemenceau
		PL EMILE ZOLA	Collège Clemenceau
		PL GAMBETTA	Collège Clemenceau
		PL JEAN TAVE	Collège Clemenceau
		PL MARTIAL BRIGOULEIX	Collège Clemenceau
		PL MONSEIGNEUR BERTEAUD	Collège Clemenceau
		PL PASTEUR	Collège Clemenceau
		PL PAUL DELVECCHIO	Collège Clemenceau
		QU BALUZE	Collège Clemenceau
		QU DE LA REPUBLIQUE	Collège Clemenceau
		QU DE RIGNY	Collège Clemenceau
		QU EDOUARD PERRIER	Collège Clemenceau
		QU VICTOR CONTINSOUZA	Collège Clemenceau
		R CAPITAIN DESVIGNES	Collège Clemenceau
		R CHARLES BAUDELAIRE	Collège Clemenceau
		R CLAUDE DEBUSSY	Collège Clemenceau
		R D'ARSONVAL	Collège Clemenceau
		R DE BALADOUR	Collège Clemenceau
		R DE CHAMEYRAT	Collège Clemenceau
		R DE COULAUD	Collège Clemenceau
		R DE CUEILLE	Collège Clemenceau
		R DE GERMAIN	Collège Clemenceau
		R DE LA BARRIERE	Collège Clemenceau
		R DE LA BARRUSSIE	Collège Clemenceau
		R DE LA BAYLIE	Collège Clemenceau
		R DE LA BRIDE	Collège Clemenceau
		R DE LA CROIX DE BAR	Collège Clemenceau
		R DE LA FONTAINE SAINT-PIERRE	Collège Clemenceau
		R DE LA GARENNE DU CHAT	Collège Clemenceau
		R DE LA LIBERTE	Collège Clemenceau
		R DE LA PASCALETTE	Collège Clemenceau
		R DE LA SOLANE	Collège Clemenceau
		R DE LA TOUR DE MAISSE	Collège Clemenceau
		R DE LANGLADE	Collège Clemenceau
		R DE L'ARPAILLANT - LAGAUX	Collège Clemenceau
		R DE L'ARPAILLANT	Collège Clemenceau
		R DE L'ECOLE	Collège Clemenceau
		R DE LESPINAT	Collège Clemenceau
		R DE L'ESTABOURNIE	Collège Clemenceau
		R DE L'HOPITAL	Collège Clemenceau
		R DE LOURADOUR - LAGAUX	Collège Clemenceau
		R DE LOURADOUR	Collège Clemenceau
		R DE L'UNITE	Collège Clemenceau
		R DE PEYRAFORT	Collège Clemenceau
		R DE SAQUET	Collège Clemenceau
		R DES CHENES	Collège Clemenceau
		R DES DONNAREAUX - MAYOR	Collège Clemenceau
		R DES EAUX CLAIRES	Collège Clemenceau
		R DES FAUVETTES	Collège Clemenceau
		R DES FEUILLANTS	Collège Clemenceau
		R DES FONTAINES	Collège Clemenceau
		R DES FOSSES	Collège Clemenceau
		R DES FOSSES DU TRECH	Collège Clemenceau
		R DES GRILLONS	Collège Clemenceau
		R DES HETRES	Collège Clemenceau
		R DES JARDINS	Collège Clemenceau
		R DES MARTYRS	Collège Clemenceau
		R DES PAQUERETTES	Collège Clemenceau
		R DES PEUPLIERS	Collège Clemenceau
		R DES PLATANES	Collège Clemenceau
		R DES PORTES CHANAC	Collège Clemenceau
		R DES PORTES DE FER	Collège Clemenceau
		R DES RECOLLETS	Collège Clemenceau
		R DES SAPINS	Collège Clemenceau
		R DES SAULES	Collège Clemenceau
		R DES SOEURS DE NEVERS	Collège Clemenceau
		R DU 19 MARS 1962	Collège Clemenceau
		R DU 4 SEPTEMBRE	Collège Clemenceau
		R DU 9 JUIN 1944	Collège Clemenceau
		R DU BOS	Collège Clemenceau
		R DU BOS HAUT DE CUEILLE	Collège Clemenceau
		R DU CAPITAINE JEHAN	Collège Clemenceau
		R DU CHANDON	Collège Clemenceau
		R DU CHATEAU D'EAU	Collège Clemenceau
		R DU COLOMBIER	Collège Clemenceau
		R DU COUPART	Collège Clemenceau
		R DU DOCTEUR LOBLIGEOIS	Collège Clemenceau
		R DU DOCTEUR RAMON	Collège Clemenceau

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
TULLE			
		R DU DOCTEUR VALETTE	Collège Clemenceau
		R DU FOUR DE LA VILLE	Collège Clemenceau
		R DU FOURRET	Collège Clemenceau
		R DU FOURNIVOULET	Collège Clemenceau
		R DU GENERAL DELMAS	Collège Clemenceau
		R DU GRAND PRE	Collège Clemenceau
		R DU GRAND SOLEIL	Collège Clemenceau
		R DU MASMAZEL	Collège Clemenceau
		R DU PAS ROULANT	Collège Clemenceau
		R DU PINSON	Collège Clemenceau
		R DU POINT DU JOUR	Collège Clemenceau
		R DU PRA DU GRIL	Collège Clemenceau
		R DU PUY DE LOIR	Collège Clemenceau
		R DU PUY DE LOVIS	Collège Clemenceau
		R DU TIR	Collège Clemenceau
		R FEDERICO GARCIA LORCA	Collège Clemenceau
		R FENIS DE LACOMBE	Collège Clemenceau
		R FRANCOIS BONNELYE	Collège Clemenceau
		R FREDERIC MEMOIRE	Collège Clemenceau
		R FREDERIC MISTRAL	Collège Clemenceau
		R GEORGE SAND	Collège Clemenceau
		R GEORGES BRASSENS	Collège Clemenceau
		R GEORGES THYVENT	Collège Clemenceau
		R HENRI BARBUSSE	Collège Clemenceau
		R JACQUES BREL	Collège Clemenceau
		R JEAN ARTEL	Collège Clemenceau
		R JEAN BROUSSE	Collège Clemenceau
		R JEAN JACQUES ROUSSEAU	Collège Clemenceau
		R JEAN JAURES	Collège Clemenceau
		R JEAN PAUL SARTRE	Collège Clemenceau
		R JOANNES PLANTADIS	Collège Clemenceau
		R JULES LAFUE	Collège Clemenceau
		R LOUIS DRULIOLLE	Collège Clemenceau
		R LOUISA PAULIN	Collège Clemenceau
		R MARC EYROLLES	Collège Clemenceau
		R MAXENCE GUENIFFEY	Collège Clemenceau
		R MAXIMIN DELOCHE	Collège Clemenceau
		R MAYOR	Collège Clemenceau
		R MONDEGOUT	Collège Clemenceau
		R NOE	Collège Clemenceau
		R PAUPHILE	Collège Clemenceau
		R PIECE VERDIER	Collège Clemenceau
		R PIERRE FERNAND ROUBINET	Collège Clemenceau
		R PIERRE LARENAUDIE	Collège Clemenceau
		R PIERRE SOULETIE	Collège Clemenceau
		R RAVEL	Collège Clemenceau
		R RICHE	Collège Clemenceau
		R ROC LA PIERRE	Collège Clemenceau
		R SAINT-BERNARD	Collège Clemenceau
		R SAINTE-CLAIRE	Collège Clemenceau
		R SAINT-MARTIAL	Collège Clemenceau
		R SALVADOR ALLENDE	Collège Clemenceau
		R SOUHAM	Collège Clemenceau
		R TRA SAINT-PIERRE	Collège Clemenceau
		R TRAVERSE DE SAQUET	Collège Clemenceau
		RES BASTILLE	Collège Clemenceau
		RPT DE L'AUZELOU	Collège Clemenceau
		RTE DE BRIVE	Collège Clemenceau
		RTE DE CERICE	Collège Clemenceau
		RTE DE LA CROIX DE BAR	Collège Clemenceau
		RTE DE MAURE	Collège Clemenceau
		RTE DE SEIGNE	Collège Clemenceau
		RTE DES PLANTADES	Collège Clemenceau
		RTE DES ROCHES	Collège Clemenceau
		RTE DU BOIS MANGER	Collège Clemenceau
		RTE DU PUY DES ECHELLES	Collège Clemenceau

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
TULLE			
		AV ALSACE LORRAINE	Collège Victor Hugo
		AV DU COLONEL MONTEIL	Collège Victor Hugo
		AV DU DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER	Collège Victor Hugo
		AV EVARISTE GALOIS	Collège Victor Hugo
		AV LUCIEN SAMPEIX	Collège Victor Hugo
		AV VENTADOUR ROUTE NATIONALE 89	Collège Victor Hugo
		AV VENTADOUR	Collège Victor Hugo
		AV Collège Victor Hugo	Collège Victor Hugo
		AV WINSTON CHURCHILL	Collège Victor Hugo
		BD ALBERT CAMUS	Collège Victor Hugo
		BD DE LA LUNADE - LA MARQUE	Collège Victor Hugo
		BD DE LA LUNADE	Collège Victor Hugo
		BD DES CAPUCINES	Collège Victor Hugo
		BD DES LILAS	Collège Victor Hugo
		BD DES TAMARIS	Collège Victor Hugo
		BD DU GENERAL LECLERC	Collège Victor Hugo
		BD DU MARQUISAT	Collège Victor Hugo
		BD FOCH	Collège Victor Hugo
		BD JEAN MOULIN	Collège Victor Hugo
		BD JOFFRE	Collège Victor Hugo
		BD MAILLARD	Collège Victor Hugo
		CHE CROIX DE LA BREGE	Collège Victor Hugo
		CHE DE JOS ET DE MALAURIE	Collège Victor Hugo
		CHE DE LA LUNADE	Collège Victor Hugo
		CHE DES FAGES	Collège Victor Hugo
		CHE DES MALADES	Collège Victor Hugo
		CHE DU BOIS DES MALADES	Collège Victor Hugo
		IMP DE CHAMPEAU - ROUTE NATIONALE 89	Collège Victor Hugo
		IMP DE LA BERNARDIE	Collège Victor Hugo
		IMP DE L'ERMITAGE	Collège Victor Hugo
		IMP DE SAINT-ADRIAN	Collège Victor Hugo
		IMP DES 13 VENTS	Collège Victor Hugo
		IMP DES BATTEURS D'OR	Collège Victor Hugo
		IMP DES COTES DE MATERRE	Collège Victor Hugo
		IMP DES FAGES	Collège Victor Hugo
		IMP DU BOIS DES MALADES	Collège Victor Hugo
		IMP DU BOIS MAGOUT	Collège Victor Hugo
		IMP DU CANTON	Collège Victor Hugo
		IMP DU RIOUBEY	Collège Victor Hugo
		IMP JEAN MOULIN	Collège Victor Hugo
		IMP JOFFRE	Collège Victor Hugo
		IMP LAMARTINE	Collège Victor Hugo
		IMP PIECE SAINT-AVID	Collège Victor Hugo
		IMP VENTADOUR	Collège Victor Hugo
		JARD DE BOURBACOU	Collège Victor Hugo
		A CHEVANT	Collège Victor Hugo
		A GIGUET	Collège Victor Hugo
		A LAVAL HAUT	Collège Victor Hugo
		A PEBEYRE HAUT	Collège Victor Hugo
		A POUNOT	Collège Victor Hugo
		AU PIGEONNIER	Collège Victor Hugo
		AU PONT DE LA PRADE	Collège Victor Hugo
		BALADIGAUD	Collège Victor Hugo
		BOIS MAGOUT	Collège Victor Hugo
		BOURBACOU	Collège Victor Hugo
		CHAMBEGAILLE	Collège Victor Hugo
		CHAMPEAU	Collège Victor Hugo
		CHAVE COMBE	Collège Victor Hugo
		CLOUTIEROUX	Collège Victor Hugo
		FEIX	Collège Victor Hugo
		JOS	Collège Victor Hugo
		LA BACHELLERIE	Collège Victor Hugo
		LA BACHELLERIE SUD	Collège Victor Hugo
		LA CROIX DE BREGE	Collège Victor Hugo
		LA MALAURIE	Collège Victor Hugo
		LA MARQUE	Collège Victor Hugo
		LA VIGNE DE MATERRE	Collège Victor Hugo
		LAGARDE	Collège Victor Hugo
		LAVAL	Collège Victor Hugo
		LAVAL BAS	Collège Victor Hugo
		LAVERGNE	Collège Victor Hugo
		LE CHAMBON	Collège Victor Hugo
		LE CHAMP LA GARDE	Collège Victor Hugo
		LE MAS	Collège Victor Hugo
		LE MOULIN DE LA SELVE	Collège Victor Hugo
		LE THIED	Collège Victor Hugo
		LES CHABANNES	Collège Victor Hugo
		LES CHAMPOVERTS	Collège Victor Hugo
		LES COTES DE MATERRE	Collège Victor Hugo
		LES FAGES	Collège Victor Hugo
		LES MALADES	Collège Victor Hugo
		LES PEYRUSSSES	Collège Victor Hugo
		LES PIECES GRANDES	Collège Victor Hugo
		LES VIGNES	Collège Victor Hugo
		MAISON BLANCHE	Collège Victor Hugo
		MAISON NEUVE	Collège Victor Hugo
		MARBOT	Collège Victor Hugo
		MAZET	Collège Victor Hugo
		OFFICIAL	Collège Victor Hugo
		PIECE CEAUX	Collège Victor Hugo
		PIECE CHABRILLANGE	Collège Victor Hugo
		PIECE HAUTE	Collège Victor Hugo
		PIECE MENAGER	Collège Victor Hugo
		PIECE SAINT AVID NORD	Collège Victor Hugo
		PIECE VILLADARD	Collège Victor Hugo
		POUMAILLE	Collège Victor Hugo
		PUY PINCON	Collège Victor Hugo
		SAINT ADRIAN SUD	Collège Victor Hugo
		SAINT-ADRIAN	Collège Victor Hugo

COMMUNE SECTORISEE	NUMERO DE RUE	NOM RUE ou LIEU-DIT	COLLEGE DE RATTACHEMENT
TULLE			
		SARTELON	Collège Victor Hugo
		SARTELON BAS	Collège Victor Hugo
		SARTELON HAUT	Collège Victor Hugo
		TRIZE-VENTS	Collège Victor Hugo
		TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TULLE	Collège Victor Hugo
		VERSAILLES	Collège Victor Hugo
		ZI TULLE EST	Collège Victor Hugo
		PAS DES PAPES LIMOUSINS	Collège Victor Hugo
		PAS MAILLARD	Collège Victor Hugo
		PL CARNOT	Collège Victor Hugo
		PL D'ALVERGE	Collège Victor Hugo
		PL DE SCHORNDORF	Collège Victor Hugo
		PL DE SMOLENSK	Collège Victor Hugo
		PL HENRI QUEILLE	Collège Victor Hugo
		QU ALFRED DE CHAMMARD	Collège Victor Hugo
		QU ARISTIDE BRIAND	Collège Victor Hugo
		QU GABRIEL PERI	Collège Victor Hugo
		R ABBE LAIR	Collège Victor Hugo
		R ANATOLE FRANCE	Collège Victor Hugo
		R ANNE VIALLE	Collège Victor Hugo
		R CHARLES SYLVESTRE	Collège Victor Hugo
		R D'ALVERGE	Collège Victor Hugo
		R DE LA BOTTE	Collège Victor Hugo
		R DE LA CHAPELLE	Collège Victor Hugo
		R DE LA CHATAIGNERAIE	Collège Victor Hugo
		R DE LA CROIX SAINT-JEAN	Collège Victor Hugo
		R DE LA MONTANE	Collège Victor Hugo
		R DES FAGES	Collège Victor Hugo
		R DES LAURIERS	Collège Victor Hugo
		R DES SOURCES	Collège Victor Hugo
		R DOCTEUR AIME AUDUBERT	Collège Victor Hugo
		R DOCTEUR FOROT	Collège Victor Hugo
		R DU CANTON	Collège Victor Hugo
		R DU DOCTEUR DUFAYET	Collège Victor Hugo
		R DU DOCTEUR FAUGERON	Collège Victor Hugo
		R DU DOCTEUR MORELY	Collège Victor Hugo
		R EDMOND MICHELET	Collège Victor Hugo
		R FELIX VIDALIN	Collège Victor Hugo
		R FONTAINE SAINT-MARTIN	Collège Victor Hugo
		R GEORGES CAZIN	Collège Victor Hugo
		R GEORGES DUHAMEL	Collège Victor Hugo
		R JEAN MERMOZ	Collège Victor Hugo
		R JEAN SERVIRANCKX	Collège Victor Hugo
		R LAMARTINE	Collège Victor Hugo
		R LOUIS MIE	Collège Victor Hugo
		R MARBOT	Collège Victor Hugo
		R MARIE LAURENT	Collège Victor Hugo
		R MAURICE CAQUOT	Collège Victor Hugo
		R RAYMOND ROUVEYROL	Collège Victor Hugo
		R RENE ET EMILE FAGE	Collège Victor Hugo
		R ROBERT CHIVALLIER	Collège Victor Hugo
		R ROBERT GANE	Collège Victor Hugo
		R SAINT-EXUPERY	Collège Victor Hugo
		R SERGENT LOVY	Collège Victor Hugo
		R SYLVAIN COMBES	Collège Victor Hugo
		RTE DES COTES DE MATERRE	Collège Victor Hugo

A TULLE,
le 29 Novembre 2019

PASCAL COSTE
Président du Conseil Départemental

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES PUBLICS - DOTATION PRINCIPALE DE
FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2020

RAPPORT

Lors de la rentrée scolaire 2018/2019, le Département a accueilli 8 997 collégiens. Le Département les accompagne tout au long de leur scolarité de collégiens, étape essentielle de leurs apprentissages et de leur construction personnelle. Il soutient tout particulièrement les familles dans un souci d'égalité d'accès au savoir.

La collectivité renouvelle chaque année son engagement à travers des actions fortes et des initiatives nouvelles visant à faire du collège un lieu d'apprentissage, mais aussi d'épanouissement pour ces jeunes. En 2019, le Département de la Corrèze a mis en place un guide de prévention des risques sanitaires et alimentaires en restauration afin de garantir aux élèves un environnement et une nourriture saine et équilibrée. Il poursuit son partenariat avec l'ODCV et le dispositif École Entreprise pour favoriser l'ouverture des jeunes vers l'extérieur et le monde du travail.

Par ailleurs, les lois de décentralisation ont notamment confié aux départements un rôle majeur dans le fonctionnement général des collèges.

Le Département alloue à chaque établissement une dotation principale de fonctionnement qu'il convient de notifier avant le 1^{er} novembre aux collèges publics, afin de respecter nos obligations légales. Aussi, conformément à la procédure règlementaire, ces dotations ont été présentées au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale le 8 octobre 2019. Ces dotations ont ensuite été soumises pour vote à la Commission Permanente du 25 octobre dernier, afin de pouvoir être notifiées dans le délai légal, soit avant le 1^{er} novembre 2019.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions je vous propose d'affecter 2 352 318 € de crédits de paiements au titre du fonctionnement pour l'exercice 2020.

La règle de calcul a été adoptée par l'Assemblée départementale le 28 juin 2013. Cette règle, validée avec les représentants des établissements, prend en compte un certain nombre d'indicateurs (effectifs, surfaces...) et, notamment, la notion de nombre de jours de fonds de roulement qui permet d'avoir à chaque clôture d'exercice, une analyse synthétique de la situation budgétaire de chaque collègue. Les indicateurs utilisés sont exposés dans la deuxième partie du rapport.

Cette règle permet le calcul d'une dotation théorique pour chaque établissement à laquelle sont appliqués deux dispositifs : l'ajustement et le lissage.

Aujourd'hui, il convient d'adapter cette règle de calcul en prenant en compte les charges de viabilisation (qui ont très fortement augmenté sur les dernières années) et les effectifs complets des établissements (y compris les dispositifs particuliers). Il s'agit également d'assouplir les dispositifs d'ajustement et de lissage de la dotation afin de conforter la dotation des collèges qui maintiennent leurs Jours de Fonds De Roulement (JFDR) dans la tranche 60/90 jours et de faciliter la gestion de leur trésorerie.

Ces éléments posés, je vous propose de modifier la règle de calcul sur 5 points qui sont détaillés dans le présent rapport :

- Prendre en compte dans le calcul de la dotation théorique les effectifs des Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) ;
- Couvrir l'intégralité des charges prévisionnelles de viabilisation, par la dotation principale de fonctionnement ;
- Assouplir le dispositif d'ajustement pour les collèges ayant entre 60 et 90 JFDR ;
- Assouplir le dispositif de lissage ;
- Verser la dotation en deux fois afin de renforcer la trésorerie des établissements.

I - REGLE DE CALCUL DE LA DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT

A - MAINTIEN DES BASES DE CALCUL DE LA DOTATION THEORIQUE

Les différents montants servant de base de calcul pour le financement de ces 2 services ont été reconduits. Ces montants sont répartis en 2 chapitres et 3 parts :

1) Le service Administration et Logistique (ALO) :

- o une 1ère part correspondant à la viabilisation et l'entretien/maintenance sur la base d'un coût fixé à **12 €/m²**. Dans cette dépense sont inclus les dépenses d'énergie, d'eau ainsi que les contrats de chauffage.
- o une 2ème part allouée pour les charges de fonctionnement général constituée d'un forfait et d'une contribution par élève, établie respectivement à **12 000 € par collègue** et **30 € par élève**.

2) Le service Activités Pédagogiques (AP) :

- o une 3ème part est dédiée aux frais de fonctionnement des activités pédagogiques. Ces dépenses concernent la documentation, les abonnements, la bibliothèque, les transports des élèves (stages...), les entrées aux musées, les spectacles, les assurances pour les élèves en stage, les locations de photocopieurs. Cette part est calculée sur la base d'un forfait par élève, avec une bonification pour les élèves fréquentant des enseignements spécialisés - Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) - Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et les Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV).

Je vous propose d'intégrer le dispositif UPE2A à la liste des enseignements spécialisés qui font l'objet d'une bonification dans tous les collèges accueillant cet enseignement adapté. Les 4 collèges concernés sont : Lakanal à TREIGNAC, La Prairie à MEYMAC, Victor Hugo à TULLE et Jean Moulin à BRIVE.

Le montant est de **40 €** par élève et **70 €** par élève pour ces dispositifs spécialisés.

B - MODIFICATION DES DISPOSITIFS D'"AJUSTEMENT" ET DE "LISSAGE"

1) Le dispositif d'ajustement du calcul de la dotation principale de fonctionnement (DPF)

La dotation théorique, calculée sur la base des éléments arrêtés ci-dessus, est ajustée en fonction du nombre de jours de fonds de roulement nécessaires à un fonctionnement optimal de l'établissement.

L'Assemblée Départementale, lors de sa réunion du 25 novembre 2016, avait décidé :

- ▶ de conserver la base d'un minimum de jours de fonds de roulement de 60 jours ;
- ▶ de limiter le seuil maximum à 90 JFDR et, pour se faire, de minorer la dotation principale de fonctionnement proportionnellement au nombre de jours de dépassement.

Il est proposé d'appliquer les règles d'ajustement suivantes :

✓ Pour les collèges ayant moins de 60 JFDR, il a été validé de bonifier leur dotation pour atteindre le seuil minimum de 60 JFDR.

✓ Comme indiqué en préambule, **il est proposé d'assouplir le dispositif d'ajustement pour les collèges ayant entre 60 et 90 JFDR**, selon la règle suivante :

- Pour les collèges qui, sur la base des éléments de calcul, verraient leur dotation principale augmenter par rapport à N-1, il est proposé de la laisser augmenter au lieu de la stabiliser ;
- Pour les collèges qui, sur la base des éléments de calcul, verraient leur dotation principale baisser par rapport à N-1, il est proposé de la stabiliser au lieu de la baisser.

- ✓ Pour les collèges ayant plus de 90 JFDR, le principe retenu en 2013 est conservé, à savoir :
- stabiliser la dotation principale de fonctionnement dans le cas où, sur la base des éléments de calcul, elle augmenterait ;
 - minorer la dotation principale de fonctionnement proportionnellement au nombre de jours de dépassement constaté dans le cas où, sur la base des éléments de calcul, elle diminuerait.

La synthèse des modifications adoptées vous est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Règle de calcul en vigueur	Proposition d'évolution de la règle de calcul
< 60 JFDR	Hausse de la DPF	Inchangé
60 à 90 JFDR	1) Si DPF augmente par rapport à N-1 = stabilisation de la DPF 2) Si DPF baisse par rapport à N-1 = baisse de la DPF	1) Si DPF augmente par rapport à N-1 = Hausse de la DPF 2) Si DPF baisse par rapport à N-1 = stabilisation de la DPF
> 90 JFDR	Stabilisation ou diminution de la DPF proportionnelle au nombre de jours de dépassement constaté	Inchangé

A titre informatif :

- * 2 collèges se situent en-dessous de 60 JFDR : BEYNAT et NEUVIC
- * 13 collèges se situent dans la tranche 60 - 90 JFDR : ALLASSAC, ARGENTAT, BEAULIEU, Rollinat à BRIVE, Arsonval à BRIVE, LARCHE, LUBERSAC, MERLINES, MEYSSAC, OBJAT, TREIGNAC, USSEL et UZERCHE
- * 6 collèges se situent dans la tranche 90 - 120 JFDR : Jean Lurçat à BRIVE, Cabanis à BRIVE, CORREZE, MEYMAC, SEILHAC et Clémenceau à TULLE
- * 4 collèges se situent dans la tranche de plus de 120 JFDR : BORT, Jean Moulin à BRIVE, EGLETONS et Victor Hugo à TULLE

La majorité des collèges se situe dans une tranche 60 - 90 J FDR.

2) Le dispositif de lissage du calcul de la dotation principale de fonctionnement (DPF)

Au terme de la règle de calcul, le dispositif de lissage vise à amortir la variation annuelle du montant de la dotation (à la hausse ou à la baisse) afin d'éviter des écarts trop importants d'une année sur l'autre.

Je propose au Conseil départemental de reconduire les dispositions relatives au système de lissage concernant les collèges ayant moins de 60 JFDR, à savoir une variation annuelle du montant de la dotation principale de fonctionnement limitée à une hausse de 10% maximum de la DPF N-1 et au seuil de 60 JFDR.

Je propose de modifier les dispositions relatives au système de lissage concernant les collèges ayant plus de 60 jours de JFDR, selon la règle suivante :

► **Appliquer un taux de lissage de + 10% pour les collèges ayant entre 60 et 90 JFDR**

Il est proposé une variation annuelle du montant de la dotation principale de fonctionnement limitée à une hausse de 10% maximum de la DPF N-1 et au seuil de 90 JFDR et dans le cas où la DPF diminuerait par rapport à la DPF N-1, stabilisation de la dotation.

► **Appliquer un taux de lissage de - 10% pour les collèges ayant entre 90 et 120 JFDR**

Il est proposé de limiter la variation annuelle du montant de la dotation principale de fonctionnement à une baisse de 10% maximum de la DPF N-1.

► **Appliquer un taux de lissage de - 20% pour les collèges ayant plus de 120 JFDR**

Il est proposé de limiter la variation annuelle du montant de la dotation principale de fonctionnement à une baisse de 20% maximum de la DPF N-1.

Dans un souci d'équité, je propose au Conseil Départemental de reconduire les dispositions relatives au système de lissage concernant les collèges ayant plus de 90 JFDR, à savoir une reconduction du montant de leur dotation attribuée en 2019 dans le cas où, en dépit de l'ajustement ils verraient leur dotation augmenter par rapport à celle perçue en 2019.

La synthèse des modifications validées vous est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Règle de calcul en vigueur	Proposition d'évolution de la règle de calcul
< 60 JFDR	Hausse de la DPF dans la limite de 10% et 60 JFDR	Inchangé
60 à 90 JFDR	Stabilisation ou baisse de la DPF dans la limite de 10%	Stabilisation ou hausse de la DPF dans la limite de 10% et 90 JFDR
90 à 120 JFDR	Stabilisation ou diminution de la DPF proportionnelle au nombre de jours de dépassement constaté et dans la limite de 10%	Inchangé
> 120 JFDR		Stabilisation ou diminution de la DPF proportionnelle au nombre de jours de dépassement constaté et dans la limite de 20%

Enfin, je rappelle à votre connaissance le cas particulier du collège d'Arsonval de BRIVE.

Le collège fait partie de la **cité scolaire mixte d'Arsonval** (collège-lycée). En raison de cette spécificité, le mode de calcul des dotations ne peut s'appliquer en l'état. Aussi, comme pour les exercices précédents, il est proposé d'allouer à l'EPLÉ une dotation 2020 équivalente à celle de 2019, elle-même équivalente à celle allouée annuellement depuis 2014, soit **163 229 €**.

Depuis l'exercice 2018, dans un but de simplification administrative, la subvention de fonctionnement est versée directement sur le compte du collège et non plus sur le compte de la Région Nouvelle Aquitaine. Un avenant à la convention signée le 21 octobre 1986 a été présenté et adopté lors de la réunion de notre Assemblée le 15 septembre 2017 pour la mise en œuvre de cette procédure de paiement direct.

C - COUVERTURE AUTOMATIQUE DES CHARGES DE VIABILISATION

La couverture des dépenses de viabilisation des collèges a été conférée par loi aux départements. Aussi, je vous propose de prendre en compte un nouvel indicateur que sont les charges de viabilisation dans le calcul de la dotation principale de fonctionnement.

Ainsi, dans le cas où, au terme de l'application de la règle de calcul telle que définie dans le présent rapport, la dotation s'avérait inférieure au montant correspondant à la moyenne des dépenses de viabilisation établie sur les trois dernières années, la dotation serait bonifiée du montant de la différence constatée.

Ainsi, la dotation ne pourra jamais être inférieure à la couverture totale des charges de viabilisation prévues.

Pour 2020, l'application de ce nouvel indicateur amène à abonder les dotations de fonctionnement de 3 collèges à hauteur des dépenses de viabilisation moyenne calculée sur les exercices 2016 - 2017 - 2018 : Simone Veil à ARGENTAT, Amédée Bisch à BEYNAT et Bernadette Chirac à CORREZE.

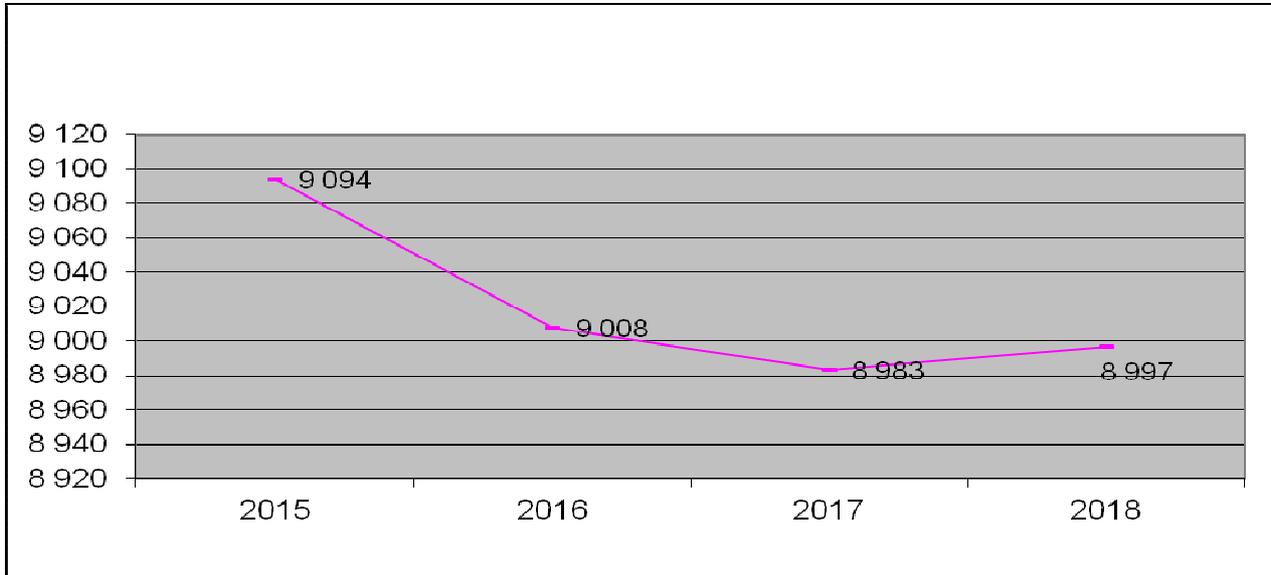
II - LES INDICATEURS DE LA DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT

A - LES EFFECTIFS

Les effectifs pris en compte pour les calculs sont ceux correspondant à l'année scolaire précédente, arrêtés par les services académiques (les effectifs définitifs, arrêtés par les services de l'Éducation Nationale, de l'année en cours seront communiqués postérieurement à la date de notre réunion de ce jour, au mois de novembre).

Ainsi, ont été retenus les chiffres de la rentrée 2018, transmis par les services du Rectorat, qui font apparaître un effectif total de 8 997 collégiens contre 8 983 l'année précédente, soit une hausse de 14 élèves.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution ces dernières années :



SOURCE annuaire RECTORAT - ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

B - LES SURFACES = Surfaces Hors Œuvre Nette (SHON)

A partir de 2014, ne sont retenues que les Surfaces Hors Œuvre Nette. La rationalisation et l'optimisation de ces surfaces ont induit une baisse de la dotation allouée aux collèges.

Pour le calcul de la dotation 2020, le total des surfaces retenues reste identique à celui de 2019.

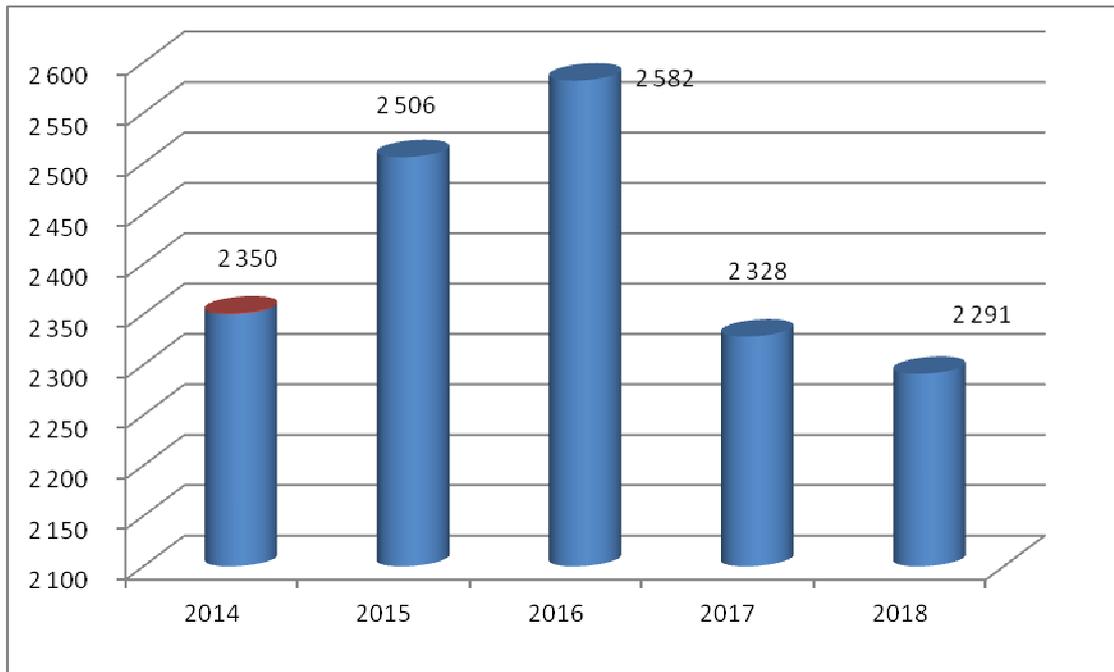
TOTAL SURFACES RETENUES Dotation 2016	TOTAL SURFACES RETENUES Dotation 2017	TOTAL SURFACES RETENUES Dotation 2018	TOTAL SURFACES RETENUES Dotation 2019	TOTAL SURFACES RETENUES Dotation 2020
150 744 m ²	145 618 m ²	143 251 m ²	143 251 m ²	143 251 m ²

C - LE FONDS DE ROULEMENT (indicateur = nombre de jours de fonds de roulement)

Le fonds de roulement doit permettre à un collège de faire face à d'éventuelles difficultés de fonctionnement en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2018, le montant total des fonds de roulement de l'ensemble des collèges du Département s'élevait à 2 460 900 € (données issues des comptes financiers 2018 des collèges) soit l'équivalent de 105 % du montant de la dotation qui sera versée cette année.

Le nombre total de jours de FDR s'établit à 2 291 jours aux comptes financiers 2018 contre 2 328 jours aux comptes financiers 2017. La moyenne des jours de fonds de roulement est de 91,64 jours - ce qui équivaut à 3 mois de fonctionnement en autonomie - contre 93 jours pour le précédent exercice.



Évolution du nombre de Jours de Fonds de Roulement - Source : Comptes financiers des collèges - Exercice 2018

L'épargne des collèges reste à un bon niveau, preuve d'une bonne gestion financière. Les fonds de roulement ont été mobilisés, ce qui démontre une gestion saine et le professionnalisme des équipes en charge des établissements.

D - LES CHARGES DE VIABILISATION

Les prix de l'énergie sont toujours à la hausse, globalement le coût de l'énergie a augmenté de 2.4 % en un an. Il faut noter que si certains tarifs sont en baisse (gaz - 6.8 % au 1^{er} juillet et - 0.5 % au 1^{er} août), d'autres sont en forte hausse (électricité + 5.9 % au 1^{er} juillet et + 1.03 % au 1^{er} août). Par ailleurs, des taxes afférentes, dont la TICPE - taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ont connu également une augmentation à la fois continue et importante.

L'indicateur retenu pour le calcul des charges de viabilisation est la moyenne de la dépense de viabilisation constatée aux comptes financiers des trois derniers exercices budgétaires pour chaque collège.

III - LA DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT - MONTANTS 2020

Pour l'exercice 2020 le montant de cette dotation s'établit à 2 352 318 €.

On peut détailler que :

* 5 collèges voient leurs dotations baisser - du fait du niveau très élevé de leurs fonds de roulement (de 120 à 150 JFDR) : *Marmontel* à BORT - *Cabanis* à BRIVE - *Jean Moulin* à BRIVE - *Albert Thomas* à EGLETONS et *Victor Hugo* à TULLE.

* 4 collèges voient leurs dotations stabilisées car ils ont diminué leurs JFDR mais ils se situent encore au-delà de 90 JFDR : *Jean Lurçat* à BRIVE - *La Prairie* à MEYMAC - *Armande Baudry* à SEILHAC et *Clémenceau* à TULLE .

* 15 collèges voient leurs dotations augmenter - du fait d'une baisse sensible des JFDR et de la nouvelle règle de couverture automatique des dépenses de viabilisation : *Jacqueline Soulange* à BEAULIEU, *Maurice Rollinat* à BRIVE, *Anna de Noailles* à LARCHE, *André Fargeas* à LUBERSAC, *René Perrot* à MERLINES, *Léon Dautrement* à MEYSSAC, *La Triouzoune* à NEUVIC, *Eugène Freyssinet* à OBJAT, *Lakanal* à TREIGNAC, *Voltaire* à USSEL, *Gaucelm Faïdit* à UZERCHE et enfin *Simone Veil* à ARGENTAT, *Amédée Bisch* à BEYNAT et *Bernadette Chirac* à CORREZE. A noter que l'augmentation de la dotation du collègue *Mathilde Marthe Faucher* à ALLASSAC provient également d'une hausse des effectifs.

* 1 dotation est reconduite comme chaque année : collègue d'*Arsonval* à BRIVE.

Enfin, il est proposé que le mandatement de la dotation intervienne en deux versements au lieu de trois, à savoir en janvier : 70 % et en juin : 30 %.

La trésorerie sera ainsi renforcée dès le mois de janvier pour permettre une gestion financière plus souple.

Pour l'année 2020, il est proposé les montants suivants alloués à chaque établissement :

COLLEGES	MONTANT DOTATION
ALLASSAC	101 534 €
ARGENTAT	122 079 €
BEAULIEU	55 063 €
BEYNAT	38 857 €
BORT	61 858 €
Brive ARSONVAL	163 229 €
Brive CABANIS	135 980 €
Brive LURCAT	96 141 €
Brive MOULIN*	77 647 €
Brive ROLLINAT	93 867 €
CORREZE	67 378 €
EGLETONS	133 889 €

COLLEGES	MONTANT DOTATION
LARCHE	123 115 €
LUBERSAC	68 854 €
MERLINES	40 112 €
MEYMAC	54 412 €
MEYSSAC	47 203 €
NEUVIC	55 193 €
OBJAT	125 696 €
SEILHAC	60 125 €
TREIGNAC	55 634 €
Tulle CLEMENCEAU	160 930 €
Tulle V. HUGO	96 341 €
USSEL	207 137 €
UZERCHE	110 044 €
TOTAL	2 352 318 €

Le coût total des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à :

- 2 352 318 € en fonctionnement correspondant à la dotation annuelle principale de fonctionnement des collèges publics.

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES
FONCTIONNEMENT	2 352 318 €

Pour mémoire, au titre de 2020, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur l'enveloppe suivante en dépenses :

- <u>Désignation</u>	: Dotation principale des collèges publics 2020
- <u>Catégorie</u>	: Annuelle
- <u>Montant</u>	: 2 352 318 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Conformément aux dispositions des articles R235-10 et R235-11 du Code de l'Éducation, ce dossier a été soumis à l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale le 8 octobre dernier.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES PUBLICS - DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 104 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Lilit PITTMAN, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1^{er} : Sont adoptées les modifications de la règle de calcul de la dotation principale de fonctionnement des collèges publics validées par la Commission Permanente du 25 octobre dernier, afin de :

- Prendre en compte dans le calcul de la dotation théorique les effectifs des Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) ;
- Couvrir l'intégralité des charges prévisionnelles de viabilisation, par la dotation principale de fonctionnement ;
- Assouplir le dispositif d'ajustement pour les collèges ayant entre 60 et 90 JFDR ;
- Assouplir le dispositif de lissage ;
- Verser la dotation en deux fois afin de renforcer la trésorerie des établissements.

Article 2 : Est votée, au titre de 2020, l'enveloppe pluriannuelle de fonctionnement (EPF) :

► **Dotation de fonctionnement principale des collèges publics** : 2 352 318 €

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

- <u>Désignation</u> - <u>Désignation</u>	: Dotation principale des collèges publics 2020
- <u>Catégorie</u>	: Annuelle
- <u>Montant</u>	: 2 352 318 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

et dont la répartition est précisée dans le tableau ci-après :

COLLEGES	MONTANT DOTATION
ALLASSAC	101 534 €
ARGENTAT	122 079 €
BEAULIEU	55 063 €
BEYNAT	38 857 €
BORT	61 858 €
Brive ARSONVAL	163 229 €
Brive CABANIS	135 980 €
Brive LURCAT	96 141 €
Brive MOULIN*	77 647 €
Brive ROLLINAT	93 867 €
CORREZE	67 378 €
EGLETONS	133 889 €
LARCHE	123 115 €
LUBERSAC	68 854 €
MERLINES	40 112 €
MEYMAC	54 412 €
MEYSSAC	47 203 €
NEUVIC	55 193 €
OBJAT	125 696 €
SEILHAC	60 125 €
TREIGNAC	55 634 €
Tulle CLEMENCEAU	160 930 €
Tulle V. HUGO	96 341 €
USSEL	207 137 €
UZERCHE	110 044 €
TOTAL	2 352 318 €

Article 3 : Ces dotations seront versées à chaque collège public - Elles feront l'objet de deux versement en janvier et en juin.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.21 .

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 2 Décembre 2019

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20191129-lmc16c0c14085f8-DE

Affiché le : 2 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

COLLEGES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - DOTATIONS 2020

RAPPORT

Lors de la rentrée scolaire 2018/2019, le Département a accueilli 8 997 élèves dans les collèges publics et 1 407 élèves dans les collèges privés sous contrat d'association. Le Département accompagne les collégiens tout au long de leur scolarité et apporte un soutien particulier aux familles.

Conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Conseil Départemental participe aux dépenses de fonctionnement des établissements corréziens publics et privés sous contrat d'association. Par ailleurs, il participe également à des dépenses plus spécifiques, à savoir les déplacements à caractère pédagogique, sportif ou culturel des élèves pendant le temps scolaire, les équipements informatiques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et les opérations d'investissement.

Le présent rapport a pour objet le calcul et la répartition, au titre de l'exercice budgétaire 2020 pour les collèges privés placés sous contrat d'association,

- d'une part, de la dotation de fonctionnement,
- d'autre part, des dotations spécifiques rappelées ci-dessus.

Ces dotations, inscrites dans les obligations légales du Département, à savoir les forfaits dénommés « Part Matériel » et « Part Personnel », seront ainsi allouées aux 5 établissements suivants :

- le Collège Jeanne d'Arc d'Argentat,
- le Collège Bossuet de Brive,
- le Collège Notre-Dame Jeanne d'Arc de Brive,
- le Collège La Salle de Brive,
- le Collège Notre-Dame de la Providence d'Ussel.

I - LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT - "PART PERSONNEL" et "PART MATERIEL"

L'acte II de la décentralisation prévoit que les charges de la « *Part Personnel* » représentent une participation aux dépenses de personnels non enseignants affectés à des missions d'externat.

Par ailleurs, les charges correspondant à la « *Part Matériel* » ont été transférées aux Départements depuis le 1^{er} Janvier 1986 en application de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, codifiée au Code de l'Éducation (article L.442-9) et correspondent par définition, à la part des dépenses de fonctionnement matériel.

A - La « Part Personnel »

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'article 82, paragraphe XI de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, mise en œuvre par le décret n° 2006-1610 du 15 décembre 2006, a confié aux Départements la contribution forfaitaire des dépenses de rémunération des personnels affectés exclusivement à l'externat des élèves.

En 2010, pour arrêter le montant relatif à cette première part, avec le souci d'établir une véritable parité entre le coût d'un élève du secteur public et celui du secteur privé, un travail de concertation entre les services du Département et les représentants des établissements de l'enseignement catholique a permis de définir 2 taux :

- un premier taux égal à 47 % de la masse salariale des agents affectés à l'externat des collèges publics, pour assurer la rémunération des personnels non-enseignants des collèges privés, également affectés à l'externat,

- un second taux égal à 5 % appliqué également à cette masse salariale afin de permettre la couverture des charges sociales et les charges diverses dont les établissements publics sont dégrevés.

Ces modalités de calcul ont permis de définir la répartition de l'enveloppe « Part Personnel », reconduite pour un montant identique à l'année 2019, soit une dotation totale de **394 800 €** qui se répartit comme suit :

COLLEGES	DOTATIONS 2019 Part PERSONNEL
COLLEGE Jeanne D'ARC - ARGENTAT	35 543 €
COLLEGE BOSSUET - BRIVE	121 459 €
COLLEGE Notre Dame Jeanne d'Arc BRIVE	162 706 €
COLLEGE LA SALLE - BRIVE	36 834 €
COLLEGE Notre Dame - LA PROVIDENCE - USSEL	38 258 €
TOTAL	394 800 €

En déduction du montant de 394 800 € de contribution du département, l'État verse à notre collectivité une compensation au titre du transfert de 217 159 €. Le reste à charge pour le département est donc de 177 641€.

B - La « Part Matériel »

1) Part principale :

Sur la base des dispositions du Code de l'Éducation, la part principale est calculée par rapport aux dépenses (de fonctionnement) de matériel afférentes à l'externat des établissements de l'enseignement public.

Jusqu'en 2013, la participation règlementaire du Département pour cette "Part Matériel" correspondait à une contribution forfaitaire annuelle par élève. Les critères retenus pour cette contribution faisaient référence à ceux observés par l'État pour sa propre contribution. La base de calcul portait sur la classification des élèves en 4 classes, et la définition de 4 forfaits suivant ceux définis par l'État.

Compte tenu de l'adoption des nouvelles modalités de calculs pour fixer la dotation principale des collèges publics, l'Assemblée Départementale du 20 décembre 2013 a acté, pour les collèges privés, de retenir la seule règle de revalorisation alors en vigueur pour les collèges d'enseignement public, à savoir celle relative à la fixation des tarifs de restauration, basée sur le taux d'inflation retenu sur la période juillet N-1 - juillet N.

Ainsi le calcul de la "Part Matériel" répond au principe de parité entre enseignement public et enseignement privé. L'harmonisation des tarifs de restauration scolaire a été votée en 2016 mais le principe de revalorisation de la part Matériel sur l'inflation sur la période juillet N-1 - juillet N a été conservé.

De plus, il a été acté que, pour tenir compte de la spécificité et du coût de fonctionnement de l'enseignement adapté, la "Part Matériel" serait revalorisée de 4,5 %. Le collège Bossuet à Brive était alors le seul concerné par cette revalorisation pour sa SEGPA. Depuis la rentrée 2017, le collège La Salle à Brive a ouvert une classe ULIS. Afin de respecter la parité avec la dotation allouée aux collèges publics, depuis la rentrée 2017, ces effectifs ULIS sont pris en compte au même titre que la SEGPA.

Ainsi, la dotation de fonctionnement allouée en 2013 a servi de base pour le calcul de la dotation 2014, revalorisée suivant le taux d'inflation pour l'enseignement général et au taux de 4.5 % pour les enseignements adaptés.

Depuis, la dotation N-1 est revalorisée suivant les taux présentés ci-dessous :

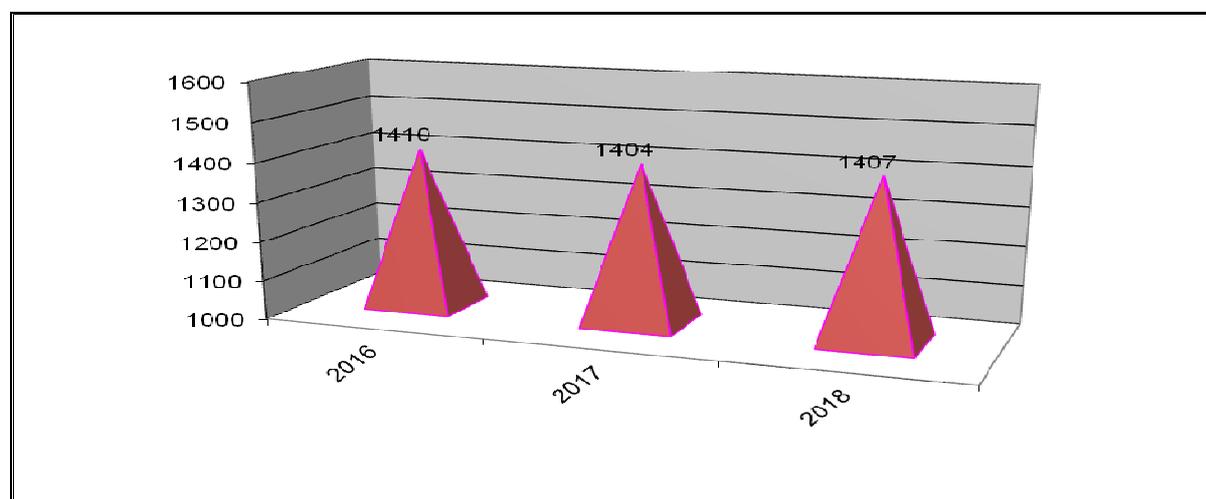
	2015/2016	2016/2017	2018/2019	2019/2020
Taux d'inflation (%)	0,2 %	0,7 %	2,3 %	1,1 %

L'application de ces modalités de calcul induit donc, pour 2020, un montant revalorisé de la dotation 2019 de 1,1 %, au titre de la "Part Matériel" qui s'élève à **423 214 €**. Cette part de la dotation est en légère hausse par rapport à celle de 2019 (pour mémoire 418 262 €) et s'établit comme suit :

COLLEGES	DOTATION 2019 PART MATERIEL		Taux enseignement général / adapté		DOTATION 2020 PART MATERIEL
	Enseignement général	Enseignement. adapté	1,1%	4,5%	
Jeanne d'Arc ARGENTAT	48 095,00 €		48 624,05 €	0,00 €	48 624 €
Bossuet BRIVE dont SEGPA	130 105,00 €				131 779 €
	122 954,00 €	7 151,00 €	124 306,49 €	7 472,80 €	
Notre-Dame Jeanne d'Arc BRIVE	132 187,00 €		133 641,06 €	0,00 €	133 641 €
La Salle BRIVE dont ULIS	61 152,00 €				61 933 €
	57 974,00 €	3 178,00 €	58 611,71	3 321,01	
Notre-Dame de la Providence USSEL	46 723,00 €		47 236,95	0,00 €	47 237 €
TOTAL	418 262,00 €				423 214 €

2) Part complémentaire : aide aux coûts de communication et d'abonnement

Les effectifs sont un indicateur pris en compte dans le calcul de cette part complémentaire. A la rentrée scolaire 2018/2019, on note une stabilité des effectifs, avec une très légère hausse de 3 élèves par rapport à la rentrée précédente. Le graphique ci-après retrace l'évolution des effectifs sur les trois dernières années :



Source : Rectorat (chiffres annuaire beige du Rectorat - effectifs enseignement général + SEGPA + ULIS)

Le détail des effectifs est présenté, par établissement, dans le tableau ci-dessous :

COLLEGE	EFFECTIFS 2017/2018 <i>(chiffres annuaire beige du Rectorat)</i>	EFFECTIFS 2018/2019 <i>(chiffres annuaire beige du Rectorat)</i>
Jeanne d'Arc - ARGENTAT	115	117
Ensemble Scolaire Edmond Michelet NOTRE DAME JEANNE D'ARC BOSSUET	487	485
	510 (dont 28 en SEGPA)	504 (dont 22 en SEGPA)
Collège LA SALLE - BRIVE	173 (dont 6 en ULIS - classe ouverte en 2017)	175 (dont 12 en ULIS)
Notre Dame de la Providence - USSEL	119 élèves	126 soit + 7 élèves
<i>TOTAL</i>	<i>1 370 élèves</i> <i>28 SEGPA</i> <i>6 ULIS</i>	<i>1 373 élèves</i> <i>22 SEGPA</i> <i>12 ULIS</i>
<i>TOTAL GENERAL</i>	<i>1 404 élèves</i>	<i>1 407 élèves</i>

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

Le calcul de cette part complémentaire repose sur les modalités suivantes :

► Forfait par établissement : 1 871 €

► Forfait par élève (chiffres officiels "annuaire beige" du Rectorat année scolaire 2018/2019) : 1,86 €

La répartition par établissement s'établit donc comme suit :

COLLEGE	EFFECTIFS	FORFAIT ELEVE 1,86 €	FORFAIT ETABLISSEMENT	Dotation communication et abonnements
Jeanne d'Arc ARGENTAT	117	217,62 €	1 871,00 €	2 089 €
Notre-Dame Jeanne d'Arc BRIVE	485	902,10 €	1 871,00 €	2 773 €
Bossuet BRIVE	504	937,44 €	1 871,00 €	2 808 €
LA SALLE BRIVE	175	325,50 €	1 871,00 €	2 197 €
Notre-Dame de la Providence USSEL	126	234,36 €	1 871,00 €	2 105 €
TOTAL	1 407			11 972 €

Cette part complémentaire, correspondant à l'aide aux coûts de communication et d'abonnement, s'élève à un montant de **11 972 €**. Cette part complémentaire est stable par rapport à 2019 (11 956 €).

II - MONTANT DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2020

Pour l'exercice 2020 le montant de la dotation de fonctionnement s'établit à **829 986 €**.

COLLEGE	PART PERSONNEL	PART	MATERIEL	TOTAL
		Matériel	Coût com. et abonnt	ALLOUE
COLLEGE JEANNE D'ARC ARGENTAT	35 543 €	48 624 €	2 089 €	86 256 €
COLLEGE BOSSUET BRIVE	121 459 €	131 779 €	2 808 €	256 046 €
COLLEGE NOTRE DAME J. D'ARC BRIVE	162 706 €	133 641 €	2 773 €	299 120 €
COLLEGE LA SALLE BRIVE	36 834 €	61 933 €	2 197 €	100 964 €
COLLEGE N. DAME LA PROVIDENCE USSEL	38 258 €	47 237 €	2 105 €	87 600 €
TOTAL	394 800 €	423 214 €	11 972 €	829 986 €

III - LES DOTATIONS SPECIFIQUES : DEPLACEMENTS DES ELEVES - EQUIPEMENT INFORMATIQUE - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT -

A - Aide aux déplacements des élèves

Cette aide spécifique concerne le déplacement des élèves pendant le temps scolaire pour les sorties locales à caractère pédagogique, sportif ou culturel.

Je vous propose, au titre du fonctionnement, de réserver une enveloppe de **14 000 €** (identique à 2019).

B - Aide pour l'équipement informatique - TIC (Technologies de l'Information et de Communication)

Cette aide spécifique est allouée dans le cadre des actions initiées pour le développement des TIC. Elle s'applique aux dépenses réalisées pour l'équipement informatique.

Elle est calculée en fonction de l'effectif de l'établissement, auquel s'appliquent les forfaits suivants :

effectif > 200 = 2 662 €

effectif < 200 = 2 185 €

Je vous propose, au titre de l'investissement, de réserver une enveloppe de **12 000 €** (identique 2019).

C - Aide aux opérations d'investissement

Les aides aux établissements d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État pour des opérations d'investissements (régies auparavant par la loi Falloux) sont désormais codifiées au Code de l'Éducation (article L151-4) qui indique que :

- les établissements privés d'enseignement général du second degré peuvent obtenir des départements une subvention qui ne peut excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement ;
- le Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN) est appelé à donner son avis préalable sur l'opportunité de la subvention.

Ainsi, considérant que le montant de l'aide ne varie pas en fonction de l'importance des travaux mais se calcule sur le seul budget de l'établissement, la prise en compte du coût de l'opération est intégrée à partir de la règle suivante :

- participation départementale à hauteur de 30 % du coût TTC des travaux, plafonnée au montant de la subvention déterminé en application du Code de l'Éducation.

Afin de répondre aux demandes de travaux d'investissement, sur lesquelles la Commission Permanente sera appelée à se prononcer, je propose à l'Assemblée de réserver une enveloppe, au titre de l'investissement, de **14 000 €** (identique à 2019).

En conclusion, pour l'exercice budgétaire 2020, je propose au Conseil Départemental de bien vouloir délibérer sur ces différentes propositions qui fixent :

- d'une part, le montant de la dotation de fonctionnement, ainsi répartie :

- ◆ 394 800 € pour l'enveloppe du forfait « Part Personnel »
- ◆ 423 214 € pour l'enveloppe du forfait « Part Matériel »
- ◆ 11 972 € pour l'enveloppe de "l'aide au coûts de communication et d'abonnement"

soit un montant total de **829 986 €**, au titre du fonctionnement.

et

- d'autre part, le montant des trois dotations spécifiques, qui s'élèvent à :

Au titre du fonctionnement :

- ◆ 14 000 € pour l'"aide aux déplacements des élèves",

Au titre de l'investissement :

- ◆ 12 000 € pour l'"aide aux équipements informatiques et TIC",
- ◆ 14 000 € pour l'"aide aux opérations d'investissement",

soit un total de **26 000 €** pour ces deux dernières enveloppes.

Ainsi, c'est un **montant total de dotations de 869 986 €** qui sera alloué aux 5 collèges privés sous contrat d'association,

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES
FONCTIONNEMENT	843 986
INVESTISSEMENT	26 000

Les engagements en dépenses, au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport, seront effectués sur les enveloppes suivantes:

- <u>Désignation</u>	: Dotations de fonctionnement des collèges privés 2020
- <u>Catégorie</u>	: EPF Annuelle
- <u>Montant</u>	: 829 986 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an
- <u>Désignation</u>	: Dotations pour les déplacements des collèges privés 2020
- <u>Catégorie</u>	: EPF Annuelle
- <u>Montant</u>	: 14 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an
<u>Désignation</u>	: Subventions aux équipements informatiques des collèges privés 2020
- <u>Catégorie</u>	: EPI annuelle
- <u>Montant</u>	: 12 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an
<u>Désignation</u>	: Subventions aux travaux d'investissements des collèges privés 2020
- <u>Catégorie</u>	: EPI annuelle
- <u>Montant</u>	: 14 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

COLLEGES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 105 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Lilith PITTMAN, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est approuvée l'inscription en faveur des 5 collèges d'enseignement privé sous contrat d'association, d'une enveloppe de **829 986 €** au titre de la **dotation de fonctionnement** du Conseil Départemental aux dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2020.

- <u>Désignation</u>	: Dotations de fonctionnement des collèges privés 2020
- <u>Catégorie</u>	: EPF Annuelle
- <u>Montant</u>	: 829 986 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Cette dotation est répartie comme suit, conformément aux règles de revalorisation annuelle, votées lors de l'Assemblée du Conseil Général du 18 décembre 2009, applicables aux forfaits "Part Personnel", "Part Matériel" et "Aide aux coûts de communication et abonnement" - TIC.

COLLEGE	PART	PART	MATERIEL	TOTAL
	PERSONNEL	Materiel	Coût com. et abonnt	ALLOUE
COLLEGE JEANNE D'ARC ARGENTAT	35 543 €	48 624 €	2 089 €	86 256 €
COLLEGE BOSSUET BRIVE	121 459 €	131 779 €	2 808 €	256 046 €
COLLEGE NOTRE DAME J. D'ARC BRIVE	162 706 €	133 641 €	2 773 €	299 120 €
COLLEGE LA SALLE BRIVE	36 834 €	61 933 €	2 197 €	100 964 €
COLLEGE N. DAME LA PROVIDENCE USSEL	38 258 €	47 237 €	2 105 €	87 600 €
TOTAL	394 800 €	423 214 €	11 972€	829 986 €

Article 2 : Est approuvée l'inscription en faveur des 5 collèges d'enseignement privé sous contrat d'association, d'une enveloppe de 14 000 € pour l'aide aux déplacements des élèves pendant le temps scolaire pour les sorties à caractère pédagogique, sportif ou culturel.

- <u>Désignation</u>	: Dotations pour les déplacements des collèges privés 2020
- <u>Catégorie</u>	: EPF Annuelle
- <u>Montant</u>	: 14 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Article 3 : Est approuvée l'inscription en faveur des 5 collèges d'enseignement privé sous contrat d'association, d'une enveloppe de 12 000 € pour l'aide à l'équipement informatique - TIC - .

<u>Désignation</u>	: Subventions aux équipements informatiques des collèges
- <u>Catégorie</u>	: EPI annuelle
- <u>Montant</u>	12 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Article 4 : Est approuvée l'inscription en faveur des 5 collèges d'enseignement privé sous contrat d'association, d'une enveloppe de 14 000 € pour des opérations d'investissement.

<u>Désignation</u>	: Subventions aux travaux d'investissements des collèges
- <u>Catégorie</u>	: EPI annuelle
- <u>Montant</u>	14 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 912.21 ,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.21 .

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 2 Décembre 2019

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20191129-lmc16c0b14085f6-DE

Affiché le : 2 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE 2020

RAPPORT

La loi NOTRe fait de la culture une compétence partagée entre les collectivités territoriales. À ce titre, les aides en faveur de la culture sont facultatives pour le Conseil Départemental.

Cependant, le Département de la Corrèze a fait le choix d'apporter un soutien important aux projets et aux acteurs culturels. En effet, participer à la vie culturelle d'un territoire est un des éléments fondateurs du lien social. En apportant son aide à ceux qui, associations, artistes, enseignants, collectivités locales, font la culture en Corrèze, le Département s'affirme comme un acteur majeur de la vie culturelle et comme le garant de l'égalité d'accès des corrèziens à un large panel de disciplines.

Pour 2020, le Département fait le choix de maintenir le soutien qu'il apporte aux acteurs culturels locaux en consacrant une enveloppe de **1 517 000 €** à leurs projets.

Cette année encore, le Département consacre des enveloppes financières conséquentes aux acteurs culturels dans tous les cadres d'intervention présentés dans ce rapport.

Cette stabilité financière, conjuguée à la volonté de donner aux structures culturelles une lisibilité sur les aides départementales en fin d'année pour l'exercice suivant, a pour objectif de soutenir le tissu culturel corrèzien, véritable levier d'attractivité.

Depuis 2016, le Département de la Corrèze a inscrit sa nouvelle politique culturelle dans le cadre du champ de la cohésion sociale et territoriale. Afin de réduire les inégalités d'accès à la culture, en particulier dans les zones rurales, et de corriger ces disparités territoriales, la politique culturelle départementale a été structurée avec de nouvelles orientations dans lesquelles s'inscrivent désormais nos interventions :

I - LES ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES

II - LES EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE

III - LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS
ARTISTIQUES

IV - LES ATELIERS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

I- LES ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES

Les actions culturelles des territoires garantissent une offre diversifiée de qualité sur l'ensemble du territoire. Elles témoignent de la volonté de placer les élus départementaux au cœur de la politique culturelle de leur territoire et de faire de la culture un levier de cohésion territoriale.

Les élus corréziens sont aujourd'hui au plus près des projets et des attentes des acteurs culturels, grâce à la mise en place des Actions Culturelles des Territoires.

Au titre de ce dispositif et au regard des projets mis en avant par les associations, je vous propose d'attribuer à chacun des territoires, ci-dessous, les enveloppes financières correspondantes, représentant un total de 257 700 €.

Bassin de Brive	71 100 €	(annexe 1)
Bassin de Tulle	49 000 €	(annexe 2)
Haute-Corrèze :	66 700 €	(annexe 3)
Vallée de la Dordogne	36 500 €	(annexe 4)
Vézère Auvézère	24 000 €	(annexe 5)
Hors département :	10 400 €	(annexe 6)

Vous trouverez, en annexe, le détail des montants des subventions que je vous propose d'accorder à chaque association.

Les soldes restant permettront, le cas échéant, de répondre aux sollicitations supplémentaires pour des événements de nos partenaires.

II- LES EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE

Les évènements à vocation départementale sont des actions culturelles qui dépassent, de par leur rayonnement et leur attractivité, les limites des territoires et sont reconnues comme telles.

Pour 2020, nous vous proposons une liste de 32 structures reconnues "évènements à vocation départementale (EVD)" :

L'Empreinte Scène Nationale Brive Tulle	BASSINS DE BRIVE
Festival de la Vézère	BASSIN DE BRIVE
Festival du Moyen Métrage	BASSIN DE BRIVE
Compagnie La Tempête	BASSIN DE BRIVE
Compagnie Hervé Koubi	BASSIN DE BRIVE
Foire du Livre	BASSIN DE BRIVE
Pays d'Art et Histoire Vézère Ardoise	BASSIN DE BRIVE
Festival Production	BASSIN DE BRIVE
Festival de Saint-Robert	BASSIN DE BRIVE
Confédération Musicale de France	BASSIN DE BRIVE
Jeunesses Musicales de France	BASSIN DE BRIVE
CRMT Limousin	BASSIN DE TULLE
Tuberculture Chanteix	BASSIN DE TULLE
Jeunes Agriculteurs de la Corrèze	BASSIN DE TULLE
Les Nuits de Nacre	BASSIN DE TULLE
Des lendemains qui chantent	BASSIN DE TULLE
FAL 19	BASSIN DE TULLE
Bottom Théâtre	BASSIN DE TULLE
Association Elisabeth my dear	BASSIN DE TULLE
Association Du Bleu en Hiver	BASSIN DE TULLE
Association Le Maxiphone	BASSIN DE TULLE
Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt	BASSIN DE TULLE
Festival Kind of Belou	VEZERE AUVEZERE
Festival Régional d'Accordéon	VEZERE AUVEZERE
Festival Découvrir poésies et chansons	VEZERE AUVEZERE
Institut d'Etudes Occitanes	VEZERE AUVEZERE
Théâtrales de Collonges	VALLÉE DE LA DORDOGNE
AICONTIS festival du fantastique et de l'imaginaire	VALLÉE DE LA DORDOGNE
Centre d'Art Contemporain	HAUTE CORREZE
Festival Roc du Gour noir - La Luzège	HAUTE CORREZE
Palmes Académiques Corrèze	HAUTE CORREZE
Fondation Marius Vazeilles	HAUTE CORREZE

Le festival Tuberculture se tient chaque année à Chanteix depuis près de 30 ans et rencontre un grand succès auprès d'un public diversifié venant de Corrèze et d'ailleurs. Les actions culturelles et de lien social qu'il entretient avec les centres de loisirs et les écoles irriguent tout le territoire.

Il est aujourd'hui un des rares festivals qui intervient en milieu rural et qui rencontre un grand succès populaire.

C'est pourquoi, le Département de la Corrèze, a toujours veillé à soutenir ce festival en augmentant sensiblement son aide financière, qui est ainsi passée de 18 000 € en 2014 à 32 000 € en 2019. Aujourd'hui, notre collectivité est le premier financeur public de l'association.

En dépit de ce succès, l'association en charge de l'organisation du festival rencontre régulièrement des difficultés financières et enregistre depuis deux ans des déficits comptables qui mettent aujourd'hui en péril sa pérennité. Après avoir connu, un passif de 68 000€ en 2018, l'association affiche aujourd'hui un déficit cumulé qui avoisine 100 000€. Un Dispositif Local d'Accompagnement a été mis en place pour rechercher des solutions adaptées au sauvetage financier de l'association.

En raison de l'ancrage culturel du festival, de son audience et de la qualité de sa programmation musicale, le Département de la Corrèze ne peut en aucune manière rester indifférent face à ces difficultés et entend maintenir son soutien. Aussi, il est proposé de reconduire la subvention de 32 000€ pour 2020, mais en adaptant les modalités de son versement en fonction de la situation de l'association :

- Un premier versement à hauteur de 22.000 € interviendrait avant le 31 décembre 2019, à la condition que la communauté d'agglomération de Tulle et la Région Nouvelle-Aquitaine consentent chacun un effort financier identique ;
- Le solde serait versé en 2020, sous réserve que l'association présente un plan de redressement financier réaliste.

Cet engagement n'a bien évidemment de sens que si les partenaires publics s'engagent aux côtés du Département et si de nouvelles sources de financement sont recherchées par l'association qui, en parallèle, doit construire un plan de redressement sérieux, durable et précis garantissant la pérennité du festival. Bien évidemment, le Département sera attentif en 2020 à l'évolution de la situation de l'association afin d'adapter éventuellement son soutien.

Au titre de ce dispositif, je vous propose d'attribuer, en 2020, une enveloppe financière de 818 000 € incluant également la contribution statutaire obligatoire du Département à l'EPCC L'Empreinte Scène Nationale votée lors de la commission permanente du 23 mars 2018 pour un montant annuel de 150 000 €.

Le détail des montants des subventions que je vous propose d'accorder à chaque association figure en annexe 7 au présent rapport.

Le solde restant sur cette enveloppe permettra, le cas échéant, de répondre aux sollicitations supplémentaires pour des évènements de nos partenaires.

III - LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 fait obligation aux Départements d'adopter un Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Pour mémoire, le Département n'est pas un financeur désigné par la loi dans ce domaine. Toutefois, conscient de l'enjeu en matière d'égalité que représente l'enseignement artistique notamment sur les territoires ruraux, le Département de la Corrèze a fait le choix de placer celui-ci au cœur du projet culturel des territoires avec 2 objectifs majeurs :

- permettre l'égalité d'accès des élèves aux enseignements initiaux (danse, musique, théâtre),
- assurer un développement équilibré des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire corrézien et soutenir particulièrement l'enseignement artistique en milieu rural.

C'est dans cette logique que le Conseil Départemental a adopté, lors de la séance plénière du 10 novembre 2017, le nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques sur la période 2018-2021. Il a également validé des premières actions pour 2018.

Parmi les actions identifiées comme prioritaires en 2018, figurait l'action *"Repenser les conventionnements avec les structures d'enseignement artistique et le dispositif d'aide aux familles"*.

Après un travail de concertation avec les différents acteurs, le Conseil Départemental a réaffirmé son engagement dans le soutien aux enseignements artistiques avec le vote, lors de la réunion du Conseil Départemental du 13 avril dernier 2018, des nouveaux critères et montants d'aides en faveur des Conservatoires et Écoles de Musique du territoire corrézien.

Pour garantir une pérennité et une lisibilité de ces aides, le Conseil Départemental a aussi fait le choix de figer ces montants d'aides réévalués pendant trois ans (2019 - 2020 - 2021).

Au-delà des aides aux Conservatoires et Écoles de Musiques, une enveloppe supplémentaire pour impulser les actions du Schéma a permis en 2018, puis en 2019 de mettre en œuvre l'action *"Utilisation des outils numériques dans la diffusion de spectacles dans les écoles et collèges"*, impulsée par le Département et co-construite avec les acteurs culturels, les acteurs de l'enseignement artistique et l'Éducation Nationale.

Pour l'année scolaire 2018/2019 deux projets portés, d'une part par les Conservatoires à Rayonnement Départemental de Brive et de Tulle (Le marimba autour du monde) et, d'autre part, par la Compagnie Hervé Koubi (découverte de la danse hip-hop) ont permis de réaliser 14 ateliers auprès de plus de 330 enfants répartis sur 11 établissements de l'ensemble du territoire. Cette première initiative a été appréciée par les enseignants, notamment ceux ayant en charge des classes d'enseignement spécialisé (SEGPA). Dans les deux cas, l'utilisation des nouvelles technologies (retransmission assurée par Corrèze Télévision) a permis, soit de prolonger les ateliers par un échange virtuel avec les artistes, soit de démultiplier le public (150 élèves supplémentaires ont assisté à la retransmission du spectacle autour du marimba).

Pour l'année scolaire 2019/2020, deux nouveaux projets sont proposés aux écoles et collèges de Corrèze. Ils donneront lieu, d'une part à 10 ateliers autour du spectacle "Boy's don't cry" de la Compagnie Hervé Koubi (dont la création a fait l'objet d'un prêt de plateau au domaine de Sédières en 2018) et, d'autre part, à 6 ateliers portés par les Conservatoires à Rayonnement Départemental de Brive et de Tulle et l'Ecole d'Enseignement Artistique de Haute-Corrèze Théadamuse.

Au titre de ce dispositif, je vous propose de reconduire, en 2020, l'enveloppe financière globale à 413 000 €, enveloppe destinée à la couverture budgétaire des aides aux Conservatoires et Écoles de Musique (pour 407 960 €) et à impulser les actions du Schéma (pour 5 040 €)

Vous trouverez, en annexe 8, le détail des montants des subventions que je vous propose d'accorder aux Conservatoires et Écoles de Musique.

IV - LES ATELIERS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Le dispositif est destiné aux établissements scolaires, en particulier dans les territoires ruraux, qui mettent en œuvre des ateliers d'éducation artistique avec des professionnels de la culture.

L'atelier artistique est un travail de pratique mené toute l'année entre un enseignant et un artiste ou un professionnel de la culture, proposant également des actions d'ouverture culturelle (spectacles, expositions). Le dispositif offre aux élèves volontaires de pratiquer une discipline artistique (musique, photographie, cinéma...) dans leur établissement tout en bénéficiant de l'encadrement d'enseignant(s) et de l'expérience d'un professionnel de la discipline en question.

L'accompagnement financier, proposé par le Département de la Corrèze dans ce cadre, impulse une dynamique qui peut être constatée à l'aune du nombre de projets construits par les écoles et collèges.

Étant considéré l'ensemble des projets reçus, je vous propose de porter, en 2020, l'enveloppe dédiée aux Ateliers d'Éducation Artistique à 28 300 €.

Au titre de l'année 2020, se sont 44 demandes éligibles de soutien aux Ateliers d'Éducation Artistique qui sont soumises à votre approbation et dont le détail est présenté, en annexe 9, au présent rapport.

Malgré un contexte financier toujours contraint, le Département fait cette année encore, un effort de soutien exceptionnel au bénéfice de la culture, en maintenant le niveau d'aides accordées aux acteurs culturels en 2019, et ce, dans un objectif de maintien des aides indispensables pour la vie des territoires et des Corrégiens.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 106 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COLASSON, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Sont décidées, dans le cadre du soutien à la vie culturelle 2020, les enveloppes financières correspondant aux catégories suivantes :

I - LES ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES

Bassin de Brive	71 100 €
Bassin de Tulle	49 000 €
Haute-Corrèze :	66 700 €
Vallée de la Dordogne	36 500 €
Vézère Auvézère	24 000 €
Hors département	10 400 €
Total ACT	257 700 €

II - LES EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE

32 structures reconnues à vocation départementale

Total : 818 000 €

III - LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Aides aux écoles centres et écoles de musiques 407 960 €

Enveloppe dédiée aux actions du Schéma 5 040 €

Total : 413 000 €

IV - LES ATELIERS D'EDUCATION ARTISTIQUE

44 ateliers d'éducation artistique

Total : 28 300 €

Article 2 : est décidée, dans le cadre du soutien à la vie culturelle 2020, l'attribution d'aides aux acteurs culturels figurant aux annexes 1 à 9 de la présente délibération.

ACT Bassin de Brive	Annexe 1
ACT Bassin de Tulle	Annexe 2
ACT Haute-Corrèze :	Annexe 3
ACT Vallée de la Dordogne	Annexe 4
ACT Vézère Auvézère	Annexe 5
ACT Hors département	Annexe 6
Évènements à Vocation Départementale	Annexe 7
Schéma Départemental de Développement des Enseignements artistiques	Annexe 8
Ateliers d'Éducation Artistique	Annexe 9

Article 3 : Les aides octroyées seront versées selon les procédures suivantes à savoir :

- subvention inférieure ou égale à 1 000 € :

=> L'aide financière sera versée en totalité directement aux bénéficiaires concernés dès légalisation de la présente délibération.

- subventions supérieures à 1 000 € et inférieures à 2 500 €

=> L'aide financière sera versée à raison de 80% dès légalisation de la présente délibération et 20% sur remise de justificatifs de dépenses à hauteur du montant de la subvention et ce, à la fin de l'action ou de l'évènement.

- subventions comprises entre 2 500 € et 23 000 €

=> l'aide financière sera versée au vu d'un arrêté précisant les conditions de versement.

- subventions supérieures à 23 000 €

=> l'aide octroyée fera l'objet d'une convention détaillant les modalités de versement.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental, est autorisé à revêtir de sa signature les arrêtés et les conventions à intervenir avec les partenaires concernés par la présente délibération.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.1.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 2 Décembre 2019

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20191129-lmc16c811408609-DE

Affiché le : 2 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

**ANNEXE 1 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES
BASSIN DE BRIVE 2020**

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
Musique				
BRIVE-LA-GAILLARDE-3	BRIVE LA GAILLARDE	DATAK	Professionalisat° du groupe INITIAL DATA (rock alternatif) : enregistrer un album,réaliser un clip	500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION DES MUSIENS, PARENTS ET AMIS DE L'ALAUZETA	Diffusion de la musique symphonique par l'organisation de concerts	1 900 €
ALLASSAC	DONZENAC	AVENIR DE DONZENAC	Soutien à la formation musicale de la Fanfare 2020	1 500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION LES BRIVOISERIES	Promotion du jazz	750 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION CHOEUR CHANTE BRIVE	Pratique du chant choral et concerts dans le département	1 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ENSEMBLE VOCAL DE BRIVE	Présentation de 2 oeuvres (printemps et été 2020) à caractère traditionnel et populaire	3 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-3	BRIVE LA GAILLARDE	COMPAGNIE LA VOIE DES ARTS	Soutien au développement du Pôle d'Art Lyrique de la Compagnie La Voie des Arts	600 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION CHANTONS ENSEMBLE	Spectacles et stage de chant choral	500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	GRIVE LA BRAILLARDE	Programmation de concerts Grive la Brailarde	500 €
L'YSSANDONNAIS	VOUTEZAC	ASSOCIATION COUINE EN DO ET CHA DANSE - VOUTEZAC	Activités 2020 de l'association, organisation d'un concert	500 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	VARETZ	ASSOCIATION LES SANS SOUCIS DE VARETZ	Activités 2020 de la chorale	600 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	NOAILLES	ASSOCIATION CLIN D'OEIL AU PAYS DE NOAILLES	Fonctionnement Chorale	750 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	ST PANTALEON DE LARCHE	ASSOCIATION CHOEUR REGIONAL DE LA VEZERE	Organisation de concerts "Missa Kumbayah" du compositeur Patrick Hubert	1 500 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	TURENNE	ASSOCIATION LES ESTEALES - ESTIVALS	Programmation et concert 2020	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE 3	BRIVE-LA-GAILLARDE	COLLEGE ROLLINAT	Nouveau spectacle chorale "The greatest show" avec 7 colléges du Département	1 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION JAZZ CLUB 19100	Fonctionnement association + Festival BRIV'EN JAZZ oct 2020	2 500 €
Théâtre				
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	LEMUR KATA COMPAGNIE	Nouvelle création théâtrale, atelier de théâtre	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	THEATRE SUR LE FIL	Création artistique, représentations, interventions en milieu scolaire	1 000 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION THEATRE DU PARADOXE	Création d'un conte musical pour enfants pour sensibiliser au respect de l'environnement + tournée du spectacle BUNKER	800 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	THEATRE DE LA GRANGE	Aide à la diffusion, à la création, à la formation au spectacle vivant	5 500 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	BRIVE LA GAILLARDE	CORREZE-THEATRE-FNCTA CD-19	Organisation manifestation théâtre et différents stages de théâtre	1 000 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	ASSOCIATION THEATRE ART E OSE	Activité 2020 de l'association	300 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	VARETZ	ASSOCIATION POINT T'Y ES	2ème festival de théâtre amateur	1 000 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	NOAILLES	ASSOCIATION 1,2,3 LES ATELIERS DU ROY	Organiser diverses activités et ateliers créatifs d'ordre culturel et artistiques	1 000 €
Cinéma/Vidéo				
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	CENTRE CULTUREL DE BRIVE - BRIVE MEDIA CULTURE	Actions menées en faveur de l'éducation aux images et au cinéma	12 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION 400	Projet audiovisuel SIDE_B : objet hybride à la frontière du documentaire, du clip et du court métrage	1 200 €
Danse				
ALLASSAC	DONZENAC	DELIRES ET DES NOTES	La Nuit de la Bourrée en Limousin	500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	GROUPE FOLKLORIQUE LES PASTOURELLES DE BRIVE	Stages de danses et chants, échange folklorique, soirée limousine	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	DANSE LE MONDE	Promotion des danses traditionnelles égyptiennes, festival en juin 2020	200 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	TANGO BRIVE	Activités d'enseignement du tango argentin, de réalisation de pratiques pour les adhérents et de bal	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-3	COSNAC	CLUB DE DANSE - COSNAC	Cours et spectacles de danses	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION NEW DANSE STUDIO	Activités 2020 de l'association : cours de danse, stages, Ciné danse...	5 000 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	ASSOCIATION DANSE EN PARTANCE	Spectacle chorégraphique en juin, ateliers couture en lien avec le thème du spectacle...	1 000 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	ST PANTALEON DE LARCHE	TAP'S IN ST PANT	Organisation du gala de danse enfants et adultes	700 €
Livre/Lecture/Conte				
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	LES AMIS DE LA BAIGNOIRE D'ARCHIMEDE	Découverte des métiers du livre, rencontres avec des auteurs, ateliers journalisme, valorisat° des auteurs corréziens	1 000 €
BRIVE	JUILLAC	HIER POUR DEMAIN	Edition d'un livre sur Juillac	400 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE CEDEX	ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE A L'HOPITAL	Participation au fonctionnement (prêt de livres aux malades, lectures..)	200 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION NOUVELLES D'ICI ET D'AILLEURS	Organisation d'un concours littéraire	600 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	LA COMPAGNIE DE LA GRANDE OURSE	Fonctionnement de la compagnie pour l'année 2020 : ateliers de pratique artistique, stages...	1 000 €
L'YSSANDONNAIS	AYEN	ASSOCIATION LE PUY AUX MUSES - AYEN	Le printemps des poètes Bébés lecteurs	300 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	ASSOCIATION AMIS BIBLIOTHEQUE MALEMORTINE	La fête du livre	200 €
Arts Plastiques				
ALLASSAC	DONZENAC	ASSOCIATION DE DESIGNERS, ARTISTES GRAPHIQUES ET ECRIVAINS - DONZENAC	Soutien aux projets culturels de l'association	500 €
Histoire/Patrimoine				
BRIVE	AYEN	ASSOCIATION LES AMIS D'AYEN	Production d'un DVD : La grande histoire d'Ayen de l'an 650 à nos jours	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ALLIANCE FRANCAISE DELEGATION COMITE DE BRIVE	Maintien de la langue française par l'organisation de conférences	800 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	SOCIETE SCIENTIFIQUE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE D	Activités 2020 de l'association : rédaction et publication du bulletin annuel, conférences...	500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION LES AMIS DES CHADOURNE - BRIVE	Prix Chadourne 2020 - Numérisation archives - éditions et manifestations	800 €
L'YSSANDONNAIS	JUILLAC	ASSOCIATION JEANNE VILLEPREUX POWER - JUILLAC	Expositions, projet de BD	200 €
SAINTE-PANTALEON-DE- LARCHE	LARCHE	LARCHE PATRIMOINE	Actions d'animation et de valorisation du patrimoine 2020	300 €
Foyers/Comité des fêtes				
ALLASSAC	ST BONNET L ENFANTIER	FOYER CULTUREL LAIQUE DE ST BONNET L' ENFANTIER	Organisation d'animations culturelles et festives	300 €
L'YSSANDONNAIS	ST AULAIRE	FOYER RURAL SAINT-AULAIRE	Activités 2020 de l'association	200 €
L'YSSANDONNAIS	ST SOLVE	FOYER INTERCOMMUNAL CULTURE ET LOISIRS	Activités 2020 de l'association : chorale, patchwork, rencontre annuelle des jumelages	200 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	DAMPNIAT	AMICALE LAIQUE DAMPNIAT	Activités 2020 de l'association + 13ème Concerts aux Champs	600 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	USSAC	COMITE DES FETES D'USSAC	Fête de la nature	200 €
SAINTE-PANTALEON-DE- LARCHE	CUBLAC	FOYER RURAL JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE DE CUBLAC	5ème couvige ou rassemblement de dentellières	200 €
SAINTE-PANTALEON-DE- LARCHE	LISSAC SUR COUZE	COMITE DES FETES - LISSAC SUR COUZE	Manifestations annuelles : soirée concert/tapas, après-midi festif, spectacle de Noël...	200 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	NESPOULS	FOYER RURAL NESPOULS	35ème Foire de Belveyre : concert, animations déambulatoires	400 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	COMITE DES FETES DE MALEMORT	Organisation du carnaval de Malemort	1 000 €
ALLASSAC	PERPEZAC LE NOIR	COMITE DES FETES ET LOISIRS DE PERPEZAC-LE-NOIR	Subvention fête de la musique 2020	500 €
Autres actions culturelles				
BRIVE LA GAILLARDE	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION DES CADETS DU COLLEGE JEAN MOULIN	Projet en lien avec le concours de la Résistance 2019-2020 "s'engager dans la Résistance" en Normandie (Travaux et voyage d'étude)	250 €
BRIVE LA GAILLARDE	BRIVE LA GAILLARDE	BRUNE LOISIRS	Subvention pour un groupe de Majorettes	200 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	TUJAC CULTUREL SOCIAL ET SPORTIF	Activités culturelles, sportives à caractère éducatif et social pour les jeunes des quartiers ouest	1 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE - GROUPE EDMOND MICHELET	Aide exceptionnelle pour un rassemblement international	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION FRANCO-HELLENIQUE DE LA CORREZE - BRIVE	Subvention de fonctionnement	200 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	AFTER SCHOOL CLUB RIV'ETUDES	Aide aux devoirs	250 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION BRIVE EN SCENE	Organisation du festival annuel de l'humour : le Riant Festival	500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	LES FEES CORREZE	Festival "OFF" du Riant Festival pour l'amener dans les EHPAD, foyers logements, hôpital...	500 €
L'YSSANDONNAIS	AYEN	ASSOCIATION LES AMIS DE L'ARBORETUM	Activités de l'arboretum pour ces 30 ans	200 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	ASSOCIATION LE TRAIN BRIVISTE CORREZIEN - MALEMORT	Activités 2020 : Bourse toutes collections, Journées du Patrimoine...	550 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	ASSOCIATION LA MAIADE MALEMORTINE - MALEMORT	Organisation de spectacles de danses et musiques traditionnelles, d'expositions, d'ateliers	2 000 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	NESPOULS	LES CAUSSINADES	Organisation d'un Festival d'Humour sur 2 jours	500 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	ST PANTALEON DE LARCHE	ASSOCIATION IMAGES PLURIELLES	Soutien à l'action culturelle de l'association Images Plurielles en 2020	2 000 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	USSAC	BIKE ET CAR CLUB CORREZIEN	Edition 2020 du Bike and Car Show à Ussac	200 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	LISSAC SUR COUZE	LE CRI DU PAPIER	Aide à l'activité de diffusion et création d'un agenda concert	1 200 €
Total des Actions Culturelles des Territoires - Bassin de Brive				70 550 €

**ANNEXE 2 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES
BASSIN DE TULLE**

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
Musique				
TULLE	TULLE	MILLASSOU PRODUCTION	Soirée concerts corréziens	300 €
TULLE	TULLE	O'MUSIC	Activités 2020 de l'association	300 €
TULLE	TULLE	L'ECHO DES MUSES - RESSON DE LA MUSAS	Soutien à la création et à la diffusion de concerts spectacles en 2020	300 €
SAINTE-FORTUNADE	CORNIL	ASSOCIATION PATATI PATATA	Promouvoir le groupe Corrèzien Samaka	300 €
SAINTE-FORTUNADE	STE FORTUNADE	CHORALE CANTARELLA	Echange culturel avec une chorale Basque les 15 , 16 et 17 Mai 2020	300 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION CHOEURS DU PAYS DE TULLE	Création du Requiem de Mozart avec 80 choristes, Soutien chœur d'hommes, Création chœur femme	2 000 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION CHORALE TULLA VOCE	Concerts "Voyages" et concerts "Noël"	800 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION ENSEMBLE VOCAL CORYPHEE	Activités 2020 de l'association : organisation de concerts, déplacements, accueils de partenaires	300 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE ET DE LA CATHEDRALE DE TULLE	Organisation de concerts pour valoriser les orgues de Tulle	1 100 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION POLYSSON	Interventions musicales à l'hôpital	600 €
TULLE	TULLE	JEUX DE LAMES - ENSEMBLE DÉPARTEMENTAL D'ACCORDÉONS DE LA CORRÈZE	Encadrer des répétitions de l'ensemble d'accordéons et proposer des concerts	1 400 €
TULLE	TULLE	ENSEMBLE VOCAL CARMINA DE TULLE	Activités 2020 de l'association : pratique du chant choral, organisation de plusieurs concerts	1 000 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION BIG BAND DU CRD DE TULLE - JAZZ ENSEMBLE DE TULLE	Promotion de l'activité du Big band du CRD de TULLE: répétitions et concerts	1 000 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION LES CONCERTS DU CLOITRE DE TULLE	Soutien à la programmation artistique 2020	4 200 €
Théâtre				
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBOULIVE	COMPAGNIE LA SOEUR DE SHAKESPEARE	Diffusion du spectacle "Rester dans la course" + préparation prochain spectacle "Love 2.0"	500 €
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	ASSOCIATION LA CLEF DES CHAMPS - LE LONZAC	Organisation de 3 représentations théâtrales	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	SEILHAC	LE BREZOU	Organisation du 6ème Festival de Théâtre de Seilhac	1 500 €
SEILHAC-MONEDIERES	SEILHAC	LE BREZOU	Stages de théâtre l'été payants (adultes/enfants) à Seilhac et représentations théâtrales	300 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
TULLE	TULLE	COMPAGNIE HOMO SAPIENS	Ateliers de théâtre et organisation de la journée de l'Ephémère	500 €
TULLE	TULLE	LES PETITS POIS SONT ROUGES	Création et diffusion de spectacles théâtraux et musicaux	1 000 €
Cinéma/Vidéo				
TULLE	TULLE	ASSOCIATION AUTOUR DU 1ER MAI	Organisation des 15ème Rencontres Cinéma et Société	1 500 €
Danse				
SAINTE-FORTUNADE	STE FORTUNADE	GROUPE FOLKLORIQUE LES REVELIHES - SAINTE-FORTUNADE	Confection de costumes/Festival en Italie	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	ASSOCIATION LES 100 PAS - LE LONZAC	Organisation de stages de danse, soirée dansante, représentations de danse	500 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION DANSES ET SPECTACLES	Organisation d'un spectacle de danse en 2020 au théâtre de Tulle	500 €
TULLE	TULLE CEDEX	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'USEP 19	Rencontres départementales "Dances traditionnelles à l'école"	500 €
Livre/Lecture/Conte				
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	LONZACULTURE	Animations à la médiathèque de Le Lonzac	300 €
NAVES	NAVES	ASSOCIATION RENCONTRES ET DEDICACES - NAVES	Foire du livre 2020	1 000 €
TULLE	TULLE	VILLE DE TULLE	Festival Balad'Oc Tula 2020	800 €
TULLE	TULLE	SOCIETE DES LETTRES SCIENCES ET ARTS DE LA CORREZE - TULLE	Activités 2020 de l'association : édition, participation à des colloques, congrès, sorties	500 €
TULLE	TULLE	ARCHIVES EN LIMOUSIN	Mise en valeur des fonds des archives du Limousin et publication de la revue	500 €
Arts Plastiques				
SAINTE-FORTUNADE	LAGARDE-MARC-LA-TOUR	ASSOCIATION FRAGMENTS	Atelier de sculpture sur pierre, initiation, animations et expositions	1 000 €
SAINTE-FORTUNADE	ST PAUL	ASSOCIATION LA PIERRE FONTAINE	Organisation d'une exposition en 2020	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	CERCLE DES ARTS PLASTIQUES DES MONEDIERES - LE LONZAC	Organisation d'expositions de peintures et de sculptures	750 €
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	SPORT-CULTURE ET DETENTE EN MONEDIERES	Organisation d'un concours photos et d'une exposition	250 €
TULLE	TULLE	ASPTT TULLE	21ème Festival International d'Art Photographique de Tulle	1 500 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION LA COUR DES ARTS	Soutien et développement de la création contemporaine	5 800 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
TULLE	TULLE	ASSOCIATION PEUPLE ET CULTURE	Diffusion cinéma documentaire et art contemporain	3 000 €
Histoire/Patrimoine				
SAINTE-FORTUNADE	CORNIL	SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU PAYS DE CORNIL	Edition d'une plaquette valorisant les sites de Cornil et alentours	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	LAGRAULIERE	ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE GRAULIEROIS - LAGRAULIERE	Organisation d'une exposition sur les sites bâtis remarquables, journées du patrimoine	200 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION LES AMIS DU PATRIMOINE DE L'ARMEMENT DE TULLE	Activités 2020 de l'association : recherche d'objets, de documents, entretien des armes, expositions	300 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DU CLOITRE - TULLE	Organisation de diverses manifestations au Musée du Cloître	500 €
Foyers/Comité des fêtes				
NAVES	ST AUGUSTIN	FOYER RURAL SAINT-AUGUSTIN	Organisation d'un spectacle pour la fête du village	300 €
SAINTE-FORTUNADE	GROS CHASTANG	COMITE DES FETES DE GROS-CHASTANG	4ème édition du Festival "Auprès de mon arbre"	400 €
NAVES	ST MEXANT	FOYER CULTUREL ET SPORTIF DE SAINT-MEXANT	Activités 2020 de l'association : fête votive, marché de Noël, animations	300 €
SAINTE-FORTUNADE	CLERGOUX	COMITE DES FETES DE CLERGOUX	Activités globales 2020 de l'association Organisation du spectacle de Noël Organisation d'un défilé de mode à Sédières	1 000 €
SAINTE-FORTUNADE	CORNIL	ASSOCIATION LES CIGOGNES SONT DE RETOUR A CORNIL	Activités 2020 de l'association : repas avec des accordéonistes, accueil de groupes folkloriques	300 €
SAINTE-FORTUNADE	LA ROCHE CANILLAC	COMITE DES FETES DE LA-ROCHE-CANILLAC	Organisation de la fête de l'étang de Laborde et de diverses manifestations	300 €
SAINTE-FORTUNADE	ST PARDOUX LA CROISILLE	AMICALE LAIQUE DE ST PARDOUX-LA-CROISILLE	Activités 2020 de l'association : Fête du Pain, Fête "Les Folies Printanières"	300 €
SAINTE-FORTUNADE	STE FORTUNADE	FOYER RURAL DE JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE DE SAINTE FORTUNADE	Activités 2020 de l'association (fête du foyer, voyage, théâtre)	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	ST JAL	AMICALE LAIQUE DES ANCIENS ET ANCIENNES ELEVES ECOLE SAINT-JAL	Organisation d'animations : atelier informatique, spectacles, fête du pain	300 €
Autres actions culturelles				
NAVES	ST AUGUSTIN	ZIGZAGUEZ EN CORREZE	Organisation d'une exposition de voitures anciennes et électriques	200 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION COPING	Gymnase de Lovi : Skate park autoconduit, espace de vie du quartier (graffiti, musique)	200 €
SAINTE-FORTUNADE	LAGARDE-ENVAL	ASSOCIATION LA SOURIS VERTE	Atelier théâtre, peinture, modelage, cours d'anglais, yoga	300 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBOULIVE	ASSOCIATION LOST IN TRADITIONS	Activités de l'association : théâtre, musique, arts graphiques	2 700 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION CORREZE FRANCE PROCHE-ORIENT	Organisation d'expositions, de spectacle, de conférences, de rencontres	1 000 €
TULLE	TULLE	UNION RÉGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES EN LIMOUSIN	Projet de quartier en fête le 18 juin 2020	500 €
TULLE	TULLE	COLLECTIF VACANCE ENTROPIE	Activités 2020 de l'association : organisation de spectacles, accompagnement de projets artistiques	300 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION VIVRE EN PAYS DE TULLE	Tulle fait sa comédie saison 5	500 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION TULLE HORIZON	Programmation annuelle de spectacles d'humour, stand-up et chanson grand public 6 spectacles par an	1 200 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION "MAQUETTES 19" - TULLE	Activités 2020 de l'association : réalisation de maquettes, expositions de maquettes	200 €
Total des Actions Culturelles des Territoires - Bassin de Tulle				48 900 €

**ANNEXE 3 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES
HAUTE CORREZE**

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
Musique				
HAUTE-DORDOGNE	ST FREJOUX	CANTATE 19	Promotion de la musique par le chant choral et l'organisation de concerts	300 €
EGLETONS	CHAUMEIL	ASSOCIATION LES AMIS DE JEAN SEGUREL	Organisation de la journée de grand gala d'accordéon le 8 août 2020	1 000 €
EGLETONS	EGLETONS	ACCORDEONS EN MONEDIERES	Organisation d'un Gala d'accordéons	1 000 €
EGLETONS	SARRAN	LA CHORALE DE SARRAN	Activités 2020 de la chorale	800 €
HAUTE-DORDOGNE	BORT LES ORGUES	CHORALE CONTRECHANT DES ORGUES ET DE L'ARTENSE	Soutien à l'activité de la Chorale pour l'année 2020	300 €
HAUTE-DORDOGNE	LATRONCHE	ASSOCIATION MUSIQUE EN LIMOUSIN	Festival itinérant 1000 sources 2020	9 000 €
USSEL	EYGURANDE	ASSOCIATION RENCONTRE ARTISTIQUE ET POETIQUE (RAP)	Organisation du 3ème FESTIV'ALL à EYGURANDE : concerts variés et escape game pour les enfants	200 €
USSEL	USSEL	ASSOCIATION HAVANA SOL	5ème édition du festival de musique au château	2 500 €
USSEL	EYGURANDE	ASSOCIATION ICORANDA LIMOUSIN MARCHE AUVERGNE - EYGURANDE	Echanges avec des groupes nationaux, divers déplacements pour représentations	300 €
Théâtre				
PLATEAU DE MILLEVACHES	ST ANGEL	COMPAGNIE THEATRALE COTE A COTE	Diffusion, formation, fonctionnement	800 €
Danse				
USSEL	USSEL	ASSOCIATION LA SABOTIERE	Activités 2020 de l'association : animations dans plusieurs EHPAD, thé dansant	300 €
USSEL	MERLINES	VOLCANIC COUNTRY	Promouvoir le folklore country	150 €
USSEL	USSEL	USSEL COUNTRY LINE DANCE	Activités 2020 de l'association : cours de line dance, participation à des concours, animations	300 €
EGLETONS	CHAUMEIL	ASSOCIATION FOLKLORE ET TRADITIONS EN MONEDIERES	Grand stage musique et danse d'été 2020	800 €
HAUTE-DORDOGNE	LAMAZIERE BASSE	RHAPSODE	Organisation et diffusion de spectacles de musique et de danses traditionnelles	3 000 €
Livre/Lecture/Conte				
EGLETONS	EGLETONS	ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE - EGLETONS	Spectacle de Contes	800 €
EGLETONS	MOUSTIER VENTADOUR	ASSOCIATION CARREFOUR VENTADOUR	Soutien aux actions culturelles et éditoriales de l'association	1 500 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
HAUTE-DORDOGNE	CHIRAC BELLEVUE	ASSOCIATION LES ZINCORREZIENS	Organisation du Festival du Livre et de l'illustration jeunesse des zincorréziens	500 €
Arts Plastiques				
EGLÉTONS	EGLÉTONS	EGLÉTONS PHOTO NATURE	Organisation du festival "NATURA L'OEIL 2020"	3 000 €
HAUTE-DORDOGNE	LIGINIAC	SCULPTURAMA	Organisation du 8ème symposium international de sculptures	1 000 €
HAUTE-DORDOGNE	ST ETIENNE AUX CLOS	ASSOCIATION SILVA	Organisation de la 10ème édition du Festival Photographique "Signé NATURE"	1 200 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	ST SETIERS	ASSOCIATION MOUVANCE	Valorisation du lieu des "Arbres Redressés" par animation, création, entretien	400 €
USSEL	USSEL	VILLE D'USSEL MUSEE DU PAYS D'USSEL	WorkShop : Partenariat ENSA Musée du Pays d'Ussel sur ateliers étudiants + expo créations étudiants au musée	1 750 €
Histoire/Patrimoine				
PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	LES AMIS DE MEYMAC PRES BORDEAUX	Musée , chai , vignobles , conférences	150 €
USSEL	USSEL	ASSOCIATION DE L'IMPRIMERIE DU MUSEE D'USSEL	Valorisation du savoir faire de la lithographie	500 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	ASSOCIATION LA VOIE DU GRANITE	Aide au fonctionnement et aux animations culturelles : chorale, expositions, conférences	350 €
Foyers/Comité des fêtes				
EGLÉTONS	MOUSTIER VENTADOUR	FOYER RURAL D'EDUCATION POPULAIRE	Festival de rock agricole	1 000 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	PRADINES	LES AMIS DE PRADINES ASSOCIATION LO PRADINAS	Organisation de diverses animations en 2020 : concerts, expositions	800 €
EGLÉTONS	SARRAN	COMITE DES FETES DE SARRAN	Organisation du 29ème Festival Chants Danses et Musiques du Monde de SARRAN	3 600 €
EGLÉTONS	SARRAN	COMITE DES FETES DE SARRAN	Organisation de repas dansants, concours de belote, soirées théâtrales	300 €
HAUTE-DORDOGNE	LATRONCHE	COMITE DES FETES DE LATRONCHE	Organisation de soirées dansantes, loto, chasse aux oeufs, fête patronale, concours de dessins, spectacle country	150 €
HAUTE-DORDOGNE	LIGINIAC	COMITE DES FETES DE LIGINIAC	Favoriser le développement culturel sur la commune et de valoriser les artistes locaux	300 €
HAUTE-DORDOGNE	ROCHE LE PEYROUX	COMITE DES FETES ET D' ANIMATION DE ROCHE-LE-PEYROUX	Activités 2020 de l'association : fête patronale, soirée carnaval, concert	300 €
HAUTE-DORDOGNE	LAMAZIERE BASSE	ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT-HILAIRE-LUC	Activités culturelles, programmation de conférences ou de spectacles	300 €
HAUTE-DORDOGNE	ST HILAIRE LUC	COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE SAINT-HILAIRE-LUC	Organisation d'un week-end musical 2020	350 €
HAUTE-DORDOGNE	ST HILAIRE LUC	COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE SAINT-HILAIRE-LUC	Activités 2020 de l'association : concert, spectacle de théâtre, exposition	300 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
HAUTE-DORDOGNE	ST VICTOUR	COMITE DES FETES DE SAINT-VICTOUR	Manifestations 2020 du comité des fêtes	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BUGEAT	COMITE DES FETES DE BUGEAT	Organisation de loto, dîner spectacle, concerts...	2 200 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BUGEAT	FOYER CULTUREL DE BUGEAT	Activités 2020 de l'association : danses traditionnelles, musique, peinture, concerts, exposition	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	DAVIGNAC	FOYER RURAL DE DAVIGNAC	Organisation de manifestations et activités Ecole de Bourrée	500 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	LIGNAREIX	ASSOCIATION CULTURELLE ET DE LOISIRS DE LIGNAREIX	Soirées à thèmes, animations diverses	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	SOUDEILLES	FOYER RURAL DE SOUDEILLES	Activités 2020 de l'association	500 €
USSEL	EYGURANDE	FOYER RURAL CANTON D'EYGURANDE	Activités 2020 du Foyer Rural et de la Bourrée des Agriers.	600 €
USSEL	MERLINES	COMITE DES FETES DE MERLINES	Activités 2020 de l'association : foire artisanale, fête patronale, fête de la pomme	300 €
Autres actions culturelles				
PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	LA FIESTA MEYMACOISE	Activités 2020 de l'association : soirées musicales, cabaret, marché de Noël, repas dansants	1 000 €
USSEL	USSEL	ASSOCIATION BOUGE TA VILLE	Organisation de diverses animations en 2020 : fêria, bandas, spectacle, concerts, marché de Noël,	3 500 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	SORNAC	ARTS ET CULTURE SORNAC	Organisation de concerts lors de la Quinzaine Culturelle 2020	1 000 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	SORNAC	ARTS ET CULTURE SORNAC	Organisation d'une exposition : La Faune Sauvage	1 500 €
EGLETONS	EGLETONS	CENTRE CULTUREL ET SPORTIF D'EGLETONS	Projet polyculturel artistique de loisirs et sportif 2020 : Cinéma, théâtre, musique...	4 500 €
EGLETONS	LAVAL SUR LUZEGE	ASSOCIATION LEZ'ARTS ET SALAMANDRE	Spectacles tout public en milieu rural - Lez'arts et Salamandre fête ses 20 ans	1 800 €
EGLETONS	SOURSAC	ASSOCIATION VIVRE A SPONTOUR	Organisation de la Journée de l'Art de Spontour 2020	150 €
HAUTE-DORDOGNE	BORT LES ORGUES	SALON DES ANTIQUITES BROCANTES - EYMARD	Organisation du 21ème salon antiquités brocante et 3ème salon du livre	250 €
HAUTE-DORDOGNE	NEUVIC	ASSOCIATION LES PASSAGERS DU VENT	Pratiques artistique et culturelle pour tous les publics	300 €
HAUTE-DORDOGNE	NEUVIC	SCRABBLE POUR TOUS	Activités bi-hebdomadaire du club, organisation du tournoi annuel	150 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	PALISSE	L'ASSOCIATION MADE IN CORRÈZE	Organisation du Tohu Bohu 5 évènement culturel sonore et festif	500 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	PEYRELEVADE	ASSOCIATION LES P'TITS BOUTS	Aide de l'action culturelle et artistique en faveur des familles	500 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
PLATEAU DE MILLEVACHES	PEYRELEVADE	ENERGIES POUR DEMAIN	Programme culturel : spectacle, ateliers créatifs, exposition	500 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	ST PARDOUX LE VIEUX	ASSOCIATION COULEUR VITALITE-ST PARDOUX LE VIEUX	Activités 2020 de l'association : yoga, cross training, ateliers à thème	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	ST PARDOUX LE VIEUX	ASSOCIATION COULEUR VITALITE-ST PARDOUX LE VIEUX	Festival Voix /voies de femme : mettre à l'honneur les femmes	500 €
EGLÉTONS	EGLÉTONS	ASSOCIATION RADIO CHARDON	Fonctionnement de la radio et de ses émissions culturelles locales	800 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	ST SETIERS	LA POMMERIE	Subvention aux activités culturelles de l'association : conférences, rencontres, projections	1 000 €
Total des Actions Culturelles des Territoires - Haute Corrèze				62 550 €

**ANNEXE 4 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES
VALLEE DE LA DORDOGNE**

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
Musique				
ARGENTAT	ARGENTAT	LOS GOJATS DEL PORTI	Aide financière pour notre 5ème festival occitan et concerts hors département.	500 €
ARGENTAT	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	CHORALE DES GABARIERS	Demande de subvention Festival Val'Dordogne	200 €
ARGENTAT	ST PRIVAT	GROUPE VOCAL DE LA XAINTRIE	Activités 2020 de la chorale (concerts, stages)	300 €
MIDI CORREZIEN	ASTAILLAC	FESTIVAL DE LA CHANSON FRANCAISE EN PAYS BELLOCOIS	Festival Paul Villaz 2020	1 500 €
MIDI CORREZIEN	BEAULIEU SUR DORDOGNE	ASSOCIATION CHOEUR DE BEAULIEU	Organisation de concerts du chœur	500 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	CLUB LES BRUYERES	6ème festival Accordéon Passion édition 2020	800 €
MIDI CORREZIEN	MARCILLAC LA CROZE	NOUVELLE RENAISSANCE	Festival de musique Nouvelles Renaissances	500 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	ASSOCIATION SEMEURS D'ONDES	Organisation d'événements à vocation culturelle dans la salle de Versailles à Meyssac	500 €
MIDI CORREZIEN	BRANCEILLES	ECOLE DE MUSIQUE L'ETINCELLE BRANCEILLAISE	Demande exceptionnelle pour les 100 ans de l'école de musique	1 500 €
MIDI CORREZIEN	SERILHAC	ASSOCIATION BLOCSON	Festival Hors-Sol 2020	1 000 €
Théâtre				
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	LES CHAMPITRERIES	Festival Les Champitrieres : Festival arts de la rue déambulatoire en pleine nature	1 500 €
MIDI CORREZIEN	CHAUFFOUR SUR VELL	ASSOCIATION LES BALADINS DU VELL - CHAUFFOUR-SUR-VELL	Organisation de nos représentations de nos pièces de théâtre courant 2020	200 €
Danse				
ARGENTAT	ST PRIVAT	ASSOCIATION LES AMIS DE LA BOURREE - SAINT-PRIVAT	Organisation d'un festival de folklore	150 €
Livre/Lecture/Conte				
ARGENTAT	ALBUSSAC	ASSOCIATION IMEDIA UTOPIQUE	Programme éditorial 2020	500 €
MIDI CORREZIEN	BEAULIEU SUR DORDOGNE	LES AMIS DE SCHEINFELD COMITE JUMELAGE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	Kamishibai (création de planches illustrées pour théâtre) : découverte de l'Allemagne à travers les légendes,	500 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	ASSOCIATION FESTIN D'AUTEURS - BEYNAT	Organisation du 5ème Salon du Livre de cuisine Festin d'Auteurs les 14 et 15 mars 2020	1 500 €
Arts Plastiques				

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
MIDI CORREZIEN	AUBAZINES	ASSOCIATION JARDIN DE S-CULTURES	Jardin de S-Cultures / semaine des cultures 2020	1 000 €
MIDI CORREZIEN	COLLONGES LA ROUGE	AUTOUR DE L'ATELIER DE PEINTURE- L'ECOLE DE COLLONGES	Fête de la peinture en août 2020 à Collonges	500 €
Histoire/Patrimoine				
MIDI CORREZIEN	BEAULIEU SUR DORDOGNE	ASSOCIATION DU PATRIMOINE DU PAYS DE BEAULIEU	Oganisation de conférences,concerts, animations journées du patrimoine	1 000 €
MIDI CORREZIEN	CUREMONTE	ASSOCIATION LES AMIS DE CUREMONTE	Animations culturelles 2020 : exposition, animations et concerts, édition d'un album historique, visites guidées,,,	1 000 €
MIDI CORREZIEN	LA CHAPELLE AUX SAINTS	ASSOCIATION LA CHAPELLE AUX SAINTS ARCHEOLOGIE PATRIMOINE CASAP	Saison culturelle 2020 : visites guidées du musée, ateliers pédagogiques, conférences scientifiques,,,	3 000 €
Foyers/Comité des fêtes				
ARGENTAT	CAMPS ST MATHURIN LEOBAZEL	FOYER RURAL CAMPS-SAINT- MATHURIN-LEOBAZEL	Festival des Gorges Hurlantes en juin 2020	500 €
ARGENTAT	CAMPS ST MATHURIN LEOBAZEL	FOYER RURAL CAMPS-SAINT- MATHURIN-LEOBAZEL	Activités 2020	150 €
ARGENTAT	ST PRIVAT	ASSOCIATION SAINT-PRIVAT ANIMATION	Organisation de marches avec soirée concert	150 €
MIDI CORREZIEN	AUBAZINES	FOYER CULTUREL ET SPORTIF AUBAZINE	Activités culturelles 2020 de la structure : gym, yoga, théâtre, danse	150 €
MIDI CORREZIEN	COLLONGES LA ROUGE	LA VIE COLLONGEOISE	Animer un village par la rencontre et le partage au travers d'activités culturelles et ludiques.	200 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	FOYER CULTUREL LAIQUE DE MEYSSAC	Manifestation artistique sur 3 jours (arts, musique, littérature)	500 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	FOYER CULTUREL LAIQUE DE MEYSSAC	Activités 2020 de l'association : chorale, danse, atelier poterie, rencontre littéraire, conférences,,,	300 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	COMITE DES FETES DE MEYSSAC	Organisation fete votive 2020	500 €
Autres actions culturelles				
ARGENTAT	SERVIERES LE CHATEAU	ASSOCIATION CYBOLOISIRS - SERVIERES LE CHATEAU	Activités 2020 de l'association : soirée théâtrale et concert, expo d'été...	200 €
ARGENTAT	ARGENTAT-SUR- DORDOGNE	ASSOCIATION SAXO (SOLIDARITÉ ARGENTAT XAINTRIES ORGANISATION)	Création d'une scène flottante	1 500 €
ARGENTAT	ARGENTAT-SUR- DORDOGNE	RADIO ASSOCIATIVE ARGENTAT CORRÈZE XAINTRIE	Projets 2020 Webradio associative	1 000 €
ARGENTAT	ARGENTAT-SUR- DORDOGNE	NUAGE VERT - MUSÉE MOBILE VALLÉE DE LA DORDOGNE	Aide pour les événements organisés tout au long de l'année et "Les escapades du Nuage" en juillet	3 000 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	ASSOCIATION "IMMOTUS VERTO"	Création de projets culturels autour du manège "IMMOTUS VERTO" oeuvre monumentale	1 000 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
TULLE	BEYNAT	COMITE LIMOUSIN DE TAROT	Organisation de concours	200 €
ARGENTAT	ARGENTAT	ASSOCIATION ARGENTAT PATCH	Atelier hebdomadaire d'art textile participation à des expositions	150 €
ARGENTAT	MONCEAUX SUR DORDOGNE	ASSOCIATION MONCELLOISE D'ANIMATIONS COMMUNES	Marchés des Producteurs de Pays 2020 : animations (théâtre de rue, cirque,,,) et soirées musicales	1 200 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	TAROT CLUB DU CANTON DE BEYNAT	Festival tarot et coupe de la Corrèze	500 €
MIDI CORREZIEN	COLLONGES LA ROUGE	ASSOCIATION COLLONGES FESTIF	Parade venitiennes et spectacle renaissance	1 000 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	ASSOCIATION DES AMIS DE MEYSSAC	Animations culturelles pour le 26 ème Marché de Noël de Meyssac en 2020	1 000 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	ASSOCIATION RADIO VICOMTÉ	Subvention à la radio locale pour l'amélioration du confort d'écoute pour l'auditoire	2 000 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	LES AMIS DE BEYNAT	Activités 2020 de l'association	1 000 €
Total des Actions Culturelles des Territoires - Vallée de la Dordogne				34 350 €

**ANNEXE 5 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES
VEZERE AUVEZERE**

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
Musique				
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBERET	ASSOCIATION DES HEURES MUSICALES EN MONEDIERES	Organisation du Festival de Musique 2020	2 000 €
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBERET	ASSOCIATION DES HEURES MUSICALES EN MONEDIERES	Edition d'un livre de photos de Tania Desmet et des textes originaux de Marcelle Delpastre	1 000 €
UZERCHE	SALON LA TOUR	ASSOCIATION SALON MUSIQUE	Soirée concert et cocktail dinatoire en juin 2020	600 €
UZERCHE	UZERCHE	CULTURE ET PATRIMOINE À UZERCHE	Organisation du 14ème Festival de Musique "Muz 2020"	1 500 €
UZERCHE	UZERCHE	LA P'TITE FABRIQUE SOLIDAIRE	Organisation de concerts et spectacles 2020	500 €
UZERCHE	ARNAC POMPADOUR	ENSEMBLE VOCAL DU PAYS DE POMPADOUR	Soutien au fonctionnement 2020 de la chorale	500 €
Cinéma/Vidéo				
UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION CORRÈZE TÉLÉVISION	Ateliers audiovisuels de sensibilisation à l'image et aux médias, reportages	1 000 €
Danse				
UZERCHE	LUBERSAC	ASSOCIATION ÉVÉNEMENTS "À PART"	Evenements "À Part" 2020 projets danse amateurs et musique	500 €
UZERCHE	LUBERSAC	LUB'DANSE	Organisation d'un thé dansant et de stages de danse	300 €
ALLASSAC	PERPEZAC LE NOIR	DANCE IN PERP'	Spectacle de fin de saison et activités intermédiaires	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBERET	LA BOURREE DU MONT CEIX	Festival de folklore 2020	500 €
Livre/Lecture/Conte				
UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION RESEAU D'ECHANGES DE SAVOIRS UZERCHA	Le Loupiot - 9ème Salon du livre de jeunesse d'Uzerche	500 €
Arts Plastiques				
SEILHAC-MONEDIERES	TREIGNAC	ASSOCIATION TREIGNAC PROJET	Expositions, résidences d'artistes, événements, visites scolaires avec artistiques internationaux	1 000 €
Histoire/Patrimoine				
SEILHAC-MONEDIERES	MADRANGES	MADRANGES, PATRIMOINE ET TALENTS EN MONEDIERES	Activités 2020 de l'association : conférences, spectacles, projections, rénovation du temple	300 €
Foyers/Comité des fêtes				
ALLASSAC	ORGNAC SUR VEZERE	COMITE DES FETES D'ORGNAC SUR VEZERE	Manifestations diverses au sein de la commune : spectacle, fête de la St Martial, marché artisanal	300 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
ALLASSAC	PERPEZAC LE NOIR	FOYER RURAL DES JEUNES DE PERPEZAC-LE-NOIR	Activités culturelles 2020	300 €
ALLASSAC	VIGEOIS	COMITE DES FETES DE VIGEOIS - SECTION SPORT	Activités culturelles 2020 de l'association : Fête du village avec plusieurs concerts	300 €
L'YSSANDONNAIS	CONCEZE	FOYER RURAL ET D'EDUCATION POPULAIRE DE CONCEZE	Organisation de deux soirées théâtre	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BONNEFOND	FOYER D'ACTIVITES RURALES DE BONNEFOND	Organisation d'un concert en plein air et d'une randonnée découverte de la faune et la flore	500 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BONNEFOND	ASSOCIATION BONNEFOND ANIMATIONS	Activités 2020 de l'association : organisation de plusieurs soirées musicales, voyage culturel	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	GRANDSAIGNE	COMITE DES FETES DE GRANDSAIGNE	Organisation de repas, loto, fête des voisins et fête du pain avec spectacle	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	MADRANGES	COMITE DES FETES DE MADRANGES	Activités 2020 de l'association	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	RILHAC TREIGNAC	FOYER RURAL RILHAC-TREIGNAC	Animer et dynamiser la commune : Fête du Four, soirées à thème, journée chasse au trésor	300 €
UZERCHE	UZERCHE	FOYER CULTUREL ET SPORTIF D'UZERCHE	Organisation d'Uzerche en Bodéga le 20 juin 2020	500 €
UZERCHE	UZERCHE	FOYER CULTUREL ET SPORTIF D'UZERCHE	Marché de Noël d'Uzerche 2020	300 €
Autres actions culturelles				
UZERCHE	ARNAC POMPADOUR	RENCONTRE DES ARTS POMPADOUR	Organisation d'exposition	300 €
UZERCHE	ARNAC POMPADOUR	ASSOC. CULTURELLE DU PAYS DE POMPADOUR	Organisation du spectacle gratuit de fin d'année, cours de gym, musique, danse	1 500 €
SEILHAC-MONEDIERES	MADRANGES	MADRANGES VELOS LOISIRS	Organisation de diverses animations	400 €
SEILHAC-MONEDIERES	MADRANGES	ASSOCIATION LOU TOUPI	Animation des marchés de producteurs à Madranges	300 €
UZERCHE	MASSERET	LES FELES DE L'ART	Fête de la musique à Masseret	300 €
UZERCHE	ST PARDOUX CORBIER	ASSOCIATION ARTS PATRIMOINE ET GASTRONOMIE A ST-PARDOUX CORBIER	Manifestations 2020 : expo photos, salon des vins et du chocolat	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BONNEFOND	ASSOC.RENAISSANCE VIEILLES PIERRES MILLEVACHES ET MONEDIERES BONNEFOND	Animations culturelles 2020 : Fête des Roses, concert, ateliers pour enfants	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BONNEFOND	ASSOC.RENAISSANCE VIEILLES PIERRES MILLEVACHES ET MONEDIERES BONNEFOND	Projet de développement touristique : Les pastorales de Clédât	2 500 €
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBERET	ESPACE LOISIRS ACCUEIL NATURE DE CHAMBERET	Sorties culturels et Marché de pays	500 €
UZERCHE	ARNAC POMPADOUR	ASSOCIATION SCENES DE MANEGE - ARNAC-POMPADOUR	Nouveaux projets au château de Pompadour : organisation de son et lumière, artistes équestres	1 000 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
UZERCHE	MEILHARDS	ASSOCIATION LA GAILLARDE	Actions de diffusion et valorisation « Planète paysanne, échos de Corrèze » / volet 2	500 €
UZERCHE	SEGUR LE CHATEAU	LES AMIS DE SEGUR	Organisation de la 3ème édition de la Soirée Romantique 2020	500 €
UZERCHE	UZERCHE	LE GRAND ATELIER	Activités de création et de pédagogie	500 €
UZERCHE	UZERCHE	ROMAIN MICHEL ET CIES	9ème édition du festival de rue sur la route d'Aurillac	600 €
Total des Actions Culturelles des Territoires - Vézère Auvézère				23 700 €

**ANNEXE 6 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES
HORS DEPARTEMENT**

DEPARTEMENT	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
Cinéma/Vidéo				
CREUSE	FAUX LA MONTAGNE	ASSOCIATION TELE MILLEVACHES	Réalisation de reportages sur le Plateau de Millevaches et mobilisation des habitants	1 000 €
CREUSE	GUERET	CINE PLUS EN LIMOUSIN	Diffusion sur 9 points de projection de films au plus près du territoire de la Corrèze.	1 000 €
Livre/Lecture/Conte				
GIRONDE	BORDEAUX	DOCUMENTS D'ARTISTES NOUVELLE AQUITAINE	Développement et suivi du fonds documentaire sur internet	500 €
Autres actions culturelles				
HAUTE-VIENNE	ISLE	ASSOCIATION COMMUNES JUMELEES NOUVELLE-AQUITAINE	Développement du réseau des jumelages en Nouvelle-Aquitaine	250 €
Total des Actions Culturelles des Territoires - Hors Département				2 750 €

ANNEXE 7 - EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE

TERRITOIRE	CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	SOCIETE DES REALISATEURS DE FILMS	Festival du cinéma de Brive 2020	15 000 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION DANSE HERVE KOUBI - CENTRE CHOREGRAPHIQUE ECHANGE ARTISTIQ	Aide au fonctionnement 2020 : création et tournée du spectacle ODYSSEY, actions culturelles...	33 000 €
BASSIN DE BRIVE	ALLASSAC	ALLASSAC	CONFEDERATION MUSICALE FRANCE CORREZE	Organisation de stages, de festivals et de concerts	9 000 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION LA TEMPETE	Soutien aux activités 2020 : concerts (dévt à l'international), chœur amateur des ateliers de La Tempête, renforcement des actions d'éducation artistique	15 000 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION LES AMIS DU FESTIVAL DE LA VEZERE	40ème Festival de la Vézère en 2020	40 000 €
BASSIN DE BRIVE	L'YSSANDONNAIS	ST ROBERT	ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT-ROBERT	Organisation du 48ème Festival de Saint-Robert	6 500 €
BASSIN DE BRIVE	ALLASSAC	ALLASSAC	ASSOCIATION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VEZERE ARDOISE	Animation et valorisation du patrimoine année 2020	15 000 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE	JM FRANCE CORREZE	Soutien aux activités des JM France Corrèze : programmation des spectacles 2019/2020, actions d'éducation artistique	14 000 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE-LA-GAILLARDE	VILLE DE BRIVE FOIRE DU LIVRE	39ème Foire du Livre de Brive	15 000 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE-LA-GAILLARDE	FESTIVAL PRODUCTION	Brive Festival 2020	35 000 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE-LA-GAILLARDE	EPCC L'EMPREINTE SCENE NATIONALE	Saison culturelle 2020 : Programmation, soutien à la création, action d'éductaion artistique	80 000 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE CEDEX	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Projets culturels et accompagnement des associations du département	80 000 €
BASSIN DE TULLE	SEILHAC-MONEDIERES	SEILHAC	CENTRE REGIONAL DES MUSIQUES TRADITIONNELLES EN LIMOUSIN	Projet d'actions 2020 en Corrèze du CRMT en Limousin	32 500 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	ASSOC. DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPART. DE PRET DE LA CORREZE	Programme de formation à destination des bénévoles et salariés du réseau de lecture publique	4 000 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	ASSOCIATION LE MAXIPHONE	Soutenir les actions artistiques et culturelles, dans le domaine du jazz et des musiques improvisées	22 000 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	ASSOCIATION DES LENDEMAINS QUI CHANTENT - SMAC	Promotion des musiques actuelles : pratique amateur, professionnels, pluralités esthétique, éducation artistique, l'accompagnement des groupes musicaux via les locaux de répétition, résidences d'artistes et la diffusion de concerts Ouverte sur le territoire et nbreuses coopérations	68 000 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	ASSOCIATION ELIZABETH MY DEAR	24 ème festival Ô Les Choeurs 2020	5 300 €

TERRITOIRE	CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2020
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE CEDEX	JEUNES AGRICULTEURS DE LA CORREZE	Soirée Concert Du Son Plein les Bottes 2020	2 000 €
BASSIN DE TULLE	SEILHAC-MONEDIERES	CHANTEIX	ASSOCIATION TUBERCULTURE	Saison culturelle 2020 Festival aux Champs 2020	32 000 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	CITE DE L'ACCORDEON - TULLE	33e festival des Nuits de Nacre	25 000 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	ASSOCIATION DU BLEU EN HIVER	Festival Du Bleu en Hiver 2020	2 500 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	LE BOTTOM THEATRE	Soutien à la création, à la diffusion et à la pratique artistique	15 000 €
HAUTE CORREZE	USSEL	USSEL	ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES	Concours Défense et Illustration de la langue française: plaisir d'écrire	500 €
HAUTE CORREZE	USSEL	USSEL	ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES	Publication en 2020 d'un florilège départemental des "Jeunes plumes corrézienne" Ouvrage regroupant les créations de 2017 à 2020	500 €
HAUTE CORREZE	PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	FONDATION MARIUS VAZEILLES - MEYMAC	Organisation de l'exposition "la civilisation romaine"	3 000 €
HAUTE CORREZE	HAUTE-DORDOGNE	ST PANTALEON DE LAPLEAU	ASSOCIATION ROC DU GOUR NOIR - LA LUZEGE	34ème édition du Festival de la Luzège	20 000 €
HAUTE CORREZE	PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	CENTRE D'ART CONTEMPORAIN MEYMAC	Fonctionnement et programme d'exposition 2020	35 000 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	MIDI CORREZIEN	COLLONGES LA ROUGE	ASSOCIATION COLLONGES ANIMATIONS SPECTACLES	30èmes Théâtrales de Collonges la Rouge	8 000 €
VEZERE AUVEZERE	UZERCHE	TARNAC	INSTITUT d'ETUDES OCCITANES - SECTION REGIONALE LIMOUSINE	Animations, cours, films documentaires, enquêtes sur la culture et la langue occitanes	4 000 €
VEZERE AUVEZERE	L'YSSANDONNAIS	CONCEZE	ASSOCIATION DECOUVRIR	Festival DécOUVRIR 2020	3 000 €
VEZERE AUVEZERE	SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBERET	SYNDICAT INITIATIVE CHAMBERET	Festival d'accordéon 2020 - Arrivée du tour du Limousin	3 000 €
VEZERE AUVEZERE	SEILHAC-MONEDIERES	TREIGNAC	ASSOCIATION KIND OF BELOU	21e édition du Festival Kind of Belou	4 000 €
Total des Evènements à vocation départementale					646 800 €

Annexe 8 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

TERRITOIRE	CANTON	COMMUNE	ECOLE	SUBVENTION 2020
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE-LA-GAILLARDE	VILLE DE BRIVE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE BRIVE	83 730 €
BASSIN DE BRIVE	ALLASSAC	ALLASSAC	ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS D'ALLASSAC	14 971 €
BASSIN DE BRIVE	L'YSSANDONNAIS	OBJAT	ASSOCIATION BANDA D'OBJAT	13 320 €
BASSIN DE BRIVE	MALEMORT-SUR-CORREZE	COSNAC	ECOLE DE MUSIQUE MALEMORT	16 410 €
BASSIN DE BRIVE	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	ST PANTALEON DE LARCHE	ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE VÈZÈRE CAUSSE	14 420 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	VILLE DE TULLE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE TULLE	115 539 €
HAUTE CORREZE	USSEL	USSEL	ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE HAUTE-CORRÈZE THEADAMUSE	126 380 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	MIDI CORREZIEN	BEAULIEU SUR DORDOGNE	ECOLE DE MUSIQUE ACCORDS	8 210 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	MIDI CORREZIEN	BRANCEILLES	ECOLE DE MUSIQUE L'ETINCELLE BRANCEILLAISE	6 420 €
VEZERE AUVEZERE	SEILHAC-MONEDIERES	TREIGNAC	ATELIER MUSICAL VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES	5 350 €
Total du Shéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques				404 750 €

ANNEXE 9 - ATELIERS D'EDUCATION ARTISTIQUE

TERRITOIRE	CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	SUBVENTION 2020
BASSIN DE BRIVE	ALLASSAC	SADROC	ASSOCIATION APE RPI DE SADROC 3 ateliers musique	900 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE H GERARD 1 atelier musique	300 €
BASSIN DE BRIVE	YSANDONNAIS	OBJAT	ASSOCIATION USEP LES ÉCUREUILS 2 ateliers danse	600 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE JULES ROMAINS 1 atelier théâtre	300 €
BASSIN DE BRIVE	YSANDONNAIS	CHABRIGNAC	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole élémentaire de Chabrignac 1 atelier danse / musique	300 €
BASSIN DE BRIVE	ST PANTALEON DE LANCHE	ST PANTALEON DE LANCHE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole de St-Pantaléon-de-Larche 2 ateliers danse	600 €
BASSIN DE BRIVE	YSANDONNAIS	VOUTEZAC	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole de Voutezac 4 ateliers musique	1 200 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole élémentaire Marie Curie de Brive 1 atelier cirque	300 €
BASSIN DE BRIVE	YSANDONNAIS	BRIGNAC-LA-PLAINE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole élémentaire de Brignac-la-Plaine 1 atelier écriture	300 €
BASSIN DE BRIVE	ALLASSAC	ALLASSAC	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole élémentaire M Restoueix d'Allassac 2 ateliers arts visuels (graphisme/design)	600 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE Ecole maternelle Henri Sautet de Brive 3 ateliers danse et arts plastiques	900 €
BASSIN DE TULLE	SEILHAC-MONEDIERES	SEILHAC	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DE SEILHAC Projet du spectacle "L'accordéoniste" 3 ateliers	900 €
BASSIN DE TULLE	SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBOULIVE	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE Ecole de Chamboulive 5 ateliers musique/danse	1 500 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole de Virevialle à Tulle 2 ateliers danse	600 €
BASSIN DE TULLE	SEILHAC-MONEDIERES	CHANTEIX	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole de Chanteix 2 ateliers musique	600 €
BASSIN DE TULLE	NAVES	ST MEXANT	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole élémentaire de St-Mexant 2 ateliers arts visuels	600 €
BASSIN DE TULLE	SAINTE-FORTUNADE	LAGARDE-MARC-LA- TOUR	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole élémentaire de Lagarde-Enval 2 ateliers arts visuels	600 €

TERRITOIRE	CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	SUBVENTION 2020
BASSIN DE TULLE	SAINTE-FORTUNADE	LAGUENNE-SUR-AVALOUZE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole maternelle de Laguenne 1 atelier arts visuels	300 €
BASSIN DE TULLE	SAINTE-FORTUNADE	SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole de St-Martial-de-Gimel 1 atelier arts visuels	300 €
HAUTE CORREZE	HAUTE-DORDOGNE	BORT-LES-ORGUES	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE Ecole Jean Jaurès Bort-les-Orgues 1 atelier danse	300 €
HAUTE CORREZE	HAUTE-DORDOGNE	NEUVIC	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE TRIOUZOUNE spectacle de chansons, danse, lecture chorale	700 €
HAUTE-CORREZE	HAUTE-DORDOGNE	BORT-LES-ORGUES	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole maternelle de Bort-les-Orgues 2 ateliers danse	600 €
HAUTE-CORREZE	PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole élémentaire de Meymac 1 atelier marionnettes	300 €
HAUTE-CORREZE	EGLETONS	EGLETONS	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole élémentaire de Beyne à Egletons 1 atelier écriture	300 €
HAUTE-CORREZE	PLATEAU DE MILLEVACHES	COMBRESSOL	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole maternelle de Combressol 1 atelier arts plastiques	300 €
HAUTE-CORREZE	HAUTE-DORDOGNE	LAMAZIERE-BASSE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole de Lamazière-Basse 1 atelier marionnettes	300 €
HAUTE-CORREZE	USSEL	USSEL	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole élémentaire Jean Jaurès d'Ussel 2 ateliers vidéo	600 €
HAUTE-CORREZE	USSEL	USSEL	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole maternelle Jean Jaurès d'Ussel 1 atelier arts visuels	300 €
HAUTE-CORREZE	EGLETONS	EGLETONS	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole Damien Madesclair d'Egletons 2 ateliers théâtre	600 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	ARGENTAT	ARGENTAT	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole maternelle d'Argentat 2 ateliers danse	600 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	ARGENTAT	MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole élémentaire de Monceaux/Dordogne 2 ateliers musique	600 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	ARGENTAT	GOULLES	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole élémentaire de Goules 2 ateliers street art	600 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	MIDI CORREZIEN	BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole élémentaire de Beaulieu/Dordogne 3 ateliers arts visuels	900 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	ARGENTAT	ALBUSSAC	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole élémentaire d'Albussac 1 atelier arts visuels	300 €

TERRITOIRE	CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	SUBVENTION 2020
VALLEE DE LA DORDOGNE	MIDI CORREZIEN	BEYNAT	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole de Beynat 6 ateliers arts visuels	1 800 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole de Meyssac 6 ateliers danse	1 800 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	ARGENTAT	ARGENTAT	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE Ecole d'Argentat 3 ateliers musique et théâtre	900 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	ARGENTAT	SAINT-PRIVAT	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE Ecole de St Privat 1 atelier danse	300 €
VEZERE AUVEZERE	ALLASSAC	PERPEZAC LE NOIR	AMICALE PARENTS ELEVES - PERPEZAC-LE-NOIR 5 ateliers musique	1 500 €
VEZERE AUVEZERE	UZERCHE	MONTGIBAUD	APE DU RPI BENAYES MEUZAC MONTGIBAUD 3 ateliers musique/danse	900 €
VEZERE AUVEZERE	UZERCHE	SAINT-YBARD	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole maternelle de Saint-Ybard 2 ateliers danse	600 €
VEZERE AUVEZERE	ALLASSAC	VIGEOIS	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE Ecole de Vigeois 2 ateliers danse	600 €
VEZERE AUVEZERE	UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE Ecole d'Uzerche 1 atelier musique	300 €
VEZERE AUVEZERE	UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE Ecole d'Uzerche 2 ateliers cirque	600 €
Total des Ateliers d'Education Artistique				28 300 €

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

PROROGATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE ET DES BIBLIOTHÈQUES 2015-2019

RAPPORT

Le Plan Départemental de Développement de la Lecture et des Bibliothèques 2015-2019, adopté par délibération du Conseil Départemental le 19 décembre 2014, arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Grâce aux moyens financiers et humains mis en œuvre par le Département, les acquis obtenus en matière de lecture publique, depuis le premier Plan Départemental de Développement d'octobre 2003, ont pu être pérennisés.

Aujourd'hui, une grande partie du retard de la Corrèze en matière de lecture publique, par rapport à d'autres départements aux caractéristiques démographiques et socio-économiques comparables, a pu être comblée.

Le nombre de bibliothèques municipales et de bibliothèques intercommunales de niveau 1 (typologie ABD) du réseau géré par la Bibliothèque Départementale (hors Brive, Tulle et Ussel) est passé ainsi de 7 en 2008 à 16 en 2018.

En dépit d'une légère érosion des crédits affectés à la lecture publique, le montant global est resté constant depuis 2007. La baisse du budget consacré aux documents sonores a été compensée par un accroissement significatif des ressources numériques.

En 2018, les dépenses d'acquisition pour l'ensemble des fonds de la Bibliothèque Départementale se sont élevées à 210 755 €, soit 1,52 € par habitant desservi, dont 11 000 € consacrés exclusivement à l'achat d'e-books et de ressources numériques.

La Bibliothèque Départementale continue, de ce fait, à jouer un rôle irremplaçable en matière de lecture publique, y compris en ce qui concerne ses missions traditionnelles d'apport en documents.

L'apport de ses collections, en % de l'offre documentaire globale des 123 bibliothèques et points d'accès à la lecture de son réseau, n'a baissé que de 3 points de pourcentage entre 2010 et 2018, passant de 60 à 57 %. La part de son budget acquisitions dans le budget acquisitions global est restée, de son côté, quasiment inchangée depuis 2013 pour s'établir à 58,5 % en 2018. En d'autres termes, l'année dernière, près de 6 documents matériels sur dix mis à disposition des usagers corréziens (hors Tulle, Brive et Ussel) ainsi que 6 € sur 10 consacrés à l'achat de documents, provenaient du Département. Ajoutons à cela le constat que la Bibliothèque Départementale continue à fournir la totalité des ressources numériques et la quasi-totalité des supports comme les CD et les DVD.

A côté de ses missions traditionnelles de prêt de documents aux bibliothèques situées dans des communes de moins de 10 000 habitants, la Bibliothèque Départementale a continué également à intervenir efficacement en matière de formation et d'action culturelle.

Entre 2014 et 2018, la Bibliothèque Départementale a donné 70 journées de formation continue et 40 journées de formation initiale, à destination des personnels bénévoles et des salariés de son réseau, pour un total de 1288 journées stagiaires.

Parmi les animations culturelles en lien avec les bibliothèques de son réseau animées par la Bibliothèque Départementale, citons tout particulièrement le Festival itinérant Coquelicot, le Prix de l'Album jeunesse ainsi que le Prix des lecteurs corréziens. Ces initiatives contribuent fortement à l'établissement d'une offre culturelle de qualité à l'échelle du département.

Par ailleurs, le Conseil Départemental s'est engagé ces dernières années dans une politique volontariste visant à favoriser, pour l'ensemble des usagers du département, l'accès aux ressources numériques ainsi que le développement de nouveaux services à destination des publics empêchés de lire du fait de leur handicap.

Actuellement, un projet d'une offre mutualisée de ressources numériques à destination de l'ensemble des usagers corréziens - grâce à la signature d'un partenariat commun entre le département de la Corrèze, la Ville de Brive, la Communauté de communes de la Haute-Corrèze et Tulle Agglo - est en cours de finalisation et, en cas d'accord, il devrait être opérationnel dès le premier janvier 2020.

Quant aux publics empêchés, le Département a signé une convention avec l'association Valentin Haüy qui produit des livres au format DAISY. Celle-ci permet à la Bibliothèque Départementale d'avoir accès à l'intégralité des collections de livres numériques présents sur la plateforme EOLE et de les télécharger ou de les graver sur CD sans limitation de nombre.

Elle permet aussi d'accorder des autorisations d'accès aux bibliothèques corrésiennes intéressées par ce nouveau service, à condition de faire signer par leur autorité de tutelle une Charte d'adhésion au Service de la Bibliothèque Départementale à destination des publics empêchés de lire du fait de leur handicap ou d'un trouble cognitif.

Le Département de la Corrèze s'est associé au Département de la Creuse pour sauver le Festival Coquelicot, après le retrait de l'association du livre et de la lecture de la région Nouvelle-Aquitaine, ALCA.

Festival régional et interdépartemental, Coquelicot a permis, depuis sa création en 1997 :

- de fédérer les initiatives, jusque-là isolées, de formation et de programmation de spectacles de contes portés par différentes structures ;
- de promouvoir le conte grâce à l'itinérance d'artistes professionnels et par la mutualisation des moyens (négociation de tarifs, communication commune...) ;
- de participer activement au maillage culturel du territoire, notamment dans les zones rurales, en y impliquant les bibliothèques locales.

Au total, de 2004 à 2018, il y a eu, en Corrèze, 630 spectacles organisés dans le cadre de ce festival qui ont attiré près de 40000 spectateurs.

Le Département va également procéder à la ré-informatisation de la Bibliothèque départementale en 2020. Cette mesure est d'autant plus urgente et indispensable que, depuis la première informatisation de la Bibliothèque départementale qui remonte à 1991, il n'y a eu qu'un seul changement de version du logiciel en 2011. Le coût de cette opération est estimé à 70 000 €.

Le Département, enfin, intervient au titre des aides aux communes relatives à l'investissement des Collectivités pour la lecture publique dans le cadre de ses contrats de solidarité communale et de cohésion des Territoires 2018-2020.

A ce titre, plusieurs projets structurants ont pu ainsi être menés à bien dont l'ouverture de la Médiathèque intercommunale du Pays de Lubersac-Pompadour et de la Médiathèque du Lonzac. Signalons aussi l'important réaménagement de la Bibliothèque de Meyssac et l'achèvement du maillage de la Médiathèque intercommunale Vézère-Monédières grâce à l'ouverture du site de Tarnac qui vient se rajouter à ceux de Treignac et du Chamberet.

Au total, les aides attribuées aux collectivités au titre de la "lecture publique" sur la période 2015/2018, s'établissent comme suit :

- Année 2015 : 51 343 €
 - Année 2016 : 92 266 €
 - Année 2017 : 52 286 €
 - Année 2018 : 30 000 €
 - Année 2019 : 34 584 €
- soit un total de 260 479 €.

Dans ces conditions, fort des actions entreprises et des résultats obtenus, je vous propose de prolonger l'actuel plan départemental de la lecture pour une durée de trois ans (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022).

Je propose à l'Assemblée Départementale du Conseil Départemental de bien vouloir délibérer sur cette disposition.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

PROROGATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE ET DES BIBLIOTHÈQUES 2015-2019

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 107 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COLASSON, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est adoptée la prorogation du Plan Départemental de Développement de la Lecture et des Bibliothèques portant sur la mesure suivante :

- prorogation du Plan pour trois années, 2020-2022.

Article 2 : Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil Départemental de signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette prorogation.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 2 Décembre 2019

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20191129-lmc16c84140860a-DE

Affiché le : 2 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL COQUELICONTES EN 2020

RAPPORT

Depuis 1997, sur les trois départements de l'ancienne région Limousin, (la Haute-Vienne, la Creuse et la Corrèze) se tenait chaque année le festival itinérant du conte « Coquelicontes », soutenu financièrement par l'État (par l'intermédiaire du Centre régional du Livre en Limousin) et par les trois départements. Né d'une initiative pour fédérer des actions isolées de formation et programmation de spectacles contés, portés par différentes structures et en particulier par les bibliothèques départementales et la bibliothèque francophone multimédia de Limoges, l'objectif était aussi de promouvoir le conte grâce à l'itinérance d'artistes sur ce territoire.

La reconfiguration des centres régionaux du livre existants a remis en question cette organisation. Le département de la Haute-Vienne a choisi de créer son propre festival du conte. La fusion des centres régionaux du livre du Limousin et de Poitou-Charentes avec l'agence Ecla en une agence régionale Nouvelle-Aquitaine ALCA a malheureusement donné prétexte à un refus d'être opérateur pour une manifestation se tenant sur une seule partie de ce nouveau territoire.

Les Départements de la Corrèze et de la Creuse ont manifesté l'intérêt de poursuivre le festival Coquelicontes en sollicitant le soutien financier de l'État.

Le coût estimé de Coquelicontes pour 2020 est de 40 000 € répartis comme suit :

- 10 000 € du Département de la Corrèze,
- 10 000 € du Département de la Creuse,
- 20 000 € subvention de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Le plan de financement fera l'objet d'un examen à la prochaine réunion Commission Permanente.

Afin d'assurer d'organisation de l'édition 2020 du Festival Coquelicontes, le Conseil départemental de la Corrèze :

- décide de constituer avec le Département de la Creuse un groupement de commandes pour l'achat d'une prestation d'assistance à l'organisation du festival « COQUELICONTES » et d'y adhérer.

Ce groupement de commandes a pour objet l'organisation de l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection d'un attributaire jusqu'à la notification du marché public pour l'achat d'une prestation d'assistance à l'organisation du festival itinérant du conte en Corrèze et en Creuse en 2020, ainsi que la passation des avenants éventuels à ce marché.

Le Département de la Creuse est le Coordonnateur du groupement de commandes et aura la qualité de pouvoir adjudicateur. Il sera chargé des opérations de mise en concurrence, de la gestion de la procédure de passation du marché jusqu'à sa notification, y compris la signature et la passation des avenants éventuels dans le respect des règles du droit de la commande publique. Le Département de la Creuse signera par conséquent ce marché en son nom et pour son compte ainsi qu'au nom et pour le compte du Département de la Corrèze. L'exécution du marché relèvera de la responsabilité de chacun des Départements pour ce qui les concerne.

Je propose à l'Assemblée Départementale d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, qui définit les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que son périmètre, telle qu'elle figure en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL COQUELICONTES EN 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 108 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COLASSON, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est approuvée la constitution d'un groupement de commandes entre le Département de la Corrèze et le Département de la Creuse pour l'achat d'une prestation d'assistance à l'organisation du festival Coquelicotcontes ainsi que son adhésion.

Article 2 : Est approuvée la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe à la présente délibération.

Article 3 : Le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous documents utiles à l'aboutissement de ce projet.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 2 Décembre 2019

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20191129-lmc16cac1408614-DE

Affiché le : 2 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

Convention constitutive du groupement de commandes

Pour l'achat d'une prestation
d'assistance à l'organisation
du festival
« COQUELICONTES » 2020.

2020

**- CONVENTION CONSTITUTIVE du GROUPEMENT DE COMMANDES –
POUR L'ACHAT D'UNE PRESTATION D'ASSISTANCE À L'ORGANISATION DU
FESTIVAL « COQUELICONTES » 2020.**

VISAS

- **Vu** le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1414-3.

Entre les soussignés :

Le **Département de la Creuse**, sis Hôtel du Département, 4 place Louis LACROQ, BP 250, 23011 GUERET Cedex et représenté par sa Présidente, Madame Valérie SIMONET, agissant en vertu de la délibération n°CD2019-xx/x/x du Conseil Départemental du xxxxxxxx 2019 ;

Et

Le **Département de la Corrèze**, sis Hôtel du Département Marbot, 9 rue René et Emile Fage, BP 199, 19005 TULLE Cedex et représenté par son Président, Monsieur Pascal COSTE, agissant en vertu de la délibération n°CD2019-xx/x/x du Conseil Départemental du xxxxxxxx 2019 ;

¶

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes ainsi que de définir son périmètre et son fonctionnement pour l'achat d'une prestation d'assistance à l'organisation du festival itinérant du conte en Corrèze et en Creuse en mai 2020.

Article 2 – Dénomination du groupement de commandes

La dénomination du groupement de commandes est la suivante : « Groupement de commandes pour l'achat d'une prestation d'assistance à l'organisation du festival « COQUELICONTES 2020 ». »

Article 3 – Membres du groupement de commandes

Le groupement de commandes est constitué par le Département de la Corrèze, ci-après dénommé « membre » et par le Département de la Creuse, ci-après dénommé « Coordonnateur ».

Article 4 – Périmètre du groupement de commandes

Le groupement de commandes a pour objet l'organisation de l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection de l'attributaire jusqu'à la notification du marché public pour l'achat d'une prestation d'assistance à l'organisation du festival itinérant du conte « COQUELICONTES » en Corrèze et en Creuse en mai 2020, ainsi que la passation des avenants éventuels à ce marché.

Article 5 - Organisation du groupement de commandes

Article 5.1 - Désignation du Coordonnateur

Le Conseil Départemental de la Creuse est désigné Coordonnateur du groupement de commandes.

Il a qualité de Pouvoir Adjudicateur.

Article 5.2 – Missions du Département de la Creuse - Coordonnateur du groupement de commandes

1 / Missions exercées pour le groupement de commandes

Le Coordonnateur est chargé des opérations de mise en concurrence, de la gestion de la procédure de passation du marché jusqu'à la notification de ce dernier et de la passation des éventuels avenants dans le respect des règles du droit de la commande publique.

Les missions du Coordonnateur sont les suivantes dans le cadre de la passation des marchés pour le groupement de commandes:

- Recensement et consolidation des besoins du groupement de commandes ;
- Détermination de la procédure applicable ;
- Elaboration du dossier de consultation des entreprises, notamment des cahiers des charges et des critères d'attribution ;
- Traitement des questions éventuelles posées par les candidats avant la date limite de remise des offres ;
- Réception des offres ;
- Toutes les opérations de sélection des candidats et d'analyse des offres y compris notamment l'obtention de tous renseignements complémentaires relatifs aux candidatures ou aux offres, le cas échéant ;
- Classement des offres et détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse;
- Réclamation au(x) futur(s) attributaire(s) des documents exigés préalablement à la notification des marchés ;
- Information des candidats non retenus ;
- Elaboration et envoi des réponses aux demandes des candidats non retenus ;
- Signature de l'acte d'engagement en son nom et pour son compte ainsi qu'au nom et pour le compte du Département de la Corrèze;
- Notification du marché public à l' (aux) attributaire(s) retenu(s) ;
- Communication des pièces du marché au Département de la Corrèze ainsi que de tous les documents relatifs à celui-ci ;
- Archivage de tous les documents issus de la procédure de consultation ainsi que des offres non retenues/éliminées et des offres retenues ;
- Déclaration du marché sans suite ou infructueux ;
- Relance du marché en cas de déclaration sans suite ou d'infructuosité.

Les missions du Coordonnateur sont les suivantes dans le cadre de l'exécution des marchés :

- Passation, signature et notification du (des) avenant(s) éventuel(s) de toute nature au marché ;
- Communication de la copie du (des) avenant(s) au marché ainsi que de tous les documents afférents au membre du groupement de commandes.

Lors des missions qui lui incombent, le Coordonnateur représente les intérêts du groupement de commandes. Il informe le Département de la Corrèze du déroulement des procédures.

Le Coordonnateur assure le secrétariat du groupement de commandes.

Par ailleurs, à titre informatif, le Coordonnateur collecte les données quantitatives et qualitatives relatives à l'exécution du marché auprès du Département de la Corrèze et du titulaire du marché, le cas échéant.

2/ Missions exécutées pour son compte

Le Département de la Creuse a pour mission en son nom et pour son compte lors de l'exécution du marché public :

- D'exécuter pour ce qui le concerne le marché dans le respect des conditions fixées par ce dernier et dans le respect des règles applicables à la commandes publique ;
- D'exécuter le marché pour ce qui le concerne et à hauteur des besoins propres qu'il a exprimés préalablement au lancement de la consultation ;
- D'effectuer le suivi, le contrôle et l'admission des prestations de services le cas échéant, conformément aux pièces du marché ;
- De procéder à la réception, au contrôle et au traitement des factures ;
- De procéder aux paiements du titulaire du marché dans les délais règlementaires ;
- De respecter et appliquer les procédures relatives aux clauses d'ajustement et de révision des prix, le cas échéant ;
- De mettre en œuvre les pénalités d'exécution selon les règles prévues par le Cahier des Clauses Particulières (CCP), en cas de non-respect de ses obligations contractuelles par le titulaire du marché;
- De gérer les contentieux formés entre lui et le titulaire du marché;
- D'informer le Département de la Corrèze d'éventuels litiges et contentieux en cours avec le titulaire du marché ;
- De préserver la confidentialité de toutes les informations relatives au secret en matière industrielle et commerciale.

Article 5.3 – Mission du Département de la Corrèze - Membre du groupement de commandes

Pour rappel, lors de son adhésion au groupement de commandes, le Département de la Corrèze a notamment:

- communiqué l'estimation de son besoin détaillé ;
- autorisé le Coordonnateur du groupement de commandes à signer et notifier le marché en son nom et pour son compte;
- inscrit les montants financiers qui le concernent dans son budget;
- désigné un référent, principal interlocuteur du Coordonnateur. Il est en charge du suivi du présent groupement de commandes et de la mise en œuvre des marchés qui en découlent.

Le référent choisi ne doit pas être en situation de conflit d'intérêt pour la passation et l'exécution des marchés passés par le groupement de commandes.

Les missions du Département de la Corrèze sont les suivantes dans le cadre de la passation des marchés:

- Répondre aux sollicitations du Coordonnateur dans les délais fixés par celui-ci ;
- Ne pas communiquer avec les candidats aux marchés et ne pas divulguer d'informations susceptibles de troubler le bon déroulement de la mise en concurrence et de rompre l'égalité de traitement des candidats;
- Préserver la confidentialité de toutes les informations relatives à l'analyse des candidatures et des offres qui seraient portées à sa connaissance;
- Préserver la confidentialité de toutes les informations relatives au secret en matière industrielle et commerciale.

Les missions du Département de la Corrèze sont les suivantes dans le cadre de l'exécution des marchés :

- Exécuter pour ce qui le concerne le marché dans le respect des conditions fixées par ce dernier et dans le respect des règles applicables à la commandes publique ;
- Exécuter le marché pour ce qui le concerne et à hauteur des besoins propres qu'il a exprimés préalablement au lancement de la consultation ;
- Effectuer le suivi, le contrôle et l'admission des prestations le cas échéant, conformément aux pièces du marché ;
- Procéder à la réception, au contrôle et au traitement des factures ;
- Répondre aux sollicitations du Coordonnateur dans les délais fixés par celui-ci ;
- Procéder aux paiements du titulaire du marché dans les délais règlementaires ;
- Respecter et appliquer les procédures relatives aux clauses d'ajustement et de révision des prix, le cas échéant ;
- Mettre en œuvre les pénalités d'exécution selon les règles prévues par le Cahier des Clauses Particulières (CCP), en cas de non-respect de ses obligations contractuelles par le titulaire du marché;
- Transmettre au Coordonnateur à la fin du marché et à sa demande un état récapitulatif des dépenses effectuées dans le cadre de son exécution et l'informer de toute difficulté;
- Communiquer au Coordonnateur tout changement relatif à ses coordonnées ou à son référent dans les plus brefs délais ;
- Gérer les contentieux formés entre lui et le titulaire du marché;
- Informer le Coordonnateur d'éventuels litiges et contentieux en cours avec le titulaire du marché;
- Préserver la confidentialité de toutes les informations relatives au secret en matière industrielle et commerciale.

Article 6 – Marché public passé par le groupement de commandes

Le marché public passé par le groupement de commandes aura pour objet l'achat d'une prestation d'assistance à l'organisation du festival pour son édition 2020l. Il s'agit d'un marché public de services de prestation intellectuelle.

Le marché public sera passé dans le cadre d'une Procédure Adaptée Ouverte, en application des articles L.2123-1, R.2123-1-1°, R.2123-4, R.2123-5, R.2131-12 et R.2131-13 du Code de la Commande publique. La consultation sera menée conformément au Guide interne des procédures de marchés publics du Département de la Creuse validé par la Commission Permanente du 14 juin dernier.

Le marché public fixera toutes les stipulations contractuelles nécessaires à son exécution.

La valeur du besoin estimée pour le marché public est la somme des besoins exprimés par le Département de la Corrèze et le Département de la Creuse.

La procédure de consultation ne pourra être lancée qu'après la signature de la présente convention constitutive.

Article 7 – Règles de la commande publique applicables au groupement de commandes

Le Département de la Creuse et le Département de la Corrèze sont soumis au respect de l'intégralité des règles du Code de la Commande publique, tant pour la passation du marché que pour son exécution.

Pour les missions qui lui incombent, le Département de la Creuse, Coordonnateur du groupement de commandes, agit conformément à son guide interne des procédures de marchés publics ainsi que son règlement intérieur organisant le fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'Appel d'Offres Restreinte, validés en Commission Permanente.

Article 8 – Dispositions financières

Article 8.1 – Frais de fonctionnement

Les divers frais administratifs et de gestion constitués notamment par les frais de publication, de reprographie, postaux etc. sont réglés par le Coordonnateur.

Article 8.2 – Frais de justice et dommages et intérêts

En cas de contentieux relatif à la procédure de passation des marchés et des avenants éventuels, les frais de justice seront réglés par le Coordonnateur.

Les dommages et intérêts éventuels auxquels il serait condamné, le cas échéant, seront répartis à part égale entre le Département de la Corrèze et le Département de la Creuse.

Article 9 – Modalités d’adhésion et de retrait du groupement de commandes

Article 9.1 – Adhésion

Les Départements de la Creuse et de la Corrèze adhèrent au groupement de commandes par la signature de la présente convention, dont le projet a été préalablement adopté par délibération de leur assemblée délibérante.

Le Département de la Corrèze transmet une copie de sa délibération au Département de la Creuse, Coordonnateur du groupement de commandes.

Le Département de la Corrèze et le Département de la Creuse adhèrent au groupement de commandes afin de bénéficier du marché pour l’ensemble des prestations qu’il recouvre.

Chacun des deux Départements devra avoir signé la présente convention dans les délais imposés par le groupement.

Le Département de la Corrèze doit notifier son besoin au Coordonnateur concomitamment à la communication de la copie de sa délibération d’adhésion.

Article 9.2 – Retrait

Le Département de la Corrèze et le Département de la Creuse peuvent se retirer du groupement de commandes. La décision de retrait est prise dans les mêmes formes que la décision d’adhésion (délibération de l’organe délibérant).

La copie de la délibération de retrait est notifiée à l’autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard quinze jours ouvrés avant la date prévisionnelle de lancement de la consultation.

Après cette date, le membre est tenu de respecter ses engagements dans le cadre du groupement de commandes et de l’exécution du marché.

Le calendrier prévisionnel de la procédure de passation du marché sera communiqué au Département de la Corrèze lors de la signature de la présente convention.

Article 10 – Modification de la présente convention

Toute modification de la présente convention donne lieu à la signature d'un avenant dans les mêmes termes pour l'ensemble des membres du groupement.

L’avenant prendra effet à compter de la date à laquelle il est rendu exécutoire.

Article 11 – Règlement des litiges

La gestion des litiges et des contentieux relatifs à la procédure de mise en concurrence et de sélection de l'attributaire (ou des attributaires) relève de la responsabilité du Coordonnateur.

La gestion des litiges et des contentieux relatifs à l'exécution et au règlement des bons de commandes relève de la responsabilité du membre du groupement concerné.

En cas de contentieux entre les parties relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, celui-ci sera porté devant le Tribunal Administratif de Limoges.

Article 12 – Durée de la présente convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Elle prend fin à l'échéance du marché passé par le groupement de commandes.

Fait à Guéret, le

En deux exemplaires originaux.

Pour le Département de la Creuse

La Présidente du Conseil Départemental
de la Creuse

Valérie SIMONET

Pour le Département de la Corrèze

Le Président du Conseil Départemental de la
Corrèze

Pascal COSTE

Commission de la Cohésion
Territoriale

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

ROUTES 2025 - GRANDS PROJETS ROUTIERS EN COURS D'ETUDES
BILANS DE CONCERTATIONS PUBLIQUES, POURSUITE DES ETUDES ET INSTRUCTIONS
REGLEMENTAIRES

RAPPORT

Le plan "Routes 2025" a été établi avec l'objectif d'engager les études techniques nécessaires aux travaux de demain, en priorisant les aménagements de sécurité, le développement socio-économique de nos territoires avec la desserte de zones économiques et l'accès aux grands réseaux routiers.

Parmi ces projets, la déviation sud de Lubersac et la déviation de Meymac ont fait l'objet d'une concertation en septembre-octobre 2019, dont les bilans sont présentés ci-dessous.

S'agissant de la liaison RD1089/RD921 à Malemort, l'ensemble des dossiers réglementaires a été déposé, et l'état d'avancement de leur instruction est également présenté plus bas.

Enfin, concernant le contournement de Noailles, les investigations géotechniques sont en cours pour une restitution des rapports fin décembre 2019, afin de permettre la finalisation des études d'avant-projet début 2020.

I - Déviation Sud de Lubersac

La traversée du bourg de Lubersac n'offre pas les conditions de circulation adaptées au trafic poids lourds généré par les entreprises de ce territoire.

Le projet de la déviation sud de Lubersac se doit, en plus de délester le centre bourg du trafic poids lourds, de minorer l'impact sur les activités humaines, l'environnement et le cadre de vie des riverains.

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 5 juillet 2019, a approuvé la démarche d'une deuxième concertation publique suite aux études complémentaires de tracé, afin d'associer la population au choix du parti d'aménagement, conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

A la suite d'une réunion publique d'information, organisée le 29 août 2019 à Lubersac, la concertation publique s'est déroulée du 2 septembre au 2 octobre 2019 en mairie de Lubersac et sur le site internet du Département.

Un dossier de concertation explicitant les trois variantes et impacts associés a été mis à disposition, avec possibilité de faire connaître ses observations ou avis sur le registre en mairie ou via le site internet du Département.

Suite à la clôture de cette concertation, il a été établi un bilan de celle-ci après analyse de l'ensemble des contributions.

La participation enregistrée a représenté :

- * 14 contributions sur le registre ouvert en mairie ;
- * 13 contributions via le site internet ;
- * 2 contributions par courrier.

Parmi celles-ci, 4 contributions ont été consignées en double sur les différents supports, ce qui ramène le nombre total de contributions à 25. Ce chiffre se répartit ainsi :

- * 23 personnes individuelles ;
- * 1 collectif de 26 habitants du lotissement de la Faucherie Basse ;
- * 1 institution, en la commune de Lubersac.

Aucune contribution ne s'exprime contre la déviation, alors que 3 contributeurs ne se prononcent pas clairement pour ou contre cette infrastructure.

Parmi les 22 contributeurs émettant un avis favorable à la création de la déviation, 7 n'ont pas exprimé de préférence parmi les différentes variantes alors que 2 s'expriment en faveur de la variante 1 et 13 en faveur de la variante 3. Aucune contribution ne s'est portée sur une préférence de la variante 2.

Par ailleurs, parmi les 22 contributeurs qui se sont exprimés en faveur de la déviation, 14 demandent une adaptation du tracé dont 2 concernent la variante 1, 4 concernent la variante 3 et 8 indépendamment d'une variante en particulier.

Parmi les principales observations :

- * 5 concernent une desserte directe depuis la déviation à la zone industrielle du Verdier et aux établissements Valade ;

* 4, dont le collectif des habitants du lotissement de la Faucherie Basse, concernent un éloignement complémentaire du tracé vis-à-vis du lotissement, créant ainsi de nouvelles dispositions pour les exploitations agricoles, sans que les agriculteurs aient connaissance de cette proposition ;

* 2 concernent un léger déplacement des carrefours giratoires de raccordement aux RD901 et RD902 à chaque extrémité de la déviation ;

* 2 concernent des raccordements complémentaires directement sur la déviation pour desservir, soit la zone artisanale de Touvent, soit le hameau de la Rougerie.

Enfin, parmi les principales thématiques abordées :

* 7 contributions concernent la préservation de l'activité agricole ;

* 5 contributions évoquent les nuisances sonores et la pollution atmosphérique ;

* 4 contributions concernent l'adaptation des aménagements de la RD148 constituant l'un des futurs accès principaux au centre bourg, depuis la déviation.

Compte tenu de la part importante des demandes d'adaptations locales du tracé, et que le conseil municipal soit partagé, je propose donc au Conseil départemental de m'autoriser à organiser une nouvelle concertation au printemps 2020 qui intégrera des variantes proposées dans les contributions et de poursuivre les études en ce sens, ce qui permettra à tous de prendre position.

II - Déviaton de Meymac

La traversée du bourg de Meymac n'offre pas les conditions de circulation adaptées au trafic poids-lourds et grumiers qui desservent notamment les entreprises de la filière bois.

Le projet de la déviation de Meymac doit ainsi permettre de reporter le trafic poids lourds sur la déviation, de faciliter la desserte de la zone d'activité de Maubech et d'améliorer la sécurité et le cadre de vie des habitants en traverse de bourg.

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 5 juillet 2019 a approuvé la démarche de concertation publique mise en œuvre afin d'associer la population au choix du parti d'aménagement, conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

La concertation publique s'est déroulée du 18 septembre au 11 octobre 2019 en mairie de Meymac et sur le site internet du Département, elle faisait suite à la réunion publique d'information qui s'était tenue le 17 septembre 2019, à Meymac.

Le dossier de concertation mis à disposition détaillait l'état initial de l'environnement, les enjeux du territoire et présentait les 4 variantes de fuseaux. La possibilité de faire connaître ses observations ou avis était possible sur le registre en mairie ou via le site internet du Département.

Le bilan établi après analyse de l'ensemble des contributions est le suivant :

La participation enregistrée a représenté :

- * 21 contributions sur le registre ouvert en mairie ;
- * 22 contributions via le site internet.

2 contributions ont été consignées en double sur les différents supports, ce qui ramène le nombre total de contributions à 41 et ne concernent que des personnes individuelles.

Aucune contribution ne s'exprime contre la déviation et 15 contributions expriment explicitement le caractère indispensable de la déviation.

Certaines contributions font par ailleurs explicitement état de leur opposition à l'une ou l'autre des variantes :

- * 8 contre la variante 1 constituée par un fuseau d'environ 1,2 km entre la RD36 et la RD979 au sud du bourg ;
- * 5 contre la variante 2 constituée par un fuseau d'environ 1,2 km entre la RD36 et la RD30 au nord du bourg ;
- * 5 contre la variante 3 constituée par un fuseau d'environ 1,2 km entre la RD979 et la zone d'activités de Maubech, au sud-est du bourg ;
- * aucune ne s'exprime contre la variante 4 constituée par un fuseau d'environ 4,2 km entre la RD36 au nord et la RD979 au sud, situé à l'est du bourg.

Enfin, sur les 41 contributions, 34 se sont exprimées explicitement en faveur de l'une ou l'autre des variantes :

- * 4 pour la variante 1 ;
- * 30 pour la variante 4.

Aucune contribution ne s'est exprimée explicitement en faveur des variantes 2 ou 3.

Parmi les principales thématiques abordées :

- * 17 concernent la préservation des habitations et du cadre de vie ;
- * 10 et 7 s'expriment respectivement vis-à-vis des nuisances acoustiques ou de la pollution atmosphérique ;
- * 7 évoquent l'impact sur le développement économique.

Les avis exprimés lors de cette concertation confortent très largement le choix d'un fuseau selon la variante 4, dont le tracé qui s'y inscrirait apparaît comme le plus approprié pour constituer une déviation efficace et complète du bourg et pour l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Je propose donc au Conseil départemental de retenir le fuseau de la variante 4 et de poursuivre les études de variantes de tracé sur le principe d'un projet de déviation complète du bourg de Meymac par l'est.

III - Liaison RD1089/RD921 à Malemort

Le projet de la liaison RD1089/RD921 à Malemort a fait l'objet d'études nécessaires à la constitution des dossiers réglementaires et à l'obtention des autorisations préalables à la réalisation des travaux.

A cet effet, trois dossiers ont été déposés auprès des services de l'État et sont en cours d'instruction.

1- Demande d'autorisation de défrichement

Le dossier correspondant a été déposé le 8 août 2019 auprès de la DDT et a donné suite, comme le prévoit la procédure, à un déplacement sur site des services de la DDT et du Département le 18 octobre 2019.

L'arrêté correspondant est prévu avant fin 2019.

2- Demande de dérogation au titre des espèces protégées

Le dossier correspondant a été déposé le 9 août 2019 auprès de la DREAL qui l'a transmis suite à complétude du dossier, le 22 août 2019 au CNPN (Comité National de la Protection de la Nature) pour une instruction à compter du 29 août 2019. Suite à retour de l'avis du CNPN, des compléments d'information vont être transmis à la DREAL.

L'arrêté correspondant est nécessaire avant de pouvoir procéder aux opérations de diagnostic archéologique.

3- Déclaration au titre des installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) susceptibles d'avoir une incidence sur les milieux aquatiques

Le dossier correspondant a été déposé le 4 octobre 2019 auprès de la DDT. Le récépissé de dépôt du dossier, considéré complet, a été émis en date du 9 octobre 2019 par la DDT. Le délai maximum d'instruction est de 2 mois à compter de cette date hors demandes complémentaires éventuelles de la part de la DDT.

Au vu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir :

Pour le projet de déviation de Lubersac :

* prendre acte du déroulement de la deuxième concertation préalable qui a été organisée et approuver le bilan de cette concertation ;

* m'autoriser à organiser une nouvelle concertation au printemps 2020 en y intégrant une nouvelle variante de compromis entre les différentes demandes de modifications.

Pour le projet de déviation de Meymac :

* prendre acte du déroulement de la concertation préalable qui a été organisé et approuver le bilan de cette concertation ;

* choisir le fuseau à retenir pour la suite des études environnementales et de variantes de tracés ;

* m'autoriser à lancer une consultation pour le choix d'un bureau d'études dans le cadre des études d'environnement, des études d'avant-projet et des études pour la constitution des dossiers réglementaires.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

ROUTES 2025 - GRANDS PROJETS ROUTIERS EN COURS D'ETUDES
BILANS DE CONCERTATIONS PUBLIQUES, POURSUITE DES ETUDES ET INSTRUCTIONS
REGLEMENTAIRES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 201 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Marie TAGUET, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1er : Il est pris acte du déroulement des concertations publiques sur les projets de déviation de Lubersac et de Meymac, organisées respectivement du 2 septembre au 2 octobre 2019 et du 18 septembre au 11 octobre 2019 en application de la décision du Conseil départemental du 5 juillet 2019.

Article 2 : Le Conseil départemental décide, pour le projet de la déviation de Lubersac :

- * de prendre acte du déroulement de la deuxième concertation préalable qui a été organisée et approuver le bilan de cette concertation ;
- * d'autoriser le Président à organiser une nouvelle concertation au printemps 2020.

Article 3 : Le Conseil départemental décide pour le projet de la déviation de Meymac :

- * prendre acte du déroulement de la concertation préalable qui a été organisé et approuver le bilan de cette concertation ;
- * d'approuver le choix du fuseau d'études selon la variante n° 4 figurée au plan joint en annexe ;
- * d'approuver la poursuite des études préalables de tracés et des études environnementales selon ce fuseau ;
- * d'autoriser le Président à lancer une consultation pour le choix d'un bureau d'études dans le cadre des études d'environnement, des études d'avant-projet et des études pour l'établissement des dossiers réglementaires.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

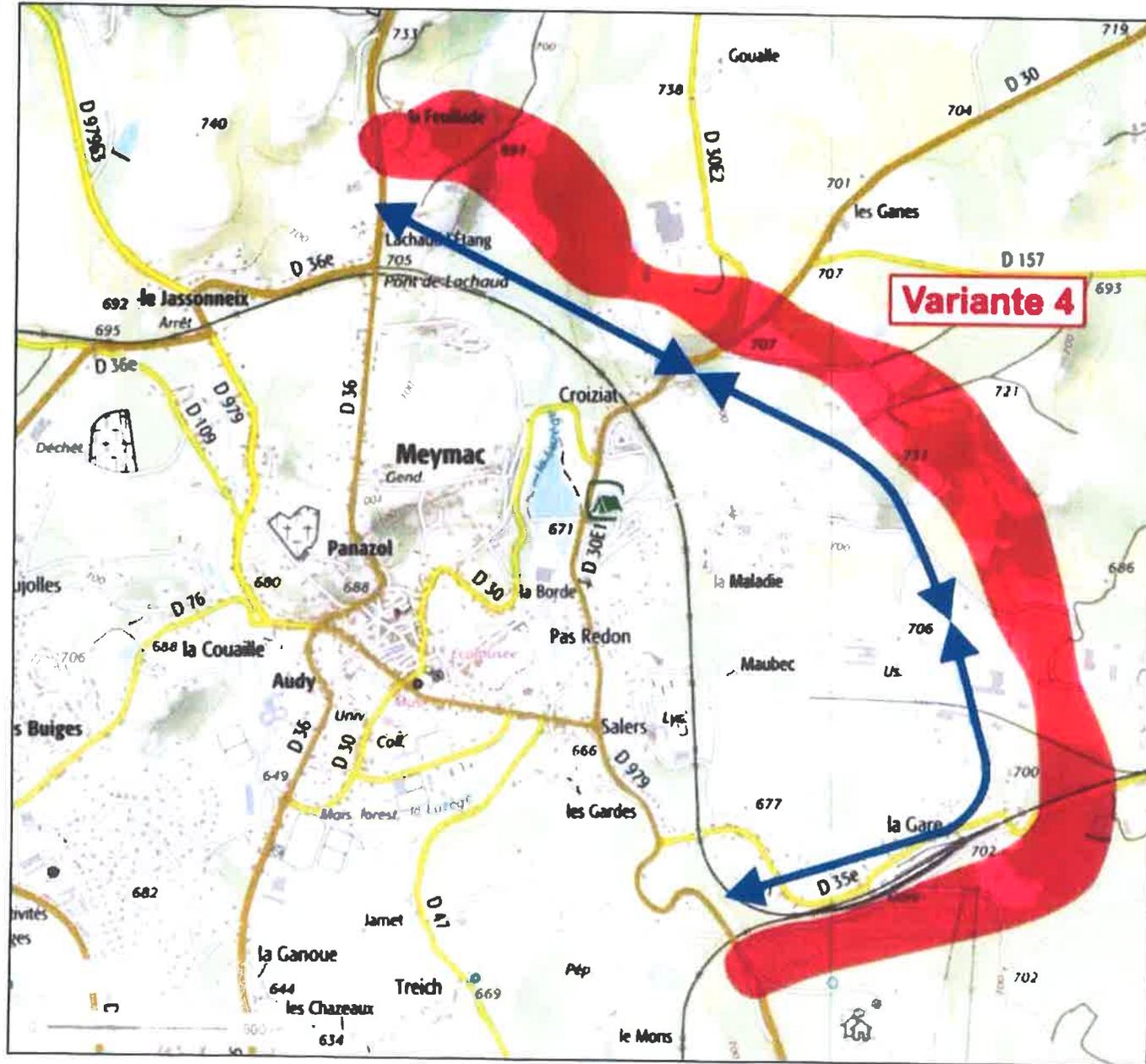
Transmis au représentant
de l'État le : 2 Décembre 2019

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20191129-lmc16c9f1408610-DE

Affiché le : 2 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

DEVIATION DE MEYMAC



Commission des Affaires Générales

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2019

RAPPORT

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de Décision Modificative N° 1 pour l'exercice 2019.

Je rappelle que le vote du Budget Primitif est intervenu à la séance plénière du 12 avril dernier. Les prévisions étant, comme sur les 4 derniers exercices, précises et au plus près des besoins, il s'agit donc de la première et seule étape modificative de l'année.

Ainsi, la modification du budget qui vous est présentée consiste en un ultime ajustement comptable de fin d'exercice portant sur un ensemble de mouvements réels et d'ordre.

Ce document modificatif est donc comme une décision de réajustements de crédits qui a les caractéristiques suivantes :

1 - Le montant des recettes réelles de fonctionnement augmente de 1 032 691,51 € (soit + 0,32 %) pour se fixer à 322,10 M€.

2 - Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est modifié du même montant 1 032 691,51€ (soit + 0,42 %) pour atteindre un montant total de 248,17 M€.

3 - Le montant des recettes réelles d'investissement augmente de 11 673 585,00 € (+ 26,71 %) pour les porter à 55,38 M€ (*hors emprunt revolving*).

4 - Le montant des dépenses réelles d'investissement augmente également de 11 673 585,00 € (+ 9,92 %) dont 5,4 M€ concernent des ajustements entre chapitres uniquement. Son montant après vote est de 129,31M€ (*hors emprunt revolving*).

5 - Des régularisations d'écritures d'ordre pour 239 873,16 € sont également prévues en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le projet de DM1 modifie de la façon suivante les crédits budgétaires de dépenses et de recettes, exprimés en mouvements réels.

BALANCE BUDGETAIRE DM1 2019

MOUVEMENTS REELS *

RECETTES	VOTE BP	Projet	TOTAL
Mouvements réels	2019	DM1 2019	2019
	€	€	€
FONCTIONNEMENT	321 066 666,82	1 032 691,51	322 099 358,33
Dont excédent reporté	35 369 467,56	0,00	35 369 467,56
	321 066 666,82	1 032 691,51	322 099 358,33
INVESTISSEMENT	43 708 660,10	11 673 585,00	55 382 245,10
Dont Reste à Réaliser	0,00		0,00
Dont Affectation Résultat	12 791 089,10	0,00	12 791 089,10
	43 708 660,10	11 673 585,00	55 382 245,10
TOTAL Réel	364 775 326,92	12 706 276,51	377 481 603,43

DEPENSES	VOTE BP	Projet	TOTAL
Mouvements réels	2019	DM1 2019	2019
	€	€	€
FONCTIONNEMENT	247 135 954,26	1 032 691,51	248 168 645,77
Dont Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00
	247 135 954,26	1 032 691,51	248 168 645,77
INVESTISSEMENT	117 639 372,66	11 673 585,00	129 312 957,66
Dont Reste à Réaliser	0,00		0,00
Dont Déficit	12 791 089,10	0,00	12 791 089,10
	117 639 372,66	11 673 585,00	129 312 957,66
TOTAL Réel	364 775 326,92	12 706 276,51	377 481 603,43

* hors emprunt revolving = en dépenses d'investissement et recettes d'investissement réel, soit 16 238 000 € en 2019

Au final, cette DM1 porte sur des mouvements de + 12 706 276,51 € en opérations réelles ainsi que de + 239 873,16 € en opérations d'ordre soit 12 946 149,67 € au total sur les sections de fonctionnement et d'investissement, .

1. MOUVEMENTS REELS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - 1 Les recettes

L'augmentation proposée s'élève à 1 032 691,51 € et porte l'inscription globale des recettes réelles de fonctionnement à 322 099 358,33 € soit + 0,32 %.

RECETTES			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
PROGRAMMES	DESIGNATION	Chapitre	DM1 2019 : CREDITS NOUVEAUX
	AUTONOMIE		-194 500,00
FON52017P028	CONVENTION CNSA SECTION IV - 2017-2019	935	-194 500,00
	FINANCES		1 021 335,51
FON01998P074	IMPOSITION DIRECTE : IFER	940	31 396,71
FON02019P010	FONDS DE SOUTIEN INTERDEPARTEMENTAL : FSID	941	4 919 415,00
		942	-4 600 000,00
FON01998P073	DOTATION GLOBALISEE DE FONCTIONNEMENT : DGF	942	142 858,00
FON02010P011	DOTATION DE COMPENSATION REFORME TAXE PROFESSIONNELLE : DC	942	15 019,00
FON02017P001	FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA : FCTVA	942	27 505,66
FON01998P074	IMPOSITION DIRECTE : FRAIS DE GESTION TFPB	940	100 354,00
FON02009P017	PROVISIONS COMPTABLES : REPRISES ANV EXCEPTIONNELLES	945	384 787,14
	SYSTEMES D'INFORMATION		33 500,00
FON02017P017	MAINTENANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION	930	8 000,00
FON02017P018	TELEPHONIE	930	24 000,00
FON22016P030	PLAN NUMERIQUE	930	1 500,00
	BÂTIMENTS		56 000,00
		930	30 192,00
		931	9 166,00
		933	2 520,00
FON02006P040	DOTATIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT EN MOYENS GENERAUX	935	12 400,00
		937	157,00
		939	1 565,00
	AFFAIRES JURIDIQUES ET ACHATS		16 360,00
FON02016P021	ASSURANCES 2016-2020	930	10 000,00
FON02006P028	ASSISTANCE JURIDIQUE	930	6 360,00
	TRES HAUT DEBIT		102 196,00
FON72017P007	AMENAGEMENT NUMERIQUE 100% FIBRE 2021	937	102 196,00
	BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE		-1 200,00
FON31998P020	LIVRES ET NOUVEAUX MEDIAS	933	-1 200,00
	ARCHIVES		-1 000,00
FON31998P038	MEMOIRE DU DEPARTEMENT	933	-1 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :		1 032 691,51

1-1-1 les recettes en augmentation

- La Direction des Finances est le plus fortement impacté par plusieurs recettes supplémentaires pour un total de 1 021 335,51€ :

Les notifications des recettes de l'État concernant la Dotation Globalisée de Fonctionnement (DGF), les Frais de Gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) et enfin le Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID), sont supérieurs aux montants votés lors du Budget Primitif (BP) 2019.

En outre, pour cette dernière recette créée par la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, à destination des départements dont la situation financière est dégradée du fait du reste à charge au titre des allocations individuelles de solidarité (AIS), un mouvement entre chapitre vous est proposée afin de régulariser l'inscription faite au BP 2019.

Enfin, au titre des Admissions en Non Valeur, parmi les dossiers proposés (voir paragraphe suivant), 3 dossiers relatifs à des récupérations sur succession ont été provisionnés. De ce fait, une reprise sur provisions du montant équivalent à la dépense est proposée.

- Cellule Très Haut Débit : la recette de **102 196 €** est encaissée en section de fonctionnement alors qu'elle avait été inscrite en section d'investissement. Il s'agit donc uniquement d'un ajustement entre sections.
- La Direction de la Modernisation et Moyens propose un complément de **105 860 €** décomposé ainsi :
 - Bâtiments : divers remboursements de charges sur différents sites, des réajustements de loyers de gendarmerie, des versements de Maisons du Département conduisent à des encaissements complémentaires non inscrits au BP 2019 pour un total de **56 000 €**.
 - Systèmes d'information : il s'agit pour la téléphonie du remboursement d'un trop payé sur 2018 ainsi que le remboursement dans le cadre d'une mutualisation avec les communes de l'acquisition du certificat de déchiffrement de certificats concernant la dématérialisation des marchés publics. Le total s'élève à **33 500 €**.
 - Juridique : un remboursement d'assurance et un remboursements relatif à l'assistance juridique permettent un complément de recettes de **16 360 €** non estimable au BP 2019.

1-1-2 les recettes en diminution

- La participation concernant la convention avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a été inscrite lors du Budget Primitif 2019 au montant de 525 000 €. Or, suite à notification et au vu des justificatifs demandés, il apparaît qu'un montant de **194 500 €** doit être restitué à cette étape budgétaire par la Direction de l'Autonomie (cf paragraphe des dépenses de fonctionnement).
- La Bibliothèque Départementale et les Archives Départementales rendent des petites sommes qui ne pourront être perçues d'une part pour une moindre rentrée de documents perdus ou détériorés et d'autre part du fait de la vente de catalogues moins importante que prévue du fait du non renouvellement d'expositions.

1 - 2 Les dépenses

Les mouvements réels proposés modifient ces dépenses de 1 032 691,51 € pour les établir à 248 168 645,77 €, soit une légère augmentation de 0,42 %.

DEPENSES			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
PROGRAMMES	DESIGNATION	Chapitre	DM1 2019 : CREDITS NOUVEAUX
MISSIONS ET COMMUNICATION			
	TOURISME		2 500,00
FON72015P017	SCHEMA DU TOURISME 2015-2018 - Subventions	939	2 500,00
	TRANSFORMATION NUMERIQUE ET INNOVATION		-28 500,00
FON72019P013	USAGES ET SERVICES NUMERIQUES 2019-2021	937	-28 500,00
	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE		9 000,00
FON92016P067	ATTRACTIVITE ET PROMOTION DU TERRITOIRE - MARQUE CORREZE	937	9 000,00
	TOTAL :		-17 000,00
DIRECTION GENERALE			
	FINANCES		351 683,30
FON02017P070	FONDS SOCIAL EUROPEEN 2018 : ORGANISME INSTRUCTEUR	935	-900 000,00
		930	900 000,00
FON02019P010	FONDS DE SOUTIEN : FSID	941	472 270,00
FON11998P051	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	931	-219 000,00
FON01998P067	AUTRES FRAIS FINANCIERS - Intérêt des lignes de trésorerie	943	-65 000,00
FON01998P065	REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT - Intérêts de la dette	943	-250 000,00
FON01998P068	CREANCES IRRECOUVRABLES - Admissions en non-valeur	Divers chapitres	413 413,30
	ECONOMIE		383 598,21
FON92016P011	AEROPORT BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE : ligne aérienne	939	383 598,21
	COMMUNICATION		0,00
FON01998P086	COMMUNICATION	930	-32 000,00
		933	32 000,00
	AFFAIRES GENERALES ASSEMBLEES		-4 000,00
FON31998P049	DOMAINE DE SEDIERES	933	-4 000,00
	RESSOURCES HUMAINES		0,00
FON02016P001	PROGRAMME DRH (ajustements entre chapitres)	Divers chapitres	0,00
	TOTAL :		731 281,51
COHESION TERRITORIALE			
	ROUTES		143 000,00
FON62014P003	ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER	936	3 000,00
FON62014P002	SERVICE HIVERNAL - Déneigement	936	131 000,00
FON62018P014	VOIRIE ASSUJETTI TVA	936	9 000,00
	BÂTIMENTS		0,00
FON02006P040	DOTATIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT EN MOYENS GENERAUX	931	30 000,00
		936	-45 000,00
		935	10 000,00
FON02016P026	CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX EN REGIE /2016-2019 D	930	-13 000,00
		932	18 000,00
	TRANSITION ECOLOGIQUE		18 500,00
FON72018P049	CONTRATS DE TRANSITION ECOLOGIQUE - SEMOP	937	13 500,00
FON72007P035	ESPACES SITES ET PAYSAGES / PRIVES - Réserve de biodiversité	937	5 000,00
	TOTAL :		161 500,00
COHESION SOCIALE			
	ARCHIVES		-6 000,00
FON31998P038	MEMOIRE DU DEPARTEMENT	933	-6 000,00
	EDUCATION JEUNESSE		0,00
FON52018P008	SCOLAIRE HANDICAPES	935	-20 500,00
FON22016P024	ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES	932	20 500,00
	CULTURE PATRIMOINE		-6 000,00
FON31998P035	MUSEE HENRI QUEUILLE NEUVIC	933	-1 000,00
FON32016P037	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - Subventions	933	-5 000,00
	PMI SANTE		-12 000,00
FON42016P005	PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Promotion de la santé	934	-12 000,00
	INSERTION		-20 000,00
FON52000P082	PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI)	9356	-20 000,00
	AIDE SOCIALE A L'ENFANCE		169 410,00
FON51998P108	PLACEMENT FAMILIAL ENFANTS ET ADOLESCENTS	935	45 410,00
FON51998P109	ETS ENFANTS ET ADOLESCENTS : CDEF		124 000,00
	AUTONOMIE		31 500,00
FON51998P144	ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPEES	935	204 740,00
FON51998P043	ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES HORS APA	935	626 460,00
FON52017P028	CONVENTION CNSA SECTION IV - 2017-2019	935	-256 953,00
FON52001P036	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)	9355	-542 747,00
	TOTAL :		156 910,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :			1 032 691,51

1-2-1 Les principaux postes de crédits excédentaires

- Pour la Direction des Finances,
 - Un montant de **250 000 €** peut être dégagé au titre des intérêts à l'échéance (annuité de l'emprunt) du remboursement de l'emprunt. En effet, les taux variables TAM et Euribor sont restés négatifs sur cet exercice et ont permis de réaliser des économies. De plus, comme vous le savez, le taux du livret A est resté fixé à un taux historiquement bas de 0,75 %. Ces éléments permettent aussi une économie complémentaire de **65 000 €** sur les intérêts de la ligne de trésorerie.
 - Conformément à la réglementation de la M61, le montant concernant les intérêts dus au titre de l'emprunt du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) peuvent être inscrits en section d'investissement. De ce fait, la somme de 219 000 € est rendu pour être inscrite sur cette section.
- La Direction de la Transformation Numérique et Innovation rend la somme de **28 500 €**, la programmation de ses actions étant engagées jusqu'à la fin de l'exercice et ce montant n'étant pas nécessaire.
- La clôture de cet exercice étant proche, les Directions suivantes ont affiné leurs prévisions et sont en mesure de rendre les crédits de paiement suivants :
 - Archives Départementales : - 6 000 €
 - Culture Patrimoine : - 6 000 €
 - PMI Santé, - 12 000 €
 - Insertion : - 20 000 €
 - Direction des Affaires Générales et des Assemblées : - 4 000 €.

1-2-2 Les besoins de crédits supplémentaires

- Suite au changement de statut du Syndicat Mixte de l'aéroport Brive-Souillac, et dans le cadre de notre participation, il est nécessaire d'abonder de **383 598,21 €** de crédits de paiement au titre de cet exercice. Dans l'attente des nouveaux statuts (votés au Conseil d'Administration de septembre 2019), l'inscription au BP 2019 n'avait pas pu être effectuée.
- La Direction des Finances est impactée par les demandes suivantes :
 - Les Admissions En Non Valeur (ANV) notifiées par la paierie départementale au cours du second semestre 2019 sont détaillés dans le rapport dédié n°304 présenté à cette même séance et représentent un total de **413 413,30 €**. A noter que sur ce total, une somme de 384 787,14 € est reprise sur les provisions. De ce fait, la charge nette pour le Département est de 28 626,16 €.

- Il avait été inscrit au BP 2019 un montant net de 4 600 000 € pour le Fonds de Soutien Interdépartemental. La notification en date du 13 septembre dernier a cependant donné le détail entre le montant de contribution (prélèvement) et le montant de l'attribution. Par conséquent, il est nécessaire d'inscrire le montant du prélèvement de **472 270 €** en dépenses (cf. montant de l'attribution inscrit en recette en paragraphe 1-1-1 pour 4 919 415 €).

- Au titre de 'Aide Sociale à l'Enfance, le Conseil Départemental conforte la dotation attribuée pour un montant de **169 410 €**, se décomposant de la façon suivante :
 - **45 410 €** afin d'assurer les dépenses relatives au placement des enfants dans d'autres départements,
 - **124 000 €** pour la dotation globale afin de la porter à 1 841 157,74 € (voir rapport n° 302 dédié soumis à la même séance).
- Un besoin de **143 000 €** est nécessaire pour la Direction des Routes, principalement sur la viabilité hivernale afin de reconstituer le stock de sel.
- Pour la Direction de l'Autonomie, après des redéploiements de crédits de paiement entres programmes, un montant de **31 500 €** est demandé pour assurer les derniers mandatements. A noter que, comme en 2018, l'augmentation des dépenses concerne les personnes handicapées en raison d'une augmentation du nombre de bénéficiaires.
- Les directions suivantes ont affiné leurs prévisions et sollicitent les crédits de paiement suivants :
 - Direction du Développement des Territoires : 18 500 €.
 - Attractivité du Territoire : 9 000 €
 - Tourisme : 2 500 €
- A signaler des ajustements entre chapitres sans conséquence budgétaire concernent :
 - la Direction des Ressources Humaines,
 - le service éducation Jeunesse,
 - le service des bâtiments,
 - la Direction de la Communication,
 - et enfin la Direction des Finances : régularisation comptable du chapitre budgétaire du Fonds Social Européen.

1 - 3 L'impact financier de ces propositions sur les volumes de crédits par chapitre de la nomenclature comptable

A noter que, le budget étant voté par fonction, on note le redéploiement de crédits de paiement entre chapitres afin d'ajuster au plus près les besoins.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES ET D'ORDRE

Libellé	Description	BP 2019 CP Voté	DM1 2019 CP Prévus
002	Résultat de fonctionnement reporté	35 369 467,56	-
930	SERVICES GENERAUX	3 305 915,24	78 552,00
931	SECURITE	949 564,76	9 166,00
932	ENSEIGNEMENT	800 000,00	1 500,00
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	356 100,00	320,00
934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	100 000,00	-
935	ACTION SOCIALE (Hors RMI et hors APA)	18 607 100,00	- 182 100,00
9354	REVENU MINIMUM D'INSERTION	-	-
9355	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	12 290 000,00	-
9356	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	11 746 351,00	-
936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	1 387 700,00	-
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 127 000,00	102 353,00
938	TRANSPORTS	-	-
939	DEVELOPPEMENT	13 220,00	1 565,00
940	Impositions directes	104 978 922,00	131 750,71
941	Autres impôts et taxes	59 807 000,26	4 919 415,00
942	Dotations et participations	70 228 326,00	- 4 414 617,34
943	Opérations financières	-	-
945	Provisions et autres opérations mixtes	-	384 787,14
946	Transfert entre les sections	5 263 977,76	119 936,58
Total		326 330 644,58	1 152 628,09

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES ET D'ORDRE

Libellé	Description	BP 2019 CP Voté	DM1 2019 CP Prévus
930	SERVICES GENERAUX	17 285 048,00	1 157 728,91
931	SECURITE	10 141 350,00	- 189 000,00
932	ENSEIGNEMENT	13 859 772,00	37 500,00
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	7 250 814,00	22 150,00
934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	2 406 397,00	- 8 700,00
935	ACTION SOCIALE (Hors RMI et hors APA)	98 818 976,00	- 9 712,16
9354	REVENU MINIMUM D'INSERTION	-	2 808,25
9355	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	29 416 320,00	- 536 735,15
9356	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	19 803 500,00	34 458,27
936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	19 045 015,00	- 33 880,50
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	4 070 506,00	10 000,00
938	TRANSPORTS	6 092 349,00	-
939	DEVELOPPEMENT	4 109 498,29	388 803,89
941	Autres impôts et taxes	1 700 000,00	472 270,00
943	Opérations financières	8 800 000,00	- 315 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	253 754,00	-
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 050 000,00	-
946	Transfert entre les sections	35 513 977,76	119 936,58
952	DEPENSES IMPREVUES (Section de Fonctionnement)	3 032 654,97	-
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	43 680 712,56	-
Total		326 330 644,58	1 152 628,09

2. MOUVEMENTS REELS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2 - 1 Les recettes : les recettes réelles d'investissement augmentent de 11 673 585 € portant ainsi le total à 55 382 245,10 €, soit + 26,70 % (hors emprunt revolving de 16,238 M€), décomposés ainsi :

- 14,591 M€ de subventions et participations reçues,
- 28,000 M€ d'emprunt dont 13 M€ d'emprunt nouveau et 15 M€ d'emprunt renégocié,
- 12,791 M€ d'affectation de résultat,

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
PROGRAMMES	DESIGNATION	Chapitre	DM1 2019 : CREDITS NOUVEAUX
	TRES HAUT DEBIT		5 332 018,00
FON72017P007	AMENAGEMENT NUMERIQUE 100% FIBRE 2021	923	-102 196,00
		917	5 434 214,00
	FINANCES		6 341 567,00
FON01998P065	REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT (CAPITAL ET INTERETS)	923	6 000 000,00
FON02019P011	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS (DSID)	907	223 139,00
FON01998P072	DOTATIONS GLOBALISEES D'INVESTISSEMENT - DGE	907	-169 818,49
FON02017P001	FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)	922	288 246,49
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :			11 673 585,00

2-1-1 Les recettes en augmentation

- Pour la Direction des Finances,

- Le département a eu l'opportunité de refinancer un emprunt DEXIA de 2007 selon les conditions suivantes : échange de l'indexation TAM + 0,045% contre un taux fixe à 0%.

Ce refinancement porte un montant de capital restant dû de 6 000 000 € pour une durée résiduelle de 8 ans. Ainsi, les écritures correspondantes à ce refinancement vous sont présentées dans le cadre de cette étape budgétaire, montant identique en dépense et en recette.

- Les différentes notifications reçues par la Direction des Finances permettent une inscription complémentaire de **288 246,49 €** pour le Fonds de Compensation de la TVA. Le montant des dépenses 2018 éligibles s'est élevé à 18 111 888,92 € ; le taux appliqué à ces dépenses est de 16,404%.

En outre, au titre de 2019, un nouveau dispositif de soutien apporté par l'État à l'investissement des Conseils Départementaux succède à la Dotation Globale d'Équipement (DGE). Cette nouvelle dotation est constituée de deux parts : la part "péréquation" attribuée directement aux Conseils Départementaux et la part "projets" constituée d'une enveloppe régionale de 19M€ placée sous l'autorité du préfet de région.

Pour la part "péréquation", l'arrêté préfectoral relatif à cette subvention attribue un montant supérieur s'élevant à **796 139 €**, alors que l'inscription budgétaire était de 573 000 €.

- Pour le Très Haut Débit,

Il s'agit, conformément au rapport 3-01 approuvé en Commission Permanente du 19 juillet 2019, de présenter les écritures comptables permettant la transformation de la subvention d'équipement de 5,4 M€ versée au syndicat Mixte Dorsal en avance remboursable. Cela se traduit par un ajustement entre chapitres, montant identique en dépenses et en recettes (cf. paragraphe dépenses d'investissement).

2-1-2 Les recettes en diminution

- Comme indiqué précédemment, la somme de 102 196 € pour le Très Haut Débit rendue puisque proposée en section de fonctionnement.
- l'inscription relative à la dernière recette de la DGE a été surévaluée de 169 818,49 €. Je rappelle que cette recette attribuée par les Préfets aux Départements et à certaines communes, destinée à aider à financer les équipements et les infrastructures, a été supprimée par la Loi de Finances 2019 (voir paragraphe précédent 2-1-1).

2 - 2 Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de + 11 673 585 €, portant ainsi le total à 129 312 957,66 €, (hors emprunt revolving de 16,238 M€), soit + 9,92 % :

- 69,15 M€ de dépenses d'équipement,
- 47,37 M€ de remboursement du capital de la dette dont 6 M€ de refinancement d'emprunt,
- 12,79 M€ de déficit d'investissement reporté.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
PROGRAMMES	DESIGNATION	Chapitre	DM1 2019 : CREDITS NOUVEAUX
MISSIONS ET COMMUNICATION			
	TRES HAUT DEBIT		5 399 214,00
FON72015P045	DORSAL/SDAN Pilote 2013-2017	917	-25 000,00
FON72017P007	AMENAGEMENT NUMERIQUE 100% FIBRE 2021	923	5 434 214,00
FON72016P050	DORSAL/SDAN Subventions HD PARTICULIERS	917	-10 000,00
	TRANSITION NUMERIQUE ET INNOVATION		-75 000,00
FON72019P013	USAGES ET SERVICES NUMERIQUES 2019-2021	907	-75 000,00
	TOURISME		-30 000,00
FON72015P017	SCHEMA DU TOURISME 2015-2018 - Subventions privés	919	-30 000,00
	TOTAL :		5 294 214,00
DIRECTION GENERALE			
	BUDGET COMPTABILITE		6 219 000,00
FON11998P051	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	911	219 000,00
FON01998P065	REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT (CAPITAL ET INTERETS)	923	6 000 000,00
	AFFAIRES GENERALES ASSEMBLEES		262 000,00
FON02006P038	CHARGES PLURIANNUELLES ET ANNUELLES DE VEHICULES	900	262 000,00
	TOTAL :		6 481 000,00
COHESION TERRITORIALE			
	BATIMENTS		-65 000,00
FON01998P028	BATIMENTS DES SERVICES	905	-65 000,00
	AIDES AUX COMMUNES		0,00
FON72003P037	INFRASTRUCTURES - Voirie	916	-120 000,00
		919	-10 000,00
FON72018P029	CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE 2018/2020	911	20 000,00
		912	30 000,00
FON72018P027	CONTRATS DE COHESION DES TERRITOIRES 2018/2020	917	80 000,00
	TOTAL :		-65 000,00
COHESION SOCIALE			
	CULTURE PATRIMOINE		-9 000,00
FON32016P039	ANIMATION ASSUJETTI TVA	903	-9 000,00
	SPORTS		-18 000,00
FON32012P006	POLITIQUE SPORTS DE PLEINE NATURE - Subventions	913	-18 000,00
	EDUCATION JEUNESSE		-9 629,00
FON22016P024	ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES	912	-9 629,00
	TOTAL :		-36 629,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :			11 673 585,00

2-2-1 Les dépenses en diminution

Tout comme pour la section de Fonctionnement, certains crédits de paiement votés lors du Budget Primitif ne seront pas consommés compte tenu des engagements en cours jusqu'à la fin de l'exercice :

- Pour le Pôle Missions et Communications, compte tenu des différents engagements faits à ce jour, un total de 140 000 € peut être rendu à cette étape.
- Pôle Cohésion Sociale : 36 629 € ne s'avèrent plus nécessaires avant la clôture de l'exercice.
- Pôle Cohésion Territoriale : une enveloppe avait été votée lors du BP 2019 pour les travaux concernant le Centre Départemental de Santé ainsi que pour les Maisons de Solidarité Départementale. Pour le premier, ces travaux ont été imputés sur le budget annexe dédié "Corrèze Santé". Par ailleurs, des économies lors des appels d'offres permettent de restituer la somme de 65 000 € par le service Bâtiments.

2-2-2 Les besoins de crédits supplémentaire :

- Une acquisition de 20 véhicules de services en remplacement des véhicules de la flotte automobile actuellement loués. De ce fait, la Direction des Affaires Générales et Assemblées demande l'inscription de **262 000 €**.
- Comme précisé dans le paragraphe 1-2-2, un montant de **219 000 €** correspondant aux intérêts de l'emprunt du SDIS.
- Des ajustements entre chapitres sans conséquence budgétaire concernent le Service Aide Aux Communes et Très Haut Débit (cf paragraphe recettes d'investissement).

2 - 3 L'impact financier de ces propositions sur les volumes de crédits par chapitre de la nomenclature comptable

Le budget étant voté par fonction, on note le redéploiement de crédits de paiement entre chapitres afin d'ajuster au plus près les besoins.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES ET D'ORDRE

Libellé	Description	BP 2019 CP Voté	DM1 2019 CP Prévus
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 791 089,10	-
900	SERVICES GENERAUX	2 492 000,00	262 000,00
901	SECURITE	82 000,00	-
902	ENSEIGNEMENT	1 477 900,00	-
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	582 050,00	- 9 000,00
904	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	3 000,00	-
905	ACTION SOCIALE (Hors RMI 9054 et hors RSA 9056)	247 700,00	- 65 000,00
906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	33 309 533,26	-
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 402 500,00	- 75 000,00
909	DEVELOPPEMENT	270 000,00	-
911	SECURITE	30 000,00	239 000,00
912	ENSEIGNEMENT	1 016 100,00	20 371,00
913	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 431 000,00	- 18 000,00
914	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	249 330,00	-
915	ACTION SOCIALE (Hors RMI 9154 et hors RSA 9156)	150 000,00	-
9156	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	40 000,00	-
916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	6 408 800,00	- 120 000,00
917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 933 600,00	45 000,00
919	DEVELOPPEMENT	1 217 770,30	- 40 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	58 743 000,00	11 434 214,00
925	Opérations patrimoniales	773 000,00	-
926	Transferts entre les sections	5 263 977,76	119 936,58
Total		139 914 350,42	11 793 521,58

RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES ET D'ORDRE

Libellé	Description	BP 2019 CP Voté	DM1 2019 CP Prévus
900	SERVICES GENERAUX	-	-
902	ENSEIGNEMENT	1 329 667,00	-
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	-	-
906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	790 000,00	-
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	2 790 904,00	53 320,51
917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	-	11 434 214,00
919	DEVELOPPEMENT	-	-
922	Dotations et participations	2 600 000,00	288 246,49
923	Dettes et autres opérations financières	52 125 089,10	- 102 196,00
925	Opérations patrimoniales	773 000,00	-
926	Transferts entre les sections	35 513 977,76	119 936,58
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	43 680 712,56	-
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	311 000,00	-
Total		139 914 350,42	11 793 521,58

3. OPERATIONS D'ORDRE

- Une écriture d'ordre résultant de régularisation d'imputations suite au pointage des amortissements avec la paierie départementale, relative à l'exercice 2018 est nécessaire pour un montant de **119 936,58 €**. En effet, suite à la réintégration du Budget Annexe "Parc Routier Départemental" dans le Budget Principal et aux écritures relatives aux stocks qui ont été effectuées lors de la clôture de l'exercice 2018, une incohérence bloquante dans la détermination du résultat pour l'édition du compte de gestion a été constatée.

Cette incohérence trouve son origine dans une différence de nature budgétaire/non budgétaire entre les comptes de départ et d'arrivée (31/323).

Afin de pouvoir valider le compte 2018, des opérations internes à la paierie départementale ont dû être comptabilisées dans HELIOS. Il est donc nécessaire de régulariser ces écritures afin d'avoir une concordance lors du vote du Compte Administratif 2019.

Ces écritures s'équilibrent en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

- Aucune modification du prélèvement (virement de section) n'est nécessaire. Pour mémoire, le virement de section était de 43 680 712,56 € au Budget Primitif.

4. EQUILIBRE DES SECTIONS

<u>EQUILIBRE DM1 2019 - BUDGET PRINCIPAL</u>				
		Mts budgétaires	Mts réels	Mts d'ordre
INVESTISSEMENT	RECETTES	11 793 521,58	11 673 585,00	119 936,58
	DEPENSES	11 793 521,58	11 673 585,00	119 936,58
	EQUILIBRE	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	RECETTES	1 152 628,09	1 032 691,51	119 936,58
	DEPENSES	1 152 628,09	1 032 691,51	119 936,58
	EQUILIBRE	0,00	0,00	0,00
TOTAL	RECETTES	12 946 149,67	12 706 276,51	239 873,16
	DEPENSES	12 946 149,67	12 706 276,51	239 873,16
	EQUILIBRE	0,00	0,00	0,00

5. CREATION ET REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT :

Comme vous le savez, des règles de gestion précises encadrent les Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE). Ainsi, la modification d'une enveloppe à la hausse ou à la baisse est soumise à l'approbation de l'Assemblée délibérante.

Conformément à notre règlement budgétaire et financier adopté à la séance du Conseil Départemental du 8 juillet 2016, et comme chaque année, un suivi spécifique de nettoyage des anciennes enveloppes est opéré annuellement et la révision des AP/AE proposée à la présente séance s'inscrit pleinement dans le cadre de cet engagement.

<u>BUDGET PRINCIPAL - CREATION / MODIFICATION AP-AE 2019</u>					
Service	Type AP/AE	Libellé de l'AP/AE	Montant voté	Proposition DM1 2019	Total AP/AE
AFFAIRES GENERALES ASSEMBLEES	AP	ACHAT VEHICULES ELECTRIQUES ET THERMIQUES 2019-2023 / D 2006P038E40	0	2 003 000	2 003 000
AFFAIRES GENERALES ASSEMBLEES	AE	CONTRAT D'ENTRETIEN PNEUMATIQUE LOC. BATTERIE 2019-2026 / D 2006P038E41	0	464 500	464 500
AIDES AUX COMMUNES	AP	AEP ET ASSAINISSEMENT / 2008-2019 D 2007P030E12	34 500 000,00	-1 000 000	33 500 000
AIDES AUX COMMUNES	AP	AEP/ASSAINISSEMENT/MILIEU AQUA / 2016-2017 D 2007P030E33	15 000 000,00	-8 000 000	7 000 000
AIDES AUX COMMUNES	AP	CONTRATS TERRITORIAUX D'AMENAGEMENT / 2015-2017 D 2003P022E19	9 000 000	-2 000 000	7 000 000
AIDES AUX COMMUNES	AP	DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE ET DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES / 2015-2019 D 2003P039E38	1 400 000	-1 000 000	400 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	AE	RESERVE DE BIODIVERSITE - FONCTIONNEMENT / 2019-2023 D 2007P035E130	0	200 000	200 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	AE	SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES-FONCTIONNEMENT / 2019-2021 D 1998P001E123	0	22 000	22 000
TOTAL			59 900 000,00	-9 310 500,00	50 589 500,00

Affaires Générales Assemblées : Comme indiqué dans le paragraphe 2-2-1, la création d'une AP et d'une AE relative à l'acquisition de véhicules par le Département sont nécessaires.

Aides aux Communes : Révision des montants votés de certaines Autorisations de Programme afin d'être en conformité avec le rapport n° 201 approuvé par le Conseil Départemental du 5 juillet dernier "Politique de l'eau 2019 -2021".

Transition Écologique : Création d'une AE dans le cadre de la réserve départementale de biodiversité afin de couvrir les dépenses liées à la gestion du site.
Une nouvelle AE est créée afin de couvrir les subventions pluriannuelles de fonctionnement accordées dans le cadre du programme de soutien et amélioration de la production agricoles.

Au final, l'impact de ces enveloppes s'élève à - 9,31 M€ au titre de cette étape budgétaire.

6. CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT :

Un travail important d'identification des opérations terminées fait apparaître des AP/AE qui ne sont plus utilisées par les services. Il convient de vous proposer ces enveloppes à la clôture.

La liste ci-dessous fait apparaître, pour chaque AP/AE, le montant non utilisé dans la colonne "Mt Solde" pour atteindre un montant total de 14,5 M€.

Code AP/EPCP	Libellé	Mt Voté	Total Réalisé < 2019	Mt Solde
AIDES AUX COMMUNES				
2003P037E39	AP - INFRASTRUCTURES VOIRIES / 2009-2013 D	13 000 000,00	12 333 043,00	666 957,00
2003P037E44	AP - VOIRIE FORESTIERE ET MATERIELS D'ENTRETIEN / 2009-2013 D	1 000 000,00	942 956,00	57 044,00
2003P037E74	AP - ROUTES DEPARTEMENTALES EN TRAVERSE / 2015 D	350 000,00	214 718,00	135 282,00
2003P033E60	AP - ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE / 2013 D	900 000,00	700 212,00	199 788,00
2007P030E23	AP - DEFENSE INCENDIE / 2013 D	200 000,00	99 845,00	100 155,00
2007P030E34	AP - DEFENSE INCENDIE / 2017 D	250 000,00	17 032,00	232 968,00
2003P022E17	AP - CTA - CONTRATS TERRITORIAUX D'AMENAGEMENT / 2012-2014 D	1 000 000,00	648 058,00	351 942,00
2003P039E35	AP - EQT SPORTIF SOCIO CULTUREL PATRIMOINE COLLECTIVITE / 2013 D	3 410 000,00	1 988 778,00	1 421 222,00
2003P039E40	AP - SALLES POLYVALENTES / 2016 D	400 000,00	377 856,00	22 144,00
2007P030E19	AE - ENTRETIEN COURS D'EAU ET ETANGS / 2009-2013 D	1 250 000,00	582 588,00	667 412,00
2007P030E30	AE - ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET ETANGS / 2014-2016 D	300 000,00	115 929,00	184 071,00
2007P034E13	AE - FDD FONCTIONNEMENT / 2008-2010 D	80 000,00	22 838,00	57 162,00
2007P034E15	AE - FDD FONCTIONNEMENT / 2011-2013 D	80 000,00	12 599,00	67 401,00
2007P034E17	AE - FOND DE DEVELOPPEMENT DURABLE FONCTIONNEMENT / 2014-2016 D	50 000,00	2 100,00	47 900,00
2003P022E02	AE - DEMARCHE PAYS / 2004-2007 D	1 198 670,11	841 941,80	356 728,31
2003P022E05	AE - CDDL"BOURGS STRUCTURANTS" / 2005-2008 D	700 000,00	330 409,64	369 590,36
2003P022E09	AE - CPER / 2008-2010 D	500 000,00	287 669,05	212 330,95
2003P022E15	AE - PAYS FONCTIONNEMENT / 2011-2013 D	300 000,00	185 641,60	114 358,40
2003P039E19	AE - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE 2004-2010 / D	290 000,00	105 500,00	184 500,00
2003P039E31	AE - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE 2010/2014 / D	120 000,00	13 500,00	106 500,00
ROUTES				
2001P006E02	AP - OPERATIONS SOUS M.O. DEPARTEMENT / 2005-2015 D	87 000 000,00	84 862 436,31	2 137 563,69
1998P024E192	AP - AMENAGEMENTS ROUTIERS CANTONAUX / 2014 D	900 000,00	557 439,47	342 560,53
TRANSITION ECOLOGIQUE				
2007P035E66	AE - FDD PRIVES FONC 2008-2013 / D	600 000,00	388 187,50	211 812,50
2007P035E65	AP - FDD PRIVES INV 2008-2013 / D	600 000,00	70 753,00	529 247,00
2007P035E109	AP - PHOTOVOLTAIQUES PRIVES 2011 / D	100 000,00	77 290,00	22 710,00
2007P035E116	AP - FDD PRIVES / 2014-2016 D	100 000,00	39 552,00	60 448,00
2007P031E24	AP - RESTAURATION DES COURS D'EAU ET ETANGS PRIVES 2009 - 2013/ D	500 000,00	350 308,00	149 692,00
1998P001E93	AP - SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2012 D	725 000,00	655 914,87	69 085,13
1998P001E96	AP - SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2013 D	700 000,00	571 023,11	128 976,89
1998P001E104	AP - SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2014 D	285 000,00	237 820,46	47 179,54
1998P001E119	AP - SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2017 D	200 000,00	10 000,00	190 000,00
2010P034E15	AP - AMENAGEMENTS FONCIERS / 2013 D	335 000,00	240 422,33	94 577,67
2010P034E23	AP - AMENAGEMENTS FONCIERS / 2015 D	200 000,00	199 997,00	3,00
ECONOMIE				
1998P015E63	AP - 2010/2013 - ENTREPRISES & PROJETS STRUCTURANTS (SUBVENTIONS) / D	3 894 912,21	3 188 141,52	706 770,69
1998P015E64	AP - 2010/2013 - AVANCES REMBOURSABLES (DEPENSES DIRECTES) / D	1 500 000,00	790 000,00	710 000,00
1998P015E81	AP - 2014/2018 - AVANCES REMBOURSABLES (DEPENSES DIRECTES) / D	1 300 000,00	475 000,00	825 000,00
1998P016E38	AP - MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL / 2013 D	700 000,00	614 522,00	85 478,00
1998P016E35	AP - MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL / 2012 D	1 000 000,00	948 981,00	51 019,00
1998P016E31	AP - MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL / 2011 D	1 100 000,00	1 031 200,00	68 800,00
BÂTIMENTS				
2007P021E24	AP - INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2011 D	2 081 000,00	1 570 060,08	510 939,92
2007P021E26	AP - INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2012 D	2 827 993,39	2 291 360,54	536 632,85
2007P021E27	AP - INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2013 D	1 882 000,00	1 624 492,04	257 507,96
HABITAT				
2018P036E02	AP - MAINTIEN A DOMICILE P. AGEES / 2007-2013 D	379 059,64	271 530,07	107 529,57
2018P036E03	AP - MAINTIEN A DOMICILE P.AGEES / 2014 D	85 000,00	49 867,19	35 132,81
TOURISME				
2009P042E04	AP - TOURISME INVESTISSEMENT PRIVES / D	3 640 000,00	2 744 099,49	895 900,51
2009P042E06	AP - TOURISME INVESTISSEMENT COMMUNES / D	1 360 000,00	1 150 309,37	209 690,63

Tels sont les principaux éléments que je souhaitais porter à votre connaissance, avant de soumettre à votre délibération cette Décision Modificative n°1.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2019

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 301 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : Est votée par chapitre, par section et globalement, la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal du Département pour 2019, conformément au document budgétaire joint.

Le Conseil Départemental, réuni en séance, décide d'approuver la Décision Modificative n° 1 dont les recettes et les dépenses s'élèvent en mouvements budgétaires à **12 946 149,67 €** répartis en équilibre ainsi :

 **Section de fonctionnement :**

Dont opérations réelles :

Recettes réelles : 1 032 691,51 €

Dépenses réelles : 1 032 691,51 €

Dont opérations d'ordre :

Recettes d'ordre : 119 936,58 €

Dépenses d'ordre : 119 936,58 €

 **Section d'investissement :**

Dont opérations réelles :

Recettes réelles : 11 673 585,00 €

Dépenses réelles : 11 673 585,00 €

Dont opérations d'ordre :

Recettes d'ordre : 119 936,58 €

Dépenses d'ordre : 119 936,58 €

Article 2 : Est approuvée l'attribution d'une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours à hauteur de **219 000 €** destinée au financement des charges de la dette dans le cadre de la contribution financière du Département pour l'année 2019, fixée dans la convention quadriennale 2018/2021.

Article 3 : Le Conseil Départemental décide d'approuver la création/révision des Autorisations de Programme et d'Engagement, selon le tableau ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL - CREATION / MODIFICATION AP-AE 2019

Service	Type AP/AE	Libellé de l'AP/AE	Montant voté	Proposition DM1 2019	Total AP/AE
AFFAIRES GENERALES ASSEMBLEES	AP	ACHAT VEHICULES ELECTRIQUES ET THERMIQUES 2019-2023 / D 2006P038E40	0	2 003 000	2 003 000
AFFAIRES GENERALES ASSEMBLEES	AE	CONTRAT D'ENTRETIEN PNEUMATIQUE LOC. BATTERIE 2019-2026 / D 2006P038E41	0	464 500	464 500
AIDES AUX COMMUNES	AP	AEP ET ASSAINISSEMENT / 2008-2019 D 2007P030E12	34 500 000,00	-1 000 000	33 500 000
AIDES AUX COMMUNES	AP	AEP/ASSAINISSEMENT/MILIEU AQUA / 2016-2017 D 2007P030E33	15 000 000,00	-8 000 000	7 000 000
AIDES AUX COMMUNES	AP	CONTRATS TERRITORIAUX D'AMENAGEMENT / 2015-2017 D 2003P022E19	9 000 000	-2 000 000	7 000 000
AIDES AUX COMMUNES	AP	DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE ET DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES / 2015-2019 D 2003P039E38	1 400 000	-1 000 000	400 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	AE	RESERVE DE BIODIVERSITE - FONCTIONNEMENT / 2019-2023 D 2007P035E130	0	200 000	200 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	AE	SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES-FONCTIONNEMENT / 2019-2021 D 1998P001E123	0	22 000	22 000
TOTAL			59 900 000,00	-9 310 500,00	50 589 500,00

Article 4 : Sont clôturées les Autorisations de Programme et d'Engagement suivantes :

Code AP/EPCP	Libellé	Mt Voté	Total Réalisé < 2019	Mt Solde
AIDES AUX COMMUNES				
2003P037E39	AP - INFRASTRUCTURES VOIRIES / 2009-2013 D	13 000 000,00	12 333 043,00	666 957,00
2003P037E44	AP - VOIRIE FORESTIERE ET MATERIELS D'ENTRETIEN / 2009-2013 D	1 000 000,00	942 956,00	57 044,00
2003P037E74	AP - ROUTES DEPARTEMENTALES EN TRAVERSE / 2015 D	350 000,00	214 718,00	135 282,00
2003P033E60	AP - ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE / 2013 D	900 000,00	700 212,00	199 788,00
2007P030E23	AP - DEFENSE INCENDIE / 2013 D	200 000,00	99 845,00	100 155,00
2007P030E34	AP - DEFENSE INCENDIE / 2017 D	250 000,00	17 032,00	232 968,00
2003P022E17	AP - CTA - CONTRATS TERRITORIAUX D'AMENAGEMENT / 2012-2014 D	1 000 000,00	648 058,00	351 942,00
2003P039E35	AP - EQT SPORTIF SOCIO CULTUREL PATRIMOINE COLLECTIVITE / 2013 D	3 410 000,00	1 988 778,00	1 421 222,00
2003P039E40	AP - SALLES POLYVALENTES / 2016 D	400 000,00	377 856,00	22 144,00
2007P030E19	AE - ENTRETIEN COURS D'EAU ET ETANGS / 2009-2013 D	1 250 000,00	582 588,00	667 412,00
2007P030E30	AE - ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET ETANGS / 2014-2016 D	300 000,00	115 929,00	184 071,00
2007P034E13	AE - FDD FONCTIONNEMENT / 2008-2010 D	80 000,00	22 838,00	57 162,00
2007P034E15	AE - FDD FONCTIONNEMENT / 2011-2013 D	80 000,00	12 599,00	67 401,00
2007P034E17	AE - FOND DE DEVELOPPEMENT DURABLE FONCTIONNEMENT / 2014-2016 D	50 000,00	2 100,00	47 900,00
2003P022E02	AE - DEMARCHE PAYS / 2004-2007 D	1 198 670,11	841 941,80	356 728,31
2003P022E05	AE - CDDL"BOURGS STRUCTURANTS" / 2005-2008 D	700 000,00	330 409,64	369 590,36
2003P022E09	AE - CPER / 2008-2010 D	500 000,00	287 669,05	212 330,95
2003P022E15	AE - PAYS FONCTIONNEMENT / 2011-2013 D	300 000,00	185 641,60	114 358,40
2003P039E19	AE - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE 2004-2010 / D	290 000,00	105 500,00	184 500,00
2003P039E31	AE - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE 2010/2014 / D	120 000,00	13 500,00	106 500,00
ROUTES				
2001P006E02	AP - OPERATIONS SOUS M.O. DEPARTEMENT / 2005-2015 D	87 000 000,00	84 862 436,31	2 137 563,69
1998P024E192	AP - AMENAGEMENTS ROUTIERS CANTONAUX / 2014 D	900 000,00	557 439,47	342 560,53
TRANSITION ECOLOGIQUE				
2007P035E66	AE - FDD PRIVES FONC 2008-2013 / D	600 000,00	388 187,50	211 812,50
2007P035E65	AP - FDD PRIVES INV 2008-2013 / D	600 000,00	70 753,00	529 247,00
2007P035E109	AP - PHOTOVOLTAIQUES PRIVES 2011 / D	100 000,00	77 290,00	22 710,00
2007P035E116	AP - FDD PRIVES / 2014-2016 D	100 000,00	39 552,00	60 448,00
2007P031E24	AP - RESTAURATION DES COURS D'EAU ET ETANGS PRIVES 2009 - 2013/ D	500 000,00	350 308,00	149 692,00
1998P001E93	AP - SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2012 D	725 000,00	655 914,87	69 085,13
1998P001E96	AP - SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2013 D	700 000,00	571 023,11	128 976,89
1998P001E104	AP - SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2014 D	285 000,00	237 820,46	47 179,54
1998P001E119	AP - SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2017 D	200 000,00	10 000,00	190 000,00
2010P034E15	AP - AMENAGEMENTS FONCIERS / 2013 D	335 000,00	240 422,33	94 577,67
2010P034E23	AP - AMENAGEMENTS FONCIERS / 2015 D	200 000,00	199 997,00	3,00
ECONOMIE				
1998P015E63	AP - 2010/2013 - ENTREPRISES & PROJETS STRUCTURANTS (SUBVENTIONS) / D	3 894 912,21	3 188 141,52	706 770,69
1998P015E64	AP - 2010/2013 - AVANCES REMBOURSABLES (DEPENSES DIRECTES) / D	1 500 000,00	790 000,00	710 000,00
1998P015E81	AP - 2014/2018 - AVANCES REMBOURSABLES (DEPENSES DIRECTES) / D	1 300 000,00	475 000,00	825 000,00
1998P016E38	AP - MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL / 2013 D	700 000,00	614 522,00	85 478,00
1998P016E35	AP - MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL / 2012 D	1 000 000,00	948 981,00	51 019,00
1998P016E31	AP - MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL / 2011 D	1 100 000,00	1 031 200,00	68 800,00
BÂTIMENTS				
2007P021E24	AP - INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2011 D	2 081 000,00	1 570 060,08	510 939,92
2007P021E26	AP - INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2012 D	2 827 993,39	2 291 360,54	536 632,85
2007P021E27	AP - INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2013 D	1 882 000,00	1 624 492,04	257 507,96
HABITAT				
2018P036E02	AP - MAINTIEN A DOMICILE P. AGEES / 2007-2013 D	379 059,64	271 530,07	107 529,57
2018P036E03	AP - MAINTIEN A DOMICILE P. AGEES / 2014 D	85 000,00	49 867,19	35 132,81
TOURISME				
2009P042E04	AP - TOURISME INVESTISSEMENT PRIVES / D	3 640 000,00	2 744 099,49	895 900,51
2009P042E06	AP - TOURISME INVESTISSEMENT COMMUNES / D	1 360 000,00	1 150 309,37	209 690,63

Adopté, à main levée, par 26 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 3 Décembre 2019
Affiché le : 5 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : DECISION MODIFICATIVE
N° 1

RAPPORT

Dans le cadre de ses missions d'accueil d'urgence, d'observation et d'orientation, au titre de la protection de l'Enfance, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (C.D.E.F.), fonctionne 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Au cours de l'année 2019, l'activité consacrée à l'accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA) correspond à 37 % de l'activité totale du pôle accueil mineurs.

De même, du fait de l'absence de places, ou des refus d'admissions, dans des structures adaptées, le CDEF a dû poursuivre l'accueil de jeunes sur de longues durées. Également, l'établissement dans ses missions est tenu à un accueil inconditionnel contrairement à d'autres structures. C'est ainsi que les situations les plus complexes qui ne trouvent pas de solution ailleurs finissent par être orientées au C.D.E.F. et que l'accueil peut être amené à durer quelques soient les difficultés rencontrées.

A noter cette année que l'essentiel du besoin motivant une Décision Modificative est liée aux dépenses du groupe 2 afférentes au personnel, point développé ci-dessous.

Enfin, le C.D.E.F. n'a pas pu, cette année encore, réaliser d'accueil de bénéficiaires relevant d'autres Départements. En conséquence, les recettes des Prix de Journée facturés aux autres Départements sont nulles, ce qui justifie également une Décision Modificative au Budget Primitif 2019, qui est soumis à votre approbation dans le présent rapport.

A - DÉPENSES D'EXPLOITATION :

La décision modificative n° 1 permet d'ajuster le volume des charges au vu de la réalité de l'exécution budgétaire. La répartition de crédits de paiement du C.D.E.F. est modifiée de la manière suivante :

→ **Groupe 1 : augmentation des crédits de paiement sur les dépenses afférentes à l'exploitation courante pour un montant total de 5 450 €.**

On notera sur ce groupe une très bonne maîtrise des dépenses d'alimentation : - 8,8% par rapport aux dépenses 2018. Cette évolution favorable est liée, pour une part à une activité en légère baisse, mais surtout à l'arrivée d'un nouveau cuisinier et à l'impulsion d'un suivi très rigoureux visant à une saine gestion. Ce qui a permis de réaliser une économie de près de 9 000 € par rapport à 2018.

Ces économies ont permis d'absorber le coût d'une mesure nouvelle, à savoir l'installation de la fibre mais également l'augmentation des coûts du carburant et des combustibles.

Au final, le total des dépenses de ce groupe est porté à 156 050 € contre 150 600 € inscrit au budget prévisionnel, soit un besoin de 5 450 € pour clôturer l'exercice.

→ **Groupe 2 : augmentation des crédits de paiement relatifs aux dépenses de personnel pour 86 010 €.**

L'établissement a été confronté à de nombreux aléas au cours de cette année. Et dans ce contexte a dû néanmoins assurer la continuité de service. Ainsi des remplacements ont été indispensables pour pallier congés maladies et reclassements professionnels notamment.

A noter également **des mesures nouvelles** :

- o l'impact de la CAP au titre en particulier du passage en catégorie A de 7 agents,
- o la création d'un poste d'animateur et d'un second poste d'apprenti à compter de septembre.

L'augmentation des dépenses liées aux mesures nouvelles s'inscrit sur la durée et, par ailleurs, les agents en congés longue maladie ne reprendront à priori pas leur activité en 2020.

A noter la part importante des besoins de crédits supplémentaires liés à des facteurs conjoncturels (remplacements) : 49 100 €.

→ **Groupe 3 : augmentation des crédits de paiement afférents aux frais de structure pour 766 €.**

Seule une mesure nouvelle est intégrée, à savoir un avenant au contrat de suivi avec le laboratoire Qualyse, mesure nécessaire pour les contrôles obligatoires de la légionellose en établissement.

➔ **Le montant total des crédits de paiement sur les trois groupes est ainsi en hausse de 92 226 €, soit + 4,99 % par rapport au Budget Primitif 2019.**

B - RECETTES D'EXPLOITATION :

Le taux d'occupation pour les seuls besoins corréziens avoisine chaque année 99%, ainsi l'accueil de résidents issus d'autres départements n'est pas possible. A noter cependant qu'à l'avenir les nouvelles solutions développées pour l'accueil de MNA devraient favoriser l'accueil au CDEF de jeunes issus d'autres départements.

Le CDEF a cette année encore exécuté sa mission pour pallier les besoins corréziens en protection de l'enfance. Il a aussi du faire face, dans le cadre de ses missions d'accueil inconditionnel d'urgence, à plusieurs accueils particulièrement complexes qui n'ont pas trouvés de réponse ailleurs et se sont parfois inscrits dans la durée. Cette évolution du public accueilli impacte sur l'activité de l'établissement, les flux et la gestion des ressources humaines.

La décision modificative doit donc prendre en compte :

- le défaut de recette évoquée ci-dessus, soit 31 842,26 €
- le besoin de financement pour terminer l'exercice, soit 92 226 €.

Outre une recette supplémentaire de 68,26 € sur le groupe 2 : produits d'exploitation, le montant de la dotation globale 2019 est augmenté de 124 000 € et passe donc de 1 717 157,74 € à 1 841 157,74 €.

Ainsi, le projet de Décision Modificative n° 1 2019 qui vous est présenté est équilibré en dépenses et recettes d'exploitation (réelles et ordre) et s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2019	DM1	BP 2019 + DM1
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante et aux services extérieurs	150 600,00 €	+ 5 450,00 €	156 050,00 €
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 561 745,87 €	+ 86 010,00 €	1 647 755,87 €
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	120 000,00 €	+ 766,00 €	120 766,00 €
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	1 832 345,87 €	+92 226 €	1 924 571,87 €
Groupe 1 : Dotation Globale	1 717 157,74 €	124 000,00 €	1 841 157,74 €
Groupe 1 : Prix de journée autres établissements et/ou départements	31 842,26 €	- 31 842,26 €	0 €
Groupe 2 : Produits d'exploitation	24 931,06 €	+68,26 €	24 999,32 €
Groupe 3 : Produits financiers et non encaissables	53 515,82 €		53 515,82 €
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	<i>4 898,99 €</i>		<i>4 898,99 €</i>
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 832 345,87 €	92 226,00 €	1 924 571,87 €

C - SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement n'observe pas de mouvement particulier.

En résumé, la présente Décision Modificative porte les crédits de paiements aux montants présentés ci-dessous, pour les opérations d'ordre et réelles :

	Crédits de paiements 2019 DÉPENSES	Crédits de paiements 2019 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 924 571,87 €	1 924 571,87 €
INVESTISSEMENT	310 267,04 €	310 267,04 €
TOTAL	2 234 838,91 €	2 234 838,91 €

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : DECISION MODIFICATIVE
N° 1

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 302 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Agnès AUDEGUIL, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article unique : La Décision Modificative n° 1 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour l'exercice 2019 est adoptée telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 3 Décembre 2019
Affiché le : 5 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - CENTRE DPT ENFANCE ET FAMILLE

M22

DM1

2019

CD 205

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
G1-DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
60611	Eau et Assainissement	4 390,11	5 148,78	0,00	0,00	0,00		4 000,00
60612	Energie, Electricité	14 078,53	13 375,97	0,00	5 450,00	5 450,00		13 000,00
60621	Combustibles et carburants	21 717,76	24 852,21	0,00	0,00	0,00		23 000,00
60622	Produits d'entretien	3 160,73	4 288,87	0,00	0,00	0,00		4 000,00
60623	Fournitures d'atelier	2 232,39	1 020,47	0,00	0,00	0,00		1 000,00
60624	Fournitures administratives	580,02	857,12	0,00	0,00	0,00		800,00
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	2 210,31	1 877,86	0,00	0,00	0,00		1 800,00
60626	Autres fournitures hôtelières	3 866,69	4 958,55	0,00	0,00	0,00		4 000,00
6063	Alimentation	64 575,56	74 095,51	0,00	0,00	0,00		69 700,00
6066	Fournitures médicales	1 006,24	752,22	0,00	0,00	0,00		700,00
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	12 082,84	10 794,82	0,00	0,00	0,00		10 000,00
62428	Autres transports d'usagers	3 109,39	5 143,88	0,00	0,00	0,00		3 000,00
6248	Transport divers	238,99	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6251	Voyages et déplacements	106,75	1 358,77	0,00	0,00	0,00		700,00
6257	Réceptions	406,50	420,00	0,00	0,00	0,00		400,00
6261	Frais d'affranchissements	610,30	0,95	0,00	0,00	0,00		500,00
6262	Frais de télécommunication	3 212,15	3 425,35	0,00	0,00	0,00		3 000,00
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	3 089,13	3 191,25	0,00	0,00	0,00		3 000,00
6288	Autres services extérieurs divers	8 482,65	9 887,42	0,00	0,00	0,00		8 000,00
TOTAL GROUPE 1		149 157,04	165 450,00	0,00	5 450,00	5 450,00	150 600,00	150 600,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
G2-DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL								
6228	Divers - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 033,40	1 962,73	0,00	0,00	0,00		3 000,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	27 788,31	37 958,43	0,00	0,00	0,00		40 000,00
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	6 775,00	5 446,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
64111	Rémunération principale - Personnel titulaire et stagiaire	810 827,64	818 513,12	0,00	0,00	0,00		825 000,00
641181	Gratifications des stagiaires	3 301,20	5 092,50	0,00	0,00	0,00		5 000,00
64131	Rémunération principale - Personnel non titulaire sur emplois permanents	103 984,64	123 622,82	0,00	0,00	0,00		122 000,00
64151	Rémunération principale - Personnel non médical de remplacement	57 469,49	121 685,42	0,00	86 010,00	86 010,00		123 345,87
64511	Cotisations à l'URSSAF	171 695,63	176 457,04	0,00	0,00	0,00		180 000,00
64513	Cotisations aux caisses de retraite	7 338,00	10 085,61	0,00	0,00	0,00		10 000,00
64515	Cotisations à la CNRACL	210 486,00	211 386,30	0,00	0,00	0,00		212 800,00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	5 997,81	6 030,00	0,00	0,00	0,00		6 000,00
6475	Médecine du travail	1 998,00	1 000,20	0,00	0,00	0,00		1 000,00
64784	Oeuvres sociales	21 176,78	22 474,00	0,00	0,00	0,00		22 000,00
64788	Autres charges sociales	1 926,54	323,10	0,00	0,00	0,00		1 000,00
6488	Autres charges diverses de personnel	15 788,79	5 450,59	0,00	0,00	0,00		5 600,00
TOTAL GROUPE 2		1 451 587,23	1 547 487,86	0,00	86 010,00	86 010,00	1 561 745,87	1 561 745,87

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
G3-DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE								
6135	Locations mobilières	19 866,54	11 001,47	0,00	0,00	0,00		6 537,50
61521	Bâtiments Publics	2 154,32	200,00	0,00	0,00	0,00		410,00
61528	Autres	708,00	1 507,16	0,00	0,00	0,00		0,00
61558	Autres matériels et outillages	655,92	4 562,83	0,00	0,00	0,00		1 500,00
61568	Maintenance autres	9 008,86	7 979,07	0,00	766,00	766,00		6 000,00
6168	Primes d'assurance - Autres risques	1 845,79	2 032,69	0,00	0,00	0,00		2 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	6 720,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 153,51	1 669,18	0,00	0,00	0,00		700,00
6188	Autres frais divers	0,00	327,60	0,00	0,00	0,00		0,00
6582	Pécule	6 078,65	6 249,42	0,00	0,00	0,00		5 000,00
6588	Autres	3 610,94	4 000,00	0,00	0,00	0,00		1 995,00
6611	Intérêts des emprunts et dettes	931,26	455,96	0,00	0,00	0,00		445,96
6611-	intérêts des emprunts et dettes	256,85	131,06	0,00	0,00	0,00		0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 025,00
68111	Immobilisations incorporelles - Dotations aux amortissements	510,44	0,00	0,00	0,00	0,00		83 386,54
68112	Immobilisations corporelles - Dotations aux amortissements	85 177,57	76 680,27	0,00	0,00	0,00		5 000,00

TOTAL GROUPE 3	131 958,65	123 516,71	0,00	766,00	766,00	120 000,00	120 000,00
----------------	------------	------------	------	--------	--------	------------	------------

TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	1 732 702,92	1 836 454,57	0,00	92 226,00	92 226,00	1 832 345,87	1 832 345,87
---	--------------	--------------	------	-----------	-----------	--------------	--------------

		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n			
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00				0,00

TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION	1 732 702,92	1 836 454,57	0,00	92 226,00	92 226,00	1 832 345,87	1 832 345,87
------------------------------	--------------	--------------	------	-----------	-----------	--------------	--------------

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
PRODUITS DE LA TARIFICATION								
73331	Secteur protection de l'Enfance-Dotation Globale (y compris quote-part de dotation globalisée commune)	1 626 800,04	1 717 157,74	0,00	124 000,00	124 000,00		1 717 157,74
73332	Secteur protection de l'Enfance-Prix de journée	1 242,00	0,00	0,00	-31 842,26	-31 842,26		31 842,26
TOTAL GROUPE 1		1 628 042,04	1 717 157,74	0,00	92 157,74	92 157,74	1 749 000,00	1 749 000,00

CD 209

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION								
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
6459	Remboursement sur charges de Sécurité sociale et de prévoyance	12 092,40	2 575,89	0,00	0,00	0,00		5 000,00
6611 .	Intérêts des emprunts et dettes	377,76	256,85	0,00	0,00	0,00		131,06
7541	Remboursement formation professionnelle	5 975,05	16 900,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
7548	Autres remboursements de frais	2 411,24	2 500,00	0,00	0,00	0,00		4 800,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	5 300,00	0,00	68,26	68,26		5 000,00
TOTAL GROUPE 2		20 856,45	27 532,74	0,00	68,26	68,26	24 931,06	24 931,06

CD 210

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire	
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total			
PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	562,08	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	53 768,62	55 515,83	0,00	0,00	0,00		53 515,82	
778	Autres produits exceptionnels	718,52	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
TOTAL GROUPE 3		55 049,22	55 515,83	0,00	0,00	0,00	53 515,82	53 515,82	
TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)		1 703 947,71	1 800 206,31	0,00	92 226,00	92 226,00	1 827 446,88	1 827 446,88	
		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n					
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	65 003,47	36 248,26						4 898,99
TOTAL RECETTE D'EXPLOITATION		1 768 951,18	1 836 454,57	0,00	92 226,00	92 226,00	1 832 345,87	1 832 345,87	

CD 211

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : emplois

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)				
1392	Collectivités et établissements publics	53 515,82	55 515,82	53 515,82
13988	Autres subventions	252,80	0,01	0,00
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES (Dépenses)				
1641	Emprunts en euros	12 536,87	10 666,29	10 666,49
1688	Intérêts courus (Dépenses)	377,76	256,85	131,06
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Dépenses)				
2131	Bâtiments	0,00	0,00	150 953,67
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	2 500,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	6 674,07	15 000,00
2184	Mobilier	0,00	15 000,00	15 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 158,91	92 500,00	50 000,00
IMMOBILISATION EN COURS (Dépenses)				
2313	Constructions sur sol propre	2 109,32	113 417,04	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Dépenses)				
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00	2 000,00	10 000,00
Total Section d'investissement : emplois		71 951,48	298 530,08	310 267,04
Résultat d'investissement de l'exercice (Excédent)		20 261,24	0,00	0,00
001	Résultat cumulé antérieur à reporter (Déficit)	0,00	0,00	0,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	215 341,14	215 341,14	221 478,56
TOTAL GENERAL		287 292,62	513 871,22	531 745,60

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : ressources

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES (Recettes)				
1688-	Intérêts courus (Recettes)	256,85	131,06	141,00
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS DOTATION (Recettes)				
2805	Amortissement des concessions et droits similaires, brevets et licences, marques et procédés, etc ...	510,44	0,00	0,00
28131	Bâtiments	69 363,30	66 605,58	64 553,48
28183	Amortissement du matériel de bureau et matériel informatique	1 027,18	563,29	480,00
28184	Amortissement du mobilier	8 663,40	8 453,44	8 128,00
28188	Amortissement des autres immobilisations corporelles	6 123,69	1 057,96	15 084,06
DOTATIONS ET RESERVES (recettes)				
10222	FCTVA-Recettes	6 267,86	6 377,61	401,94
Total Section d'investissement : ressources		92 212,72	83 188,94	88 788,48
Résultat d'investissement de l'exercice (Déficit)		0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé antérieur (Excédent)		195 079,90	215 341,14	221 478,56
Déficit prévisionnel d'investissement		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		287 292,62	298 530,08	310 267,04

0
0
2
1
3
001

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS DU BUDGET 2020 AVANT LE VOTE PAR L'ASSEMBLEE ET TAUX D'EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

RAPPORT

1. AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS DU BUDGET 2020 AVANT LE VOTE PAR L'ASSEMBLEE :

En application des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), je vous informe que dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président du Conseil Départemental est en droit, et jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de faire procéder au mandatement des dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Président peut, avec l'autorisation du Conseil Départemental, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits destinés à l'amortissement de la dette.

Il est précisé, s'agissant des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme (AP), qu'elles peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Ces Autorisations de Programme, votées sur les exercices précédents, figurent en annexe du Budget Primitif 2019. L'annexe C7 précise leur montant et détaille leur affectation individuelle.

De plus, le rapport de la Décision Modificative n° 1 de 2019 qui vous est présenté à cette séance (rapport dédié n° 301) propose des ajustements de ces AP à prendre en compte.

En outre, en l'attente du vote du BP 2020, les nouvelles Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement listées en annexe 2 sont votées à cette DM1 afin que les services puissent également être autorisés à les engager et les mandater dans la même mesure.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser, au titre de l'exercice 2020, à engager, liquider et mandater jusqu'à 25% du montant des crédits d'investissement votés au budget 2019, pour le budget principal et les budgets annexes du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille ainsi que celui du Centre Départemental de santé "Corrèze Santé", non compris les crédits destinés à l'amortissement de la dette (annexe 1).

Je propose à l'Assemblée de me donner cette autorisation, qui permettra alors au comptable de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis selon les dispositions énoncées.

2. TAUX D'EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX :

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMM) sont des partenaires privilégiés de l'action sociale de la collectivité départementale, au titre des personnes âgées en perte d'autonomie et handicapées nécessitant une prise en charge individuelle et adaptée mais également au titre de l'enfance.

La collectivité départementale en tant qu'autorité de tarification analyse les moyens au regard des besoins de chaque structure en fonction de la réalité de l'activité sur la base des indicateurs du dialogue de gestion pour les établissements concernés et dans le respect de la réglementation en vigueur (Code de l'Action Sociale et des Familles, conventions collectives, règles applicables à la fonction publique...).

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, l'Assemblée Départementale doit arrêter annuellement l'objectif d'évolution des dépenses ou des moyens alloués pour les ESSMS financés par le Département.

Dans ce cadre, l'étude des budgets par l'autorité de tarification (le Conseil Départemental de la Corrèze) tient compte également des indicateurs issus de l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance), des ERRD (État Réalisé des Recettes et des Dépenses) et des comptes administratifs.

Je vous propose de retenir **la reconduction des moyens à l'identique (0 % d'évolution) hors mesure nouvelle pour les établissements :**

- ▶ concernés par un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
- ▶ accueillant des personnes handicapées,
- ▶ accueillant des personnes âgées,
- ▶ du secteur de l'enfance.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS DU BUDGET 2020 AVANT LE VOTE PAR L'ASSEMBLEE ET TAUX D'EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 303 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : En application des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget principal ainsi que des deux budgets annexes (Centre de l'Enfance et de la Famille et Corrèze Santé) de la collectivité, **le Président du Conseil Départemental est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement afférentes à l'exercice 2020, jusqu'à 25% du montant des crédits votés au budget 2019, non compris les dépenses destinées au remboursement du capital de l'annuité de la dette (annexe 1).**

Cette autorisation inclut les nouvelles Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE) listées en annexe 2.

Article 2 : Est approuvée la reconduction des moyens à l'identique (0 % d'évolution) hors mesure nouvelle pour les établissements :

- ▶ concernés par un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
- ▶ accueillant des personnes handicapées,
- ▶ accueillant des personnes âgées,
- ▶ du secteur de l'enfance.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 2 Décembre 2019

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20191129-lmc16c591408601-DE

Affiché le : 2 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

OUVERTURE AVANT VOTE DU BUDGET 2020 : INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Niveau	Description	CP Voté BP 2019	CP Voté autre DMs	Total CP 2019 Voté	Autorisation ouverture Crédits de Paiements 2020 : 25%
001	Chapitre	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 791 089,10	-	12 791 089,10	Non concerné
900	Chapitre	SERVICES GENERAUX	2 492 000,00	262 000,00	2 754 000,00	688 500,00
901	Chapitre	SECURITE	82 000,00	-	82 000,00	20 500,00
902	Chapitre	ENSEIGNEMENT	1 477 900,00	-	1 477 900,00	369 475,00
903	Chapitre	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	582 050,00	- 9 000,00	573 050,00	143 262,50
904	Chapitre	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	3 000,00	-	3 000,00	750,00
905	Chapitre	ACTION SOCIALE (Hors RMI 9054 et hors RSA 9056)	247 700,00	- 65 000,00	182 700,00	45 675,00
906	Chapitre	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	33 309 533,26	-	33 309 533,26	8 327 383,32
907	Chapitre	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 402 500,00	- 75 000,00	3 327 500,00	831 875,00
909	Chapitre	DEVELOPPEMENT	270 000,00	-	270 000,00	67 500,00
911	Chapitre	SECURITE	30 000,00	239 000,00	269 000,00	67 250,00
912	Chapitre	ENSEIGNEMENT	1 016 100,00	20 371,00	1 036 471,00	259 117,75
913	Chapitre	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 431 000,00	- 18 000,00	1 413 000,00	353 250,00
914	Chapitre	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	249 330,00	-	249 330,00	62 332,50
915	Chapitre	ACTION SOCIALE (Hors RMI 9154 et hors RSA 9156)	150 000,00	-	150 000,00	37 500,00
9156	Chapitre	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	40 000,00	-	40 000,00	10 000,00
916	Chapitre	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	6 408 800,00	- 120 000,00	6 288 800,00	1 572 200,00
917	Chapitre	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 933 600,00	45 000,00	9 978 600,00	2 494 650,00
919	Chapitre	DEVELOPPEMENT	1 217 770,30	- 40 000,00	1 177 770,30	294 442,58
923	Chapitre	Dettes et autres opérations financières	58 743 000,00	11 434 214,00	70 177 214,00	17 544 303,50
1068	Article	Excédents de fonctionnement capitalisés (réel)	-	-	-	-
1641	Article	Emprunts en euro (réel)	28 386 520,39	-	28 386 520,39	Non concerné
16441	Article	Emprunts avec option LT (réel)	3 983 479,61	-	3 983 479,61	Non concerné
16449	Article	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	16 238 000,00	-	16 238 000,00	Non concerné
166	Article	Refinancement de dette	9 000 000,00	6 000 000,00	9 000 000,00	Non concerné
261	Article	Titres de participation	1 020 000,00	-	1 018 800,00	254 700,00
272	Article	Titres immobilisés (droits de créance) - Réel	115 000,00	-	115 000,00	28 750,00
2741	Article	Prêts aux collectivités et aux groupements	-	5 434 214,00	5 434 214,00	1 358 553,50
2748	Article	Autres prêts	-	-	-	-
275	Article	Dépôts et cautionnements versés	-	-	1 760,00	440,00
Total			133 877 372,66	11 673 585,00	145 550 957,66	33 189 967,14

**OUVERTURE AVANT VOTE DU BUDGET 2020 : INVESTISSEMENT CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA
FAMILLE**

Libellé	Niveau	Description	CP Voté BP 2019	Total CP 2019 Voté	Autorisation ouverture Crédits de Paiements 2020 : 25%
16	Chapitre	REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES (Dépenses)	10 666,49	10 666,49	Non concerné
1641	Article	Emprunts en euros	10 666,49	10 666,49	Non concerné
20	Chapitre	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Dépenses)	10 000,00	10 000,00	2 500,00
21	Chapitre	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Dépenses)	235 953,67	235 953,67	58 988,42
27	Chapitre	Autres immobilisations financières	-	-	-
Total			256 620,16	256 620,16	61 488,42

OUVERTURE AVANT VOTE DU BUDGET 2020 : INVESTISSEMENT "CORREZE SANTE"

Libellé	Niveau	Description	CP Voté BP 2019	Total CP 2019 Voté	Autorisation ouverture Crédits de Paiements 2020 : 25%
20	Chapitre	Immobilisations incorporelles	17 736,00	17 736,00	4 434,00
21	Chapitre	Immobilisations corporelles	106 594,00	106 594,00	26 648,50
Total			124 330,00	124 330,00	31 082,50

BUDGET PRINCIPAL - CREATION AP-AE 2020

Service	Type AP/AE	Libellé de l'AP/AE	Montant pluriannuel prévu
HABITAT	AP	AIDE A LA PIERRE / 2020 D 2018P037E10	1 700 000
HABITAT	AP	MAINTIEN A DOMICILE / 2020 D 2018P036E09	150 000
AFFAIRES GENERALES ASSEMBLEES	AE	FLOTTE AUTO-LOC 2020-2025 / D 2006P038E42	290 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AP	MAINTENANCE EVOLUTIVE DES SYSTEMES D'INFORMATION/2020-2024 D 2017P016E08	400 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AE	MARCHES DE FOURNITURES ET TELECOMMUNICATIONS / 2020-2023 D 2017P018E09	550 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AE	MARCHES MAINTENANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION / 2020-2024 D 2017P017E08	500 000
BÂTIMENTS	AP	INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2020 D 2007P021E61	500 000
BÂTIMENTS	AE	CONTRÔLES REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES SUR BÂTIMENTS / 2020-2024 D 2006P037E63	200 000
BÂTIMENTS	AE	EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES / 2020-2028 D 2006P037E64	2 000 000
BÂTIMENTS	AE	MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES BATIMENTS DU DEPARTEMENT / 2020-2024 D 2006P037E65	550 000
AFFAIRES JURIDIQUES ET ACHATS	AE	ASSURANCES ET RESPONSABILITE CIVILE / 2020-2025 D 2016P021E12	500 000
ROUTES	AP	REGULARISATION FONCIERES 2020-2023/D 2015P013E11	80 000
ROUTES	AP	SIGNA. VERTICALE ET DISPOSITIFS DE SECURITE 2020-2023/D 2016P007E12	240 000
ROUTES	AP	MATERIEL TECHNIQUE 2020-2023/D 2016P007E13	120 000
ROUTES	AP	ENVIRONNEMENT DE LA ROUTE 2020-2023/D 2016P007E14	80 000
ROUTES	AP	MATERIEL ROULANT ET OUTILLAGE 2020-2023/D 2018P013E04	5 550 000
CULTURE PATRIMOINE	AE	ACTIONS CULTURELLES TERRITOIRES/SUBVENTION 2020 / D 2015P023E10	257 700
CULTURE PATRIMOINE	AE	EVENEMENT VOCATION DEPARTEMENTALE/ SUBVENTIONS 2020 / D 2015P028E10	818 000
CULTURE PATRIMOINE	AE	ATELIERS EDUCATION ARTISTIQUE/SUBVENTIONS 2020 / D 2016P074E03	28 300
TOTAL			14 514 000,00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT

Les nouveaux tableaux des emplois budgétaires arrêtés au 30 septembre 2019 et au 1^{er} janvier 2020 (jointés en annexe) intègrent :

- les transformations de postes liées à des réussites aux concours, aux décisions des commissions administratives paritaires intervenues le 20 juin 2019,
- des évolutions d'emplois, nécessitées par les besoins de fonctionnement des services, dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité,
- des créations et suppressions d'emplois liées aux évolutions des missions au sein de la collectivité.

A. Tableau des emplois budgétaires (tous services, sauf le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et le Centre de Santé Départemental)

a. Transformations d'emplois suite à réussite concours

Postes transformés	Postes d'origine
1 rédacteur	1 adjoint administratif
2 adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe	2 adjoints administratifs
1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 technicien
2 agents de maîtrise	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint technique

b. Transformations d'emplois suite aux commissions administratives paritaires (104 agents)

Postes transformés	Postes d'origine
13 adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} cl.	13 adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} cl.
10 adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} cl.	10 adjoints administratifs
1 agent de maîtrise principal	1 agent de maîtrise
7 agents de maîtrise	2 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} cl. 4 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} cl. 1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl. des EE
8 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} cl.	8 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} cl.
12 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} cl.	12 adjoints techniques
15 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} cl. des EE	15 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} cl. des EE
5 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} cl. des EE	5 adjoints techniques des EE
1 adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl.	1 adjoint du patrimoine
3 rédacteurs principaux de 1 ^{ère} cl.	3 rédacteurs principaux de 2 ^{ème} cl.
5 rédacteurs principaux de 2 ^{ème} cl.	4 rédacteurs 1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl.
1 rédacteur	1 adjoint administratif de 1 ^{ère} cl.
4 techniciens principaux de 1 ^{ère} cl.	4 techniciens principaux de 2 ^{ème} cl.
4 techniciens	4 agents de maîtrise principaux
1 technicien paramédical de cl. supérieure	1 technicien paramédical de cl. normale
2 attachés principaux	2 attachés
1 conseiller supérieur socio-éducatif	1 conseiller socio-éducatif
1 cadre de santé de 1 ^{ère} cl.	1 cadre de santé de 2 ^{ème} cl.
5 assistants socio-éducatifs de cl. exceptionnelle	5 assistants socio-éducatifs de 1 ^{ère} cl.
5 assistants socio-éducatifs principaux	5 assistants socio-éducatifs

c. Transformations d'emplois suite aux besoins de fonctionnement des services

- Transformation d'un poste d'attaché en poste de conseiller socio-éducatif pour assurer les fonctions de chef de service MSD ;
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe suite à l'intégration d'un agent dans la filière administrative dans le cadre d'un reclassement ;
- Transformation d'un poste d'adjoint technique des établissements d'enseignement en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement dans le cadre de la réintégration d'un agent détaché auprès du CDEF ;
- Transformation d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe en un poste de technicien principal de 1^{ère} classe suite à l'intégration dans la filière technique d'un agent, responsable du SIG ;

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint technique suite à l'intégration dans la filière technique d'un agent mis à disposition au sein de QUALYSE assurant les fonctions de technicien bureau d'études ;
- Transformation d'un poste de puéricultrice de classe normale en un poste infirmière en soins généraux pour assurer les fonctions de puéricultrice ;
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint administratif suite au départ à la retraite d'un agent assurant les fonctions de secrétaire de service ;
- Transformation d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe en un poste de technicien suite à la mutation d'un agent assurant les fonctions de chargé de support et services des systèmes d'information ;
- Transformation de 2 postes de technicien principal de 1^{ère} classe en 2 postes de techniciens principaux de 2^{ème} classe suite aux départs à la retraite de 2 agents assurant les fonctions de chef de secteur et de technicien gestion patrimoniale ;
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en 1 poste de technicien dans le cadre de la mobilité d'un agent assurant les fonctions d'ordonnanceur ;
- Transformation d'un poste de bibliothécaire en 1 poste d'attaché de conservation du patrimoine afin d'assurer les fonctions de responsable de la politique documentaire ;
- Transformation d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe, de 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe en 4 postes d'adjoints techniques afin d'assurer les fonctions d'agents d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers ;
- Transformation de 4 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement en 4 postes d'adjoints techniques des établissements d'enseignement afin d'assurer les fonctions d'agents d'entretien des locaux ;
- Transformation d'un poste de puéricultrice hors classe à temps complet en un poste de puéricultrice hors classe temps non complet (0,75 ETP) suite à l'intervention du responsable PMI/santé à 0,25 ETP au sein du Centre de Santé Départemental ;
- Transformation à compter du 01/12/2019 d'un poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe en un poste d'agent social au sein de l'aide sociale à l'enfance.

d. Créations d'emplois

- Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du service systèmes d'informations afin d'assurer les fonctions de responsable d'équipe-unité "support et production".
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet afin d'assurer les fonctions d'inspecteur du domaine public à 75% au sein du secteur Tulle/Brive et à 25% au sein du secteur Brive/Ouest.
- Création d'un poste d'attaché à temps complet à compter du 01/12/2019 afin d'assurer les fonctions de contrôleur de gestion budgétaire au sein du service contrôle de gestion qualité.
- Créations d'emplois dans le cadre du pacte territorial d'insertion (PTI) à compter du 01/01/2020 :
 - 3 postes d'assistants socio-éducatifs de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions de coachs sociaux sur la Moyenne et la Haute-Corrèze,
 - 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe normale en qualité d'agent de santé (infirmier DE),
 - 1 poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions de coach sénior,
 - 1 poste de rédacteur afin d'assurer les fonctions d'animateur numérique itinérant (suite à l'expérimentation), poste actuellement fléché en renfort.

e. Suppressions d'emplois

- Suppression d'un poste de directeur à temps non complet en charge de la promotion du territoire et de l'innovation.
- Suppression d'un poste d'attaché territorial en charge de l'évaluation des politiques publiques.

f. Emplois non permanents

Des mensualités ont été redéployées afin d'adapter les besoins de renforts.

B. Tableau des emplois - Centre Départemental de l'Enfance

a. Emplois permanents

- Transformation d'un poste d'attaché de l'administration hospitalière en un poste d'attaché principal de l'administration hospitalière dans le cadre de l'avancement de grade.
- Transformation d'un poste d'aide médico-psychologique de classe normale en un poste d'assistant socio-éducatif hospitalier de classe supérieure du 1^{er} grade.

b. Emplois non permanents

Des mensualités ont été redéployées afin d'adapter les besoins de renforts.

C. Tableau des emplois - Centre Départemental de Santé

Emplois permanents

- Transformation d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe en 1 poste d'attaché afin d'assurer les missions de responsable financier et régisseur.
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions de secrétaire médicale.
- Création d'un poste de puéricultrice hors classe à temps non complet (0,25 ETP) afin d'assurer les fonctions de responsable administratif.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2019

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 305 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Ghislaine DUBOST, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : Il est décidé des transformations, suppressions et créations d'emplois, conformément aux annexes jointes à la présente délibération qui constituent les nouveaux tableaux des emplois permanents et non permanents départementaux.

Aussi, il est proposé :

A) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois permanents suivantes :

1- Suite aux réussites concours :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Rédacteur	B	TC	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	2	-
Adjoint administratif	C	TC		3
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	TC	1	
Technicien	B	TC		1
Agents de maîtrise	C	TC	2	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	TC		1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1	1
Adjoint technique	C	TC		1

2- Suite aux Commissions Administratives Paritaires :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Attaché principal	A	TC	2	
Attaché	A	TC	1	2
Rédacteur principal de 1ère classe	B	TC	3	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	TC	5	3
Rédacteur	B	TC	1	4
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	TC	13	1
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	TC	10	14
Adjoint administratif	C	TC		10
Technicien principal de 1ère classe	B	TC	4	
Technicien principal de 2ème classe	B	TC		4
Technicien	B	TC	4	
Agent de maîtrise principal	C	TC	1	4
Agent de maîtrise	C	TC	7	1
Adjoint tech principal de 1ère classe	C	TC	8	2
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC	12	12
Adjoint technique	C	TC		12
Adjoint tech principal de 1ère classe des EE	C	TC	15	1
Adjoint tech principal de 2ème classe des EE	C	TC	5	15
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC		5
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TC	1	
Technicien paramédical de classe normale	B	TC		1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	TC	1	
Adjoint du patrimoine	C	TC		1
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	TC	1	
Conseiller socio-éducatif	A	TC		1
Cadre de santé de 1ère classe	A	TC	1	
Cadre de santé de 2ème classe	A	TC		1
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	TC	5	
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	A	TC	5	5
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	TC		5

3- Suite à des transformations d'emplois, redeploiements et aux besoins de fonctionnements des services

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Directeur	A	TNC		1
Attaché	A	TC		2
Rédacteur principal de 1ère classe	B	TC		1
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	TC	1	1
Adjoint administratif	C	TC	1	1
Technicien principal de 1ère classe	B	TC	1	4
Technicien principal de 2ème classe	B	TC	3	
Technicien	B	TC	2	
Agent de maîtrise principal	C	TC	1	1
Agent de maîtrise	C	TC		1
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC		3
Adjoint technique	C	TC	5	
Adjoint tech principal de 2ème classe des EE	C	TC	1	4
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC	4	1
Bibliothécaire	A	TC		1
Attaché de conservation du patrimoine	A	TC	1	
Puéricultrice hors classe	A	TC		1
Puéricultrice hors classe	A	TNC	1	
Puéricultrice de classe normale	A	TC		1
Infirmière en soins généraux de cl. normale	A	TC	1	
Conseiller socio-éducatif	A	TC	1	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	TC		1
Agent social	C	TC	1	

4 - Suite à des créations d'emplois à compter du 01/01/2020

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Rédacteur	B	TC	1	
Infirmière en soins généraux de cl. normale	A	TC	1	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	TC	4	1

B) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois non permanents suivantes :

- Pour les besoins de remplacements :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Conseiller socio-éducatif	A	TC	1	
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	A	TC	5	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	TC		6

- Pour les besoins occasionnels

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Médecin hors classe	A	TC	4	
Psychologue de classe normale	A	TC		4
Assistant socio éducatif 2ème classe	A	TC	15	
Assistant socio éducatif	B	TC		7
Moniteur éducateur	A	TC		8

C) Sur le budget du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, les créations et suppressions de postes suivantes :

POSTES PERMANENTS				
GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Attaché principal de l'administration hospitalière	A	TC	1	
Attaché de l'administration hospitalière	A	TC		1
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	1	
Aide Médico Psychologique de classe normale	C	TC		1

POSTES NON PERMANENTS				
GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	6	
Moniteur Educateur/Animateur	B	TC		6
Educateur en apprentissage	B	TC		12
Aide Médico Psychologique	C	TC	12	

D) Sur le budget du Centre Départemental de Santé, les créations et suppressions de postes suivantes :

POSTES PERMANENTS				
GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Puéricultrice hors classe	A	TNC	1	
Attaché territorial	A	TC	1	
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	B	TC		1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème cl.	C	TC	1	
Adjoint administratif territorial	C	TC		1

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.201,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.0,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.0,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.13,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.0,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.8,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.1,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.6,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.0,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.0,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.0,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 944.0.
- Et sur le budget du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
- Et sur le budget du Centre Départemental de Santé

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 2 Décembre 2019

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20191129-lmc16c88140860d-DE

Affiché le : 2 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

Dénomination des emplois	CATEGORIE	TAUX	NOMBRE D'EMPLOIS				
			Effectifs autorisés 31/05/2019	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés 30/09/2019	Pourvus au 30/09/2019	Effectifs autorisés 01/01/2020
Directeur Général des Services	A	TC	1		1	1	1
Directeur Général Adjoint	A	TC	2		2	1	2
			3	0	3	2	3
Administrateur hors classe	A	TC	1		1	1	1
Administrateurs territoriaux	A	TC	1		1	0	1
			2	0	2	1	2
Directeur	A	TC	2		2	1	2
Directeur	A	TNC	1	-1	0	0	0
Attaché hors classe	A	TC	2		2	2	2
Attaché principal	A	TC	14	2	16	16	16
Attaché territorial	A	TC	28	-3	25	23	24
Attaché territorial	A	TNC	1		1	1	1
			48	-2	46	43	45
Rédacteur principal de 1ère classe	B	TC	36	2	38	34	38
Rédacteur principal de 2ème classe	B	TC	25	2	27	26	27
Rédacteur	B	TC	42	-2	40	40	41
			103	2	105	100	106
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	TC	46	12	58	47	58
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	TC	94	-2	92	79	92
Adjoint administratif	C	TC	62	-13	49	47	49
Adjoint administratif	C	TNC	1		1	0	1
			203	-3	200	173	200
Ingénieur en chef	A	TC	5		5	4	5
			5	0	5	4	5
Ingénieur principal	A	TC	13		13	13	13
Ingénieur	A	TC	16		16	15	16
			29	0	29	28	29
Technicien principal de 1ère classe	B	TC	53	1	54	51	54
Technicien principal de 2ème classe	B	TC	16	0	16	15	16
Technicien	B	TC	35	5	40	39	40
			104	6	110	105	110
Agent de maîtrise principal	C	TC	43	-3	40	33	40
Agent de maîtrise	C	TC	49	7	56	50	56
			92	4	96	83	96
Adjoint tech principal de 1ère classe	C	TC	60	5	65	62	65
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC	92	-3	89	87	89
Adjoint technique	C	TC	97	-8	89	85	89
			249	-6	243	234	243
Adjoint tech principal de 1ère classe des EE	C	TC	35	14	49	46	49
Adjoint tech principal de 2ème classe des EE	C	TC	124	-13	111	94	111
	C	TNC 17,5/35	1		1	0	1
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC	56	-2	54	52	54
	C	TNC 17,5/35	5		5	1	5
			221	-1	220	193	220
Médecin hors classe	A	TC	4		4	3	4
Médecin hors classe	A	TNC	0		0	0	0
Médecin de 1° cl	A	TC	4		4	1	4
Médecin de 1° cl	A	TNC	1		1	1	1
Médecin de 2° cl	A	TC	1		1	1	1
Médecin de 2° cl	A	TNC	2		2	0	2
			12	0	12	6	12
Psychologue terr, hors classe	A	TC	3		3	3	3
Psychologue terr, hors classe	A	TNC 17,5/35	1		1	1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TC	1		1	1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TNC 17,5/35	1		1	1	1
			6	0	6	6	6
Sage femme hors classe	A	TC	2		2	2	2
			2	0	2	2	2
Puéricultrice hors classe	A	TC	11	-1	10	9	10
Puéricultrice hors classe	A	TNC	0	1	1	1	1
Puéricultrice de classe supérieure	A	TC	2		2	1	2
Puéricultrice de classe normale	A	TC	232	-1	4	3	4

			18	-1	17	14	17
Cadre de santé 1° classe	A	TC	0	1	1	1	1
Cadre de santé 2° classe	A	TC	3	-1	2	2	2
			3	0	3	3	3
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	2		2	1	2
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	TC	3		3	2	3
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	6	1	7	6	8
			11	1	12	9	13
Conseiller supérieur socio éducatif	A	TC	1	1	2	1	2
Conseiller socio-éducatif	A	TC	5	0	5	4	5
			6	1	7	5	7
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	TC	0	5	5	5	5
Assistant socio-éducatif 1ère classe	A	TC	99	-1	98	97	98
Assistant socio-éducatif 2ème classe	A	TC	62	-5	57	55	61
			161	-1	160	157	164
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	TC	2		2	0	2
Agent social	C	TC	2	1	3	2	3
			4	1	5	2	5
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TC	8	1	9	9	9
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TNC 31,5/35	1		1	1	1
Technicien paramédical de classe normale	B	TC	7	-1	6	6	6
			16	0	16	16	16
Conservateur du patrimoine en chef	A	TC	0		0	0	0
Conservateur du patrimoine	A	TC	2		2	1	2
Conservateur du patrimoine	A	TNC	0		0	0	0
			2	0	2	1	2
Conservateur des bibliothèques en chef	A	TC	1		1	1	1
Conservateur des bibliothèques	A	TC	0		0	0	0
			1	0	1	1	1
Bibliothécaire	A	TC	1	-1	0	0	0
			1	-1	0	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	TC	3	1	4	4	4
			3	1	4	4	4
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	B	TC	6		6	4	6
Assistant de conservation ppal de 2ème cl	B	TC	5		5	2	5
Assistant de conservation	B	TC	6		6	3	6
			17	0	17	9	17
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	TC	3		3	3	3
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	TC	3	1	4	3	4
Adjoint territoriaux du patrimoine	C	TC	5	-1	4	3	4
			11	0	11	9	11
Animateur principal de 1ère classe	B	TNC	1		1	1	1
			1	0	1	1	1
Collaborateur de cabinet	A	TC	3		3	2	3
Collaborateur de groupe élus	A	TC	3		3	3	3
Collaborateur de groupe élus	B	TC	1		1	1	1
Collaborateur de groupe élus	C	TC	1		1	1	1
			8	0	8	7	8
Assistants familiaux	C	TC	195		195	171	195
			195	0	195	171	195
OPA	C	TC	1		1	1	1
			1	0	1	1	1
TOTAL			1538	1	1539	1390	1544

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR REMPLACEMENT DIVERS exprimés en mensualités

	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 31/05/2019	Transformations	Mensualités autorisées au 30/09/2019	Mensualités consommées au 30/09/2019
Attaché	A	TC	12		12	
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	TC	24		24	
Conseiller socio-éducatif	A	TC	0	1	1	0,3
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	A	TC	0	5	5	1,8
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	TC	60	-6	54	30,6
	A	TC	96	0	96	32,7
Assistant de conservation	B	TC	12		12	
Technicien	B	TC	24		24	4,6
Assistant socio éducatif	B	TC	24		24	6,5
Rédacteur	B	TC	12		12	
	B	TC	72	0	72	11,1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	12		12	
Adjoint administratif	C	TC	60		60	32,2
Adjoint technique	C	TC	36		36	6,7
Adjoint technique des EE	C	TC	120		120	23,9
	C	TC	228	0	228	62,8
Ajoint technique des EE	C	TNC 17,5/35	48		48	
	C	TNC 17,5/35	48	0	48	0
					444 mensualités autorisés	

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU RENFORTS (exprimés en mensualités)

	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 31/05/2019	Transformations	Mensualités autorisées au 30/09/2019	Mensualités consommées au 30/09/2019
Ingénieur	A	TC	6		6	
Médecin hors classe	A	TC	0	4	4	1
Psychologue de classe normale	A	TC	12	-4	8	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	10		10	6
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	12		12	9
Attaché	A	TC	6		6	3
Assistant socio éducatif 2ème classe	A	TC	30	15	45	39,1
	A	TC	76	15	91	19
Assistant socio éducatif	B	TC	22	-7	15	15
Moniteur éducateur	B	TC	8	-8	0	
Technicien	B	TC	30		30	14
Rédacteur	B	TC	14		14	22
	B	TC	74	-15	59	51
Adjoint administratif	C	TC	66		66	13,5
Adjoint technique	C	TC	132		132	2,7
Adjoint du patrimoine	C	TC	36		36	0,78
Agent de maîtrise	C	TC	12		12	
Intervenant familial territorial	C	TC	24		24	
Adjoint social	C	TC	24		24	
Adjoint technique des EE	C	TC	36		36	22
	C	TC	330	0	330	36
					480 mensualités autorisées	

EMPLOIS DE VACATAIRES (exprimés en mensualités)

	Catégorie	Taux	Annuités autorisées au 31/05/2019	Transformations, suppression et /ou création de poste	Mensualités autorisées au 30/09/2019	Mensualités consommées au 30/09/2019
Médecin vacataire	A	TNC	1		12	0
Psychologue vacataire	A	TNC	2		24	17
					36 mensualités autorisés	

APPRENTIS

Dénomination des emplois	Taux	Emplois autorisés	Pourvus au 30/09/2019
Apprentis	TNC	10	4

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 31/05/2019	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS 30/09/2019		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Attaché principal de l'administration hospitalière	A	TC		+1	1		1
Attaché de l'administration hospitalière	A	TC	1	-1	0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2° grade	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Psychologue	A	TNC	1			1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	0	1	1
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe supérieure du 1er grade	A	TC	4	0	4		4
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			4	0	4	0	4
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	2	1	3		2
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	1	3	0	2
Educateur Jeunes Enfants Classe Supérieure du 1er grade	A	TC	1	0	1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Moniteur Educateur	B	TC	7	0	7		8
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			7	0	7	0	8
Animateur des services Hospitaliers	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Adjoint des Cadres Hospitaliers classe exceptionnelle	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Aide Médico Psychologique de classe normale	C	TC	2	-1	1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	-1	1	0	1
Adjoint administratif Hospitalier	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Aide Soignante Principale	C	TC	1	0	1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Ouvrier principal 1° classe	C	TC	1		1		1
Ouvrier principal 2° classe	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	2
Agent d'entretien Qualifié	C	TC	1		1		1
Agent des services hospitaliers Qualifié	C	TC	8		8		7
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			9	0	9	0	8
TOTAL GENERAL			34	0	33	1	33

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Attaché de l'administration hospitalière	A	TC	0,5		6		6
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	0,7	0,5	12		5,5
Moniteur Educateur/Animateur	B	TC	1	-0,5	6		4,5
Aide Médico Psychologique	C	TC	2	1	36		28,5
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TNC	2			24	15,5
Ouvrier principal de 2ème classe	C	TC	1		12		9
Educateur en apprentissage	B	TNC	1	+1		24	10

EMPLOIS DE VACATAIRES

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Psychologue vacataire	A	TNC	1			12	2

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE CORREZE SANTE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 31/05/2019	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS AU 30/09/2019		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Médecin territorial hors classe	A	TC	10		10		4
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			10	0	10	0	4
Puéricultrice hors classe	A	TNC	0	1	1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	1	1	0	1
Attaché territorial	A	TC	0	+1	1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	+1	1	0	1
Technicien paramédical territorial de classe supérieure	B	TC	1		1		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	0
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	B	TC	1	-1	0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	-1	0	0	0
Rédacteur territorial	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème cl.	C	TC	0	+1	1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	+1	1	0	1
Adjoint administratif territorial	C	TC	3	-1	2		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			3	-1	2	0	1
TOTAL GENERAL			16	1	17	0	9

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Rédacteur principal de 1er classe	B	TC	1		12		0
Rédacteur territorial	B	TC	1		12		0
Adjoint administratif territorial	C	TC	1		12		0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE TELEASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITE 2018.

RAPPORT

L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) stipule que le délégataire de service public produit chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité de service. Ce même article prévoit que l'examen du rapport annuel est mis à l'ordre du jour d'une réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport concerne le contrat relatif à la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance avancée et portant généralisation de la domotique, contrat confié à la Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité (désormais Fondation Partage et Vie).

En outre et conformément à l'article L. 1413-1 du C.G.C.T., les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est notamment chargée d'examiner chaque année le rapport d'activité, mentionné supra, établi par le délégataire de service public.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est ainsi réunie le 9 octobre 2019 (le compte-rendu de cette réunion est annexé au présent rapport - annexe 2) afin d'examiner le rapport annuel relatif à la délégation de service public concernant la téléassistance. Il ressort de ce rapport annuel les éléments suivants (précision étant faite que les bilans complets pour l'année 2018 figurent en annexe 1 au présent rapport).

Le dispositif de téléassistance repose sur un outil de communication installé au domicile d'une personne, permettant d'alerter 24 H/24 et 7 jours/7 une centrale informatisée de réception des appels (plateforme Corrèze Téléassistance) pour apporter une réponse rapide et fiable, en déclenchant l'intervention la mieux adaptée.

Ce dispositif existe en Corrèze sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP), confiée depuis 2001 à la Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité désormais **Fondation Partage et Vie**. Le contrat de délégation en cours est établi pour 10 ans et a pris effet au 1^{er} janvier 2013.

Cette Délégation de Service Public historique illustre la politique volontariste du Conseil Départemental en faveur du maintien à domicile des personnes âgées corréziennes. En effet, cette DSP permet de déployer à l'échelle départementale un dispositif d'alerte et de sécurisation et ainsi d'en permettre l'accessibilité à tous les seniors voulant rester à leur domicile.

Ainsi, grâce à ce dispositif, ce sont pour l'année 2018 plus de **120 200** alarmes qui ont pu être traitées et plus de **78 300** appels de convivialité qui ont été réalisés soit en moyenne 215 appels par jour uniquement consacrés à la lutte contre la solitude et l'isolement. Cette force et disponibilité d'intervention est un atout majeur pour notre département. Des réflexions sont d'ailleurs engagées avec Corrèze Téléassistance, dans le cadre des groupes de travail du Schéma Départemental de l'Autonomie, pour renforcer le contenu et le nombre d'appels de convivialité dans le cadre notamment de la lutte contre l'isolement.

Pour mémoire, les 3 axes majeurs du dispositif sont les suivants :

- répondre à l'urgence,
- lutter contre l'isolement,
- participer à la coordination des actions de maintien à domicile.

- Les moyens humains dédiés :

Pour répondre aux exigences de service public prévues au contrat, la plateforme employait, au 31 décembre 2018, 30 salariés ETP (29 en 2017) répartis comme suit :

- 3 cadres (Directeur, adjoint et adjoint technique),
- 15 opérateurs,
- 7 agents techniques et logistiques ;
- 5 techniciens administratifs.

A noter qu'un technicien administratif a été recruté sur 2018.

- Les différents dispositifs de téléassistance :

Dans le cadre de cette Délégation de Service Public, les abonnés ont le choix entre deux dispositifs :

- Dispositif de téléassistance avancée (TA) :

Il a été procédé en 2018, à 1 193 installations (stable par rapport à 2017). Ce nombre reste conforme aux prévisions.

- Pack téléassistance avancée + domotique (TAD) :

Les abonnés ont la possibilité de souscrire à ce pack depuis le 1^{er} janvier 2013. Il est composé du dispositif de téléassistance avancée (socle de base), agrémenté d'équipements domotiques destinés à prévenir notamment les accidents du quotidien.

Le nouveau contrat de délégation de service public avait pour objectif de généraliser le déploiement du pack téléassistance avancée + domotique (chemin lumineux, détecteur de fumée, tirette d'appel...).

Concernant ce pack, au vu du nombre d'installations réalisées très inférieur au prévisionnel, un avenant au contrat de délégation de service public avait été notifié au délégataire le 18 février 2015 en vue notamment d'en favoriser le développement.

Il prévoyait notamment :

- la mise à disposition gratuite d'un détecteur de fumée pour tous les abonnés du dispositif téléassistance avancée qui en faisaient la demande,
- l'installation gratuite du pack téléassistance avancée + domotique pour les 300 premiers nouveaux abonnés sur la période 2015-2016,
- la réduction de 10 € du reste à charge sur l'abonnement du pack téléassistance avancée + domotique (20 € au lieu de 30 €) pour une durée de 2 ans.

Après un pic en 2015 (231 installations), le nombre d'installations a nettement diminué en 2016 (134) ; la diminution qui s'est confirmée en 2017 (51) et 2018 (34) semble pour partie liée à la non reconduction des avantages tarifaires indiqués ci-dessus.

Il est également à prendre en compte que même si le pack dans son ensemble n'est pas installé, Corrèze Téléassistance procède malgré tout à un équipement partiel et progressif de certains abonnés. Il s'agit par cette démarche progressive de faire accepter l'installation de ces équipements qui peuvent apparaître encore comme invasifs pour un nombre important de nos abonnés.

- Les abonnés :

Depuis sa création, en 2001, plus de 20 021 corréziens ont bénéficié du dispositif de téléassistance. Le nombre de nouveaux foyers usagers corréziens cesse d'augmenter depuis 2016 (1 169 en 2018). Depuis la création du dispositif, 2016 et 2017 sont les deux premières années où le nombre de nouveaux entrants est inférieur au nombre de personnes sortant du dispositif (suite à décès, entrée en établissement, etc.).

En 2018, l'écart entre les entrées (1 169) et les sorties (1 124) est quasi à l'équilibre.

A la fin 2018, Corrèze Téléassistance comptait un nombre d'abonnés, en légère progression, de 5 969 (5 768 en 2017). Cette hausse est essentiellement liée au développement d'une nouvelle offre de téléassistance mobile (hors Délégation de Service Public) de 178.

- Les appels traités :

Sur l'année 2018, Corrèze Téléassistance a traité 120 255 alarmes (soit une moyenne de 330 alarmes par jour). Parmi elles, 6 634 alarmes concernaient des états d'alerte d'extrême urgence (chutes et malaises). Pour les situations d'une extrême gravité lorsque le réseau des proches est inexistant, les services de secours (SAMU, pompiers) ont été sollicités 1 792 fois en 2018, soit un peu moins qu'en 2017 (1 836).

Outre cette mission de réponse à l'urgence, la plateforme réalise des appels réguliers de convivialité (un peu plus de 78 300 appels de convivialité réalisés en 2018 soit 215 appels par jour).

- La participation financière :

- Des abonnés :

Pour la durée du contrat de délégation de service public, la participation financière des abonnés est fixée comme suit :

- pour l'installation : paiement d'un forfait de :

- * 15 € pour le dispositif téléassistance avancée,
- * 26 € pour le pack téléassistance + domotique leds,
- * 90 € pour le pack téléassistance + domotique chemin intégré.

- puis mensuellement, paiement d'un abonnement (prix hors aide APA ou PCH) de :

- * 18 €/mois pour le dispositif téléassistance avancée,
- * 30 €/mois pour le pack téléassistance + domotique leds,
- * 40 €/mois pour le pack téléassistance + domotique chemin intégré.

- Du Conseil Départemental :

Le Département intervient, quant à lui, par le versement d'une compensation des obligations de service public. Elle a pour objet de couvrir les charges induites par le respect des obligations de service public relevant :

- de la contrainte d'installation en Corrèze,
- des charges induites pour le développement des services et des usages de la domotique,
- des délais maximum d'intervention imposés au délégataire,
- du fonctionnement local en continu de la centrale d'appels,
- des appels de convivialité,
- de l'évolutivité des matériels.

La compensation est établie sur la base budgétaire de l'offre.

Le montant prévisionnel annuel contractualisé sur la durée de la DSP est versé mensuellement par le Département au délégataire. Il est ajusté chaque année en fonction des résultats constatés à la clôture de l'exercice de l'année précédente et à hauteur de 49,5 % du total des charges constatées, dans la limite de 3 % de marge annuelle pour le délégataire.

Les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017, qui permettent d'ajuster la compensation des obligations de service public versée par le Département au délégataire, figurent dans le tableau ci-après :

Intitulé	Prévisionnel 2017	Réalisé 2017	Écart réel-Prévisionnel	Prévisionnel 2018	Réalisé 2018	Écart réel-Prévisionnel
Obligations de services Publics	1 125 005	646 891	- 478 114	1 232 484	1 218 719	- 13 765
Produits d'activités	1 134 410	1 112 592	- 21 818	1 186 712	1 166 466	- 20 246
Produits exceptionnels HT	120 000	497 627	377 627	0	588 865	588 865
TOTAL DES PRODUITS HT	2 379 415	2 257 110	- 122 305	2 419 196	2 974 050	554 854
Charges d'activités	1 933 328	1 911 281	- 22 047	2 153 397	2 562 734	409 337
<i>dont masse salariale</i>	1 191 961	1 318 130	126 169	1 329 298	1 769 453	440 155
Dotation aux amortissements et provisions	339 410	302 517	- 36 893	336 470	315 909	- 20 561
TOTAL DES CHARGES HT	2 272 738	2 213 798	- 58 940	2 489 867	2 878 643	388 776
<i>Résultat avant I/S</i>	106 677	82 353		- 70 671	95 407	166 078

Le montant prévisionnel de la compensation des obligations de service public, tel que contractualisé, permettait de répondre aux objectifs de déploiement du pack téléassistance avancée + domotique. Si le nombre d'abonnements télé assistance avancée (5 959) a dépassé l'objectif (4 336) fin 2018, le nombre d'abonnements domotique (309 fin 2018) est bien inférieur à l'objectif (300 installations par an au cours des 5 premières années de la délégation à partir de 2013, soit 1 197 prévu en 2018).

Ce nouveau décalage entre objectifs et réalisation implique un écart entre le montant financier contractualisé et le montant réellement dû. En effet, la prestation de télé assistance avancée génère des excédents qui devaient couvrir les charges du déploiement de la domotique. Ce niveau d'exploitation de la DSP conduit à des excédents, lesquels sont, conformément au contrat, déduits des Obligations de Service Public.

Ainsi, après application de la méthode d'ajustement, une économie de 478 114 € effectuée sur 2017 est venue en déduction de la compensation 2018, puis une économie de 13 763 € effectuée sur 2018 est venue en déduction de la compensation 2019. Il est à rappeler que ces économies devront être restituées au délégataire en cas de constat de déficits à venir puisque le plafonnement de la marge à 3 % vaut sur la durée complète du contrat.

Par ailleurs, il convient également d'indiquer que compte tenu de ses prestations, Corrèze Téléassistance a pu bénéficier d'une subvention FEDER de 175 370 € couvrant la période d'activité 2013-2014. Comme convenu avec l'organisme prestataire, cette somme encaissée en 2019 viendra en déduction de la contribution annuelle du Département de la Corrèze au titre de l'année 2019.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activité du délégataire joint en annexe 1 au présent rapport.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE TELEASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITE 2018.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 306 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article unique : Le Conseil Départemental prend acte du rapport annuel d'activité 2018, tel que joint en annexe à la présente délibération, produit par le délégataire de service public relatif à la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance avancée et de généralisation de la domotique.

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 2 Décembre 2019

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20191129-lmc16c7f1408607-DE

Affiché le : 2 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.



Corrèze Téléassistance

Rapport annuel d'activité
Comptes de la délégation de service public

Année 2018



- Préambule

CHAPITRE 1 : Activité 2018

Section 1 : Aspect quantitatif

1) Les Bénéficiaires

- Evolution globale
- Evolution par secteurs géographiques
- Durée moyenne d'abonnement
- Répartition par sexes, tranches d'âges
- Origine des abonnements

2) L'utilisation de la téléassistance par les bénéficiaires :

- Appels reçus, motivations
- Actions conduites pour lutter contre solitude et isolement

Section 2 : Aspect qualitatif

1) Les indicateurs de qualité de service :

a) Moyens matériels

- Nature
- Entretien et maintenance
- Amélioration du matériel
- Equipements complémentaires, renouvellement.

b) Moyens humains

- Composition de l'effectif, qualification, fonctions remplies
- Organisation
- Horaires
- Types de contrat
- Formation continue

2) Sécurité du dispositif

- a) Fiabilité du matériel
- b) Traçabilité des appels
- c) Autonomie en énergie électrique

3) Prestation aux usagers

- a) Volume
- b) Information, accueil
- c) Satisfaction de la demande

4) Les partenaires

- I.C.A
- Les établissements hospitaliers.
- Les services de secours

CHAPITRE 2 : Conditions d'exécution du service délégué

1) Les indicateurs illustrant le principe d'égalité :

- a) Traitement des usagers
- b) Tarification, conditions financières

2) Les indicateurs illustrant le principe de continuité

- a) Pannes et interruptions

3) Les indicateurs illustrant les principes de rentabilité et d'adaptabilité

- a) Gestion des moyens
- b) Renouvellement du matériel, nouvelles technologies

CHAPITRE 3 : Les comptes de la délégation

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexes

Préambule

Au terme d'une délibération de son Assemblée plénière en date du 26 octobre 2012, le Département de la Corrèze a approuvé le choix de retenir la Fondation caisses d'Epargne pour la solidarité et a validé le contrat de délégation de service public pour la gestion et le développement du "dispositif départemental de télé assistance avancée et portant généralisation de la domotique".

Objet du contrat et périmètre général du service délégué

Le Département de la Corrèze, autorité délégante, délègue le service départemental de télé assistance avancée et portant généralisation de la domotique au profit des personnes âgées et des personnes handicapées ayant leur domicile en Corrèze.

« Son périmètre d'intervention s'entend, notamment, de la prospection des usagers potentiels, en passant par la mise à disposition (location) du matériel aux usagers, sa maintenance, le développement de nouveaux outils de télé assistance avancée et de domotique, l'accompagnement des usagers jusqu'à l'évaluation du service rendu.

Le délégataire gère le service avec courtoisie et discrétion, en mettant en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires à son bon fonctionnement et apporte une réponse satisfaisante pour l'autorité délégante en termes de contraintes du service public (continuité et égal accès du service aux personnes en fonction de leur choix et, le cas échéant, de la contrainte technique du logement).

Le contrat de délégation de service public vise notamment à :

1) favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap par l'exploitation du service délégué de télé assistance avancée et en généralisant le déploiement des installations domotiques sur le territoire départemental,

2) garantir une forte responsabilisation du délégataire, lui conférant une réelle autonomie de gestion dans les domaines relevant de sa responsabilité, propre à favoriser une maîtrise de l'ensemble des dépenses d'exploitation et un accroissement du nombre de bénéficiaires du service.

3) assurer une répartition claire des responsabilités entre l'autorité délégante et le délégataire notamment en termes financiers ; il est rappelé ici que le futur délégataire assume ses missions à ses risques et périls,

4) définir des modalités de contrôle permettant à l'autorité délégante d'apprécier la bonne exécution du service public délégué, la qualité des visites de convivialité, la continuité du fonctionnement de la centrale d'appels et la bonne utilisation des installations domotiques, le tout afin de répondre aux souhaits et objectifs de l'autorité délégante ci-dessus exposés.

5) rechercher des cofinancements de la part de partenaires intéressés au développement du service délégué et à son exécution.

L'autorité délégante confère au délégataire, pendant toute la durée d'exécution, un droit exclusif d'exploitation et de gestion du service délégué. » *Source : convention de DSP.*

Durée du contrat

La délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation du système départemental de télé assistance avancée et de généralisation de la domotique est consentie pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ce rapport d'activité concerne la sixième année d'exploitation de cette délégation via l'entité Corrèze Téléassistance, établissement de la Fondation Partage et Vie.

Délégation et prestations de services concernées

Dans le cadre de la délégation, les objectifs du service sont les suivants :

- Assurer la reprise du service actuel sans rupture pour les usagers,
- Offrir un service permettant une réponse adaptée à l'urgence,
- Inscrire le service comme un outil de lutte contre l'isolement,
- Déployer, auprès des bénéficiaires en faisant la demande, les outils de domotique,
- Garantir le caractère évolutif des matériels et du service tout au long de la délégation et permettre à l'autorité délégante d'expérimenter, si elle le souhaite, de nouveaux matériels,
- Favoriser des partenariats avec les acteurs de terrain, afin d'améliorer et de valoriser le service rendu (liens avec tous les intervenants de la personne).

Les deux principales missions exercées par le délégataire sont :

- Assurer une réponse adaptée à l'urgence. Il s'agit de permettre à toute personne équipée de joindre la centrale d'appels à tout moment. A ce titre, la fiabilité du matériel doit rester une priorité et le temps d'attente de réponse après un appel d'urgence devra être limité. Cet aspect de sécurité se décline également avec l'obligation d'assurer 24h/24 et 7j/7 le fonctionnement du dispositif,
- Agir contre l'isolement. Il s'agit d'un point très important qui permet au dispositif départemental de fournir un service de qualité. Cette mission à caractère de lien social se décline sous la forme d'appels de convivialité. Elle est comprise dans l'abonnement de télé assistance avancée et consiste à assurer à chaque abonné un minimum de 13 appels/an, tel que décrit à l'article 6.4.

Prestations et équipements proposés

« Deux types de services sont proposés aux abonnés : un service de télé assistance avancée et un service de télé assistance avancée incluant la domotique.

Moyens matériels

1) La centrale d'appels située à Naves (19460) fonctionne 24h/24 et 7j/7, est informatisée et répond aux exigences suivantes :

- Elle est conforme à l'ensemble des normes légales en vigueur,
- Elle est performante et évolutive,
- Elle permet l'identification et l'enregistrement de tous les types d'appels, leur traitement 24 heures / 24 et 7 jours / 7 et doit faciliter la réalisation d'études statistiques (abonnés, appels reçus, interventions réalisées...),
- Elle organise des tests de vérification du bon fonctionnement de l'ensemble des appareils, déclenchés toutes les 48 heures.

Pour ce faire :

➤ Les postes de travail sont en nombre suffisant pour autoriser des appels simultanés et pour assurer la continuité du service en cas de défaillance d'un poste,

➤ L'ensemble du matériel doit continuer à fonctionner en cas de défaillance du système électrique,

➤ Le délégataire veille à la maintenance et au remplacement des matériels, au titre de la continuité de service et du renouvellement de son parc.

Le délégataire doit s'adapter technologiquement pour le partage de bases et données informatiques avec celles de l'autorité délégante, notamment pour le suivi du contrôle de gestion (facturation).

2) Le délégataire met à la disposition des usagers :

- Un émetteur pour l'abonné (bracelet, pendentif, etc.) et un émetteur supplémentaire gratuit pour le conjoint,
- un transmetteur à l'intérieur du logement qui doit permettre de relayer à la centrale d'appels les alertes émises par l'utilisateur via son émetteur. » *source : convention de DSP*

Chapitre1

Activité 2018

Section 1 : Aspect quantitatif

1) Les bénéficiaires du dispositif départemental de téléassistance en 2018

Evolution globale : 1169 installations

Dont 24 foyers passent d'un équipement de TA simple à un équipement de TA + domotique et 6 foyers passent d'un équipement domotique à TA simple

	2018	2017	2016
1 ^{er} trimestre	337	345	322
2 ^{ème} trimestre	286	295	286
3 ^{ème} trimestre	278	271	276
4 ^{ème} trimestre	268	282	274
TOTAUX	1169	1193	1158

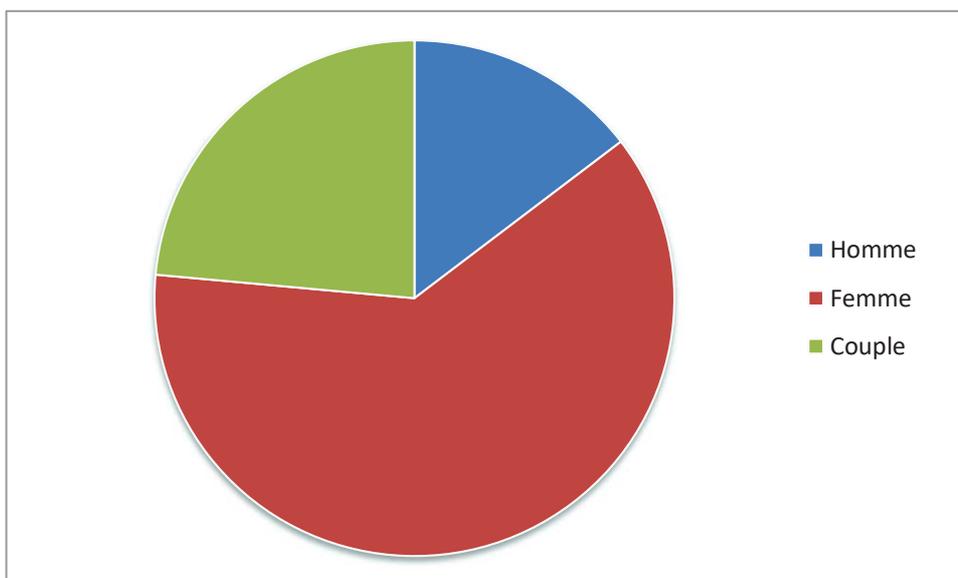
Depuis le début de l'activité, 20 021 corréziennes et corréziens ont bénéficié du dispositif départemental de Téléassistance.

Années	Nombre de nouveaux foyers "usagers" en Corrèze	Années	Nombre de nouveaux foyers "usagers" en Corrèze
2001	834	2010	1152
2002	1007	2011	1263
2003	955	2012	1288
2004	918	2013	1264
2005	970	2014	1296
2006	997	2015	1327
2007	1087	2016	1158
2008	1030	2017	1193
2009	1113	2018	1169
Total			20021

Répartition entre installations de téléassistance avancée et installations de packs domotiques :

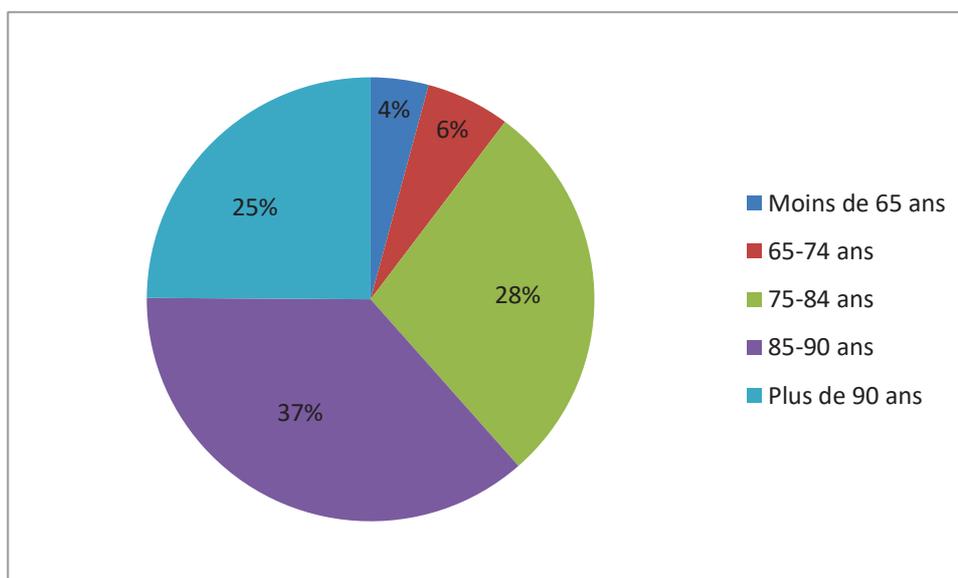
	Global	TA	TA+ option domotique
1 ^{er} trimestre	337	326	11
2 ^{ème} trimestre	286	278	8
3 ^{ème} trimestre	278	271	7
4 ^{ème} trimestre	268	260	8
TOTAUX	1169	1135	34

- Répartition par sexes :



2018	rappel 2017
61 % femmes	62%
14 % hommes	15%
25 % couples	23%

- Répartition par tranches d'âges : Age moyen : 87 ans



Sans changement par rapport à 2017

2018	rappel 2017
Moins de 65 ans : 4%	4 % (adultes handicapées)
65 à 74 ans : 6%	6%
75 à 84 ans : 28%	28 %
85 à 90 ans : 37%	37%
91 ans et + : 25%	25%

- Répartition par cantons et communes en pages suivantes

Contrats actifs dans le mois

Canton	Commune	Type	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
ALLASSAC	ALLASSAC	Domotique	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4
		TA mobile					1	1	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	69	66	65	65	64	64	63	60	61	60	59	59
		Total commune	74	71	70	70	69	69	69	66	67	66	65	65
	BRIVE-LA-GAILLARDE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1	1										
	DONZENAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	55	56	56	55	53	50	51	52	52	50	53	53
		Total commune	56	57	57	56	54	51	52	53	53	51	54	54
	ESTIVAUX	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		TA mobile					1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	10	10	10	10	10	10	9	9	9	8	8	9
		Total commune	11	11	11	11	12	12	11	11	11	10	10	11
	ORGNAC SUR VEZERE	Domotique	3	3	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3
		TA mobile												1
		Télé assistance	12	12	12	12	12	12	12	11	11	11	11	10
		Total commune	15	15	14	15								
	PERPEZAC LE NOIR	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		TA mobile									1	1	1	1
		Télé assistance	25	25	27	29	27	26	26	26	25	25	24	23
		Total commune	28	28	30	32	30	29	29	30	29	29	28	27
	SADROC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		TA mobile												1
		Télé assistance	20	20	21	22	23	24	24	24	24	24	23	23
		Total commune	22	22	23	24	25	26	26	26	26	26	25	26
	ST BONNET L'ENFANTIER	Télé assistance	7	6	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6
		Total commune	7	6	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6
	ST PARDOUX L'ORTIGIER	TA mobile											1	1
		Télé assistance	11	11	11	11	12	11	11	11	11	11	11	11
		Total commune	11	11	11	11	12	11	11	11	11	11	12	12
	ST VIANCE	TA mobile												1
		Télé assistance	25	25	25	25	25	25	25	26	26	26	26	27
		Total commune	25	26	26	26	27	28						
	STE FEREOLE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		TA mobile				1	1	1	1	1	1	1	1	2
		Télé assistance	42	42	42	42	41	42	42	43	44	44	44	44
		Total commune	43	43	43	44	43	44	44	45	46	46	47	47
	TROPHE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	15	15	16	15	15	15	15	15	16	16	16	16
		Total commune	16	16	17	16	16	16	16	16	17	17	17	17
	VIGEOIS	Domotique	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3
		TA mobile		1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	42	41	42	41	41	40	41	41	41	41	42	40
		Total commune	46	46	48	47	47	46	46	46	46	46	47	45
	Total canton	355	352	355	356	353	349	349	351	353	350	354	353	
	ARGENTAT	ALBUSSAC	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2
			TA mobile			1	1	1	1	1	1	1	1	1
Télé assistance			15	15	14	14	15	15	15	15	15	14	14	14
Total commune			18	18	18	18	19	19	19	19	18	17	17	17
ALTILLAC		Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		TA mobile			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	18	20	21	21	20	19	20	21	21	17	16	16
		Total commune	19	21	23	23	22	21	22	23	23	19	18	18
ARGENTAT		Domotique	9	9	8	8	8	8	8	8	9	8	7	7
		TA mobile			1	1	1	1	2	3	3	3	3	3
		Télé assistance	75	75	78	78	76	75	75	76	73	77	75	73
		Total commune	84	84	87	87	85	84	85	87	85	88	85	83
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE		TA mobile												1
		Télé assistance												2
		Total commune												2
AURIAC		Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6
		Total commune	5	6	6	6	6							
BASSIGNAC LE BAS		TA mobile			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	5	6	6	6	6	6	7	7	7	6	6	6
		Total commune	5	6	7	7	7	7	8	8	8	7	7	7
BASSIGNAC LE HAUT		TA mobile											1	1
		Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
		Total commune	5	6	6	6								
CAMPS ST MATHURIN LEOBAZEL		Télé assistance	8	8	8	8	8	8	8	8	7	7	7	7
		Total commune	8	7	7	7								

DARAZAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1
	TA mobile							1	2	2	2	2	2
	Télé assistance	5	5	5	3	4	4	4	4	4	4	4	4
	Total commune	7	7	7	5	6	6	6	7	7	7	7	7
FORGES	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	TA mobile												1
	Télé assistance	8	8	9	9	9	9	9	8	8	8	8	8
	Total commune	11	11	12	12	12	12	12	11	11	11	12	12
GOULLES	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1
	TA mobile					1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	12	12	13	13	13	13	14	14	14	13	13	13
	Total commune	14	14	15	15	16	16	17	17	17	15	15	15
HAUTEFAGE	Télé assistance	6	6	6	6	7	6	6	6	5	5	5	4
	Total commune	6	6	6	6	7	6	6	6	5	5	5	4
LA CHAPELLE ST GERAUD	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	10	9	9	10	11	11	11	11	11	11	11	11
	Total commune	11	10	10	11	12							
MERCOEUR	Télé assistance	5	5	6	6	6	6	6	6	6	7	7	7
	Total commune	5	5	6	7	7	7						
MONCEAUX SUR DORDOGNE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	19	20	20	21	21	19	20	20	20	19	20	21
	Total commune	20	21	21	22	22	20	21	21	21	20	21	22
NEUVILLE	TA mobile												1
	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2
	Total commune	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	3
REYGADE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4
	Total commune	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6
RILHAC XAINTRIE	Télé assistance	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	Total commune	7	8										
SERVIERES LE CHÂTEAU	Domotique	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile			1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	15	15	15	15	15	16	16	16	16	16	16	16
	Total commune	16	16	18	19	19	20						
SEXCLÉS	Télé assistance	7	8	9	9	9	10	11	11	11	11	10	10
	Total commune	7	8	9	9	9	10	11	11	11	11	10	10
ST BAZILE DE LA ROCHE	Télé assistance	3	3	3	4	5	5	5	6	6	6	6	6
	Total commune	3	3	3	4	5	5	5	6	6	6	6	6
ST BONNET ELVERT	TA mobile						1	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	11	11
	Total commune	10	10	10	10	10	11	12	12	12	12	13	13
ST BONNET LES TOURS DE MERLE	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
ST CHAMANT	TA mobile											2	2
	Télé assistance	16	15	14	15	14	13	13	13	13	13	13	12
	Total commune	16	15	14	15	14	13	13	13	13	13	15	14
ST CIRGUES LA LOUTRE	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	7
	Total commune	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	7
ST GENIEZ O MERLE	Télé assistance	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	3	3
	Total commune	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	3	3
ST HILAIRE TAURIEUX	Télé assistance	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4
	Total commune	3	3	3	3	4							
ST JULIEN AUX BOIS	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	15	15	17	17	17	17	17	18	17	17	18	17
	Total commune	16	16	18	18	18	18	18	19	18	18	19	18
ST JULIEN LE PELERIN	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Total commune	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
ST MARTIAL ENTRAYGUES	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
ST PRIVAT	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	21	21	22	23	21	22	22	22	23	23	22	22
	Total commune	22	22	23	24	22	23	23	23	23	24	23	23
ST SYLVAIN	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2
	Total commune	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2
VEGENNES	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total canton		349	353	367	371	372	371	378	383	380	375	375	374
Bas-Rhin	STRASBOURG	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total canton		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
BRIVE CENTRE	BRIVE-LA-GAILLARDE	Télé assistance	1	1	1	1							
	Total commune	1	1	1	1								
	Total canton	1	1	1	1								

BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE-LA-GAILLARDE	Domotique	12	12	11	11	11	11	10	11	11	11	9	9
		TA mobile		1	1	1	2	2	2	3	3	4	5	6
		Télé assistance	383	383	390	392	392	390	392	383	380	384	384	384
		Total commune	395	396	402	404	405	403	404	397	394	399	398	399
		Total canton	396	397	403	405	406	404	405	398	395	400	399	400
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE-LA-GAILLARDE	Domotique	13	12	12	12	13	13	13	13	14	14	14	
		TA mobile		2	4	6	6	7	8	9	9	9	11	11
		Télé assistance	369	375	376	374	373	371	372	364	362	362	362	362
		Total commune	382	389	392	392	392	391	393	386	384	385	387	387
		Total canton	382	389	392	392	392	391	393	386	384	385	387	387
BRIVE-LA-GAILLARDE-3	BRIVE-LA-GAILLARDE	Domotique	10	10	10	10	9	9	9	9	9	9	10	10
		TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
		Télé assistance	192	192	192	195	192	194	196	195	192	198	199	200
		Total commune	202	203	203	206	202	204	206	205	202	208	210	212
	COSNAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		TA mobile											2	3
		Télé assistance	21	21	22	22	22	23	22	22	23	23	24	24
		Total commune	23	23	24	24	24	25	24	24	25	27	29	29
	LA CHAPELLE AUX BROCS	Domotique											1	1
		Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	7	7	6
		Total commune	6	8	8	7								
		Total canton	231	232	233	236	232	235	236	235	233	243	247	248
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE-LA-GAILLARDE	Domotique	9	8	8	8	8	8	8	8	8	8	9	9
		TA mobile		1	2	5	6	6	6	6	7	7	7	7
		Télé assistance	239	239	239	239	238	243	244	246	248	247	248	249
		Total commune	248	248	249	252	252	257	258	260	263	262	264	265
		Total canton	248	248	249	252	252	257	258	260	263	262	264	265
Deux-Sèvres	ARGENTON-CHÂTEAU	Télé assistance	1											
		Total commune	1											
Egletons	CHAMPAGNAC LA NOAILLE	Télé assistance	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
		Total commune	7											
Egletons	CHAUMEIL	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		TA mobile											1	1
		Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
		Total commune	6	7	7									
Egletons	EGLETONS	Domotique	9	9	9	9	9	9	8	8	8	8	8	
		TA mobile						1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	65	64	63	63	65	65	62	64	65	68	67	67
		Total commune	74	73	72	72	75	75	71	73	74	77	76	76
Egletons	LA CHAPELLE SPINASSE	Domotique	1											
		Total commune	1											
Egletons	LAFAGE SUR SOMBRE	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	
		Total commune	3	2	2									
Egletons	LAPLEAU	Domotique	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	
		Télé assistance	4	5	5	5	6	6	6	6	6	7	6	5
		Total commune	8	9	9	9	10	10	10	10	9	10	9	8
Egletons	LAVAL SUR LUZEGE	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	
		Total commune	5	6	6	6								
Egletons	LE JARDIN	Télé assistance	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	
		Total commune	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	
Egletons	MARCILLAC LA CROISILLE	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
		TA mobile											1	1
		Télé assistance	22	21	21	22	22	22	21	20	20	20	20	20
		Total commune	25	24	24	25	25	25	24	23	23	24	24	24
Egletons	MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE	TA mobile			1	2	2	2	2	2	2	2	3	
		Télé assistance	21	21	21	21	21	21	21	20	20	20	20	20
		Total commune	21	21	22	23	23	23	23	22	22	22	22	23
Egletons	MOUSTIER VENTADOUR	TA mobile											1	1
		Télé assistance	10	10	10	11	11	11	11	11	11	11	11	10
		Total commune	10	10	10	11								
Egletons	ROSIERS D'EGLETONS	Domotique	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	
		TA mobile							1	1	1	1	1	
		Télé assistance	23	22	21	22	22	22	25	24	23	24	23	24
		Total commune	30	29	28	29	29	29	32	31	30	31	30	31
Egletons	SARRAN	Télé assistance	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	
		Total commune	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	
Egletons	SOURSAC	Domotique					1	1						
		Télé assistance	13	13	13	14	13	13	16	16	15	15	15	15
		Total commune	13	13	13	14	14	14	16	16	15	15	15	15

	ST HILAIRE FOISSAC	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
		Total commune	4											
	ST MERD DE LAPLEAU	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	7	7	7	7	8	8
		Total commune	6	6	6	6	6	6	7	7	7	7	8	8
	ST PARDOUX LA CROISILLE	TA mobile											1	1
		Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1	2	2									
	ST YRIEIX LE DEJALAT	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	7	7	7	6	6
		Total commune	6	7	7	7	6	6						
	VILLARS-LES-DOBES	Domotique	1	1										
		Total commune	1	1										
	VITRAC SUR MONTANE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2
		Télé assistance	8	8	8	8	8	9	9	9	7	6	7	7
		Total commune	9	9	9	9	9	10	10	10	9	8	9	9
	Total canton		235	232	230	235	239	238	239	239	237	241	242	242
Essonne	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1											
		Total canton	1											
HAUTE-DORDOGNE	BORT LES ORGUES	Domotique	7	6	6	6	6	6	7	7	7	7	7	7
		TA mobile												
		Télé assistance	85	82	86	85	85	86	84	85	83	81	82	81
		Total commune	92	88	92	91	91	92	91	92	90	88	89	89
	CHIRAC BELLEVUE	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	2											
	CONFOLENT PORT DIEU	Télé assistance								1	1			
		Total commune								1	1			
	LAMAZIERE BASSE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	10	10	9	8	8	7	6	6	6	6	6	6
		Total commune	12	12	11	10	10	9	8	8	8	8	8	8
	LATRONCHE	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
		Total commune	5											
	LIGINIAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		TA mobile			1	1	1	1	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	20	21	21	21	21	21	21	20	21	21	22	22
		Total commune	22	23	24	24	24	25	24	25	25	26	26	26
	MARGERIDES	Télé assistance	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	2	1										
	MESTES	Télé assistance	7	6	6	6	7	7	7	8	8	8	8	8
		Total commune	7	6	6	6	7	7	7	8	8	8	8	8
	MONESTIER PORT DIEU	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	2											
	NEUVIC	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		TA mobile												1
		Télé assistance	30	31	31	29	28	29	31	32	37	36	36	35
		Total commune	33	34	34	32	31	32	34	35	40	39	40	39
	PALISSE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		TA mobile										1	1	1
		Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5
		Total commune	5	7	7	7								
	ROCHE LE PEYROUX	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1											
	SARROUX	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1				
		TA mobile			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	7	7	6	6	7	7	7	7	7	7	7	6
		Total commune	8	8	8	8	9	9	9	9	8	8	8	7
	SERANDON	TA mobile							1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	9	9	8	8	9	9	9	9	9	9	9	8
		Total commune	9	9	8	8	9	9	10	10	10	10	10	9
	ST BONNET PRES BORT	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
		Total commune	1	2										
	ST ETIENNE AUX CLOS	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	2											
	ST EXUPERY LES ROCHES	Télé assistance	11	11	11	11	11	11	12	11	10	10	10	10
		Total commune	11	11	11	11	11	11	12	11	10	10	10	10
	ST FREJOUX	Télé assistance	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	2	2
		Total commune	2	2	2	3	2	2						
	ST HILAIRE LUC	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
		Total commune	1	2	2	2	2	2						
	ST JULIEN PRES BORT	Domotique			1	1	1	1	1	1				
		TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	6	5	5	5	5	5	5	4	4	4	4	4
		Total commune	6	6	7	7	7	7	7	6	5	5	5	5

	ST PANTALEON DE LAPLEAU	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1													
	ST VICTOUR	Télé assistance	5	5	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
		Total commune	5	5	6	5										
	STE MARIE LAPANOUZE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1													
	THALAMY	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1													
	USSEL	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1													
	Total canton		232	228	233	229	231	232	235	237	238	236	238	236	238	236
Hauts-de-Seine	SAINT-CLOUD	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1													
	Total canton		1													
LIMOGES	MASSERET	Télé assistance	1	1	1	1	1	1								
		Total commune	1	1	1	1	1	1								
	Total canton		1	1	1	1	1	1								
Lot	VAYRAC	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1													
	Total canton		1													
L'YSSANDONNAIS	AYEN	Télé assistance	19	19	19	18	17	16	16	15	16	16	16	16	16	16
		Total commune	19	19	19	18	17	16	16	15	16	16	16	16	16	16
	BRIGNAC LA PLAINE	Télé assistance	22	22	22	21	21	22	23	23	25	24	23	24		
		Total commune	22	22	22	21	21	22	23	23	25	24	23	24		
	CHABRIGNAC	Télé assistance	11	11	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
		Total commune	11	11	12											
	CONCEZE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	9	8	8	8	8	7	8	8	7	7	7	8	8	8
		Total commune	11	10	10	10	10	9	10	10	9	9	10	10	10	10
	JUILLAC	Télé assistance	19	19	18	17	19	19	17	18	16	16	14	15		
		Total commune	19	19	18	17	19	19	17	18	16	16	14	15		
	LASCAUX	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1													
	LOUIGNAC	Télé assistance	2	2	3	4	4	4	5	5	5	5	4	4		
		Total commune	2	2	3	4	4	4	5	5	5	5	4	4		
	OBJAT	Domotique	8	8	8	6	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5
		TA mobile				1	1	1	2	2	2	2	2	3		
		Télé assistance	85	87	91	92	92	89	90	90	88	88	89	88		
		Total commune	93	95	99	99	99	96	98	97	95	95	96	96		
	PERPEZAC LE BLANC	Domotique	2	2	1	1	1	1								
		Télé assistance	9	9	9	9	9	9	10	10	10	10	10	10		
		Total commune	11	11	10											
	ROSIERS DE JUILLAC	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5		
		Total commune	5													
	SEGONZAC	Télé assistance	6	6	7	7	7	7	6	6	7	7	7	7		
		Total commune	6	6	7	7	7	7	6	6	7	7	7	7		
	ST AULAIRE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
		Télé assistance	13	12	13	13	14	14	14	14	14	13	14	15		
		Total commune	14	13	14	14	15	15	15	15	15	14	15	16		
	ST BONNET LA RIVIERE	Télé assistance	7	7	7	7	7	7	7	6	7	8	8	7		
		Total commune	7	6	7	8	8	7								
	ST CYPRIEN	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	7	7	6	6		
		Total commune	6	7	7	6	6									
	ST CYR LA ROCHE	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5		
		Total commune	5													
	ST ROBERT	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
		Télé assistance	5	5	5	5	5	6	6	7	7	7	7	7		
		Total commune	6	6	6	6	6	7	7	8	8	8	8	8		
	ST SOLVE	TA mobile													1	1
		Télé assistance	7	7	6	7	5	5	5	6	6	6	6	6		
		Total commune	7	7	6	7	5	5	5	6	6	6	6	6		
	VARS SUR ROSEIX	Télé assistance	3	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3		
		Total commune	3	4	3	3	3	3								
	VIGNOLS	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
		Télé assistance	16	16	16	16	16	15	15	15	15	15	14	14		
		Total commune	18	18	18	18	18	17	17	17	17	17	16	16		
	VOUTEZAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
		TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
		Télé assistance	23	24	24	24	24	24	24	27	27	28	28	28		
		Total commune	24	26	26	26	26	26	26	29	29	30	30	30		
	YSSANDON	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1		
		TA mobile			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
		Télé assistance	14	14	14	14	14	15	16	15	15	15	15	15		
		Total commune	16	16	17	17	17	18	19	17	17	17	17	17		
	Total canton		306	309	315	314	314	311	314	316	315	316	313	315		

MALEMORT-SUR-CORREZE	DAMPNIAT	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		TA mobile							1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	10	11	11	11	12	13	13	13	13	13	13	13
		Total commune	11	12	12	12	13	14	15	15	15	15	15	15
	LATTES	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1											
	MALEMORT	TA mobile											1	1
		Télé assistance											1	5
		Total commune											2	6
	MALEMORT-SUR-CORREZE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		TA mobile		1	2	2	3	3	3	4	4	4	4	4
		Télé assistance	132	131	135	137	138	139	139	137	138	140	138	135
		Total commune	134	134	139	141	143	144	144	143	144	146	144	141
	USSAC	TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	2	2	3	3
		Télé assistance	42	41	41	40	40	40	41	42	42	43	43	44
Total commune		42	42	42	41	41	41	42	43	44	45	46	47	
VARETZ	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	TA mobile									1	1	1	1	
	Télé assistance	31	31	31	30	29	29	30	31	30	29	30	30	
	Total commune	32	32	32	31	30	30	31	32	32	31	32	32	
VENARSAL	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
	Total commune	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Total canton		224	225	230	230	232	234	237	238	240	242	244	246	
MIDI_CORREZIEN	ALBIGNAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	5	5	5	6	6	6	6	6	6	5	5	5
		Total commune	7	7	7	8	8	8	8	8	8	7	7	7
	ASTAILLAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		TA mobile								1	1	1	1	1
		Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3
	Total commune	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5	6	6	
	AUBAZINE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	21	21	21	22	22	22	22	21	21	20	20	20
		Total commune	22	22	22	23	23	23	23	22	22	21	21	21
	BEAULIEU SUR DORDOGNE	Domotique	7	7	7	6	7	7	7	7	7	7	7	6
		Télé assistance	40	40	40	39	37	36	37	37	37	37	36	37
		Total commune	47	47	47	45	44	43	44	44	44	44	43	43
	BEYNAT	Domotique	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
		TA mobile								1	1	1	1	2
Télé assistance		30	30	31	31	33	32	32	34	34	34	35	35	
Total commune		35	35	36	36	38	37	37	40	40	40	41	42	
BILHAC	Domotique	1	1	1	1	1								
	Télé assistance	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
	Total commune	10	10	10	10	10	10	9	9	9	9	9	9	
BRANCEILLES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	TA mobile								1	1	1	1		
	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	8	8	8	9	9	8	7
Total commune	9	9	9	9	9	9	10	10	11	11	11	9	8	
BRIVEZAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	7	7	7	7	8	8	
	Total commune	10	10	10	10	10	10	9	9	9	9	10	10	
CHAUFFOUR SUR VELL	Domotique			1	1									
	Télé assistance	6	6	5	7	6	6	5	4	4	5	6	6	
	Total commune	6	6	6	8	6	6	5	4	4	5	6	6	
CHENAILLERS MASCHEIX	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	
	Total commune	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	
COLLONGES LA ROUGE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	12	12	12	12	12	12	12	12	12	14	14	14	
	Total commune	13	13	13	13	13	13	13	13	13	15	15	15	
CUREMONTE	Domotique	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	
	TA mobile						1	2	2	2	2	2	2	
	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	
	Total commune	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	9	
LA CHAPELLE AUX SAINTS	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Total commune	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	5	
LAGLEYGEOLLE	Télé assistance	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Total commune	1	1	1	2									
LANTEUIL	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	12	12	12	13	13	13	13	13	12	12	12	12	
	Total commune	13	13	13	14	14	14	14	14	13	13	13	13	
LE PESCHER	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	TA mobile				1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	6	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	
	Total commune	7	6	6	7	7	7	8	8	8	8	8	8	

LIGNEYRAC	Télé assistance	8	8	8	8	9	9	9	9	9	9	8	8	
	Total commune	8	8	8	8	9	9	9	9	9	9	8	8	
LIOURDRES	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
	Total commune	4	4											
LOSTANGES	TA mobile												1	
	Télé assistance	5	5	4	4	5	5	5	5	5	4	4	4	
	Total commune	5	5	4	4	5	5	5	5	5	4	4	5	
MARCILLAC LA CROZE	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
	Total commune	4	4											
MENOIRE	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	1	
	Total commune	3	2	1										
MEYSSAC	Domotique	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Télé assistance	26	27	28	29	29	29	29	29	28	31	31	30	
	Total commune	29	29	30	31	31	31	31	31	30	33	33	32	
NOAILHAC	Télé assistance	7	7	7	7	7	7	7	7	8	9	9	8	
	Total commune	7	8	9	9	8								
NONARDS	Télé assistance	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	8	8	
	Total commune	9	8	8										
PALAZINGES	Télé assistance	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Total commune	2	1	1										
PARIS	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Total commune	1	1											
PUY D'ARNAC	Télé assistance	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4	5	
	Total commune	5	5	5	5	4	5							
QUEYSSAC LES VIGNES	Télé assistance	6	6	6	6	5	5	6	5	5	5	5	5	
	Total commune	6	6	6	6	5	5	6	5	5	5	5	5	
SAILLAC	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
	Total commune	6	6											
SERILHAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Télé assistance	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
	Total commune	11	11											
SIONIAC	Télé assistance	8	6	6	6	7	6	6	4	4	4	4	3	
	Total commune	8	6	6	6	7	6	6	4	4	4	4	3	
ST BAZILE DE MEYSSAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
	Total commune	9	9											
ST JULIEN MAUMONT	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
	Total commune	6	6	7	7									
TUDEILS	TA mobile											1	1	1
	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	9	9	8	8	8	8	
	Total commune	8	8	8	8	8	8	9	9	8	9	9	9	
VEGENNES	TA mobile							1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	
	Total commune	5	5	5	5	5	5	6	7	7	7	7	7	
Total canton	337	333	335	341	341	337	342	342	341	346	344	341		
BAR	Télé assistance	7	7	9	9	10	10	10	10	10	10	10	10	
	Total commune	7	7	9	9	10	10							
BRIVE-LA-GAILLARDE	Télé assistance	1	1	1	1	1								
	Total commune	1	1	1	1	1								
CHAMEYRAT	Domotique	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	TA mobile											1	1	1
	Télé assistance	47	46	45	46	46	46	47	45	45	44	42	42	
	Total commune	49	48	46	47	47	48	46	46	46	44	44		
CORREZE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	36	35	36	36	38	38	38	38	37	36	35	35	
	Total commune	38	38	39	39	41	41	41	40	39	38	38		
FAVARS	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Télé assistance	23	23	23	24	24	23	25	25	25	25	25	25	
	Total commune	25	25	25	26	26	25	27	27	27	27	27	27	
GIMEL LES CASCADES	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Télé assistance	9	10	10	9	9	9	9	9	7	7	7	7	
	Total commune	11	12	12	11	11	11	11	11	9	9	9	9	
LES ANGLÉS	Télé assistance	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Total commune	2	1	1										
MEYRIGNAC L'EGLISE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Total commune	1	1											
NAVES	Domotique	6	5	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
	Télé assistance	42	42	42	43	45	47	48	52	52	51	50	49	
	Total commune	48	47	46	46	48	50	51	55	55	54	53	52	
ORLIAC DE BAR	Télé assistance	7	6	6	6	6	7	7	7	7	7	8	8	
	Total commune	7	6	6	6	6	7	7	7	7	7	8	8	

NAVES

ST AUGUSTIN	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
	Télé assistance	8	8	9	10	10	10	10	10	10	12	12	12
	Total commune	10	11	12	13	13	13	13	13	13	15	16	16
ST GERMAIN LES VERGNES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	39	38	39	40	38	37	36	36	35	33	31	29
	Total commune	40	40	41	42	40	39	38	38	37	35	33	31
ST HILAIRE PEYROUX	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	30	30	28	29	28	28	28	27	26	26	26	26
	Total commune	31	32	30	31	30	30	30	29	28	28	28	28
ST MEXANT	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	19	19	21	20	22	22	21	21	21	22	23	23
	Total commune	21	21	23	22	24	24	23	23	23	24	25	25
TULLE	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3
	Total commune	2	3										
Total canton		293	292	294	297	301	301	303	304	299	298	295	293
PLATEAU DE MILLEVACHES ALLEYRAT	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Total commune	2											
AMBRUGEAT	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	4	4	4	4	4	6	6	6	5	4	4	4
	Total commune	6	6	6	6	6	8	8	8	7	6	6	6
AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune	1											
BELLECHASSAGNE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune	1											
BONNEFOND	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Total commune	3											
BUGEAT	Domotique	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	17	17	17	17	17	17	17	19	19	20	19	19
	Total commune	20	20	20	19	19	19	19	21	21	22	21	21
CHAVANAC	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	2	2
	Total commune	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	2	2
CHAVEROCHE	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Total commune	2											
COMBRESSOL	Télé assistance	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	7
	Total commune	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	7
DARNETS	Télé assistance	3	4	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3
	Total commune	3	4	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3
DAVIGNAC	TA mobile												1
	Télé assistance	10	10	11	11	12	13	13	13	13	13	13	13
	Total commune	10	10	11	11	12	13	13	13	13	13	13	14
EGLETONS	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune	1											
GOURDON MURAT	TA mobile										1	1	1
	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2
	Total commune	3	2	2	3	3	3						
GRANDSAIGNE	Télé assistance		1	1	1	1							
	Total commune		1	1	1	1							
LESTARDS	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3
	Total commune	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3
LIGNAREIX	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune	1											
MAUSSAC	Télé assistance	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
	Total commune	9											
MEYMAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile			1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	41	42	43	43	41	42	40	39	40	41	43	45
	Total commune	43	44	46	47	45	46	44	43	44	45	47	49
MILLEVACHES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune	2											
PARIS	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune	1											
PERET BEL AIR	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5
	Total commune	6	5	5									
PEROLS SUR VEZERE	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Total commune	4											
PEYRELEVADE	Télé assistance	19	19	19	18	18	16	17	17	15	14	14	13
	Total commune	19	19	19	18	18	16	17	17	15	14	14	13

PRADINES	TA mobile													1
	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	4
	Total commune	5	4	5										
SORNAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	13	13	13	13	13	14	15	16	17	16	16	16	16
	Total commune	14	14	14	14	14	15	16	17	18	17	17	17	17
SOUEILLES	Domotique	1	1											
	TA mobile				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	9	8	8	8	8	8	9	9	8	8	8	8	7
	Total commune	10	9	8	9	9	9	10	10	9	9	9	9	8
ST ANGEL	Télé assistance	6	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Total commune	6	6	6	6	5	5							
ST GERMAIN LAVOLPS	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune	1	1											
ST MERD LES OUSSINES	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Total commune	2	2											
ST PARDOUX LE VIEUX	TA mobile													1
	Télé assistance	5	4	4	6	6	6	6	6	6	7	7	7	6
	Total commune	5	4	4	6	6	6	6	6	6	7	8	7	7
ST REMY	Télé assistance	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Total commune	4	4	4	3	3								
ST SETIERS	Télé assistance	10	11	11	11	11	10	11	11	11	11	11	11	11
	Total commune	10	11	11	11	11	10	11	11	11	11	11	11	11
ST Sulpice LES BOIS	TA mobile			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune		1	2	2									
TARNAC	TA mobile			1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	9	9	9	10	10	10	10	11	10	9	9	9	9
	Total commune	9	9	10	12	12	12	12	13	12	11	11	11	11
TOY VIAM	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Total commune	2	2											
VIAM	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Total commune	2	2											
Total canton		216	219	222	225	223	225	229	231	227	228	227	229	
SAINTE-FORTUNADE	CHAMPAGNAC LA PRUNE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	9	9	9	9	9	9	9	9	9	8	7	7	7
	Total commune	10	9	8	8	8								
CHANAC LES MINES	TA mobile													1
	Télé assistance	15	15	15	15	15	15	16	16	16	16	16	16	16
	Total commune	15	15	15	15	15	15	16	16	16	16	16	16	17
CLERGOUX	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile			2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3
	Télé assistance	16	15	15	14	13	13	13	12	11	12	12	12	11
	Total commune	18	17	19	18	17	17	17	17	16	17	17	17	16
CORNIL	Domotique	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	26	26	26	25	25	25	25	25	25	25	25	25	26
	Total commune	29	29	29	28	28	27	28						
ESPAGNAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile					1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	16	16	16	14	15	15	14	13	13	13	13	13	13
	Total commune	17	17	17	15	17	17	16	15	15	15	15	15	15
EYREIN	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile								1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	10	9	10	10	10	10	10	11	10	10	11	11	11
	Total commune	11	10	11	11	11	11	11	13	12	12	13	13	13
GROS CHASTANG	Domotique	1	1	1	1	1								
	TA mobile			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	7	7	8	9	8	8	7	7	7	7	7	7	7
	Total commune	8	8	10	11	10	9	8	8	8	8	8	8	8
GUMOND	TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2
	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	5	5	5	5	4	4
	Total commune	6	7	7	7	7	7	7	6	6	7	7	6	6
LA ROCHE CANILLAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	Total commune	7	7											
LADIGNAC SUR RONDELLE	TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	10	10	10	11	11	11	11	12	12	12	12	11	12
	Total commune	10	11	11	12	12	12	12	13	13	13	12	13	13
LAGARDE ENVAL	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	3	3
	TA mobile							1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	17	15	15	17	17	16	16	16	15	16	15	16	16
	Total commune	20	18	18	20	20	19	20	20	19	20	20	20	20

SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	LAGUENNE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3
		Télé assistance	36	37	37	38	40	40	40	40	41	41	40	40
		Total commune	37	39	39	40	42	42	42	42	43	43	44	44
		LE CHASTANG	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
			Télé assistance	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	7
			Total commune	6	6	6	6	6	6	7	7	7	7	8
		MARC LA TOUR	Télé assistance	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	2
			Total commune	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	2
		PANDRIGNES	Télé assistance	2	2	2	1	1	1	2	2	2	3	3
			Total commune	2	2	2	1	1	1	2	2	2	3	3
		SÉMALENS	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
			Total commune	1										
		ST BONNET AVALOUZE	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	ST MARTIAL DE GIMEL	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	14	14	15	15	14	17	17	17	17	16	16	
		Total commune	15	16	17	17	16	19	19	19	19	18	18	
	ST MARTIN LA MEANNE	Télé assistance	13	13	13	14	15	15	15	15	15	15	15	
		Total commune	13	13	13	14	15							
	ST PARDOUX LA CROISILLE	Télé assistance	3	4	3	3	3	3	3	4	4	5	5	
		Total commune	3	4	3	3	3	3	3	4	4	5	5	
	ST PAUL	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	6	6	6	6	6	6	5	5	6	6	7	
		Total commune	7	7	7	7	7	7	6	6	7	7	8	
	ST PRIEST DE GIMEL	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	10	9	9	11	12	13	13	13	13	12	12	
		Total commune	11	10	10	12	13	14	14	14	14	13	13	
	STE FORTUNADE	Domotique	7	7	7	7	7	6	6	6	6	5	5	
		TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	36	36	35	36	36	34	34	35	35	35	34	
		Total commune	43	44	43	44	44	42	41	41	42	42	41	40
	Total canton		293	295	299	304	307	305	305	306	306	309	309	310
	CHARTRIER FERRIERE	Télé assistance	6	6	7	7	7	7	7	7	7	6	6	
		Total commune	6	6	7	6	6							
	CHASTEAX	Télé assistance	13	13	12	12	12	12	12	12	11	11	11	
		Total commune	13	13	12	12	12	12	12	12	11	11	11	
	CUBLAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		TA mobile										1	1	
		Télé assistance	22	24	28	27	27	26	27	25	25	25	26	28
		Total commune	23	25	29	28	28	27	28	26	26	27	28	30
	ESTIVALS	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	7	7	7	7	7	6	6	7	7	6	7	7
		Total commune	8	8	8	8	8	7	7	8	8	7	8	8
	JUGEALS NAZARETH	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
		TA mobile			1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	4	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	
		Total commune	7	8	9	9	9	9	10	10	10	10	10	10
	LA RIVIERE DE MANSAC	Télé assistance	13	13	13	12	13	13	13	13	13	13	13	
		Total commune	13	13	13	12	13							
	LARCHE	Télé assistance	22	22	24	25	25	26	25	25	25	26	25	24
		Total commune	22	22	24	25	25	26	25	25	25	26	25	24
	LISSAC SUR COUZE	Télé assistance	12	12	13	13	13	13	12	13	13	13	13	
		Total commune	12	12	13	13	13	13	12	13	13	13	13	
	MANSAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		TA mobile					1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	12	12	13	14	14	14	15	15	16	16	16	
		Total commune	13	13	14	15	16	16	17	17	18	18	18	18
	NESPOULS	TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	8	8	8	9	9	9	9	9	9	8	8	7
		Total commune	8	9	9	10	10	10	10	10	10	9	9	8
	NOAILLES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	17	18	17	17	16	17	17	18	18	18	18	17
		Total commune	18	19	18	18	17	18	18	19	19	19	19	18
	ST CERNIN DE LARCHE	Télé assistance	12	12	12	12	12	12	12	12	12	11	10	
		Total commune	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	11	10
	ST PANTALEON DE LARCHE	Domotique	3	3	3	3	3	2	2	2	1	1	1	
		Télé assistance	70	71	73	72	70	71	72	72	74	74	73	74
		Total commune	73	74	76	75	73	73	74	74	75	75	74	75
	TURENNE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1				
		Télé assistance	13	13	13	12	12	12	12	12	13	13	13	14
		Total commune	14	14	14	13	14							
	Total canton		242	248	258	257	256	256	257	259	260	260	258	258

SEILHAC-MONEDIERES	AFFIEUX	Domotique										1	1	1
		Télé assistance	13	13	13	13	12	12	12	13	12	11	11	10
		Total commune	13	13	13	13	12	12	12	13	12	12	12	11
	BEAUMONT	Télé assistance	5	5	5	5	5	4	4	4	4	4	3	3
		Total commune	5	5	5	5	5	4	4	4	4	4	3	3
	CHAMBERET	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2
		TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	40	40	39	40	42	41	40	40	40	39	39	37
	CHAMBOULIVE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		TA mobile								1	1	1	1	1
		Télé assistance	41	41	42	41	42	42	42	42	41	41	41	43
	CHANTEIX	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	13	14	15	15	15	15	15	15	15	17	16	16
		Total commune	14	15	16	18	17	17						
	L EGLISE AUX BOIS	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LACELLE	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	
	Total commune	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	
LAGRAULIERE	Domotique	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
	TA mobile							1	1	1	1	2	2	
	Télé assistance	38	38	38	37	39	40	40	39	39	37	38	40	
LE LONZAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	
	TA mobile			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	25	25	25	25	24	25	24	25	25	24	24	24	
MADRANGES	Domotique	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	13	12	12	12	12	13	13	13	13	13	13	12	
	Total commune	15	13	13	13	13	14	14	14	14	14	14	13	
MALAKOFF	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
PEYRISSAC	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
	Total commune	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
RILHAC TREIGNAC	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	
	Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	
SEILHAC	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	
	TA mobile		1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Télé assistance	36	36	36	38	37	41	40	40	39	39	40	39	
SOUDAINE LAVINADIERE	Domotique	4	5	5	6	6	6	6	6	6	5	4	4	
	Télé assistance	4	5	5	6	6	6	6	6	6	5	4	4	
	Total commune	4	5	5	6	6	6	6	6	6	5	4	4	
ST CLEMENT	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
	TA mobile				1	1	1	1	1	1	1	1	2	
	Télé assistance	28	28	27	27	29	29	29	29	29	29	29	29	
ST HILAIRE LES COURBES	Domotique	31	31	30	31	33	33	33	33	33	33	33	34	
	Télé assistance	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	
	Total commune	5	5	4	3	3								
ST JAL	Télé assistance	18	17	17	17	17	18	18	19	19	20	20	20	
	Total commune	18	17	17	17	17	18	18	19	19	20	20	20	
ST SALVADOUR	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	4	4	
	Total commune	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	4	4	
TREIGNAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	TA mobile			1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	
	Télé assistance	35	35	36	35	35	35	37	39	39	39	37	36	
VEIX	Domotique	36	36	38	37	37	37	39	42	42	42	40	39	
	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1		
	Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1		
TULLE	Total canton		350	351	354	357	361	367	367	373	369	370	367	366
	LES ANGLES	Télé assistance	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	2	2	2	2	1							
	TULLE	Domotique	37	36	34	35	35	35	36	36	35	33	32	31
		TA mobile		2	2	3	4	4	5	8	8	8	11	11
		Télé assistance	372	367	365	364	359	356	350	351	352	355	355	351
	Total canton	Domotique	409	405	401	402	398	395	391	395	395	396	398	393
		TA mobile												
		Total commune	411	407	403	404	399	396	392	396	396	397	399	394
	USSEL	AIX	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	6
			Total commune	4	6									
		COUFFY SUR SARSONNE	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
			Total commune	2										
		COURTEIX	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
			Total commune	2										

EYGURANDE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	17	17	17	17	16	16	16	16	18	18	18	18
	Total commune	18	18	18	18	17	17	17	17	19	19	19	19
FEYT	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3
	Total commune	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3
MERLINES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	16	16	15	15	14	14	15	14	14	14	14	14
	Total commune	17	18	17	17	16	16	17	16	16	16	16	16
MONESTIER MERLINES	Télé assistance	4	4	4	5	5	5	5	7	7	7	7	7
	Total commune	4	4	4	5	5	5	5	7	7	7	7	7
PEYRELEVADE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune	1											
ST DEZERY	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune	2											
ST PARDOUX LE NEUF	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune	1											
ST VICTOUR	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune	1											
THALAMY	Télé assistance	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1
	Total commune	1	1	2	1	1							
USSEL	Domotique	3	3	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3
	TA mobile							1	1	2	2	6	6
	Télé assistance	181	182	183	184	183	184	187	185	186	188	187	191
	Total commune	184	185	187	188	187	187	191	189	191	193	196	200
Total canton	239	241	243	245	242	242	248	247	251	253	255	261	
UZERCHE ARNAC POMPADOUR	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	TA mobile							1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	27	27	27	27	28	29	28	27	29	29	28	28
	Total commune	30	30	30	30	31	32	32	31	33	33	32	32
BENAYES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	9	8	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
	Total commune	9	10	11									
BEYSSAC	Domotique	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile									1	1	1	1
	Télé assistance	14	14	13	13	13	14	14	12	12	12	12	12
	Total commune	15	15	14	15	15	16	16	14	15	15	15	15
BEYSSENAC	TA mobile							1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10	9	9
	Total commune	11	11	11	11	11	10	11	11	11	11	10	10
CONDAT SUR GANA VEIX	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	19	19	18	18	18	17	17	18	19	19	19	19
	Total commune	21	21	20	20	20	19	19	20	21	21	21	21
ESPARTIGNAC	TA mobile											1	1
	Télé assistance	15	15	16	15	15	14	14	14	14	14	14	14
	Total commune	15	15	16	15	15	14	14	14	14	14	15	15
EYBURIE	Domotique	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	21	21	21	21	20	20	20	19	20	21	20	20
	Total commune	22	23	23	23	23	23	23	22	23	24	23	23
LAMONGERIE	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Total commune	3											
LUBERSAC	Domotique	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Télé assistance	75	74	73	72	72	73	73	75	75	74	75	77
	Total commune	79	78	77	76	76	77	77	79	79	78	79	81
MASSERET	TA mobile						1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	19	18	19	19	19	19	19	19	18	18	18	18
	Total commune	19	18	19	19	19	20	20	20	19	19	19	19
MEILHARDS	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	17	18	19	19	19	20	20	20	20	20	21	21
	Total commune	18	19	20	20	20	21	21	21	21	21	22	22
MONTGIBAUD	Télé assistance	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	4
	Total commune	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	4
SALON LA TOUR	Domotique	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	23	23	24	23	23	23	22	22	20	20	19	19
	Total commune	24	24	26	25	25	25	24	24	22	22	21	21
SEGUR LE CHATEAU	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	8	8	7	7	6	6
	Total commune	8	7	7	6	6							
ST ELOY LES TUILERIES	Télé assistance	3	3	3	3	3	2	2	3	3	3	3	3
	Total commune	3	3	3	3	3	2	2	3	3	3	3	3

ST JULIEN LE VENDOMOIS	Télé assistance	6	6	6	6	5	5	5	6	6	6	6	6
	Total commune	6	6	6	6	5	5	5	6	6	6	6	6
ST MARTIN SEPERT	Télé assistance	6	6	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7
	Total commune	6	6	6	6	6	7						
ST PARDOUX CORBIER	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	12	11	11	11	11	12	11	11	11	11	11	11
	Total commune	13	12	12	12	12	13	12	12	12	12	12	12
ST SORNIN LAVOLPS	Télé assistance	24	24	23	22	23	22	22	22	21	21	22	22
	Total commune	24	24	23	22	23	22	22	22	21	21	22	22
ST YBARD	TA mobile								1	1	1	1	1
	Télé assistance	23	22	22	22	22	23	23	24	24	24	24	24
	Total commune	23	22	22	22	22	23	23	25	25	25	25	25
TROCHE	TA mobile												1
	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total commune	1	2	2									
UZERCHE	Domotique	9	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	9
	TA mobile					1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	70	71	72	71	71	70	71	70	66	67	68	67
	Total commune	79	81	82	81	82	81	82	81	77	78	79	77
Total canton		433	434	437	433	435	438	438	440	436	437	438	437
	TOTAL MOIS TELE ASSISTANCE	5433	5424	5472	5490	5482	5485	5507	5507	5490	5502	5480	5472
	TOTAL MOIS DOMOTIQUE	346	340	335	333	334	328	322	322	316	315	314	309
	TOTAL MOIS TA MOBILE	0	27	51	66	77	81	100	116	121	135	165	178
	TOTAL MOIS	5779	5791	5858	5889	5893	5894	5929	5945	5927	5952	5959	5959

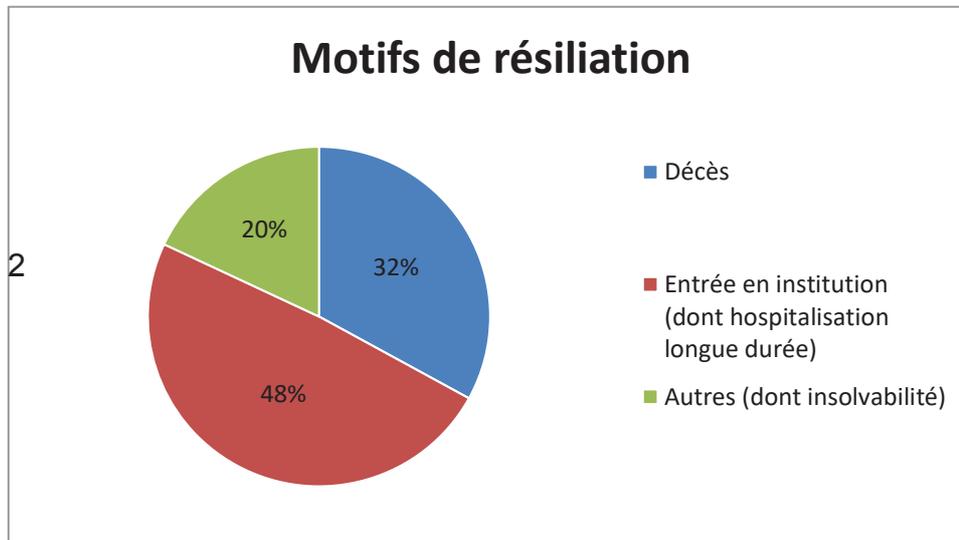
- Origine des entrées dans le dispositif 2018 :

- 1) Bouche à oreille,
- 2) Centres hospitaliers,
- 3) ICA,
- 4) AS CD19

Aide à domicile	22	2,0%
AS CD	159	14,4%
AS CH	181	16,4%
Boîtage	2	0,2%
Bouche à Oreille	278	25,2%
CARSAT	34	3,1%
CMCAS	13	1,2%
Courrier	0	0,0%
ICA	160	14,5%
Infirmière	22	2,0%
Kiné	0	0,0%
MAÏA	9	0,8%
Mairie	50	4,5%
Médecin	12	1,1%
MSA	3	0,3%
Pages Jaunes	3	0,3%
Parrainage	84	7,6%
Pharmacie	4	0,4%
Presse	3	0,3%
Réunion de Présentation	1	0,1%
Service Aide à Domicile	11	1,0%
Service d'Accompagnement	20	1,8%
Site Internet	16	1,5%
Tuteur/Curateur	14	1,3%
	1101	100,0%

- **Résiliations**

1124 abonnements résiliés en 2018 (1154 en 2017)



Motifs de résiliations : inchangés

Décès :	32%
Entrées en institution (Dont hospitalisation longue durée)	48%
Autres (dont insolvabilité) :	20%

2) **L'utilisation de la téléassistance par les bénéficiaires en 2018**

Alarmes traitées sur la plate-forme Corrèze Téléassistance :

120 255 alarmes traitées soit en moyenne :

- 10 021 alarmes / mois
- 329 alarmes / jour

1 242 300 tests périodiques de fonctionnement gérés en 2018.

- **Analyse des alarmes ou appels entrants :**

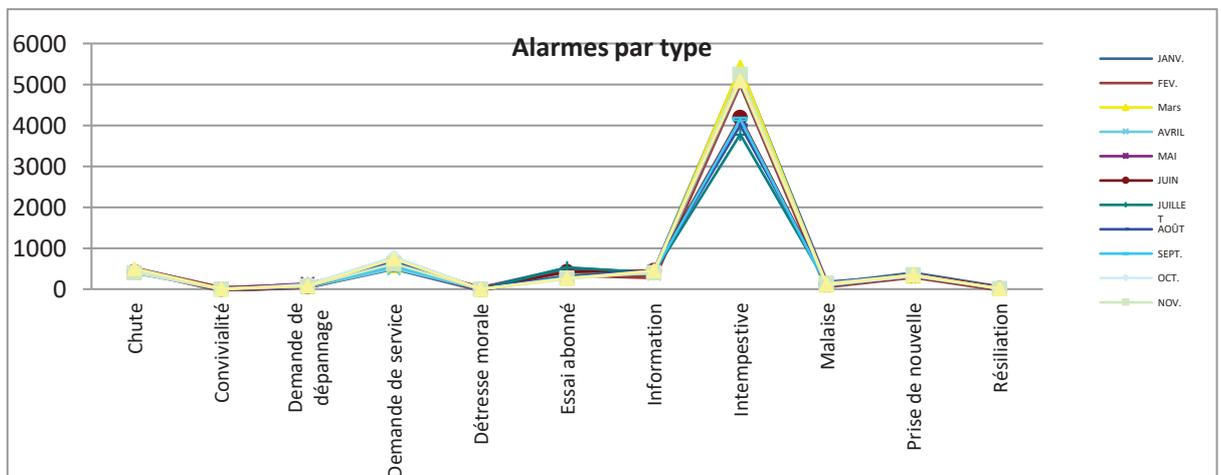
En 2018, les alarmes sont motivées par :

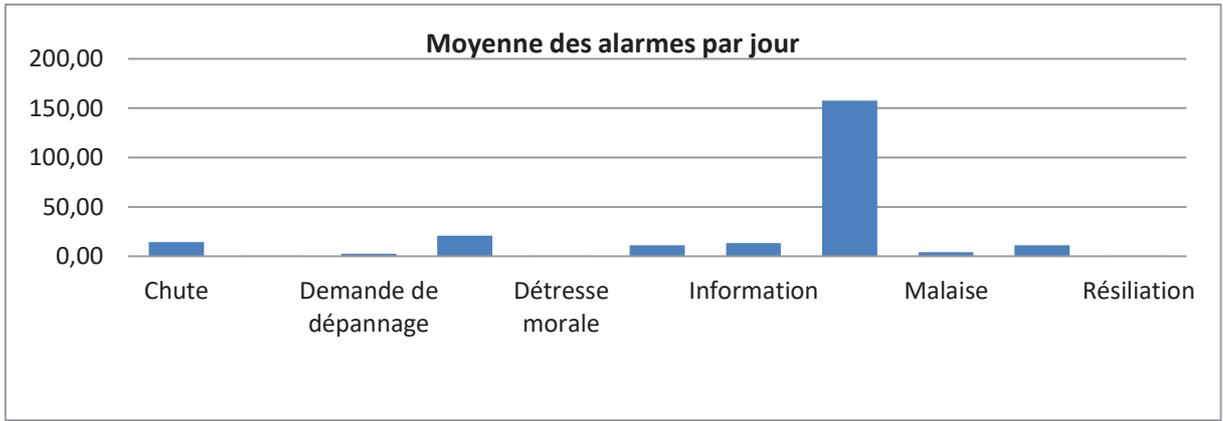
EVOLUTION DES ALARMES PAR TYPE - PERIODE 2018

TYPE ALARME	JANV.	FEV.	Mars	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL	%	MOY PAR JOUR
Chute	477	466	436	386	395	422	420	425	415	450	397	508	5197	4,32%	14,24
Convivialité	4	3	6	5	7	4	3	4	8	3	1	6	54	0,04%	0,15
Demande de dépannage	71	69	58	50	144	68	63	67	80	114	80	80	944	0,78%	2,59
Demande de service	525	564	574	498	612	609	771	690	571	788	625	736	7563	6,29%	20,72
Démonstration	5	7	11	4	3	16	10	0	2	31	31	13	133	0,11%	0,36
Dépannage	127	85	149	177	298	211	272	267	147	168	145	148	2194	1,82%	6,01
Détresse morale	1	5	0	3	3	2	0	6	0	0	0	1	21	0,02%	0,06
Essai abonné	480	375	346	336	291	428	526	327	281	244	270	260	4164	3,46%	11,41
Information	358	312	401	369	435	448	405	454	408	434	397	449	4870	4,05%	13,34
Installation	470	491	585	469	421	424	448	481	410	451	459	406	5515	4,59%	15,11
Intempestive	5298	5077	5425	5046	5068	4195	3781	4002	4154	5199	5241	5087	57573	47,88%	157,73
Maintenance	347	221	225	351	335	599	566	147	449	600	823	730	5393	4,48%	14,78
Maintenance Corrective	481	399	338	266	349	427	375	186	407	556	583	437	4804	3,99%	13,16
Malaise	103	87	105	112	147	115	139	184	93	102	134	116	1437	1,19%	3,94
Prise de nouvelle	364	322	327	336	353	338	342	330	322	326	354	353	4067	3,38%	11,14
Résiliation	26	7	10	12	19	10	15	16	14	19	15	15	178	0,15%	0,49
Test à notre demande	1408	962	1217	1479	1618	1256	1632	1387	1220	1491	1359	1119	16148	13,43%	44,24
Visite de convivialité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00
TOTAL	10545	9452	10213	9899	10498	9572	9768	8973	8981	10976	10914	10464	120255	100,00%	329,47

EVOLUTION DES ALARMES DIRECTEMENT EMISES PAR L'USAGER PAR TYPE - PERIODE 2018

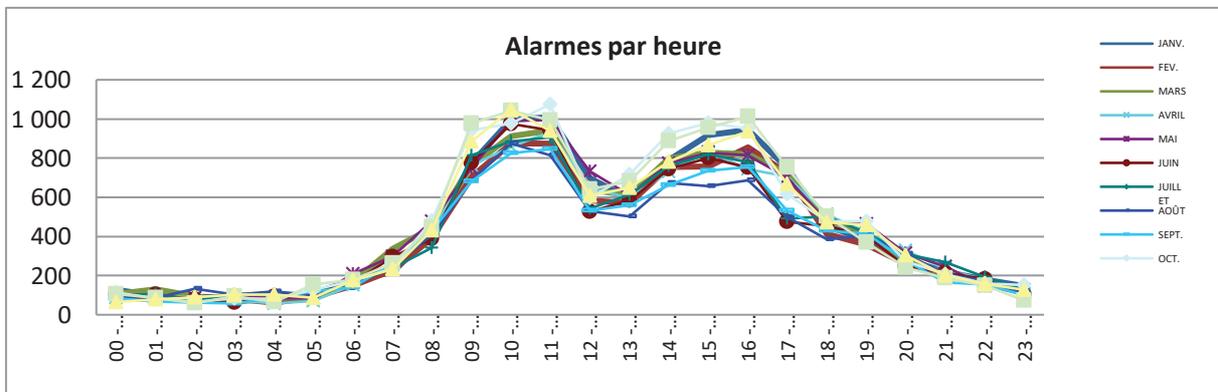
TYPE ALARME	JANV.	FEV.	Mars	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL	%	MOY PAR JOUR
Chute	477	466	436	386	395	422	420	425	415	450	397	508	5197	6,04%	14,24
Convivialité	4	3	6	5	7	4	3	4	8	3	1	6	54	0,06%	0,15
Demande de dépannage	71	69	58	50	144	68	63	67	80	114	80	80	944	1,10%	2,59
Demande de service	525	564	574	498	612	609	771	690	571	788	625	736	7563	8,79%	20,72
Détresse morale	1	5	0	3	3	2	0	6	0	0	0	1	21	0,02%	0,06
Essai abonné	480	375	346	336	291	428	526	327	281	244	270	260	4164	4,84%	11,41
Information	358	312	401	369	435	448	405	454	408	434	397	449	4870	5,66%	13,34
Intempestive	5298	5077	5425	5046	5068	4195	3781	4002	4154	5199	5241	5087	57573	66,89%	157,73
Malaise	103	87	105	112	147	115	139	184	93	102	134	116	1437	1,67%	3,94
Prise de nouvelle	364	322	327	336	353	338	342	330	322	326	354	353	4067	4,73%	11,14
Résiliation	26	7	10	12	19	10	15	16	14	19	15	15	178	0,21%	0,49
TOTAL	7707	7287	7688	7153	7474	6639	6465	6505	6346	7679	7514	7611	86068	100,00%	235,80

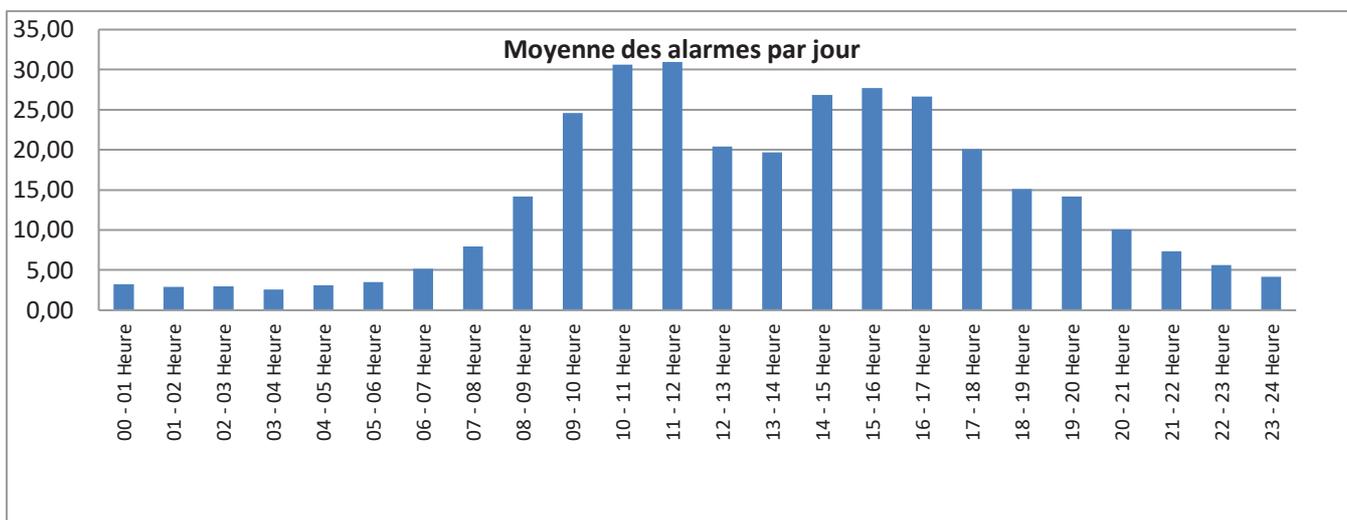




EVOLUTION DES ALARMES PAR PLAGE HORAIRE - PERIODE 2018

PLAGE HORAIRE	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL	%	MOY / JOUR
00 - 01 Heure	28	86	105	86	107	99	98	92	84	114	105	65	1 169	0,97%	3,20
01 - 02 Heure	97	78	129	94	86	104	106	86	68	85	86	78	1 097	0,91%	3,01
02 - 03 Heure	91	90	95	90	86	79	72	132	61	66	59	90	1 011	0,84%	2,77
03 - 04 Heure	88	81	65	72	96	63	105	103	58	85	96	104	1 016	0,84%	2,78
04 - 05 Heure	88	62	87	58	85	93	105	119	87	82	66	104	1 036	0,86%	2,84
05 - 06 Heure	108	90	88	70	84	112	114	99	119	126	155	86	1 251	1,04%	3,43
06 - 07 Heure	178	149	168	151	209	162	158	176	141	173	180	175	2 020	1,68%	5,53
07 - 08 Heure	218	227	337	252	298	295	239	250	263	236	262	233	3 110	2,59%	8,52
08 - 09 Heure	418	390	442	431	477	388	343	408	430	481	447	432	5 087	4,23%	13,94
09 - 10 Heure	774	703	762	764	748	776	815	683	681	942	976	885	9 509	7,91%	26,05
10 - 11 Heure	996	875	912	859	990	975	886	875	826	978	1042	1049	11 263	9,37%	30,86
11 - 12 Heure	1010	873	941	933	994	941	906	814	846	1075	994	938	11 265	9,37%	30,86
12 - 13 Heure	698	584	639	647	734	526	542	530	532	596	640	607	7 275	6,05%	19,93
13 - 14 Heure	593	570	611	596	610	584	614	502	558	717	680	648	7 283	6,06%	19,95
14 - 15 Heure	789	766	799	731	775	743	759	674	662	927	887	782	9 284	7,72%	25,44
15 - 16 Heure	917	757	828	834	828	802	821	656	737	979	956	865	9 980	8,30%	27,34
16 - 17 Heure	944	855	819	744	814	751	780	687	756	950	1012	936	10 048	8,36%	27,53
17 - 18 Heure	749	723	719	707	699	476	490	500	531	616	751	668	7 629	6,34%	20,90
18 - 19 Heure	452	413	485	514	476	453	501	385	430	479	502	471	5 561	4,62%	15,24
19 - 20 Heure	383	357	418	418	464	405	417	404	416	477	368	460	4 987	4,15%	13,66
20 - 21 Heure	281	261	276	329	316	247	308	313	276	274	241	305	3 427	2,85%	9,39
21 - 22 Heure	220	202	208	233	248	213	268	206	165	206	187	200	2 556	2,13%	7,00
22 - 23 Heure	179	157	171	177	146	183	183	174	154	160	148	156	1 998	1,66%	5,47
23 - 24 Heure	146	113	109	109	128	102	128	105	100	162	74	127	1 393	1,16%	3,82
TOTAL	10545	9452	10 213	9 899	10 498	9 572	9 768	8 973	8 981	10 976	10 914	10 464	120 255	100,00%	329,47





- **Actions pour lutter contre la solitude et l'isolement :**

Chaque abonné reçoit au minimum un appel de convivialité par mois et un appel le jour de son anniversaire.

Lutter contre la solitude des abonnés et maintenir un lien social sont des actions prépondérantes de la mission de Corrèze Téléassistance.

Ainsi, des appels téléphoniques systématiques le dimanche pour une cinquantaine de personnes en grande détresse morale sont maintenus.

Les aidants familiaux nous sollicitent pour assister leurs parents dans les actes de la vie quotidienne (rappel de l'heure des prises de médicaments, rappel quotidien de la mise sous oxygène pour quelques insuffisants respiratoires, vigilance particulière).

Nous donnons 78331 appels sortants au cours de l'année 2018, soit 215 appels par jour uniquement consacrés à cette action de lutte contre la solitude et l'isolement.

Section 2 – Aspect Qualitatif

1) Les indicateurs de qualité de service :

a) Moyens matériels :

- *Equipement au domicile de la personne :*

- *Dispositif de Téléassistance avancée*

Le parc est composé majoritairement de Quiatil Easy (80 %), de SOLEM (10 %) et de Quiatil Plus (10 %, en cours de remplacement par le Quiatil Easy).

Protocole SURTEC

Constructeur : LEGRAND INTERVOX 71-Le Creusot

➤ LE TRANSMETTEUR

Marque : INTERVOX

Le Quiatil Easy



Le terminal est conforme à la norme « Alarme sociale » EN 50134.

Il dispose d'une mémoire interne qui enregistre tous les événements et tous les appels émis (journal des 500 derniers événements).

La chaînette du déclencheur dispose d'un système anti-strangulation conformément à la norme EN 50134-2.

Dimensions : l 89 x h 125 x p 170 mm

Matière : ABS UL 94 V1

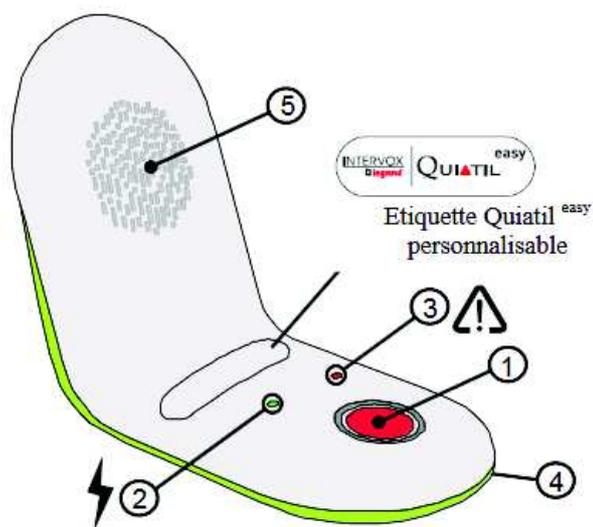
Gamme de température : 5 à 40° C ; Classe d'environnement I

Bloc alimentation secteur externe conforme aux normes EUP : 100-240 Volts

AC - 50-60 Hz – 0.2 A max / 8 volts DC – 750 mA

Fréquence Européenne spécifique « Alarme sociale ». Radio classe 1 / catégorie 1 - EN 300-220-1 V2.3.1 (2010) & EN 300-220-2V2.3.1 (2010)

Le matériel est connecté sur une ligne téléphonique analogique RTC, soit une connexion du type TRT3.



1. Touche « Appels d'urgence » équipée d'un voyant de suivi d'appel :
 - Voyant clignotant lors de l'acheminement d'un appel
 - Voyant allumé fixe lors de l'aboutissement de l'appel
2. Voyant vert (Secteur) :
 - Allumé fixe : Quiatil sous tension
 - Flash toutes les 4s : Coupure secteur
 - Flash toutes les secondes : Batterie faible
 - Eteint : Hors fonctionnement
3. Voyant rouge :
 - Allumé pendant 5s : Appel non abouti
 - Clignotant : Signalisation de dérangement (appel technique non abouti)
4. Micro
5. Haut-Parleur

Caractéristiques techniques :

- Alimentation : Secteur 220V
- Autonomie batterie : 48 h
- Interphonie : Passage automatique Full Duplex/Half Duplex
- 5 périphériques programmables Protocoles Intervox (Surtec)
- Etiquette personnalisable
- Tests cycliques ligne RTC (48h)
- Surveillance terminal :
- Secteur (Alimentation)
 - o Batterie
 - o Ligne RTC
 - o Début et fin abonnement
- Surveillance périphériques radio :
 - o Niveau bas des piles
 - o Absence d'un périphérique (supervision)

Le Quiatil easy GSM/GPRS



Le Quiatil Easy GSM/GPRS se raccorde uniquement sur prise électrique, plus besoin de ligne RTC.

L'appareil dispose d'une carte SIM multi-opérateurs intégrée qui permet une connexion immédiate au réseau mobile.

Caractéristiques techniques :

- Alimentation : Secteur 220V
- Connexion : GSM/GPRS
- Carte SIM Matooma multi-opérateurs intégrée : Orange, SFR, Bouygues
- Protocole Intervox (Surtec IP)
- Interphonie : Full Duplex uniquement
- Autonomie batterie : 48 h
- Tests cycliques ligne RTC (24h)
- Surveillance terminal : secteur, batterie, début et fin abonnement
- Surveillance périphériques radio :
 - o Niveau bas des piles
 - o Absence d'un périphérique (supervision)
- 15 périphériques radio programmables
- RFID en natif : Possibilité de carte RFID personnalisée pour multiples usages (appels, contacts, passages d'intervenants, informations...)
- Capteur de température intégré
- Journal horodaté : 500 derniers événements
- Etiquette personnalisable
- Touche : Programmable, avec veilleuse

Marque : SOLEM

Le LUNA 3G ou IP



1. Palette appel convivial et mode absence. (Non paramétré par défaut)
2. Palette « appel d'urgence » et voyant suivi émission alarme
 - Fixe : Appel d'urgence en cours
 - Clignotement : Transmetteur en cours de communication avec le serveur de téléassistance
3. Palette écoute message vocal (non paramétré par défaut)
4. Voyant de couleur verte, suivi visuel après un appui sur le bouton 1 :
 - Fixe : Appel convivial en cours ou mode absence activé
 - Clignotement : Numérotation des appels conviviaux.
5. Voyant de couleur blanche, suivi visuel de la présence secteur et de l'émission des alarmes.
 - Fixe : Présence secteur
 - Clignotement lent : Coupure secteur et utilisation du transmetteur sur mode batterie
 - Clignotement : Transmetteur en cours de communication avec le serveur de téléassistance.
6. Voyant de couleur bleu, suivi visuel après un appui sur le bouton 3.
 - Clignotement : Message vocale en attente d'écoute
7. Lecteur RFID (non paramétré par défaut)
8. Micro
9. Haut-Parleur

Caractéristiques techniques :

- Transmetteur 3G : pas de raccordement sur ligne téléphonique. Le terminal intègre une carte SIM Matooma qui lui est propre et qui lui permet d'accrocher le meilleur réseau parmi les fournisseurs suivants : Orange, SFR et Bouygues Telecom.
- Secours par batterie en cas de coupure électrique : Entre 1 et 2 semaines (batterie neuve)
- Interphonie : Full duplex uniquement
- 20 périphériques paramétrables sans emplacements définis
- Capteur de température intégré (non paramétré par défaut)
- Protocole Solem (SOLEM IP)
- Palette (2) personnalisée avec le logo de l'établissement
- Surveillance terminal :
 - o Secteur (Alimentation)

- Batterie
- Tests cycliques toutes les 24h
- Début et fin abonnement
- Surveillance périphériques radio :
 - Niveau bas des piles
 - Absence d'un périphérique (supervision)

➤ L'EMETTEUR OU DECLENCHEUR

- Déclencheur montre, pendentif ou clip :

Kit complet fourni à chaque abonné et permettant le port sous ces trois formes.

- Poids : 11 gr,
- Matières : PVC et caoutchouc lavables,
- Etanche (IP54),
- Chaînette ré-armable anti étranglement pour le port en pendentif (conforme à la norme EN 50134-2),
- Bracelet tissu élastique avec attache PVC anallergique,
- Témoin lumineux de tranquillisation et de contrôle,
- Portées : En champ libre : 80 à 100 mètres
 Avec parois : 50 à 60 mètres
- Permet l'interception des appels téléphoniques entrants sur la ligne. Ces déclencheurs radio émettent sur la fréquence européenne « alarme sociale » et sont conformes à la dernière directive européenne du marquage CE obligatoire depuis le 1 janvier 2008 (récepteur radio classe1).
- Les déclencheurs ou émetteurs sont équipés de piles assurant une autonomie de 3 à 5 ans selon le modèle.
- La pile de chaque déclencheur ou émetteur est contrôlée quotidiennement et toute anomalie est transmise à la plateforme.
- Tous ont une identification permettant de connaître la provenance de l'appel (15 canaux différents).



Equipement préconisé chez les couples :

Un seul transmetteur Quiatil + ou Quiatil Easy équipé de deux émetteurs bracelets, pendentifs.

○ **Dispositif de téléassistance avancée et pack autonomie**
Le pack autonomie est composé de :

➤ DETECTEUR DE FUMEE RADIO



A partir du 8 Mars 2015, tout domicile devra être équipé d'un détecteur de fumée. Le détecteur de fumée INTERVOX est communicant : connecté aux terminaux de téléassistance QUIATIL d'INTERVOX, il permet une alerte locale et le relais vers l'opérateur de téléassistance.

Pré-requis technique :

- ✓ Alimenté par la batterie interne,
- ✓ Pas de câblage jusqu'au transmetteur.

➤ INTERPHONIE DEPORTEE



L'abonné a la possibilité d'installer, dans une autre pièce ou à un autre étage, un module interphonie radio déporté communicant avec le terminal. Ce module lui permet, en cas d'appel d'urgence, d'élargir sa zone de communication main-libre avec la plateforme téléphonique.

L'installation de l'interphonie déportée est comprise pour les habitations suivantes :

- Plus de 60 m²
- Moins de 60m² mais sur un ou plusieurs étages.

➤ AUTRES DECLENCHEURS RADIO

Tirette
de
douche



Poire
d'appel



Situés dans les zones à risques et où les personnes sont susceptibles à se séparer de leurs emetteurs personnels, par exemple la salle de bain ou à côté du lit, ces déclencheurs sont utilisés pour les remplacer et permettre aux personnes âgées d'avoir une indépendance supplémentaire.

Pré-requis technique :

- ✓ alimentés par la batterie interne,
- ✓ Liaison sans fil jusqu'au terminal.

➤ CHEMIN LUMINEUX INTEGRE



Ou

➤ CHEMIN LUMINEUX A LEDs

Ces dispositifs éclairent automatiquement le passage de la chambre à coucher aux toilettes lors des déplacements nocturnes.



- Entretien et maintenance réalisés :

- à caractère préventif :

Une visite de maintenance annuelle programmée 12 mois après l'installation du dispositif et à chaque date anniversaire. Une fiche de visite technique est émarginée par les deux parties.

- à caractère curatif :

Toute absence de test périodique (24h ou 48h) génère :

- un appel téléphonique des opérateurs de la plate-forme d'écoute à l'abonné concerné.
- une demande d'essai manuel de la part de l'abonné.
- Si essai négatif, déplacement au domicile pour dépannage ou remplacement.

Toutes ces interventions sont gratuites pour les usagers et sans aucune perception financière autre que le montant de l'abonnement.

Parmi les nouveaux produits, nous avons expérimenté sur les années 2017 et 2018, la téléassistance mobile. Celle-ci pourra également compléter notre offre après validation de l'autorité déléguée.

2 modèles :

DORO SECURE 628



DORO 8031



- Equipement des plates-formes d'écoute :

Actuellement, la prestation de téléassistance s'appuie sur deux plateformes techniques de veille et d'écoute fonctionnant 24h/24 et 7j/7.

Plateforme technique principale située à Naves Corrèze dite PT1 :

Accès sécurisé et contrôlé par digicodes sur les salles techniques,
Alimentation électrique secourue par batteries ondulées (4 heures),
Groupe électrogène en relais lors d'interruption d'alimentation électrique,
Doublement de tous les disques durs des serveurs.





Plateforme technique de back up située à Guéret Creuse dite PT2.

Le Conseil Départemental de La Creuse a retenu notre organisme pour assurer la délégation de service public de téléassistance et domotique sur son territoire.

Une plate-forme technique a été créée sur Guéret en parfaite redondance avec la plate-forme corrézienne et permettant d'absorber les surcharges de flux ou de pallier à toute rupture.

b) Moyens humains

- Composition de l'effectif :

30 salariés ETP au 31/12 /2018.

- 3 assistants de secteurs,
- 1 domoticien,
- 15 opérateurs et chargés de convivialité,
- 5 techniciens administratifs,
- 1 Directeur de plate-forme (cadre),
- 1 Adjointe de direction (cadre),
- 1 Adjoint de Direction Technique (cadre),
- 3 Agents de logistique et sécurité.

- Masse salariale 2018 : 1 034 187 €

- **Types de contrats :**

Au 31/12/2018, 27 salariés sont en contrat à durée indéterminée et à temps plein. 3 salariés sont en CDD à temps plein.

L'établissement applique depuis 2004 les dispositions de la convention collective FEHAP 51-02 pour l'ensemble des salariés.

- **Horaires :**

A raison de 35 heures de travail par semaine pour tous les salariés non - cadres.

- Assistantes de secteurs, personnel administratif :

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Organisation d'astreinte les week-ends.

- Autres

Cycles de travail définis comme suit :

Service du matin : 7h à 14h avec pause de 20 minutes

Service d'après-midi : 14h à 21 h avec pause de 20 minutes.

Service de nuit : 21h à 7h le lendemain avec pause de 20 minutes.

Nos Métiers : qualifications, missions, formation continue:

➤ **Les opérateurs :**

Se relaient pour satisfaire aux exigences de réactivité et qualité de l'écoute, ils traitent les alarmes émises par les abonnés.

Ils sont encadrés par un superviseur, responsable de l'organisation des plannings, de la continuité du service, du contrôle de l'écoute.

Profil : formation médico-sociale et pour certains : formation en psychogérontologie.

➤ **Les chargés de convivialité :**

Sont des opérateurs dont la mission est exclusivement consacrée à des appels de convivialité (appels sortants).

Tous les abonnés sont appelés par ces salariés au moins 13 fois par an (une fois par mois + leur anniversaire), ils peuvent bénéficier d'un soutien renforcé lors de périodes difficiles (deuil, convalescence, grande solitude).

Tous ces appels sont cadencés, personnalisés et tracés via un logiciel spécifiquement développé (CYTADEL) pour les besoins du service.

➤ **Les assistants de secteurs :**

Se déplacent au domicile des abonnés.

Installent les équipements assistés d'entreprises partenaires si besoin (électricité, téléphonie)...

Renseignent le dossier indispensable au traitement des appels.

Profil : BTS en économie sociale et familiale + formation technique.

Le rôle de l'assistant de secteur est prépondérant dans l'aspect convivial de la mission, il est au contact direct de l'abonné à son domicile lors de l'installation.

➤ **Les agents de logistique et sécurité :**

Paramètrent et vérifient les transmetteurs et émetteurs.

Contrôlent le matériel à distance par surveillance des tests des transmetteurs et émetteurs.

Organisent les tournées des assistants de secteurs et des prestataires de maintenance.

Profil : formation technique et logistique.

➤ **La cellule technique :**

Composée d'un cadre technique et d'un domoticien, la cellule technique assure les fonctions recherche et développement et plus particulièrement la veille technologique, les bêta tests de matériel innovant en lien avec les bureaux d'études des constructeurs, la supervision des implantations de packs domotiques.

La cellule technique réalise les visites de faisabilité au domicile des abonnés intéressés par le pack autonomie.

Dans le cadre de notre démarche qualité, le recueil des procédures regroupe l'ensemble des fiches de postes et l'ensemble des procédures et protocoles d'activité et de tâches.

Formation interne dispensée aux équipes :

Toutes et tous sont formés régulièrement dans le cadre de l'adaptation aux postes indispensable à l'activité et sur des thèmes techniques et médico-sociaux.

Confidentialité

- Tous les contrats de travail contiennent une clause de confidentialité et de discrétion, illimitée dans le temps. Tous les membres de l'équipe suivent chaque année une session de sensibilisation au devoir de réserve et aux droits des personnes âgées et personnes en situation de handicap.
- La direction veille particulièrement au respect de ces clauses, indispensables à la déontologie d'un service d'assistance à des personnes vulnérables.

2) Sécurité du matériel

a) Fiabilité du matériel :

Le matériel est fiable, très peu de pannes, pas de dysfonctionnements notoires, il convient de noter une augmentation de dysfonctionnements temporaires liés au dégroupage des lignes téléphoniques des abonnés.

Les pannes saisonnières sont occasionnées par des surtensions dues à la foudre et aux orages violents (été).

Les tests périodiques programmés toutes les 48 h nous ont permis de déceler les pannes, les appareils ont été remplacés immédiatement.

b) Traçabilité des appels :

- Le système d'écoute assure une traçabilité complète : Le double équipement redondant garantit la conservation des données pour une durée illimitée.
- Sur fichier informatique : Enregistrement automatique, dans la fiche abonné, dans le journal des appels avec compte-rendu de l'opérateur.
Archivage : 1 an

- Par enregistrement des communications de manière bi - latérale :

Mise en place d'un enregistreur après autorisation DGSN accordée fin 2002.

Effectivité : Début 2003

Conservation des enregistrements sur disque dur.

Délai d'archivage autorisé : 2 mois.

Cet aspect de la traçabilité correspond à une attente forte, exprimée dans la convention de délégation de service public, elle permet de dégager ou de reconnaître notre responsabilité en cas de contestation des usagers ou de leur famille.

- Traçabilité des tests de fonctionnement ou absence de test : même principe.

c) Autonomie en énergie électrique :

Le système de réception des appels est secouru lors des coupures de secteur électrique par des onduleurs modulables qui nous assurent actuellement une autonomie de 4 heures.

Un groupe électrogène garantit une alimentation électrique continue.

En cas de rupture totale, le site de redondance est utilisé sur Guéret.

Des crash tests sont organisés mensuellement pour vérifier la redondance.

Un plan de reprise d'activité est formalisé.

3) Prestations aux usagers

a) Volume :

Le volume des appels 2018 est traité au chapitre 1 -2 : utilisation du dispositif.

Rappel :

120 255 alarmes traitées,

1 242 300 tests de fonctionnement gérés,

78 331 appels sortants de convivialité.

b) Information, accueil, communication :

- Le public est informé par **la diffusion de dépliants** remis en quantité et suivant la demande aux instances de coordination, aux associations, aux services médico-sociaux (APA), aux professionnels de santé.

Vous souhaitez préserver le plus longtemps possible votre autonomie ?

→ **Choisissez la téléassistance de proximité Corrèze téléassistance !**

Nos solutions sont efficaces pour sécuriser le logement, lutter contre l'isolement et procurer confort et convivialité à toutes celles et ceux qui souhaitent vivre sereinement.

La téléassistance de proximité, c'est quoi ?

Notre équipe corrézienne installe chez vous un matériel connecté pour que vous puissiez déclencher un appel d'assistance en appuyant sur votre bracelet d'appel, dès que vous en ressentez le besoin (un malaise, une fatigue soudaine, une chute, une angoisse etc.).



Votre appel

Appuyez sur votre bracelet d'appel dès que vous en ressentez le besoin. L'appui déclenche une alerte chez Corrèze téléassistance.



La prise en charge

Un chargé d'assistance dialogue directement avec vous grâce au terminal de liaison. Il vous rassure et détermine avec vous le mode d'intervention pour vous aider.



L'aide et secours

Selon la situation, le chargé d'assistance prévient les personnes les plus proches pour vous aider (famille, voisins, médecin, services de secours).

Pourquoi choisir Corrèze téléassistance ?

Nous proposons la meilleure qualité de service pour vous et vos proches :

- Plateforme d'écoute, chargés d'assistance et techniciens en Corrèze
- Écoute individualisée
- Abonnement tout compris (alertes, tests techniques, maintenance du matériel, dépannage)
- Appels de soutien et de convivialité réguliers compris dans l'abonnement
- Installation en 48h et dans la journée en sortie d'hospitalisation



Corrèze téléassistance se charge des démarches administratives

Les aides du département de la Corrèze
Le Conseil départemental investit pour vous permettre de bénéficier de la téléassistance de proximité Corrèze téléassistance à un tarif modéré. Une prise en charge partielle de l'abonnement peut être sollicitée dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) ou de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).



- Accompagnement et simplicité administrative (bosser complété au domicile de l'abonné)
- Contrôle des équipements toutes les 48h (autotests silencieux à distance)
- Dépannage dans les 24h (tous les jours, dimanche et jours fériés)
- Remplacement gratuit du matériel si besoin sans frais de déplacement ni supplément tarifaire

Les aides fiscales

Corrèze téléassistance est agréée « Services à la personne », ce qui vous permet de bénéficier d'une déduction fiscale de 50% des sommes versées au titre de votre abonnement mensuel.



NOS PACKS AUTONOMIE

Nos packs autonomie sont conçus pour vous garantir sécurité et confort. Corrèze téléassistance propose l'offre la plus complète d'équipements (détecteurs techniques, balise lumineuse automatisée, interphonie déportée...).



Tarifs avant prise en charge et déduction

- PACK SÉCURITÉ -	- PACK SÉRÉNITÉ -	- PACK CONFORT -
18 €/mois	30 €/mois	40 €/mois
Simple et sûr	Fonctionnel & rassurant	Complet & personnalisé
Forfait d'installation 15 €*	Forfait d'installation 26 €*	Forfait d'installation 30 €*
Équipement du pack Un terminal de liaison Un bracelet d'appel	Équipement du pack Un terminal de liaison Un bracelet d'appel Un détecteur de fumée Une lampe d'appel Un parois lumineux amovible à LEDs Une interphonie déportée	Équipement du pack Un terminal de liaison Un bracelet d'appel Un détecteur de fumée Une lampe d'appel Un chemin lumineux intégré Une interphonie déportée

Des options en libre choix

Quel que soit le pack choisi, il est tout à fait possible de souscrire en complément des détecteurs et autres matériels techniques : détecteur de gaz, de chute, de monoxyde de carbone, boîte à clés sécurisée...



* Régie une seule fois.

- Un **document de présentation** du service est remis à tous les partenaires institutionnels.

Une attention particulière est portée à **l'accueil téléphonique**, de nombreuses explications sont données aux familles et aux futurs abonnés, une réponse systématique est apportée aux questions posées soit par l'opérateur ou par la Direction, si besoin est.

- Un **site internet** présentant l'ensemble de nos services **et entièrement reconstruit et upgradé en 2018** : www.correzeteleassistance.com
- Un **calendrier personnalisé** (trombinoscope de l'équipe) est adressé à tous les bénéficiaires et partenaires.



- Différents **supports détaillant nos prestations et fiches d'utilisation** du matériel
- **Participation à de nombreux forums et salons**
- **Flocage des véhicules**
- **Parutions presses abondantes** « La Montagne » « La Vie Correziennne » au second semestre 2018
- **Spot radio**
- La **communication externe** est relayée par le Conseil Général qui informe régulièrement des évolutions du dispositif départemental par ses supports habituels (Corrèze Magazine, dossier presse).

c) Satisfaction de la demande :

- **L'optimisation des moyens techniques et des ressources humaines** est une préoccupation constante pour apporter un service de qualité au moindre coût. La réorganisation de l'effectif par pôles de compétences, l'informatisation et la dématérialisation de nombreux supports, l'appui de la plate-forme de redondance en débordement ont permis de répondre aux engagements de la convention de délégation de service public, tout en maintenant un tarif d'abonnement au niveau de 2001 pour le dispositif de téléassistance avancé.
- **La réactivité** face à la demande reste un gage de qualité apprécié du public utilisateur, l'organisation des équipes permet de répondre en quelques heures aux demandes d'installation urgentes (sortie d'hospitalisation).

4) Les partenaires

a) Les Instances de Coordination pour l'Autonomie :

Fin 2018, 1 instance, 2 Mairies et une Communauté de Communes apportent des participations financières à leurs ressortissants.

Les partenaires sont régulièrement concertés et Corrèze téléassistance s'inscrit dans une logique de réseau pour favoriser le maintien à domicile des Corrèziens fragilisés par l'âge ou le handicap.

b) Les services hospitaliers :

Les services hospitaliers nous sollicitent fréquemment pour installation du dispositif en sortie d'hospitalisation, la réactivité donnée par le principe de délégation et l'implantation locale nous permettent d'assurer ces missions dans les meilleurs délais (le jour même). Leurs sollicitations génèrent 16% des installations du dispositif.

c) Les services de secours : S.D.I.S. et SAMU

Les sollicitations des services de secours en 2018

Voir détail page suivante. :

La régulation est faite par le 15.

Les services de secours corrèziens sont sollicités 1792 fois en 2018 soit en moyenne 5 sollicitations par jour.

Certaines de ces sollicitations sont considérées comme injustifiées par le SDIS et font l'objet de facturations substantielles représentant 85 000€ de charges supplémentaires comptabilisées sur l'exercice 2018.

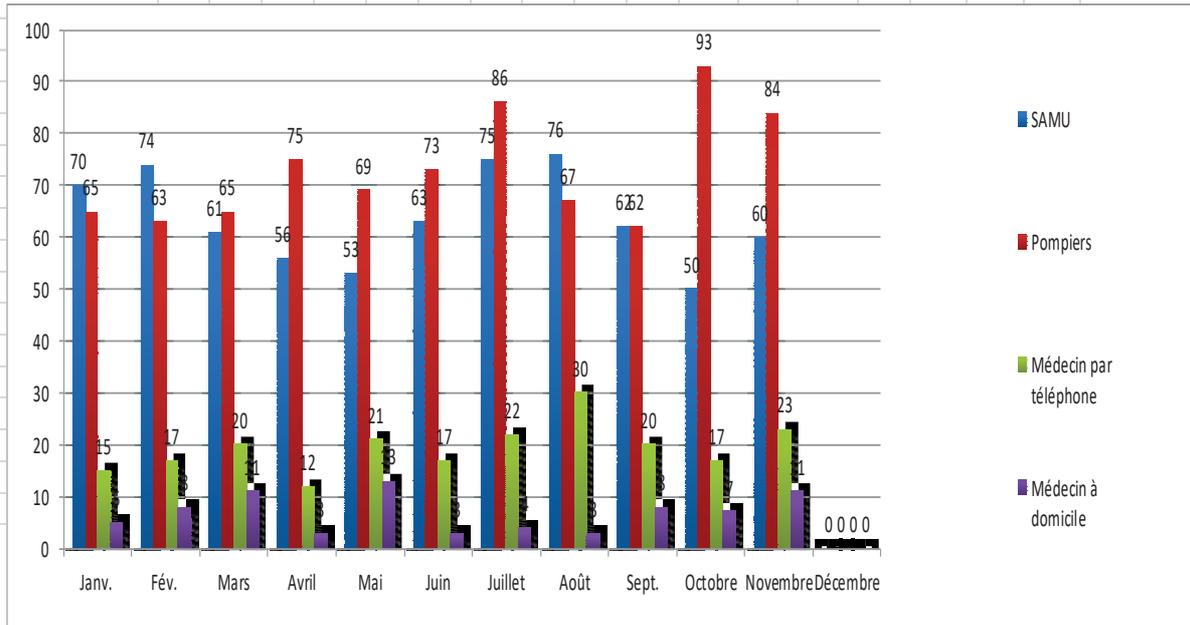
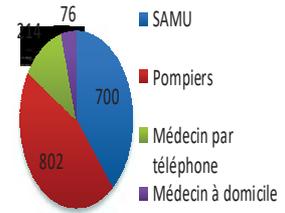
46 % des sollicitations concernent des chutes et 27 % des malaises d'origine pathologique,

11% sont des sollicitations intempestives,

Parmi les 1792 sollicitations, 602 font l'objet d'une hospitalisation de la personne concernée soit 33.6% des cas.

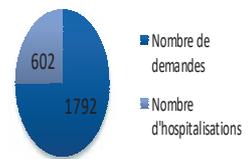
DEPLACEMENT DES SECOURS

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Total
SAMU	70	74	61	56	53	63	75	76	62	50	60	0	700
Pompiers	65	63	65	75	69	73	86	67	62	93	84	0	802
Médecin par téléphone	15	17	20	12	21	17	22	30	20	17	23	0	214
Médecin à domicile	5	8	11	3	13	3	4	3	8	7	11	0	76
TOTAL	155	162	157	146	156	156	187	176	152	167	178	0	1792

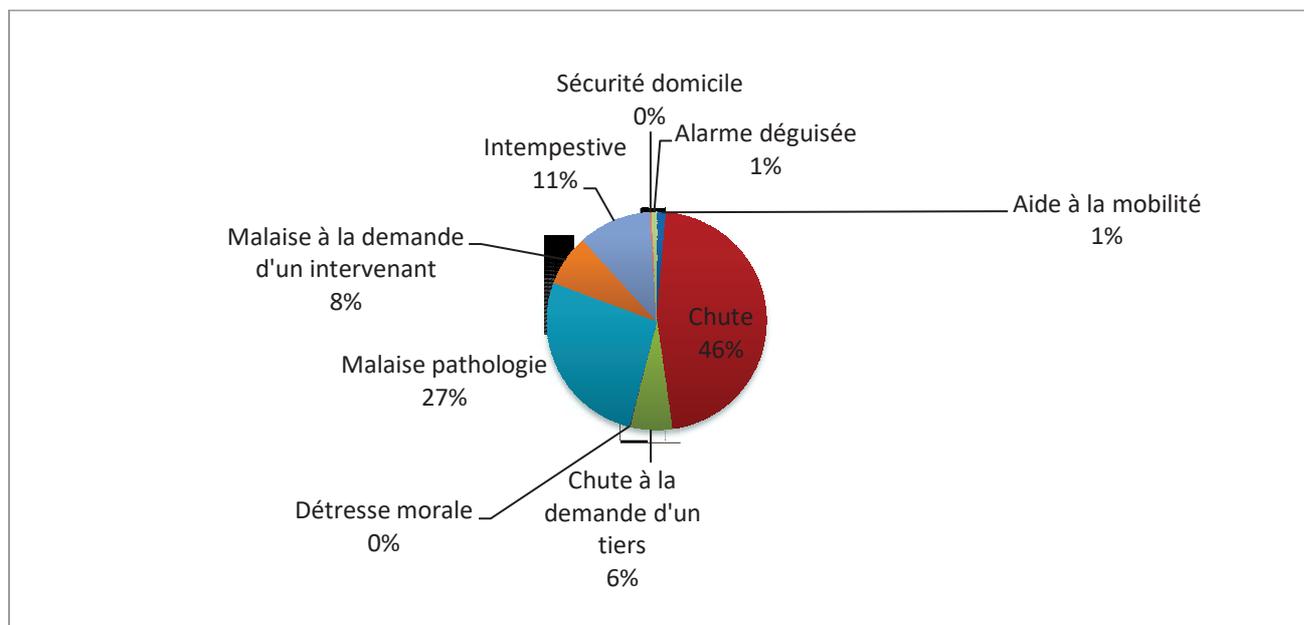


NOMBRE D'HOSPITALISATIONS PAR INTERVENTION

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nombre de demandes	155	162	157	146	156	156	187	176	152	167	178	0	1792
Nombre d'hospitalisations	46	49	49	50	63	58	58	64	51	55	59	0	602
Pourcentage des hospitalisations en rapport aux demandes	29,68	30,25	31,21	34,25	40,38	37,18	31,02	36,36	33,55	32,93	33,15	#DIV/0!	33,59



INTERVENTIONS PAR TYPE DE DEMANDE															
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Total	%	
Aide à la mobilité	3	4	0	2	1	4	4	1	0	1	5	0	25	1%	
Chute	80	80	85	65	60	72	94	79	75	81	60	0	831	46%	
Chute à la demande d'un tiers	7	14	11	10	9	8	11	8	11	10	12	0	111	6%	
Détresse morale	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	0%	
Malaise pathologie	39	39	41	30	52	39	47	59	41	43	48	0	478	27%	
Malaise à la demande d'un intervenant	10	7	13	13	13	13	13	15	10	7	22	0	136	8%	
Intempestive	15	15	6	22	20	18	16	13	14	22	29	0	190	11%	
Sécurité domicile	0	2	0	1	0	0	0	0	0	2	1	0	6	0%	
Alarme déguisée	1	1	1	3	0	2	2	0	1	1	1	0	13	1%	
TOTAUX	155	162	157	146	156	156	187	176	152	167	178	0	1792	100%	



Chapitre 2

Conditions d'exécution du service délégué

Il s'agit d'analyser si les dispositions et principes légaux contractuels régissant la délégation de service public sont respectés et la manière dont le délégataire respecte ses engagements :

- 1) Indicateurs illustrant le principe d'égalité.
- 2) Indicateurs illustrant le principe de continuité.
- 3) Indicateurs illustrant les principes de rentabilité et d'adaptabilité.

1) Indicateurs illustrant le principe d'égalité :

a) Traitement des usagers :

- Toutes les Corrésiennes et Corrégiens qui souhaitent adhérer au dispositif départemental de téléassistance sont raccordés dans un délai de 24 à 48 heures après demande, quel que soit leur lieu de vie (milieu rural isolé ou milieu urbain).
- Le soutien moral et l'accompagnement convivial sont réalisés dans les mêmes conditions pour tous, sans aucune discrimination avec un effort particulier pour ceux qui souffrent particulièrement de solitude.
- Une volonté affirmée guide notre action pour que les plus fragilisés soient pris en compte non pas pour leur faiblesse mais pour leur capacité à réagir, dans le respect de leurs souhaits, de leur dignité et en fonction de leurs besoins exprimés.
- Ainsi, nous adaptons nos fréquences de contacts pour que chacun soit aidé et soutenu moralement chaque fois qu'il le souhaite entre autre par la mise en place d'appels systématiques le dimanche pour environ 50 personnes en grande difficulté.
- Nous insistons sur notre disponibilité et faisons savoir que nous sommes joignables 24h/24 et 7j/7 sans limitation de durée et sans coût supplémentaire car tous les appels générés par nos abonnés se font sur des numéros verts dont nous assurons la charge à 100%.
- Enfin les personnes seules dans l'incapacité de réunir un intervenant sont accueillies au même titre que les autres et bénéficient du dispositif sans restriction (ces personnes sont en principe exclus des dispositifs de téléalarme et téléassistance traditionnels).

b) Tarification, conditions financières :

Tarifs appliqués en 2018 sans changement

-	€ TTC	€ HT
Abonnement mensuel Télé assistance	18	15
Abonnement mensuel Pack intégré	40	33,34
Abonnement mensuel Pack Led	30	25
Installation Télé assistance	15	12,60
Installation Pack intégré	90	75
Installation Pack Led	26	21,67

- Dépannage et remplacement des appareils détériorés **gratuits**,
- Visites techniques et de maintenance : **gratuites**,
- Mise à disposition d'un 2^{ème} émetteur pour les couples **sans supplément**,
- **Gratuité des tests cycliques** reçus sur des n° d'appels gratuits : 0 800 599 945 et 0 800 801 146.
- **Gratuité des alarmes émises** et reçues sur des n° d'appels gratuits 0 800 835 994 et 0 800 888 433,
- Souplesse dans le recouvrement des abonnements pour les personnes en difficulté financière.

2) Indicateurs illustrant le principe de continuité :

- Le service a fonctionné en 2018 sans interruption,
- Pas de panne majeure sur la plate-forme d'écoute.
- Redondance sur la plate-forme de Guéret avec liaison VPN entre les deux sites et débordement en cas de suractivité.
- Contractualisation avec des prestataires de services pour garantir la continuité des services
- Pannes identifiées par une gestion rigoureuse des tests de fonctionnement des appareils installés chez les abonnés.
- Origines des pannes : surtensions occasionnées par les orages violents.
- Vigilance accrue en été par organisation d'astreintes
- Remplacement dans la journée, y compris dimanches et jours fériés pour les pannes de transmetteurs.
Les jours ouvrables pour les casses de bracelets n'altérant pas l'émission des alarmes.

L'activité 2018 a généré 4905 visites techniques pour maintenances et dépannages, totalement gratuites pour les usagers

3) Indicateurs illustrant les principes de rentabilité et d'adaptabilité.

c) Gestion des moyens :

- La gestion de la DSP en 2018 fait apparaître un excédent de 81 832€.
- Le montant des recettes de l'exercice 2018 s'élève à 2 973 826€.
- Le montant des charges de l'exercice 2018 s'élève à 2 891 994€.

b) Renouvellement du matériel, nouvelles technologies :

Tout le matériel est **acquis neuf**.

1 520 transmetteurs et émetteurs QUIATIL EASY et LUNA ont été acquis en 2018 pour remplacer le matériel amorti après 5 ans d'utilisation conformément aux engagements de la DSP.

750 émetteurs ont été acquis neufs pour équiper les couples d'un deuxième émetteur et assurer les remplacements chez les abonnés au cours des visites de maintenance et dépannage.

Chapitre 3

Les comptes de la délégation

- Compte de résultat
- Bilan et rapport du CAC
- Détail des comptes de charges et produits
- Extrait des délibérations du Conseil d'administration
- Présentation des méthodes et éléments de calcul
- Etat des variations du patrimoine immobilier
- Compte-rendu de la situation des biens et immobilisations
- Etat des autres dépenses de renouvellement
- Inventaire des biens désignés comme biens de retour ou de reprise
- Les engagements à incidences financières liés à la délégation
- Attestation d'assurances



COMPTE DE RESULTAT
Résidence autonomieCorrèze Téléassistance

Reconnue d'utilité publique

POSTES	Valeur Nette 2018	Valeur Nette 2017
** PRODUITS D'EXPLOITATION **		
Vente de marchandises		
Produits de l'activité hospitalière		
Dotations et produits de la tarification Etablissements médico-sociaux		
Prestations SIRMAD		
Autres prestations de services	1 721 562	1 468 768
Subventions d'exploitation	1 225 990	685 932
Autres produits		
Produits divers de gestion courante	6	130 007
Reprises sur amortissements et provisions		
Transfert de charges	26 268	11 443
** TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION **	2 973 826	2 296 151
** CHARGES D'EXPLOITATION **		
Achats stockés		
Variation de stock		
Autres achats non stockés et marchandises	59 429	53 995
Loyers	83 890	86 258
Services extérieurs	223 730	137 806
Autres services extérieurs	294 786	204 007
Impôts et taxes sur rémunérations	52 934	39 823
Autres impôts et taxes	10 666	6 153
Salaires et traitements	1 329 212	981 684
Charges sociales	440 241	336 446
Quote Part services communs	67 660	64 183
Dotations aux amortissements d'exploitation	315 908	302 290
Dotations aux provisions d'exploitation		227
Autres charges	187	251
** TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION **	2 878 643	2 213 123
** RESULTAT D'EXPLOITATION en € **	95 183	83 028



COMPTE DE RESULTAT
Résidence autonomie Corrèze Téléassistance

Reconnue d'utilité publique

** PRODUITS FINANCIERS **		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement		
Transfert de charges		
** TOTAL PRODUITS FINANCIERS **		
** CHARGES FINANCIERES **		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
** TOTAL CHARGES FINANCIERES**		
** RESULTAT FINANCIER en € **		
** RESULTAT COURANT AVANT IMPOT en € **	95 183	83 028
** PRODUITS EXCEPTIONNELS **		
Produits exceptionnels sur opération de gestion		
Produits exceptionnels sur opération de capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
** TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS **		
** CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur opération de gestion		675
Charges sur exercices antérieurs		
Charges sur opération de capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
** TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES **		675
** RESULTAT EXCEPTIONNEL en € **		-675
Impôt sur les bénéfices	13 351	25 114
Report des ressources non utilisées-exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
** TOTAL DES PRODUITS en € **	2 973 826	2 296 151
** TOTAL DES CHARGES en € **	2 891 994	2 238 912
** EXCEDENT OU DEFICIT en € **	81 832	57 239

BILAN ACTIF
Résidence autonomieCorrèze Téléassistance
Comptes annuels 2018

	POSTES	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette au 31.12.2018	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette au 31.12.2017	
ACTIF IMMOBILISE	<i>Immobilisations incorporelles</i>							
		Frais d'établissement (1/15)						
		Concessions, brevets, licences, marques (2/16)	156 838	126 079	30 759	151 289	94 055	57 233
		Autres (3/17)	155 612	155 328	284	161 180	160 685	495
		Immobilisations en cours (11)						
	<i>Immobilisations corporelles</i>							
		Terrains & agencements de terrain (4/18)						
		Constructions & Agenc. / Constructions (5/19)						
		Installations Techniques & Aménagements, matériels et outillages (6/20)	1 333 817	761 491	572 326	1 014 979	561 027	453 952
		Matériel de bureau et Mobilier (8/22)	441 715	294 828	146 887	424 136	289 930	134 206
		Autres immobilisations corporelles (9/23)	252 689	148 984	103 705	241 379	108 735	132 644
	Immobilisation en cours (10)							
<i>Immobilisations financières</i>								
	Titres de participation (12)							
	Prêts (13)							
	Autres (14)							
	** TOTAL **	2 340 671	1 486 710	853 961	1 992 962	1 214 432	778 530	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison (34)	1 642 175		1 642 175	1 963 162		1 963 162	
	** TOTAL **	1 642 175		1 642 175	1 963 162		1 963 162	
	Stocks et en cours (25/26)							
	Avances & acomptes versés /cdes (27)	1 590		1 590				
	Créances usagers et comptes rattachés (28/40)	45 278		45 278	44 125		44 125	
	Autres (30)	111 232		111 232	41 504		41 504	
	Compte Courant (41)							
	Intérêts courus (35)							
	Valeurs mobilières de placement (36/44)							
	Disponibilités (37)	59 522		59 522	80 268		80 268	
Charges constatées d'avance (38)	9 133		9 133	8 507		8 507		
** TOTAL **	226 755		226 755	174 404		174 404		
Charges sur plusieurs exercices (39)								
** TOTAL GENERAL en € **	4 209 601	1 486 710	2 722 891	4 130 528	1 214 432	2 916 096		

CD 295

BILAN PASSIF
Résidence autonomieCorrèze Téléassistance
Comptes annuels 2018

POSTES		Valeur nette au 31.12.2018		Valeur nette au 31.12.2017	
CAPITAUX PROPRES	Fonds statutaire dotation financière (49)				
	Fonds statutaire dotation immobilière (50)				
	Autres fonds propres sans droit de reprise (51)				
	Réserves				
	Excédent affecté à l'investissement (54)				
	Réserves de compensation (55)				
	Réserves de trésorerie (56)				
	Réserves diverses (57)				
	Report à nouveau (58)		1 720 759		1 663 520
	Excédent ou déficit de l'exercice		81 832		57 239
	Apport avec droit de reprise (59)				
	Résultat sous contrôle tiers financeur				
Excédents (592)					
Déficits (591)					
Subventions d'investissement non renouvelables (60)					
Provisions règlementées (61)					
** TOTAL **		1 802 591		1 720 759	
Comptes de liaison (69)		90 474		71 029	
** TOTAL **		90 474		71 029	
FONDS DEDIES	Sur autres ressources (76)				
** TOTAL **					
PROVISIONS	Provisions pour risques et charges (62)		227	227	
	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions (63)				
	Autres provisions pour charges (64)				
** TOTAL **			227	227	
DETTES	Emprunts & dettes assimilées auprès des Ets de crédit (65)				
	Emprunts & dettes assortis de conditions particulières (66)				
	Emprunts & dettes financières diverses (67)				
	Compte Courant d'associé (68)				
	Avances, acptes reçus sur commandes (70)				
	Fournisseurs et comptes rattachés (71)		62 286	88 909	
	Dettes fiscales & sociales (72)		688 882	296 974	
	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés (73)		64 437		
	Autres dettes (74)				
	Produits constatés d'avance (75)		13 994	738 198	
** TOTAL **			829 599	1 124 081	
** TOTAL GENERAL en € **			2 722 891	2 916 096	

CD 296

FONDATION PARTAGE ET VIE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

ERNST & YOUNG AUDIT

MAZARS

ERNST & YOUNG AUDIT

SIEGE SOCIAL : 1-2 PLACE DES SAISONS – 92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 46 93 60 00

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

CAPITAL VARIABLE - RCS Nanterre 438 476 913

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 1 RUE DES ARQUEBUSIERS – 67000 STRASBOURG CEDEX

TEL : +33 (0) 3 88 15 45 50

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 400 000 EUROS - RCS STRASBOURG 348 600 990

FONDATION PARTAGE ET VIE

Siège social : 11 rue de la Vanne – 92126 MONTRouGE Cedex

Fondation reconnue d'utilité publique

N° SIREN : 439 975 640

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

ERNST & YOUNG AUDIT

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Conseil de Surveillance de la FONDATION PARTAGE ET VIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION PARTAGE ET VIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment en ce qui concerne les provisions pour risques et charges et la dépréciation des créances, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion du Directoire et des autres documents adressés aux membres du Conseil de Surveillance

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire aux membres du Conseil de Surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

**FONDATION
PARTAGE ET VIE**

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2018

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris-La-Défense et à Strasbourg, le 18 juin 2019

Les commissaires aux comptes,

**ERNST & YOUNG
AUDIT**



SERGE GUEREMY

MAZARS



VALENTIN WITTMANN

➤ **BILAN - ACTIF**

Postes (En KC)		Note	Valeur brute	Amortissement / Provision	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	6.1	15 054	8 469	6 585	5 262
	Immobilisations corporelles	6.1	134 088	95 457	38 632	39 957
	Immobilisations financières	6.1	20 764		20 764	19 603
	Total		169 906	103 925	65 981	64 822
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours		526		526	505
	Avances & acomptes versés / commandes		444		444	641
	Créances usagers et comptes rattachés	6.2	28 572	4 465	24 107	24 897
	Autres	6.3	22 778		22 778	9 721
	Intérêts courus					
	Valeurs mobilières de placement	6.4	24	3	21	21
	Disponibilités	6.5	86 217		86 217	74 611
	Charges constatées d'avance	6.6	2 149		2 149	1 388
TOTAL		140 711	4 469	136 242	111 784	
TOTAL ACTIF			310 617	108 394	202 223	176 606



BILAN – PASSIF

Postes (en KC)		Note	31/12/2018	31/12/2017
	Fonds statutaire dotation financière		19 026	18 968
	Fonds statutaire dotation immobilière		62	62
	Autres fonds propres sans droit de reprise		41 764	15 927
	Réserves			
	Excédent affecté à l'investissement		843	843
	Réserves de compensation			
	Réserves de trésorerie		1 687	1 687
	Réserves diverses		25 277	25 277
	Report à nouveau		-62 155	-48 120
	Excédent ou déficit de l'exercice		3 036	477
	TOTAL DES FONDS PROPRES		29 542	15 122
	Résultats sous contrôles tiers financeur			
	Excédents		53 787	50 875
	Déficits		-12 437	-24 067
	Subventions d'investissement non renouvelables		5 391	6 212
	Provisions réglementées		9 286	9 404
	TOTAL DES AUTRES FONDS		56 028	42 424
	SITUATION NETTE	7.1	85 569	57 546
FONDS DEDIES	Sur autres ressources		4 390	8 363
	TOTAL FONDS DEDIES	7.2	4 390	8 363
PROVISIONS	Provisions pour risques et charges		4 923	4 812
	Provisions pour gros entretiens		632	581
	Autres provisions pour charges		513	499
	TOTAL	7.3	6 068	5 891
DETTES	Emprunts et dettes assimilés auprès des Ets de crédits	7.4	11 508	14 551
	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	7.4	1 688	1 964
	Emprunts et dettes financières diverses	7.4	8 889	8 756
	Avances et acomptes reçus sur commandes	7.5	8 748	6 961
	Fournisseurs et comptes rattachés	7.6	23 222	22 790
	Dettes fiscales et sociales	7.7	42 101	41 020
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7.6	1 972	1 847
	Autres dettes		2 799	791
	Produits constatés d'avance	7.8	5 268	6 126
	TOTAL		106 196	104 805
	TOTAL GENERALE		202 223	176 606



COMPTE DE RESULTAT

Postes (En KC)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation			
Vente de marchandises		216	161
Produits de l'activité hospitalière	9.1.1	43 200	42 576
Dotations et produits de la tarification Etablissements médico-sociaux	9.1.2	306 524	301 123
Prestations SIRMAD		2 924	2 742
Autres prestations de services	9.1.3	5 427	5 080
Subventions d'exploitation	9.1.4	3 662	3 083
Autres produits			
Produits divers de gestion courante	9.1.5	6 873	8 643
Reprises sur amortissements et provisions	9.1.6	2 883	2 616
Transfert de charges		254	128
TOTAL		371 964	366 152
Charges d'exploitation			
Achats stockés		3 345	3 402
Variation de stock		-34	14
Autres achats non stockés et marchandises	9.1.7	18 498	18 351
Loyers	9.1.8	37 236	37 352
Services extérieurs	9.1.9	13 639	13 540
Autres services extérieurs	9.1.10	50 206	46 600
Impôts et taxes sur rémunérations	9.1.11	14 191	15 040
Autres impôts et taxes		915	870
Salaires et traitements	9.1.12	155 817	153 686
Charges sociales	9.1.13	63 974	62 785
Quote-Part services communs		0	
Dotations aux amortissements d'exploitation	9.1.14	11 968	11 342
Dotations aux provisions d'exploitation	9.1.15	3 327	2 080
Autres charges	9.1.16	1 692	1 817
TOTAL		374 773	366 881
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 809	-730

➤ COMPTE DE RESULTAT (suite)

Postes (En K€)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers			
De participations		58	58
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		449	502
Autres Intérêts et produits assimilés		0	1
Reprises sur provisions et transferts de charges		2	0
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement			
TOTAL	10.1.1	509	561
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés		428	546
TOTAL	10.1.2	428	546
RESULTAT FINANCIER		81	15
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-2 727	-715
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opération de gestion		2 397	1 769
Produits exceptionnels sur opération de capital		4	44
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 113	1 069
TOTAL	10.2.1	3 513	2 882
Charges exceptionnelles			
Charges sur opération de gestion		259	273
Charges sur exercices antérieurs			
Charges sur opération de capital		248	366
Dotations aux amortissements et provisions		1 040	844
TOTAL	10.2.2	1 547	1 484
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 967	1 398
Impôt sur les bénéfices		131	351
Report des ressources non utilisées-exercices antérieurs		800	1 128
Report des ressources non utilisées-exercices antérieurs (exceptionnel)		4 126	
Engagements à réaliser sur ressources affectées		996	983
TOTAL DES PRODUITS (yc report des ressources non utilisées)		380 912	370 723
TOTAL DES CHARGES (yc engagements à réaliser)		377 875	370 245
EXCEDENTS OU DEFICITS		3 036	477

1 Présentation

Reconnue d'utilité publique le 11 avril 2001, la Fondation Partage & Vie est aujourd'hui un opérateur important du secteur privé non lucratif à travers le réseau des 121 établissements ou services qu'elle exploite. Une modification des statuts a été actée par arrêté du Ministère de l'Intérieur publié au Journal Officiel de la République Française, le 21 avril 2016. La Fondation est dotée d'un directoire et d'un Conseil de Surveillance.

La Fondation est présente sur les fronts essentiels de l'engagement social et en particulier dans l'accompagnement des aînés et des personnes handicapées ou encore dans la lutte contre l'exclusion. Elle incarne au quotidien les valeurs de solidarité et d'humanisme, et participe aux réponses apportées à la croissance significative des besoins.

2 Faits caractéristiques de l'exercice 2018

2.1 Variation de périmètre

La Fondation Partage & Vie compte 121 établissements et services en exploitation contre 118 à la clôture du précédent exercice :

- Reprise de la MAS externalisée Auprès TC à La Bassée dans le Nord => 23 places
- Réactualisation du recensement des établissements par Finess pour décomposer les différentes activités
 - ⇒ + 1 Finess à Autun (qui compte un Ehpad et une résidence autonomie depuis 2017)
 - ⇒ + 2 Finess à Dunkerque (qui compte une résidence autonomie et 2 petites unités de vie (PUV))
 - ⇒ - 1 Finess à Schiltigheim (regroupement des finess de l'Accueil de jour et de l'Ehpad)

2.2 Autres faits caractéristiques de l'exercice

Migration Si Finance Sage X3 :

Le 19 septembre 2018, la comptabilité a basculé sur un nouvel ERP : Sage X3, qui remplace l'outil Iris Finance utilisé depuis 10 ans et qui intègre, outre la comptabilité, plusieurs autres modules :

- Un module de paiement Sage XRT, qui a été mis en place et permet la signature électronique des virements avec le protocole de paiement EBICS TS pour une plus grande sécurisation des flux bancaires.
- Un module des immobilisations
- Une Gestion Electronique de Documents et un workflow de validation des factures qui optimise le cycle fournisseurs

Environ 300 utilisateurs sont concernés.

Protocole de mécénat avec les Caisses d'Epargne

La Fédération Nationale des Caisses d'Epargne a décidé de contribuer au développement, à l'action sociale et solidaire de la Fondation en lui versant une dotation sans droits de reprises et dont le versement s'échelonne sur 3 ans. Cela a abouti à la signature d'un protocole d'accord le 10 juillet 2018.

Achat des titres de la SA SOFARI

La Fondation a racheté le 29 octobre 2018 les titres de la société SOFARI, société anonyme au capital de 2.037.000€.

Cette société est propriétaire de cinq établissements :

- **Résidence Clair Logis** : EHPAD situé Chemin du Haut Brésis à Ales (Gard)
- **Résidence L'œillet des Pins** : EHPAD situé 27 avenue de Suzac à Saint Georges de Didonne (Charente Maritime)
- **Hôpital Arthur Gardiner** : établissement sanitaire situé 38 rue Gardiner à Dinard (Ille-et-Vilaine)
- **Centre de Soins de Suite et de réadaptation La Valériane** : SSR situé Habitation Saint Joseph à la Trinité (Martinique)
- **Centre de Rééducation et de réadaptation Fonctionnelle André Lalande** : CRRF situé Domaine de la Fôt à Noth (Creuse).

Ces cinq immeubles constituent l'unique patrimoine immobilier de la SA SOFARI qui n'a plus aucune autre activité commerciale que celle d'administrer ses propres biens exploités par la Fondation : son chiffre d'affaires est en conséquence exclusivement constitué des loyers versés par la Fondation.

3 Cadre réglementaire

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements modifiés du comité de la réglementation comptable n° 99-01, n° 99-03 et n° 2009-01 relatifs, pour le premier aux modalités d'établissement des comptes des associations et fondations, pour le deuxième à la réécriture du plan comptable général et pour le dernier aux règles comptables applicables aux fondations et aux fonds de dotation.

L'application du règlement CRC n° 2009-01 à compter du 1er janvier 2010 n'avait pas eu d'incidence significative sur la présentation des comptes. Les actifs constitutifs de la dotation financière sont enregistrés en immobilisations financières comme les années précédentes.

Dans ce contexte et indépendamment de leur traitement dans le cadre de la tarification, les règles de provisionnement relevant de la réglementation comptable sont respectées, notamment pour ce qui concerne les congés payés, les primes de précarité, les provisions pour créances douteuses.

4 Principes d'élaboration des comptes sociaux

Au-delà du cadre réglementaire ci-dessus, il est fait application, pour le secteur d'activité des établissements médico-sociaux, du plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux en application du décret 2003-1010 du 22 octobre 2003 modifié ainsi que l'instruction budgétaire et comptable M22 conformément à l'avis du Conseil national de la comptabilité n° 2008-09 du 7 mai 2008 et de l'arrêté du 12 novembre 2008.

Pour les établissements sanitaires, il est fait application des dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2006 et du décret 2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD).

La durée de l'exercice de 12 mois concerne la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, et la présentation des comptes est issue du modèle joint à l'arrêté du 15 juin 2007 et publié au journal officiel du 30 juin 2007.

5 Règles et méthodes comptables

5.1 Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

5.2 Principes comptables portant sur certaines opérations

5.2.1 Immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

A/ Les biens immobiliers

La Fondation applique le règlement N°2016-07 du 4 novembre 2016 (publié au Journal Officiel le 28 décembre 2016) modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable concernant la définition, la comptabilisation l'amortissement et la dépréciation des actifs.

La Fondation applique le principe de comptabilisation par « composant », pour les structures dont elle est propriétaire (Jouarre, Givors, Le-Poët-Laval, Lablachère), principe selon lequel est comptabilisé distinctement chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet d'une utilisation différente, de telle sorte que, s'il est appelé à être remplacé au terme ou avant l'expiration de sa durée d'utilisation prévisible, il puisse faire l'objet d'un désinvestissement individualisé. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

Le pourcentage de ventilation de composants sur les valeurs brutes des constructions est le suivant :

Composants	Durée d'amortissement	%
Structure et gros œuvre	40 ans	65 %
Façade et étanchéité	15 ans	7 %
Ascenseurs	20 ans	4 %
Chauffage	20 ans	4 %
Installations techniques et générales	15 ans	13 %
Agencements généraux divers	15 ans	7 %

Les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilité probable.

B/ Les autres immobilisations corporelles

Celles-ci sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire avec les durées suivantes :

Composants	Durée d'amortissement
Agencements – Installations	entre 8 et 10 ans
Matériel et outillages	entre 5 et 8 ans
Mobilier	entre 8 et 12 ans
Matériel de bureau	entre 5 et 8 ans
Matériels et logiciels informatiques	entre 3 et 6 ans

5.2.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (valeur boursière ou, à défaut, valeur d'usage) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

Les immobilisations financières regroupent essentiellement les parts d'un fonds commun de placement et d'un compte sur livret dédié représentatifs de la dotation financière pour 19 M€ de façon plus accessoire, les créances immobilisées liées au financement d'emprunts de restructuration autorisés par des autorités de contrôle et de tarification.

5.2.3 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation de créances clients sont appréciées au cas par cas compte tenu de l'analyse du risque de non recouvrement évalué à la date d'arrêté des comptes compte tenu de l'antériorité de celles-ci, des encaissements réalisés après la clôture, de l'avancement de la procédure et de la solvabilité de notre débiteur.

5.2.4 Valeurs mobilières de placement (VMP) et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Les opérations de cession sont enregistrées selon la méthode dite « premier entré – premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

5.2.5 Fonds statutaires

Le montant inscrit à cette rubrique au titre de la dotation immobilière représente le résultat de la différence entre l'évaluation d'experts et la valeur des biens immobiliers apportés dans le cadre de la dévolution et dont la Fondation est encore propriétaire, nette des emprunts et des provisions afférents à certains de ces mêmes biens.

5.2.6 Subventions d'investissement

Elles sont affectées dans les établissements à des investissements corporels, et elles sont reprises en produit exceptionnel au rythme de l'amortissement des composants ou des immobilisations qu'elles financent.

5.2.7 Provisions pour risques et charges

Celles-ci ont pour objet de faire face aux risques de dépréciation d'éléments d'actifs et de pertes d'exploitation. Elles sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture des comptes.

5.2.8 Fonds dédiés

Lorsque des dons sont affectés par les donateurs à des projets déterminés la partie des ressources non engagée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation des dites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des Fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat.

5.2.9 Legs et donations inscrits au compte de résultat

La Fondation a pour principe de ne pas accepter de legs et de donations de la part de ses résidents. La Fondation a accepté par délibération du conseil d'administration en date du 29 octobre 2013 un legs consenti dans le cadre d'une succession. L'appartement a été vendu en 2016 pour une valeur de 210 K€.

5.2.10 Mécénat

Ressources : ont été enregistrées en produits les ressources encaissées au cours de l'exercice ou appuyées par une convention ferme de versement signée au cours de l'exercice.

Charges : sont comptabilisées en charges les dépenses dès la décision du Conseil d'Administration ou du Conseil de surveillance.

5.2.11 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Ces prestations ne sont pas valorisées en 2017.

Il s'agit principalement du temps consacré par les administrateurs de la Fondation, les membres des comités de gestion des fondations sous égide et les bénévoles dans les établissements.

5.2.12 Traitement comptable des Fondations sous égide

Les statuts de la Fondation lui confèrent la capacité de Fondation abritante ; ce qui lui permet la constitution de Fondations abritées au nom de donateurs (personne physique et/ou personne morale) ou de testateurs. Ces fondations abritées, sans personnalité juridique autonome ont bénéficié de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources. Ces éléments constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en respectant les volontés des fondateurs.

Les opérations générées par la gestion de ces biens sont partie intégrante des opérations de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

L'impact des Fondations abritées, tant sur les postes du bilan, que sur les postes du compte de résultat, est présenté dans les points 8 et 11.

5.2.13 Reconnaissance des produits

Les produits sont enregistrés selon leur nature juridique et conformément aux référentiels comptables et aux textes réglementaires applicables à la Fondation (cf. points 3 et 4).

6 Compléments d'informations sur le bilan - actif

6.1 Immobilisations

Valeurs brutes (en K€)	Valeur brute au 31/12/2017	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	12 437	5 554	2 938	15 054
Terrains	848	0	28	820
Constructions et agencements	9 973	31	481	9 523
Installations techniques et aménagements, matériels et outillages	43 065	4 103	300	46 867
Matériels de bureau et mobiliers	41 213	1 840	117	42 936
Autres immobilisations	30 590	2 826	27	33 389
Immobilisations en cours	757	394	598	553
Immobilisations corporelles	126 447	9 193	1 551	134 088
Immobilisations financières	19 603	1 262	101	20 764
TOTAL	158 487	16 009	4 590	169 906

Amortissements	Cumul au 31/12/2017	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	7 176	1 386	93	8 469
Terrains	266	4	28	242
Constructions et agencements	7 874	922	1 129	7 667
Installations techniques et aménagements, matériels et outillages	30 380	3 991	315	34 056
Matériels de bureau et mobiliers	28 934	3 164	116	31 982
Autres immobilisations	19 035	2 502	28	21 510
Immobilisations en cours				
Immobilisations corporelles	86 489	10 583	1 615	95 457
Immobilisations financières				
TOTAL	93 665	11 968	1 708	103 925

6.1.1 Immobilisations incorporelles

L'augmentation s'explique notamment par la mise en service d'immobilisations liées au système d'information avec la mise en service de l'outil SAGE X3.

6.1.2 Immobilisations corporelles

Les augmentations de l'exercice correspondent notamment à des renouvellements d'actifs et à la continuité des programmes d'équipement de certains établissements (EHPAD de Saint-Nazaire, de Flamanville, de Sin Le Noble, de la MAS de Guéret, du FAM de Poët Laval) avec un effet d'augmentation des investissements de 1,6 M€.

Les diminutions de l'exercice prennent en compte la vente d'un terrain et d'un bâtiment à Lablachère pour 0,7 M€. Les autres sorties correspondent principalement à des mises aux rebus de biens.

6.1.3 Immobilisations financières

La Fondation a acheté en 2018 des titres de la société anonyme Sofari pour 1.180 K€. Le poste « immobilisation financière » est également constitué de 19 M€ de placement qui est le pendant de la dotation financière.

6.2 Créances usagers et comptes rattachés

Eléments (en K€)	31/12/2017	31/12/2018	Variations en K€	Variations en %
Valeur brute	28 185	28 572	388	1%
Dépréciation	-3 288	-4 465	-1 178	36%
Total	24 897	24 107	-790	-3%

Eléments (en K€)	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Tiers douteux	2 117	1 855	671	3 300
Art. 58 Aveize	1 171		6	1 165
TOTAL	3 288	1 855	677	4 465

Les dépréciations des créances augmentent à la suite de problèmes de recouvrement localisés sur certains établissements de la Fondation.

6.3 Autres débiteurs

Eléments (en K€)	31/12/2017	31/12/2018	Variations en K€	Variations en %
Etat	5 395	5 647	252	5%
Fournisseurs	113	406	293	258%
Organismes sociaux	526	195	-330	-63%
Personnels	1 094	927	-167	-15%
Subventions à recevoir	1 318	1 015	-303	-23%
Divers	1 276	14 588	13 312	1044%
Total	9 721	22 778	13 057	134%

La créance de la Fondation vis-à-vis de l'Etat tient compte, au 31 décembre 2018 de 5,1 M€ de crédit d'impôts sur la taxe sur les salaires (CITS). Cette créance est déduite des règlements de taxe sur les salaires à compter de janvier 2019. Cette créance tient également compte d'un crédit d'impôt sur les sociétés pour les activités SIRMAD de 0,3 M€.

Dans le cadre de négociation de loyers avec le bailleur NOREVIE, la fondation a obtenu un avoir de 0,3 M€ (pour la résidence autonomie LA FONDERIE à DOUAI) qui justifie l'augmentation de la créance Fournisseurs.

Le poste subventions à recevoir concerne l'activité SIRMAD dans le cadre des délégations de service public.

Le poste Divers prend en compte une créance de 13M€ dans le cadre d'un protocole d'accord signé entre la Fondation Partage et Vie et la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne.

6.4 Valeurs mobilières de placement

Eléments (en K€)	31/12/2017	31/12/2018	Valeur liquidative au 31/12/2018	Moins-value latente
Actions	24	24	21	-3
Total	24	24	21	-3

6.5 Disponibilités

Eléments (en KC)	31/12/2017	31/12/2018	Variations en KC	Variations en %
Compte à terme	6 469	3 468	-3 000	-46%
Compte sur livrets	45 516	45 718	202	0%
Intérêts courus	712	478	-234	-33%
Compte courant	21 873	36 496	14 623	67%
Divers	42	57	15	37%
Total	74 611	86 217	11 606	16%

L'augmentation de 11,6 M€ des comptes courants s'explique principalement par le versement de 12,8 M€ des Caisses d'Épargne sur le dernier trimestre 2018.

Les comptes à terme s'analysent par échéance comme suit :

Eléments (En KC)	Valeur brute au 31/12/2018	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Compte à terme	3 468	3 000	468	0
Fourchette de taux		3,06%	2,50 & 3,06 %	0

Au 31/12/2018, il reste 6 comptes à terme, qui se terminent en 2019.

- Un compte à terme souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charente pour 1 M€
- Cinq comptes à terme souscrit auprès du Crédit Mutuel pour 2,468 M€

6.6 Charges constatées d'avance

Eléments (En KC)	31/12/2017	31/12/2018	Variations en KC	Variations en %
Établissements	312	896	584	187%
Siège	1 076	1 254	178	17%
Total	1 388	2 149	762	55%

Pour le siège, le stock des charges constatées d'avance concerne principalement la Direction des Systèmes d'Information pour 1 M€ et la redevance immobilière du 1^{er} trimestre du siège à Montrouge pour 0,1 M€.

Pour les établissements, le stock des charges constatées d'avance prend en compte 0,5 M€ de loyer au titre de 2018 pour les EHPAD de Guchen et Lourdes.

7 Compléments d'informations sur le bilan-passif

7.1 Fonds propres, réserves et autres fonds

Eléments (en K€)	2017	Résultat 2018	Affect. du résultat 2017	Affect. du résultat sous contrôle	Reclassement	Autres	2018
Dotation financière	18 968		58				19 026
Fonds propres sans droit de reprise	15 990					25 837	41 826
Réserves	27 807						27 807
Report à nouveau	-48 120		1 896	-1 431	-14 588	89	-62 155
dont charges refusées	-2 044			-111			-2 155
dont charges non opposables	-3 683			-338	12		-4 009
dont report à nouveau excédentaire	17 319		3 356	-95	-1 341		19 240
dont report à nouveau déficitaire	-59 712		-1 461	-887	-13 259	89	-75 231
Résultat	477	3 036	-477				3 036
Total des Fonds propres	15 122	3 036	1 476	-1 431	-14 588	25 925	29 542
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves sous contrôle de tiers financeurs (affecté)	30 593			850	-29		31 415
dont réserves pour investissements	14 419			420			14 839
dont réserves de compensation et réserves règlementées	14 803			261	25		15 089
dont réserves de trésorerie	1 371			169	-54		1 487
Résultats sous contrôle de tiers-financeurs	-3 785		-1 476	581	14 617		9 936
dont report à nouveau excédentaire	20 282		5 612	-2 522	-998		22 373
dont report à nouveau déficitaire	-24 067		-7 088	3 103	15 615		-12 437
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 212					-821	5 391
Provisions règlementées	9 404				44	-162	9 286
Total des Autres fonds	42 424		-1 476	1 431	14 632	-983	56 028
TOTAL DE LA SITUATION NETTE	57 546	3 036		0	44	24 943	85 569

Commentaires sur les fonds propres :

L'affectation du résultat de l'exercice 2017 a été réparti entre :

- le poste « Dotation financière » : +0,06 M€
- le poste « report à nouveau » : +1,896 M€
- et les résultats sous contrôle de tiers financeurs : -1,476 M€

Les fonds propres au 31 décembre 2018 s'élèvent à 29,5 M€. L'augmentation s'explique par l'effet conjoint :

- d'un apport de 25 M€ de fonds propres additionnels
- du résultat de l'exercice 2018 excédentaire de 3,03 M€ (avant affectation du résultat 2018)
- du reclassement du stock des RAN déficitaires du siège figurant à fin 2017 dans le poste « autres fonds » et reclassés en « fonds propres » pour un montant de 14,7 M€.

Commentaires sur les « autres fonds » :

La Fondation a obtenu en 2018 des subventions d'investissement pour 0,4 M€. Ces crédits participeront au financement d'investissements futurs sans impact sur l'exploitation.

Dans le même temps, ces postes diminuent à hauteur des quotes-parts des dotations aux amortissements des investissements qu'ils financent.

En valeur nette, les subventions d'investissements sur biens non renouvelables ont fait diminuer les « autres fonds » à hauteur de -0,8 M€.

Les provisions règlementées ont diminué de -0,1 M€. Cette variation est impactée par des reclassements d'un montant total de 0,1 M€ compensés par des reclassements du poste « Fonds dédiés ».

Le reclassement des soldes des RAN déficitaires de 15 M€ concernant le périmètre siège en « fonds propres » a de ce fait augmenté les « autres fonds » pour ce montant.

Compte tenu des éléments mentionnés, il en résulte une augmentation des « autres fonds » de 42,4 M€ à 56,0 M€.

En synthèse, la situation nette de la Fondation s'améliore de 57,5 M€ à 85,5 M€.

7.2 Fonds dédiés

Eléments (En KC)	Fonds à engager au 31/12/2017	Reclassement en provisions règlementées	Report des ressources non utilisées sur exercices antérieurs	Engagements à réaliser sur les nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager au 31/12/2018
Mécénat	4 126		4 126		
Etablissements	2 444	44	778	888	2 510
Fondations sous égide	1 793		21	109	1 880
TOTAL	8 363	44	4 925	996	4 390

Mécénat : Il s'agit des ressources affectées aux œuvres générales de la Fondation à destination des tiers. Ces fonds dédiés ont été totalement repris en 2018.

Etablissements : crédits non reconductibles obtenus des autorités de tarification.

Fondations sous égide « FSE » : financements affectés aux projets portés par les Fondations.

7.3 Provisions pour risques et charges et autres

Eléments (En KC)	31/12/2017	Augmentation	Reprise	31/12/2018
Prud'hommes	2 295	1 347	923	2 718
Fournisseurs	388			388
URSSAF	97		16	80
Clients	36		36	
Autres litiges	8			8
Autres risques	1 292	59	319	1 032
Gros entretien	581	51		632
IDR	696			696
Autres charges	499	14		513
TOTAL	5 891	1 471	1 295	6 068

Les provisions pour risques et charges sont globalement stables par rapport à 2017.

- Les litiges prud'homaux restent relativement stables et représente moins de 2% du total des salaires et traitements.

- Le poste « autres risques » englobe 785 K€ de risque d'assujettissement à la taxe d'habitation ou à la contribution CFE pour certains établissements. La reprise de 319 K€ est liée principalement à une décision de justice du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de la Guadeloupe qui condamne la Sécurité Sociale au paiement d'indemnités journalières de 2013 et 2014 aux deux établissements de la Guadeloupe.
- Le poste « Gros entretien » est abondé d'une provision interne de 51 K€ dans le cadre du contrat de location de la résidence de Jacob-Belle-Combette.
- La Fondation ne provisionne pas ses engagements de retraites. Ceux qui sont provisionnés proviennent d'établissements repris. La provision est reprise au gré des départs en retraite des personnels de ces établissements.

7.4 Emprunts et dettes

Eléments (En K€)	Valeur brute au 31/12/2018	Moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	11 190	2 668	6 479	2 043
Concours bancaires autorisés	318	318	0	0
Emp. & dettes auprès des Ets de crédit	11 508	2 985	6 479	2 043
Prêts octroyés par des CRAM	80	38	42	0
Prêts octroyés par des Conseils généraux	21	11	11	0
Prêts octroyés par des caisses de retraites	1 587	189	695	703
Emp. & dettes conditions particulières	1 688	238	748	703
Intérêts courus non échus	53	53	0	0
Dépôts de garantie versés par les résidents	8 836	0	0	8 836
Emp. & dettes financières diverses	8 889	53	0	8 836
TOTAL	22 085	3 276	7 227	11 582

Les emprunts bancaires concernent des biens mobiliers, immobiliers et trésorerie. Ils peuvent être analysés comme suit suivant leur structure de taux d'intérêt :

Eléments (En K€)	Valeur brute au 31/12/2017	Valeur brute au 31/12/2018
Emprunts bancaires immobiliers (4,50%)	1 016	982
Emprunts bancaires mobiliers (répartis par taux)	13 354	10 208
Inférieurs à 3% par an	3 222	2 624
De 3,00% à 3,49%	1 362	980
De 3,50% à 3,99%	2 942	1 912
De 4,00% à 4,49%	1 205	720
TOTAL	14 370	11 190

La totalité des prêts bancaires sont servis par le groupe BPCE : au 31.12.2018, la dette de 11,2 M€ se répartit entre la Caisse d'Epargne (10,0 M€), la Banque Palatine (0,2 M€), et le Crédit Foncier de France (1,0 M€).

7.5 Avances et acomptes reçus

Eléments (en K€)	31/12/2017	31/12/2018	Variations en K€	Variations en %
Assurance Maladie	272	30	-242	-89%
Sécurité Sociale	207	561	354	171%
Départements	2 046	3 002	956	47%
Autres Tiers Payants	480	507	26	5%
Etat	0	0	0	-
Usagers	1 539	1 992	454	29%
Avances sur subventions	0	0	0	-
Fonds déposés, pécules	2 417	2 656	238	10%
Total	6 961	8 748	1 786	26%

Dans le cadre de la gestion de l'aide sociale les départements payent les séjours des résidents et d'autre part encaissent une partie des ressources des résidents.

7.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs (En K€)	Factures reçues	Factures échues*	Factures non échues	FNP	Total au 31/12/2018
Biens & Services	19 671	1 664	18 007	3 551	23 222
Immobilisations	1 941	233	1 707	31	1 972
Total	21 611	1 897	19 714	3 583	25 194

* au-delà de 60 jours, date de facture

7.7 Dettes fiscales et sociales

Eléments (En K€)	31/12/2017	31/12/2018	Variations en K€	Variations en %
Formation continue	2 534	2 509	-25	-1%
Taxe sur les salaires	2 594	2 672	78	3%
Autres taxes(1)	1 151	1 315	164	14%
Dettes fiscales	6 280	6 496	216	3%
Congés / RTT / CET	19 319	19 119	-200	-1%
Sécurité sociale / retraite	10 596	11 477	882	8%
Prévoyance / mutuelle	2 453	2 355	-98	-4%
Comités d'établissements	29	375	346	1174%
Autres charges sociales(2)	2 343	2 279	-64	-3%
Dettes sociales	34 740	35 605	865	2%
Total	41 020	42 101	1 081	3%

(1) Les autres charges fiscales comprennent principalement les dettes relatives aux taxes locales des établissements et des taxes liées à l'insuffisance d'emploi de personnel handicapés pour certains établissements de la Fondation.

(2) Les autres charges sociales comprennent essentiellement les parts relatives aux IJSS et provisions PAD.

La dette du poste « Congés/RTT/CET » diminue de 200 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est corrélée à la diminution du nombre de jours provisionnés (moins 3.000 journées par rapport à fin 2017).

Le poste « Sécurité sociale / retraite » prend en compte l'intégralité de la dette URSSAF de décembre 2018 payée en janvier 2019. A la clôture 2017, certaines dettes URSSAF de 2017 avaient été payées sur l'exercice 2017.

7.8 Produits constatés d'avance

Eléments (en K€)	31/12/2017	31/12/2018	Variations en K€	Variations en %
Total	6 126	5 268	-858	-14%

Outre les produits constatés d'avance des établissements, il s'agit essentiellement de financements destinés à l'amélioration des systèmes d'informations de la fondation.

La variation de 0,9M€ s'explique principalement par les reprises et dotations ci-dessous :

- Reprise de 0,4 M€ de PCA pour le siège à hauteur des charges d'amortissements liées aux prestations activées sur ces projets et dès leur mise en service.
- Reprise de 0,5 M€ pour les activités SIRMAD
- Dotation de 0,1 M€ pour l'EHPAD de Beuvry La Forêt

Les utilisations au titre des PCA du siège (4,0 M€) sont affectés au « surcoût » induit par les projets SIRH et SIFI.

8 Impact des fondations abritées, sur les postes de bilan de la Fondation

ACTIF			PASSIF		
Postes en K€	2 017	2 018	Postes en K€	2 017	2 018
Immobilisations	1 823		Fonds dédiés	1 793	1 880
Disponibilités	60	1 904	Subventions d'investissements	60	
Produits à recevoir			Charges à payer	30	24
TOTAUX	1 883	1 904	TOTAUX	1 883	1 904

9 Compléments d'information sur le compte de résultat (en milliers d'euros)

9.1 Commentaires sur les produits et charges d'exploitation

9.1.1 Produits de l'activité hospitalière

Etablissements sanitaires (en KC)	Année 2017	Année 2018	Variations en KC	Variations en %
CMA de l'Argentière - Aveize	20 826	20 910	84	0%
CRRF André Lalande - Noth	9 666	9 815	149	2%
Hôpital Arthur Gardiner - Dinard	6 222	6 695	473	8%
CSSR La Valériane - La Trinité	5 863	5 780	-83	-1%
Total	42 576	43 200	624	1%

L'augmentation des produits de l'activité hospitalière pour l'Hôpital Arthur Gardiner est liée à une amélioration de l'activité, à une augmentation de la Dotation Modulée à l'activité et à une dotation complémentaire de l'ARS de sous tarification.

9.1.2 Dotations et produits de la tarification Établissements médico-sociaux

Etablissements (en KC)	Année 2017	Année 2018	Variations en KC	Variations en %
Pour personnes âgées	267 498	271 884	4 386	2%
Pour personnes handicapées	28 098	29 672	1 574	6%
Services à la personne	5 527	4 969	-557	-10%
TOTAL	301 123	306 525	5 402	2%

L'augmentation de la dotation pour les établissements pour personnes âgées de 4,4 M€ s'explique principalement :

- Par une augmentation des produits de l'activité soins pour 2,4 M€
- Par une augmentation des tarifs hébergement et dépendance d'environ 1% et représentant une hausse des produits de 2,0 M€

L'augmentation des produits des établissements pour personne handicapées s'explique notamment par la nouvelle activité de la MAS externalisée Auprès TC (impacte de 1M€).

La baisse des produits des services à la personne s'explique notamment par une baisse de l'activité de l'ASAPAD qui voit ses produits diminuer de 0,6 M€ en 2018 par rapport à 2017.

9.1.3 Autres prestations de services

Eléments (en KC)	Année 2017	Année 2018	Variations en KC	Variations en %
Médico-sociaux	2 939	3 007	68	2%
Sanitaires	1 917	1 942	25	1%
Siège - CAR - Institut de formation	224	479	255	114%
TOTAL	5 080	5 427	348	7%

Ces produits correspondent notamment aux prestations annexes facturées par les établissements aux tiers :

- Résidents, patients, tiers, salariés comme par exemple des coûts de locations (télévision, téléphone, autres),
- Coûts des repas des invités des résidents accueillis dans les établissements,
- Coûts des repas des salariés des établissements.

9.1.4 Subventions d'exploitation

Etablissements (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	2 602	3 002	401	15%
Sanitaires	291	497	206	71%
Siège et institut de formation	190	162	-27	-14%
TOTAL	3 083	3 662	580	19%

Les subventions d'exploitation obtenues en 2018 sont en amélioration de 580 K€ par rapport à 2017.

- Une augmentation de 125 K€ pour les activités de téléassistance dans le cadre des délégations de services publique
- Une augmentation de 265 K€ pour le service à domicile de Sin Le Noble (ASAPAD)
- Une augmentation de 206 K€ pour les établissements sanitaire et particulièrement le CMA d'Aveize (142 K€)

9.1.5 Produits divers de gestion courante

Natures (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Rembt. de frais	5 402	3 951	-1 451	-27%
Rembt. form. professionnelle	2 024	1 889	-135	-7%
Autres prestations annexes	577	420	-157	-27%
Reprises PCA SDSI	268	383	115	43%
Dons affectés aux FSE	325	204	-121	-37%
Autres dons et legs	47	27	-21	-44%
TOTAL	8 643	6 873	-1 770	-20%

La baisse du poste « remboursements de frais » est principalement liée à la réforme des contrats aidés.

9.1.6 Reprises sur provisions

L'analyse des « reprises sur provisions », par activité, se présente comme suit :

Etablissements (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	1 432	1 587	155	11%
Sanitaires	528	160	-368	-70%
Siège et institut de formation	656	1 136	480	73%
TOTAL	2 616	2 883	267	10%

L'exercice 2018 connaît une augmentation des reprises de provisions au global de 237 K€ avec principalement une baisse sur les établissements du Sanitaire (La Valériane – 280 K€) et d'une reprise de provisions sur le siège de 480 K€ (Etablissement de Givors)

L'analyse des « reprises sur provisions », par nature, se présente comme suit :

Natures (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Provisions pour litiges	1 351	1 285	-66	-5%
Provisions pour dépréciations (immobilisations)	148	910	763	517%
Provisions créances douteuses	1 067	677	-390	-37%
Autres provisions	50	10	-40	-80%
Provisions pour gros entretien	1	0	-1	-100%
TOTAL	2 616	2 883	267	10%

9.1.7 Autres achats non stockés et marchandises

Natures (en KC)	Année 2017	Année 2018	Variations en KC	Variations en %
Energie - Chauffage	8 214	8 470	256	3%
Fournitures médicales	3 229	3 036	-193	-6%
Produits d'incontinences	2 550	2 513	-37	-1%
Produits d'entretiens	1 654	1 660	6	0%
Fournitures diverses	1 315	1 333	18	1%
Petites fournitures	1 056	1 129	73	7%
Autres achats de marchandises	333	357	24	7%
TOTAL	18 351	18 498	147	1%

9.1.8 Loyers

Eléments (en KC)	Année 2017	Année 2018	Variations en KC	Variations en %
Locations immobilières	34 938	34 940	2	0%
Locations mobilières	2 414	2 296	-119	-5%
TOTAL	37 352	37 236	-116	0%

Stabilité du poste location immobilières entre 2017 et 2018.

9.1.9 Services extérieurs

Natures (en KC)	Année 2017	Année 2018	Variations en KC	Variations en %
Entretiens et réparations	7 551	7 454	-97	-1%
Sous-traitance	3 529	3 766	237	7%
Charges locatives	1 161	1 094	-66	-6%
Divers	843	850	7	1%
Assurances	457	474	17	4%
TOTAL	13 540	13 639	98	1%

Ce poste est constitué à 56% des charges d'entretien et réparations et à 26% de charges de sous-traitance (médecins, laboratoires,...).

Augmentation de 98 K€ entre 2017 et 2018 principalement sur le poste de sous-traitance.

9.1.10 Autres services extérieurs

Natures (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Sous traitance restauration	28 373	28 778	405	1%
Personnels extérieurs et intérimaires	5 787	6 821	1 034	18%
Honoraires extérieurs	4 565	6 229	1 664	36%
Sous traitance blanchissage	2 724	2 803	79	3%
Frais postaux	1 917	2 056	139	7%
Déplacements, missions...	1 371	1 561	191	14%
Transports	622	705	83	13%
Autres prestations	569	618	49	9%
Relations externes	644	563	-81	-13%
Prestations informatiques....	291	347	56	19%
Services bancaires	96	66	-29	-31%
Remises contrats cadres	-356	-340	16	-4%
TOTAL	46 600	50 206	3 605	8%

Le service de sous-traitance restauration est fourni par trois prestataires RESTALLIANCE, SODEXO et ELIOR. Les achats se répartissant à 46% pour RESTALLIANCE, à 40% pour SODEXO et 14% pour ELIOR.

L'augmentation du poste « Personnels extérieurs et intérimaire » s'explique par une augmentation du personnel extérieur de 963 K€. Il représente un total de 1.999 K€. Il s'agit de personnel non salarié mis à disposition (médecins, professions médicales, certains personnel de restauration notamment). Le poste intérimaire est stable entre 2017 et 2018. Il représente un total de 4.822 K€.

L'augmentation du poste « honoraires extérieurs » s'explique par un reclassement en 2018 des charges de formations hors cotisations comptabilisées en 2017 en « Formation professionnelle ». L'impact est de 1.608 K€.

9.1.11 Impôts et taxes sur rémunérations

Eléments (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Taxes sur les salaires	6 934	7 123	189	3%
Formation professionnelle	4 876	3 425	-1 451	-30%
Autres impôts	2 222	2 264	42	2%
Versement transport	1 008	1 378	370	37%
TOTAL	15 040	14 190	-850	-6%

La diminution du poste « formation professionnelle » s'explique par un reclassement en 2018 des charges de formations hors cotisations dans le poste « honoraires extérieurs ». Retraité de ces 1.608 K€, le total 2017 est de 13.432 K€.

9.1.12 Salaires et traitements

Natures (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Personnel non médical	111 796	113 592	1 797	2%
Personnel non médical de remplacement	30 177	32 047	1 870	6%
Personnel médical	5 639	5 735	96	2%
Personnel Siège, SIRMAD, stagiaire	6 796	7 669	873	13%
Emplois d'insertion	6 787	4 113	-2 674	-39%
Apprentis	669	586	-83	-12%
Autres charges de personnel (variation provisions CP-RTT-CET...)	-312	64	376	-121%
Remboursements sur rémunération	-7 866	-7 990	-124	2%
TOTAL	153 686	155 817	2 130	1%

Le personnel non médical regroupe l'ensemble du personnel des établissements médico-sociaux et sanitaires à l'exception des médecins. Ces derniers sont regroupés dans le poste « Personnel médical ».

Le personnel de remplacement regroupe l'ensemble des rémunérations des salariés en contrat à durée déterminée.

Le poste « Personnel Siège, SIRMAD, stagiaire » prend en compte des rémunérations de personnels refacturés aux établissements notamment les directeurs d'appui.

Les principales évolutions entre 2017 et 2018 sont :

- Augmentation du point d'indice de 0,5% (0,5% au 01/07/2017 et 0,5% au 01/07/2018 de l'avenant FEHAP du 15 mars 2017) pour 600 K€.
- Evolution des mesures catégorielles (01/08/2017, 01/08/2018, 01/08/2019 et 01/08/2020 avenant FEHAP du 15 mars 2017) pour 350 K€.
- La réforme des contrats aidés à fortement restreint l'emploi de ce type de contrats. Cette réforme a eu pour effet d'augmenter les heures supplémentaires et les heures complémentaires pour une charge de 112 K€.
- Augmentation du poste contrat à durée déterminée pour compenser la diminution des contrats aidés.
- Une augmentation de 690 K€ correspondant à l'effet volume des nouveaux entrants du siège finissant de se structurer (dont 260 K€ de CDD de remplacements et renfort SI Finance).

9.1.13 Charges sociales

Natures (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Cotisations personnel non médical (URSSAF)	34 179	35 378	1 199	4%
Cotisations personnel non médical (MUTUELLES)	9 978	10 002	24	0%
Cotisations personnel non médical (AUTRES)	5 850	5 884	34	1%
Cotisations personnel non médical (ASSEDIC)	3 652	3 748	96	3%
Autres charges sociales (Médecine du travail...)	3 534	3 162	-372	-11%
Cotisations personnel non médical (CAISSE DE RETRAITE)	2 880	3 029	149	5%
Cotisations personnel médical	2 712	2 771	59	2%
TOTAL	62 785	63 974	1 189	2%

9.1.14 Dotations aux amortissements d'exploitation

Eléments (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Immobilisations corporelles	10 176	10 582	406	4%
Immobilisations incorporelles	1 166	1 386	220	19%
TOTAL	11 342	11 968	626	6%

9.1.15 Dotations aux provisions d'exploitation

L'analyse des « dotations aux provisions et dépréciations », par nature, se présente comme suit :

Natures (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Provisions créances douteuses	665	1 855	1 190	179%
Provisions pour litiges	1 076	1 347	270	25%
Autres provisions	288	74	-214	-74%
Provisions pour gros entretien	51	51	1	1%
TOTAL	2 080	3 327	1 247	60%

- Les provisions pour litiges sont composées de litiges prud'homaux.
- La provision pour gros entretien concerne l'EHPAD de Jacob Belle Combette
- Les autres provisions sont notamment constituées d'un complément de taxe d'habitation pour 10 K€ et provisions pour taxe CFE de 49 K€.

9.1.16 Autres charges

Natures (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Autres	1 090	1 286	224	21%
Créances irrécouvrables	725	403	-322	-44%
Fonds sous égide	2	3	1	62%
TOTAL	1 817	1 692	-97	-7%

Le poste « autres » comprend notamment :

- Des abonnements de licences informatiques pour 434 K€
- Les droits « SACEM » pour 265 K€
- Des charges liées aux missions d'intérêt général des fondations sous égide pour 120 K€
- Des achats pour le compte des résidents des établissements pour 229 K€. Ces achats étant facturés aux résidents

10 Compléments d'information sur le compte de résultat (Suite)

10.1 Commentaires sur le résultat financier (en milliers d'euros)

10.1.1 Produits financiers

Eléments (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Produits Financiers	561	509	-52	-9%
TOTAL	561	509	-52	-9%

Le total de 509 K€ se répartit entre :

- Des produits d'intérêts financiers pour 448 K€ issus de placements en Comptes sur livrets (CSL), Comptes à terme (CAT) et rémunération de compte courant,
- Des produits financiers de participations pour 58 K€,

10.1.2 Charges financières

Eléments (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Charges financières	546	428	-118	-22%
TOTAL	546	428	-118	-22%

Le total de 428 K€ prend notamment en compte les charges d'intérêts sur emprunt.

10.2 Commentaires sur le résultat exceptionnel (en milliers d'euros)

10.2.1 Produits exceptionnels

Eléments (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Produits exceptionnels	2 882	3 513	631	22%
TOTAL	2 882	3 513	631	22%

Le total de 3 513 K€ prend en compte :

- Un montant de la quote-part des subventions d'investissement affectées au résultat, soit 1 219 K€, en diminution de 224 K€ par rapport à la charge de 2017
- Un montant de reprise sur provisions règlementées de 1 112K€ (réception crédits non pérennes). Ce montant est en hausse de 45 K€ par rapport au montant à fin 2017.
- Des reprises sur le siège pour 1 100 K€ (Sofari & BPCE)

10.2.2 Charges exceptionnelles

Ces charges exceptionnelles se répartissent notamment comme suit :

Natures (en K€)	Année 2017	Année 2018	Variations en K€	Variations en %
Dotations aux amortissements et provisions	844	1 040	195	23%
Sur opérations de gestion	273	259	-4	-1%
Sur opérations de capital	366	248	-118	-32%
TOTAL	1 484	1 547	74	5%

11 Impact des Fondations abritées, sur les postes du compte de résultat de la Fondation

CHARGES			PRODUITS		
Postes en K€	2 017	2 018	Postes en K€	2 017	2 018
Financements de projets	2	3	Versements affectés	325	217
Frais de gestion	9	5	Reprise de Q/P de subventions	80	60
Autres frais	90	121	Report ressources exercices antérieurs	69	21
Dotations aux amortissements	80	60			
Engagements à réaliser	293	109			
Financements de projets	474	299	Financements de projets	474	299

Conformément aux conventions passées avec les Fondateurs, la Fondation a prélevé 5 K€ au titre des frais de gestion en 2018 contre 9 K€ en 2017.

12 Autres informations

12.1 Ventilation des effectifs salariés de la Fondation

Les données présentées dans les tableaux ci-dessous s'entendent en personnes physiques.

Catégories	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Non cadres	6 029	5 743	5 849	2%
Cadres	346	521	519	0%
Hommes	757	740	766	3%
Femmes	5 618	5 524	5 602	1%
Contrats à durée indéterminées	5 022	5 009	5 051	1%
Contrats à durée Déterminées	1 353	1 255	1 317	5%
Etablissements et services	6 261	6 131	6 217	1%
Siège	114	133	151	12%
TOTAL	6375	6264	6368	2%

Effectifs du siège

Effectifs	2016	2017	2018
Services centraux	67	89	116
CAR	47	44	35
TOTAL	114	133	151

12.2 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil de surveillance de la Fondation.

Dans le cadre de l'application de l'article L 612-5 du code du commerce et des articles L 313-25 et R 314-59 du code de l'action sociale et des familles, les conventions passées directement ou par personne interposée, entre la Fondation :

- Et les administrateurs et les personnes morales ayant des administrateurs communs,
- Et, les cadres dirigeants et directeurs d'établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires, ont fait l'objet d'une information au Commissaire aux comptes lequel a établi son rapport.

12.3 Contributions des bénévoles

Ces prestations ne sont pas valorisées en 2018.

Il s'agit principalement du temps consacré par les administrateurs de la Fondation, les membres du conseil de surveillance de la Fondation, les membres des comités de gestion des Fondations sous égide et les bénévoles dans les établissements.

12.4 Honoraires des Co-commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2018, le montant total des honoraires des Co-commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 196 K€.

12.5 Engagements hors-bilan

12.5.1 Engagements reçus

Natures (en K€)	31/12/2017	31/12/2018	Variations en K€	Variations en %
Emprunts garantis	1 171	1 107	-64	-6%
TOTAL	1 171	1 107	-64	-6%

12.5.2 Engagements donnés

Natures (en K€)	31/12/2017	31/12/2018	Variations en K€	Variations en %
Provision pour retraite	7 730	7 396	-334	-5%
Subventions (réservations de lits et places)	10 161	10 825	664	6%
Emprunts (réservations de lits et places)	3 309	3 309	0	0%
Projets d'économie locale et sociale	1 151	1 151	0	0%
TOTAL	22 351	22 681	330	1%

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées sur la base des principaux paramètres techniques :

- Taux d'actualisation : 1,50%
- Taux d'augmentation des salaires : 1%
- Table de mortalité : INSEE 2012-2014
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de charges sociales : 50%

Le montant de l'engagement ainsi calculé d'après le calcul actualisé d'Optimind Winter s'établit à 7,4 millions d'euros. Retraité de 0,7 M€ correspondant historiquement à une partie de départs à la retraite de salariés pour

certain établissement, le montant de l'engagement est ramené en hors bilan à 7,4 M€. Les 0,7M€ sont indiqués dans ce document au point 7.3.

Les subventions reçues et les emprunts accordés à taux préférentiel à la Fondation ont pour contrepartie des droits de placements prioritaires donnés à des tiers pour des lits dans les établissements de la Fondation. L'augmentation des engagements « subventions » est lié aux subventions obtenues pour la reconstruction de l'EHPAD de Flamanville avec conditions de réservation de lits.

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE		Devise : EUR		Solde au 31/12/2017		Mvts du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde au 31/12/2018	
Législation : FRA France									
N° compte	Intitulé compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
11000000001	RAN EXCEDENTAIRE				57 238,70		57 238,70		57 238,70
12000000000	RESULTAT DE L'EX. (EXCEDENT)			57 238,70				57 238,70	
18130000000	CPT LIAISON APPTS DISPO - 1 AN			733 272,36	1 147 117,19				413 844,83
18600000001	CPT LIAIS B & PS ENTR ETAB CHG			138 789,25	158 233,80				19 444,55
18700000001	CPT LIAIS B & PS ENTR ETAB PDT			569 034,00	476 176,10			92 857,90	
20500000001	CONCES. BREV. LICENCES MARQUES			5 549,38				5 549,38	
20800000001	AUTRES IMMO INCORPORELLES				5 568,54				5 568,54
21540000001	MATERIEL INDUSTRIEL			318 838,34				318 838,34	
21810000001	INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV			11 310,23				11 310,23	
21830000001	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.			51 360,08	38 062,05			13 298,03	
21840000001	MOBILIER			4 281,17				4 281,17	
23180000001	AUT IMMO CORPORELLES EN COURS			32 527,18	32 527,18				
23999999991	IMMOBILISATIONS A SOLDER			212 954,71	212 954,71				
28050000001	AMORT. CONCES. BREV. LIC. MARQ				32 023,58				32 023,58
28080000001	AMORT. AUTRES IMMO INCORP			5 568,54	211,00			5 357,54	
28154000001	AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL				200 464,36				200 464,36
28181000001	AMORT INST GENE, AGENC & AMENAG				7 055,46				7 055,46
28182000001	AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT				24 154,10				24 154,10
28183000001	AMORT. MAT BUREAU ET MAT INFO			38 062,05	25 670,57			12 391,48	
28184000001	AMORT. MOBILIER				17 289,90				17 289,90
28188000001	AMORT. AUTRES IMMO CORPORELLE				9 039,52				9 039,52
40110000001	FOURNISSEURS BIENS ET SERVICES			877 748,60	837 303,44			40 445,16	
40410000001	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS			396 442,17	460 878,93				64 436,76
40810000001	FACT FOURN NON PARVENUES /ABS			28 059,46	41 882,20				13 822,74
40910000001	FOURN AVANCES & ACPTES /CDES			50 793,13	49 203,13			1 590,00	
41110000001	USAGERS (& ORG DE PRISE EN CH)			1 443 605,77	1 442 453,60			1 152,17	
42110000001	PERSONNEL - REMUNERATIONS DUE			994 492,60	994 492,60				
42200000001	COMITES D'ENTREPRISE, D'ETS			6 861,76	6 861,76				
42200000011	COMITES D'ENTREPRISE, D'ETS			10 255,31	17 520,52				7 265,21
42200000091	COMITES D'ENTREPRISE, D'ETS			1 640,82	2 736,54				1 095,72
42521000001	PERSONNEL - ACOMPTE			1 685,29	226 944,63				225 259,34
42820000101	DETTE PROV POUR CONGES A PAYER			1 016 547,43	1 029 772,14				13 224,71
42820000201	DETTE PROV POUR RTT			344 904,78	348 224,28				3 319,50
42860000401	DETTE PROV PRIME ANNUELLE/PAD			207 420,83	207 522,12				101,29

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE		Devise : EUR		Solde au 31/12/2017		Mvts du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde au 31/12/2018	
Législation : FRA France									
N° compte	Intitulé compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4286000501	DETTE PROV PRIME PRECARITE			19 690,95	19 095,78	595,17			
42871000001	PERSONNEL - PAR IJSS			23 664,96	25 612,50				1 947,54
43100000001	SECURITE SOCIALE			785 659,02	872 339,89				86 680,87
43720000001	MUTUELLES			27 396,41	29 499,83				2 103,42
43731000001	CAISSE DE PREVOYANCE			30 598,05	31 339,80				741,75
43732000001	CAISSE DE RETRAITE			130 697,74	170 125,84				39 428,10
43780000001	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			90 210,85	86 188,60	4 022,25			
43820000101	CH. SOCIALES /CONGES A PAYER			538 770,37	545 779,44				7 009,07
43820000201	CH. SOCIALES /RTT A PAYER			182 799,54	184 558,87				1 759,33
43860001401	PROV CHGES /PRIME ANNUELLE/PAD			109 933,02	109 986,72				53,70
43860001501	PROV CHGES /PRIME PRECARITE			10 436,22	10 120,79	315,43			
44110000001	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			494 286,00	494 286,00				
44450000001	ETAT -IMPOTS SUR LES BENEFICES			288 692,80	256 539,00	32 153,80			
44551000001	TVA A DECAISSER			73 502,00	64 949,00	8 553,00			
44562020101	TVA SUR IMMO TAUX NORMAL 20%			79 075,21	79 075,21				
44566010001	TVA SUR BS TAUX REDUIT 55%			217,15	217,15				
44566020101	TVA SUR BS TAUX NORMAL 20%			102 157,15	102 157,15				
44566070101	TVA SUR BS TX INTERMEDIAIR 10%			616,36	616,36				
44567000001	CREDIT DE TVA A REPORTER			13 801,00	9 337,00	4 464,00			
44571020101	TVA COLLECTEE TAUX NORMAL 20%			235 295,00	237 295,00				2 000,00
44718000001	AUT IMPOTS TAXES&VERST ASSIMIL			8 547,00	8 355,00	192,00			
44733000001	PART. DES EMPLOYEURS A LA FPC.			19 757,64	26 037,11				6 279,47
44734000001	PART. EMPLOYEURS EFFORT CONST			8 627,42	10 021,64				1 394,22
44860000001	ETAT - CHARGES A PAYER			6 518,47	8 625,34				2 106,87
44870000001	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR			41 190,50		41 190,50			
46860000001	DIVERS - CHARGES A PAYER			112 053,83	112 053,83				
46870000001	DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR			568 333,00	580 229,00				11 896,00
47100000001	RECETTES A CLASSER/REGULARISE			3,00	3,00				
48600000001	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			34 390,93	33 764,22	626,71			
48700000001	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			2 373 105,87	1 648 901,73	724 204,14			
51200000010	BANQUES CPTE CENTRALISE			2 700 349,28	2 721 095,28				20 746,00
60612000001	ENERGIE - ELECTRICITE			13 071,88	2 515,72	10 556,16			
60621000001	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS			23 595,41		23 595,41			
60630000001	FTURES ENTRETIEN & PETT EQUIPT			7 594,12	4 727,03	2 867,09			

CD 332

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE		Devise : EUR		Solde au 31/12/2017		Mvts du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde au 31/12/2018	
Législation : FRA France									
N° compte	Intitulé compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60633000001	FOURNITURES D'ATELIER			4 958,31		4 958,31		4 958,31	
60640000001	FOURNITURES ADMINISTRATIVES			5 623,14		5 623,14		5 623,14	
60680000001	AUT ACH NON STOCK MAT & FTURES			11 828,57		11 828,57		11 828,57	
61101000001	SS-TRAITANCE NETT LOCAUX			14 653,74		14 653,74		14 653,74	
61102000001	SS-TRAITANCE INFORMATIQUE			30 694,00	30 694,00				
61180000001	SS TT AUTRES PREST DE SERVICE			85 515,93		85 515,93		85 515,93	
61320000001	LOCATIONS IMMOBILIERES			78 291,12		78 291,12		78 291,12	
61351000001	LOC INFORMATIQUE			3 928,06	1 435,12	2 492,94			
61352000001	LOC EQUIPEMENTS			6 134,16	3 805,44	2 328,72			
61358000001	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES			1 344,00	566,29	777,71			
61400000001	CHGES LOCATIVES & DE COPRO			8 164,08		8 164,08		8 164,08	
61520000001	ENT ET REP /BIENS IMMOBILIERS			1 000,00		1 000,00		1 000,00	
61558000001	ENT ET REP AUT MAT. ET OUTILL.			9 189,24	904,97	8 284,27			
61561000001	MAINTENANCE INFORMATIQUE			97 069,17	4 346,16	92 723,01			
61568000001	MAINTENANCE - AUTRES			17 771,84	9 815,59	7 956,25			
61610000001	ASS MULTIRISQUES			191,06		191,06			
61630000001	ASS TRANSPORT			9 404,88	5 528,92	3 875,96			
61650000001	ASS RESPONSABILITE CIVILE			1 160,00	625,00	535,00			
61680000001	AUTRES ASSURANCES			194,70	194,70				
61688100001	AUTRES ASSURANCES MATERIEL			389,40	194,70	194,70			
61810000001	DOCUMENTATION GENERALE			280,15		280,15			
61840000001	CONCOURS DIV (COTISATION...)			355,52		355,52			
62267000001	HONORAIRES ORGANISATION			25 000,00		25 000,00			
62268000101	HONORAIRES AVOCATS			18 781,80		18 781,80			
62280000101	FORMATION HORS COTISATION			12 570,00		12 570,00			
62300000001	PUB PUBLICAT° RELATIONS PUBLIQ			68 651,27	2 696,00	65 955,27			
62480000001	TRANSPORTS DIVERS			122,97		122,97			
62510000001	VOYAGES ET DEPLACEMENTS			7 823,99	1 382,68	6 441,31			
62560000001	MISSIONS			19,95	19,95				
62570000001	RECEPTIONS			7 920,68		7 920,68			
62610000001	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS			31 913,06	9 738,23	22 174,83			
62650000001	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			149 987,92	16 959,83	133 028,09			
62780000001	SERVICES BANCAIRES AUTRES FRAI			2 791,54		2 791,54			
62840000001	FRS DE RECRUTEMT DE PERSONNEL			31 958,00	31 958,00				

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE		Devise : EUR		Solde au 31/12/2017		Mvts du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde au 31/12/2018	
Législation : FRA France									
N° compte	Intitulé compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63121000001	TAX APPRENTISS ADM IMPOTS			8 625,34		8 625,34		8 625,34	
63320000001	ALLOCATION LOGEMENT			6 342,24		6 342,24		6 342,24	
63330000001	PART. EMPLOYEURS A LA FPC			26 037,09		26 037,09		26 037,09	
63380000001	AUT IMPOTS&TAXES /REM (AUT ORG			11 929,13		11 929,13		11 929,13	
63511000001	CONTRIB ECONOMIQ TERRITORIAL			18 794,00	10 439,00	8 355,00		8 355,00	
63530000001	IMPOTS INDIRECTS			5 203,00	3 200,00	2 003,00		2 003,00	
63580000001	AUTRES DROITS (ADM° DES IMPOTS			330,59	23,07	307,52		307,52	
64111000001	REMUNERATION PRINCIPALE			1 191 510,44	157 322,80	1 034 187,64		1 034 187,64	
64142000001	INDEMNITES LICENCIEMENT			264 487,00		264 487,00		264 487,00	
64143000001	AV. NATURE (DEBIT)			2 400,00		2 400,00		2 400,00	
64144000001	AV. NATURE (CREDIT)				2 400,00		2 400,00		2 400,00
64148000001	AUTRES INDEMNITES			3 428,00		3 428,00		3 428,00	
64190000001	RBT /REMUN DU PRSL NON MEDICAL				30 357,15		30 357,15		30 357,15
64511000001	COTISATIONS A L'URSSAF			288 089,77	9 007,22	279 082,55		279 082,55	
64520000001	COTISATIONS AUX MUTUELLES			14 750,84		14 750,84		14 750,84	
64530000001	COTIS CAISSES DE RET & DE PREV			99 787,82		99 787,82		99 787,82	
64540000001	COTISATIONS A L'ASSEDIC			40 560,16		40 560,16		40 560,16	
64580000001	COTIS AUTRES ORG. SOCIAUX			25 885,46		25 885,46		25 885,46	
64720000001	VERST COMITES ENT & ETABT			18 392,29		18 392,29		18 392,29	
64750000001	MEDECINE TRAVAIL PHARMACIE			6 460,73	3 589,00	2 871,73		2 871,73	
64790000001	RBT /AUTRES CHARGES SOC CICE			181 390,00	222 480,00		222 480,00		41 090,00
64880000101	CP - PROVISION CONGES PAYES			1 029 772,14	1 016 547,43	13 224,71		13 224,71	
64880000201	RTT - PROVISION RTT			348 224,28	344 904,78	3 319,50		3 319,50	
64880000401	AUT CH DIV PERSONNEL PROV PAD			207 522,12	207 420,83	101,29		101,29	
64880000501	AUT CH DIV PSNL-PROV PRIM PREC			19 095,78	19 690,95		19 690,95		595,17
64880001101	AUTRE CH DIV PSNL - PROV/CH CP			545 779,44	538 770,37	7 009,07		7 009,07	
64880001201	RTT - PROV CHGES /RTT			184 558,87	182 799,54	1 759,33		1 759,33	
64880001401	AUT CH DIV PSNL- PROV CH / PAD			109 986,72	109 933,02	53,70		53,70	
64880001501	CH DIV PSNL-PROV CH PRIM PRECA			10 120,79	10 436,22		10 436,22		315,43
64880100001	TICKETS RESTAURANT			32 909,79		32 909,79		32 909,79	
65560000001	FRAIS SIEGE SOCIAL			315 033,83	247 373,83	67 660,00		67 660,00	
65880000001	AUT CH LIEES AUX MISS° SOCIALE			2,72	2,72		2,72		
65881000001	AUTRES DEPENSES			187,20	0,29	186,91		186,91	
67510000001	VNC IMMO INCORPORELLES CEDEES			5 568,54	5 568,54		5 568,54		

CD 337

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE		Devise : EUR		Solde au 31/12/2017		Mvts du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde au 31/12/2018	
Législation : FRA France									
N° compte	Intitulé compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6752000001	VNC IMMO CORPORELLES CEDEES			38 062,05	38 062,05				
6811100001	DOT AMORT IMMO INCORPORELLES			32 234,58		32 234,58			
6811200001	DOT AMORT IMMO CORPORELLES			283 673,91		283 673,91			
6951000001	IMPOTS SUR LES BENEFICES			54 448,00	41 097,00			13 351,00	
7060000001	PRESTATIONS DE SERVICES				1 166 465,51				1 166 465,51
7088000001	AUT PDTS D'ACTIVITES ANNEXES				62,40				62,40
7088810001	REFACTURATION INTERNE			582 333,00	1 137 367,00				555 034,00
7488000001	AUTRES SUBVENT° & PARTICIPAT°			1 648 901,73	2 874 891,87				1 225 990,14
7588100001	AUT PDTS - DEPENSES TIERS				5,93				5,93
7588200000	AUT PDTS DIV DE GEST° COURANTE			12 005,00	12 005,00				
79110048101	TRANSF CH RBT FRS IJ PREVOYANC			1 896,00	28 164,15				26 268,15
79110048501	TRANSF CH RBT CONTRATS AIDES			26 268,15	26 268,15				
Total bilan				16 669 620,68	16 587 788,73	81 831,95			
Total gestion				8 492 932,20	8 574 764,15				81 831,95
Total hors-bilan									
TOTAL SOCIETE S01 FONDATION PARTAGE ET VIE				25 162 552,88	25 162 552,88				

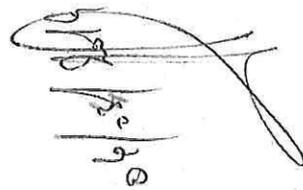
Fondation Partage et Vie - Comptes annuels 2018 - Activité Service à la personne
 DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT

S.I.R.M.A.D. - Corrèze Délégation

NAVES

	n°Compte	Compte	79 595,95
Résultat comptable de l'exercice	120	Excédent	79 595,95
	129	Déficit	-
Reprise des résultats des exercices antérieurs	11510	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	-
	11511	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	-
	11519	Report à nouveau déficitaire	-
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	10686	Compensation des déficits d'exploitation	-
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10687	Compensation des charges d'amortissement	-
Mouvements débiteurs ou créditeurs (- ou +) de l'exercice	1161	Amortissements comptables	-
	1162	Dépenses pour congés payés	-
	1163	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R.314-45	-
non-opposables aux tiers financeurs	1168	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	-
RESULTAT A AFFECTER		Résultat administratif ou corrigé	79 595,95
Affectation du résultat administratif			
	10682	Excédents affectés à l'investissement	-
	10685	Excédents affecté à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	-
	10686	Compensation des déficits d'exploitation	-
	10687	Compensation des charges d'amortissement	-
Report à nouveau	11510/11511	Excédents affecté en report à nouveau excédentaire	79 595,95
	11519 ou 119	Report à nouveau déficitaire	-

06/24/19



Handwritten signature and date: 5/2/19

Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat d'exploitation de la Fondation Partage et Vie

1 – Cadre Réglementaire

Les Comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements du comité de la réglementation comptable n°99-01 et n°99-03 relatifs, pour le premier aux modalités d'établissement des comptes des associations et fondations, pour le second à la réécriture du plan comptable général et pour le dernier aux règles applicables aux fondations et aux fonds de dotation.

2 – Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes d'élaboration des comptes sociaux

Au-delà du cadre réglementaire ci-dessus, il est fait application, pour le secteur d'activité des établissements médico-sociaux, du plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux en application du décret 2003-1010 du 22 octobre 2003 modifié ainsi que l'instruction budgétaire et comptable M22 conformément à l'avis du conseil national de la comptabilité n° 2008-09 du 7 mai 2008 et de l'arrêté du 12 novembre 2008.

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2018.

3 – Informations sur les règles et méthodes comptables

3.1 Immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les biens immobiliers sont amortis selon la méthode dite « prospective ».

Le pourcentage de ventilation de composants sur les valeurs brutes des constructions est le suivant :

Composants retenus	Durée d'amortissement	%
▪ Structure et gros œuvre	40 ans	65%
▪ Façade et étanchéité	15 ans	7%
▪ Ascenseurs	20 ans	4%
▪ Chauffage	20 ans	4%
▪ Installations techniques et générales	15 ans	13%
▪ Agencements généraux divers	15 ans	7%

Les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilité probables.

Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire avec les durées suivantes :

Agencements - Installations	Entre 8 et 10 ans
Matériel et outillages	Entre 5 et 8 ans
Mobilier	Entre 8 et 12 ans
Matériel de bureau	Entre 5 et 8 ans
Matériels et logiciels informatiques	Entre 3 et 6 ans

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières regroupent principalement les parts du FCP représentatives de la dotation financière et les créances immobilisées liées au financement d'emprunts de restructuration autorisés par des autorités de contrôle et de tarification.

3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Les mouvements étant enregistrés selon la méthode dite « premier entré – premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition sauf dans le cas où un engagement de détention jusqu'à l'échéance existerait pour les titres comportant une garantie en capital.

3.4 Fonds statuaires

Le montant inscrit à cette rubrique au titre de la dotation immobilière représente la différence entre l'évaluation d'experts et la valeur des biens immobiliers apportés dans le cadre de la dévolution, sur le solde des emprunts et des provisions afférents à certains de ces mêmes biens.

3.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont enregistrées dès la réception d'une convention signée entre la Fondation et l'organisme partenaire. Les subventions sont reprises en produit exceptionnel au compte de résultat au rythme de l'amortissement des composants ou des immobilisations auxquelles elles se rattachent.

3.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pertes ont pour objet de faire face aux risques de dépréciation d'éléments d'actifs et de pertes d'exploitation. Elles sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture des comptes.

3.7 Fonds dédiés

Les comptes « Fonds dédiés » correspondent, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources affectées qui n'a pas encore été utilisée.

La contrepartie des « Fonds dédiés » s'inscrit au compte de résultat sous le compte « Engagement à réaliser sur ressources affectées ».

3.8 Legs et donations inscrits au compte de résultat



La Fondation a pour principe de ne pas accepter de legs et de dons.

3.9 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Ces prestations ne présentent pas un caractère significatif et ne sont pas valorisées.



ETAT DES VARIATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

L'établissement CORREZE TELEASSISTANCE ne détient pas de patrimoine immobilier.

Les comptes d'immobilisations terrains et constructions ne sont pas mouvementés.



Compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service délégué comportant une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

Les immobilisations nécessaires à l'exploitation du service délégué se composent de biens installés chez les abonnés au dispositif départemental et de biens installés sur le plateau technique de Naves.

- **Chez les abonnés :**

Transmetteurs et émetteurs retenus dans le cadre de la DSP 2013-2022
et
Périphériques domotiques composant le pack autonomie.

Matériel acquis neuf en 2018 pour un montant de 318 838.34€ H.T.

- **Sur le plateau technique**
en 2018:

Matériel informatique	13 298.03€ H.T.
Agencements et installations	11 310.23€ H.T.
Licences et développement logiciels	5 549.38€ H.T.
Mobilier	4 281.17€ H.T.

Soit des immobilisations acquises en 2018 pour : 353 277.15€ H.T.

Au 31/12/2018, pas de sorties d'immobilisations.



Etat du suivi du programme d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation.

Il ne s'agit pas dans le cas présent de premier établissement, il est donc présenté dans les pages suivantes :

- L'inventaire des immobilisations nécessaires à l'exploitation du service délégué au cours de l'exercice 2018 avec mention des dates d'acquisition, dates de mise en service, valeurs et durées d'amortissement.
- Le tableau d'amortissement des immobilisations nécessaires à la délégation de service public au cours de l'exercice 2018 ainsi que le montant de la dotation de l'exercice comptabilisé en charges soit 315 908 €

ETAT DES AUTRES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT
Réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles

Renouvellement de 750 émetteurs pour un montant de 19 500€ H.T..
Renouvellement de 1520 transmetteurs et émetteurs de nouvelles générations pour un montant de :299 338€ H.T.



Liste des biens comptables

02/04/2019 12:42:08

Critères de sélection				
Société	De	S01	à	S01
Site Financier	De	TL121	à	TL121
Type de détention	De	En propriété	à	En propriété
Code comptable	De		à	ZZZZZZZZZZ
Compte PCG	De		à	ZZZZZZZZZZ
Compte IFRS	De		à	ZZZZZZZZZZ
Famille	De		à	ZZZZZZZZZZ
Fournisseur	De		à	ZZZZZZZZZZ
Axe				
Section analytique	De		à	ZZZZZZZZZZ
U.G.T.	De		à	ZZZZZZZZZZ
Projet	De		à	ZZZZZZZZZZ
Budget	De		à	ZZZZZZZZZZ
Date comptabilisation	De		à	
Date mise en service	De		à	31/12/2018
Date de sortie	De		à	
Bien comptable	De		à	ZZZZZZZZZZ
Biens actifs		Oui		

Critères de regroupement	
Société	Oui, avec saut de page
Site Financier	Oui, avec saut de page
Code comptable	Oui, avec saut de page
Détail	Oui

CD 343

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 344

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Code comptable :	2050000001		CONCES. BREV. LICENCES							
TL121IM000138	30/06/2014	30/06/2014			20500000001	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00 EUR	
WISY F14823 - MODULE SEPA	30/06/2014		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000150	29/08/2014	29/08/2014			20500000001	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00 EUR	
WISY F14857 - IMPORT BL INTERVOX	29/08/2014		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000159	25/11/2014	25/11/2014			20500000001	990,00	0,00	0,00	990,00 EUR	
WISY MICROSOFT WIN SERVER 2012 - I	25/11/2014		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000179	21/03/2015	21/03/2015			20500000001	576,00	0,00	0,00	576,00 EUR	
MICROSOFT OFFICE E08000W XFZ-LICEI	21/03/2015		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000196	01/07/2015	01/07/2015			20500000001	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00 EUR	
WISY - 15979 - 5 INTEGRATION CANTON	01/07/2015		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000206	30/09/2015	30/09/2015			20500000001	7 500,00	0,00	0,00	7 500,00 EUR	
WISY F151014 - MODULE PILOTAGE PRC	30/09/2015		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000219	31/12/2015	31/12/2015			20500000001	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00 EUR	
WISY F151045 - MODULE CNIL	31/12/2015		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000220	31/12/2015	31/12/2015			20500000001	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00 EUR	
WISY F151045 - EVOLUTION CYTAFAC	31/12/2015		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000221	31/12/2015	31/12/2015			20500000001	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00 EUR	
WISY F151045 - GEIDE	31/12/2015		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000222	31/12/2015	31/12/2015			20500000001	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00 EUR	
WISY F151045 - TABLETTE LOGISTIQUE	31/12/2015		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 345

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Code comptable :	2050000001		CONCES. BREV. LICENCES							
TL121IM000232	21/01/2016	21/01/2016			20500000001	1 346,08	0,00	0,00	1 346,08 EUR	
T2I TELECOM - 4 LICENCES IP ENDPOIN	21/01/2016		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000272	01/01/2016	01/01/2016			20500000001	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00 EUR	
COMSOFT - RENOUELEMENT LICENC	01/01/2016		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000273	25/03/2016	25/03/2016			20500000001	375,00	0,00	0,00	375,00 EUR	
T2I - DEVELOPPEMENT GESTION ABSEI	25/03/2016		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000274	25/03/2016	25/03/2016			20500000001	274,80	0,00	0,00	274,80 EUR	
T2I - INSTALLATION ET PARAMETRAGE	25/03/2016		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000275	25/03/2016	25/03/2016			20500000001	1 125,00	0,00	0,00	1 125,00 EUR	
T2I - DEVELOPPEMENT RAPPEL ESPION	25/03/2016		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000276	25/03/2016	25/03/2016			20500000001	2 461,08	0,00	0,00	2 461,08 EUR	
T2I - LICENCE SYSTEME INFORMATIQUE	25/03/2016		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000277	25/03/2016	25/03/2016			20500000001	773,86	0,00	0,00	773,86 EUR	
T2I - DEVELOPPEMENT MODE TRACKIN	25/03/2016		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000278	19/02/2016	19/02/2016			20500000001	3 451,02	0,00	0,00	3 451,02 EUR	
T2I - EXTENSION MODEM + EXTENSION	19/02/2016		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000279	29/02/2016	29/02/2016			20500000001	2 310,00	0,00	0,00	2 310,00 EUR	
T2I - EXTENSION LICENCE PROTOCOLE	29/02/2016		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000280	19/02/2016	19/02/2016			20500000001	3 263,08	0,00	0,00	3 263,08 EUR	
T2I - MAJ DES IPO500 EN VERSION R.9.1	19/02/2016		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00	

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2050000001		CONCES. BREV. LICENCES						
TL121IM000281	30/06/2016	30/06/2016			20500000001	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00 EUR
WISY - PROJET BOOST EMPLOI (PRISE I	30/06/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000282	30/06/2016	30/06/2016			20500000001	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00 EUR
WISY - DEVELOPPEMENT PLANNING LO	30/06/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000283	30/06/2016	30/06/2016			20500000001	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00 EUR
WISY - ABSENCE DE TESTS	30/06/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000284	29/04/2016	29/04/2016			20500000001	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00 EUR
WISY - PROJET BOOST EMPLOI (PRISE I	29/04/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000285	29/04/2016	29/04/2016			20500000001	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00 EUR
WISY - EVOLUTIONS CYTAFAC	29/04/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000286	31/03/2016	31/03/2016			20500000001	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00 EUR
T2I - DEVELOPPEMENT GESTION TRANS	31/03/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000294	31/08/2016	31/08/2016			20500000001	9 750,00	0,00	0,00	9 750,00 EUR
WISY - INTEGRATION WEBCARE + RNVF	31/08/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000301	06/10/2016	06/10/2016			20500000001	1 114,96	0,00	0,00	1 114,96 EUR
COMSOFT - 56 LICENCES ESET ENDPOI	06/10/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000308	31/10/2016	31/10/2016			20500000001	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00 EUR
WISY - TABLETTES LOGISTIQUES - SAIS	31/10/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000309	31/10/2016	31/10/2016			20500000001	3 250,00	0,00	0,00	3 250,00 EUR
WISY - TABLETTES LOGISTIQUES - BACI	31/10/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 346

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 347

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Code comptable :	2050000001		CONCES. BREV. LICENCES							
TL121IM000310	31/10/2016	31/10/2016			20500000001	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00 EUR	
WISY - TABLETTES LOGISTIQUES - ETA	31/10/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000323	21/10/2016	21/10/2016			20500000001	900,00	0,00	0,00	900,00 EUR	
T2i - DEVELOPPEMENT SPECIFIQUE GE	21/10/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000324	26/08/2016	26/08/2016			20500000001	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00 EUR	
T2i - DEVELOPPEMENT SPECIFIQUE SEI	26/08/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000332	31/12/2016	31/12/2016			20500000001	4 200,00	0,00	0,00	4 200,00 EUR	
WISY - PLANIFICATION, SUIVI, MAINTEN.	31/12/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000333	31/12/2016	31/12/2016			20500000001	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00 EUR	
WISY - APPLICATION NAMODA POUR LC	31/12/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000334	31/12/2016	31/12/2016			20500000001	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00 EUR	
WISY - TABLEAUX DE BORD, REPORTIN	31/12/2016		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000337	31/01/2017	31/01/2017			20500000001	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00 EUR	
WISY - MAINTENANCE EVOLUTIVE : CAF	31/01/2017		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000340	28/02/2017	28/02/2017			20500000001	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00 EUR	
WISY - GESTION DOCUMENTAIRE	28/02/2017		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000348	31/03/2017	31/03/2017			20500000001	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00 EUR	
WISY - GESTION DOCUMENTAIRE	31/03/2017		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000349	30/03/2017	30/03/2017			20500000001	693,00	0,00	0,00	693,00 EUR	
T2I - LICENCE LOGICIEL MODULE GS3 A	30/03/2017		20500000001			0,00	0,00	0,00	0,00	

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2050000001		CONCES. BREV. LICENCES						
TL121IM000384	31/08/2017	31/08/2017			20500000001	1 530,00	0,00	0,00	1 530,00 EUR
T2I - GESTION EVOLUE DU TPAD	31/08/2017		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000387	05/09/2017	05/09/2017			20500000001	1 253,00	0,00	0,00	1 253,00 EUR
T2I - LICENCE SYSTEME INFORMATIQUE	05/09/2017		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000388	05/09/2017	05/09/2017			20500000001	1 155,00	0,00	0,00	1 155,00 EUR
T2I - LICENCES PROTOCOLES DORO IP	05/09/2017		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000393	27/09/2017	27/09/2017			20500000001	927,00	0,00	0,00	927,00 EUR
SERVEAST - 65 ANTI-VIRUS ESET ENDP	27/09/2017		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000418	23/03/2009	23/03/2009			20500000001	702,42	0,00	0,00	702,42 EUR
BUSINESS OBJECTS CRYSTAL REPORT	23/03/2009		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000441	11/02/2011	11/02/2011			20500000001	999,92	0,00	0,00	999,92 EUR
TEAMDATA SARL F 11-04073 - 5 LICENCI	11/02/2011		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000454	31/01/2006	31/01/2006			20500000001	11 711,23	0,00	0,00	11 711,23 EUR
CYTADEL	31/01/2006		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000455	25/08/2011	25/08/2011			20500000001	528,63	0,00	0,00	528,63 EUR
TEAMDATA SARL F 11-04398- 1 LICENCE	25/08/2011		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000461	31/01/2006	31/01/2006			20500000001	6 506,24	0,00	0,00	6 506,24 EUR
CYTADEL	31/01/2006		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000501	31/03/2006	31/03/2006			20500000001	14 313,73	0,00	0,00	14 313,73 EUR
CYTADEL	31/03/2006		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 348

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 349

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2050000001		CONCES. BREV. LICENCES						
TL121IM000572	15/05/2006	15/05/2006			20500000001	7 807,49	0,00	0,00	7 807,49 EUR
CYTADEL	15/05/2006		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000608	12/02/2018	12/02/2018			20500000001	1 292,40	0,00	0,00	1 292,40 EUR
T2I - LICENCE PROTOCOLE DORO IP 62I	12/02/2018		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000619	17/05/2018	17/05/2018			20500000001	583,68	0,00	0,00	583,68 EUR
T2I - 8 LICENCES IP ENDPOINT AVAYA (I	17/05/2018		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000625	30/06/2018	30/06/2018			20500000001	1 469,88	0,00	0,00	1 469,88 EUR
T2I - INFRASTRUCTURE SERVEUR - LICEN	30/06/2018		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000644	17/07/2018	17/07/2018			20500000001	145,92	0,00	0,00	145,92 EUR
T2I TELECOM - 2 EXTENSION TELECOMI	17/07/2018		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000660	11/10/2018	11/10/2018			20500000001	990,00	198,00	198,00	990,00 EUR
T2I - LICENCES QUIATIL EASY CONNEC	11/10/2018		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000671	01/11/2018	01/11/2018			20500000001	1 067,50	213,50	213,50	1 067,50 EUR
SERVEAST/ ANTI-VIRUS EEPA	01/11/2018		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
Total Code comptable :	2050000001		CONCES. BREV. LICENCES			156 837,92	411,50	411,50	156 837,92 EUR
57						0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 350

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2080000001	AUTRES IMMO INCORPORELLES							
TL121IM000083	30/04/2013	30/04/2013			2080000001	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00 EUR
WISY - 13 647 - EVOLUTION CYTEDEL - C	30/04/2013		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000091	31/05/2013	31/05/2013			2080000001	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00 EUR
WISY - 13 664 - EVOLUTION CYTADEL M	31/05/2013		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000094	30/08/2013	30/08/2013			2080000001	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00 EUR
WISY - 13 700 - EVOLUTION CYTADEL -	30/08/2013		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000095	30/08/2013	30/08/2013			2080000001	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00 EUR
WISY - 13 700 - EXTRACTION STATISTIQ	30/08/2013		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000102	31/10/2013	31/10/2013			2080000001	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00 EUR
WISY - 13 722 - EVOLUTION CYTFAC - LE	31/10/2013		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000111	23/12/2013	01/02/2014			2080000001	19 656,52	0,00	0,00	19 656,52 EUR
T2I TELECOM F 1312-4059 - SYSTEME IN	23/12/2013		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000113	23/12/2013	01/02/2014			2080000001	5 568,54	0,00	0,00	5 568,54 EUR
T2I TELECOM F 1312-4063 - SYSTEME IN	23/12/2013	30/06/2018	2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000114	31/12/2013	31/12/2013			2080000001	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00 EUR
WISY F13750 - MIGRATION TELEPHONIE	31/12/2013		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000187	05/05/2015	05/05/2015			2080000001	1 054,98	0,00	0,00	1 054,98 EUR
T2I TELECOM F1505-4622 - INTERVENTI	05/05/2015		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000425	29/10/2010	29/10/2010			2080000001	6 600,00	0,00	0,00	6 600,00 EUR
WISY F10371 - DEVELOPPEMENT MODU	29/10/2010		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2080000001	AUTRES IMMO INCORPORELLES							
TL121IM000426	31/08/2010	31/08/2010			20800000001	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00 EUR
WISY F10356 - DEVELOPPEMENT CYTAI	31/08/2010		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000427	30/11/2010	30/11/2010			20800000001	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00 EUR
WISY F10373 GESTION EQUIPEMENTS, I	30/11/2010		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000428	01/05/2010	01/05/2010			20800000001	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00 EUR
WISY F10326 - HONORAIRES AMELIORA	01/05/2010		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000429	30/06/2010	30/06/2010			20800000001	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00 EUR
WISY F10338 AMELIORATION CYTADEL	30/06/2010		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000438	30/07/2010	30/07/2010			20800000001	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00 EUR
WISY F10348 - DEVELOPPEMENT CYTAI	30/07/2010		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000439	31/05/2010	31/05/2010			20800000001	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00 EUR
WISY F10333 DEVELOPPEMENT CYTADI	31/05/2010		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000440	29/10/2010	29/10/2010			20800000001	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00 EUR
WISY F10386 - DEVELOPPEMENT CYTAI	29/10/2010		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000446	31/01/2011	31/01/2011			20800000001	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00 EUR
WISY F 391 - 2 MAINTENANCES CORREC	31/01/2011		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000447	28/02/2011	28/02/2011			20800000001	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00 EUR
WISY F 391 - 2 MAINTENANCES CORREC	28/02/2011		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000448	31/03/2011	31/03/2011			20800000001	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00 EUR
WISY F 406 - 2 MAINTENANCES CORREC	31/03/2011		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 351

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2080000001	AUTRES IMMO INCORPORELLES							
TL121IM000449	30/04/2011	30/04/2011			20800000001	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00 EUR
WISY F 414 - 2 MAINTENANCES CORREC	30/04/2011		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000450	31/05/2011	31/05/2011			20800000001	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00 EUR
WISY F 422 - 2 MAINTENANCES CORREC	31/05/2011		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000452	30/06/2011	30/06/2011			20800000001	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00 EUR
WISY F 433 - 2 MAINTENANCES CORREC	30/06/2011		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000453	29/07/2011	29/07/2011			20800000001	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00 EUR
WISY F 443 - 2 MAINTENANCES CORREC	29/07/2011		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000456	29/07/2011	29/07/2011			20800000001	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00 EUR
WISY F 450- 2 MAINTENANCES CORREC	29/07/2011		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000457	31/10/2011	31/10/2011			20800000001	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00 EUR
WISY F 462- 2 MAINTENANCES CORREC	31/10/2011		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000458	30/11/2011	30/11/2011			20800000001	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00 EUR
WISY F 475- 2 MAINTENANCES CORREC	30/11/2011		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000459	30/11/2011	30/11/2011			20800000001	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00 EUR
WISY F 475- EVOLUTIONS- VERSION DE	30/11/2011		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000462	30/12/2011	30/12/2011			20800000001	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00 EUR
WISY F 480- 2 MAINTENANCES CORREC	30/12/2011		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000463	31/01/2012	31/01/2012			20800000001	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00 EUR
WISY F 492- 2 ARCHITECTURE PLAN DE	31/01/2012		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 352

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2080000001		AUTRES IMMO INCORPORELLES						
TL121IM000464	30/03/2012	30/03/2012			20800000001	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00 EUR
WISY F 508- PROJET BI-	30/03/2012		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000466	30/04/2012	30/04/2012			20800000001	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00 EUR
WISY F 516- PROJET BI-	30/04/2012		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000469	31/05/2012	31/05/2012			20800000001	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00 EUR
WISY F 528- PROJET BI-	31/05/2012		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000470	31/05/2012	31/05/2012			20800000001	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00 EUR
WISY F 528- MODULE FACTURATION	31/05/2012		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000471	30/06/2012	30/06/2012			20800000001	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00 EUR
WISY F 537- 3 EXTENSIONS DE L'ACCES	30/06/2012		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000472	31/07/2012	31/07/2012			20800000001	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00 EUR
WISY F 550- MODULE FACTURATION	31/07/2012		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000473	01/11/2012	01/11/2012			20800000001	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00 EUR
WISY F 12 571- MODULE FACTURATION	01/11/2012		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000474	30/11/2012	30/11/2012			20800000001	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00 EUR
WISY F 12 588- MODULE FACTURATION	30/11/2012		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000475	31/12/2012	31/12/2012			20800000001	8 400,00	0,00	0,00	8 400,00 EUR
WISY F 12 593- MODULE FACTURATION	31/12/2012		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000476	31/12/2012	31/12/2012			20800000001	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00 EUR
WISY F 12 593- PASSAGE PAD NAVES E	31/12/2012		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 353

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2080000001		AUTRES IMMO INCORPORELLES						
TL121IM000477	28/09/2012	28/09/2012			20800000001	5 400,00	0,00	0,00	5 400,00 EUR
WISY F 12 567- MODULE FACTURATION	28/09/2012		2080000001			0,00	0,00	0,00	0,00
Total Code comptable :	2080000001		AUTRES IMMO INCORPORELLES			161 180,04	0,00	0,00	161 180,04 EUR
41						0,00	0,00	0,00	0,00

CD 354

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000080	07/02/2013	07/02/2013			2154000001	2 700,00	0,00	0,00	2 700,00 EUR
INTERVOX - FCC092591 - DECLENCHEUI	07/02/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000087	22/05/2013	22/05/2013			2154000001	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00 EUR
INTERVOX - FCC091407 - 200 KIT QEASY	22/05/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000088	06/06/2013	06/06/2013			2154000001	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00 EUR
INTERVOX - FCC091478 - 200 KIT QEASY	06/06/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000089	18/06/2013	18/06/2013			2154000001	2 880,00	0,00	0,00	2 880,00 EUR
INTERVOX - FCC091546 - 60 DETECTEUI	18/06/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000090	18/06/2013	18/06/2013			2154000001	2 520,00	0,00	0,00	2 520,00 EUR
INTERVOX - FCC091546 - 60 PRISES TEL	18/06/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000093	25/07/2013	25/07/2013			2154000001	32 110,00	0,00	0,00	32 110,00 EUR
INTERVOX - FCC091734 - KIT QEASY FD	25/07/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000097	26/09/2013	26/09/2013			2154000001	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00 EUR
INTERVOX - FCC092039 - KIT QEASY FD	26/09/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000098	30/09/2013	30/09/2013			2154000001	390,00	0,00	0,00	390,00 EUR
INTERVOX - FCC092050 - KIT QEASY FD	30/09/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000099	30/09/2013	30/09/2013			2154000001	39 000,00	0,00	0,00	39 000,00 EUR
INTERVOX - FCC092051 - KIT QEASY FD	30/09/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000103	10/10/2013	10/10/2013			2154000001	1 350,00	0,00	0,00	1 350,00 EUR
INTERVOX - FCC092592 - DECLENCHEUI	10/10/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 355

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL							
TL121IM000104	10/10/2013	10/10/2013			21540000001	400,00	0,00	0,00	400,00	EUR
INTERVOX - FCC092592 - LOT DE 25 BR/	10/10/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000105	23/10/2013	23/10/2013			21540000001	45 500,00	0,00	0,00	45 500,00	EUR
INTERVOX - FCC092154 - KIT QEASY FD	23/10/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000106	29/10/2013	29/10/2013			21540000001	1 680,00	0,00	0,00	1 680,00	EUR
INTERVOX - FCC092189 - PRISES TELEC	29/10/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000107	29/10/2013	29/10/2013			21540000001	2 880,00	0,00	0,00	2 880,00	EUR
INTERVOX - FCC092189 - DETECTEURS	29/10/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000109	12/12/2013	12/12/2013			21540000001	39 000,00	0,00	0,00	39 000,00	EUR
INTERVOX - FCC092468 - KIT QEASY FD	12/12/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000117	31/01/2014	31/01/2014			21540000001	1 050,00	0,00	0,00	1 050,00	EUR
INTERVOX - FCC092678 - PRISE TELECC	31/01/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000118	31/01/2014	31/01/2014			21540000001	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	EUR
INTERVOX - FCC092678 - DETECTEUR D	31/01/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000119	01/01/2014	01/01/2014			21540000001	-100,00	0,00	0,00	-100,00	EUR
INTERVOX - FCC092591 - DECLENCHEU	01/01/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000120	01/01/2014	01/01/2014			21540000001	-50,00	0,00	0,00	-50,00	EUR
INTERVOX - FCC092592 - DECLENCHEU	01/01/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000122	26/02/2014	26/02/2014			21540000001	39 000,00	0,00	0,00	39 000,00	EUR
INTERVOX - FCC092870 - KIT QEASY FD	26/02/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	

CD 356

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 357

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL							
TL121IM000123	31/03/2014	31/03/2014			21540000001	1 680,00	0,00	0,00	1 680,00 EUR	
INTERVOX - FCC093048 - PRISE TELECC	31/03/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000124	31/03/2014	31/03/2014			21540000001	1 824,00	0,00	0,00	1 824,00 EUR	
INTERVOX - FCC093048 - DETECTEUR D	31/03/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000125	31/03/2014	31/03/2014			21540000001	2 900,00	0,00	0,00	2 900,00 EUR	
INTERVOX - FCC093048 - INTERSCENAR	31/03/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000126	31/03/2014	31/03/2014			21540000001	680,00	0,00	0,00	680,00 EUR	
INTERVOX - FCC093048 - DETECT DE G/	31/03/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000127	31/03/2014	31/03/2014			21540000001	210,00	0,00	0,00	210,00 EUR	
INTERVOX - FCC093048 - CABLE DE PRC	31/03/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000128	31/03/2014	31/03/2014			21540000001	210,00	0,00	0,00	210,00 EUR	
INTERVOX - FCC093048 - CABLE DE PRC	31/03/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000129	31/03/2014	31/03/2014			21540000001	165,00	0,00	0,00	165,00 EUR	
INTERVOX - FCC093048 - DETECT CHUT	31/03/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000132	30/04/2014	30/04/2014			21540000001	30 030,00	0,00	0,00	30 030,00 EUR	
INTERVOX - FCC093259 - 231 KIT QEASY	30/04/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000133	30/04/2014	30/04/2014			21540000001	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00 EUR	
INTERVOX - FCC093265 - 50 DETECTEUI	30/04/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000134	30/04/2014	30/04/2014			21540000001	1 050,00	0,00	0,00	1 050,00 EUR	
INTERVOX - FCC093265 - 25 PRISES TEL	30/04/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 358

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001	MATERIEL INDUSTRIEL							
TL121IM000135	19/05/2014	19/05/2014			21540000001	15 470,00	0,00	0,00	15 470,00 EUR
INTERVOX - FCC093313 - 119 KIT QEASY	19/05/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000137	12/06/2014	12/06/2014			21540000001	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00 EUR
INTERVOX - FCC093457 - 100 DECLENCHI	12/06/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000139	30/06/2014	30/06/2014			21540000001	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00 EUR
INTERVOX - FCC093547 - 50 DECLENCHI	30/06/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000142	10/07/2014	10/07/2014			21540000001	912,00	0,00	0,00	912,00 EUR
INTERVOX - FCC093620 - 19 DETECTEUI	10/07/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000143	23/07/2014	23/07/2014			21540000001	28 860,00	0,00	0,00	28 860,00 EUR
INTERVOX - FCC093692 - 222 KIT QEASY	23/07/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000144	23/07/2014	23/07/2014			21540000001	3 900,00	0,00	0,00	3 900,00 EUR
INTERVOX - FCC093692 - 150 DECLENCHI	23/07/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000145	10/07/2014	10/07/2014			21540000001	2 100,00	0,00	0,00	2 100,00 EUR
INTERVOX - FCC093618 - 50 PRISES TEL	10/07/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000146	10/07/2014	10/07/2014			21540000001	1 488,00	0,00	0,00	1 488,00 EUR
INTERVOX - FCC093618 - 31 DETECTEUI	10/07/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000147	10/07/2014	10/07/2014			21540000001	16 640,00	0,00	0,00	16 640,00 EUR
INTERVOX - FCC093619 - 128 KIT QEASY	10/07/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000148	26/08/2014	26/08/2014			21540000001	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00 EUR
INTERVOX - FCC093789 - 100 DECLENCHI	26/08/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000149	30/09/2014	30/09/2014			21540000001	5 200,00	0,00	0,00	5 200,00 EUR
INTERVOX - FCC094031 - 200 DECLENCHI	30/09/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000151	19/09/2014	19/09/2014			21540000001	400,00	0,00	0,00	400,00 EUR
INTERVOX - FCC093939 - 20 LOTS DE 25	19/09/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000152	19/09/2014	19/09/2014			21540000001	720,00	0,00	0,00	720,00 EUR
INTERVOX - FCC093939 - 20 TIRETTES F	19/09/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000153	19/09/2014	19/09/2014			21540000001	1 450,00	0,00	0,00	1 450,00 EUR
INTERVOX - FCC093939 - 50 BANDEAUX	19/09/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000154	19/12/2014	19/12/2014			21540000001	3 900,00	0,00	0,00	3 900,00 EUR
INTERVOX - FCC094451 - 150 DECLENCHI	19/12/2014		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000168	13/01/2015	13/01/2015			21540000001	26 858,00	0,00	0,00	26 858,00 EUR
INTERVOX - FCC094545 - 200 KITQEASY	13/01/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000170	12/02/2015	12/02/2015			21540000001	442,00	0,00	0,00	442,00 EUR
INTERVOX - FCC094753 - 17 DECLENCHI	12/02/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000171	25/02/2015	25/02/2015			21540000001	1 080,00	0,00	0,00	1 080,00 EUR
INTERVOX - FCC094834 - 30 TIRETTES F	25/02/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000172	25/02/2015	25/02/2015			21540000001	3 100,00	0,00	0,00	3 100,00 EUR
INTERVOX - FCC094834 - 100 BANDEAUX	25/02/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000173	25/02/2015	25/02/2015			21540000001	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00 EUR
INTERVOX - FCC094834 - 100 DETECT FI	25/02/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 359

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000176	26/03/2015	26/03/2015			21540000001	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00 EUR
INTERVOX - FCC094987 - 100 KITQEASY	26/03/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000180	01/04/2015	01/04/2015			21540000001	1 390,00	0,00	0,00	1 390,00 EUR
ASK SECURITE 40006033 - GARDE CLEF	01/04/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000181	16/04/2015	16/04/2015			21540000001	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00 EUR
INTERVOX - FCC095090 - 150 DETECT FI	16/04/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000182	16/04/2015	16/04/2015			21540000001	1 080,00	0,00	0,00	1 080,00 EUR
INTERVOX - FCC095090 - TIRETTE RADII	16/04/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000183	16/04/2015	16/04/2015			21540000001	400,00	0,00	0,00	400,00 EUR
INTERVOX - FCC095090 - LOT DE 25 BR/	16/04/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000184	28/04/2015	28/04/2015			21540000001	2 720,00	0,00	0,00	2 720,00 EUR
INTERVOX - FCC095164 - 100 DETECT G	28/04/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000185	28/04/2015	28/04/2015			21540000001	3 900,00	0,00	0,00	3 900,00 EUR
INTERVOX - FCC095164 - 150 DECLENCH	28/04/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000188	10/06/2015	10/06/2015			21540000001	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00 EUR
INTERVOX - FCC095355 - 100 KITQEASY	10/06/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000189	10/06/2015	10/06/2015			21540000001	1 550,00	0,00	0,00	1 550,00 EUR
INTERVOX - FCC095355 - 50 BANDEAUX	10/06/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000190	27/07/2015	27/07/2015			21540000001	9 100,00	0,00	0,00	9 100,00 EUR
INTERVOX - FCC095649 - 350 DECLENCH	27/07/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 360

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL							
TL121IM000191	30/07/2015	30/07/2015			21540000001	806,00	0,00	0,00	806,00	EUR
INTERVOX - FCC0995693 - 26 BANDEAU)	30/07/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000192	09/07/2015	09/07/2015			21540000001	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	EUR
INTERVOX - FCC095558 - 200 KITQEASY	09/07/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000198	23/09/2015	23/09/2015			21540000001	1 450,00	0,00	0,00	1 450,00	EUR
INTERVOX - FCC095877 - 50 BANDEAUX	23/09/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000199	23/09/2015	23/09/2015			21540000001	1 080,00	0,00	0,00	1 080,00	EUR
INTERVOX - FCC095877 - TIRETTE RADII	23/09/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000200	23/09/2015	23/09/2015			21540000001	2 040,00	0,00	0,00	2 040,00	EUR
INTERVOX - FCC095877 - 15 DETECT GA	23/09/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000201	23/09/2015	23/09/2015			21540000001	378,00	0,00	0,00	378,00	EUR
INTERVOX - FCC095877 - CABLE DE PRC	23/09/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000202	23/09/2015	23/09/2015			21540000001	400,00	0,00	0,00	400,00	EUR
INTERVOX - FCC095877 - LOT DE 25 BR/	23/09/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000203	23/09/2015	23/09/2015			21540000001	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	EUR
INTERVOX - FCC095877 - 50 DETECT FU	23/09/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000204	23/09/2015	23/09/2015			21540000001	3 540,00	0,00	0,00	3 540,00	EUR
INTERVOX - FCC095877 - 30 INTERPHON	23/09/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000205	23/09/2015	23/09/2015			21540000001	275,00	0,00	0,00	275,00	EUR
INTERVOX - FCC095877 - 5 DETECT CHL	23/09/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	

CD 361

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000207	01/10/2015	01/10/2015			21540000001	744,00	0,00	0,00	744,00 EUR
INTERVOX - FCC095772 - 24 BANDEAUX	01/10/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000208	15/10/2015	15/10/2015			21540000001	1 450,00	0,00	0,00	1 450,00 EUR
INTERVOX - FCC095986 - 50 BANDEAUX	15/10/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000209	15/10/2015	15/10/2015			21540000001	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00 EUR
INTERVOX - FCC095986 - TIRETTE RADII	15/10/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000210	15/10/2015	15/10/2015			21540000001	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00 EUR
INTERVOX - FCC095986 - 350 DECLENCI	15/10/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000211	21/10/2015	21/10/2015			21540000001	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00 EUR
INTERVOX - FCC096009 - 100 KITQEASY	21/10/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000212	05/11/2015	05/11/2015			21540000001	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00 EUR
INTERVOX - FCC096091 - 25 DETECT FU	05/11/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000213	05/11/2015	05/11/2015			21540000001	1 360,00	0,00	0,00	1 360,00 EUR
INTERVOX - FCC096091 - 10 DETECT GA	05/11/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000223	10/12/2015	10/12/2015			21540000001	1 080,00	0,00	0,00	1 080,00 EUR
INTERVOX - FCC096243 - TIRETTE RADII	10/12/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000226	01/12/2015	01/12/2015			21540000001	680,00	0,00	0,00	680,00 EUR
INTERVOX - FCC096209 - 5 DETECT GAZ	01/12/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000227	01/12/2015	01/12/2015			21540000001	870,00	0,00	0,00	870,00 EUR
INTERVOX - FCC096209 - 30 BANDEAUX	01/12/2015		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 362

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000238	14/01/2016	14/01/2016			21540000001	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00 EUR
INTERVOX - 100 KIT QEASY FD CORREZ	14/01/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000239	11/02/2016	11/02/2016			21540000001	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00 EUR
INTERVOX - 26 DECLENCHEUR MULTIF.	11/02/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000240	14/01/2016	14/01/2016			21540000001	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00 EUR
INTERVOX - 50 DETECT DE FUMEE SOC	14/01/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000241	14/01/2016	14/01/2016			21540000001	870,00	0,00	0,00	870,00 EUR
INTERVOX - 30 BANDEAU A LED MICRO	14/01/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000242	14/01/2016	14/01/2016			21540000001	400,00	0,00	0,00	400,00 EUR
INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 1	14/01/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000243	14/01/2016	14/01/2016			21540000001	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00 EUR
INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF.	14/01/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000244	29/02/2016	29/02/2016			21540000001	3 684,00	0,00	0,00	3 684,00 EUR
REXEL - 120 DETECTEUR DE MVT SS FII	29/02/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000245	29/02/2016	29/02/2016			21540000001	3 072,00	0,00	0,00	3 072,00 EUR
REXEL - 80 PRISE MOBILE INTER RF	29/02/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000246	10/03/2016	10/03/2016			21540000001	870,00	0,00	0,00	870,00 EUR
INTERVOX - 30 BANDEAU A LED MICRO	10/03/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000247	10/03/2016	10/03/2016			21540000001	400,00	0,00	0,00	400,00 EUR
INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 1	10/03/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 363

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 364

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001	MATERIEL INDUSTRIEL							
TL121IM000248	10/03/2016	10/03/2016			21540000001	1 080,00	0,00	0,00	1 080,00 EUR
INTERVOX - 30 TIRETTE RADIO CLASSE	10/03/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000249	11/02/2016	11/02/2016			21540000001	2 040,00	0,00	0,00	2 040,00 EUR
INTERVOX - 15 DETECT DE GAZ SOCIAL	11/02/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000250	11/02/2016	11/02/2016			21540000001	1 160,00	0,00	0,00	1 160,00 EUR
INTERVOX - 40 BANDEAU A LED MICRO	11/02/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000251	11/02/2016	11/02/2016			21540000001	1 080,00	0,00	0,00	1 080,00 EUR
INTERVOX - 30 TIRETTE RADIO CLASSE	11/02/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000252	11/02/2016	11/02/2016			21540000001	3 900,00	0,00	0,00	3 900,00 EUR
INTERVOX - 150 DECLENCHEUR MULTIF	11/02/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000253	11/02/2016	11/02/2016			21540000001	1 301,17	0,00	0,00	1 301,17 EUR
MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE	11/02/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000254	31/03/2016	31/03/2016			21540000001	1 228,00	0,00	0,00	1 228,00 EUR
REXEL - 40 DETECTEUR DE MVT SANS F	31/03/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000255	29/04/2016	29/04/2016			21540000001	76,80	0,00	0,00	76,80 EUR
REXEL - 2 PRISE MOBILE INTER.RF FB	29/04/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000256	23/03/2016	23/03/2016			21540000001	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00 EUR
INTERVOX - 50 KIT QEASY FD CORREZE	23/03/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000257	21/04/2016	21/04/2016			21540000001	870,00	0,00	0,00	870,00 EUR
INTERVOX - 30 BANDEAU A LED (MICRO	21/04/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000258	21/04/2016	21/04/2016			21540000001	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00 EUR
INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF.	21/04/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000259	21/04/2016	21/04/2016			21540000001	300,00	0,00	0,00	300,00 EUR
INTERVOX - 15 LOT DE 25 BRACELETS 1	21/04/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000260	21/04/2016	21/04/2016			21540000001	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00 EUR
INTERVOX - 40 DETECT DE FUMEE SOC	21/04/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000261	30/03/2016	30/03/2016			21540000001	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00 EUR
INTERVOX - 50 KIT QEASY FD CORREZE	30/03/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000262	26/05/2016	26/05/2016			21540000001	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00 EUR
INTERVOX - 100 KIT QEASY FD CORREZ	26/05/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000263	31/05/2016	31/05/2016			21540000001	680,00	0,00	0,00	680,00 EUR
INTERVOX - 5 DETECT DE GAZ SOCIAL (31/05/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000264	31/05/2016	31/05/2016			21540000001	1 075,20	0,00	0,00	1 075,20 EUR
REXEL - 28 PRISE MOBILE INTER.RF FB	31/05/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000269	23/06/2016	23/06/2016			21540000001	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00 EUR
INTERVOX - 100 DECLENCHEUR MULTIF	23/06/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000270	23/06/2016	23/06/2016			21540000001	1 360,00	0,00	0,00	1 360,00 EUR
INTERVOX - 10 DETECT DE GAZ SOCIAL	23/06/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000271	23/06/2016	23/06/2016			21540000001	400,00	0,00	0,00	400,00 EUR
INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 1	23/06/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 365

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000287	26/07/2016	26/07/2016			2154000001	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00 EUR
INTERVOX - 100 KIT QEASY FD CORREZ	26/07/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000288	21/07/2016	21/07/2016			2154000001	4 900,00	0,00	0,00	4 900,00 EUR
INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901	21/07/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000295	08/09/2016	08/09/2016			2154000001	400,00	0,00	0,00	400,00 EUR
INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 1	08/09/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000296	08/09/2016	08/09/2016			2154000001	275,00	0,00	0,00	275,00 EUR
INTERVOX - 5 DETECTEUR DE CHUTE B	08/09/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000297	15/09/2016	15/09/2016			2154000001	4 900,00	0,00	0,00	4 900,00 EUR
INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901	15/09/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000305	27/09/2016	27/09/2016			2154000001	1 304,08	0,00	0,00	1 304,08 EUR
MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE	27/09/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000311	13/10/2016	13/10/2016			2154000001	400,00	0,00	0,00	400,00 EUR
INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 1	13/10/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000312	13/10/2016	13/10/2016			2154000001	275,00	0,00	0,00	275,00 EUR
INTERVOX - 5 DETECTEUR DE CHUTE B	13/10/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000313	13/10/2016	13/10/2016			2154000001	580,00	0,00	0,00	580,00 EUR
INTERVOX - 20 BANDEAU A LED (MICRO	13/10/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000314	19/10/2016	19/10/2016			2154000001	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00 EUR
INTERVOX - 100 KIT QEASY FD CORREZ	19/10/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 366

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000315	19/10/2016	19/10/2016			21540000001	4 900,00	0,00	0,00	4 900,00 EUR
INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901	19/10/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000316	31/10/2016	31/10/2016			21540000001	768,00	0,00	0,00	768,00 EUR
REXEL - 20 PRISE MOBILE INTER.RF FB	31/10/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000317	17/11/2016	17/11/2016			21540000001	400,00	0,00	0,00	400,00 EUR
INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 1	17/11/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000318	17/11/2016	17/11/2016			21540000001	580,00	0,00	0,00	580,00 EUR
INTERVOX - 20 BANDEAU A LED (MICRO	17/11/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000319	17/11/2016	17/11/2016			21540000001	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00 EUR
INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF.	17/11/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000320	18/11/2016	18/11/2016			21540000001	4 900,00	0,00	0,00	4 900,00 EUR
INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901	18/11/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000321	24/11/2016	24/11/2016			21540000001	1 360,00	0,00	0,00	1 360,00 EUR
INTERVOX - 10 DETECT DE GAZ SOCIAL	24/11/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000322	30/11/2016	30/11/2016			21540000001	960,00	0,00	0,00	960,00 EUR
REXEL - 25 PRISE MOBILE INTER.RF FB	30/11/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000325	08/12/2016	08/12/2016			21540000001	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00 EUR
INTERVOX - 200 KIT QEASY FD CORREZ	08/12/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000326	08/12/2016	08/12/2016			21540000001	580,00	0,00	0,00	580,00 EUR
INTERVOX - 20 BANDEAU A LED (MICRO	08/12/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 367

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000327	08/12/2016	08/12/2016			21540000001	5 200,00	0,00	0,00	5 200,00 EUR
INTERVOX - 200 DECLENCHEUR MULTIF	08/12/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000328	08/12/2016	08/12/2016			21540000001	400,00	0,00	0,00	400,00 EUR
INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 1	08/12/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000330	16/12/2016	16/12/2016			21540000001	1 304,08	0,00	0,00	1 304,08 EUR
MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE	16/12/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000331	30/12/2016	30/12/2016			21540000001	614,00	0,00	0,00	614,00 EUR
REXEL - 20 DETECTEUR DE MVT SANS F	30/12/2016		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000335	04/01/2017	04/01/2017			21540000001	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00 EUR
INTERVOX - 200 KIT QEASY FD CORREZ	04/01/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000336	04/01/2017	04/01/2017			21540000001	4 900,00	0,00	0,00	4 900,00 EUR
INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901	04/01/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000338	10/02/2017	10/02/2017			21540000001	785,75	0,00	0,00	785,75 EUR
MA BUREAUTIQUE - 30 PHOENIX GARDE	10/02/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000341	15/03/2017	15/03/2017			21540000001	1 044,92	0,00	0,00	1 044,92 EUR
MA BUREAUTIQUE - 40 PHOENIX GARDE	15/03/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000342	28/02/2017	28/02/2017			21540000001	4 900,00	0,00	0,00	4 900,00 EUR
INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901	28/02/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000343	28/02/2017	28/02/2017			21540000001	302,50	0,00	0,00	302,50 EUR
INTERVOX - 5 DETECT CHUTE BRUTALE	28/02/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 368

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev		
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev		
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL								
TL121IM000344	28/02/2017	28/02/2017			21540000001	384,00	0,00	0,00	384,00	EUR	
REXEL - 10 PRISE MOBILE INTER.RF FB	28/02/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00		
TL121IM000345	28/02/2017	28/02/2017			21540000001	307,00	0,00	0,00	307,00	EUR	
REXEL - 10 DETECTEUR DE MVT SANS F	28/02/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00		
TL121IM000350	28/03/2017	28/03/2017			21540000001	29 100,00	0,00	0,00	29 100,00	EUR	
SOLEM - 200 PACK LUNA IP M4R CORRE	28/03/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00		
TL121IM000351	28/03/2017	28/03/2017			21540000001	11 875,00	0,00	0,00	11 875,00	EUR	
SOLEM - 50 PACK LUNA 3G L M4R CORF	28/03/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00		
TL121IM000352	19/01/2017	19/01/2017			21540000001	1 080,00	0,00	0,00	1 080,00	EUR	
INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 1	19/01/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00		
TL121IM000353	19/01/2017	19/01/2017			21540000001	1 180,00	0,00	0,00	1 180,00	EUR	
INTERVOX - 10 INTERPHONIE RADIO + M	19/01/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00		
TL121IM000354	19/01/2017	19/01/2017			21540000001	720,00	0,00	0,00	720,00	EUR	
INTERVOX - 20 TIRETTE RADIO CLASSE	19/01/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00		
TL121IM000355	16/03/2017	16/03/2017			21540000001	648,00	0,00	0,00	648,00	EUR	
INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 1	16/03/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00		
TL121IM000356	16/03/2017	16/03/2017			21540000001	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	EUR	
INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF.	16/03/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00		
TL121IM000357	16/03/2017	16/03/2017			21540000001	302,50	0,00	0,00	302,50	EUR	
INTERVOX - 5 DETECT CHUTE BRUTALE	16/03/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00		

CD 369

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 370

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000360	15/04/2017	15/04/2017			2154000001	1 270,96	0,00	0,00	1 270,96 EUR
MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE	15/04/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000361	16/05/2017	16/05/2017			2154000001	1 270,96	0,00	0,00	1 270,96 EUR
MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE	16/05/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000362	13/04/2017	13/04/2017			2154000001	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00 EUR
INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF.	13/04/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000363	13/04/2017	13/04/2017			2154000001	605,00	0,00	0,00	605,00 EUR
INTERVOX - 10 DETECT CHUTE BRUTAL	13/04/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000364	13/04/2017	13/04/2017			2154000001	324,00	0,00	0,00	324,00 EUR
INTERVOX - 10 LOT DE 25 BRACELETS 1	13/04/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000366	18/05/2017	18/05/2017			2154000001	1 750,00	0,00	0,00	1 750,00 EUR
INTERVOX - 5 PACK 24M ZEN CORREZE	18/05/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000367	15/05/2017	15/05/2017			2154000001	3 900,00	0,00	0,00	3 900,00 EUR
INTERVOX - 150 DECLENCHEUR MULTIF	15/05/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000368	15/05/2017	15/05/2017			2154000001	324,00	0,00	0,00	324,00 EUR
INTERVOX - 10 LOT DE 25 BRACELETS 1	15/05/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000369	30/06/2017	30/06/2017			2154000001	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00 EUR
INTERVOX - 100 DECLENCHEUR MULTIF	30/06/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000370	30/06/2017	30/06/2017			2154000001	324,00	0,00	0,00	324,00 EUR
INTERVOX - 10 LOT DE 25 BRACELETS 2	30/06/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 371

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL							
TL121IM000371	30/06/2017	30/06/2017			21540000001	7 350,00	0,00	0,00	7 350,00 EUR	
INTERVOX - 30 PACK EASY GSM CT+901	30/06/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000372	11/07/2017	11/07/2017			21540000001	976,80	0,00	0,00	976,80 EUR	
STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS00	11/07/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000375	21/08/2017	21/08/2017			21540000001	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00 EUR	
INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF.	21/08/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000376	21/08/2017	21/08/2017			21540000001	648,00	0,00	0,00	648,00 EUR	
INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 2	21/08/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000377	18/05/2017	18/05/2017			21540000001	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00 EUR	
INTERVOX - 100 KIT QEASY FD CORREZ	18/05/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000381	14/08/2017	14/08/2017			21540000001	598,00	0,00	0,00	598,00 EUR	
TELECOM DESIGN - 10 VIBBY OAK (DETI	14/08/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000385	04/09/2017	04/09/2017			21540000001	2 990,00	0,00	0,00	2 990,00 EUR	
SERVEAST - 22 DORO 8031 (SMARTPHO	04/09/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000386	04/09/2017	04/09/2017			21540000001	297,00	0,00	0,00	297,00 EUR	
SERVEAST - 22 DORO 3500 (MEDAILLO	04/09/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000389	08/06/2017	08/06/2017			21540000001	976,80	0,00	0,00	976,80 EUR	
STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS00	08/06/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000390	25/09/2017	25/09/2017			21540000001	29 100,00	0,00	0,00	29 100,00 EUR	
SOLEM - 200 PACK LUNA IP M4R CORRE	25/09/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000391	25/09/2017	25/09/2017			21540000001	11 875,00	0,00	0,00	11 875,00 EUR
SOLEM - 50 PACK LUNA 3G L M4R CORF	25/09/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000394	28/09/2017	28/09/2017			21540000001	598,00	0,00	0,00	598,00 EUR
TELECOM DESIGN - 10 VIBBY OAK (DETI	28/09/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000395	21/09/2017	21/09/2017			21540000001	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00 EUR
INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF.	21/09/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000396	21/09/2017	21/09/2017			21540000001	648,00	0,00	0,00	648,00 EUR
INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 2	21/09/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000397	26/10/2017	26/10/2017			21540000001	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00 EUR
INTERVOX - 100 DECLENCHEUR MULTIF	26/10/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000399	31/10/2017	31/10/2017			21540000001	19 600,00	0,00	0,00	19 600,00 EUR
INTERVOX - 80 PACK EASY GSM CT+901	31/10/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000400	03/10/2017	03/10/2017			21540000001	1 620,00	0,00	0,00	1 620,00 EUR
SERVEAST - 12 DORO 8031 (SMARTPHC	03/10/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000401	02/10/2017	02/10/2017			21540000001	976,80	0,00	0,00	976,80 EUR
STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS00	02/10/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000402	14/11/2017	14/11/2017			21540000001	976,80	0,00	0,00	976,80 EUR
STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS00	14/11/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000403	05/10/2017	05/10/2017			21540000001	590,00	0,00	0,00	590,00 EUR
INTERVOX - 5 INTERPHONIE RADIO + M	05/10/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 372

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000406	29/11/2017	29/11/2017			2154000001	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00 EUR
INTERVOX - 100 DECLENCHEUR MULTIF	29/11/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000407	29/11/2017	29/11/2017			2154000001	1 360,00	0,00	0,00	1 360,00 EUR
INTERVOX - 10 DETECT DE GAZ SOCIAL	29/11/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000408	29/11/2017	29/11/2017			2154000001	648,00	0,00	0,00	648,00 EUR
INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 2	29/11/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000409	15/12/2017	15/12/2017			2154000001	976,80	0,00	0,00	976,80 EUR
STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS00	15/12/2017		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000419	26/05/2009	26/05/2009			2154000001	709,90	0,00	0,00	709,90 EUR
SONY TV LCD 40L4000E/M+PHILICORDN	26/05/2009		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000465	17/03/2012	17/03/2012			2154000001	159,95	0,00	0,00	159,95 EUR
BRICOLAGE F11007025709 - PERCEUSE	17/03/2012		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000478	31/01/2013	31/01/2013			2154000001	1 050,00	0,00	0,00	1 050,00 EUR
INTERVOX - FCC090866 - INTER MANUEI	31/01/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000479	31/01/2013	31/01/2013			2154000001	140,00	0,00	0,00	140,00 EUR
INTERVOX - FCC090866 - INTERSCENAR	31/01/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000480	31/01/2013	31/01/2013			2154000001	52,00	0,00	0,00	52,00 EUR
INTERVOX - FCC090866 - ENJOLIVEUR E	31/01/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000481	31/01/2013	31/01/2013			2154000001	32,58	0,00	0,00	32,58 EUR
INTERVOX - FCC090866 - BTE X 10 ENJC	31/01/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 373

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000482	31/01/2013	31/01/2013			21540000001	10,00	0,00	0,00	10,00 EUR
INTERVOX - FCC090866 - PLAQUE BLAN	31/01/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000483	31/01/2013	31/01/2013			21540000001	66,00	0,00	0,00	66,00 EUR
INTERVOX - FCC090866 - 1X2 CADRES S	31/01/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000484	31/01/2013	31/01/2013			21540000001	12,00	0,00	0,00	12,00 EUR
INTERVOX - FCC090866 - SUPPORT 1 PC	31/01/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000485	31/01/2013	31/01/2013			21540000001	630,00	0,00	0,00	630,00 EUR
INTERVOX - FCC090866 - PRISE TELECC	31/01/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000486	31/01/2013	31/01/2013			21540000001	1 920,00	0,00	0,00	1 920,00 EUR
INTERVOX - FCC090866 - DETECTEUR D	31/01/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000487	28/02/2013	28/02/2013			21540000001	7,15	0,00	0,00	7,15 EUR
INTERVOX - FCC090999 - BTE X 10 ENJC	28/02/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000488	28/02/2013	28/02/2013			21540000001	385,00	0,00	0,00	385,00 EUR
INTERVOX - FCC091013 - INTERVARIATE	28/02/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000489	21/03/2013	21/03/2013			21540000001	32 500,00	0,00	0,00	32 500,00 EUR
INTERVOX - FCC091064 - KIT QEASY FD	21/03/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000490	21/03/2013	21/03/2013			21540000001	5 900,00	0,00	0,00	5 900,00 EUR
INTERVOX - FCC091065 - INTERPHONE I	21/03/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000491	21/03/2013	21/03/2013			21540000001	2 880,00	0,00	0,00	2 880,00 EUR
INTERVOX - FCC091065 - TIRETTE RADI	21/03/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 374

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 375

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL							
TL121IM000492	29/03/2013	29/03/2013			2154000001	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00 EUR	
INTERVOX - FCC091167 - KIT QEASY FD	29/03/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000493	04/04/2013	04/04/2013			2154000001	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00 EUR	
INTERVOX - FCC091193 - DETECT CHUT	04/04/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000494	25/04/2013	25/04/2013			2154000001	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00 EUR	
INTERVOX - FCC091283 - KIT QEASY FD	25/04/2013		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000594	01/01/2018	01/01/2018			2154000001	432,00	0,00	0,00	432,00 EUR	
SERVEAST - 18 DORO PROTECTION A R	01/01/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000595	01/01/2018	01/01/2018			2154000001	695,00	0,00	0,00	695,00 EUR	
SERVEAST - 5 DORO 8031 - 7051	01/01/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000596	01/01/2018	01/01/2018			2154000001	125,00	0,00	0,00	125,00 EUR	
SERVEAST - 1 DORO TELEPHONE MOBI	01/01/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000597	25/01/2018	25/01/2018			2154000001	1 179,00	0,00	0,00	1 179,00 EUR	
TELECOM DESIGN - 20 VIBBY OAK (DETI	25/01/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000604	31/01/2018	31/01/2018			2154000001	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00 EUR	
INTERVOX - 100 DECLENCHEUR MULTIF	31/01/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000605	31/01/2018	31/01/2018			2154000001	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00 EUR	
INTERVOX - 50 DECLENCHEUR IP67 NOI	31/01/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000606	31/01/2018	31/01/2018			2154000001	672,00	0,00	0,00	672,00 EUR	
INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 2	31/01/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 376

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001	MATERIEL INDUSTRIEL							
TL121IM000607	31/01/2018	31/01/2018			21540000001	11 500,00	0,00	0,00	11 500,00 EUR
INTERVOX - 50 PACK EASY GSM CT+901	31/01/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000609	26/01/2018	26/01/2018			21540000001	1 426,32	0,00	0,00	1 426,32 EUR
FRANCE-CADENAS - 48 MINI-COFFRE A	26/01/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000610	22/03/2018	22/03/2018			21540000001	21 645,00	0,00	0,00	21 645,00 EUR
SOLEM - 150 LUNA IP M4R CORREZE TA	22/03/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000611	22/03/2018	22/03/2018			21540000001	23 750,00	0,00	0,00	23 750,00 EUR
SOLEM - 100 LUNA 3G L M4R CORREZE	22/03/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000612	15/03/2018	15/03/2018			21540000001	3 900,00	0,00	0,00	3 900,00 EUR
INTERVOX - 150 DECLENCHEUR MULTIF	15/03/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000613	15/03/2018	15/03/2018			21540000001	800,00	0,00	0,00	800,00 EUR
INTERVOX - 20 DETECT DE FUMEE SOC	15/03/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000614	15/03/2018	15/03/2018			21540000001	336,00	0,00	0,00	336,00 EUR
INTERVOX - 10 LOT DE 25 BRACELETS 2	15/03/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000615	19/04/2018	19/04/2018			21540000001	11 500,00	0,00	0,00	11 500,00 EUR
INTERVOX - 50 PACK EASY GSM CT+901	19/04/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000616	07/05/2018	07/05/2018			21540000001	1 426,32	0,00	0,00	1 426,32 EUR
FRANCE-CADENAS - 48 MINI-COFFRE A	07/05/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000617	07/05/2018	07/05/2018			21540000001	1 426,32	0,00	0,00	1 426,32 EUR
FRANCE-CADENAS - 48 MINI-COFFRE A	07/05/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 377

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001	MATERIEL INDUSTRIEL							
TL121IM000618	19/04/2018	19/04/2018			21540000001	2 340,00	0,00	0,00	2 340,00 EUR
TELECOM DESIGN - 40 VIBBY OAK BLAN	19/04/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000626	30/04/2018	30/04/2018			21540000001	1 152,00	0,00	0,00	1 152,00 EUR
REXEL - 30 PRISE MOBILE INTER.RF FB	30/04/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000627	24/05/2018	24/05/2018			21540000001	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00 EUR
INTERVOX - 100 DECLENCHEUR MULTIF	24/05/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000630	14/06/2018	14/06/2018			21540000001	4 600,00	0,00	0,00	4 600,00 EUR
INTERVOX - 20 PACK CNCT 36M CORRE	14/06/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000631	14/06/2018	14/06/2018			21540000001	7 150,00	0,00	0,00	7 150,00 EUR
INTERVOX - 50 KIT QEASY LIFE CORREZ	14/06/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000632	21/06/2018	21/06/2018			21540000001	21 645,00	0,00	0,00	21 645,00 EUR
SOLEM - 150 LUNA IP M4R CORREZE TA	21/06/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000633	21/06/2018	21/06/2018			21540000001	23 750,00	0,00	0,00	23 750,00 EUR
SOLEM - 100 LUNA 3G L M4R CORREZE	21/06/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000639	10/07/2018	10/07/2018			21540000001	336,00	0,00	0,00	336,00 EUR
INTERVOX - 10 LOT DE 25 BRACELETS 2	10/07/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000640	10/07/2018	10/07/2018			21540000001	210,00	0,00	0,00	210,00 EUR
INTERVOX - 5 LOT DE 25 BRACELETS PC	10/07/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000641	10/07/2018	10/07/2018			21540000001	74,40	0,00	0,00	74,40 EUR
INTERVOX - 2 LOT DE 10 ANTENNES QP	10/07/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 378

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2154000001	MATERIEL INDUSTRIEL							
TL121IM000642	10/07/2018	10/07/2018			21540000001	400,00	0,00	0,00	400,00 EUR
INTERVOX - 10 DETECT DE FUMEE SOC	10/07/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000643	10/07/2018	10/07/2018			21540000001	3 900,00	0,00	0,00	3 900,00 EUR
INTERVOX - 150 DECLENCHEUR IP67 NC	10/07/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000647	19/07/2018	19/07/2018			21540000001	11 500,00	0,00	0,00	11 500,00 EUR
INTERVOX - 50 PACK CNCT 36M CORRE	19/07/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000649	04/07/2018	04/07/2018			21540000001	2 771,13	554,23	554,23	2 771,13 EUR
MINI COFFRE MURAL	01/09/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000650	20/07/2018	20/07/2018			21540000001	1 179,00	235,80	235,80	1 179,00 EUR
TELECOM DESIGN : VIBBY OAK BLANC/	01/09/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000657	31/08/2018	31/08/2018			21540000001	35 750,00	7 150,00	7 150,00	35 750,00 EUR
INTERVOX : KIT QEASY LIFE CORREZE	01/09/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000661	26/10/2018	26/10/2018			21540000001	2 771,13	554,23	554,23	2 771,13 EUR
FRANCE-CADENAS : 96 MINI COFFRE	26/10/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000662	25/10/2018	25/10/2018			21540000001	403,20	80,64	80,64	403,20 EUR
INTERVOX - 12 LOT DE 25 BRACELETS 2	25/10/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000663	25/10/2018	25/10/2018			21540000001	210,00	42,00	42,00	210,00 EUR
INTERVOX - 5 LOT DE 25 BRACELETS PC	25/10/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000664	25/10/2018	25/10/2018			21540000001	3 900,00	780,00	780,00	3 900,00 EUR
INTERVOX - 150 DECLENCHEUR IP67 NC	25/10/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 379

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL							
TL121IM000665	30/10/2018	30/10/2018			2154000001	28 600,00	5 720,00	5 720,00	28 600,00 EUR	
INTERVOX - 200 KIT QEASY LIFE CORRE	30/10/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000666	31/10/2018	31/10/2018			2154000001	1 179,00	235,80	235,80	1 179,00 EUR	
TELECOM DESIGN/ bracelets VIBBY OAK	01/11/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000667	12/12/2018	12/12/2018			2154000001	374,99	75,00	75,00	374,99 EUR	
DARTY/ TV PHILIPS 43PUS6503 4K	12/12/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000668	12/12/2018	12/12/2018			2154000001	499,17	99,83	99,83	499,17 EUR	
DARTY/ FRIGO WHIRLPOOL SW6AM2QM	12/12/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000669	13/12/2018	13/12/2018			2154000001	268,80	53,76	53,76	268,80 EUR	
INTERVOX - LOTS DE 25 BRACELETS	13/12/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000670	13/12/2018	13/12/2018			2154000001	2 600,00	520,00	520,00	2 600,00 EUR	
INTERVOX - DECLENCHEURS IP7	13/12/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000673	28/11/2018	28/11/2018			2154000001	42 900,00	8 580,00	8 580,00	42 900,00 EUR	
INTERVOX/ KIT EASYLIFE CORREZE+90I	28/11/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000674	27/11/2018	27/11/2018			2154000001	1 648,16	329,63	329,63	1 648,16 EUR	
POINT P/ PERFORATEURS SDS	27/11/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000676	17/12/2018	17/12/2018			2154000001	29 413,40	5 882,68	5 882,68	29 413,40 EUR	
EXTENSO TEL/ DORO GRAPH	17/12/2018		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
Total Code comptable :	2154000001		MATERIEL INDUSTRIEL			1 333 816,84	30 893,60	30 893,60	1 333 816,84 EUR	
249						0,00	0,00	0,00	0,00	

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2181000001		INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV						
TL121IM000031	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	376,63	0,00	0,00	376,63 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000032	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	668,18	0,00	0,00	668,18 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000033	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	376,73	0,00	0,00	376,73 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000034	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	376,73	0,00	0,00	376,73 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000035	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	1 150,20	0,00	0,00	1 150,20 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000036	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	1 150,20	0,00	0,00	1 150,20 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000037	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	1 150,20	0,00	0,00	1 150,20 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000038	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	1 160,73	0,00	0,00	1 160,73 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000039	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	766,18	0,00	0,00	766,18 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000040	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	1 150,20	0,00	0,00	1 150,20 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD
380

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2181000001		INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV						
TL121IM000041	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	766,18	0,00	0,00	766,18 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000042	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	668,18	0,00	0,00	668,18 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000043	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	376,73	0,00	0,00	376,73 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000044	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	376,73	0,00	0,00	376,73 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000045	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	760,20	0,00	0,00	760,20 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BA	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000046	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	1 189,00	0,00	0,00	1 189,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516754 - ACCESSO	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000047	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	938,82	0,00	0,00	938,82 EUR
PERSPECTIVES - FC 516755 - STORE EN	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000048	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	621,09	0,00	0,00	621,09 EUR
PERSPECTIVES - FC 516755 - STORE EN	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000049	08/04/2013	08/04/2013			2181000001	189,68	0,00	0,00	189,68 EUR
PERSPECTIVES - FC 516755 - SUPPORT	08/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000050	11/04/2013	11/04/2013			2181000001	1 560,00	0,00	0,00	1 560,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516782 - PLAQUE P	11/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 381

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2181000001	INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV							
TL121IM000051	19/03/2013	19/03/2013			2181000001	4 450,32	0,00	0,00	4 450,32 EUR
CEGELEC - 92052491 - PORTIER VIDEO -	19/03/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000052	19/03/2013	19/03/2013			2181000001	4 284,47	0,00	0,00	4 284,47 EUR
CEGELEC - 92052491 - CREATION POSTI	19/03/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000053	31/01/2013	31/01/2013			2181000001	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00 EUR
SO.DI.CO - 133873 - SECHE MAINS EXP /	31/01/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000054	28/02/2013	28/02/2013			2181000001	529,20	0,00	0,00	529,20 EUR
SOGECA - BAC 10L 400X300X118 GRIS -	28/02/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000055	28/02/2013	28/02/2013			2181000001	529,20	0,00	0,00	529,20 EUR
SOGECA - BAC 10L 400X300X118 ROUGI	28/02/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000056	28/02/2013	28/02/2013			2181000001	304,00	0,00	0,00	304,00 EUR
SOGECA - COUVERCLE ENCASTRABLE	28/02/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000057	31/03/2013	31/03/2013			2181000001	315,20	0,00	0,00	315,20 EUR
SOGECA - 114276 - BAC 20L 400X300X23	31/03/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000058	31/03/2013	31/03/2013			2181000001	17,80	0,00	0,00	17,80 EUR
SOGECA - 114276 - BAC A BEC 1 LITRE -	31/03/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000059	31/03/2013	31/03/2013			2181000001	14,10	0,00	0,00	14,10 EUR
SOGECA - 114276 - BAC A BEC 1/3 LITRE	31/03/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000060	31/03/2013	31/03/2013			2181000001	66,75	0,00	0,00	66,75 EUR
SOGECA - 114276 - BAC A BEC 4 LITRES	31/03/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 382

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

00303

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2181000001	INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV							
TL121IM000061	31/03/2013	31/03/2013			2181000001	120,00	0,00	0,00	120,00 EUR
SOGECA - 114276 - BAC A BEC 9 LITRES	31/03/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000062	31/03/2013	31/03/2013			2181000001	107,80	0,00	0,00	107,80 EUR
SOGECA - 114276 - BAC 15L 400X300X17	31/03/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000063	31/03/2013	31/03/2013			2181000001	127,20	0,00	0,00	127,20 EUR
SOGECA - 114276 - BAC 20L 600X400X12	31/03/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000064	31/03/2013	31/03/2013			2181000001	106,72	0,00	0,00	106,72 EUR
SOGECA - 114276 - CONTENEUR 360L PI	31/03/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000065	31/03/2013	31/03/2013			2181000001	106,72	0,00	0,00	106,72 EUR
SOGECA - 114276 - CONTENEUR 360L PI	31/03/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000066	31/03/2013	31/03/2013			2181000001	232,12	0,00	0,00	232,12 EUR
SOGECA - 114276 - CHARIOT ALLIBERT I	31/03/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000067	31/03/2013	31/03/2013			2181000001	234,00	0,00	0,00	234,00 EUR
SOGECA - 114276 - TRANSPALLETTE FOL	31/03/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000068	19/02/2013	19/02/2013			2181000001	815,10	0,00	0,00	815,10 EUR
DELL - 6406112441 - LATITUDE E5530 : S	19/02/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000069	21/02/2013	21/02/2013			2181000001	2 755,50	0,00	0,00	2 755,50 EUR
DELL - 6406114478 - OPTIPLEX 3010 DT :	21/02/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000070	21/02/2013	21/02/2013			2181000001	73,14	0,00	0,00	73,14 EUR
DELL - 6406114478 - REPLICATEUR DE F	21/02/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 384

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Code comptable :	2181000001		INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV							
TL121IM000071	21/02/2013	21/02/2013			2181000001	174,96	0,00	0,00	174,96 EUR	
DELL - 6406114478 - DELLS2240L 61CM I	21/02/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000072	21/02/2013	21/02/2013			2181000001	1 564,50	0,00	0,00	1 564,50 EUR	
DELL - 6406114478 - DELL E-SERIES E22	21/02/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000081	10/04/2013	10/04/2013			2181000001	969,45	0,00	0,00	969,45 EUR	
CEGELEC - 92059295 - INSTALLATIONS I	10/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000082	10/04/2013	10/04/2013			2181000001	1 990,84	0,00	0,00	1 990,84 EUR	
CEGELEC - 92059295 - MODIFICATION C	10/04/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000096	30/09/2013	30/09/2013			2181000001	150,00	0,00	0,00	150,00 EUR	
DELL - 6406275833 - MICROSOFT OFFICI	30/09/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000100	30/09/2013	30/09/2013			2181000001	4 148,35	0,00	0,00	4 148,35 EUR	
PERSPECTIVES - FC 517003 - CONCEPT	30/09/2013		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000130	28/03/2014	28/03/2014			2181000001	891,09	0,00	0,00	891,09 EUR	
PERSPECTIVES - FC 517281 - STORE EN	28/03/2014		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000131	28/03/2014	28/03/2014			2181000001	971,72	0,00	0,00	971,72 EUR	
PERSPECTIVES - FC 517281 - STORE EN	28/03/2014		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000268	27/06/2016	27/06/2016			2181000001	3 837,20	0,00	0,00	3 837,20 EUR	
PERSPECTIVES - 1 STORE ENROULEUR	27/06/2016		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000302	12/10/2016	12/10/2016			2181000001	1 501,75	0,00	0,00	1 501,75 EUR	
DELTA - SYSTEME DE DETECTION INTR	12/10/2016		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 385

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Code comptable :	2181000001		INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV							
TL121IM000374	03/08/2017	03/08/2017			2181000001	9 276,87	0,00	0,00	9 276,87 EUR	
PERSPECTIVES - 9 LAMPADAIRES (LAVI	03/08/2017		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000410	11/12/2007	11/12/2007			2181000001	3 129,13	0,00	0,00	3 129,13 EUR	
RAYONNAGE PROFILTUB	11/12/2007		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000420	30/11/2009	30/11/2009			2181000001	5 980,00	0,00	0,00	5 980,00 EUR	
MAINTENANCE EVOLUTIVE CYTADEL	30/11/2009		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000421	30/04/2009	30/04/2009			2181000001	7 893,00	0,00	0,00	7 893,00 EUR	
MAINTENANCE APPLICATIVE CYTADEL	30/04/2009		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000432	02/11/2005	02/11/2005			2181000001	499,00	0,00	0,00	499,00 EUR	
REFRIGERATEUR VENTILE	02/11/2005		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000593	01/01/2018	01/01/2018			2181000001	761,20	0,00	0,00	761,20 EUR	
DELTA - CENTRALE NOVALIS CONNECT	01/01/2018		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000658	28/09/2018	28/09/2018			2181000001	10 549,03	2 109,81	2 109,81	10 549,03 EUR	
PERSPECTIVES PANNEAU SNOWSOUNI	28/09/2018		2181000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
Total Code comptable :	2181000001		INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV			86 750,02	2 109,81	2 109,81	86 750,02 EUR	
57						0,00	0,00	0,00	0,00	

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 386

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2182000001	MATERIEL DE TRANSPORT							
TL121IM000141	06/08/2014	06/08/2014			2182000001	11 980,00	0,00	0,00	11 980,00 EUR
TULLE AUTOMOBILES SAS - VN014621 A	06/08/2014		2182000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000175	19/03/2015	19/03/2015			2182000001	13 035,42	0,00	0,00	13 035,42 EUR
RENAULT - KANGOO EXPRESS 5CV n° S	19/03/2015		2182000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000197	01/09/2015	01/09/2015			2182000001	15 403,09	0,00	0,00	15 403,09 EUR
RENAULT - SCENIC DT-397-PL	01/09/2015		2182000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000217	14/12/2015	14/12/2015			2182000001	9 107,79	0,00	0,00	9 107,79 EUR
RENAULT - CLIO DX-027-ZQ	14/12/2015		2182000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000218	14/12/2015	14/12/2015			2182000001	9 171,79	0,00	0,00	9 171,79 EUR
RENAULT - CLIO DX-052-ZQ	14/12/2015		2182000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000292	30/08/2016	30/08/2016			2182000001	13 025,79	0,00	0,00	13 025,79 EUR
RENAULT - KANGOO EXPRESS EXTRA F	30/08/2016		2182000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000293	06/09/2016	06/09/2016			2182000001	13 481,19	0,00	0,00	13 481,19 EUR
RENAULT - KANGOO EXPRESS EXTRA F	06/09/2016		2182000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000303	24/10/2016	24/10/2016			2182000001	13 289,79	0,00	0,00	13 289,79 EUR
RENAULT - KANGOO EXPRESS EXTRA F	24/10/2016		2182000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000304	24/10/2016	24/10/2016			2182000001	13 289,79	0,00	0,00	13 289,79 EUR
RENAULT - KANGOO EXPRESS EXTRA F	24/10/2016		2182000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000329	01/11/2016	01/11/2016			2182000001	3 028,91	0,00	0,00	3 028,91 EUR
RENAULT - COMPLEMENT IMMO 1204 - S	01/11/2016		2182000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2182000001		MATERIEL DE TRANSPORT						
TL121IM000405	24/11/2017	24/11/2017			21820000001	3 120,09	0,00	0,00	3 120,09 EUR
TULLE AUTOMOBILES SAS - RENAULT C	24/11/2017		2182000001			0,00	0,00	0,00	0,00
Total Code comptable :	2182000001		MATERIEL DE TRANSPORT			117 933,65	0,00	0,00	117 933,65 EUR
11						0,00	0,00	0,00	0,00

CD 387

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2183000001		MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000073	08/01/2013	08/01/2013			21830000001	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00 EUR
NOVASTORE - 627 - CASQUE TELEPHON	08/01/2013		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000074	08/03/2013	08/03/2013			21830000001	180,08	0,00	0,00	180,08 EUR
WEBDISTRIB.COM - IMPRIMANTE JET EI	08/03/2013		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000075	31/01/2013	31/01/2013			21830000001	5 744,00	0,00	0,00	5 744,00 EUR
WISY - 13 611 - FIREWLL FWA 3030 -	31/01/2013		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000076	31/01/2013	31/01/2013			21830000001	1 259,98	0,00	0,00	1 259,98 EUR
WISY - 13 611 - MATERIEL DE CABLAGE	31/01/2013		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000077	31/01/2013	31/01/2013			21830000001	4 996,02	0,00	0,00	4 996,02 EUR
WISY - 13 611 - HP SWITCH -	31/01/2013		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000078	28/02/2013	28/02/2013			21830000001	7 420,00	0,00	0,00	7 420,00 EUR
WISY - 13 626 - MODIFICATION DES SYS	28/02/2013		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000079	07/03/2013	07/03/2013			21830000001	403,52	0,00	0,00	403,52 EUR
WWW.RUE DU COMMERCE.COM - IXUS	07/03/2013		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000086	04/06/2013	04/06/2013			21830000001	1 458,74	0,00	0,00	1 458,74 EUR
VERGNES FREDERIC - 458 - COFFRE FC	04/06/2013		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000110	23/12/2013	01/02/2014			21830000001	34 240,05	0,00	0,00	34 240,05 EUR
T2I TELECOM F 1312-4059 - SYSTEME IN	23/12/2013	30/06/2018	2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000112	23/12/2013	01/02/2014			21830000001	3 822,00	0,00	0,00	3 822,00 EUR
T2I TELECOM F 1312-4059 - SYSTEME IN	23/12/2013	30/06/2018	2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00

00308

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2183000001	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.							
TL121IM000121	27/02/2014	27/02/2014			21830000001	665,00	0,00	0,00	665,00 EUR
SERVEAST - FA04804 - HP OFFICEJET 11	27/02/2014		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000136	13/05/2014	13/05/2014			21830000001	580,00	0,00	0,00	580,00 EUR
SERVEAST - FA05155 - 2 AVAYA TELEPH	13/05/2014		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000140	03/07/2014	03/07/2014			21830000001	1 190,00	0,00	0,00	1 190,00 EUR
SERVEAST - FA05405 - 6 CASQUES TELI	03/07/2014		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000155	25/11/2014	25/11/2014			21830000001	1 630,00	0,00	0,00	1 630,00 EUR
WISY SERVEUR VEAM - FC 14885	25/11/2014		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000156	25/11/2014	25/11/2014			21830000001	240,00	0,00	0,00	240,00 EUR
WISY DELL CARTE - FC 14 885	25/11/2014		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000157	25/11/2014	25/11/2014			21830000001	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00 EUR
WISY DELL DISQUE DUR 3TO	25/11/2014		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000158	25/11/2014	25/11/2014			21830000001	330,00	0,00	0,00	330,00 EUR
WISY DELL DISQUE DUR 300GO - FC 14	25/11/2014		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000160	25/11/2014	25/11/2014			21830000001	11 050,00	0,00	0,00	11 050,00 EUR
WISY DELL POWEREDGE R630 - FC 14 8	25/11/2014		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000161	25/11/2014	25/11/2014			21830000001	4 337,00	0,00	0,00	4 337,00 EUR
WISY VMARE VSPHERE+SUPPORT - FC	25/11/2014		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000162	25/11/2014	25/11/2014			21830000001	9 085,00	0,00	0,00	9 085,00 EUR
WISY BAIE SAN DATA STORE DELL POW	25/11/2014		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 389

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2183000001		MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000163	25/11/2014	25/11/2014			21830000001	20 100,00	0,00	0,00	20 100,00 EUR
WISY SWITCH NETWORKING - FC 14885	25/11/2014		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000164	28/11/2014	28/11/2014			21830000001	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00 EUR
WISY VIRTUALISATION SERVEURS FC 1	28/11/2014		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000165	01/01/2015	01/01/2015			21830000001	846,20	0,00	0,00	846,20 EUR
WISY DELL LATITUDE - SOFTWARE -LEC	01/01/2015		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000166	01/01/2015	01/01/2015			21830000001	160,00	0,00	0,00	160,00 EUR
WISY DELL LATITUDE - SOFTWARE -LEC	01/01/2015		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000167	01/01/2015	01/01/2015			21830000001	167,00	0,00	0,00	167,00 EUR
WISY DELL LATITUDE - SOFTWARE -LEC	01/01/2015		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000186	05/05/2015	05/05/2015			21830000001	6 775,75	0,00	0,00	6 775,75 EUR
T2I TELECOM F1505-4622 - EQUIPEMEN	05/05/2015		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000193	06/07/2015	06/07/2015			21830000001	1 950,00	0,00	0,00	1 950,00 EUR
SERVEAST - FA06963 10 CASQUES TELE	06/07/2015		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000194	06/07/2015	06/07/2015			21830000001	390,00	0,00	0,00	390,00 EUR
SERVEAST - FA06963 - 2 HP OFFICEJET	06/07/2015		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000195	06/07/2015	06/07/2015			21830000001	1 480,00	0,00	0,00	1 480,00 EUR
SERVEAST - FA06963 - 2 DELL LATITUDE	06/07/2015		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000231	21/01/2016	21/01/2016			21830000001	3 653,93	0,00	0,00	3 653,93 EUR
T2I TELECOM - 19 TELEPHONES IP1616	21/01/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 390

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2183000001		MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000233	28/01/2016	28/01/2016			2183000001	6 620,00	0,00	0,00	6 620,00 EUR
SERV EAST - 10 PC DELL OPTIPLEX 3021	28/01/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000234	28/01/2016	28/01/2016			2183000001	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00 EUR
SERV EAST - 20 ECRANS LED 22 P2214+	28/01/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000235	28/01/2016	28/01/2016			2183000001	335,00	0,00	0,00	335,00 EUR
SERV EAST - 1 TABLET 10 LENOVO YOGA	28/01/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000236	28/01/2016	28/01/2016			2183000001	215,00	0,00	0,00	215,00 EUR
SERV EAST - 1 IMPRIMANTE EPSON WORK	28/01/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000237	28/01/2016	28/01/2016			2183000001	645,00	0,00	0,00	645,00 EUR
SERV EAST - 1 TV SAMSUNG 50 UE50H6	28/01/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000265	03/06/2016	03/06/2016			2183000001	250,00	0,00	0,00	250,00 EUR
SERVEAST - 1 IMPRIMANTE CANON PIXI	03/06/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000266	10/03/2016	10/03/2016			2183000001	940,00	0,00	0,00	940,00 EUR
SERVEAST - 1 PC DELL OPTIPLEX 3020	10/03/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000267	02/02/2016	02/02/2016			2183000001	435,00	0,00	0,00	435,00 EUR
SERVEAST - 1 COMMUTATEUR HPE 182	02/02/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000289	02/08/2016	02/08/2016			2183000001	725,00	0,00	0,00	725,00 EUR
SERVEAST - 3 HP OFFICEJET 200 MOBIL	02/08/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000290	12/07/2016	12/07/2016			2183000001	1 950,00	0,00	0,00	1 950,00 EUR
SERVEAST - 10 SENNHEISER CASQUE T	12/07/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 391

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2183000001		MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000291	12/07/2016	12/07/2016			21830000001	1 080,00	0,00	0,00	1 080,00 EUR
SERVEAST - 6 LENOVO IDEATAB A10-30	12/07/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000298	20/09/2016	20/09/2016			21830000001	332,74	0,00	0,00	332,74 EUR
SERVEAST - 5 CLAVIER MICROSOFT SC	20/09/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000299	20/09/2016	20/09/2016			21830000001	322,50	0,00	0,00	322,50 EUR
SERVEAST - 18 CLAVIER MICROSOFT C	20/09/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000300	20/09/2016	20/09/2016			21830000001	204,76	0,00	0,00	204,76 EUR
SERVEAST - 5 ETUI AVEC CLAVIER UNIV	20/09/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000306	09/11/2016	09/11/2016			21830000001	1 580,00	0,00	0,00	1 580,00 EUR
SERVEAST - 2 HP LASERJET PRO 500 C	09/11/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000307	09/11/2016	09/11/2016			21830000001	480,00	0,00	0,00	480,00 EUR
SERVEAST - 2 HP OFFICEJET 200 MOBIL	09/11/2016		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000339	24/02/2017	24/02/2017			21830000001	1 780,20	0,00	0,00	1 780,20 EUR
T2I - EXTENSION DE GARANTIE SUR LE	24/02/2017		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000346	06/03/2017	06/03/2017			21830000001	1 356,00	0,00	0,00	1 356,00 EUR
T2I - PACK SPARE PIECES DE SECOURS	06/03/2017		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000347	15/03/2017	15/03/2017			21830000001	725,00	0,00	0,00	725,00 EUR
SERVEAST - 3 HP OFFICEJET 200 MOBIL	15/03/2017		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000358	12/04/2017	12/04/2017			21830000001	775,00	0,00	0,00	775,00 EUR
SERVEAST - 1 PC (DELL OPTIPLEX 7040	12/04/2017		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 392

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2183000001	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.							
TL121IM000359	01/01/2017	01/01/2017			21830000001	2 170,00	0,00	0,00	2 170,00 EUR
SERVEAST - 10 TABLETTES LENOVO TB	01/01/2017		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000365	12/05/2017	12/05/2017			21830000001	11 220,00	0,00	0,00	11 220,00 EUR
SERVEAST - ONDULEUR ON-LINE A DOL	12/05/2017		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000373	10/08/2017	10/08/2017			21830000001	785,00	0,00	0,00	785,00 EUR
SERVEAST - 1 PC (DELL OPTIPLEX 7040	10/08/2017		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000378	02/06/2017	02/06/2017			21830000001	2 790,00	0,00	0,00	2 790,00 EUR
SERVEAST - 2 HP 2920-48G SWITCH - C	02/06/2017		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000379	02/06/2017	02/06/2017			21830000001	880,00	0,00	0,00	880,00 EUR
SERVEAST - 2 HP MODULE D'EMPILAGE	02/06/2017		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000380	02/06/2017	02/06/2017			21830000001	2 820,00	0,00	0,00	2 820,00 EUR
SERVEAST - 4 HP SWITCH 2530-48G	02/06/2017		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000382	23/08/2017	23/08/2017			21830000001	1 074,84	0,00	0,00	1 074,84 EUR
AEL - TELEVISION SALLE DE REPOS	23/08/2017		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000383	23/08/2017	23/08/2017			21830000001	1 782,22	0,00	0,00	1 782,22 EUR
AEL - SONORISATION AMPLIFICATEUR +	23/08/2017		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000392	27/09/2017	27/09/2017			21830000001	1 190,00	0,00	0,00	1 190,00 EUR
SERVEAST - 6 SENNHEISER CASQUE TE	27/09/2017		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000398	30/10/2017	30/10/2017			21830000001	3 690,00	0,00	0,00	3 690,00 EUR
SERVEAST - 18 LENOVO TAB4 10 ZA2K (30/10/2017		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 393

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2183000001		MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000411	24/02/2009	24/02/2009			2183000001	182,99	0,00	0,00	182,99 EUR
HANNS.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDAT,	24/02/2009		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000412	24/02/2009	24/02/2009			2183000001	182,99	0,00	0,00	182,99 EUR
HANNS.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDAT,	24/02/2009		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000413	24/02/2009	24/02/2009			2183000001	182,99	0,00	0,00	182,99 EUR
HANNS.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDAT,	24/02/2009		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000414	24/02/2009	24/02/2009			2183000001	182,99	0,00	0,00	182,99 EUR
HANNS.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDAT,	24/02/2009		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000415	24/02/2009	24/02/2009			2183000001	182,99	0,00	0,00	182,99 EUR
HANNS.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDAT,	24/02/2009		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000416	24/02/2009	24/02/2009			2183000001	182,99	0,00	0,00	182,99 EUR
HANNS.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDAT,	24/02/2009		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000417	23/03/2009	23/03/2009			2183000001	7 266,05	0,00	0,00	7 266,05 EUR
DELL SERV PE2950 III BI QUAD CORE XE	23/03/2009		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000422	11/03/2005	11/03/2005			2183000001	810,72	0,00	0,00	810,72 EUR
IMPRIMANTE LEXMARK T630	11/03/2005		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000423	12/07/2005	12/07/2005			2183000001	190,00	0,00	0,00	190,00 EUR
D-LINK DGE 530T	12/07/2005		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000430	31/08/2010	31/08/2010			2183000001	4 568,72	0,00	0,00	4 568,72 EUR
DEFIS F1008128 - 2 SKORPIO WIFI BT AL	31/08/2010		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 394

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2183000001	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.							
TL121IM000431	31/10/2005	31/10/2005			2183000001	1 728,22	0,00	0,00	1 728,22 EUR
VIDEOPROJECTEUR	31/10/2005		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000433	30/07/2010	30/07/2010			2183000001	1 654,62	0,00	0,00	1 654,62 EUR
TEAMDATA F10-03776 - POTABLE DELL I	30/07/2010		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000434	30/07/2010	30/07/2010			2183000001	1 654,62	0,00	0,00	1 654,62 EUR
TEAMDATA F10-03776 - POTABLE DELL I	30/07/2010		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000435	17/09/2010	17/09/2010			2183000001	8 376,19	0,00	0,00	8 376,19 EUR
TEAMDATA F10-03836 - DELL SERV PE F	17/09/2010		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000436	30/07/2010	30/07/2010			2183000001	2 445,77	0,00	0,00	2 445,77 EUR
TEAMDATA F10-03776 - DELL LATITUDE	30/07/2010		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000437	31/07/2010	31/07/2010			2183000001	4 419,60	0,00	0,00	4 419,60 EUR
ALLEZ ET CIE - F00740 - FOURNITURE E	31/07/2010		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000442	11/02/2011	11/02/2011			2183000001	552,55	0,00	0,00	552,55 EUR
TEAMDATA SARL F 11-04073 - 3 ECRAN€	11/02/2011		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000443	11/02/2011	11/02/2011			2183000001	6 269,91	0,00	0,00	6 269,91 EUR
TEAMDATA SARL F 11-04073 - 5 DELL OF	11/02/2011		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000451	20/06/2011	20/06/2011			2183000001	8 029,99	0,00	0,00	8 029,99 EUR
TEAMDATA SARL F 11-04302 - 1 DELL SE	20/06/2011		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000460	25/08/2011	25/08/2011			2183000001	868,12	0,00	0,00	868,12 EUR
TEAMDATA SARL F 11-04398- 1 DELL PO	25/08/2011		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 395

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2183000001		MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000467	15/05/2012	15/05/2012			2183000001	1 315,05	0,00	0,00	1 315,05 EUR
TEAMDATA SARL F 12-04942- 1 DELL PO	15/05/2012		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000468	15/05/2012	15/05/2012			2183000001	397,07	0,00	0,00	397,07 EUR
TEAMDATA SARL F 12-04942- 1 IMPRIMA	15/05/2012		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000598	29/01/2018	29/01/2018			2183000001	715,00	0,00	0,00	715,00 EUR
SERVEAST - 1 DELL OPTIPLEX 3050	29/01/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000599	29/01/2018	29/01/2018			2183000001	1 133,00	0,00	0,00	1 133,00 EUR
SERVEAST - 1 DELL LATITUDE 5580	29/01/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000600	29/01/2018	29/01/2018			2183000001	134,00	0,00	0,00	134,00 EUR
SERVEAST - 1 DELL D3100 - STATION D'	29/01/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000601	29/01/2018	29/01/2018			2183000001	420,00	0,00	0,00	420,00 EUR
SERVEAST - 3 DELL ECRAN P2217H LED	29/01/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000602	29/01/2018	29/01/2018			2183000001	170,00	0,00	0,00	170,00 EUR
SERVEAST - 1 CLAVIER NATURAL ERGC	29/01/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000603	29/01/2018	29/01/2018			2183000001	900,00	0,00	0,00	900,00 EUR
SERVEAST - 5 SENNHEISER CASQUE TE	29/01/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000620	30/06/2018	30/06/2018			2183000001	15 092,07	0,00	0,00	15 092,07 EUR
T2I - INFRASTRUCTURE SERVEUR - EQL	30/06/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000621	30/06/2018	30/06/2018			2183000001	4 029,17	0,00	0,00	4 029,17 EUR
T2I - INFRASTRUCTURE SERVEUR - EQL	30/06/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 396

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2183000001		MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000622	30/06/2018	30/06/2018			21830000001	2 724,11	0,00	0,00	2 724,11 EUR
T2I - INFRASTRUCTURE SERVEUR - PAC	30/06/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000623	30/06/2018	30/06/2018			21830000001	377,90	0,00	0,00	377,90 EUR
T2I - INFRASTRUCTURE SERVEUR - EXT	30/06/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000624	30/06/2018	30/06/2018			21830000001	8 610,05	0,00	0,00	8 610,05 EUR
T2I - INFRASTRUCTURE SERVEUR - EXT	30/06/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000628	09/05/2018	09/05/2018			21830000001	1 025,00	0,00	0,00	1 025,00 EUR
SERVEAST - DELL LATITUDE 3580	09/05/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000629	09/05/2018	09/05/2018			21830000001	165,00	0,00	0,00	165,00 EUR
SERVEAST - DELL D3100 - STATION D'AC	09/05/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000645	17/07/2018	17/07/2018			21830000001	246,07	0,00	0,00	246,07 EUR
T2I TELECOM - 1 TELEPHONE IP1616	17/07/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000646	17/07/2018	17/07/2018			21830000001	1 061,46	0,00	0,00	1 061,46 EUR
T2I TELECOM - PIEUVRE AVAYA SYSTEME	17/07/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000648	18/05/2018	18/05/2018			21830000001	880,00	0,00	0,00	880,00 EUR
SERVEAST - SPECTRUM LTE (ANALYSE)	18/05/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000651	04/07/2018	04/07/2018			21830000001	1 586,25	317,25	317,25	1 586,25 EUR
SERVEAST : HUAWEI MEDIA PAD M3 LIT	01/09/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000652	01/09/2018	20/07/2018			21830000001	1 800,00	360,00	360,00	1 800,00 EUR
SERVEAST : SENNHEISER CASQUE TEL	01/09/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 397

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2183000001		MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000653	01/09/2018	20/07/2018			21830000001	705,00	141,00	141,00	705,00 EUR
SERVEAST : HP OFFICEJET 200 MOBILE	01/09/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000654	01/09/2018	20/07/2018			21830000001	2 400,00	480,00	480,00	2 400,00 EUR
SERVEAST : DELL LATTITUDE 5590 + DE	01/09/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000655	01/09/2018	20/07/2018			21830000001	165,00	33,00	33,00	165,00 EUR
SERVEAST : DELL D3100 STATION D'ACI	01/09/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000656	01/09/2018	20/07/2018			21830000001	160,00	32,00	32,00	160,00 EUR
SERVEAST : DELL ECRAN P2217H LED ;	01/09/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000672	01/11/2018	01/11/2018			21830000001	1 465,00	293,00	293,00	1 465,00 EUR
SERVEAST/ ORDI DELL LATITUDE 5590	01/11/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000675	31/12/2018	31/12/2018			21830000001	5 396,00	1 079,20	1 079,20	5 396,00 EUR
SERVEAST/ PROJET SQL	31/12/2018		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
Total Code comptable :	2183000001		MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.			290 112,75	2 735,45	2 735,45	290 112,75 EUR
106						0,00	0,00	0,00	0,00

CD 398

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2184000001		MOBILIER						
TL121IM000001	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	191,25	0,00	0,00	191,25 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLOMEO	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000002	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	41,65	0,00	0,00	41,65 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO C	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000003	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	90,95	0,00	0,00	90,95 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - CONTRAT	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000004	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - GRAND RE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000005	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	378,59	0,00	0,00	378,59 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - BOVIST C	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000006	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	801,34	0,00	0,00	801,34 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - TWIGGY L	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000007	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	675,16	0,00	0,00	675,16 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - SUNFLOW	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000008	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	41,65	0,00	0,00	41,65 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO C	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000009	18/02/2013	18/02/2013			21840000001	4 668,22	0,00	0,00	4 668,22 EUR
PERSPECTIVES - FC 516703 - ALCOVE T	18/02/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000010	18/02/2013	18/02/2013			21840000001	568,00	0,00	0,00	568,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516703 - A100 ARM	18/02/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 399

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 400

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2184000001		MOBILIER						
TL121IM000011	18/02/2013	18/02/2013			21840000001	392,00	0,00	0,00	392,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516703 - FRAMEWC	18/02/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000012	18/02/2013	18/02/2013			21840000001	3 648,00	0,00	0,00	3 648,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516703 - AQUARIUS	18/02/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000013	18/02/2013	18/02/2013			21840000001	2 432,00	0,00	0,00	2 432,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516703 - AQUARIUS	18/02/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000014	18/02/2013	18/02/2013			21840000001	6 102,34	0,00	0,00	6 102,34 EUR
PERSPECTIVES - FC 516703 - KAST 3HU	18/02/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000015	18/02/2013	18/02/2013			21840000001	466,00	0,00	0,00	466,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516704 - SCIANGAI	18/02/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000016	18/02/2013	18/02/2013			21840000001	226,80	0,00	0,00	226,80 EUR
PERSPECTIVES - FC 516704 - TOOLBOX	18/02/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000017	18/02/2013	18/02/2013			21840000001	7 847,48	0,00	0,00	7 847,48 EUR
PERSPECTIVES - FC 516704 - ALCOVE H	18/02/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000018	29/03/2013	29/03/2013			21840000001	852,84	0,00	0,00	852,84 EUR
PERSPECTIVES - FC 516745 - TOLOMEO	29/03/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000019	29/03/2013	29/03/2013			21840000001	74,00	0,00	0,00	74,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 2C	29/03/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000020	29/03/2013	29/03/2013			21840000001	84,00	0,00	0,00	84,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 2C	29/03/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 401

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2184000001		MOBILIER						
TL121IM000021	29/03/2013	29/03/2013			21840000001	79,00	0,00	0,00	79,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 2C	29/03/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000022	29/03/2013	29/03/2013			21840000001	89,00	0,00	0,00	89,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 2C	29/03/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000023	29/03/2013	29/03/2013			21840000001	44,00	0,00	0,00	44,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 2C	29/03/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000024	29/03/2013	29/03/2013			21840000001	716,88	0,00	0,00	716,88 EUR
PERSPECTIVES - FC 516746 - LOTTUS P	29/03/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000025	29/03/2013	29/03/2013			21840000001	1 188,00	0,00	0,00	1 188,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516746 - LOTTUS T	29/03/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000026	29/03/2013	29/03/2013			21840000001	1 881,00	0,00	0,00	1 881,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516746 - MONTANA	29/03/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000027	29/03/2013	29/03/2013			21840000001	873,00	0,00	0,00	873,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516746 - MONTANA	29/03/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000028	29/03/2013	29/03/2013			21840000001	853,00	0,00	0,00	853,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516746 - MONTANA	29/03/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000029	29/03/2013	29/03/2013			21840000001	692,00	0,00	0,00	692,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516746 - WORKIT E	29/03/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000030	29/03/2013	29/03/2013			21840000001	200,00	0,00	0,00	200,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516746 - WORKIT P	29/03/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2184000001		MOBILIER						
TL121IM000084	31/05/2013	31/05/2013			21840000001	424,00	0,00	0,00	424,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516830 - GLIDER BI	31/05/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000085	31/05/2013	31/05/2013			21840000001	277,00	0,00	0,00	277,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516830 - CAISSON	31/05/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000092	18/06/2013	18/06/2013			21840000001	1 073,20	0,00	0,00	1 073,20 EUR
PERSPECTIVES - FC 516867 - FAUTEUIL	18/06/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000101	16/10/2013	16/10/2013			21840000001	1 741,11	0,00	0,00	1 741,11 EUR
PERSPECTIVES - FC 517013 - MOBILIER	16/10/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000115	17/01/2014	17/01/2014			21840000001	626,37	0,00	0,00	626,37 EUR
PERSPECTIVES - FC 517184 - STORAGE	17/01/2014		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000116	17/01/2014	17/01/2014			21840000001	658,77	0,00	0,00	658,77 EUR
PERSPECTIVES - FC 517184 - STORAGE	17/01/2014		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000404	22/11/2017	22/11/2017			21840000001	1 080,00	0,00	0,00	1 080,00 EUR
AEL - 10 REPOSE PIEDS PRO METAL	22/11/2017		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000424	19/09/2005	19/09/2005			21840000001	14 437,51	0,00	0,00	14 437,51 EUR
BUREAUX	19/09/2005		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000444	04/02/2011	04/02/2011			21840000001	645,84	0,00	0,00	645,84 EUR
LE BUREAU FONCTIONNEL F 2011518 - 1	04/02/2011		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000445	04/02/2011	04/02/2011			21840000001	789,36	0,00	0,00	789,36 EUR
LE BUREAU FONCTIONNEL F 2011518 - 2	04/02/2011		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 402

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 403

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2184000001		MOBILIER						
TL121IM000495	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	368,14	0,00	0,00	368,14 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - METAL SII	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000496	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	344,80	0,00	0,00	344,80 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - GLIDER BI	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000497	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	352,80	0,00	0,00	352,80 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - GLIDER BI	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000498	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	168,30	0,00	0,00	168,30 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - SUPPORT	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000499	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	109,45	0,00	0,00	109,45 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - MASTERS	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000500	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	470,90	0,00	0,00	470,90 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - CAISSON ,	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000502	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	1 136,00	0,00	0,00	1 136,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - A100 ARM	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000503	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	406,00	0,00	0,00	406,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - ARMOIRE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000504	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	916,80	0,00	0,00	916,80 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH F	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000505	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	716,00	0,00	0,00	716,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - GLIDER P(23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 404

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2184000001		MOBILIER						
TL121IM000506	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	216,75	0,00	0,00	216,75 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - ECRAN DE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000507	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	168,30	0,00	0,00	168,30 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - SUPPORT	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000508	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	470,90	0,00	0,00	470,90 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - CAISSON ,	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000509	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	1 136,00	0,00	0,00	1 136,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - A100 ARM	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000510	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	916,80	0,00	0,00	916,80 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH F	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000511	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	109,45	0,00	0,00	109,45 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - MASTERS	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000512	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	431,00	0,00	0,00	431,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - GLIDER BI	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000513	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	84,15	0,00	0,00	84,15 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - SUPPORT	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000514	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	235,45	0,00	0,00	235,45 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - CAISSON ,	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000515	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	812,00	0,00	0,00	812,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - ARMOIRE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 405

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2184000001		MOBILIER						
TL121IM000516	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	568,00	0,00	0,00	568,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - A100 ARM	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000517	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	458,40	0,00	0,00	458,40 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH F	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000518	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	109,45	0,00	0,00	109,45 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - MASTERS	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000519	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	821,25	0,00	0,00	821,25 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT T	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000520	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	294,00	0,00	0,00	294,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYN SUP	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000521	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	542,40	0,00	0,00	542,40 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - FOLLOW M	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000522	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	44,00	0,00	0,00	44,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYN FILE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000523	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	743,20	0,00	0,00	743,20 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000524	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	868,00	0,00	0,00	868,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000525	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	572,00	0,00	0,00	572,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - ID SOFT F	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 406

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2184000001		MOBILIER						
TL121IM000526	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	165,60	0,00	0,00	165,60 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - EAMES PL	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000527	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	2 218,40	0,00	0,00	2 218,40 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - OPPO LAF	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000528	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	9 433,60	0,00	0,00	9 433,60 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - CLICK TAE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000529	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	11 544,00	0,00	0,00	11 544,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - UNIX SIEG	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000530	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	2 611,20	0,00	0,00	2 611,20 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - BISTRO T/	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000531	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	2 626,80	0,00	0,00	2 626,80 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - MASTERS	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000532	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	1 134,40	0,00	0,00	1 134,40 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - BISTRO T/	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000533	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	2 131,20	0,00	0,00	2 131,20 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - VEGERAL	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000534	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	3 496,08	0,00	0,00	3 496,08 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - ENSEMBLI	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000535	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	2 304,00	0,00	0,00	2 304,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT T	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev	
Code comptable :	2184000001		MOBILIER							
TL121IM000536	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	19 054,50	0,00	0,00	19 054,50	EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT E	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000537	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	132,00	0,00	0,00	132,00	EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYN FILE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000538	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	6 681,00	0,00	0,00	6 681,00	EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - M2 SUPPC	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000539	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	2 703,00	0,00	0,00	2 703,00	EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT S	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000540	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	1 627,20	0,00	0,00	1 627,20	EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - FOLLOW M	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000541	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	6 876,00	0,00	0,00	6 876,00	EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH F	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000542	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	4 116,00	0,00	0,00	4 116,00	EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000543	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	4 323,20	0,00	0,00	4 323,20	EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000544	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	3 240,00	0,00	0,00	3 240,00	EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00	
TL121IM000545	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	821,25	0,00	0,00	821,25	EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT T	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00	

CD 407

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 408

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2184000001		MOBILIER						
TL121IM000546	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	44,00	0,00	0,00	44,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYN FILE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000547	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	180,20	0,00	0,00	180,20 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT S	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000548	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	542,40	0,00	0,00	542,40 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - FOLLOW M	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000549	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	1 552,00	0,00	0,00	1 552,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000550	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	458,40	0,00	0,00	458,40 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH F	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000551	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	959,20	0,00	0,00	959,20 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT T	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000552	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	969,60	0,00	0,00	969,60 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - PANTON C	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000553	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	2 157,19	0,00	0,00	2 157,19 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - EM TABLE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000554	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	294,00	0,00	0,00	294,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYN SUP	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000555	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	44,00	0,00	0,00	44,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYN FILE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 409

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2184000001		MOBILIER						
TL121IM000556	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	542,40	0,00	0,00	542,40 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - FOLLOW M	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000557	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	933,60	0,00	0,00	933,60 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - HEADLINE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000558	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	1 165,89	0,00	0,00	1 165,89 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - GUERIDOI	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000559	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	662,40	0,00	0,00	662,40 EUR
PERSPECTIVES - FC 516663 - EAMES PL	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000560	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	179,35	0,00	0,00	179,35 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - NOX WALL	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000561	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	209,95	0,00	0,00	209,95 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - FLOW I PC	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000562	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	1 018,30	0,00	0,00	1 018,30 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - ROUND 2C	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000563	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	678,30	0,00	0,00	678,30 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - FRAME PC	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000564	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	90,95	0,00	0,00	90,95 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - CONTRAT	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000565	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	382,50	0,00	0,00	382,50 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLOMEO	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2184000001		MOBILIER						
TL121IM000566	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	83,30	0,00	0,00	83,30 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO C	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000567	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	382,50	0,00	0,00	382,50 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLOMEC	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000568	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	83,30	0,00	0,00	83,30 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO C	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000569	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	191,25	0,00	0,00	191,25 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLOMEC	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000570	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	41,65	0,00	0,00	41,65 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO C	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000571	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	191,25	0,00	0,00	191,25 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLOMEC	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000573	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	41,65	0,00	0,00	41,65 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO C	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000574	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	167,22	0,00	0,00	167,22 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - HANG IT A	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000575	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	90,95	0,00	0,00	90,95 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - CONTRAT	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000576	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	1 116,00	0,00	0,00	1 116,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - CLICK CH	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 410

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

CD 411

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2184000001		MOBILIER						
TL121IM000577	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	90,95	0,00	0,00	90,95 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - CONTRAT	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000578	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	266,40	0,00	0,00	266,40 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - EDISON TI	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000579	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	90,95	0,00	0,00	90,95 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - CONTRAT	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000580	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	142,80	0,00	0,00	142,80 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - NOX CORI	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000581	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	179,35	0,00	0,00	179,35 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - NOX WALL	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000582	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	229,93	0,00	0,00	229,93 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - NOX WALL	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000583	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	478,80	0,00	0,00	478,80 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - TOOLBOX	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000584	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	1 468,80	0,00	0,00	1 468,80 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - EAMES PL	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000585	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	90,95	0,00	0,00	90,95 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - CONTRAT	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000586	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	204,80	0,00	0,00	204,80 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - GLIDER PI	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2184000001		MOBILIER						
TL121IM000587	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	423,20	0,00	0,00	423,20 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - PAIRE DE	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000588	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	961,80	0,00	0,00	961,80 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - WORKIT M	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000589	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	963,00	0,00	0,00	963,00 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - WORKIT P	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000590	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	961,80	0,00	0,00	961,80 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - WORKIT V	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000591	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	573,75	0,00	0,00	573,75 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLOMEC	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000592	23/01/2013	23/01/2013			21840000001	621,15	0,00	0,00	621,15 EUR
PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO C	23/01/2013		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000634	03/07/2018	03/07/2018			21840000001	407,29	0,00	0,00	407,29 EUR
PERSPECTIVES - GLIDER, TABLE RECT/	03/07/2018		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000635	03/07/2018	03/07/2018			21840000001	203,64	0,00	0,00	203,64 EUR
PERSPECTIVES - LAMPE DE TABLE TOL	03/07/2018		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000636	03/07/2018	03/07/2018			21840000001	1 272,81	0,00	0,00	1 272,81 EUR
PERSPECTIVES - 2 ARMOIRES AVEC ET	03/07/2018		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000637	03/07/2018	03/07/2018			21840000001	195,90	0,00	0,00	195,90 EUR
PERSPECTIVES - 1 PORTE MANTEAUX €	03/07/2018		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 412

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2184000001		MOBILIER						
TL121IM000638	03/07/2018	03/07/2018			21840000001	308,00	0,00	0,00	308,00 EUR
PERSPECTIVES - CORNER PANNEAU A\	03/07/2018		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000659	28/09/2018	28/09/2018			21840000001	1 893,53	378,71	378,71	1 893,53 EUR
PERSPECTIVES CAISSON SOUS TABL	28/09/2018		2184000001			0,00	0,00	0,00	0,00
Total Code comptable :	2184000001		MOBILIER			189 664,73	378,71	378,71	189 664,73 EUR
142						0,00	0,00	0,00	0,00

CD 413

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2188000001		AUTRES IMMO CORPORELLES						
TL121IM000108	30/11/2013	30/11/2013			21880000001	5 615,24	0,00	0,00	5 615,24 EUR
PERSPECTIVES - FC 517065 - POSE D UI	30/11/2013		2188000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000169	30/01/2015	30/01/2015			21880000001	2 100,00	0,00	0,00	2 100,00 EUR
REXEL - PRISE MOBILE INTER 10A RADI	30/01/2015		2188000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000174	27/02/2015	27/02/2015			21880000001	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00 EUR
REXEL - 50 POUSSOIRS AUTOMATIQUE	27/02/2015		2188000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000177	31/03/2015	31/03/2015			21880000001	2 100,00	0,00	0,00	2 100,00 EUR
REXEL - 50 PRISE MOBILE INTER 10A R/	31/03/2015		2188000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000178	31/03/2015	31/03/2015			21880000001	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00 EUR
REXEL - 75 POUSSOIRS AUTOMATIQUE	31/03/2015		2188000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000214	30/10/2015	30/10/2015			21880000001	1 920,00	0,00	0,00	1 920,00 EUR
REXEL - 50 PRISE MOBILE INTER	30/10/2015		2188000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000215	30/10/2015	30/10/2015			21880000001	921,00	0,00	0,00	921,00 EUR
REXEL - 30 DETECTEUR DE MVR	30/10/2015		2188000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000216	05/11/2015	05/11/2015			21880000001	3 455,00	0,00	0,00	3 455,00 EUR
REXEL - 50 DETEC + 50 PRISE MOBIL	05/11/2015		2188000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000224	31/12/2015	31/12/2015			21880000001	1 535,00	0,00	0,00	1 535,00 EUR
REXEL - 50 DETECTEUR DE MVR	31/12/2015		2188000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000225	31/12/2015	31/12/2015			21880000001	768,00	0,00	0,00	768,00 EUR
REXEL - 20 PRISE MOBILE INTER	31/12/2015		2188000001			0,00	0,00	0,00	0,00

CD 414

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Code comptable :	2188000001		AUTRES IMMO CORPORELLES						
TL121IM000228	31/07/2015	31/07/2015			21880000001	3 840,00	0,00	0,00	3 840,00 EUR
REXEL - 100 PRISE MOBILE INTER	31/07/2015		2188000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000229	31/07/2015	31/07/2015			21880000001	4 605,00	0,00	0,00	4 605,00 EUR
REXEL - 150 DETECTEUR DE MVR	31/07/2015		2188000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000230	14/01/2015	14/01/2015			21880000001	15 146,00	0,00	0,00	15 146,00 EUR
VACKIER DELBOS CLIMATISATEUR SALI	14/01/2015		2188000001			0,00	0,00	0,00	0,00
Total Code comptable :	2188000001		AUTRES IMMO CORPORELLES			48 005,24	0,00	0,00	48 005,24 EUR
13						0,00	0,00	0,00	0,00
Total Site financier :	TL121	Corrèze Téléassistance				2 384 301,19	36 529,07	36 529,07	2 384 301,19 EUR
676						0,00	0,00	0,00	0,00

CD 415

Liste des biens comptables

2-avr.-2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Total société :	S01		FONDATION PARTAGE ET VIE			2 384 301,19	36 529,07	36 529,07	2 384 301,19 EUR
676						0,00	0,00	0,00	0,00

CD 416



Situation plan d'amortissement Comptable

02/04/2019 09:51:36

Critères de sélection				
Société	De	S01	à	S01
Site Financier	De	TL121	à	TL121
Code comptable	De	2000000000	à	2199999999
Compte PCG	De		à	zzzzzzzzzz
Compte IFRS	De		à	zzzzzzzzzz
Type de détention	De	En propriété	à	En propriété
Bien comptable	De		à	zzzzzzzzzz
Plan		Comptable		
Situation		Exercice		
Bornes de dates	Du	01/01/2018	au	31/12/2018
Biens en cours		Oui		
Biens actifs		Oui		
Sélection des biens entrés		Tous biens présents dans l'exercice/période		
Sélection des biens sortis		Biens sortis et biens non sortis		
Base, Cumul et VN à zéro pour biens sortis		Non		
Société		Ascendant		
Critère de classement 2		Site financier		
Critère de classement 3		Code comptable		
Référence Bien		Ascendant		
Critères de regroupement				
Société		Oui, avec saut de page		
Critère de classement 2		Oui, avec saut de page		
Critère de classement 3		Oui, sans saut de page		
Multi-langues		Oui		
Détail		Oui		

CD 417

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		205000001			CONCES. BREV. LICENCES						
TL121IM000138		WISY F14823 - MODULE SEF20500000001				3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
30/06/2014	29/06/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000150		WISY F14857 - IMPORT BL IM20500000001				1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
29/08/2014	28/08/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000159		WISY MICROSOFT WIN SER20500000001				990,00	990,00	0,00	0,00	0,00	990,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000179		MICROSOFT OFFICE E080020500000001				576,00	576,00	0,00	0,00	0,00	576,00
21/03/2015	20/03/2016	LP	1,00	1,000000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000196		WISY - 15979 - 5 INTEGRATI20500000001				2 500,00	1 250,00	500,00	0,00	0,00	1 750,00
01/07/2015	30/06/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
TL121IM000206		WISY F151014 - MODULE PII20500000001				7 500,00	3 379,17	1 500,00	0,00	0,00	4 879,17
30/09/2015	29/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 620,83
TL121IM000219		WISY F151045 - MODULE CN20500000001				1 000,00	400,34	200,00	0,00	0,00	600,34
31/12/2015	30/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	399,66
TL121IM000220		WISY F151045 - EVOLUTION20500000001				2 500,00	1 000,83	500,00	0,00	0,00	1 500,83
31/12/2015	30/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	999,17
TL121IM000221		WISY F151045 - GEIDE 20500000001				2 500,00	1 000,83	500,00	0,00	0,00	1 500,83
31/12/2015	30/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	999,17

CD 418

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		2050000001			CONCES. BREV. LICENCES						
TL121IM000222		WISY F151045 - TABLETTE L20500000001				4 000,00	1 601,34	800,00	0,00	0,00	2 401,34
31/12/2015	30/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 598,66
TL121IM000232		T2I TELECOM - 4 LICENCES 20500000001				1 346,08	523,48	269,22	0,00	0,00	792,70
21/01/2016	20/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	553,38
TL121IM000272		COMSOFT - RENOUEVELLEM20500000001				1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
01/01/2016	31/12/2016	LP	1,00	1,000000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000273		T2I - DEVELOPPEMENT GES20500000001				375,00	220,83	124,99	0,00	0,00	345,82
25/03/2016	24/03/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29,18
TL121IM000274		T2I - INSTALLATION ET PAR20500000001				274,80	161,83	91,59	0,00	0,00	253,42
25/03/2016	24/03/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,38
TL121IM000275		T2I - DEVELOPPEMENT RAP20500000001				1 125,00	662,50	374,96	0,00	0,00	1 037,46
25/03/2016	24/03/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87,54
TL121IM000276		T2I - LICENCE SYSTEME INF20500000001				2 461,08	1 449,30	820,28	0,00	0,00	2 269,58
25/03/2016	24/03/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191,50
TL121IM000277		T2I - DEVELOPPEMENT MOI20500000001				773,86	455,71	257,93	0,00	0,00	713,64
25/03/2016	24/03/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,22
TL121IM000278		T2I - EXTENSION MODEM + 20500000001				3 451,02	2 147,30	1 150,22	0,00	0,00	3 297,52
19/02/2016	18/02/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153,50

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		205000001			CONCES. BREV. LICENCES						
TL121IM000279		T2I - EXTENSION LICENCE F20500000001				2 310,00	1 416,43	769,92	0,00	0,00	2 186,35
29/02/2016	27/02/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123,65
TL121IM000280		T2I - MAJ DES IPO500 EN VE20500000001				3 263,08	2 030,36	1 087,58	0,00	0,00	3 117,94
19/02/2016	18/02/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145,14
TL121IM000281		WISY - PROJET BOOST EMP20500000001				4 000,00	2 003,70	1 333,20	0,00	0,00	3 336,90
30/06/2016	29/06/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	663,10
TL121IM000282		WISY - DEVELOPPEMENT PI20500000001				2 500,00	1 252,31	833,25	0,00	0,00	2 085,56
30/06/2016	29/06/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	414,44
TL121IM000283		WISY - ABSENCE DE TESTS20500000001				4 000,00	2 003,70	1 333,20	0,00	0,00	3 336,90
30/06/2016	29/06/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	663,10
TL121IM000284		WISY - PROJET BOOST EMP20500000001				6 000,00	3 344,44	1 999,80	0,00	0,00	5 344,24
29/04/2016	28/04/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	655,76
TL121IM000285		WISY - EVOLUTIONS CYTAF20500000001				1 000,00	557,40	333,30	0,00	0,00	890,70
29/04/2016	28/04/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109,30
TL121IM000286		T2I - DEVELOPPEMENT GES20500000001				1 500,00	875,58	499,95	0,00	0,00	1 375,53
31/03/2016	30/03/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124,47
TL121IM000294		WISY - INTEGRATION WEBC20500000001				9 750,00	4 338,34	3 249,68	0,00	0,00	7 588,02
31/08/2016	30/08/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 161,98

CD
420

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		205000001			CONCES. BREV. LICENCES						
TL121IM000301		COMSOFT - 56 LICENCES E20500000001				1 114,96	1 114,96	0,00	0,00	0,00	1 114,96
06/10/2016	05/10/2017	LP	1,00	1,000000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000308		WISY - TABLETTES LOGISTI20500000001				5 000,00	1 947,27	1 666,50	0,00	0,00	3 613,77
31/10/2016	30/10/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 386,23
TL121IM000309		WISY - TABLETTES LOGISTI20500000001				3 250,00	1 265,73	1 083,23	0,00	0,00	2 348,96
31/10/2016	30/10/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	901,04
TL121IM000310		WISY - TABLETTES LOGISTI20500000001				1 000,00	389,45	333,30	0,00	0,00	722,75
31/10/2016	30/10/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277,25
TL121IM000323		T2i - DEVELOPPEMENT SPE20500000001				900,00	358,33	299,97	0,00	0,00	658,30
21/10/2016	20/10/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241,70
TL121IM000324		T2i - DEVELOPPEMENT SPE20500000001				1 800,00	808,33	599,94	0,00	0,00	1 408,27
26/08/2016	25/08/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391,73
TL121IM000332		WISY - PLANIFICATION, SUI20500000001				4 200,00	1 402,59	1 399,86	0,00	0,00	2 802,45
31/12/2016	30/12/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 397,55
TL121IM000333		WISY - APPLICATION NAMO20500000001				2 000,00	667,90	666,60	0,00	0,00	1 334,50
31/12/2016	30/12/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665,50
TL121IM000334		WISY - TABLEAUX DE BORD20500000001				5 000,00	1 669,75	1 666,50	0,00	0,00	3 336,25
31/12/2016	30/12/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 663,75

CD
421

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		205000001			CONCES. BREV. LICENCES						
TL121IM000337		WISY - MAINTENANCE EVOL20500000001				2 000,00	612,40	666,60	0,00	0,00	1 279,00
31/01/2017	30/01/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	721,00
TL121IM000340		WISY - GESTION DOCUMEN20500000001				2 000,00	558,44	666,60	0,00	0,00	1 225,04
28/02/2017	27/02/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774,96
TL121IM000348		WISY - GESTION DOCUMEN20500000001				4 000,00	1 002,78	1 333,20	0,00	0,00	2 335,98
31/03/2017	30/03/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 664,02
TL121IM000349		T2I - LICENCE LOGICIEL MO20500000001				693,00	173,89	230,98	0,00	0,00	404,87
30/03/2017	29/03/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288,13
TL121IM000384		T2I - GESTION EVOLUE DU T20500000001				1 530,00	171,26	509,95	0,00	0,00	681,21
31/08/2017	30/08/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	848,79
TL121IM000387		T2I - LICENCE SYSTEME INF20500000001				1 253,00	134,58	417,62	0,00	0,00	552,20
05/09/2017	04/09/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,80
TL121IM000388		T2I - LICENCES PROTOCOL20500000001				1 155,00	124,06	384,96	0,00	0,00	509,02
05/09/2017	04/09/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	645,98
TL121IM000393		SERVEAST - 65 ANTI-VIRUS 20500000001				927,00	242,05	684,95	0,00	0,00	927,00
27/09/2017	26/09/2018	LP	1,00	1,000000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000418		BUSINESS OBJECTS CRYST20500000001				702,42	702,42	0,00	0,00	0,00	702,42
23/03/2009	22/03/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD
422

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		2050000001			CONCES. BREV. LICENCES						
TL121IM000441		TEAMDATA SARL F 11-0407320500000001				999,92	999,92	0,00	0,00	0,00	999,92
11/02/2011	10/02/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000454		CYTADEL 20500000001				11 711,23	11 711,23	0,00	0,00	0,00	11 711,23
31/01/2006	30/01/2009	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000455		TEAMDATA SARL F 11-0439820500000001				528,63	528,63	0,00	0,00	0,00	528,63
25/08/2011	24/08/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000461		CYTADEL 20500000001				6 506,24	6 506,24	0,00	0,00	0,00	6 506,24
31/01/2006	30/01/2009	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000501		CYTADEL 20500000001				14 313,73	14 313,73	0,00	0,00	0,00	14 313,73
31/03/2006	30/03/2009	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000572		CYTADEL 20500000001				7 807,49	7 807,49	0,00	0,00	0,00	7 807,49
15/05/2006	14/05/2009	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000608		T2I - LICENCE PROTOCOLE 20500000001				1 292,40	0,00	381,19	0,00	0,00	381,19
12/02/2018	11/02/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	911,21
TL121IM000619		T2I - 8 LICENCES IP ENDPOI20500000001				583,68	0,00	122,05	0,00	0,00	122,05
17/05/2018	16/05/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461,63
TL121IM000625		T2I - INFRASTRUCTURE SEF20500000001				1 469,88	0,00	248,31	0,00	0,00	248,31
30/06/2018	29/06/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 221,57

CD
423

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

CD 424

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		205000001			CONCES. BREV. LICENCES						
TL121IM000644		T2I TELECOM - 2 EXTENSIO			20500000001	145,92	0,00	22,39	0,00	0,00	22,39
17/07/2018	16/07/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123,53
TL121IM000660		T2I - LICENCES QUIATIL EA			20500000001	990,00	0,00	74,13	0,00	0,00	74,13
11/10/2018	10/10/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	915,87
TL121IM000671		SERVEAST/ ANTI-VIRUS EE			20500000001	1 067,50	0,00	35,68	0,00	0,00	35,68
01/11/2018	31/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 031,82
Total	Code comptable	205000001			CONCES. BREV. LICENCES						
57						156 837,92	94 055,15	32 023,58	0,00	0,00	126 078,73
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 759,19
Code comptable		208000001			AUTRES IMMO INCORPORELLES						
TL121IM000083		WISY - 13 647 - EVOLUTION			20800000001	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
30/04/2013	29/04/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000091		WISY - 13 664 - EVOLUTION			20800000001	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
31/05/2013	30/05/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000094		WISY - 13 700 - EVOLUTION			20800000001	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
30/08/2013	29/08/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000095		WISY - 13 700 - EXTRACTION			20800000001	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
30/08/2013	29/08/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		208000001			AUTRES IMMO INCORPORELLES						
TL121IM000102		WISY - 13 722 - EVOLUTION			20800000001	4 500,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
31/10/2013	30/10/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000111		T2I TELECOM F 1312-4059 -			20800000001	19 656,52	19 656,52	0,00	0,00	0,00	19 656,52
01/02/2014	31/01/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000113		T2I TELECOM F 1312-4063 -			20800000001	5 568,54	5 568,54	0,00	0,00	0,00	5 568,54
01/02/2014	31/01/2017	LP	3,00	0,333300	30/06/2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000114		WISY F13750 - MIGRATION			20800000001	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
31/12/2013	30/12/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000187		T2I TELECOM F1505-4622 -			I20800000001	1 054,98	560,32	211,00	0,00	0,00	771,32
05/05/2015	04/05/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283,66
TL121IM000425		WISY F10371 - DEVELOPPEM			20800000001	6 600,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
29/10/2010	28/10/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000426		WISY F10356 - DEVELOPPEM			20800000001	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
31/08/2010	30/08/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000427		WISY F10373 GESTION EQU			20800000001	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
30/11/2010	29/11/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000428		WISY F10326 - HONORAIRE			20800000001	7 200,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
01/05/2010	30/04/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD
425

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		208000001			AUTRES IMMO INCORPORELLES						
TL121IM000429		WISY F10338 AMELIORATIO	20800000001	4 800,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
30/06/2010	29/06/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000438		WISY F10348 - DEVELOPPEM	20800000001	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
30/07/2010	29/07/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000439		WISY F10333 DEVELOPPEM	20800000001	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
31/05/2010	30/05/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000440		WISY F10386 - DEVELOPPEM	20800000001	3 600,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
29/10/2010	28/10/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000446		WISY F 391 - 2 MAINTENAN	20800000001	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
31/01/2011	30/01/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000447		WISY F 391 - 2 MAINTENAN	20800000001	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
28/02/2011	27/02/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000448		WISY F 406 - 2 MAINTENAN	20800000001	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
31/03/2011	30/03/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000449		WISY F 414 - 2 MAINTENAN	20800000001	3 600,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
30/04/2011	29/04/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000450		WISY F 422 - 2 MAINTENAN	20800000001	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
31/05/2011	30/05/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD
426

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		208000001			AUTRES IMMO INCORPORELLES						
TL121IM000452		WISY F 433 - 2 MAINTENANC			20800000001	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
30/06/2011	29/06/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000453		WISY F 443 - 2 MAINTENANC			20800000001	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
29/07/2011	28/07/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000456		WISY F 450- 2 MAINTENANC			20800000001	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
29/07/2011	28/07/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000457		WISY F 462- 2 MAINTENANC			20800000001	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
31/10/2011	30/10/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000458		WISY F 475- 2 MAINTENANC			20800000001	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
30/11/2011	29/11/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000459		WISY F 475- EVOLUTIONS-			20800000001	7 200,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
30/11/2011	29/11/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000462		WISY F 480- 2 MAINTENANC			20800000001	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
30/12/2011	29/12/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000463		WISY F 492- 2 ARCHITECTU			20800000001	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
31/01/2012	30/01/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000464		WISY F 508- PROJET BI-			20800000001	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
30/03/2012	29/03/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD 427

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		208000001			AUTRES IMMO INCORPORELLES						
TL121IM000466		WISY F 516- PROJET BI-	20800000001	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
30/04/2012	29/04/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000469		WISY F 528- PROJET BI-	20800000001	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
31/05/2012	30/05/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000470		WISY F 528- MODULE FACT20800000001		3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
31/05/2012	30/05/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000471		WISY F 537- 3 EXTENSIONS	20800000001	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
30/06/2012	29/06/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000472		WISY F 550- MODULE FACT20800000001		3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
31/07/2012	30/07/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000473		WISY F 12 571- MODULE FA20800000001		3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
01/11/2012	31/10/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000474		WISY F 12 588- MODULE FA20800000001		6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
30/11/2012	29/11/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000475		WISY F 12 593- MODULE FA20800000001		8 400,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
31/12/2012	30/12/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000476		WISY F 12 593- PASSAGE P20800000001		1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
31/12/2012	30/12/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD
428

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		208000001			AUTRES IMMO INCORPORELLES						
TL121IM000477		WISY F 12 567- MODULE FA20800000001				5 400,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
28/09/2012	27/09/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Code comptable	208000001			AUTRES IMMO INCORPORELLES						
41						161 180,04	160 685,38	211,00	0,00	0,00	160 896,38
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283,66
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000080		INTERVOX - FCC092591 - DE21540000001				2 700,00	2 646,00	54,00	0,00	0,00	2 700,00
07/02/2013	06/02/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000087		INTERVOX - FCC091407 - 2021540000001				26 000,00	23 963,33	2 036,67	0,00	0,00	26 000,00
22/05/2013	21/05/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000088		INTERVOX - FCC091478 - 2021540000001				26 000,00	23 761,11	2 238,89	0,00	0,00	26 000,00
06/06/2013	05/06/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000089		INTERVOX - FCC091546 - 6021540000001				2 880,00	2 612,80	267,20	0,00	0,00	2 880,00
18/06/2013	17/06/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000090		INTERVOX - FCC091546 - 6021540000001				2 520,00	2 286,20	233,80	0,00	0,00	2 520,00
18/06/2013	17/06/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000093		INTERVOX - FCC091734 - KI21540000001				32 110,00	28 470,87	3 639,13	0,00	0,00	32 110,00
25/07/2013	24/07/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD 429

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000097		INTERVOX - FCC092039 - KI21540000001				6 500,00	5 543,06	956,94	0,00	0,00	6 500,00
26/09/2013	25/09/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000098		INTERVOX - FCC092050 - KI21540000001				390,00	331,72	58,28	0,00	0,00	390,00
30/09/2013	29/09/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000099		INTERVOX - FCC092051 - KI21540000001				39 000,00	33 171,67	5 828,33	0,00	0,00	39 000,00
30/09/2013	29/09/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000103		INTERVOX - FCC092592 - DE21540000001				1 350,00	1 140,75	209,25	0,00	0,00	1 350,00
10/10/2013	09/10/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000104		INTERVOX - FCC092592 - LC21540000001				400,00	338,00	62,00	0,00	0,00	400,00
10/10/2013	09/10/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000105		INTERVOX - FCC092154 - KI21540000001				45 500,00	38 118,89	7 381,11	0,00	0,00	45 500,00
23/10/2013	22/10/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000106		INTERVOX - FCC092189 - PR21540000001				1 680,00	1 401,87	278,13	0,00	0,00	1 680,00
29/10/2013	28/10/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000107		INTERVOX - FCC092189 - DE21540000001				2 880,00	2 403,20	476,80	0,00	0,00	2 880,00
29/10/2013	28/10/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000109		INTERVOX - FCC092468 - KI21540000001				39 000,00	31 611,67	7 388,33	0,00	0,00	39 000,00
12/12/2013	11/12/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

0430

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000117		INTERVOX - FCC092678 - PR21540000001				1 050,00	822,62	210,00	0,00	0,00	1 032,62
31/01/2014	30/01/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,38
TL121IM000118		INTERVOX - FCC092678 - DE21540000001				2 400,00	1 880,28	480,00	0,00	0,00	2 360,28
31/01/2014	30/01/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39,72
TL121IM000119		INTERVOX - FCC092591 - DE21540000001				-100,00	-80,00	-20,00	0,00	0,00	-100,00
01/01/2014	31/12/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000120		INTERVOX - FCC092592 - DE21540000001				-50,00	-40,00	-10,00	0,00	0,00	-50,00
01/01/2014	31/12/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000122		INTERVOX - FCC092870 - KI21540000001				39 000,00	30 008,33	7 800,00	0,00	0,00	37 808,33
26/02/2014	25/02/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 191,67
TL121IM000123		INTERVOX - FCC093048 - PR21540000001				1 680,00	1 260,22	336,00	0,00	0,00	1 596,22
31/03/2014	30/03/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83,78
TL121IM000124		INTERVOX - FCC093048 - DE21540000001				1 824,00	1 368,26	364,80	0,00	0,00	1 733,06
31/03/2014	30/03/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,94
TL121IM000125		INTERVOX - FCC093048 - IN21540000001				2 900,00	2 175,41	580,00	0,00	0,00	2 755,41
31/03/2014	30/03/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,59
TL121IM000126		INTERVOX - FCC093048 - DE21540000001				680,00	510,08	136,00	0,00	0,00	646,08
31/03/2014	30/03/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,92

CD 431

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000127		INTERVOX - FCC093048 - CA21540000001				210,00	157,54	42,00	0,00	0,00	199,54
31/03/2014	30/03/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,46
TL121IM000128		INTERVOX - FCC093048 - CA21540000001				210,00	157,54	42,00	0,00	0,00	199,54
31/03/2014	30/03/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,46
TL121IM000129		INTERVOX - FCC093048 - DE21540000001				165,00	123,77	33,00	0,00	0,00	156,77
31/03/2014	30/03/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,23
TL121IM000132		INTERVOX - FCC093259 - 2321540000001				30 030,00	22 038,68	6 006,00	0,00	0,00	28 044,68
30/04/2014	29/04/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 985,32
TL121IM000133		INTERVOX - FCC093265 - 5021540000001				2 400,00	1 761,33	480,00	0,00	0,00	2 241,33
30/04/2014	29/04/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158,67
TL121IM000134		INTERVOX - FCC093265 - 2521540000001				1 050,00	770,58	210,00	0,00	0,00	980,58
30/04/2014	29/04/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69,42
TL121IM000135		INTERVOX - FCC093313 - 1121540000001				15 470,00	11 189,97	3 094,00	0,00	0,00	14 283,97
19/05/2014	18/05/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 186,03
TL121IM000137		INTERVOX - FCC093457 - 1021540000001				2 600,00	1 847,44	520,00	0,00	0,00	2 367,44
12/06/2014	11/06/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232,56
TL121IM000139		INTERVOX - FCC093547 - 5021540000001				1 300,00	910,72	260,00	0,00	0,00	1 170,72
30/06/2014	29/06/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129,28

D
432

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000142		INTERVOX - FCC093620 - 1921540000001				912,00	633,84	182,40	0,00	0,00	816,24
10/07/2014	09/07/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95,76
TL121IM000143		INTERVOX - FCC093692 - 2221540000001				28 860,00	19 849,27	5 772,00	0,00	0,00	25 621,27
23/07/2014	22/07/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 238,73
TL121IM000144		INTERVOX - FCC093692 - 1521540000001				3 900,00	2 682,33	780,00	0,00	0,00	3 462,33
23/07/2014	22/07/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437,67
TL121IM000145		INTERVOX - FCC093618 - 5021540000001				2 100,00	1 459,50	420,00	0,00	0,00	1 879,50
10/07/2014	09/07/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,50
TL121IM000146		INTERVOX - FCC093618 - 3121540000001				1 488,00	1 034,16	297,60	0,00	0,00	1 331,76
10/07/2014	09/07/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156,24
TL121IM000147		INTERVOX - FCC093619 - 1221540000001				16 640,00	11 564,80	3 328,00	0,00	0,00	14 892,80
10/07/2014	09/07/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 747,20
TL121IM000148		INTERVOX - FCC093789 - 1021540000001				2 600,00	1 740,56	520,00	0,00	0,00	2 260,56
26/08/2014	25/08/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339,44
TL121IM000149		INTERVOX - FCC094031 - 2021540000001				5 200,00	3 382,89	1 040,00	0,00	0,00	4 422,89
30/09/2014	29/09/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	777,11
TL121IM000151		INTERVOX - FCC093939 - 2021540000001				400,00	262,67	80,00	0,00	0,00	342,67
19/09/2014	18/09/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57,33

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000152		INTERVOX - FCC093939 - 2021540000001				720,00	472,80	144,00	0,00	0,00	616,80
19/09/2014	18/09/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103,20
TL121IM000153		INTERVOX - FCC093939 - 5021540000001				1 450,00	952,17	290,00	0,00	0,00	1 242,17
19/09/2014	18/09/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207,83
TL121IM000154		INTERVOX - FCC094451 - 1521540000001				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19/12/2014	18/12/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000168		INTERVOX - FCC094545 - 2021540000001				26 858,00	15 935,75	5 371,60	0,00	0,00	21 307,35
13/01/2015	12/01/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550,65
TL121IM000170		INTERVOX - FCC094753 - 1721540000001				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/02/2015	11/02/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000171		INTERVOX - FCC094834 - 3021540000001				1 080,00	615,60	216,00	0,00	0,00	831,60
25/02/2015	24/02/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248,40
TL121IM000172		INTERVOX - FCC094834 - 1021540000001				3 100,00	1 767,00	620,00	0,00	0,00	2 387,00
25/02/2015	24/02/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	713,00
TL121IM000173		INTERVOX - FCC094834 - 1021540000001				4 000,00	2 280,00	800,00	0,00	0,00	3 080,00
25/02/2015	24/02/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920,00
TL121IM000176		INTERVOX - FCC094987 - 1021540000001				13 000,00	7 186,11	2 600,00	0,00	0,00	9 786,11
26/03/2015	25/03/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 213,89

CD 434

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000180		ASK SECURITE 40006033 - C21540000001				1 390,00	764,50	278,00	0,00	0,00	1 042,50
01/04/2015	31/03/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347,50
TL121IM000181		INTERVOX - FCC095090 - 1521540000001				6 000,00	3 250,00	1 200,00	0,00	0,00	4 450,00
16/04/2015	15/04/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550,00
TL121IM000182		INTERVOX - FCC095090 - TI21540000001				1 080,00	585,00	216,00	0,00	0,00	801,00
16/04/2015	15/04/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279,00
TL121IM000183		INTERVOX - FCC095090 - LC21540000001				400,00	216,67	80,00	0,00	0,00	296,67
16/04/2015	15/04/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103,33
TL121IM000184		INTERVOX - FCC095164 - 1021540000001				2 720,00	1 455,20	544,00	0,00	0,00	1 999,20
28/04/2015	27/04/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720,80
TL121IM000185		INTERVOX - FCC095164 - 1521540000001				3 900,00	2 086,50	780,00	0,00	0,00	2 866,50
28/04/2015	27/04/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 033,50
TL121IM000188		INTERVOX - FCC095355 - 1021540000001				13 000,00	6 651,67	2 600,00	0,00	0,00	9 251,67
10/06/2015	09/06/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 748,33
TL121IM000189		INTERVOX - FCC095355 - 5021540000001				1 550,00	793,08	310,00	0,00	0,00	1 103,08
10/06/2015	09/06/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446,92
TL121IM000190		INTERVOX - FCC095649 - 3521540000001				9 100,00	4 418,56	1 820,00	0,00	0,00	6 238,56
27/07/2015	26/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 861,44

D
435

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000191		INTERVOX - FCC0995693 - 221540000001				806,00	390,01	161,20	0,00	0,00	551,21
30/07/2015	29/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254,79
TL121IM000192		INTERVOX - FCC095558 - 2021540000001				26 000,00	12 884,44	5 200,00	0,00	0,00	18 084,44
09/07/2015	08/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 915,56
TL121IM000198		INTERVOX - FCC095877 - 5021540000001				1 450,00	658,94	290,00	0,00	0,00	948,94
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501,06
TL121IM000199		INTERVOX - FCC095877 - TI21540000001				1 080,00	490,80	216,00	0,00	0,00	706,80
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373,20
TL121IM000200		INTERVOX - FCC095877 - 1521540000001				2 040,00	927,07	408,00	0,00	0,00	1 335,07
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	704,93
TL121IM000201		INTERVOX - FCC095877 - CA21540000001				378,00	171,78	75,60	0,00	0,00	247,38
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130,62
TL121IM000202		INTERVOX - FCC095877 - LC21540000001				400,00	181,78	80,00	0,00	0,00	261,78
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138,22
TL121IM000203		INTERVOX - FCC095877 - 5021540000001				2 000,00	908,89	400,00	0,00	0,00	1 308,89
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	691,11
TL121IM000204		INTERVOX - FCC095877 - 3021540000001				3 540,00	1 608,73	708,00	0,00	0,00	2 316,73
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 223,27

CD 436

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000205		INTERVOX - FCC095877 - 5 I21540000001				275,00	124,97	55,00	0,00	0,00	179,97
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95,03
TL121IM000207		INTERVOX - FCC095772 - 2421540000001				744,00	334,80	148,80	0,00	0,00	483,60
01/10/2015	30/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260,40
TL121IM000208		INTERVOX - FCC095986 - 5021540000001				1 450,00	641,22	290,00	0,00	0,00	931,22
15/10/2015	14/10/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518,78
TL121IM000209		INTERVOX - FCC095986 - TI21540000001				1 800,00	796,00	360,00	0,00	0,00	1 156,00
15/10/2015	14/10/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	644,00
TL121IM000210		INTERVOX - FCC095986 - 3521540000001				2 600,00	1 149,78	520,00	0,00	0,00	1 669,78
15/10/2015	14/10/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930,22
TL121IM000211		INTERVOX - FCC096009 - 1021540000001				13 000,00	5 705,56	2 600,00	0,00	0,00	8 305,56
21/10/2015	20/10/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 694,44
TL121IM000212		INTERVOX - FCC096091 - 2521540000001				1 000,00	431,11	200,00	0,00	0,00	631,11
05/11/2015	04/11/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368,89
TL121IM000213		INTERVOX - FCC096091 - 1021540000001				1 360,00	586,31	272,00	0,00	0,00	858,31
05/11/2015	04/11/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501,69
TL121IM000223		INTERVOX - FCC096243 - TI21540000001				1 080,00	444,60	216,00	0,00	0,00	660,60
10/12/2015	09/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	419,40

CD
437

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000226		INTERVOX - FCC096209 - 5 I21540000001				680,00	283,33	136,00	0,00	0,00	419,33
01/12/2015	30/11/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260,67
TL121IM000227		INTERVOX - FCC096209 - 3021540000001				870,00	362,50	174,00	0,00	0,00	536,50
01/12/2015	30/11/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333,50
TL121IM000238		INTERVOX - 100 KIT QEASY 21540000001				13 000,00	5 106,11	2 600,00	0,00	0,00	7 706,11
14/01/2016	13/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 293,89
TL121IM000239		INTERVOX - 26 DECLENCHE21540000001				1 300,00	491,11	260,00	0,00	0,00	751,11
11/02/2016	10/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	548,89
TL121IM000240		INTERVOX - 50 DETECT DE I21540000001				2 000,00	785,56	400,00	0,00	0,00	1 185,56
14/01/2016	13/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	814,44
TL121IM000241		INTERVOX - 30 BANDEAU A 21540000001				870,00	341,72	174,00	0,00	0,00	515,72
14/01/2016	13/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354,28
TL121IM000242		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B21540000001				400,00	157,11	80,00	0,00	0,00	237,11
14/01/2016	13/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162,89
TL121IM000243		INTERVOX - 50 DECLENCHE21540000001				1 300,00	510,61	260,00	0,00	0,00	770,61
14/01/2016	13/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	529,39
TL121IM000244		REXEL - 120 DETECTEUR D21540000001				3 684,00	1 354,35	736,80	0,00	0,00	2 091,15
29/02/2016	27/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 592,85

0438

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000245		REXEL - 80 PRISE MOBILE II21540000001				3 072,00	1 129,36	614,40	0,00	0,00	1 743,76
29/02/2016	27/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 328,24
TL121IM000246		INTERVOX - 30 BANDEAU A 21540000001				870,00	314,65	174,00	0,00	0,00	488,65
10/03/2016	09/03/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381,35
TL121IM000247		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B21540000001				400,00	144,67	80,00	0,00	0,00	224,67
10/03/2016	09/03/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175,33
TL121IM000248		INTERVOX - 30 TIRETTE RA21540000001				1 080,00	390,60	216,00	0,00	0,00	606,60
10/03/2016	09/03/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	473,40
TL121IM000249		INTERVOX - 15 DETECT DE Ø21540000001				2 040,00	770,67	408,00	0,00	0,00	1 178,67
11/02/2016	10/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	861,33
TL121IM000250		INTERVOX - 40 BANDEAU A 21540000001				1 160,00	438,22	232,00	0,00	0,00	670,22
11/02/2016	10/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489,78
TL121IM000251		INTERVOX - 30 TIRETTE RA21540000001				1 080,00	408,00	216,00	0,00	0,00	624,00
11/02/2016	10/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456,00
TL121IM000252		INTERVOX - 150 DECLENCH21540000001				3 900,00	1 473,33	780,00	0,00	0,00	2 253,33
11/02/2016	10/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 646,67
TL121IM000253		MA BUREAUTIQUE - 50 PHO21540000001				1 301,17	491,55	260,23	0,00	0,00	751,78
11/02/2016	10/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549,39

CD 439

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000254		REXEL - 40 DETECTEUR DE	21540000001			1 228,00	430,24	245,60	0,00	0,00	675,84
31/03/2016	30/03/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	552,16
TL121IM000255		REXEL - 2 PRISE MOBILE IN	21540000001			76,80	25,69	15,36	0,00	0,00	41,05
29/04/2016	28/04/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,75
TL121IM000256		INTERVOX - 50 KIT QEASY F2	1540000001			6 500,00	2 303,89	1 300,00	0,00	0,00	3 603,89
23/03/2016	22/03/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 896,11
TL121IM000257		INTERVOX - 30 BANDEAU A	21540000001			870,00	294,83	174,00	0,00	0,00	468,83
21/04/2016	20/04/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	401,17
TL121IM000258		INTERVOX - 50 DECLENCHE	21540000001			1 300,00	440,56	260,00	0,00	0,00	700,56
21/04/2016	20/04/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	599,44
TL121IM000259		INTERVOX - 15 LOT DE 25 B2	1540000001			300,00	101,67	60,00	0,00	0,00	161,67
21/04/2016	20/04/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138,33
TL121IM000260		INTERVOX - 40 DETECT DE	21540000001			1 600,00	542,22	320,00	0,00	0,00	862,22
21/04/2016	20/04/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	737,78
TL121IM000261		INTERVOX - 50 KIT QEASY F2	1540000001			6 500,00	2 278,61	1 300,00	0,00	0,00	3 578,61
30/03/2016	29/03/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 921,39
TL121IM000262		INTERVOX - 100 KIT QEASY	21540000001			13 000,00	4 152,78	2 600,00	0,00	0,00	6 752,78
26/05/2016	25/05/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 247,22

CD
440

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000263		INTERVOX - 5 DETECT DE G21540000001				680,00	215,59	136,00	0,00	0,00	351,59
31/05/2016	30/05/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	328,41
TL121IM000264		REXEL - 28 PRISE MOBILE I21540000001				1 075,20	340,89	215,04	0,00	0,00	555,93
31/05/2016	30/05/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519,27
TL121IM000269		INTERVOX - 100 DECLENCH21540000001				2 600,00	791,56	520,00	0,00	0,00	1 311,56
23/06/2016	22/06/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 288,44
TL121IM000270		INTERVOX - 10 DETECT DE 21540000001				1 360,00	414,04	272,00	0,00	0,00	686,04
23/06/2016	22/06/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	673,96
TL121IM000271		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B21540000001				400,00	121,78	80,00	0,00	0,00	201,78
23/06/2016	22/06/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198,22
TL121IM000287		INTERVOX - 100 KIT QEASY 21540000001				13 000,00	3 719,44	2 600,00	0,00	0,00	6 319,44
26/07/2016	25/07/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 680,56
TL121IM000288		INTERVOX - 20 PACK EASY 21540000001				4 900,00	1 415,56	980,00	0,00	0,00	2 395,56
21/07/2016	20/07/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 504,44
TL121IM000295		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B21540000001				400,00	105,11	80,00	0,00	0,00	185,11
08/09/2016	07/09/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214,89
TL121IM000296		INTERVOX - 5 DETECTEUR I21540000001				275,00	72,26	55,00	0,00	0,00	127,26
08/09/2016	07/09/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147,74

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000297		INTERVOX - 20 PACK EASY 21540000001				4 900,00	1 268,56	980,00	0,00	0,00	2 248,56
15/09/2016	14/09/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 651,44
TL121IM000305		MA BUREAUTIQUE - 50 PHO21540000001				1 304,08	328,92	260,82	0,00	0,00	589,74
27/09/2016	26/09/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	714,34
TL121IM000311		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B21540000001				400,00	97,33	80,00	0,00	0,00	177,33
13/10/2016	12/10/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222,67
TL121IM000312		INTERVOX - 5 DETECTEUR I21540000001				275,00	66,92	55,00	0,00	0,00	121,92
13/10/2016	12/10/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153,08
TL121IM000313		INTERVOX - 20 BANDEAU A 21540000001				580,00	141,13	116,00	0,00	0,00	257,13
13/10/2016	12/10/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322,87
TL121IM000314		INTERVOX - 100 KIT QEASY 21540000001				13 000,00	3 120,00	2 600,00	0,00	0,00	5 720,00
19/10/2016	18/10/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 280,00
TL121IM000315		INTERVOX - 20 PACK EASY 21540000001				4 900,00	1 176,00	980,00	0,00	0,00	2 156,00
19/10/2016	18/10/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 744,00
TL121IM000316		REXEL - 20 PRISE MOBILE I21540000001				768,00	179,52	153,60	0,00	0,00	333,12
31/10/2016	30/10/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434,88
TL121IM000317		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B21540000001				400,00	89,78	80,00	0,00	0,00	169,78
17/11/2016	16/11/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230,22

CD
442

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000318		INTERVOX - 20 BANDEAU A 21540000001				580,00	130,18	116,00	0,00	0,00	246,18
17/11/2016	16/11/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333,82
TL121IM000319		INTERVOX - 50 DECLENCHE21540000001				1 300,00	291,78	260,00	0,00	0,00	551,78
17/11/2016	16/11/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	748,22
TL121IM000320		INTERVOX - 20 PACK EASY 21540000001				4 900,00	1 097,06	980,00	0,00	0,00	2 077,06
18/11/2016	17/11/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 822,94
TL121IM000321		INTERVOX - 10 DETECT DE 21540000001				1 360,00	299,96	272,00	0,00	0,00	571,96
24/11/2016	23/11/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	788,04
TL121IM000322		REXEL - 25 PRISE MOBILE I21540000001				960,00	208,53	192,00	0,00	0,00	400,53
30/11/2016	29/11/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	559,47
TL121IM000325		INTERVOX - 200 KIT QEASY 21540000001				26 000,00	5 532,22	5 200,00	0,00	0,00	10 732,22
08/12/2016	07/12/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 267,78
TL121IM000326		INTERVOX - 20 BANDEAU A 21540000001				580,00	123,41	116,00	0,00	0,00	239,41
08/12/2016	07/12/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340,59
TL121IM000327		INTERVOX - 200 DECLENCH21540000001				5 200,00	1 106,44	1 040,00	0,00	0,00	2 146,44
08/12/2016	07/12/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 053,56
TL121IM000328		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B21540000001				400,00	85,11	80,00	0,00	0,00	165,11
08/12/2016	07/12/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234,89

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000330		MA BUREAUTIQUE - 50 PHO21540000001				1 304,08	271,69	260,82	0,00	0,00	532,51
16/12/2016	15/12/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	771,57
TL121IM000331		REXEL - 20 DETECTEUR DE21540000001				614,00	123,14	122,80	0,00	0,00	245,94
30/12/2016	29/12/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368,06
TL121IM000335		INTERVOX - 200 KIT QEASY 21540000001				26 000,00	5 156,67	5 200,00	0,00	0,00	10 356,67
04/01/2017	03/01/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 643,33
TL121IM000336		INTERVOX - 20 PACK EASY 21540000001				4 900,00	971,83	980,00	0,00	0,00	1 951,83
04/01/2017	03/01/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 948,17
TL121IM000338		MA BUREAUTIQUE - 30 PHO21540000001				785,75	140,13	157,15	0,00	0,00	297,28
10/02/2017	09/02/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488,47
TL121IM000341		MA BUREAUTIQUE - 40 PHO21540000001				1 044,92	166,03	208,98	0,00	0,00	375,01
15/03/2017	14/03/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669,91
TL121IM000342		INTERVOX - 20 PACK EASY 21540000001				4 900,00	820,30	980,00	0,00	0,00	1 800,30
28/02/2017	27/02/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 099,70
TL121IM000343		INTERVOX - 5 DETECT CHU21540000001				302,50	50,64	60,50	0,00	0,00	111,14
28/02/2017	27/02/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191,36
TL121IM000344		REXEL - 10 PRISE MOBILE IM21540000001				384,00	64,28	76,80	0,00	0,00	141,08
28/02/2017	27/02/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242,92

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000345		REXEL - 10 DETECTEUR DE			21540000001	307,00	51,39	61,40	0,00	0,00	112,79
28/02/2017	27/02/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194,21
TL121IM000350		SOLEM - 200 PACK LUNA IP			21540000001	29 100,00	4 413,50	5 820,00	0,00	0,00	10 233,50
28/03/2017	27/03/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 866,50
TL121IM000351		SOLEM - 50 PACK LUNA 3G			21540000001	11 875,00	1 801,04	2 375,00	0,00	0,00	4 176,04
28/03/2017	27/03/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 698,96
TL121IM000352		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B2			1540000001	1 080,00	205,20	216,00	0,00	0,00	421,20
19/01/2017	18/01/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	658,80
TL121IM000353		INTERVOX - 10 INTERPHON			21540000001	1 180,00	224,20	236,00	0,00	0,00	460,20
19/01/2017	18/01/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	719,80
TL121IM000354		INTERVOX - 20 TIRETTE RA			21540000001	720,00	136,80	144,00	0,00	0,00	280,80
19/01/2017	18/01/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439,20
TL121IM000355		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B2			15400000001	648,00	102,60	129,60	0,00	0,00	232,20
16/03/2017	15/03/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415,80
TL121IM000356		INTERVOX - 50 DECLENCHE			21540000001	1 300,00	205,83	260,00	0,00	0,00	465,83
16/03/2017	15/03/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	834,17
TL121IM000357		INTERVOX - 5 DETECT CHU			21540000001	302,50	47,90	60,50	0,00	0,00	108,40
16/03/2017	15/03/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194,10

CD
445

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000360		MA BUREAUTIQUE - 50 PHO21540000001				1 270,96	180,76	254,19	0,00	0,00	434,95
15/04/2017	14/04/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	836,01
TL121IM000361		MA BUREAUTIQUE - 50 PHO21540000001				1 270,96	158,87	254,19	0,00	0,00	413,06
16/05/2017	15/05/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	857,90
TL121IM000362		INTERVOX - 50 DECLENCHE21540000001				1 300,00	186,33	260,00	0,00	0,00	446,33
13/04/2017	12/04/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	853,67
TL121IM000363		INTERVOX - 10 DETECT CHI21540000001				605,00	86,72	121,00	0,00	0,00	207,72
13/04/2017	12/04/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397,28
TL121IM000364		INTERVOX - 10 LOT DE 25 B21540000001				324,00	46,44	64,80	0,00	0,00	111,24
13/04/2017	12/04/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212,76
TL121IM000366		INTERVOX - 5 PACK 24M ZE21540000001				1 750,00	216,81	350,00	0,00	0,00	566,81
18/05/2017	17/05/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 183,19
TL121IM000367		INTERVOX - 150 DECLENCH21540000001				3 900,00	489,67	780,00	0,00	0,00	1 269,67
15/05/2017	14/05/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 630,33
TL121IM000368		INTERVOX - 10 LOT DE 25 B21540000001				324,00	40,68	64,80	0,00	0,00	105,48
15/05/2017	14/05/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218,52
TL121IM000369		INTERVOX - 100 DECLENCH21540000001				2 600,00	261,44	520,00	0,00	0,00	781,44
30/06/2017	29/06/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 818,56

CD
446

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000370		INTERVOX - 10 LOT DE 25 B21540000001				324,00	32,58	64,80	0,00	0,00	97,38
30/06/2017	29/06/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226,62
TL121IM000371		INTERVOX - 30 PACK EASY 21540000001				7 350,00	739,08	1 470,00	0,00	0,00	2 209,08
30/06/2017	29/06/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 140,92
TL121IM000372		STOCK BUREAU - 48 GARDE21540000001				976,80	92,25	195,36	0,00	0,00	287,61
11/07/2017	10/07/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	689,19
TL121IM000375		INTERVOX - 50 DECLENCHE21540000001				1 300,00	93,89	260,00	0,00	0,00	353,89
21/08/2017	20/08/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	946,11
TL121IM000376		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B21540000001				648,00	46,80	129,60	0,00	0,00	176,40
21/08/2017	20/08/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	471,60
TL121IM000377		INTERVOX - 100 KIT QEASY 21540000001				13 000,00	1 610,56	2 600,00	0,00	0,00	4 210,56
18/05/2017	17/05/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 789,44
TL121IM000381		TELECOM DESIGN - 10 VIBB21540000001				598,00	45,51	119,60	0,00	0,00	165,11
14/08/2017	13/08/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432,89
TL121IM000385		SERVEAST - 22 DORO 8031 21540000001				2 990,00	323,92	996,57	0,00	0,00	1 320,49
04/09/2017	03/09/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 669,51
TL121IM000386		SERVEAST - 22 DORO 3500 21540000001				297,00	32,17	98,99	0,00	0,00	131,16
04/09/2017	03/09/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165,84

CD
447

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000389		STOCK BUREAU - 48 GARDE21540000001				976,80	110,16	195,36	0,00	0,00	305,52
08/06/2017	07/06/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	671,28
TL121IM000390		SOLEM - 200 PACK LUNA IP 21540000001				29 100,00	1 552,00	5 820,00	0,00	0,00	7 372,00
25/09/2017	24/09/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 728,00
TL121IM000391		SOLEM - 50 PACK LUNA 3G 21540000001				11 875,00	633,33	2 375,00	0,00	0,00	3 008,33
25/09/2017	24/09/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 866,67
TL121IM000394		TELECOM DESIGN - 10 VIBB21540000001				598,00	30,90	119,60	0,00	0,00	150,50
28/09/2017	27/09/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447,50
TL121IM000395		INTERVOX - 50 DECLENCHE21540000001				1 300,00	72,22	260,00	0,00	0,00	332,22
21/09/2017	20/09/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	967,78
TL121IM000396		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B21540000001				648,00	36,00	129,60	0,00	0,00	165,60
21/09/2017	20/09/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	482,40
TL121IM000397		INTERVOX - 100 DECLENCH21540000001				2 600,00	93,89	520,00	0,00	0,00	613,89
26/10/2017	25/10/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 986,11
TL121IM000399		INTERVOX - 80 PACK EASY 21540000001				19 600,00	663,85	3 920,00	0,00	0,00	4 583,85
31/10/2017	30/10/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 016,15
TL121IM000400		SERVEAST - 12 DORO 8031 21540000001				1 620,00	132,00	539,95	0,00	0,00	671,95
03/10/2017	02/10/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	948,05

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000401		STOCK BUREAU - 48 GARDE			2154000001	976,80	48,30	195,36	0,00	0,00	243,66
02/10/2017	01/10/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	733,14
TL121IM000402		STOCK BUREAU - 48 GARDE			2154000001	976,80	25,51	195,36	0,00	0,00	220,87
14/11/2017	13/11/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	755,93
TL121IM000403		INTERVOX - 5 INTERPHONIE			2154000001	590,00	28,19	118,00	0,00	0,00	146,19
05/10/2017	04/10/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443,81
TL121IM000406		INTERVOX - 100 DECLENCH			2154000001	2 600,00	46,22	520,00	0,00	0,00	566,22
29/11/2017	28/11/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 033,78
TL121IM000407		INTERVOX - 10 DETECT DE			2154000001	1 360,00	24,18	272,00	0,00	0,00	296,18
29/11/2017	28/11/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 063,82
TL121IM000408		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B			2154000001	648,00	11,52	129,60	0,00	0,00	141,12
29/11/2017	28/11/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	506,88
TL121IM000409		STOCK BUREAU - 48 GARDE			2154000001	976,80	8,68	195,36	0,00	0,00	204,04
15/12/2017	14/12/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	772,76
TL121IM000419		SONY TV LCD 40L4000E/M+			2154000001	709,90	709,90	0,00	0,00	0,00	709,90
26/05/2009	25/05/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000465		BRICOLAGE F11007025709			-2154000001	159,95	159,95	0,00	0,00	0,00	159,95
17/03/2012	16/03/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000478		INTERVOX - FCC090866 - IN21540000001				1 050,00	1 032,50	17,50	0,00	0,00	1 050,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000479		INTERVOX - FCC090866 - IN21540000001				140,00	137,65	2,35	0,00	0,00	140,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000480		INTERVOX - FCC090866 - EN21540000001				52,00	51,12	0,88	0,00	0,00	52,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000481		INTERVOX - FCC090866 - BT21540000001				32,58	32,03	0,55	0,00	0,00	32,58
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000482		INTERVOX - FCC090866 - PL21540000001				10,00	9,84	0,16	0,00	0,00	10,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000483		INTERVOX - FCC090866 - 1X21540000001				66,00	64,89	1,11	0,00	0,00	66,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000484		INTERVOX - FCC090866 - SL21540000001				12,00	11,81	0,19	0,00	0,00	12,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000485		INTERVOX - FCC090866 - PR21540000001				630,00	619,51	10,49	0,00	0,00	630,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000486		INTERVOX - FCC090866 - DE21540000001				1 920,00	1 888,03	31,97	0,00	0,00	1 920,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD 450

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000487		INTERVOX - FCC090999 - BT2154000001				7,15	6,92	0,23	0,00	0,00	7,15
28/02/2013	27/02/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000488		INTERVOX - FCC091013 - IN2154000001				385,00	372,81	12,19	0,00	0,00	385,00
28/02/2013	27/02/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000489		INTERVOX - FCC091064 - KI2154000001				32 500,00	31 055,56	1 444,44	0,00	0,00	32 500,00
21/03/2013	20/03/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000490		INTERVOX - FCC091065 - IN2154000001				5 900,00	5 637,78	262,22	0,00	0,00	5 900,00
21/03/2013	20/03/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000491		INTERVOX - FCC091065 - TI2154000001				2 880,00	2 752,00	128,00	0,00	0,00	2 880,00
21/03/2013	20/03/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000492		INTERVOX - FCC091167 - KI2154000001				26 000,00	24 728,89	1 271,11	0,00	0,00	26 000,00
29/03/2013	28/03/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000493		INTERVOX - FCC091193 - DE2154000001				1 100,00	1 043,17	56,83	0,00	0,00	1 100,00
04/04/2013	03/04/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000494		INTERVOX - FCC091283 - KI2154000001				26 000,00	24 353,33	1 646,67	0,00	0,00	26 000,00
25/04/2013	24/04/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000594		SERVEAST - 18 DORO PROT2154000001				432,00	0,00	143,99	0,00	0,00	143,99
01/01/2018	31/12/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288,01

CD 451

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000595		SERVEAST - 5 DORO 8031 - 21540000001				695,00	0,00	231,64	0,00	0,00	231,64
01/01/2018	31/12/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463,36
TL121IM000596		SERVEAST - 1 DORO TELEP21540000001				125,00	0,00	41,66	0,00	0,00	41,66
01/01/2018	31/12/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83,34
TL121IM000597		TELECOM DESIGN - 20 VIBB21540000001				1 179,00	0,00	220,30	0,00	0,00	220,30
25/01/2018	24/01/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	958,70
TL121IM000604		INTERVOX - 100 DECLENCH21540000001				2 600,00	0,00	477,26	0,00	0,00	477,26
31/01/2018	30/01/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 122,74
TL121IM000605		INTERVOX - 50 DECLENCHE21540000001				1 300,00	0,00	238,63	0,00	0,00	238,63
31/01/2018	30/01/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 061,37
TL121IM000606		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B21540000001				672,00	0,00	123,35	0,00	0,00	123,35
31/01/2018	30/01/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	548,65
TL121IM000607		INTERVOX - 50 PACK EASY 21540000001				11 500,00	0,00	2 110,96	0,00	0,00	2 110,96
31/01/2018	30/01/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 389,04
TL121IM000609		FRANCE-CADENAS - 48 MIN21540000001				1 426,32	0,00	265,73	0,00	0,00	265,73
26/01/2018	25/01/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160,59
TL121IM000610		SOLEM - 150 LUNA IP M4R C21540000001				21 645,00	0,00	3 380,18	0,00	0,00	3 380,18
22/03/2018	21/03/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 264,82

CD 452

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000611		SOLEM - 100 LUNA 3G L M4F21540000001				23 750,00	0,00	3 708,90	0,00	0,00	3 708,90
22/03/2018	21/03/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 041,10
TL121IM000612		INTERVOX - 150 DECLENCH21540000001				3 900,00	0,00	624,00	0,00	0,00	624,00
15/03/2018	14/03/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 276,00
TL121IM000613		INTERVOX - 20 DETECT DE 21540000001				800,00	0,00	128,00	0,00	0,00	128,00
15/03/2018	14/03/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	672,00
TL121IM000614		INTERVOX - 10 LOT DE 25 B21540000001				336,00	0,00	53,76	0,00	0,00	53,76
15/03/2018	14/03/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282,24
TL121IM000615		INTERVOX - 50 PACK EASY 21540000001				11 500,00	0,00	1 619,45	0,00	0,00	1 619,45
19/04/2018	18/04/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 880,55
TL121IM000616		FRANCE-CADENAS - 48 MIN21540000001				1 426,32	0,00	186,79	0,00	0,00	186,79
07/05/2018	06/05/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 239,53
TL121IM000617		FRANCE-CADENAS - 48 MIN21540000001				1 426,32	0,00	186,79	0,00	0,00	186,79
07/05/2018	06/05/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 239,53
TL121IM000618		TELECOM DESIGN - 40 VIBB21540000001				2 340,00	0,00	329,52	0,00	0,00	329,52
19/04/2018	18/04/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 010,48
TL121IM000626		REXEL - 30 PRISE MOBILE I21540000001				1 152,00	0,00	155,28	0,00	0,00	155,28
30/04/2018	29/04/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	996,72

CD 453

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000627		INTERVOX - 100 DECLENCH21540000001				2 600,00	0,00	316,27	0,00	0,00	316,27
24/05/2018	23/05/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 283,73
TL121IM000630		INTERVOX - 20 PACK CNCT 21540000001				4 600,00	0,00	506,63	0,00	0,00	506,63
14/06/2018	13/06/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 093,37
TL121IM000631		INTERVOX - 50 KIT QEASY L21540000001				7 150,00	0,00	787,48	0,00	0,00	787,48
14/06/2018	13/06/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 362,52
TL121IM000632		SOLEM - 150 LUNA IP M4R C21540000001				21 645,00	0,00	2 300,89	0,00	0,00	2 300,89
21/06/2018	20/06/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 344,11
TL121IM000633		SOLEM - 100 LUNA 3G L M4F21540000001				23 750,00	0,00	2 524,66	0,00	0,00	2 524,66
21/06/2018	20/06/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 225,34
TL121IM000639		INTERVOX - 10 LOT DE 25 B21540000001				336,00	0,00	32,22	0,00	0,00	32,22
10/07/2018	09/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303,78
TL121IM000640		INTERVOX - 5 LOT DE 25 BR21540000001				210,00	0,00	20,14	0,00	0,00	20,14
10/07/2018	09/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189,86
TL121IM000641		INTERVOX - 2 LOT DE 10 AN21540000001				74,40	0,00	7,13	0,00	0,00	7,13
10/07/2018	09/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67,27
TL121IM000642		INTERVOX - 10 DETECT DE 21540000001				400,00	0,00	38,36	0,00	0,00	38,36
10/07/2018	09/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361,64

CD
454

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		215400001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000643		INTERVOX - 150 DECLENCH2			2154000001	3 900,00	0,00	373,97	0,00	0,00	373,97
10/07/2018	09/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 526,03
TL121IM000647		INTERVOX - 50 PACK CNCT			2154000001	11 500,00	0,00	1 046,03	0,00	0,00	1 046,03
19/07/2018	18/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 453,97
TL121IM000649		MINI COFFRE MURAL			2154000001	2 771,13	0,00	274,84	0,00	0,00	274,84
04/07/2018	03/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 496,29
TL121IM000650		TELECOM DESIGN : VIBBY C2			2154000001	1 179,00	0,00	106,59	0,00	0,00	106,59
20/07/2018	19/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072,41
TL121IM000657		INTERVOX : KIT QEASY LIF2			2154000001	35 750,00	0,00	2 409,45	0,00	0,00	2 409,45
31/08/2018	30/08/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 340,55
TL121IM000661		FRANCE-CADENAS : 96 MIN2			2154000001	2 771,13	0,00	101,73	0,00	0,00	101,73
26/10/2018	25/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 669,40
TL121IM000662		INTERVOX - 12 LOT DE 25 B2			2154000001	403,20	0,00	15,02	0,00	0,00	15,02
25/10/2018	24/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	388,18
TL121IM000663		INTERVOX - 5 LOT DE 25 BR2			2154000001	210,00	0,00	7,82	0,00	0,00	7,82
25/10/2018	24/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202,18
TL121IM000664		INTERVOX - 150 DECLENCH2			2154000001	3 900,00	0,00	145,32	0,00	0,00	145,32
25/10/2018	24/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 754,68

CD
455

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		2154000001			MATERIEL INDUSTRIEL						
TL121IM000665		INTERVOX - 200 KIT QEASY 21540000001				28 600,00	0,00	987,29	0,00	0,00	987,29
30/10/2018	29/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 612,71
TL121IM000666		TELECOM DESIGN/ bracelets21540000001				1 179,00	0,00	40,05	0,00	0,00	40,05
31/10/2018	30/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138,95
TL121IM000667		DARTY/ TV PHILIPS 43PUS621540000001				374,99	0,00	4,11	0,00	0,00	4,11
12/12/2018	11/12/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370,88
TL121IM000668		DARTY/ FRIGO WHIRLPOOL21540000001				499,17	0,00	5,47	0,00	0,00	5,47
12/12/2018	11/12/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	493,70
TL121IM000669		INTERVOX - LOTS DE 25 BR21540000001				268,80	0,00	2,80	0,00	0,00	2,80
13/12/2018	12/12/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266,00
TL121IM000670		INTERVOX - DECLENCHEUR21540000001				2 600,00	0,00	27,07	0,00	0,00	27,07
13/12/2018	12/12/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 572,93
TL121IM000673		INTERVOX/ KIT EASYLIFE C21540000001				42 900,00	0,00	799,23	0,00	0,00	799,23
28/11/2018	27/11/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 100,77
TL121IM000674		POINT P/ PERFORATEURS 21540000001				1 648,16	0,00	31,61	0,00	0,00	31,61
27/11/2018	26/11/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 616,55
TL121IM000676		EXTENSO TEL/ DORO GRAP21540000001				29 413,40	0,00	241,75	0,00	0,00	241,75
17/12/2018	16/12/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 171,65

CD
456

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Total	Code comptable	2154000001			MATERIEL INDUSTRIEL						
249						1 329 474,84	561 026,64	200 464,36	0,00	0,00	761 491,00
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 983,84
Code comptable	2181000001			INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV							
TL121IM000031		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				376,63	178,15	37,66	0,00	0,00	215,81
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,82
TL121IM000032		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				668,18	316,09	66,82	0,00	0,00	382,91
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285,27
TL121IM000033		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				376,73	178,20	37,67	0,00	0,00	215,87
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,86
TL121IM000034		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				376,73	178,20	37,67	0,00	0,00	215,87
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,86
TL121IM000035		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				1 150,20	544,11	115,02	0,00	0,00	659,13
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491,07
TL121IM000036		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				1 150,20	544,11	115,02	0,00	0,00	659,13
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491,07
TL121IM000037		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				1 150,20	544,11	115,02	0,00	0,00	659,13
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491,07
TL121IM000038		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				1 160,73	549,08	116,07	0,00	0,00	665,15
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495,58

CD 457

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218100001			INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV						
TL121IM000039		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				766,18	362,45	76,62	0,00	0,00	439,07
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327,11
TL121IM000040		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				1 150,20	544,11	115,02	0,00	0,00	659,13
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491,07
TL121IM000041		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				766,18	362,45	76,62	0,00	0,00	439,07
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327,11
TL121IM000042		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				668,18	316,09	66,82	0,00	0,00	382,91
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285,27
TL121IM000043		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				376,73	178,20	37,67	0,00	0,00	215,87
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,86
TL121IM000044		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				376,73	178,20	37,67	0,00	0,00	215,87
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,86
TL121IM000045		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				760,20	359,62	76,02	0,00	0,00	435,64
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324,56
TL121IM000046		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				1 189,00	562,46	118,90	0,00	0,00	681,36
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	507,64
TL121IM000047		PERSPECTIVES - FC 51675521810000001				938,82	444,11	93,88	0,00	0,00	537,99
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,83

0458

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218100001			INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV						
TL121IM000048		PERSPECTIVES - FC 51675521810000001				621,09	293,81	62,11	0,00	0,00	355,92
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265,17
TL121IM000049		PERSPECTIVES - FC 51675521810000001				189,68	89,74	18,97	0,00	0,00	108,71
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,97
TL121IM000050		PERSPECTIVES - FC 51678221810000001				1 560,00	736,67	156,00	0,00	0,00	892,67
11/04/2013	10/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	667,33
TL121IM000051		CEGELEC - 92052491 - PORT 21810000001				4 450,32	2 128,73	445,03	0,00	0,00	2 573,76
19/03/2013	18/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 876,56
TL121IM000052		CEGELEC - 92052491 - CRE 21810000001				4 284,47	2 049,42	428,45	0,00	0,00	2 477,87
19/03/2013	18/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 806,60
TL121IM000053		SO.DI.CO - 133873 - SECHE 21810000001				1 500,00	737,72	150,00	0,00	0,00	887,72
31/01/2013	30/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	612,28
TL121IM000054		SOGECA - BAC 10L 400X30021810000001				529,20	256,07	52,92	0,00	0,00	308,99
28/02/2013	27/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,21
TL121IM000055		SOGECA - BAC 10L 400X30021810000001				529,20	256,07	52,92	0,00	0,00	308,99
28/02/2013	27/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,21
TL121IM000056		SOGECA - COUVERCLE EN 21810000001				304,00	147,11	30,40	0,00	0,00	177,51
28/02/2013	27/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126,49

CD 459

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218100001			INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV						
TL121IM000057		SOGECA - 114276 - BAC 20L21810000001				315,20	149,76	31,52	0,00	0,00	181,28
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133,92
TL121IM000058		SOGECA - 114276 - BAC A B21810000001				17,80	8,46	1,78	0,00	0,00	10,24
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,56
TL121IM000059		SOGECA - 114276 - BAC A B21810000001				14,10	6,70	1,41	0,00	0,00	8,11
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,99
TL121IM000060		SOGECA - 114276 - BAC A B21810000001				66,75	31,70	6,68	0,00	0,00	38,38
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,37
TL121IM000061		SOGECA - 114276 - BAC A B21810000001				120,00	57,03	12,00	0,00	0,00	69,03
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,97
TL121IM000062		SOGECA - 114276 - BAC 15L21810000001				107,80	51,23	10,78	0,00	0,00	62,01
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45,79
TL121IM000063		SOGECA - 114276 - BAC 20L21810000001				127,20	60,45	12,72	0,00	0,00	73,17
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54,03
TL121IM000064		SOGECA - 114276 - CONTEN21810000001				106,72	50,71	10,67	0,00	0,00	61,38
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45,34
TL121IM000065		SOGECA - 114276 - CONTEN21810000001				106,72	50,71	10,67	0,00	0,00	61,38
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45,34

CD 460

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218100001			INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV						
TL121IM000066		SOGECA - 114276 - CHARIO21810000001				232,12	110,31	23,21	0,00	0,00	133,52
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98,60
TL121IM000067		SOGECA - 114276 - TRANSP21810000001				234,00	111,17	23,40	0,00	0,00	134,57
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99,43
TL121IM000068		DELL - 6406112441 - LATITU21810000001				815,10	396,68	81,51	0,00	0,00	478,19
19/02/2013	18/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336,91
TL121IM000069		DELL - 6406114478 - OPTIPL21810000001				2 755,50	1 339,48	275,55	0,00	0,00	1 615,03
21/02/2013	20/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140,47
TL121IM000070		DELL - 6406114478 - REPLIC21810000001				73,14	35,54	7,31	0,00	0,00	42,85
21/02/2013	20/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,29
TL121IM000071		DELL - 6406114478 - DELLS221810000001				174,96	85,07	17,50	0,00	0,00	102,57
21/02/2013	20/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,39
TL121IM000072		DELL - 6406114478 - DELL E21810000001				1 564,50	760,52	156,45	0,00	0,00	916,97
21/02/2013	20/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	647,53
TL121IM000081		CEGELEC - 92059295 - INST21810000001				969,45	458,09	96,95	0,00	0,00	555,04
10/04/2013	09/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	414,41
TL121IM000082		CEGELEC - 92059295 - MOD21810000001				1 990,84	940,66	199,08	0,00	0,00	1 139,74
10/04/2013	09/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	851,10

CD
461

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		2181000001			INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV						
TL121IM000096		DELL - 6406275833 - MICRO			2181000001	150,00	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
30/09/2013	29/09/2017	LP	4,00	0,250000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000100		PERSPECTIVES - FC 51700321810000001				4 148,35	1 764,22	414,84	0,00	0,00	2 179,06
30/09/2013	29/09/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 969,29
TL121IM000130		PERSPECTIVES - FC 51728121810000001				891,09	334,90	89,11	0,00	0,00	424,01
28/03/2014	27/03/2024	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	467,08
TL121IM000131		PERSPECTIVES - FC 51728121810000001				971,72	365,20	97,17	0,00	0,00	462,37
28/03/2014	27/03/2024	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	509,35
TL121IM000268		PERSPECTIVES - 1 STORE			2181000001	3 837,20	579,84	383,72	0,00	0,00	963,56
27/06/2016	26/06/2026	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 873,64
TL121IM000302		DELTA - SYSTEME DE DETE			2181000001	1 501,75	610,43	500,53	0,00	0,00	1 110,96
12/10/2016	11/10/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390,79
TL121IM000374		PERSPECTIVES - 9 LAMPAD			2181000001	9 276,87	544,83	1 325,66	0,00	0,00	1 870,49
03/08/2017	02/08/2024	LP	7,00	0,142900		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 406,38
TL121IM000410		RAYONNAGE PROFILTUB			2181000001	3 129,13	3 129,13	0,00	0,00	0,00	3 129,13
11/12/2007	10/12/2017	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000420		MAINTENANCE EVOLUTIVE			2181000001	5 980,00	5 980,00	0,00	0,00	0,00	5 980,00
30/11/2009	29/11/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD 462

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		2181000001			INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV						
TL121IM000421		MAINTENANCE APPLICATIV2	1810000001			7 893,00	7 893,00	0,00	0,00	0,00	7 893,00
30/04/2009	29/04/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000432		REFRIGERATEUR VENTILE	2181000001			499,00	499,00	0,00	0,00	0,00	499,00
02/11/2005	01/11/2010	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000593		DELTA - CENTRALE NOVALI2	2181000001			761,20	0,00	253,71	0,00	0,00	253,71
01/01/2018	31/12/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	507,49
TL121IM000658		PERSPECTIVES PANNEAU	2181000001			10 549,03	0,00	274,56	0,00	0,00	274,56
28/09/2018	27/09/2028	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 274,47
Total	Code comptable	2181000001			INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV						
57						86 750,02	39 589,90	7 055,46	0,00	0,00	46 645,36
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 104,66
Code comptable		2182000001			MATERIEL DE TRANSPORT						
TL121IM000141		TULLE AUTOMOBILES SAS	-2182000001			11 980,00	8 153,06	2 396,00	0,00	0,00	10 549,06
06/08/2014	05/08/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 430,94
TL121IM000175		RENAULT - KANGOO EXPRE2	2182000001			13 035,42	7 256,38	2 607,08	0,00	0,00	9 863,46
19/03/2015	18/03/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 171,96
TL121IM000197		RENAULT - SCENIC DT-397	-2182000001			15 403,09	7 188,11	3 080,62	0,00	0,00	10 268,73
01/09/2015	31/08/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 134,36

CD
463

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218200001			MATERIEL DE TRANSPORT						
TL121IM000217	14/12/2015 13/12/2020	RENAULT - CLIO DX-027-ZQ	2182000001			9 107,79	3 729,14	1 821,56	0,00	0,00	5 550,70
		LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 557,09
TL121IM000218	14/12/2015 13/12/2020	RENAULT - CLIO DX-052-ZQ	2182000001			9 171,79	3 755,34	1 834,36	0,00	0,00	5 589,70
		LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 582,09
TL121IM000292	30/08/2016 29/08/2021	RENAULT - KANGOO EXPRE2	1820000001			13 025,79	3 480,78	2 605,16	0,00	0,00	6 085,94
		LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 939,85
TL121IM000293	06/09/2016 05/09/2021	RENAULT - KANGOO EXPRE2	1820000001			13 481,19	3 557,54	2 696,24	0,00	0,00	6 253,78
		LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 227,41
TL121IM000303	24/10/2016 23/10/2021	RENAULT - KANGOO EXPRE2	1820000001			13 289,79	3 152,64	2 657,96	0,00	0,00	5 810,60
		LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 479,19
TL121IM000304	24/10/2016 23/10/2021	RENAULT - KANGOO EXPRE2	1820000001			13 289,79	3 152,64	2 657,96	0,00	0,00	5 810,60
		LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 479,19
TL121IM000329	01/11/2016 31/10/2020	RENAULT - COMPLEMENT IM2	1820000001			3 028,91	883,43	757,23	0,00	0,00	1 640,66
		LP	4,00	0,250000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 388,25
TL121IM000405	24/11/2017 23/11/2020	TULLE AUTOMOBILES SAS -2182000001				3 120,09	106,89	1 039,93	0,00	0,00	1 146,82
		LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 973,27
Total	Code comptable	218200001			MATERIEL DE TRANSPORT						
11					117 933,65 44 415,95 24 154,10 0,00 0,00 68 570,05						
					0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 49 363,60						

CD 464

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218300001			MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000073		NOVASTORE - 627 - CASQUIE			2183000001	4 800,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
08/01/2013	07/01/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000074		WEBDISTRIB.COM - IMPRIM			2183000001	180,08	180,08	0,00	0,00	0,00	180,08
08/03/2013	07/03/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000075		WISY - 13 611 - FIREWLL FW			2183000001	5 744,00	5 744,00	0,00	0,00	0,00	5 744,00
31/01/2013	30/01/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000076		WISY - 13 611 - MATERIEL D			2183000001	1 259,98	1 259,98	0,00	0,00	0,00	1 259,98
31/01/2013	30/01/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000077		WISY - 13 611 - HP SWITCH			2183000001	4 996,02	4 996,02	0,00	0,00	0,00	4 996,02
31/01/2013	30/01/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000078		WISY - 13 626 - MODIFICATI			2183000001	7 420,00	7 420,00	0,00	0,00	0,00	7 420,00
28/02/2013	27/02/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000079		WWW.RUE DU COMMERCE.			2183000001	403,52	403,52	0,00	0,00	0,00	403,52
07/03/2013	06/03/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000086		VERGNES FREDERIC - 458			-2183000001	1 458,74	1 458,74	0,00	0,00	0,00	1 458,74
04/06/2013	03/06/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000110		T2I TELECOM F 1312-4059			- 2183000001	34 240,05	34 240,05	0,00	0,00	0,00	34 240,05
01/02/2014	31/01/2017	LP	3,00	0,333300	30/06/2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD
465

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218300001			MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000112		T2I TELECOM F 1312-4059 - 21830000001				3 822,00	3 822,00	0,00	0,00	0,00	3 822,00
01/02/2014	31/01/2017	LP	3,00	0,333300	30/06/2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000121		SERVEAST - FA04804 - HP Q21830000001				665,00	665,00	0,00	0,00	0,00	665,00
27/02/2014	26/02/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000136		SERVEAST - FA05155 - 2 AV21830000001				580,00	580,00	0,00	0,00	0,00	580,00
13/05/2014	12/05/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000140		SERVEAST - FA05405 - 6 CA21830000001				1 190,00	1 190,00	0,00	0,00	0,00	1 190,00
03/07/2014	02/07/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000155		WISY SERVEUR VEAM - FC 21830000001				1 630,00	1 630,00	0,00	0,00	0,00	1 630,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000156		WISY DELL CARTE - FC 14 821830000001				240,00	240,00	0,00	0,00	0,00	240,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000157		WISY DELL DISQUE DUR 3T21830000001				1 400,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000158		WISY DELL DISQUE DUR 3021830000001				330,00	330,00	0,00	0,00	0,00	330,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000160		WISY DELL POWEREDGE R21830000001				11 050,00	11 050,00	0,00	0,00	0,00	11 050,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD 466

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218300001			MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000161		WISY VMARE VSPHERE+SU21830000001				4 337,00	4 337,00	0,00	0,00	0,00	4 337,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000162		WISY BAIE SAN DATA STOR21830000001				9 085,00	9 085,00	0,00	0,00	0,00	9 085,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000163		WISY SWITCH NETWORKIN21830000001				20 100,00	20 100,00	0,00	0,00	0,00	20 100,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000164		WISY VIRTUALISATION SER21830000001				4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
28/11/2014	27/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000165		WISY DELL LATITUDE - SOF21830000001				846,20	507,72	169,24	0,00	0,00	676,96
01/01/2015	31/12/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169,24
TL121IM000166		WISY DELL LATITUDE - SOF21830000001				160,00	96,00	32,00	0,00	0,00	128,00
01/01/2015	31/12/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32,00
TL121IM000167		WISY DELL LATITUDE - SOF21830000001				167,00	100,20	33,40	0,00	0,00	133,60
01/01/2015	31/12/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,40
TL121IM000186		T2I TELECOM F1505-4622 - E21830000001				6 775,75	3 598,68	1 355,15	0,00	0,00	4 953,83
05/05/2015	04/05/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 821,92
TL121IM000193		SERVEAST - FA06963 10 CA21830000001				1 950,00	969,58	390,00	0,00	0,00	1 359,58
06/07/2015	05/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590,42

CD 467

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218300001			MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000194		SERVEAST - FA06963 - 2 HP21830000001				390,00	193,92	78,00	0,00	0,00	271,92
06/07/2015	05/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118,08
TL121IM000195		SERVEAST - FA06963 - 2 DE21830000001				1 480,00	735,89	296,00	0,00	0,00	1 031,89
06/07/2015	05/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448,11
TL121IM000231		T2I TELECOM - 19 TELEPHO21830000001				3 653,93	1 420,98	730,79	0,00	0,00	2 151,77
21/01/2016	20/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 502,16
TL121IM000233		SERV EAST - 10 PC DELL OF21830000001				6 620,00	2 548,70	1 324,00	0,00	0,00	3 872,70
28/01/2016	27/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 747,30
TL121IM000234		SERV EAST - 20 ECRANS LE21830000001				3 600,00	1 386,00	720,00	0,00	0,00	2 106,00
28/01/2016	27/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 494,00
TL121IM000235		SERV EAST - 1 TABLET 10 L21830000001				335,00	128,98	67,00	0,00	0,00	195,98
28/01/2016	27/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139,02
TL121IM000236		SERV EAST - 1 IMPRIMANTE21830000001				215,00	82,78	43,00	0,00	0,00	125,78
28/01/2016	27/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89,22
TL121IM000237		SERV EAST - 1 TV SAMSUN21830000001				645,00	248,33	129,00	0,00	0,00	377,33
28/01/2016	27/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267,67
TL121IM000265		SERVEAST - 1 IMPRIMANTE21830000001				250,00	78,89	50,00	0,00	0,00	128,89
03/06/2016	02/06/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121,11

CD 468

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218300001			MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000266		SERVEAST - 1 PC DELL OPT2183000001				940,00	339,97	188,00	0,00	0,00	527,97
10/03/2016	09/03/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	412,03
TL121IM000267		SERVEAST - 1 COMMUTATE2183000001				435,00	166,51	87,00	0,00	0,00	253,51
02/02/2016	01/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181,49
TL121IM000289		SERVEAST - 3 HP OFFICEJE2183000001				725,00	341,69	241,64	0,00	0,00	583,33
02/08/2016	01/08/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141,67
TL121IM000290		SERVEAST - 10 SENNHEISE2183000001				1 950,00	955,14	649,94	0,00	0,00	1 605,08
12/07/2016	11/07/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	344,92
TL121IM000291		SERVEAST - 6 LENOVO IDE2183000001				1 080,00	529,00	359,96	0,00	0,00	888,96
12/07/2016	11/07/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191,04
TL121IM000298		SERVEAST - 5 CLAVIER MIC2183000001				332,74	142,03	110,90	0,00	0,00	252,93
20/09/2016	19/09/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79,81
TL121IM000299		SERVEAST - 18 CLAVIER MI2183000001				322,50	137,66	107,49	0,00	0,00	245,15
20/09/2016	19/09/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77,35
TL121IM000300		SERVEAST - 5 ETUI AVEC C2183000001				204,76	87,40	68,25	0,00	0,00	155,65
20/09/2016	19/09/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,11
TL121IM000306		SERVEAST - 2 HP LASERJE2183000001				1 580,00	602,74	526,61	0,00	0,00	1 129,35
09/11/2016	08/11/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,65

CD
469

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218300001			MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000307		SERVEAST - 2 HP OFFICEJE21830000001				480,00	183,11	159,98	0,00	0,00	343,09
09/11/2016	08/11/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136,91
TL121IM000339		T2I - EXTENSION DE GARAN21830000001				1 780,20	759,06	890,10	0,00	0,00	1 649,16
24/02/2017	23/02/2019	LP	2,00	0,500000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131,04
TL121IM000346		T2I - PACK SPARE PIECES I21830000001				1 356,00	370,39	451,95	0,00	0,00	822,34
06/03/2017	05/03/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	533,66
TL121IM000347		SERVEAST - 3 HP OFFICEJE21830000001				725,00	191,99	241,64	0,00	0,00	433,63
15/03/2017	14/03/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291,37
TL121IM000358		SERVEAST - 1 PC (DELL OP21830000001				775,00	185,86	258,31	0,00	0,00	444,17
12/04/2017	11/04/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330,83
TL121IM000359		SERVEAST - 10 TABLETTES21830000001				2 170,00	723,33	723,26	0,00	0,00	1 446,59
01/01/2017	31/12/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	723,41
TL121IM000365		SERVEAST - ONDULEUR ON21830000001				11 220,00	1 427,43	2 244,00	0,00	0,00	3 671,43
12/05/2017	11/05/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 548,57
TL121IM000373		SERVEAST - 1 PC (DELL OP21830000001				785,00	102,49	261,64	0,00	0,00	364,13
10/08/2017	09/08/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420,87
TL121IM000378		SERVEAST - 2 HP 2920-48G 21830000001				2 790,00	539,92	929,91	0,00	0,00	1 469,83
02/06/2017	01/06/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 320,17

CD
470

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218300001			MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000379		SERVEAST - 2 HP MODULE I21830000001				880,00	170,30	293,30	0,00	0,00	463,60
02/06/2017	01/06/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	416,40
TL121IM000380		SERVEAST - 4 HP SWITCH 221830000001				2 820,00	545,72	939,91	0,00	0,00	1 485,63
02/06/2017	01/06/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 334,37
TL121IM000382		AEL - TELEVISION SALLE DE21830000001				1 074,84	127,39	358,24	0,00	0,00	485,63
23/08/2017	22/08/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	589,21
TL121IM000383		AEL - SONORISATION AMPL21830000001				1 782,22	211,23	594,01	0,00	0,00	805,24
23/08/2017	22/08/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	976,98
TL121IM000392		SERVEAST - 6 SENNHEISER21830000001				1 190,00	103,57	396,63	0,00	0,00	500,20
27/09/2017	26/09/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	689,80
TL121IM000398		SERVEAST - 18 LENOVO TA21830000001				3 690,00	208,42	1 229,88	0,00	0,00	1 438,30
30/10/2017	29/10/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 251,70
TL121IM000411		HANNS.G ECRAN LCD TFT 221830000001				182,99	182,99	0,00	0,00	0,00	182,99
24/02/2009	23/02/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000412		HANNS.G ECRAN LCD TFT 221830000001				182,99	182,99	0,00	0,00	0,00	182,99
24/02/2009	23/02/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000413		HANNS.G ECRAN LCD TFT 221830000001				182,99	182,99	0,00	0,00	0,00	182,99
24/02/2009	23/02/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD 471

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218300001			MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000414		HANNS.G ECRAN LCD TFT 221830000001				182,99	182,99	0,00	0,00	0,00	182,99
24/02/2009	23/02/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000415		HANNS.G ECRAN LCD TFT 221830000001				182,99	182,99	0,00	0,00	0,00	182,99
24/02/2009	23/02/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000416		HANNS.G ECRAN LCD TFT 221830000001				182,99	182,99	0,00	0,00	0,00	182,99
24/02/2009	23/02/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000417		DELL SERV PE2950 III BI QU21830000001				7 266,05	7 266,05	0,00	0,00	0,00	7 266,05
23/03/2009	22/03/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000422		IMPRIMANTE LEXMARK T63021830000001				810,72	810,72	0,00	0,00	0,00	810,72
11/03/2005	10/03/2010	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000423		D-LINK DGE 530T 21830000001				190,00	190,00	0,00	0,00	0,00	190,00
12/07/2005	11/07/2010	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000430		DEFIS F1008128 - 2 SKORPIQ21830000001				4 568,72	4 568,72	0,00	0,00	0,00	4 568,72
31/08/2010	30/08/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000431		VIDEOPROJECTEUR 21830000001				1 728,22	1 728,22	0,00	0,00	0,00	1 728,22
31/10/2005	30/10/2010	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000433		TEAMDATA F10-03776 - POT21830000001				1 654,62	1 654,62	0,00	0,00	0,00	1 654,62
30/07/2010	29/07/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD 472

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218300001			MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000434		TEAMDATA F10-03776 - POT21830000001				1 654,62	1 654,62	0,00	0,00	0,00	1 654,62
30/07/2010	29/07/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000435		TEAMDATA F10-03836 - DEL21830000001				8 376,19	8 376,19	0,00	0,00	0,00	8 376,19
17/09/2010	16/09/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000436		TEAMDATA F10-03776 - DEL21830000001				2 445,77	2 445,77	0,00	0,00	0,00	2 445,77
30/07/2010	29/07/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000437		ALLEZ ET CIE - F00740 - FOI21830000001				4 419,60	4 419,60	0,00	0,00	0,00	4 419,60
31/07/2010	30/07/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000442		TEAMDATA SARL F 11-040721830000001				552,55	552,55	0,00	0,00	0,00	552,55
11/02/2011	10/02/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000443		TEAMDATA SARL F 11-040721830000001				6 269,91	6 269,91	0,00	0,00	0,00	6 269,91
11/02/2011	10/02/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000451		TEAMDATA SARL F 11-043021830000001				8 029,99	8 029,99	0,00	0,00	0,00	8 029,99
20/06/2011	19/06/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000460		TEAMDATA SARL F 11-043921830000001				868,12	868,12	0,00	0,00	0,00	868,12
25/08/2011	24/08/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000467		TEAMDATA SARL F 12-049421830000001				1 315,05	1 315,05	0,00	0,00	0,00	1 315,05
15/05/2012	14/05/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD
473

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218300001			MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000468		TEAMDATA SARL F 12-0494221830000001				397,07	397,07	0,00	0,00	0,00	397,07
15/05/2012	14/05/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000598		SERVEAST - 1 DELL OPTIPL21830000001				715,00	0,00	220,03	0,00	0,00	220,03
29/01/2018	28/01/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494,97
TL121IM000599		SERVEAST - 1 DELL LATITU21830000001				1 133,00	0,00	348,66	0,00	0,00	348,66
29/01/2018	28/01/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	784,34
TL121IM000600		SERVEAST - 1 DELL D3100 -21830000001				134,00	0,00	41,24	0,00	0,00	41,24
29/01/2018	28/01/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92,76
TL121IM000601		SERVEAST - 3 DELL ECRAN21830000001				420,00	0,00	129,25	0,00	0,00	129,25
29/01/2018	28/01/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290,75
TL121IM000602		SERVEAST - 1 CLAVIER NAT21830000001				170,00	0,00	52,31	0,00	0,00	52,31
29/01/2018	28/01/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117,69
TL121IM000603		SERVEAST - 5 SENNHEISER21830000001				900,00	0,00	276,96	0,00	0,00	276,96
29/01/2018	28/01/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	623,04
TL121IM000620		T2I - INFRASTRUCTURE SE21830000001				15 092,07	0,00	2 549,55	0,00	0,00	2 549,55
30/06/2018	29/06/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 542,52
TL121IM000621		T2I - INFRASTRUCTURE SE21830000001				4 029,17	0,00	680,66	0,00	0,00	680,66
30/06/2018	29/06/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 348,51

CD 474

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		2183000001			MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000622		T2I - INFRASTRUCTURE SEF21830000001				2 724,11	0,00	460,19	0,00	0,00	460,19
30/06/2018	29/06/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 263,92
TL121IM000623		T2I - INFRASTRUCTURE SEF21830000001				377,90	0,00	63,84	0,00	0,00	63,84
30/06/2018	29/06/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314,06
TL121IM000624		T2I - INFRASTRUCTURE SEF21830000001				8 610,05	0,00	1 454,52	0,00	0,00	1 454,52
30/06/2018	29/06/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 155,53
TL121IM000628		SERVEAST - DELL LATITUDE21830000001				1 025,00	0,00	221,83	0,00	0,00	221,83
09/05/2018	08/05/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	803,17
TL121IM000629		SERVEAST - DELL D3100 - S21830000001				165,00	0,00	35,71	0,00	0,00	35,71
09/05/2018	08/05/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129,29
TL121IM000645		T2I TELECOM - 1 TELEPHON21830000001				246,07	0,00	22,65	0,00	0,00	22,65
17/07/2018	16/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223,42
TL121IM000646		T2I TELECOM - PIEUVRE AV21830000001				1 061,46	0,00	97,71	0,00	0,00	97,71
17/07/2018	16/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	963,75
TL121IM000648		SERVEAST - SPECTRUM LT21830000001				880,00	0,00	183,21	0,00	0,00	183,21
18/05/2018	17/05/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	696,79
TL121IM000651		SERVEAST : HUAWEI MEDIA21830000001				1 586,25	0,00	262,18	0,00	0,00	262,18
04/07/2018	03/07/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 324,07

CD
475

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218300001			MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
TL121IM000652		SERVEAST : SENNHEISER C2183000001				1 800,00	0,00	271,21	0,00	0,00	271,21
20/07/2018	19/07/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 528,79
TL121IM000653		SERVEAST : HP OFFICEJET 2183000001				705,00	0,00	106,22	0,00	0,00	106,22
20/07/2018	19/07/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598,78
TL121IM000654		SERVEAST : DELL LATTITUDE2183000001				2 400,00	0,00	361,61	0,00	0,00	361,61
20/07/2018	19/07/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 038,39
TL121IM000655		SERVEAST : DELL D3100 ST2183000001				165,00	0,00	24,86	0,00	0,00	24,86
20/07/2018	19/07/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140,14
TL121IM000656		SERVEAST : DELL ECRAN F2183000001				160,00	0,00	24,11	0,00	0,00	24,11
20/07/2018	19/07/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135,89
TL121IM000672		SERVEAST/ ORDI DELL LAT2183000001				1 465,00	0,00	48,97	0,00	0,00	48,97
01/11/2018	31/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 416,03
TL121IM000675		SERVEAST/ PROJET SQL 2183000001				5 396,00	0,00	2,96	0,00	0,00	2,96
31/12/2018	30/12/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 393,04
Total	Code comptable	218300001			MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.						
106						290 112,75	191 825,53	25 670,57	0,00	0,00	217 496,10
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 616,65
Code comptable		218400001			MOBILIER						

CD 476

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000001		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				191,25	94,48	19,13	0,00	0,00	113,61
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77,64
TL121IM000002		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				41,65	20,59	4,17	0,00	0,00	24,76
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,89
TL121IM000003		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				90,95	44,94	9,10	0,00	0,00	54,04
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,91
TL121IM000004		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				2 400,00	1 185,33	240,00	0,00	0,00	1 425,33
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	974,67
TL121IM000005		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				378,59	186,99	37,86	0,00	0,00	224,85
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153,74
TL121IM000006		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				801,34	395,76	80,13	0,00	0,00	475,89
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325,45
TL121IM000007		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				675,16	333,47	67,52	0,00	0,00	400,99
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274,17
TL121IM000008		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				41,65	20,59	4,17	0,00	0,00	24,76
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,89
TL121IM000009		PERSPECTIVES - FC 51670321840000001				4 668,22	2 273,16	466,82	0,00	0,00	2 739,98
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 928,24

CD
477

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000010		PERSPECTIVES - FC 51670321840000001				568,00	276,58	56,80	0,00	0,00	333,38
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234,62
TL121IM000011		PERSPECTIVES - FC 51670321840000001				392,00	190,88	39,20	0,00	0,00	230,08
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161,92
TL121IM000012		PERSPECTIVES - FC 51670321840000001				3 648,00	1 776,37	364,80	0,00	0,00	2 141,17
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 506,83
TL121IM000013		PERSPECTIVES - FC 51670321840000001				2 432,00	1 184,25	243,20	0,00	0,00	1 427,45
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 004,55
TL121IM000014		PERSPECTIVES - FC 51670321840000001				6 102,34	2 971,48	610,23	0,00	0,00	3 581,71
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 520,63
TL121IM000015		PERSPECTIVES - FC 51670421840000001				466,00	226,92	46,60	0,00	0,00	273,52
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192,48
TL121IM000016		PERSPECTIVES - FC 51670421840000001				226,80	110,44	22,68	0,00	0,00	133,12
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93,68
TL121IM000017		PERSPECTIVES - FC 51670421840000001				7 847,48	3 821,29	784,75	0,00	0,00	4 606,04
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 241,44
TL121IM000018		PERSPECTIVES - FC 51674521840000001				852,84	405,56	85,28	0,00	0,00	490,84
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362,00

CD
478

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000019		PERSPECTIVES - FC 51674521840000001				74,00	35,19	7,40	0,00	0,00	42,59
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31,41
TL121IM000020		PERSPECTIVES - FC 51674521840000001				84,00	39,95	8,40	0,00	0,00	48,35
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,65
TL121IM000021		PERSPECTIVES - FC 51674521840000001				79,00	37,57	7,90	0,00	0,00	45,47
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,53
TL121IM000022		PERSPECTIVES - FC 51674521840000001				89,00	42,32	8,90	0,00	0,00	51,22
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,78
TL121IM000023		PERSPECTIVES - FC 51674521840000001				44,00	20,92	4,40	0,00	0,00	25,32
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,68
TL121IM000024		PERSPECTIVES - FC 51674621840000001				716,88	340,92	71,69	0,00	0,00	412,61
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304,27
TL121IM000025		PERSPECTIVES - FC 51674621840000001				1 188,00	564,96	118,80	0,00	0,00	683,76
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504,24
TL121IM000026		PERSPECTIVES - FC 51674621840000001				1 881,00	894,52	188,10	0,00	0,00	1 082,62
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	798,38
TL121IM000027		PERSPECTIVES - FC 51674621840000001				873,00	415,16	87,30	0,00	0,00	502,46
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370,54

CD
479

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000028		PERSPECTIVES - FC 51674621840000001				853,00	405,65	85,30	0,00	0,00	490,95
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362,05
TL121IM000029		PERSPECTIVES - FC 51674621840000001				692,00	329,08	69,20	0,00	0,00	398,28
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293,72
TL121IM000030		PERSPECTIVES - FC 51674621840000001				200,00	95,11	20,00	0,00	0,00	115,11
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84,89
TL121IM000084		PERSPECTIVES - FC 51683021840000001				424,00	194,40	42,40	0,00	0,00	236,80
31/05/2013	30/05/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187,20
TL121IM000085		PERSPECTIVES - FC 51683021840000001				277,00	126,99	27,70	0,00	0,00	154,69
31/05/2013	30/05/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122,31
TL121IM000092		PERSPECTIVES - FC 51686721840000001				1 073,20	608,52	134,15	0,00	0,00	742,67
18/06/2013	17/06/2021	LP	8,00	0,125000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330,53
TL121IM000101		PERSPECTIVES - FC 51701321840000001				1 741,11	732,71	174,11	0,00	0,00	906,82
16/10/2013	15/10/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	834,29
TL121IM000115		PERSPECTIVES - FC 51718421840000001				626,37	247,77	62,64	0,00	0,00	310,41
17/01/2014	16/01/2024	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315,96
TL121IM000116		PERSPECTIVES - FC 51718421840000001				658,77	260,59	65,88	0,00	0,00	326,47
17/01/2014	16/01/2024	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	332,30

CD
480

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		2184000001			MOBILIER						
TL121IM000404		AEL - 10 REPOSE PIEDS PR			21840000001	1 080,00	11,70	108,00	0,00	0,00	119,70
22/11/2017	21/11/2027	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960,30
TL121IM000424		BUREAUX			21840000001	14 437,51	14 437,51	0,00	0,00	0,00	14 437,51
19/09/2005	18/09/2013	LP	8,00	0,125000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000444		LE BUREAU FONCTIONNEL			21840000001	645,84	446,14	64,58	0,00	0,00	510,72
04/02/2011	03/02/2021	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135,12
TL121IM000445		LE BUREAU FONCTIONNEL			21840000001	789,36	545,34	78,94	0,00	0,00	624,28
04/02/2011	03/02/2021	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165,08
TL121IM000495		PERSPECTIVES - FC 5166632			1840000001	368,14	181,80	36,81	0,00	0,00	218,61
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,53
TL121IM000496		PERSPECTIVES - FC 5166632			1840000001	344,80	170,29	34,48	0,00	0,00	204,77
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140,03
TL121IM000497		PERSPECTIVES - FC 5166632			1840000001	352,80	174,24	35,28	0,00	0,00	209,52
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143,28
TL121IM000498		PERSPECTIVES - FC 5166632			1840000001	168,30	83,12	16,83	0,00	0,00	99,95
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68,35
TL121IM000499		PERSPECTIVES - FC 5166632			1840000001	109,45	54,08	10,95	0,00	0,00	65,03
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44,42

CD 481

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000500		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				470,90	232,57	47,09	0,00	0,00	279,66
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191,24
TL121IM000502		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				1 136,00	561,06	113,60	0,00	0,00	674,66
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461,34
TL121IM000503		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				406,00	200,52	40,60	0,00	0,00	241,12
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164,88
TL121IM000504		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				916,80	452,80	91,68	0,00	0,00	544,48
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372,32
TL121IM000505		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				716,00	353,62	71,60	0,00	0,00	425,22
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290,78
TL121IM000506		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				216,75	107,07	21,68	0,00	0,00	128,75
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88,00
TL121IM000507		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				168,30	83,12	16,83	0,00	0,00	99,95
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68,35
TL121IM000508		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				470,90	232,57	47,09	0,00	0,00	279,66
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191,24
TL121IM000509		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				1 136,00	561,06	113,60	0,00	0,00	674,66
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461,34

CD 482

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000510		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				916,80	452,80	91,68	0,00	0,00	544,48
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372,32
TL121IM000511		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				109,45	54,08	10,95	0,00	0,00	65,03
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44,42
TL121IM000512		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				431,00	212,87	43,10	0,00	0,00	255,97
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175,03
TL121IM000513		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				84,15	41,58	8,42	0,00	0,00	50,00
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34,15
TL121IM000514		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				235,45	116,31	23,55	0,00	0,00	139,86
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95,59
TL121IM000515		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				812,00	401,04	81,20	0,00	0,00	482,24
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329,76
TL121IM000516		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				568,00	280,53	56,80	0,00	0,00	337,33
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230,67
TL121IM000517		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				458,40	226,40	45,84	0,00	0,00	272,24
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186,16
TL121IM000518		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				109,45	54,08	10,95	0,00	0,00	65,03
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44,42

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000519		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				821,25	405,63	82,13	0,00	0,00	487,76
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333,49
TL121IM000520		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				294,00	145,20	29,40	0,00	0,00	174,60
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119,40
TL121IM000521		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				542,40	267,89	54,24	0,00	0,00	322,13
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,27
TL121IM000522		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				44,00	21,73	4,40	0,00	0,00	26,13
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,87
TL121IM000523		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				743,20	367,06	74,32	0,00	0,00	441,38
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301,82
TL121IM000524		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				868,00	428,70	86,80	0,00	0,00	515,50
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352,50
TL121IM000525		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				572,00	282,50	57,20	0,00	0,00	339,70
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232,30
TL121IM000526		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				165,60	81,79	16,56	0,00	0,00	98,35
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67,25
TL121IM000527		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				2 218,40	1 095,64	221,84	0,00	0,00	1 317,48
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,92

CD 484

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000528		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				9 433,60	4 659,15	943,36	0,00	0,00	5 602,51
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 831,09
TL121IM000529		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				11 544,00	5 701,45	1 154,40	0,00	0,00	6 855,85
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 688,15
TL121IM000530		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				2 611,20	1 289,64	261,12	0,00	0,00	1 550,76
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 060,44
TL121IM000531		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				2 626,80	1 297,35	262,68	0,00	0,00	1 560,03
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 066,77
TL121IM000532		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				1 134,40	560,27	113,44	0,00	0,00	673,71
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460,69
TL121IM000533		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				2 131,20	1 052,58	213,12	0,00	0,00	1 265,70
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	865,50
TL121IM000534		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				3 496,08	1 726,68	349,61	0,00	0,00	2 076,29
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 419,79
TL121IM000535		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				2 304,00	1 137,92	230,40	0,00	0,00	1 368,32
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	935,68
TL121IM000536		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				19 054,50	9 410,81	1 905,45	0,00	0,00	11 316,26
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 738,24

CD
485

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000537		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				132,00	65,19	13,20	0,00	0,00	78,39
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53,61
TL121IM000538		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				6 681,00	3 299,67	668,10	0,00	0,00	3 967,77
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 713,23
TL121IM000539		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				2 703,00	1 334,98	270,30	0,00	0,00	1 605,28
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 097,72
TL121IM000540		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				1 627,20	803,66	162,72	0,00	0,00	966,38
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,82
TL121IM000541		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				6 876,00	3 395,98	687,60	0,00	0,00	4 083,58
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 792,42
TL121IM000542		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				4 116,00	2 032,85	411,60	0,00	0,00	2 444,45
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 671,55
TL121IM000543		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				4 323,20	2 135,18	432,32	0,00	0,00	2 567,50
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 755,70
TL121IM000544		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				3 240,00	1 600,20	324,00	0,00	0,00	1 924,20
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 315,80
TL121IM000545		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				821,25	405,63	82,13	0,00	0,00	487,76
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333,49

CD
486

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000546		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				44,00	21,73	4,40	0,00	0,00	26,13
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,87
TL121IM000547		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				180,20	89,00	18,02	0,00	0,00	107,02
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73,18
TL121IM000548		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				542,40	267,89	54,24	0,00	0,00	322,13
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,27
TL121IM000549		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				1 552,00	766,52	155,20	0,00	0,00	921,72
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630,28
TL121IM000550		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				458,40	226,40	45,84	0,00	0,00	272,24
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186,16
TL121IM000551		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				959,20	473,74	95,92	0,00	0,00	569,66
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	389,54
TL121IM000552		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				969,60	478,87	96,96	0,00	0,00	575,83
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393,77
TL121IM000553		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				2 157,19	1 065,42	215,72	0,00	0,00	1 281,14
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	876,05
TL121IM000554		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				294,00	145,20	29,40	0,00	0,00	174,60
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119,40

CD
487

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000555		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				44,00	21,73	4,40	0,00	0,00	26,13
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,87
TL121IM000556		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				542,40	267,89	54,24	0,00	0,00	322,13
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,27
TL121IM000557		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				933,60	461,09	93,36	0,00	0,00	554,45
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379,15
TL121IM000558		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				1 165,89	575,82	116,59	0,00	0,00	692,41
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	473,48
TL121IM000559		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				662,40	327,15	66,24	0,00	0,00	393,39
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269,01
TL121IM000560		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				179,35	88,56	17,94	0,00	0,00	106,50
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,85
TL121IM000561		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				209,95	103,71	21,00	0,00	0,00	124,71
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,24
TL121IM000562		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				1 018,30	502,93	101,83	0,00	0,00	604,76
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413,54
TL121IM000563		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				678,30	335,00	67,83	0,00	0,00	402,83
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275,47

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000564		PERSPECTIVES - FC 5166642184000001				90,95	44,94	9,10	0,00	0,00	54,04
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,91
TL121IM000565		PERSPECTIVES - FC 5166642184000001				382,50	188,91	38,25	0,00	0,00	227,16
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,34
TL121IM000566		PERSPECTIVES - FC 5166642184000001				83,30	41,14	8,33	0,00	0,00	49,47
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,83
TL121IM000567		PERSPECTIVES - FC 5166642184000001				382,50	188,91	38,25	0,00	0,00	227,16
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,34
TL121IM000568		PERSPECTIVES - FC 5166642184000001				83,30	41,14	8,33	0,00	0,00	49,47
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,83
TL121IM000569		PERSPECTIVES - FC 5166642184000001				191,25	94,48	19,13	0,00	0,00	113,61
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77,64
TL121IM000570		PERSPECTIVES - FC 5166642184000001				41,65	20,59	4,17	0,00	0,00	24,76
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,89
TL121IM000571		PERSPECTIVES - FC 5166642184000001				191,25	94,48	19,13	0,00	0,00	113,61
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77,64
TL121IM000573		PERSPECTIVES - FC 5166642184000001				41,65	20,59	4,17	0,00	0,00	24,76
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,89

CD
489

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000574		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				167,22	82,58	16,72	0,00	0,00	99,30
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67,92
TL121IM000575		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				90,95	44,94	9,10	0,00	0,00	54,04
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,91
TL121IM000576		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				1 116,00	551,18	111,60	0,00	0,00	662,78
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453,22
TL121IM000577		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				90,95	44,94	9,10	0,00	0,00	54,04
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,91
TL121IM000578		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				266,40	131,57	26,64	0,00	0,00	158,21
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108,19
TL121IM000579		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				90,95	44,94	9,10	0,00	0,00	54,04
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,91
TL121IM000580		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				142,80	70,53	14,28	0,00	0,00	84,81
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57,99
TL121IM000581		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				179,35	88,56	17,94	0,00	0,00	106,50
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,85
TL121IM000582		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				229,93	113,55	22,99	0,00	0,00	136,54
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93,39

CD
490

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000583		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				478,80	236,47	47,88	0,00	0,00	284,35
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194,45
TL121IM000584		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				1 468,80	725,42	146,88	0,00	0,00	872,30
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596,50
TL121IM000585		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				90,95	44,94	9,10	0,00	0,00	54,04
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,91
TL121IM000586		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				204,80	101,15	20,48	0,00	0,00	121,63
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83,17
TL121IM000587		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				423,20	209,01	42,32	0,00	0,00	251,33
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171,87
TL121IM000588		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				961,80	475,02	96,18	0,00	0,00	571,20
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390,60
TL121IM000589		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				963,00	475,62	96,30	0,00	0,00	571,92
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391,08
TL121IM000590		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				961,80	475,02	96,18	0,00	0,00	571,20
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390,60
TL121IM000591		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				573,75	283,39	57,38	0,00	0,00	340,77
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232,98

CD 491

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218400001			MOBILIER						
TL121IM000592		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				621,15	306,80	62,12	0,00	0,00	368,92
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252,23
TL121IM000634		PERSPECTIVES - GLIDER, T21840000001				407,29	0,00	20,31	0,00	0,00	20,31
03/07/2018	02/07/2028	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386,98
TL121IM000635		PERSPECTIVES - LAMPE DE21840000001				203,64	0,00	10,15	0,00	0,00	10,15
03/07/2018	02/07/2028	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193,49
TL121IM000636		PERSPECTIVES - 2 ARMOIR21840000001				1 272,81	0,00	63,47	0,00	0,00	63,47
03/07/2018	02/07/2028	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 209,34
TL121IM000637		PERSPECTIVES - 1 PORTE M21840000001				195,90	0,00	9,77	0,00	0,00	9,77
03/07/2018	02/07/2028	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186,13
TL121IM000638		PERSPECTIVES - CORNER M21840000001				308,00	0,00	15,36	0,00	0,00	15,36
03/07/2018	02/07/2028	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	292,64
TL121IM000659		PERSPECTIVES CAISSON S21840000001				1 893,53	0,00	49,28	0,00	0,00	49,28
28/09/2018	27/09/2028	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 844,25
Total	Code comptable	218400001			MOBILIER						
142						189 664,73	98 104,50	17 289,90	0,00	0,00	115 394,40
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 270,33
Code comptable		218800001			AUTRES IMMO CORPORELLES						

CD 492

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218800001			AUTRES IMMO CORPORELLES						
TL121IM000108		PERSPECTIVES - FC 51706521880000001				5 615,24	2 294,43	561,52	0,00	0,00	2 855,95
30/11/2013	29/11/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 759,29
TL121IM000169		REXEL - PRISE MOBILE INTÉ21880000001				2 100,00	1 226,17	420,00	0,00	0,00	1 646,17
30/01/2015	29/01/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453,83
TL121IM000174		REXEL - 50 POUSSOIRS AU21880000001				2 400,00	1 365,33	480,00	0,00	0,00	1 845,33
27/02/2015	26/02/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	554,67
TL121IM000177		REXEL - 50 PRISE MOBILE IM21880000001				2 100,00	1 155,53	420,00	0,00	0,00	1 575,53
31/03/2015	30/03/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	524,47
TL121IM000178		REXEL - 75 POUSSOIRS AU21880000001				3 600,00	1 980,90	720,00	0,00	0,00	2 700,90
31/03/2015	30/03/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	899,10
TL121IM000214		REXEL - 50 PRISE MOBILE IM21880000001				1 920,00	833,07	384,00	0,00	0,00	1 217,07
30/10/2015	29/10/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	702,93
TL121IM000215		REXEL - 30 DETECTEUR DE21880000001				921,00	399,61	184,20	0,00	0,00	583,81
30/10/2015	29/10/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337,19
TL121IM000216		REXEL - 50 DETEC + 50 PRI21880000001				3 455,00	1 489,49	691,00	0,00	0,00	2 180,49
05/11/2015	04/11/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 274,51
TL121IM000224		REXEL - 50 DETECTEUR DE21880000001				1 535,00	614,51	307,00	0,00	0,00	921,51
31/12/2015	30/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	613,49

CD
493

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Code comptable		218800001			AUTRES IMMO CORPORELLES						
TL121IM000225		REXEL - 20 PRISE MOBILE I			2188000001	768,00	307,45	153,60	0,00	0,00	461,05
31/12/2015	30/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306,95
TL121IM000228		REXEL - 100 PRISE MOBILE 2			2188000001	3 840,00	1 857,09	768,00	0,00	0,00	2 625,09
31/07/2015	30/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 214,91
TL121IM000229		REXEL - 150 DETECTEUR D			2188000001	4 605,00	2 227,07	921,00	0,00	0,00	3 148,07
31/07/2015	30/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 456,93
TL121IM000230		VACKIER DELBOS CLIMATIS			2188000001	15 146,00	8 978,21	3 029,20	0,00	0,00	12 007,41
14/01/2015	13/01/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 138,59
Total	Code comptable				218800001	AUTRES IMMO CORPORELLES					
13						48 005,24	24 728,86	9 039,52	0,00	0,00	33 768,38
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 236,86
Total	Site financier				TL121	Corrèze Téléassistance					
676						2 379 959,19	1 214 431,91	315 908,49	0,00	0,00	1 530 340,40
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	849 618,79

CD 494

Situation plan d'amortissement

Comptable

02/04/2019

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE
 Exercice : 01/01/2018 au 31/12/2018

Situation au 31/12/2018

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
Total société	S01	FONDATION PARTAGE ET VIE									
676						2 379 959,19	1 214 431,91	315 908,49	0,00	0,00	1 530 340,40
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	849 618,79

CD 495



Engagements à incidence financière y compris en matière de personnel liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

En 2013, un bail de location des locaux est signé avec la SEM Corrèze Equipement pour la durée de la DSP 2013-2022.

Le montant du loyer annuel 2018 s'élève à 78 291.12€ HT et les charges locatives à 8164,08 € H.T.

Pour assurer la continuité du service diverses mesures ont été prises :

Contrat de maintenance 24 h /24 et 7j/7 avec les prestataires suivants :

WISY assure le fonctionnement du système informatique et la surveillance du réseau avec télémaintenance et organisation d'astreinte dans le cadre d'un contrat annuel d'un montant de 69 598€ H.T.

T2I assure le fonctionnement du système de réception des alarmes avec télémaintenance et organisation d'astreinte dans le cadre d'un contrat annuel d'un montant de 23 125 H.T. €

ADISTA et ORANGE BUSINESS SERVICES assure une hot line technique avec intervention sur site dans les 4 heures sur l'ensemble de l'installation pour un montant global de 30 943€ H.T..

ACS'IT Malemort a réalisé fin 2018 un audit complet du système informatique, téléphonique et réseau garantissant des conditions optimales mises en œuvre pour garantir la continuité du service et l'acheminement des alarmes, pour un montant de 25 000€ HT.

GEMA assure la maintenance du groupe électrogène garantissant la continuité de l'alimentation électrique.

Pour garantir un fonctionnement 24h/ 24 et 7j/7 12 salariés travaillent en cycles de manière à assurer une écoute et une surveillance à distance sans interruption. Pendant les mois d'été des permanences et astreintes à domicile sont organisées pour parer au remplacement d'appareils endommagés par les surtensions dues aux orages.

Ces salariés sont indemnisés selon les dispositions de la Convention Collective appliquée dans l'établissement.



Partage votre engagement

Fondation Partage et Vie
11 Rue de la Vanne
92120 Montrouge

Voire Courtier :

SP VIE

11-15, Quai de Dion Bouton

92816 PUTEAUX Cedex

Téléphone : 01.85.08.07.56

Paris, le 07/11/2018

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ASSURANCES, 277 rue Saint Jacques, 75005 Paris Cedex 05, attestons que la Fondation Partage et Vie, à effet du 01^{er} janvier 2018, est bien titulaire d'un contrat Dommages aux biens et Risques Annexes souscrit sous le numéro 0000007433553504, par l'intermédiaire du Cabinet SP VIE SAS – 11/15 Quai Dion Bouton – 92 816 PUTEAUX CEDEX,

Ce contrat a pour objet de garantir, dans les limites et sous les réserves qui y sont prévues, l'intégralité du patrimoine mobilier, immobilier, les marchandises, y compris le matériel et les équipements nécessaires à son activité qui sont la propriété de l'Etablissement, loué et/ou détenu par lui à un titre quelconque, y compris les biens des patients, des résidents, contre les dommages et les responsabilités consécutifs à la réalisation des événements tels que présentés au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Cette attestation s'applique également à :

1 Impasse de la Perdrix - Soleilhavoup
19460 – NAVES

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager la MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ASSURANCES en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Elle est délivrée à la suite du règlement de sa cotisation pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.
Fait pour servir et valoir ce que de droit.

GRANDS RISQUES ET COURTAGE

POUR LE COMPTE SPVIE assurances :

11 Quai de Dion Bouton
92816 Puteaux Cedex
Tél. +33 (0)1 85 08 08 00
SAS au capital de 40 294€
SIRET N° 525 355 251
N°ORIAS: 90 058 151

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05

Tél : 01 56 24 76 00 – Fax : 01 56 24 76 27 www.msc-assurance.fr

Société d'assurances mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances
N° SIREN : 775 662 497 Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI

Commission Consultative des Services Publics Locaux Compte rendu de réunion

A - Objet de la réunion

Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de Télé Assistance avancée et portant généralisation de la domotique.

Examen du rapport annuel 2018 du délégataire

Date de la réunion : mercredi 9 octobre 2019 à 10h00

B - Composition de la commission consultative des services publics locaux

1 - Membres

Nom	Qualité	Fonction	Présence
M. Christophe ARFEUILLERE	Conseiller Départemental	Président	x
Mme Sandrine MAURIN	Conseillère Départementale	Membre titulaire	Excusé
M. Francis COMBY	Conseiller Départemental	Membre titulaire	Excusé
M. Jean-Marie TAGUET	Conseiller Départemental	Membre titulaire	x
Mme Nelly SIMANDOUX	Conseillère Départementale	Membre titulaire	Excusé
M. Christian BOUZON	Conseiller Départemental	Membre titulaire	x
M. Gérard SOLER	Conseiller Départemental	Membre suppléant	
Mme Ghislaine DUBOST	Conseillère Départementale	Membre suppléant	
Mme Hélène ROME	Conseillère Départementale	Membre suppléant	
Mme Danielle COULAUD	Conseillère Départementale	Membre suppléant	
M. Gilbert FRONTY	Conseiller Départemental	Membre suppléant	
M. Patrick CHARPENTIER	Vice Président - France Assos Santé		Excusé
Mme Marie-Claude CARIAT	Président UDAF 19		

2 - Personnalités qualifiées

M. Alexandre MURAT	Directeur Général des Services	
M. Éric LARUE	Directeur Général Adjoint	
M. Vincent SEROZ	Chef de Cabinet	
Mme Annie CERON	Directeur de la Modernisation et des Moyens	
Mme Céline MENDES M. Vincent DELPY	Directrice Adjointe - Corrèze Télé Assistance Directeur Adjoint - Corrèze Télé Assistance	x
Mme Sylvie PAPON	Directeur de l'Autonomie et MDPH	x
Mme Sylvie JABIOL	Chef de Service - Gestion des Allocations	x
Mme Valérie CHASTANET	Directeur des Finances	

C - Présentation du bilan

Le bilan présenté est celui de la **délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de Télé Assistance avancée et portant généralisation de la domotique** qui a pris effet au 1^{er} janvier 2013, pour une durée de 10 ans.

Pour l'année 2018, il est à noter les éléments suivants :

- les effectifs de la plateforme sont en légère augmentation par rapport à l'année précédente : 30 ETP en 2018 (29 ETP en 2017),
- les abonnés au dispositif sont principalement des femmes seules, même si la proportion de couples augmente de manière significative ces dernières années. La moyenne d'âge s'établit autour de 87 ans,
- Depuis 2016, le nombre de nouvelles installations est stable. Au 31 décembre 2018, la plateforme comptait 5 959 abonnés (5768 en 2017) en tenant compte de la téléassistance mobile (non incluse dans la DSP).
- concernant le pack domotique, l'objectif prévu au contrat de 300 installations par an sur les 5 premières années de la délégation n'a jamais été atteint malgré l'avenant mis en place en 2015, permettant à 300 nouveaux usagers en domotique de bénéficier d'une réduction sur l'abonnement et sur le prix de l'installation. Cette opération n'ayant pas été reconduite, on constate une chute continue du nombre de nouvelles installations et une chute du nombre d'abonnés. Le coût est le principal frein au déploiement de la domotique chez les personnes âgées,
- en moyenne sur l'année 2018, 330 alarmes par jour ont été traitées,
- la plateforme a réalisé près de 80 000 appels de convivialité (un appel par mois au minimum par abonné ainsi qu'un appel pour l'anniversaire), auxquels s'ajoutent les appels supplémentaires pour des personnes en situation de fragilité repérées par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison de l'Autonomie (215 appels par jour en moyenne),

Le travail de "filtre" effectué par Corrèze Télé Assistance pour les services de secours reste important. En 2018, sur les 120 255 alarmes reçues par Corrèze Télé Assistance, 1 792 ont nécessité l'intervention des services de secours (nombre multiplié par 2 en 5 ans).

Analyse financière

Les objectifs fixés en termes de volumétrie (/10 ans), pour 2018 sont :

- 1 300 abonnés entrants (tout type de prestations), dont 300 installations.

Le montant prévisionnel des obligations de service public (OSP) pour 2018 s'élevait à 1 232 484 € duquel le versement excédentaire 2017 de 478 114 € a été déduit. La compensation des OSP 2018 s'est donc élevée à 754 370 €.

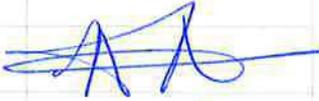
Cette compensation est établie sur la base budgétaire de l'offre et le montant prévisionnel ajusté :

- à la hauteur de 49,5 % du total des charges constatées,
- dans la limite de 3,0 % de marge sur la durée du contrat.

D - Avis de la Commission

La présentation du bilan de la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de Télé Assistance avancée et portant généralisation de la domotique n'amène pas de remarque particulière des membres de la commission et est validée à l'unanimité des membres présents.

Signatures

Nom	Qualité	Fonction	Signature
M. Christophe ARFEUILLERE	Conseiller Départemental	Président	
Mme Sandrine MAURIN	Conseillère Départementale	Membre titulaire	
M. Francis COMBY	Conseiller Départemental	Membre titulaire	
M. Jean-Marie TAGUET	Conseiller Départemental	Membre titulaire	
Mme Nelly SIMANDOUX	Conseillère Départementale	Membre titulaire	excusé
M. Christian BOUZON	Conseiller Départemental	Membre titulaire	
M. Gérard SOLER	Conseiller Départemental	Membre suppléant	
Mme Ghislaine DUBOST	Conseillère Départementale	Membre suppléant	
Mme Hélène ROME	Conseillère Départementale	Membre suppléant	
Mme Danielle COULAUD	Conseillère Départementale	Membre suppléant	
M. Gilbert FRONTY	Conseiller Départemental	Membre suppléant	
M. Patrick CHARPENTIER	Vice Président France Assos Santé		Excusé
Mme Marie-Claude CARLAT	Président UDAF 19		
M. Alexandre MURAT	Directeur Général des Services		
M. Éric LARUE	Directeur Général Adjoint		
M. Vincent SEROZ	Chef de Cabinet		
Mme Céline MENDES	Directrice Adjointe - Corrèze Télé Assistance		
M. Vincent DELPY	Directeur Adjoint - Corrèze Télé Assistance		
Mme Annie GERON Isabelle BONNET	Directeur de la Modernisation et des Moyens		
Mme Sylvie PAPON	Directeur de l'Autonomie et MDPH		
Mme Sylvie JABIOL	Chef de Service Gestion des Allocations		
Mme Valérie CHASTANET	Directeur des Finances		
Guil de FRESLOW	Directeur Technique Fondation Parcours de Vie		

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORT

Par sa délibération n° 5 en date du 2 avril 2015, le Conseil Départemental m'a donné délégation de pouvoir sur le fondement de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les mêmes dispositions prévoient que le Président du Conseil Départemental rende compte à la plus proche réunion utile du Conseil Départemental de l'exercice de cette compétence.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre acte des marchés publics, accords-cadres et avenants notifiés, passés en vertu de ladite délégation, tels qu'ils figurent en annexe au présent rapport.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 307 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Franck PEYRET, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article unique : L'Assemblée plénière du Conseil Départemental prend acte de la délégation attribuée à M. le Président du Conseil Départemental, sur le fondement de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le chargeant de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (annexe à la présente délibération).

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 2 Décembre 2019

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20191129-lmc16c89140860f-DE

Affiché le : 2 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

ANNEXE

I - MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES

■ APPELS D'OFFRES OUVERTS

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
SERVICE MOYENS ET MATERIELS					
Fourniture et livraison d'émulsion de bitume pour le Conseil Départemental de la Corrèze Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot 1 : Fourniture d'émulsion de bitume sur le territoire ouest	LIANTS DU SUD OUEST (19100 Brive)	Montant sur les 3 ans : minimum : 200 000 € HT maximum : 1 300 000 € HT	Durée : 3 ans, à compter de la notification de l'accord-cadre Non reconductible	24/05/2019
	Lot 2 : Fourniture d'émulsion de bitume sur le territoire est	EUROVIA LIANTS SUD OUEST (24660 Coulounieix Chamiers)	Montant sur les 3 ans : minimum : 200 000 € HT maximum : 1 700 000 € HT		
Fourniture et livraison de camions d'occasion, équipés service hivernal pour les services du Conseil Départemental de la Corrèze Accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents sans minimum ni maximum	Lot unique	RECTIF 15000 (15130 Ytrac) EUROPE SERVICES (15000 Aurillac)	sans minimum ni maximum	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord-cadre Reconductible 3 fois	09/07/2019
Fourniture et livraison d'une machine à peinture routière et sa remorque (matériels neufs) pour le Conseil Départemental de la Corrèze Marché ordinaire	Lot unique	EUROLINERS (57220 Boulay Moselle)	257 833,15 € HT	Durée : 5 mois, à compter de la notification du marché	09/07/2019

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
SERVICE MOYENS ET MATERIELS					
Prestation de location d'une balayeuse aspiratrice avec chauffeur pour les services du Conseil Départemental de la Corrèze Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum	Lot unique	VIATECH (19100 Brive)	sans minimum et avec maximum : 60 000 € HT /an	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord-cadre Reconductible 3 fois	23/07/2019
Fourniture et livraison d'une pelle à pneus d'occasion pour le Conseil Départemental de la Corrèze Marché ordinaire	Lot unique	SOFEMAT (87350 Panazol)	131 600 € HT	Durée : 5 semaines, à compter de la notification du marché	17/09/2019
CELLULE HYGIENE SECURITE					
Fourniture de vêtements de travail, chaussures de sécurité et équipement de protection individuelle pour les agents du Conseil Départemental de la Corrèze Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot 1 : Vêtements de travail haute visibilité	GEDIVEPRO (03100 Montluçon)	minimum : 15 000 € HT/an maximum : 40 000 € HT/an	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord-cadre Reconductible 3 fois	24/05/2019
	Lot 2 : EPI de travail en hauteur, forestier et non spécifiques	MABEO INDUSTRIES (19270 Ussac)	minimum : 7 000 € HT/an maximum : 35 000 € HT/an		
	Lot 3 : Vêtements de travail industriel d'atelier, magasin et maintenance	SARL LES 2 HABITS (19100 Brive)	minimum : 4 500 € HT/an maximum : 15 000 € HT/an		
	Lot 4 : Vêtements de restauration et d'hygiène	GEDIVEPRO (03100 Montluçon)	minimum : 8 000 € HT/an maximum : 20 000 € HT/an		
	Lot 5 : Chaussures et bottes de sécurité	SARL LES 2 HABITS (19100 Brive)	minimum : 15 000 € HT/an maximum : 30 000 € HT/an		

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE INTERIEUR					
Acquisition de véhicules neufs (légers électriques avec prestations de location de batteries et véhicules légers thermiques) et location de véhicules neufs avec contrat d'entretien Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot 1 : Acquisition de véhicules neufs électriques (citadine + VLU)	Groupement TULLE AUTOMOBILES (19000 Tulle) / DIAC LOCATION (93168 Noisy Le Grand)	quantités véhicules : minimum 12 / maximum 24	Durée : 4 ans, à compter de la notification de l'accord-cadre Non reconductible	17/09/2019
	Lot 2 : Acquisition de véhicules neufs thermiques	Groupement TULLE AUTOMOBILES (19000 Tulle) / DIAC LOCATION (93168 Noisy Le Grand)	quantités véhicules : minimum 80 / maximum 130		
	Lot 3 : Location de véhicules neufs	Groupement TULLE AUTOMOBILES (19000 Tulle) / DIAC LOCATION (93168 Noisy Le Grand)	quantités véhicules : minimum 3 / maximum 20		
SERVICE SYSTEMES D'INFORMATION					
Fourniture d'Accès Internet Accord-cadre à bons de commande sans minimum, ni maximum	Lot 1 : Accès Internet à débit garanti	BOUYGUES TELECOM (92360 Meudon la Forêt)	sans minimum ni maximum	Durée : 1 an, à compter du 01/01/2020 Reconductible 2 fois	08/10/2019
	Lot 2 : Accès Internet à débit non garanti	ORANGE SA (33000 Bordeaux)			
Maintenance des équipements informatiques et téléphoniques Accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum	Lot 1 : Serveurs informatiques et périphériques	ASMX (93297 Tremblay En France)	sans minimum ni maximum	Durée : 1 an, à compter du 01/01/2020 Reconductible 2 fois	08/10/2019
	Lot 2 : Équipements réseaux informatiques et télécommunications	SFR (93634 St Denis)			
	Lot 3 : Autocommutateurs	SCOPELEC (31250 Revel)			
	Lot 4 : Équipements de visioconférence	UBIC (34470 Pérols)			

■ PROCÉDURES ADAPTÉES

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE BATIMENTS					
Prestations de gardiennage, télésurveillance et vidéosurveillance pour le Département de la Corrèze Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot 1 : Gardiennage, télésurveillance des sites du Conseil Départemental de la Corrèze	PIPS (19270 Ussac)	minimum : 40 000 € HT/an maximum : 100 000 € HT/an	Durée : 1 an, à compter du 15 juillet 2019 ou de la date de notification si elle est postérieure Reconductible 3 fois tacitement	24/05/2019
	Lot 2 : Gardiennage ponctuel et lors d'événement organisés par le Conseil Départemental - hors sites Marbot - Musée Sarran	SPP (24000 Périgueux)	minimum : 5 000 € HT/an maximum : 30 000 € HT/an		18/06/2019
Travaux de rénovation et de réparation des chaudières individuelles murales au gaz des Brigades Territoriales de Gendarmerie et des lotissements pour l'hébergement des personnels des pelotons autoroutiers Accord cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	HERVE THERMIQUE (19100 Brive)	Montants pour les 4 ans : minimum 10 000 € HT maximum 60 000 € HT	Durée : 4 ans fermes	/
Fourniture et pose de défibrillateurs, accessoires, consommables, maintenance et formation pour les bâtiments ERP du Conseil Départemental de la Corrèze Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum	Lot unique	A CŒUR VAILLANT (63360 Saint Beauzire)	Montant pour les 3 ans : sans minimum et avec maximum 209 000 € HT	Durée : 3 ans, à compter de la notification de l'accord-cadre Non reconductible	23/07/2019
Création d'une plage pour la piscine du centre de vacances ODCV de la Martière à St Pierre d'Oléron Marché ordinaire	Lot unique	Entreprise PADILLA (19200 Ussel)	58 220, 43 € HT	Durée : 1 semaine de préparation et 4 semaines de travaux, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	/

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE BATIMENTS					
Collège Rollinat - connectique des portails et portillons Marché ordinaire	Lot unique	Entreprise AEL (87020 Limoges)	37 572,43 € HT	Durée : 2 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	/
MARBOT - Remplacement de la climatisation du rez de chaussée du bâtiment A avec la mise en place d'un récupérateur de chaleur Marché ordinaire	Lot unique	Entreprise ENGIE COFELY (16400 Puymoyen)	32 000, 00 € HT	Durée : 1 semaine, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	/
Collège d'Argentat - Remplacement technique du SSI et augmentation du niveau de sécurité Marché ordinaire	Lot unique	CHUBB France (19100 Brive)	57 300, 00 € HT	Durée : 3 mois, à compter de la notification du marché	/
Collège de Treignac - Élévateur PMR Marché ordinaire	Lot unique	ORONA CENTRE (63170 Aubière)	34 335, 00 € HT	Période de préparation : début juin 2019 Travaux juillet 2019, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	/
MSD Bort-les-Orgues - Travaux de rénovation de toiture et d'isolation des combles Marché ordinaire	Lot unique	MAGRIT (19200 Ussel)	37 970, 00 € HT	Durée : 6 semaines, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	/
Collège Maurice Rollinat à Brive - Traitement des sols amiantés et rafraîchissement de l'administration Marché ordinaire	Lot 1 : revêtement - peinture Pas d'offre sur le lot 2 menuiseries extérieures	DEVECIS - SOLS ET PEINTURES BRIVISTE (19100 Brive)	32 398, 36 € HT	Durée : 2 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	/

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE BATIMENTS					
Entretien des espaces verts des bâtiments du Conseil Départemental de la Corrèze Marchés ordinaires	Lot 1 : MSD Bort-les-Orgues et Musée de Neuvic	FONDATION JACQUES CHIRAC - ESAT LA SAULE (19110 Bort Les Orgues)	minimum : 2 000 € HT /an maximum : 12 000 € HT /an	Durée : 1 an, à compter de la notification du marché Reconductible 1 fois	/
	Lot 2 : MSD Uzerche	EPDA SAT du GLANDIER (19230 Beyssac)	minimum : 2000 € HT /an maximum : 12 000 € HT /an		
Collège Mathilde Faucher à Allasac - Sécurisation de l'accès à la zone administration - Livraison demi-pension et réfection de la cour Marchés ordinaires	Lot 1 : Serrurerie	SARL REBIERE (19190 Aubazine)	28 080, 00 € HT	Durée : 11 semaines, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	/
	Lot 2 : Voirie Réseaux	MALET (19100 Brive)	20 451, 50 € HT		
Collège de Beaulieu - Remplacement de la cheminée extérieure Marchés ordinaires	Lot 1 : couverture - maçonnerie	LABORDE Jean-Luc (19190 Serilhac)	15 940, 00 € HT	Durée : 2 semaines, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	/
	Lot 2 : Chemisage	PROFUMA (63110 Beaumont)	14 438, 00 € HT		
	Lot 3 : Chauffage	HERVE THERMIQUE SAS (19100 Brive)	4 128, 00 € HT		
Collège Jean-Moulin à Brive - Isolation des faux plafonds avec remplacement des luminaires Marchés ordinaires	Lot 1 : Faux plafonds	DESCAT (19270 Donzenac)	23 760, 00 € HT	Durée : 8 semaines, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	/
	Lot 2 : Électricité	AEL (87020 Limoges)	9 522, 61 € HT		
Collège Victor-Hugo Tulle - réfection des murs et plafonds de la cuisine Marchés ordinaires	Lot 1 : Revêtement de murs PVC	EQUIP FROID (19000 Tulle)	30 000, 00 € HT	Durée : 3 mois, à compter de la notification du marché	/
	Lot 2 : Faux plafonds	ECO TRAVAUX (19800 Gimel les Cascades)	8 150, 00 € HT		
	Lot 3 : Électricité	CEGELEC LIMOUSIN (19000 Tulle)	2 931, 42 € HT		

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE BATIMENTS					
Collège Amédée Bisch à Beynat - Remplacement de menuiseries extérieures et création d'un contrôle d'accès Marchés ordinaires	Lot 1 : Menuiseries extérieures aluminium	MANIÈRE ET MAS (19100 Brive)	25 888, 17 € HT	Durée : 3 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	/
	Lot 2 : Plâtrerie - Peinture	TALAMONA ET ROGARD (19100 Tulle)	3 234, 00 € HT		
	Lot 3 : Électricité	CEGELEC LIMOUSIN (19000 Tulle)	6 891, 08 € HT		
CERBF d'Ussel - Réfection de la toiture du hangar à matériels et atelier Marché ordinaire	Lot unique	LAFARGE COUVERTURE Père & Fille (19200 Ussel)	40 981,74 € HT	Durée : 1 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage	/
Installation de bornes de recharge pour véhicules de service électriques Marché ordinaire	Lot unique	INEO RESEAUX CENTRE (19000 Tulle)	79 869,55 € HT	Durée : 2 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	08/10/2019

CELLULE TRANSITION ECOLOGIQUE					
Création de la réserve départementale de biodiversité de la Corrèze à Argentat sur Dordogne - valorisation et restauration écologique du site Marché ordinaire	Lot unique	TERRACOL (19400 Argentat)	2 661 610,35 € HT	Durée : 12 semaines (période de préparation de 2 semaines incluses), à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	09/07/2019

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE ETUDES ET TRAVAUX					
Relance lot 1 - Secteur Brive - Terrassement et assainissement de chaussées routes départementales de la Corrèze Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents sans minimum et avec maximum	Lot unique	- EUROVIA (19100 Brive) - EIFFAGE ROUTE SUD OUEST (19270 Donzenac) - MALET (19100 Brive) - COLAS SUD OUEST (19360 Malemort) - MARUT TRAVAUX PUBLICS ENVIRONNEMENT (19550 Lapeau) - Groupement SIORAT (19270 Ussac) / POUZOL TP (19190 Aubazine) / MIANE & VINATIER (19100 Brive) - Groupement PIGNOT TP (19600 St Pantaléon de Larche) / LASCAUX (19230 St Sornin Lavolps) / TERRACOL (19400 Argentat)	sans minimum et avec maximum annuel de : 925 000 € HT	Durée : date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 23 mai 2022 Reconductible 2 fois	18/06/2019
DIRECTION DES ROUTES					
Contournement de Noailles - Études géotechniques Marché ordinaire	Lot unique	GEOTEC (33320 Eysines)	68 155,00 € HT	Durée : 3 mois, à compter de la notification du marché	/
RD 982 Neuvic -Aménagement de Loches à la RD 168 (4^{ème} tranche de travaux de Vent Bas à la RD 168) Marché ordinaire	Lot unique	BERGHEAUD (15200 Mauriac)	258 677,00 € HT	Durée : 6 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	23/07/2019
RD 44 Malemort - Glissement de terrain à Font Croze - Confortement par éperons drainants Marché ordinaire	Lot unique	PIGNOT TP (19600 Saint Pantaléon de Larche)	134 978,50 € HT	Durée : 45 jours calendaires, à compter de la notification du marché	/

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
DIRECTION DES ROUTES					
Constitution d'une base de données de la signalisation verticale et horizontale de la voirie départementale Marché ordinaire	Lot unique	IMMERGIS (34 790 Grabels)	49 400,00 € HT	Durée : 2 mois, à compter de la notification du marché	/
Système d'information routier 4.0 - Reporting - Pilotage Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum	Lot unique	CIRIL GROUP (69603 Villeurbanne Cedex)	sans minimum et avec maximum de 80 000 € HT	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord-cadre	09/07/2019
RD 26 – Travaux Aménagements de l'étang de Meyrignac Groupement de commande avec le Groupement Forestier de Meyrignac l'Eglise (19800) Marchés ordinaires	Lot 1 – Terrassement et reconstruction du barrage	SA TPA (15250 Reilhac)	226 875,00 € HT	Durée : 4 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	23/07/2019
	Lot 2 – Maçonneries et ouvrages d'arts	SARRAZIN COUTAL ENTREPRISE (19360 Malemort)	69 500,00 € HT	Durée : 2 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	17/09/2019

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
SERVICE HABITAT					
Prestation d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat et service immobilier social Lots 1 et 2 : accords-cadres à bons de commande, sans minimum et avec maximum Lot 3 : marché ordinaire	Lot 1 : aide au maintien à domicile	SOLIHA LIMOUSIN (87000 Limoges)	sans minimum et avec maximum - 1 ^{ère} période (de la notification au 31/12/2019) : 15 000 € HT - périodes suivantes (du 01/01 au 31/12) : 45 000 € HT	Durée : à compter de la date de notification de l'accord- cadre jusqu'au 31/12/2019, puis reconductible 3 fois un an	09/07/2019
	Lot 2 : amélioration de l'habitat	SOLIHA LIMOUSIN (87000 Limoges)	sans minimum et avec maximum : - 1 ^{ère} période (de la notification au 31/12/2019) : 8 500 € HT - périodes suivantes (du 01/01 au 31/12) : 25 000 € HT		
	Lot 3 : service immobilier social	SOLIHA LIMOUSIN (87000 Limoges)	50 000 € HT	Durée : du 01/08/2019 jusqu'au 31/12/2019 pour la 1 ^{ère} période, puis reconductible 3 fois un an	

▪ **MARCHES NEGOCIES**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
SERVICE SYSTÈMES D'INFORMATION					
Support et maintenance applicative du système SmartGéo Accord cadre à bons de commande, avec minimum et maximum	Lot unique	GISMARTWARE (69760 Limonest)	minimum : 3 830 € HT /an maximum : 16 000 € HT/an	Durée : 1 an, à compter du 1 ^{er} février 2019 ou de la date de notification si elle est postérieure au 31 décembre 2019 Reconductible 3 fois	/
SERVICE MOYENS MATÉRIELS					
Fourniture et livraison de pièces de rechange d'origine pour camions de marque RENAULT VI et services annexes Accord cadre à bons de commande, avec minimum et maximum	Lot unique	FAURIE SA (19100 Brive)	minimum : 40 000 € HT /an maximum : 200 000 € HT /an	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord-cadre Reconductible 3 fois	/
SERVICE BATIMENTS					
Collège d'Objat - Travaux de sécurisation Marché ordinaire	Lot unique	REBIERES (19190 Aubazine)	83 985 € HT	Durée : 2 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	/

II - AVENANTS AUX MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES

Marchés	Lot(s) concerné(s) N° marché / Avenant	Titulaire(s)	Objet de l'avenant	Montant initial HT Montant après avenant HT
SERVICE SYSTÈMES D'INFORMATION				
Suivi du progiciels ASTRE	Marché 2016/214 Avenant n°2	GFI Progiciels (93400 St Ouen)	<u>Prestations supplémentaires</u> : mise en conformité Oracle SGBDR EE, Middleware Weblogic EE	Montant initial : sans minimum ni maximum - après avenant : montant inchangé
SERVICE BÂTIMENTS				
CD 514 Nettoyage des locaux et des vitrages des bâtiments du Conseil Départemental de la Corrèze	Lot 3 : nettoyage des vitrages des bâtiments du secteur de Tulle Marché n° 2017/40 Avenant n°1	DERICHEBOURG PROPLETE (19360 Malemort)	Introduction à compter du 1 ^{er} juin 2019 du nettoyage semestriel des vitrages des locaux sis 7 rue René et Émile Fage à Tulle (3 bureaux, 1 local à usage kitchenette, des sanitaires et circulations attenants + 1 petit sas d'entrée vitré (surface vitrée d'environ 18 m2)	Montant initial annuel : - minimum 5 000 € / maximum 15 000 € - après avenant : montant inchangé
	Lot 2 : nettoyage des locaux des bâtiments du secteur de Tulle Marché n° 2017/39 Avenant n°2	ONET SERVICES (19100 Brive)	Introduction à compter du 1 ^{er} juin 2019 du nettoyage quotidien (hors vitrages) des locaux sis 7 rue René et Émile Fage à Tulle (3 bureaux, 1 local à usage kitchenette, des sanitaires et circulations attenants + 1 petit sas d'entrée (surface totale d'environ 70 m2)	Montant initial annuel : - minimum 180 000 € / maximum 280 000 € - après avenant : montant inchangé
Collège Amédée Bisch à Beynat - Remplacement de menuiseries extérieures et création d'un contrôle d'accès	Lot 3 : Électricité Marché n° 2019/34 Avenant n°1	CEGELEC LIMOUSIN (19000 Tulle)	<u>Travaux supplémentaires</u> : - dépose de l'ancien câblage d'alimentation électrique de l'ancienne chaufferie ; câblage coupé mais non retiré : + 225 € HT	Montant initial : 6 891,08 € - après avenant : 7 116,08 €



Arrêtés

ARRÊTÉ N° 19SER121

OBJET

ARRÊTE CONJOINT PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 151 COMMUNE D'YSSANDON

LE PRÉSIDENT
LE MAIRE DE LA COMMUNE D'YSSANDON

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4^{ème} Partie – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 30 août 2019 portant délégation de signature,

VU la demande de l'entreprise Syndicat Mixte DORSAL en date du 31 octobre 2019,

VU l'avis favorable du Secteur BRIVE-OUEST en date du 31 octobre 2019,

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation des travaux de déploiement de la fibre optique, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur la Route Départementale n° 151, entre les PR 0+000 et 1+500 – territoire de la commune d'YSSANDON, par mesure de sécurité pour les usagers,

ARRÊTENT

Article 1er : La circulation de tout véhicule s'effectue par alternat d'une longueur maximale de 100 mètres réglé par piquets K10 ou signaux KR11 sur la Route Départementale n° 151, entre les PR 0+000 et 1+500 – territoire de la commune d'YSSANDON, à compter du mardi 12 novembre 2019 jusqu'au vendredi 10 janvier 2020 inclus.

Article 2 : La vitesse de tout véhicule est limitée à 30 km/h au droit de l'alternat.
Le dépassement et le stationnement de tout véhicule sont interdits.

Article 3 : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions des instructions interministérielles sur la signalisation routière est mise en place par l'entreprise EHTP-SCOPELEC.

Article 4 : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et publié et affiché dans la commune d' YSSANDON, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Article 5 : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
 - à Monsieur le Maire de la commune d' YSSANDON,
 - à Monsieur le Président du Conseil Départemental,
 - au Syndicat Mixte DORSAL,
 - à l'entreprise EHTP-SCOPELEC - 3, avenue Roger Roncier / 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Secteur BRIVE-OUEST.

Yssandon, le 5 novembre 2019

Tulle, le 5 Novembre 2019

Raymond PEYRAMAURE
Le Maire

Pour le Président et par délégation,
David FARGES
Chef de Service Ordonnancement

ARRÊTÉ N° 19SER122

OBJET

ARRÊTE CONJOINT PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE LA CIRCULATION A L'INTERSECTION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 7E4 AVEC LA VOIE COMMUNALE N° 11 COMMUNE DE SAINT-SORNIN-LAVOLPS

LE PRÉSIDENT
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-SORNIN-LAVOPS

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9, R.411-25 à R.411-28, R.415-6 et R.415-7,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 3^{ème} Partie - Intersections et régimes de priorité) approuvée par l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974, modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 30 août 2019 portant délégation de signature,

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité pour les usagers, il s'avère nécessaire d'instituer une réglementation particulière de la circulation à l'intersection formée par la Route Départementale n° 7^E4 et la Voie Communale n° 11 – territoire de la commune de SAINT-SORNIN-LAVOLPS,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Les conducteurs circulant sur la Voie Communale n° 11 sont tenus de marquer un temps d'arrêt "STOP" et de céder le passage aux usagers débouchant de la route désignée dans ce tableau comme prioritaire :

Désignation de la route prioritaire hors agglomération		Désignation de la voie de circulation à obligation d'arrêt "STOP" à l'intersection
<i>Classement administratif et n° de classement</i>	<i>PR à l'intersection</i>	<i>Classement administratif et dénomination</i>
RD 7 ^E 4	1+177	Voie Communale n° 11

Article 2 : Cette mesure entre en vigueur à compter de la date de signature du présent arrêté et de la mise en place de la signalisation réglementaire par les Services Techniques de la mairie de SAINT-SORNIN-LAVOLPS.

Article 3 : Le présent arrêté est publié et affiché dans la commune de SAINT-SORNIN-LAVOLPS et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Article 4 : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Monsieur le Maire de la commune de SAINT-SORNIN-LAVOLPS,
- à Monsieur le Président du Conseil Départemental,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Secteur de la VEZERE.

Saint-Sornin-Lavolps, le 4 novembre 2019

Tulle, le 6 Novembre 2019

Henri CERTE
Le Maire

Pour le Président et par délégation,
Eric LARUE
Directeur Général Adjoint des Services

ARRÊTÉ N° 19SER123

OBJET

ARRÊTE CONJOINT PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 108 COMMUNE DE LIGINIAC

LE PRÉSIDENT
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LIGINIAC

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des
Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences
entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-
28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des
routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4^{ème} Partie –
Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} Partie –
Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 30 août 2019
portant délégation de signature,

VU la demande de l'entreprise MCR en date du 25 octobre 2019,

VU l'avis favorable du Secteur d'USSEL-BORT en date du 28 octobre 2019,

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation des travaux de génie civil souterrain et de
plantation d'appui bois, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation
sur la Route Départementale n° 108, entre les PR 0+000 et 4+500 – territoire de la
commune de LIGINIAC, par mesure de sécurité pour les usagers,

ARRÊTENT

Article 1er : La circulation de tout véhicule s'effectue par alternat, d'une longueur maximale
de 150 mètres, réglé par panneaux B15 - C18 sur la Route Départementale n° 108, entre
les PR 0+000 et 4+500 – territoire de la commune de LIGINIAC, **à compter de la date de
signature du présent arrêté jusqu'au vendredi 20 décembre 2019 inclus.**

Article 2 : La vitesse de tout véhicule est limitée à 50 km/h au droit de l'alternat.
Le dépassement et le stationnement de tout véhicule sont interdits.

Article 3 : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions des instructions interministérielles sur la signalisation routière est mise en place par l'entreprise MCR.

Article 4 : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et dans la commune de LIGINIAC, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Article 5 : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Monsieur le Maire de la commune de LIGINIAC,
- à Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- à l'entreprise MCR - 2, impasse du Suquet Redon / 19800 CORREZE,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution
et pour information à :

- Secteur d'USSEL-BORT.

Liginiac, le 4 novembre 2019

Tulle, le 6 Novembre 2019

Jean VALADE
Le Maire

Pour le Président et par délégation,
Eric LARUE
Directeur Général Adjoint des Services

ARRÊTÉ N° 19SER124

OBJET

ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 70 COMMUNES DE SAINT-HILAIRE-PEYROUX ET MALEMORT

LE PRÉSIDENT

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4^{ème} Partie – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 30 août 2019 portant délégation de signature,

CONSIDERANT que les caractéristiques de la Route Départementale n° 70, entre les PR 14+920 et 17+420 – territoire des communes de SAINT-HILAIRE-PEYROUX et MALEMORT nécessitent d'instituer une réglementation particulière de la circulation par mesure de sécurité pour les usagers,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules ou ensembles de véhicules de longueur, chargement compris, supérieure à 12 mètres est interdite sur la Route Départementale n° 70, entre les PR 14+920 et 17+420 – territoire des communes de SAINT-HILAIRE-PEYROUX et MALEMORT.

Article 2 : Cette réglementation entre en vigueur à compter de la date de signature du présent arrêté et de la mise en place de la signalisation réglementaire par les Services Techniques du Département.

Article 3 : Le présent arrêté est affiché dans les communes de SAINT-HILAIRE-PEYROUX et MALEMORT et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Article 4 : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Messieurs les Maires des communes de SAINT-HILAIRE-PEYROUX et MALEMORT,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- FNTR Limousin
- Secteur TULLE-BRIVE.

Tulle, le 15 Novembre 2019

Pour le Président et par délégation
Eric LARUE
Directeur Général Adjoint des Services

ARRÊTÉ N° 19DRH008

OBJET

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES SERVICES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES

LE PRÉSIDENT

Le Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses 1ère et 3ème parties,

VU l'arrêté portant organisation des services et délégations de signatures en date du 30 août 2019,

Sur proposition de M. le Directeur Général,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent article fixe l'organisation des services du Conseil Départemental et la désignation des cadres responsables de son administration.

1 - Organisation des services :

L'organisation des services du Conseil Départemental comprend une Direction Générale incluant 1 poste de Directeur Général Adjoint et deux Pôles :

- Pôle Cohésion Territoriale
- Pôle Cohésion Sociale

La Direction de l'ensemble des services du Conseil Départemental est assurée par le Directeur Général.

Le Directeur Général a autorité hiérarchique directe sur les Directions, Services et Cellules relevant ou non d'un Pôle.

1 - 1 - Directions et Services rattachés au Directeur Général

1 - 1 - 1 - Directions, Services, Cellules placés sous l'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle exclusives du Directeur Général :

- Direction des Finances comprenant deux services :
 - Service Budget-Comptabilité
 - Service Contrôle de Gestion Qualité
- Direction des Ressources Humaines comprenant deux services et une Cellule :
 - Service Emploi et Compétences
 - Service Gestion du Personnel
 - Cellule Hygiène Sécurité
- Direction des Affaires Générales et des Assemblées comprenant un service :
 - Service Intérieur
- Direction de la Transformation Numérique et de l'Innovation
- Cellule Evaluation des Politiques Publiques

1 - 1 - 2 - Chargés de missions, chefs de projets et conseiller placés sous l'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle exclusives du Directeur Général :

- Chargé de mission Innovation
- Chargé de mission pour la promotion du Territoire
- Chargé de mission Projets d'administration
- Chefs de projets Développement
- Archives Départementales
- Bibliothèque Départementale

1 - 2 - Pôle Cohésion Territoriale

Le Pôle Cohésion Territoriale comprend trois Directions :

- Direction du Développement des Territoires, comprenant deux services et une cellule :
 - Service Aides aux Communes
 - Service Habitat
 - Cellule Transition Ecologique

- Direction de la Modernisation et des Moyens, comprenant trois services :
 - Service Affaires juridiques et Achats
 - Service Systèmes d'Information
 - Service Bâtiments

- Direction des Routes, comprenant cinq services :
 - Service Études et Travaux
 - Service Ordonnancement / Gestion des demandes
 - Service Appui Technique
 - Service Appui Administratif
 - Service Moyens Matériels

1 - 3 - Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale comprend trois Directions:

- Direction de l'Autonomie et MDPH, comprenant deux services et une cellule :
 - Service Evaluation
 - Service Gestion des Allocations
 - Cellule Coordination de l'offre d'autonomie

- Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion, comprenant trois services:
 - Service Aide Sociale à l'Enfance
 - Service Protection Maternelle et Infantile - Santé
 - Service Insertion

ainsi que quatre services gérant les Maisons de la Solidarité Départementales

- le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

- et le Centre Départemental de Santé.

- Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, comprenant deux services, une cellule et le Musée du Président Jacques Chirac:
 - Service Education Jeunesse
 - Service Culture Patrimoine
 - Cellule Sports
 - Musée du Président Jacques Chirac

1 - 4 - Désignation des responsables des Pôles, Directions, Services et Cellules :

1 - 4 - 1 - Direction Générale et Pôles

Directeur Général : Alexandre MURAT
 Directeur Général Adjoint : Eric LARUE

1 - 4 - 2 - Directions, Services et Cellules rattachés à la Direction Générale

Directeur des Finances : **Valérie CHASTANET**

Chef du Service Budget-Comptabilité : **Huguette ALEXANDRE NAUCHE**

Adjoint au Chef de Service Budget-Comptabilité : **Dominique MALEYRE**

Chef du Service Contrôle de Gestion Qualité : **Nathalie GUBERT**

Directeur des Ressources Humaines : **Martine COUDERT**

Chef du Service Emploi et Compétences et responsable de la cellule pilotage : **Gaëlle BENAZECH**

Chef du Service Gestion du Personnel : **Pascale MERMET**

Responsable de la Cellule Hygiène Sécurité : **Martine TOURNIE**

Directeur des Affaires Générales et des Assemblées : **Grégory CANTEGREIL**

Chef du Service Intérieur : **Philippe FAUGERON**

Directeur de la Transformation Numérique et de l'Innovation : **Michèle GARY-PAILLASSOU**

Chargé de la Cellule Evaluation des Politiques Publiques : **Brigitte LACHAUD**

Chargé de mission Projets d'administration : **Laetitia CAPY GOUNET**

Chefs de projets Développement : **Cécile COSTE, Amélie CHEVALLIER GAULTIER, Christine COUDERT, Dominique ROUCHER, Maxime ESTRADÉ.**

Directeur des Archives Départementales : **Justine BERLIERE**

Directeur Adjoint des Archives Départementales : **Emmanuel BOSCA**

Directeur de la Bibliothèque Départementale : **Gaetano MANFREDONIA**

} avec rattachement
fonctionnel au Pôle
Cohésion Sociale

1 - 4 - 3 - Pôle Cohésion Territoriale

Directeur du Développement des Territoires : **Alain-Nicolas DI MEO**

Chef du Service Aides aux Communes : **Françoise TEYSSOU**

Chef du Service Habitat : **Célia DE PABLO**

Responsable de la Cellule Transition Ecologique : **Laetitia BELLESSORT**

Directeur de la Modernisation et des Moyens : **Annie CERON**

Chef du Service Affaires juridiques et Achats : **Isabelle BONNET**

Chef du Service Systèmes d'Information : **Thierry LAGARDE**

Chef du Service Bâtiments : **Alain CAZALA**

Directeur des Routes : ...

Chef du Service Études et Travaux : **Philippe LAUB**

Chef du Service Ordonnancement / Gestion des demandes : **David FARGES**

Chef du service Appui Technique : **Francis CHAMMARD**

Chef du Service Appui Administratif : **Vanessa DUBOURG**

Chef du Service Moyens Matériels : ...

Responsable garage : **Christian NAUDET**
 Responsable Grands Projets : **Franck TOTARO**

1 - 4 - 4 - Pôle Cohésion Sociale

Directeur de l'Autonomie et MDPH : **Sylvie PAPON**
 Chef du Service Evaluation : **Dr Delphine TALAYRACH**
 Chef du Service Gestion des Allocations : **Sylvie JABIOL**
 Adjoint au Chef de Service Gestion des Allocations : **Dominique DELMAS**
 Responsable de la Cellule Coordination de l'offre d'autonomie : **Marie-Anne SERANDON**

Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion : **Anne POUDRET**
 Chef du Service Aide Sociale à l'Enfance : **Laurent BAAS**
 Chef du Service Protection Maternelle et Infantile Santé : ...
 Chef du Service Insertion : **Marie-Françoise CULOT**
 Chefs de service des Maisons de la Solidarité Départementales : **Géraldine ANDRE, Sylvie CURIA, Delphine SZABO et Sylvie TEIXEIRA**

Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : **Béatrice PARDOËN**

Responsable du Centre Départemental de Santé: **Alain ACKER**

Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture : **Elise CHARNAY**
 Chef du Service Education Jeunesse : **Magali PONS**
 Chef du Service Culture Patrimoine : **Nathalie JAYAT**
 Cellule Sports : **Elise CHARNAY**
 Directeur du Musée du Président Jacques Chirac : **Catherine COMBROUZE-LAFAYE**

Article 2 : Le présent article établit la classification des actes administratifs et documents donnant lieu à délégation de signature du Président du Conseil Départemental, dans toutes matières relevant de l'administration du Département avec les réserves et les précisions suivantes :

2.1 - La partie A concerne exclusivement les actes et documents produits par tout service dans le cadre de ses missions institutionnelles. N'y sont en aucun cas compris les actes et documents des domaines spécialisés prévus aux parties B et suivantes ;

2.2 - N'est pas déléguée la signature :

- des conventions, contrats et arrêtés, sauf exception explicitement mentionnée dans l'une des rubriques B à R ci-après
- de toute décision créatrice de droit autre que celles expressément citées dans le présent article
- des pièces comptables dématérialisées, pour le Budget Principal du Département et les Budgets annexes, sauf exception explicitement mentionnée au présent arrêté concernant limitativement la Direction Générale et la Direction des Finances

- des actes de gestion courante des lignes de crédits (versements et remboursements) du service.

A - ADMINISTRATION GENERALE

A1 : Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.

A2 : Bordereaux, lettres de transmission et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service.

A3 : Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.

A4 : Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :

- pièces justificatives,
- pièces attestant du service fait.

B - RESSOURCES HUMAINES

B1 : Actes et documents relatifs à la gestion statutaire de tous les personnels, y compris les cadres, dans tous les services et en toutes matières, notamment : carrière et rémunération, indisponibilité physique, protection sociale, fonctionnement de la Commission Administrative Paritaire, à l'exception des décisions créatrices de droits.

B2 : Actes et documents relatifs à l'hygiène et sécurité, à la médecine professionnelle et préventive, au fonctionnement des organes paritaires compétents en matière d'hygiène et sécurité, à la formation, aux absences liées à la formation.

B3 : Actes et documents relatifs au temps de travail, congés et autorisations d'absences, aux missions et déplacements, à l'élaboration et au suivi de l'édition et du contrôle de la paie, à la gestion financière, aux droits syndicaux, à la certification Qualité de la Direction.

B4 : Actes et documents relatifs à la mobilité interne, au recrutement et affectations, à la création et la gestion des dossiers emploi, à l'organisation des services.

B5 : Accueil de stagiaires élèves ou étudiants, etc... y compris signature des conventions de stages.

C - AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX

Actes et documents dans le cadre des règlements des litiges et des procédures contentieuses concernant la collectivité, ses représentants dans l'exercice de leur mandat ou ses agents dans l'exercice de leurs fonctions, notamment : relations avec les conseils juridiques et les défenseurs, relations avec les juridictions, suivi des procédures, transactions, expertises, assignations, constats, plaintes, suivi de l'exécution des décisions de justice.

D - INFORMATIQUE

Actes et documents dans le cadre de la gestion, du renouvellement et de la sécurité du parc et du réseau informatique et de télécommunication, ainsi que de l'équipement en matériels et logiciels.

E - COMMANDE PUBLIQUE

E1 : Actes et documents relatifs aux formalités de procédures de consultation préalable à la conclusion des marchés y compris les actes avisant les candidats du choix du pouvoir adjudicateur sur les candidatures et les offres.

E2 : Actes et documents relatifs à la passation, la notification, la réception et le solde pour la collectivité des marchés de travaux de fournitures courantes, de prestations de service, de prestations intellectuelles, ainsi que les contrats et conventions conclues dans ce domaine et des délégations de service public.

E3 : Marchés publics et bons de commandes pour le service de travaux, fournitures ou prestations de service dans la limite des crédits budgétaires et en deçà du seuil de 4 000 € HT.

E4 : Actes incombant à la personne responsable du marché, dans le cadre de l'application des cahiers de clauses administratives générales, à l'exclusion de celles déjà visées au E2 ci-dessus.

E5 : Actes et documents de liquidation des dépenses du service, résultant des marchés, conventions, contrats ou commandes visées aux E2 et E3 ci-dessus.

E6 : Marchés publics et bons de commandes pour le service de travaux, fournitures ou prestations de service dans la limite des crédits budgétaires et en deçà du seuil de 25 000 € HT.

F - AIDES FINANCIÈRES

Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.

G - PATRIMOINE

G1 : Actes et documents dans le cadre des procédures relatives aux emprises des Routes Départementales : actes de procédure liés au classement, au déclassement, à l'ouverture, à l'élargissement, au redressement, au plan d'alignement, à la propriété du sol en vertu de l'instruction générale sur le service des Routes Départementales, y compris les arrêtés.

G2 : Actes relatifs à l'occupation, la gestion et la conservation du Domaine Public Routier Départemental (Permissions de voirie, de stationnement, alignement...), y compris les arrêtés.

G3 : Actes relatifs aux déviations, restrictions ou interdictions de circulation sur les Routes Départementales, y compris les arrêtés.

G4 : Demandes de permis de construire pour la Collectivité.

H - ACQUISITION FONCIERE, EXPROPRIATION, CESSION

H1 : Actes et documents relatifs à l'expropriation, à l'acquisition amiable ou à la cession à la Collectivité, des terrains nécessaires à la réalisation d'opérations, ou relatifs à la vente de biens par le Département.

H2 : Documents d'arpentage pour acquisition ou cession de terrains.

H3 : Actes d'aliénation de parcelles retranchées de la voie publique dans le cadre des opérations ci-dessus.

H4 : Convention d'occupation à titre précaire et révocable, convention de servitude.

H5 : Actes d'acquisition ou de vente de biens immobiliers.

I - RESPONSABILITE CIVILE

I1 : Actes et documents dans le cadre du règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers à l'exclusion des dommages corporels.

J - AIDE SOCIALE

J1 : Mention de la formule exécutoire sur les recouvrements au profit du service de l'Aide Sociale.

J2 : Actes et documents dans le cadre de la procédure d'admission à l'Aide Sociale, la présentation des dossiers devant les commissions d'admission, décisions d'admission et de rejet, décisions de récupération sur succession.

J3 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction et de la transmission des recours devant les juridictions d'Aide Sociale.

J4 : Décisions d'attribution et fixation du montant de l'allocation compensatrice.

J5 : Autorisations d'admission d'urgence des malades n'ayant pas leur domicile de secours dans le Département.

J6 : Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

J7 : Actes et documents dans le cadre des inscriptions hypothécaires et des radiations.

J8 : Actes et documents d'élaboration et de notification des plans d'aide dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie.

J9 : Actes et documents dans le cadre de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap.

K - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

K1 : Actes et documents dans le cadre des agréments des assistants maternels et des assistants familiaux : décisions d'agrément, de renouvellement d'agrément, de retrait d'agrément, et décisions de retrait d'enfant à l'assistant maternel.

K2 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'heures de technicienne en intervention sociale et familiale ou d'aide ménagère à domicile.

K3 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation des actions de formation en faveur des assistants maternels et de répartition des crédits d'heures de formation concernés.

K4 : Actes et documents dans le cadre du contrôle de surveillance des établissements et services concourant à l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

K5 : Correspondance médicale avec les médecins traitants (demande d'avis médical, signalement de pathologie).

L - ACTIONS DE SANTÉ

L1 : Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre des vaccinations.

L2 : Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique départementale de santé.

M - AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

M1 : Actes et documents dans le cadre du refus d'agrément de familles adoptives après avis de la Commission Départementale d'Agrément des Familles Adoptives.

M2 : Actes et documents dans le cadre des signalements d'enfants en danger au Procureur de la République.

M3 : Actes et documents dans le cadre de l'admission des mères ou des futures mères en maison maternelle ou en service hospitalier.

M4 : Actes et documents dans le cadre d'attribution de secours d'urgence, d'allocations mensuelles et de bourses jeunes majeurs.

M5 : Actes et documents dans le cadre d'admission des enfants dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance quelle que soit la mesure de protection (administrative ou judiciaire).

M6 : Procès verbaux d'abandon.

M7 : Actes et documents dans le cadre du placement et de la surveillance des enfants admis à l'Aide Sociale à l'Enfance.

M8 : Actes et documents relatifs à la gestion des assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

M9 : Actes et documents relatifs au placement auprès des assistants familiaux (dont contrat d'accueil).

M10 : Actes et documents relatifs à la prise en charge d'une travailleuse familiale ou d'une aide ménagère au titre de la prévention.

M11 : Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

M12 : Actes et documents relatifs à l'accueil de mineurs, dans le cadre des astreintes, pour une durée maximale de 72h, prévu par l'article L.223-2 du CASF.

N - PRESTATIONS ET CONTROLES

N1 : Actes et documents dans le cadre de la procédure contradictoire des budgets primitifs et modificatifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

N2 : Actes et documents dans le cadre du contrôle technique et financier de ces établissements et services.

N3 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes de création, de transformation ou d'extension d'établissement.

N4 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

N5 : Actes et documents relatifs au refus d'agrément et au refus d'extension d'agrément à des particuliers pour l'accueil à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes.

O - ACTION SOCIALE - FAMILLE - INSERTION

- O1 : Actes et documents dans le cadre du Revenu de Solidarité Active.
- O2 : Actes et documents relatifs à l'Allocation du Revenu de Solidarité Active.
- O3 : Actes et documents dans le cadre des contrats d'insertion et documents annexes, inclus.
- O4 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'actions spécifiques individuelles dans le cadre du Programme départemental d'insertion et de l'Aide personnalisée de retour à l'emploi.
- O5 : Actes et documents dans le cadre du Fonds d'Aide aux jeunes, y compris aides d'urgence.
- O6 : Actes et documents dans le cadre des commissions du Fonds de Solidarité Logement et du Fonds Commun Logement.
- O7 : Actes et documents dans le cadre des interventions du Guichet Habitat.
- O8 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation des permanences du Service Social Départemental.
- O9 : Actes et documents dans le cadre des mesures de protection juridique des majeurs.

P - CULTURE

- P1 : Actes et documents dans le cadre des contrats de dons et dépôts d'archives privées.
- P2 : Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et associations portant sur la fourniture d'informations diverses.
- P3 : Actes et documents relatifs à l'organisation des prêts et des tournées de la Bibliothèque Départementale, à l'exception des créations ou suppressions de points d'arrêt des bibliobus en prêts directs, de l'ouverture ou de la fermeture des dépôts et de toutes modifications portant sur les modalités de fonctionnement de ces dépôts.
- P4 : Actes et documents dans le cadre de prêts d'exposition des Archives Départementales de la Corrèze.

Q – EDUCATION-JEUNESSE

- Q1 : Actes et documents dans le cadre des aides aux familles.
- Q2 : Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et structures œuvrant dans le domaine de l'enseignement.
- Q3 : Actes et documents dans le cadre de la procédure de fixation des budgets et demandes financières des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).
- Q4 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation du Conseil Départemental des Jeunes (CGJ).
- Q 5 : Actes et documents notifiant un rejet d'attribution de bourses départementales ou de prestations facultatives relevant de l'aide aux familles.

R - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- R1 : Actes et documents dans le cadre du microcrédit solidaire départemental.
- R2 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière des actions et de la gestion des prêts du microcrédit solidaire départemental.

Article 3 : Délégation est donnée à **Monsieur Alexandre MURAT**, Directeur Général, à l'effet de signer toutes les pièces comptables et les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A à R incluses**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Alexandre MURAT**, Directeur Général, délégation de signature est donnée à **Monsieur Eric LARUE**, Directeur Général adjoint, pour les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A à R incluses**.

3 - 1 - Les délégations de signature consenties aux Responsables des Directions et Services directement rattachés au Directeur Général sont exercées dans les conditions ci-après :

3 - 1 - 1 - Madame Valérie CHASTANET, Directeur des Finances, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E2, E3, E4, E5, F, N1 et N2**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Valérie CHASTANET**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

Madame Hugette ALEXANDRE NAUCHE, Chef du Service Budget-Comptabilité, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5 et F**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Madame Valérie CHASTANET** et de **Madame Hugette ALEXANDRE NAUCHE**, la délégation de signature est exercée par **Monsieur Dominique MALEYRE**, Adjoint au Chef de Service Budget-Comptabilité, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5 et F**.

Madame Nathalie GUBERT, Chef du Service Contrôle de Gestion Qualité, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E5, N1 et N2**.

3 - 1 - 2 - Madame Martine COUDERT, Directeur des Ressources Humaines, pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B, E1, E2, E3, E4, E5**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Martine COUDERT**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

Madame Gaëlle BENAZECH, Chef du Service Emploi et Compétences et responsable de la cellule pilotage, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B et E5**.

Madame Pascale MERMET, Chef du Service Gestion du Personnel, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B et E5**.

Madame Martine TOURNIE, Responsable de la Cellule Hygiène Sécurité, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B2 et E5.**

3 - 1 - 3 - Monsieur Grégory CANTEGREIL, Directeur des Affaires Générales et des Assemblées, pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4 et E5.**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Grégory CANTEGREIL**, la délégation de signature est exercée par :

Monsieur Philippe FAUGERON, Chef du Service Intérieur, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4 et E5.**

3 - 1 - 4 - Madame Michèle GARY-PAILLASSOU, Directeur de la Transformation Numérique et de l'Innovation, pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4 et E5.**

3 - 2 - Les délégations de signature consenties aux Responsables des Cellules et missions directement rattachés au Directeur Général sont exercées dans les conditions ci-après:

3 - 2 - 1 - Madame Brigitte LACHAUD, Responsable de la Cellule Evaluation des Politiques Publiques, pour les actes et documents qui concernent ses attributions et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E5 et F.**

3 - 2 - 2 - Mesdames Cécile COSTE, Amélie CHEVALLIER GAULTIER, Christine COUDERT, Messieurs Dominique ROUCHER et Maxime ESTRADÉ, Chefs de projets Développement, pour les actes et documents qui concernent leur domaine d'intervention et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **partie A.**

3 - 3 - Les délégations de signature consenties aux Responsables des Directions et Services rattachés au Pôle Cohésion Territoriale sont exercées dans les conditions ci-après :

3 - 3 - 1 - Monsieur Alain-Nicolas DI MEO, Directeur du Développement des Territoires, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, F, O6 et O7.**

Madame Françoise TEYSSOU, Chef du Service Aides aux Communes, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et F.**

Madame Célia DE PABLO, Chef du Service Habitat, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, F, O6 et O7.**

Madame Laetitia BELLESSORT, Responsable de la Cellule Transition Ecologique, pour les actes et documents qui concernent son service et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5 et F.

3 - 3 - 2 - Madame Annie CERON, Directeur de la Modernisation et des Moyens, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, C, D, E, G4, H1, H2, H4, H5 et I.

Madame Isabelle BONNET, Chef du Service Affaires juridiques et Achats, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, C, E, H1, H2, H4, H5 et I.

Monsieur Thierry LAGARDE, Chef du Service Systèmes d'Information, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5 et D.

Monsieur Alain CAZALA, Chef du Service Bâtiments, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5, G4, H2 et H4.

3 - 3 - 3 - ..., Directeur des Routes, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E, F, G1, G2, G3, H1, H2, H4 et I.

Monsieur Philippe LAUB, Chef du Service Etudes et Travaux, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H2 et H4.

Monsieur David FARGES, Chef du Service Ordonnancement / Gestion des demandes, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5, G1, G2 et G3

Monsieur Francis CHAMMARD, Chef du Service Appui technique, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H2 et H4.

Madame Vanessa DUBOURG, Chef du Service Appui administratif, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H2 et H4.

..., Chef du Service Moyens Matériels, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5 et I.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de ... et de..., la délégation de signature est exercée par :

Monsieur Christian NAUDET, Responsable Garage, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5 et I.

Monsieur Franck TOTARO, Responsable Grands Projets, pour les actes et documents relevant de ses missions et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H2 et H4.

3 - 4 - Les délégations de signature consenties aux Responsables des Directions et Services rattachés au Pôle Cohésion Sociale sont exercées dans les conditions ci-après:

3 - 4 - 1 - Madame Sylvie PAPON, Directeur de l'Autonomie et MDPH, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5, F, J, N3, N4, N5.

Dr Delphine TALAYRACH, Chef du Service Evaluation, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5, J, N3, N4 et N5.

Madame Sylvie JABIOL, Chef du Service Gestion des Allocations, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5, J, N3, N4 et N5 ou, en cas d'absence de Madame Sylvie JABIOL, par Madame Dominique DELMAS, Adjointe au Chef de Service Gestion des Allocations, pour les actes et documents relevant de ce service et pour les parties ci-mentionnées.

Madame Marie-Anne SERANDON, Responsable de la Cellule Coordination de l'offre d'autonomie, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5, J, N3, N4, N5.

3 - 4 - 2 - Madame Anne POUURET, Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5, J, K (à l'exception de K5), L, M, N3, N4, O (à l'exception de O6 et O7) et R.

Monsieur Laurent BAAS, Chef du Service Aide Sociale à l'Enfance, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5 et M.

Madame Delphine SZABO, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Brive-Ouest /Juillac; Géraldine ANDRE, Chef de Service des Maisons de la Solidarité Départementale de Brive-Centre/Brive-Est/Argentat/Meyssac; Madame Sylvie CURIA, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Ussel/Egletons/Bortles-Orgues/Meymac; Madame Sylvie TEIXEIRA, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Tulle/Uzerche;

Madame Christine FEIX-CORREZE, Assistant socio-éducatif principal ; **Madame Carmen LINFORD**, Rédacteur; **Madame Nadège DELAGE**, Assistant socio-éducatif ; **Madame Palma ANANIA**, Assistant socio-éducatif; **Monsieur Nicolas VIGNARD**, Rédacteur, **Madame Magali COLLY**, Rédacteur, pour les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **partie M12**.

..., Chef du Service Protection Maternelle et Infantile-Santé, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, K1, K2, K3, K4, K5 et L**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mme Anne POUDRET** et de ..., la délégation de signature est exercée par **Madame Valérie CHIERE**, Responsable PMI/Santé, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, K1, K2, K3, K4 et L**.

Madame Marie-Françoise CULOT, Chef du Service Insertion, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, O1, O2, O3, O4 et O5**.

3 - 4 - 2 - 1 - Madame Béatrice PARDOËN, Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4 et E5**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Madame Anne POUDRET** et de **Madame Béatrice PARDOËN**, la délégation de signature concernant le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille est exercée par **Monsieur Jean-Michel CHAZETTE**, Chef du Service Éducatif et par **Madame Monique VIALLE MOREAU**, encadrant des Services Généraux, pour les **parties A, E1, E3, E4 et E5**.

3 - 4 - 2 - 2 - Monsieur Alain ACKER, Responsable du Centre Départemental de Santé, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E2, E4, E5, K5 et L**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Madame Anne POUDRET** et de **Monsieur Alain ACKER**, la délégation de signature concernant le Centre Départemental de Santé est exercée par **Madame Valérie CHIERE**, Responsable PMI/Santé, **parties A, E4, E5 et L**.

3 - 4 - 2 - 3 - Madame Delphine SZABO, Madame Sylvie TEIXEIRA, Madame Géraldine ANDRE et par Madame Sylvie CURIA, Chefs de Services des Maisons de la Solidarité Départementales, pour les actes et documents relevant de leurs missions et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, K2, M4, M10 et O9**.

3 - 4 - 3 - Madame Elise CHARNAY, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, F, P2 et Q.**

Madame Magali PONS, Chef du Service Education Jeunesse, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et Q.**

Madame Nathalie JAYAT, Chef du Service Culture Patrimoine, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et P2.**

Madame Catherine COMBROUZE-LAFAYE, Directeur du Musée du Président Jacques Chirac, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5 et P2.**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Catherine COMBROUZE-LAFAYE**, la délégation de signature de cette Direction est exercée par **Madame Elise CHARNAY**, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

3 - 4 - 4 - Madame Justine BERLIERE, Directeur des Archives Départementales, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, P1, P2 et P4.**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Justine BERLIERE**, les délégations de signature concernant cette Direction sont exercées par **Monsieur Emmanuel BOSCA** pour les **parties A, E1, E4, E5, P1, P2 et P4.**

En cas d'absence ou d'empêchement simultané **Madame Justine BERLIERE** et de **Monsieur Emmanuel BOSCA**, les délégations de signature concernant cette Direction sont exercées par **Madame Muriel ROUSSILLES**, attaché de conservation du patrimoine, pour les **parties A, E1, E4, E5, P1, P2 et P4.**

3 - 4 - 5 - Monsieur Gaetano MANFREDONIA, Directeur de la Bibliothèque Départementale pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5 et P3.**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Gaetano MANFREDONIA**, la délégation de signature concernant cette Direction est exercée par **Monsieur Alain MAURY**, pour les **parties A, E1, E4, E5 et P3** Attaché de conservation.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à la date de signature de l'acte. Il abroge à compter de la même date tout arrêté antérieur pris pour le même objet.

Monsieur le Directeur Général du Département et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Tulle, le 25 Novembre 2019

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 25 Novembre 2019

Affiché le : 25 Novembre 2019